ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1888.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

ANNÉE BISSEXTILE

1888.

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE.

LOUVAIN,

TYP. DE VANLINTHOUT FRÈRES,

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

Correspondance des éres anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de l'ère chrétienne 1888

L'année 2664 des Olympiades, ou la 4e année de la 666e Olympiade, commence en juillet 1888.

L'année 1305 des Turcs ou de l'Hégire commence le 19 septembre 1887; et l'année 1306 commence le 7 septembre 1888, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates.*

Éclipses en 1888.

Il y aura dans l'année cinq éclipses :

I. Le 28 janvier, éclipse totale de lune, visible à Louvain.

II. Le 11 février, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

III. Le 9 juillet, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

IV. Le 23 juillet, éclipse totale de lune, à peine visible à Louvain.

V. Le 7 août, éclipse partielle de soleil, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	8
Épacte	XVII
Cycle solaire	21
Indiction romaine	1
Lettre dominicale.	A G

Fêtes mobiles.

Septuagésime	29 janvier.
Les Cendres	15 février.
Pâques	1 avril.
Les Rogations.	7, 8 et 9 mai.
L'Ascension	10 mai.
La Pentecôte	20 mai.
La Sainte Trinité.	27 mai.
La Fête-Dieu	31 mai.
Le premier dimanche de l'Avent.	2 décembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de Jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-Temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité

des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 22, 24 et 25 février. — Les 23, 25 et 26 mai. — Les 19, 21 et 22 septembre. — Les 19, 21 et 22 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté GRÉGOIRE XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de la Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté PIE IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ.*

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta*, avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

—

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

—

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In con-

trarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 20. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 9 minutes.

☾ D. Q. le 7, à 0 h. 1 m. du matin.
● N. L. le 13, à 8 h. 57 m. du matin.
☽ P. Q. le 21, à 5 h. 8 m. du matin.
○ P. L. le 28, à 11 h. 37 m. du soir.

—

1 DIM. CIRCONCISION DE NOTRE SEIGNEUR.
2 Lund. s. Adélard, abbé de Corbie. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
3 Mard. ste Geneviève, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
4 Merc. s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*
5 Jeud. s. Télesphore, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
6 Vend. ÉPIPHANIE.
7 Sam. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 DIM. SOLENNITÉ DE L'ÉPIPHANIE, ste Gudule, vierge.
9 Lund. s. Marcellin, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Agathon, pape.
11 Merc. s. Hygin, pape.
12 Jeud. s. Arcade, martyr.
13 Vend. ste Véronique.

14 Sam. s. Hilaire, évêque de Poitiers.
15 Dim. *Saint Nom de Jésus*, s. Paul, ermite.
16 Lund. s. Marcel, pape.
17 Mard. s. Antoine, abbé.
18 Merc. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Jeud. s. Canut, roi de Danemark.
20 Vend. ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Sam. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Dim. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Lund. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Mard. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Merc. Conversion de s. Paul.
26 Jeud. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Vend. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Sam. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Dim. *Septuagésime.* s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Lund. ste Martine, vierge et martyre. — *A 7 1/2 heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 30 *janvier* 1887.
31 Mard. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 19. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 46 minutes.

☾ D. Q. le 4, à 7 h. 44 m. du soir.
● N. L. le 12, à 0 h. 11 m. du matin.
☽ P. Q. le 20, à 2 h. 18 m. du matin.
○ P. L. le 27, à 0 h. 16 m. du soir.

—

1 Merc. s. Ignace, évêque et martyr. — *Réunion de l'École supérieure d'agriculture.*

2 Jeud. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*

3 Vend. s. Blaise, évêque et martyr.

4 Sam. s. André Corsini, év.; ste Jeanne, reine.

5 DIM. *Sexagésime.* ste Agathe, vierge et mart.

6 Lund. ste Dorothée, vierge et martyre; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

7 Mard. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres. — Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*

8 Merc. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

9 Jeud. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

10 Vend. ste Scolastique, vierge. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
11 Sam. s. Séverin, abbé.
12 Dim. *Quinquagésime.* ste Eulalie, vierge et martyre. — *Indulgence plénière.*
13 Lund. ste Euphrosine, vierge. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre de l'année acad.* 1887-1888.
14 Mard. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Merc. *Les Cendres.* ss Faustin et Jovite, mart.
16 Jeud. ste Julienne, vierge.
17 Vend. ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Sam. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Dim. *Quadragésime. 1r dim. du Carême.* s. Boniface de Lausanne. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
20 Lund. s. Éleuthère, évêque de Tournai.
21 Mard. b. Pepin de Landen.
22 Merc. *Quatre-Temps.* Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Jeud. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Vend. *Quatre Temps.* s. Mathias, apôtre.
25 Sam. *Quatre-Temps.* ste Walburge, vierge.
26 Dim. *Reminiscere.* ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Lund. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Mard. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.
29 Merc. s. Justin ; s. Oswald, évêque.

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, à 4 heures 14 minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 59 minutes.

☾ D. Q. le 5, à 3 h. 44 m. du matin.
● N. L. le 12, à 4 h. 39 m. du soir.
☽ P. Q. le 20, à 9 h. 2 m. du soir.
○ P. L. le 27, à 10 h. 26 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Vend. s. Simplice, pape.
3 Sam. ste Cunégonde, impératrice.
4 Dim. *Oculi.* s. Casimir, roi.
5 Lund. s. Théophile. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
7 Merc. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*
8 Jeud. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
9 Vend. ste Françoise, veuve. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
10 Sam. Les 40 ss. Martyrs de Sébaste.
11 Dim. *Lætare.* s. Vindicien, évêque d'Arras.

12 Lund. s. Grégoire le Grand, pape. — *Réunion du Conseil rectoral.*
13 Mard. ste Euphrasie, vierge.
14 Merc. ste Mathilde, reine.
15 Jeud. s. Longin, soldat.
16 Vend. ste Eusébie, vierge.
17 Sam. ste Gertrude, abbesse de Nivelles.
18 DIM. *La Passion.* s. Gabriël, archange; s. Cyrille de Jérusalem, évêque.
19 Lund. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Mard. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Merc. s. Benoît, abbé.
22 Jeud. s. Basile, martyr.
23 Vend. *Notre-Dame des Sept-Douleurs.* s. Victorien, martyr.
24 Sam. s. Agapet, évêque de Synnade.
25 DIM. *Les Rameaux.* s. Humbert, évêque.
26 Lund. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Mard. s. Rupert, évêque de Worms. — *Commencement des vacances académiques.*
28 Merc. s. Sixte III, pape.
29 Jeud. *Jeudi Saint.* s. Eustase, abbé.
30 Vend. *Vendredi-Saint.* s. Véron, abbé.
31 Sam. *Samedi Saint.* s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 50 *minutes.*

☾ D. Q. le 3, à 1 h. 0 m. du soir.
● N. L. le 11, à 9 h. 26 m. du matin.
☽ P. Q. le 19, à 0 h. 11 m. du soir.
☺ P. L. le 26, à 6 h. 40 m. du matin.

—

1 Dim. PAQUES. s. Hugues, abbé.
2 Lund. Second jour de Paques*. s. François de Paule.
3 Mard. s. Richard, évêque de Chicester.
4 Merc. s. Isidore de Séville.
5 Jeud. ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier.
6 Vend. s. Célestin, pape.
7 Sam. s. Albert, ermite.
8 Dim. *Quasimodo.* s. Perpétue, évêque de Tours.
9 Lund. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 Mard. Annonciation de la très sainte Vierge*. Fête transférée. s. Macaire, év.
11 Merc. s. Léon le Grand, pape.
12 Jeud. s. Jules I, pape.
13 Vend. s. Herménégilde, martyr.
14 Sam. s. Justin, philosophe et martyr; ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.

15 DIM. *Misericordia.* stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Lund. s. Benoît-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite.
17 Mard. s. Anicet, pape et martyr. — *Fin des vacances académiques.*
18 Merc. s. Ursmer, évêque, abbé de Lobbes.
19 Jeud. s. Léon IX, pape.
20 Vend. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Sam. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 DIM. *Jubilate.* Patronage de saint Joseph. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Lund. s. Georges, martyr.
24 Mard. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Merc. *Rogations.* s. Marc, évangéliste.
26 Jeud. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Vend. s. Antime, évêque et martyr.
28 Sam. s. Paul de la Croix; s. Vital, martyr.
29 DIM. *Cantate.* s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondee dans la chapelle du collège du Saint Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F. T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Lund. ste Catherine de Sienne, vierge.

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 25 *minutes.*

☾ D. Q. le 3, à 0 h. 5 m. du matin.
● N. L. le 11, à 1 h. 42 m. du matin.
☽ P. Q. le 18, à 11 h. 23 m. du soir.
☺ P. L. le 25, à 1 h. 58 m. du soir.

—

1 Mard. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Merc. s. Athanase, évêque et docteur. — *Réunion de l'École supérieure d'agriculture.*
3 Jeud. Invention de la ste Croix. s. Alexandre.
4 Vend. ste Monique, veuve.
5 Sam. s. Pie V, pape.
6 Dim. *Vocem.* s. Jean devant la Porte Latine.
7 Lund. *Rogations.* s. Stanislas, évêque et martyr. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
8 Mard. *Rogations.* Apparition de s. Michel. — *Réunion de la Faculté de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. *Rogations.* s. Grégoire de Naziance, doct. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*
10 Jeud. ASCENSION DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Vend. s. François de Hiéronymo. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. ss. Nérée et Achillée, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

13 Dim. *Exaudi.* s. Servais, évêque de Tongres.
14 Lund. s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le* 14 *mai* 1865. — *Réunion du Conseil rectoral.*
15 Mard. ste Dymphne, vierge et martyre.
16 Merc. s. Jean Népomucène, martyr.
17 Jeud. s. Pascal Baylon.
18 Vend. s. Venance, martyr.
19 Sam. s. Pierre Célestin, pape. *Jeûne.*
20 Dim. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* s. Bernardin de Sienne.
21 Lund. Second jour de Pentecote*. ste Itisberge, vierge.
22 Mard. ste Julie, vierge et martyre.
23 Merc. *Quatre-Temps.* s. Guibert, fondateur de Gemblours.
24 Jeud. Notre-Dame Secours des Chrétiens.
25 Vend. *Quatre-Temps.* s. Grégoire VII, pape.
26 Sam. *Quatre-Temps.* s. Philippe de Néri.
27 Dim. La Sainte-Trinité. s. Jean I, pape.
28 Lund. s. Germain, évêque de Paris.
29 Mard. s. Maximin, évêque de Trèves.
30 Merc s. Ferdinand III, roi.
31 Jeud. Fête-Dieu*. ste Pétronille, vierge.

—

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 0 *heures* 32 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 23 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 6 *minutes jusqu'au* 30.

☾ D. Q. le 1, à 1 h. 12 m. du soir.
● N. L. le 9, à 4 h. 52 m. du soir.
☽ P. Q. le 17, à 7 h. 8 m. du matin.
○ P. L. le 23, à 9 h. 26 m. du soir.

—

1 Vend. s. Pamphile, martyr.
2 Sam. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
3 DIM. SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU. ste Clotilde, reine. *Procession générale.*
4 Lund. s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réun. de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*
7 Jeud. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Médard, évêque de Noyon. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ss. Prime et Félicien, martyrs.
10 DIM ste Marguerite, reine. — *Fête du Sacré Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.*

11 Lund. s. Barnabé, apôtre.—*Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Jean de Sahagun.
13 Merc. s. Antoine de Padoue.
14 Jeud. s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.
15 Vend. s. Guy, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Sam. ste Lutgarde, vierge, s. Jean François Régis.
17 DIM. ste Alène, vierge et martyre.
18 Lund. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Mard. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Merc. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Jeud. s. Louis de Gonzague.
22 Vend. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Sam. ste Marie d'Oignies.
24 DIM. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Lund. s. Guillaume, abbé.
26 Mard. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Merc. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Jeud. s. Léon II, pape.
29 Vend. ss. PIERRE ET PAUL*, apôtres.
30 Sam. ste Adile, vierge. *Jeûne.*

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 3 minutes.

☾ D. Q. le 1, à 4 h. 11 m. du matin.
● N. L. le 9, à 6 h. 35 m. du matin.
☽ P. Q. le 16, à 0 h. 31 m. du soir.
☺ P. L. le 23, à 6 h. 3 m. du matin.
☾ D. Q. le 30, à 8 h. 48 m. du soir.

—

1 Dim. Solennité de ss. Pierre et Paul. *Indulgence plénière.* s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Lund. Visitation de la très sainte Vierge.
3 Mard. s. Euloge, martyr.
4 Merc. s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
5 Jeud. ss. Cyrille et Methodius, apôtres des Slaves.
6 Vend. ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens.*
7 Sam. s. Willebaud, évêque d'Aichstadt.
8 Dim. ste Élisabeth, reine de Portugal.
9 Lund. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Mard. Les sept Frères Martyrs.
11 Merc. s. Pie I, pape.
12 Jeud. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Vend. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Sam. s. Bonaventure, évêque et docteur.

15 Dim. s. Henri, empereur d'Allemagne.—*Fête du St-Sacrement de Miracle à Bruxelles.*
16 Lund. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.
17 Mard. s. Alexis, confesseur.
18 Merc. s. Camille de Lellis.
19 Jeud. s. Vincent de Paul.
20 Vend. s. Jérôme Émilien.
21 Sam. ste Praxède, vierge.—*Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold Ier, *Roi des Belges.*
22 Dim. ste Marie Madeleine.
23 Lund. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.
24 Mard. ste Christine, vierge et martyre.
25 Merc. s. Jacques le Majeur, apôtre.
26 Jeud. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.
27 Vend. s. Pantaléon, martyr.
28 Sam. ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.
29 Dim. ste Marthe, vierge.
30 Lund. ss. Abdon et Sennen, martyrs.
31 Mard. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

—

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 22. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 49 *minutes.*

◉ N. L. le 7, à 6 h. 39 m. du soir.
☽ P. Q. le 14, à 5 h. 2 m. du soir.
☺ P. L. le 21, à 4 h. 39 m. du soir.
☾ D. Q. le 29, à 2 h. 37 m. du soir.

—

1 Merc. s. Pierre ès Liens.
2 Jeud. *Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Étienne, pape.
3 Vend. Invention du corps de s. Etienne. — *Commencement des vacances académiques.*
4 Sam. s. Dominique, confesseur.
5 Dim. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Lund. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ.
7 Mard. s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.
8 Merc. s. Cyriac, martyr.
9 Jeud. s. Romain, martyr.
10 Vend. s. Laurent, martyr.
11 Sam. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Dim. ste Claire, vierge.
13 Lund. s. Hippolyte, martyr; b. Jean Berchmans, de Diest, confesseur.
14 Mard. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*

15 Merc. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Jeud. ss. Hyacinthe et Roch, confesseurs.
17 Vend. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Libérat, abbé.
18 Sam. ste Hélène, impératrice.
19 Dim. s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Lund. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Mard. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Merc. s. Timothée, martyr.
23 Jeud. s. Philippe Béniti.
24 Vend. s. Barthélemi, apôtre.
25 Sam. s. Louis, roi de France.
26 Dim. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Lund. s. Joseph Calasance.
28 Mard. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Merc. Décollation de s. Jean Baptiste.
30 Jeud. ste Rose de Lima, vierge.
31 Vend. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, à 3 heures 11 minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 54 minutes.

◉ N. L. le 6, à 5 h. 14 m. du matin.
☽ P. Q. le 12, à 10 h. 18 m. du soir.
☺ P. L. le 20, à 5 h. 43 m. du matin.
☾ D. Q. le 28, à 8 h. 49 m. du matin.

—

1 Sam. s. Gilles, abbé.
2 DIM. *ss. Anges Gardiens.* s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Lund. s. Rémacle, évêque de Maestricht.
4 Mard. ste Rosalie, vierge.
5 Merc. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Jeud. s. Donatien, martyr.
7 Vend. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Sam. NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Adrien, martyr.
9 DIM. *s. Nom de Marie.* s. Gorgone, martyr.
10 Lund. s. Nicolas de Tolentino.
11 Mard. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Merc. s. Guy d'Anderlecht.
13 Jeud. s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Vend. Exaltation de la ste Croix.

15 Sam. s. Nicomède, martyr.
16 Dim. ss. Corneille et Cyprien, martyrs. *Commémoration des douleurs de la très sainte Vierge Marie.*
17 Lund. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Mard. s. Joseph de Cupertino.
19 Merc. *Quatre-Temps.* s. Janvier, martyr.
20 Jeud. s. Eustache, martyr.
21 Vend. *Quatre-Temps.* s. Mathieu, apôtre.
22 Sam. *Quatre-Temps.* s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs.
23 Dim. ste Thècle, vierge et martyre.
24 Lund. Notre-Dame de la Merci.
25 Mard. s. Firmin.
26 Merc. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Jeud. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 Vend. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Sam. s. Michel, archange.
30 Dim. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 56 minutes.

◉ N. L. le 5, à 2 h. 52 m. du soir.
☽ P. Q. le 12, à 5 h. 47 m. du matin.
☺ P. L. le 19, à 9 h. 27 m. du soir.
☾ D. Q. le 28, à 2 h. 14 m. du matin.

—

1 Lund. s. Remi; s. Bavon, patron de Gand. — *Ouverture de la session supplémentaire des Commissions d'examens.*
2 Mard. s. Léodegaire, évêque d'Autun.
3 Merc. s. Gérard, abbé.
4 Jeud. s. François d'Assise.
5 Vend. s. Placide, martyr.
6 Sam. s. Brunon, confesseur.
7 Dim. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Marc, pape.
8 Lund. ste Brigitte, veuve. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 20 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*
9 Mard. s. Denis et ses compagnons, martyrs. — *Fin des vacances académiques.*
10 Merc. s. François de Borgia. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours academiques, en l'église pri-*

maire de Saint-Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique 1888-1889.

11 Jeud. s. Gommaire, patron de Lierre.

12 Vend. s. Wilfrid, évêque d'York.

13 Sam. s. Édouard, roi d'Angleterre.

14 Dim. s. Calliste, pape et martyr. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

15 Lund. ste Thérèse, vierge. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

16 Mard. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

17 Merc. ste Hedwige, veuve. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*

18 Jeud. s. Luc, évangéliste. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

19 Vend. s. Pierre d'Alcantara. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

20 Sam. s. Jean de Kenti. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement gén. art. 6.)

21 Dim. ste Ursule et ses compagnes, martyres.

22 Lund. s. Mellon, évêque. — *Réunion du Conseil rectoral.*

23 Mard. s. Jean de Capistran.
24 Merc. s. Raphaël, archange.
25 Jeud. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs.
26 Vend. s. Évariste, pape et martyr.
27 Sam. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Dim. ss. Simon et Jude, apôtres.
29 Lund. ste Ermelinde, vierge.
30 Mard. s. Foillan, martyr.
31 Merc. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

—

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21. *Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 26 *minutes.*

● N. L. le 4, à 0 h. 21 m. du matin.
☽ P. Q. le 10, à 4 h. 34 m. du soir.
☺ P. L. le 18, à 3 h. 34 m. du soir.
☾ D. Q. le 26, à 5 h. 39 m. du soir.

—

1 Jeud. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Vend. Les Fidèles Trépassés.
3 Sam. s. Hubert, évêque de Liége.
4 DIM. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
5 Lund. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
6 Mard. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

7 Merc. Patronage de la sainte Vierge. s. Willebrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*

8 Jeud. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

9 Vend. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. s. Théodore, martyr. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

10 Sam. s. André Avellin.

11 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. Martin, évêque de Tours.

12 Lund. s. Liévin, évêque et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*

13 Mard. s. Stanislas Kostka.

14 Merc. s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.

15 Jeud. ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.

16 Vend. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.

17 Sam. s. Grégoire Thaumaturge.

18 DIM. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.

19 Lund. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Mard. s. Félix de Valois.

21 Merc. Présentation de la très sainte Vierge.

22 Jeud. ste Cécile, vierge et martyre.

23 Vend. s. Clément I, pape et martyr.

24 Sam. s. Jean de la Croix.

25 Dim. ste Catherine, vierge et martyre.
26 Lund. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Mard. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Merc. s. Rufe, martyr.
29 Jeud. s. Saturnin, martyr.
30 Vend. s. André, apôtre.

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 9 *heures* 21 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours décroissent de* 22 *minutes jusqu'au* 21, *et ils croissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'au* 31.

● N. L. le 3, à 10 h. 24 m. du matin.
☽ P. Q. le 10, à 7 h. 4 m. du matin.
○ P. L. le 18, à 10 h. 59 m. du matin.
☾ D. Q. le 26, à 6 h. 18 m. du matin.

—

1 Sam. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).
2 DIM. *Avent*. ste Bibienne, vierge et martyre.
3 Lund. s. François-Xavier. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*
6 Jeud. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Ambroise, évêque et docteur. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. — *Indulgence plénière.*

9 Dim. ste Léocadie, vierge et martyre.
10 Lund. s. Melchiade, pape et martyr. — *Réunion du Conseil rectoral.*
11 Mard. s. Damase, pape.
12 Merc. s. Valéry, abbé en Picardie.
13 Jeud. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Vend. s. Nicaise, évêque.
15 Sam. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Dim. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Lund. ste Begge, veuve; ste Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *Roi des Belges.*
18 Mard. Expectation de la très sainte Vierge.
19 Merc. *Quatre-Temps.* s. Némésion, martyr. — Messe d'or.
20 Jeud. s. Philogone, évêque.
21 Vend. *Quatre-Temps.* s. Thomas, apôtre.
22 Sam. *Quatre-Temps.* s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Dim. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Lund. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Mard. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Merc. Second jour de Noël*. s. Étienne, premier martyr.
27 Jeud. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Vend. ss. Innocents.
29 Sam. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Dim. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Lund. s. Silvestre, pape.

—

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain, le 15 *de chaque mois.*

—

VÉNUS.

Le 15 janvier . . . . à 9 h. 7 m. du matin
— février . . . . à 9 h. 44 m. du matin.
— mars . . . . . . à 10 h. 16 m. du matin.
— avril . . . . . . à 10 h. 36 m. du matin.
— mai . . . . . . à 10 h. 56 m. du matin.
— juin . . . . . . à 11 h. 29 m. du matin.
— juillet. . . . . . à 0 h. 11 m. du soir.
— août . . . . . . à 0 h. 43 m. du soir.
— septembre . . . à 1 h. 2 m. du soir.
— octobre . . . . . à 1 h. 24 m. du soir.
— novembre . . . à 2 h. 3 m du soir.
— décembre . . . à 2 h. 44 m. du soir.

MARS.

Le 15 janvier . . . . à 5 h. 36 m. du matin.
— février . . . . à 4 h. 11 m. du matin.
— mars . . . . . . à 2 h. 21 m. du matin.
— avril . . . . . . à 11 h. 39 m. du soir.
— mai . . . . . . à 9 h. 10 m. du soir.
— juin . . . . . . à 7 h. 19 m. du soir.
— juillet. . . . . . à 6 h. 2 m. du soir.
— août . . . . . . à 5 h. 5 m. du soir.
— septembre . . . à 4 h. 23 m. du soir.
— octobre . . . . . à 3 h. 56 m. du soir.
— novembre . . . à 3 h. 36 m. du soir.
— décembre . . . à 3 h. 15 m. du soir.

JUPITER.

Le 15 janvier	. . . .	à 8 h. 16 m. du matin.
— février	. . . .	à 6 h. 32 m. du matin.
— mars	. . . . .	à 4 h. 45 m. du matin.
— avril	. . . . .	à 2 h. 40 m. du matin.
— mai	. . . . .	à 0 h. 30 m. du matin.
— juin	. . . . .	à 10 h. 8 m. du soir.
— juillet	. . . . .	à 8 h. 2 m. du soir.
— août	. . . . .	à 6 h. 2 m. du soir.
— septembre	. . .	à 4 h. 14 m. du soir.
— octobre	. . . .	à 2 h. 37 m. du soir.
— novembre	. . .	à 1 h. 3 m. du soir.
— décembre	. . .	à 11 h. 33 m. du matin.

SATURNE.

Le 15 janvier	. . . .	à 0 h. 49 m. du matin.
— février	. . . .	à 10 h. 33 m. du soir.
— mars	. . . . .	à 8 h. 33 m. du soir.
— avril	. . . . .	à 6 h. 31 m. du soir.
— mai	. . . . .	à 4 h. 40 m. du soir.
— juin	. . . . .	à 2 h. 50 m. du soir.
— juillet	. . . . .	à 1 h. 7 m. du soir.
— août	. . . . .	à 11 h. 21 m. du matin.
— septembre	. . .	à 9 h. 34 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 7 h. 47 m. du matin.
— novembre	. . .	à 5 h. 52 m. du matin.
— décembre	. . .	à 3 h. 55 m. du matin.

—

PREMIÈRE PARTIE.

Priere à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevèque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie ! — Ave, Maria.

—

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines, S. G. Mgr Pierre-Lambert Goossens, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, et du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, commandeur de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean-Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri-François Bracq, né à Gand le 26 février 1804, docteur en théologie, sacré à Gand le 1r mai 1865, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr Victor-Joseph Doutreloux, né à Chênée le 20 mai 1837, nommé évêque de Gerrum et coadjuteur de Mgr de Montpellier avec droit de succession le 5 juillet 1875, sacré à Liége le 1r août suivant, entré en possession du siège épiscopal de Liége le 24 août 1879.

Évêque de Tournai, S. G. Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1er décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880 évêque d'Euménie et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Edouard Joseph Belin, né à Obigies en 1821, sacré à Namur le 14 avril 1884.

ÉVÊQUE COADJUTEUR

De S. G. Mgr l'Évêque de Gand :

S. G. Mgr Henri-Charles-Camille Lambrecht, né à Welden, le 26 janvier 1848, docteur en théologie de l'Université catholique de Louvain, évêque de Gerra, sacré à Malines le 4 avril 1886.

—

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

J.-B. Abbeloos, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de théologie. Montagne du Collège, 3.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, docteur

en droit *honoris causa* de l'université de Heidelberg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'académie royale flamande de langue et de littérature, membre étranger de l'académie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam, correspondant de l'académie royale des sciences de Turin, de l'institut royal Lombard à Milan, de l'académie royale d'histoire d'Espagne et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, de l'institut royal Grand-Ducal du Luxembourg, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.

H. Van den Berghe, doyen de la Faculté de théologie.

E. E. F. J. Descamps, doyen de la Faculté de droit.

G. Bruylants, doyen de la Faculté de médecine.

L. Bossu, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.

P. E. Martens, doyen de la Faculté des sciences.

P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

J. de Groutars, camérier secret de Sa Sainteté, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités, président du collège du Pape.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste-Lipse.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, H. Van den Berghe.
Secrétaire, M. Moulart.

H. J. Feye, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique, missionnaire apostolique honoraire. Rue Ste-Anne, 7.

J.-B. Lefebve, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. A Sclayn (Namur).

F. J. Ledoux, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Rue de Namur, 161.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre effectif de la commission royale des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chrétiennes, l'archéologie et la paléographie. Rue Neuve, 22.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai; le droit civil ecclésiastique. Rue de Bériot, 40.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire

de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, 108.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège Marie-Thérèse.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique générale et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. Van der Moeren, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

H. Van den Berghe, professeur ordinaire, docteur en droit canon; le droit canon. Collège du St-Esprit.

J. Forget, professeur extraordinaire, docteur en théologie, président du Séminaire africain; le cours d'arabe. Rue des Flamands, 5.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, M. Descamps.
Secrétaire, M. Maton.

T. J. C. Smolders, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ancien membre de la Chambre des représentants et du conseil provin-

cial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, 24.

J. B. C. G. Delcour, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-croix de l'ordre du Christ de Portugal, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, 27.

J. J. Thonissen, professeur émérite, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, ministre d'État, grand officier de l'ordre de Léopold, grand-croix de l'ordre de la couronne de Roumanie, grand cordon de l'ordre du Medjidié, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de nombre de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre Dame de Villa-Viçosa, grand officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la Chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France, de la société pour

l'amélioration des prisons d'Espagne, de la société de statistique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique. Rue de la Station, 88.

E. E. A. De Jaer, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold. Rue de la Station, 152.

C. H. X. Périn, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

A. Thimus, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold. Place St-Jacques, 8.

H. J. P. A. Staedtler, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire et les institutes du droit romain. Rue Léopold, 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue de Marengo, 24.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel, le

droit administratif, le droit international et la législation consulaire. Rue de la Station, 114.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, bourgmestre d'Ohey; les pandectes. Rue de l'Abreuvoir, 9.

A. Nyssens, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre de la Couronne de chêne, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, secrétaire général du Congrès international de droit commercial, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain: le droit commercial et le droit criminel. Rue de la Station, 115.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire; le droit public. Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

A. Maton, professeur extraordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit *ad honores* de l'Université catholique de Louvain, membre de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie notariale de Madrid, fondateur de l'ex-école de pratique notariale de Bruxelles, directeur de la *Revue pratique du notariat belge;* le droit fiscal, le droit notarial et la pratique notariale. Rue Juste-Lipse, 37, à Bruxelles, et rue Marengo, 24, à Louvain.

Th. Fontaine, professeur agrégé, docteur en droit et docteur en philosophie selon saint Thomas, chevalier de l'ordre de Pie IX; le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière. Rue des Orphelins, 14.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, M. Bruylants.
Secrétaire, M. Dandois.

P. J. E. Craninx, professeur émérite, commandeur de l'ordre de St Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, membre et ancien président de l'académie royale de médecine, membre de la commission médicale provinciale du Brabant, président de la commission médicale de Louvain. Rue Léopold, 1.

Le Baron M. R. M. Michaux, professeur ordinaire, sénateur, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la Couronne royale de Prusse, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre associé de l'académie nationale et de la société de chirurgie de Paris, etc.; la clinique externe. Marché-aux-Grains, 16.

P. J. Haan, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne. Rue de Tirlemont, 127.

E. M. Van Kempen, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine. Rue de Bruxelles, 182.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de

l'ordre de Pie IX, président de l'académie royale de médecine de Belgique, de la société de statistique de Paris, etc.; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, 36.

E. Hayoit, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique, membre de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 66.

E. Masoin, professeur ordinaire, membre titulaire de l'académie royale de médecine, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, médecin principal des établissements d'aliénés de la ville de Louvain; la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Ste-Anne, 15.

E. Hubert, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique et de la société médico-chirurgicale de Liége; le cours théorique des accouchements, la clinique obstétricale et la gynécologie. Rue Léopold, 13.

C. Ledresseur, professeur ordinaire; l'anatomie descriptive, l'anatomie des régions et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, 75.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant

de l'académie royale de médecine de Belgique; la pathologie chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne. Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique et la chimie médicale, la pharmacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique et l'urologie. Rue des Récollets, 28.

E. Venneman, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie de médecine; la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie et les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 35.

J. Denys, professeur agrégé; l'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique. Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. Rue du Mayeur, 7.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, M. Bossu.
Secrétaire, M. Colinet.

A. J. Namèche, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. CARTUYVELS, vice recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J.-B. J. NÈVE, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société asiatique de Londres, de la société des sciences et des arts de Lille, correspondant étranger de l'académie de Stanislas de Nancy, etc. Rue des Orphelins, 52.

E. NÈVE, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université. A Hauthem-Saint-Gerlac, près Maestricht.

C. C. A. MOELLER, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres; l'histoire générale, les antiquités grecques et l'histoire politique contemporaine. Rue de la Station, 120.

L. C. DE MONGE VICOMTE DE FRANEAU, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, 3.

P. G. H. WILLEMS, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université; la littérature latine, les

antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, 38.

C. de Harlez, professeur ordinaire, camérier de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre d'honneur de la *Society of biblical archeologyc*, membre de la *Royal asiatic Society* de Londres, de la société asiatique et de la société linguistique de Paris, de la société orientale allemande, de l'institut ethnographique de France, de l'académie indo-chinoise, de la société asiatique d'Italie, de la société des textes pâlis, de la société américaine de France, etc.; les langues et les littératures sanscrites et éraniennes, chinoises et mandchoues. Rue au Vent, 8.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'académie royale flamande; l'histoire de la littérature flamande. Rue des Récollets, 5.

J. Jacops, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines;

l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale. Collège du Saint-Esprit.

D. Mercier, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin; le cours de haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin. Collège du Saint-Esprit.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse; les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine, les exercices philologiques sur la langue grecque (cours du doctorat), les exercices pratiques et didactiques sur la langue grecque (école normale des humanités). Rue Léopold, 22.

J. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape, assesseur du vice recteur; la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane. la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique, la psychologie et la philo-

sophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, 34.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste-Lipse, assesseur du vice-recteur; la langue et la littérature latine, les antiquités romaines, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit; l'économie politique et la statistique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne et le droit rural. Place du Manège, 17.

A. J. A. Tielemans, professeur agrégé, bibliothécaire-adjoint; le cours de religion, de géographie et de littérature à l'Institut préparatoire aux Écoles spéciales, aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie. Rue Notre-Dame, 54.

Ph. Colinet, professeur agrégé, docteur en langues orientales; le sanscrit et le pâli, les langues germaniques anciennes : l'ancien néerlandais. Collège du Saint-Esprit.

—

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, M. Martens.
Secrétaire, M. Van Biervliet.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire, grand officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, correspondant de l'Institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie royale des sciences de Stockholm, de l'académie de Boston, de Madrid et d'Édimbourg, de l'académie de médecine de Paris, correspondant de l'académie voldarnese del Poggio, membre honoraire de l'Institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne, de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société impériale des sciences

naturelles à Moscou, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société Linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomathique de Paris, de la société impériale et royale des médecins à Vienne, de la société des sciences à Haarlem, de la société Linnéenne de Bordeaux, président de la commission académique chargée de la publication de la Biographie nationale, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, 93.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre ordinaire de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre correspondant de l'athénée vénitien, de la société philomathique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, 20.

L. HENRY, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et

des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences et en médecine; la botanique générale et spéciale (cours de candidature) et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, 27.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire, docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie. Collège des Prémontrés, rue de Namur, 95.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des arts et manufactures et des mines; la chimie industrielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. BLAS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, etc.; la chimie analytique (docimasie), la chimie pharmaceutique inorganique et toxicologique et la pharmacognosie. Rue de Tirlemont, 88.

G. LAMBERT, professeur ordinaire, chevalier

de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines ; l'exploitation des mines. Place de l'Université, 4.

L. Cousin, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées, vice-consul d'Espagne ; les constructions du génie civil. Rue du Canal, 91.

J. Micha, professeur ordinaire, ingénieur-mécanicien ; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, 8.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne ; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 13.

N. E. Breithof, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne, commandeur de nombre de l'ordre d'Isabelle la catholique, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'institut royal grand-ducal de Luxembourg, etc. ; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspective et

à la coupe des pierres et les travaux graphiques. Rue de Bruxelles, 95.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, docteur en sciences; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, officier de l'ordre de la Rose du Brésil, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la commission royale des monuments, vice consul du Brésil; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue des Récollets, 16a.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'Université, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes, la botanique, la physiologie végétale et les maladies des plantes (institut agronomique). Marché-aux-Grains, 11.

H. Ponthière, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la métallurgie et l'électricité appliquée. Rue de Bériot, 23.

U. Wareg Massalski, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur

des arts et manufactures ; l'économie industrielle aux Écoles spéciales. Rue Juste-Lipse, 1B.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, agronome, médecin-vétérinaire, bourgmestre d'Eynthout, membre du conseil provincial d'Anvers, etc.; la zootechnie Rue de la Station, 52.

A. PROOST, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur de l'agriculture; les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférences sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées. École d'agriculture, rue des Récollets.

J. MARCHAND, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, directeur de l'Institut préparatoire aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie; le génie rural, les notions de calcul différentiel et intégral, la mécanique rationnelle et appliquée, la résistance des matériaux et la méthodologie mathématique. Rue des Orphelins, 58.

E. VANDERLAAT, professeur agrégé, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, consul de la république de l'Équateur à Anvers, etc.; la géographie industrielle et commerciale. Rue des Orphelins, 49.

A. LECART, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière

2.

de Nancy; l'économie rurale, la comptabilité agricole. l'économie forestière et l'arboriculture pratique. Rue des Orphelins, 49.

E. TYKORT, professeur extraordinaire; la chimie agricole et l'agronomie (les cultures spéciales). Parc (Vilvorde).

A. THEUNIS, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la chimie générale, la chimie analytique, les industries agricoles et la falsification des denrées alimentaires. Rue des Dominicains, 10.

A DUMONT, professeur extraordinaire, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, suppléant pour le cours d'exploitation des mines. Anvers, rue d'Argile, 51.

G. GILSON, professeur agrégé, docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; l'embryologie; suppléant pour le cours d'anatomie comparée du doctorat en sciences naturelles. Jette St-Pierre lez Bruxelles.

A. VAN BIERVLIET, professeur agrégé, docteur en sciences physiques et mathématiques; les manipulations physiques. Rue des Joyeuses-Entrées, 39.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. BAGUET, docteur en droit, rue des Joyeuses-Entrées, 6.

IMPRIMEURS DE L'UNIVERSITÉ.

VANLINTHOUT frères, rue de Diest, 44.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

J. BAGUET, rue des Joyeuses-Entrées, 1.

APPARITEURS.

E. NACKAERTS, Kraekestraat, 2.
PH. VANDEBORNE, rue des Flamands, 15.
F. DEGROM, abbaye de Parc.
PH. JONIAU, place de l'Université, 7.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. NACKAERTS, Kraekestraat, 2.

—

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1).
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Van der Moeren, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, A. Van Hoonacker, docteur en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).
(Place de l'Université.)

Président, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie.

---

(1) Le collège est destiné aux élèves inscrits dans la Faculté de théologie. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les cours de la Faculté de théologie sont des cours approfondis. Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et Civil. Les cours de littérature, de philologie, de sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le cours de philosophie de St-Thomas est obligatoire pour tous les élèves. Les cours de langues orientales et d'archéologie sont facultatifs.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert en argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape Adrien VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit; le collège de Marie-

Sous-régents, M. Lecler, licencié en droit canon, et C. Delaere, bachelier en théologie.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, l'abbé Fr. Janssens, étudiant en sciences.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.
(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie et lettres, assesseur du vice-recteur.

Sous régents, A. Meunier, docteur en sciences naturelles, et G. Van den Gheyn, S. T. L. et licencié en philosophie selon saint Thomas.

Thérèse et celui de Juste-Lipse aux élèves inscrits dans les Facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du Saint-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue Neuve, 22.

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, professeur à la Faculté de philosophie. Rue Notre-Dame, 54.

Aide-bibliothécaire, J. F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekestraat, 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE.
(Collège du Pape.)

Directeur, J.-B. Carnoy, professeur à la Faculté des sciences.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le régl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282; de 1851, p. 237, et de 1884, p. 319.

Assistant, l'abbé Meunier, docteur en sciences.
Préparateurs, Demade, Ide, Moulin, Verhoef, Morelle.
Concierge, H. Dewaelheyns, rue de la Monnaie, 21.

LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE HUMAINE ET COMPARÉE.
(Collège du Pape.)

Directeur, G. Gilson, professeur agrégé.
Préparateurs, P. Demade, L. Verhoef.
Concierge, H. Dewaelheyns.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1).
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, A. Bodinar, ingénieur.
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.
Assistants, V. André, chaussée de Tirlemont, 25, et A. Busschodts, rue de Paris, 96.
Concierge, M. Vranckx.

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, A. Van den Bossche. Rue des Orphelins, 56.

Garçon de service, Jean Vits. Montagne du Collège, 14.

MUSÉE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, A. Van den Bossche. Rue des Orphelins, 56.

Garçon de service, Jean Vits. Montagne du Collège, 14.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur ordinaire.
Préparateur, J. Cézar, ingénieur-agricole.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS PHYSIQUES.
Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Van Biervliet, professeur agrégé.

LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur ordinaire.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.
Chef de culture, J. Giele.

MUSÉE DE BOTANIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.
Concierge, F. Wouters.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le règl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, F. Wouters.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE,
D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE D'ARCHITECTURE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Helleputte, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.

Concierge, M. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1881, p. 145.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE, DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).
(Collège du Roi, rue de Namur, 93.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.
Préparateur, G. Vanminsel.
Concierge, Eug. Clynmans.

INSTITUT VÉSALE.
(Rue des Récollets, 36.)

ANATOMIE DESCRIPTIVE.
AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Van der Straeten, docteur en médecine.
Concierge, J. Deleuze.

MUSÉE ANATOMIQUE ET SALLE DE TRAVAIL PRATIQUE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Prosecteur, A. Van Gehuchten.
Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

Assistant principal, J. F. Heymans, docteur en médecine, docteur en sciences naturelles.

Assistants adjoints, L. Godts, O. Van Haeren, G. De Posch, H. Lebrun et M. Petit.

Concierge, J. Deleuze.

INSTITUT RÉGA.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Van Gehuchten, docteur en sciences naturelles.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE ET DE PATHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, J. Denys, professeur agrégé.

Assistants, J. Dumoulin et M. Ide.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Ranwez, pharmacien.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE.

Directeur, J. Denys, professeur.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, Ranwez, pharmacien.
Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, le baron M. R. Michaux.
Chefs de clinique, le professeur T. Debaisieux et Dandois, professeur agrégé.
Élèves internes, Léopold Laruelle, docteur en médecine, et Planquaet, Cyrille.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest.
Chef de clinique, le docteur Denys, professeur agrégé.
Élèves internes, les Drs L. Castelain et Veys.

LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys.
Assistants, Debie et Smets.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE

Professeur, E. Venneman.
Élève interne, Wullart, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice. A. Peeters.
Élèves internes, V. Feys et M. Renoirte.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, A. Van der Straeten, docteur en médecine.
Élève attaché au service, A. Thevelin.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.
Professeur, E. Masoin.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

A. Sirèt, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).
S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et Institut agronomique).

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours de l'année académique 1887-1888.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Van den Berghe*.—Secr. : M. *Moulart*.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire. Le traité DE ROMANO PONTIFICE ET DE LOCIS THEOLOGICIS, lundi à midi, jeudi et vendredi à 10 heures.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. L'*Évangile selon S. Luc*, lundi à 8 heures, jeudi et samedi à 11 heures. — COURS D'HÉBREU : *Grammaire et chrestomathie*, mardi à 10 heures et vendredi à midi. — COURS DE SYRIAQUE, mardi à 9 heures.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire et bibliothécaire de l'Université. LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET L'ARCHÉOLOGIE, vendredi à 3 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire. DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE : *partie générale*, vendredi et samedi à 10 heures. — *Partie spéciale*, mercredi de 11 heures à midi et demi.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, le Ir et le IIe, et du XVIe au XVIIIe siècle de l'ère chrétienne, lundi et jeudi à 9 heures, mardi à 11 heures. — PATROLOGIE, samedi à 8 heures.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire. Le

traité DE GRATIA, mercredi et samedi à 9 heures, vendredi à 11 heures.

A. B. VAN DER MOEREN, professeur ordinaire et président du collège du Saint-Esprit. LA THÉOLOGIE MORALE : S. Thom. *Supplement.* 3æ *partis Summ. Theol.* quæst. XXIX-LXIX, lundi à 11 heures, mardi et mercredi à 8 heures.

D. MERCIER, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Cours de *Haute Philosophie selon saint Thomas : La Psychologie (Summ. Theol Iæ*, q. 75 et seq., *Contra Gent. II; de anima*, *etc.*), jeudi et vendredi à 8 heures.

Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

H. VAN DEN BERGHE, professeur ordinaire. Le traité DE IMPEDIMENTIS ET DISPENSATIONIBUS MATRIMONIALIBUS, lundi à 10 heures, mardi et jeudi à midi, vendredi à 9 heures.

J. FORGET, professeur extraordinaire. Le cours d'*arabe*, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Descamps* — Secrétaire : M. *Maton.*

Examen de candidat.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du Droit*, *l'Introduction historique au cours de droit civil* et *le droit naturel*

ou *la philosophie du droit*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, professeur ordinaire. *L'histoire* et *les institutes du droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 heures.

Premier examen de docteur.

F. de Monge, professeur ordinaire. *Les pandectes*, lundi, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

L. Mabille, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi et samedi de 11 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire. *Le Code civil*, jeudi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, vendredi de 10 heures et demie à midi et demi, samedi de 9 heures et demie à 11 heures.

J. Vanden Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre ; mardi de 11 heures à midi et demi, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit administratif*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; mer-

credi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil ecclésiastique : partie spéciale, l'administration du temporel du culte*, mercredi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième examen de docteur.

A. Nyssens, professeur ordinaire. *Le droit criminel (droit pénal et procédure pénale)*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi et vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les éléments du droit commercial*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus. — *Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, lundi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *L'introduction historique au cours de droit civil et le droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *La continuation du cours de droit des gens*, comme ci-dessus. — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus. — *La législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La continuation du cours d'économie politique*, comme ci-dessus. — *La statistique*, aux jours et heures à déterminer.

A. Nyssens, professeur ordinaire. *Les éléments du droit commercial*, cours indiqué ci-dessus.

Epreuve préparatoire au Doctorat en Sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit*, *l'introduction historique au cours de droit civil* et *la philosophie du droit*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences politiques et administratives.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années). — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci dessus (cours de deux années).

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie Cours de *haute philosophie selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examen de Candidat Notaire.

Première année.

A. Maton, professeur extraordinaire. *Les lois organiques du notariat*, mercredi de 11 heures à midi et demi. — *La pratique notariale*, mardi de 3 heures à 4 heures et demie.

L. Mabille, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil* (cours de deux années), jeudi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit* et *l'introduction historique au cours de droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi à midi, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

A. Maton, professeur extraordinaire. *Le droit fiscal*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi et vendredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *La pratique notariale*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le

premier semestre; mercredi et vendredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

L. Mabille, professeur ordinaire *Cours spécial de droit civil*, cours de deux années, indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit naturel ou la philosophie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

Th. Fontaine, professeur agrégé. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Bruylants*.—Secrétaire : M. *Dandois*.

Premier examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. *La physiologie humaine* (y compris *la physiologie comparée)*. jeudi, vendredi et samedi à midi.

E. Venneman, professeur ordinaire. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacognosie et les éléments de pharmacie*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *Les éléments d'anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive (syndesmologie et myologie)*, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'ostéologie*, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

Le professeur d'anatomie descriptive et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de Candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *physiologie*, indiqué ci dessus. — *Démonstrations* et *exercices pratiques de physiologie*, une séance par semaine.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive* (*splanchnologie*, *angéiologie*, *névrologie* et *organes des sens*), lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et vendredi de 7 heures à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

— *L'anatomie des régions* et *exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La chimie physiolcgique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

G. Gilson, professeur agrégé de la Faculté des sciences. *L'embryologie*, samedi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le premier semestre.

Dissections comme plus haut.

Premier examen de Docteur.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire. *La pathologie générale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La thérapeutique générale*, y compris *la pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons théoriques sur les maladies mentales*, mardi à midi, pendant le second semestre.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgi-*

cale (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques*), lundi et jeudi à 8 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

E. VENNEMAN, professeur ordinaire. *Leçons théoriques et cliniques sur l'ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 4 heures.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire. *L'hygiène publique et privée*, lundi et mercredi à 11 heures, jeudi à 7 heures, pendant le second semestre. — *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. *La clinique interne et consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. *La clinique externe et consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

J. DENYS, professeur agrégé. *L'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre. — *La clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

L. DANDOIS, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale.

Deuxième examen de Docteur.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *La théorie des accouchements, les manœuvres obstétricales et la gynécologie*, lundi, vendredi et samedi à midi.—*Exercices cliniques d'obstétrique et consultations gratuites*, lundi et mardi à 4 heures. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire. Le cours d'*hygiène*, indiqué ci-dessus. — *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. VENNEMAN, professeur ordinaire. Le cours d'*ophtalmologie*, indiqué ci-dessus.

E. HAYOIT, professeur ordinaire. *La médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. Le cours de *clinique interne*, indiqué ci dessus.

M. R. MICHAUX, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgicale*, y compris les *maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *L'anatomie chirurgicale*, lundi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.— *La médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. *Les bandages, les appareils et la petite chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

Troisième examen de Docteur.

G. Verriest, professeur ordinaire. Le cours de *clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, etc., cours indiqué ci-dessus. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur ordinaire. *La clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *L'anatomie chirurgicale* et *la médecine opératoire*, cours indiqués ci-dessus.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, professeur agrégé, chef de clinique chirurgicale. *Les bandages, les appareils et la petite chirurgie*, cours indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'urologie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacie théorique (partie inorganique); les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique*, lundi à 11 heures, mardi à 8 heures et demie, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La pharmacie théorique (partie organique)*, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima*, lundi, mardi. mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *La pharmacie pratique, les opérations et recherches chimiques, pharmaceutiqnes, analytiques et microscopiques*, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 10 heures à 1 heure et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *Bossu*. — Secrétaire : M. *Colinet*.

Premier examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La logique et la psychologie*, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi et samedi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi et mardi à 9 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'explication d'auteurs grecs*, mercredi à 9 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; et pour les élèves qui se

préparent au doctorat, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire. *L'histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen
de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La philosophie morale*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique du moyen âge* et *l'histoire politique contemporaine*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures, jeudi à 10 heures, vendredi de 10 heures à midi, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire. *L'histoire politique interne de la Belgique*, lundi et mercredi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, mardi à 10 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F Collard, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traduction à livre ouvert*, lundi à 8 heures, mercredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature française*, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature flamande*, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *Le cours de religion*, indiqué ci-dessus.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La logique*, *la psychologie* et *la philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité* et *du moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

Première épreuve.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les éléments de la grammaire générale* (cours de deux années), mardi à 11 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire *L'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'histoire comparée des littératures européennes modernes* (cours de deux années), mardi à 10 heures, mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *La métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 4 heures, pendant le premier semestre.

L'épreuve comprend, en outre, la traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec.

Deuxième épreuve.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Exercices philologiques sur la langue latine*, lundi et mardi à

11 heures, pendant le second semestre. — *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi et samedi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le second semestre. — *L'encyclopédie de la philologie*, y compris les *éléments d'épigraphie* (cours de deux années), mardi à 11 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices philologiques sur la langue grecque*, lundi et mardi à midi, pendant le second semestre. — *L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'explication d'auteurs grecs*, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *Les antiquités grecques* (cours de deux années), mardi et mercredi à midi, pendant le premier semestre.

D. Mercier, professeur ordinaire. Cours de *haute philosophie selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examens de Licence et de Doctorat en Sciences philosophiques, — en Sciences philologiques, — en Sciences morales et historiques.

Voir le programme spécial.

COURS FACULTATIFS

C. de Harlez, professeur ordinaire. Cours supérieur de *Sanscrit*.—*Les langues éraniennes (zend, pehlvi, vieux persan)*, aux jours et heures à déterminer. — Cours de *chinois*.

Ph. Colinet, professeur agrégé. Cours inférieur de *sanscrit* et de *pâli*. — Cours de *langues germaniques anciennes étudiées au point de vue de la linguistique indo-européenne*, 2e année. — *Les psaumes carolingiens* (ancien néerlandais), pendant le second semestre. — *Principes de phonétique générale*, pendant le premier semestre, aux jours et heures à déterminer.

J. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *La grammaire comparée des langues grecque, latine et française*, jeudi à 11 heures. — *Le grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

T. J. Lamy, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et président du collège Marie-Thérèse. Les cours d'*hébreu* et de *syriaque*, indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *Les antiquités chrétiennes et l'archéologie*, cours indiqué ci-dessus. — Cours de *paléographie*, mercredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

J. Forget, professeur extraordinaire de la Faculté de théologie. Le cours d'*arabe*, indiqué ci-dessus.

ÉCOLE NORMALE

pour les Ecclésiatiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur.

Professeurs pour les cours spéciaux : M. Collard, professeur ordinaire, et M. J. Hemeryck, professeur ordinaire, président du collège Juste-Lipse et assesseur du vice-recteur.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *Martens*.—Secrét.: M. *Van Biervliet*.

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie*

générale, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre ; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris la *botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie et samedi de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations* aux jours et heures à déterminer.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La logique*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent subir la

première épreuve à la session de février; lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

A. VAN BIERVLIET, professeur agrégé. *Manipulations physiques.* une séance par semaine.

Deuxième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les éléments de zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Visite du musée, vendredi à 2 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, jeudi et vendredi à 8 heures pendant le premier semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La psychologie* et *la philosophie morale*, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi à midi, pendant le premier semestre.

J. B. CARNOY, professeur ordinaire. *La microscopie théorique; la microscopie appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pour la première section, vendredi de 10 heures et demie à 1 heure, samedi de 8 heures à 10 heures et demie, pour la seconde section, pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. Henry, professeur ordinaire. Le cours de *chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. Le cours de *physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris *la botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi à midi, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent se présenter à l'examen au mois de février; lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. Le cours de *microscopie*, indiqué ci-dessus.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *religion*, indiqué ci-dessus.

L. HENRY, professeur ordinaire. *Principes généraux de chimie.* (Partie du cours de *chimie générale* indiqué ci-dessus.)

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La géométrie analytique et l'algèbre supérieure*, jeudi vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Les compléments de géométrie analytique*, mercredi et jeudi à 8 heures, vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Les cours de *logique*, de *psychologie* et de *philosophie morale*, indiqués ci-dessus.

A. VAN BIERVLIET, professeur agrégé. *Manipulations chimiques*, une séance par semaine.

Deuxième année.

P. L Gilbert, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. *Compléments du cours précédent* et *éléments du calcul des variations*, aux jours et heures à déterminer — *La statique analytique* et *la dynamique du point*, partie du cours de *mécanique* des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Les compléments d'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La cristallographie*. Voir le cours de *minéralogie* des Écoles spéciales.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *L'astronomie physique*, mardi et mercredi à midi, pendant toute l'année.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *La zoologie proprement dite*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La géographie* et *la paléontologie animales*, mardi à 9 heures et demie, pendant le

second semestre. — *L'anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Suppléant pour le cours d'anatomie comparée, G. Gilson, professeur agrégé.

E. Venneman, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La physiologie comparee*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

G. Bruylants, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique générale et speciale*, y compris *la paléontologie végétale*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pendant toute l'année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La minéralogie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous avec compléments aux jours et heures à déterminer.—*La géologie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci dessous. — *La paléontologie stratigraphique*, lundi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. Henry, professeur ordinaire *La chimie générale*, samedi à 6 heures.

C. Blas, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre ; mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre. Travaux du laboratoire, mercredi et jeudi à 2 heures et demie.

P. E. Martens, professeur ordinaire. *La géographie végétale*, lundi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *L'analyse pure*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La physique mathématique générale*, y compris *la théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le premier semestre.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Le calcul des probabilités*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *L'astronomie mathématique*, mardi de 11 heures à midi et demi.

Deuxieme année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Les com-*

compléments d'analyse, aux jours et heures à déterminer. — *Les théories dynamiques de Jacobi* aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale approfondie*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *Les compléments d'analyse*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année. — *La géométrie supérieure analytique*, jeudi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique céleste*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie supérieure synthétique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de chimie pratique, obligatoires, ont lieu mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La géométrie analytique* et *l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus. — *Les compléments de géométrie analytique*, indiqués ci-dessus, jusqu'au 1r mai.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, cours indiqué

ci-dessus. — *La mécanique analytique*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La minéralogie*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. Le cabinet de *minéralogie* est ouvert vendredi et samedi de 2 heures à 4 heures, pendant le premier semestre et de 2 heures à 6 heures, pendant le second semestre.

C. Blas, professeur ordinaire. *La chimie analytique* (*docimasie*), mercredi et jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire (travaux analytiques)*, mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie; vendredi à 2 heures et demie, séance facultative.

J. Micha, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

N. E Breithof, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, mercredi de 11 heures

et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *Les éléments de la paléontologie animale*, partie du cours indiqué ci-dessus, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. Visite du cabinet de *zoologie*, vendredi à 2 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La géologie*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 11 heures à midi, pendant le premier semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du génie civil, de la construction des machines et des mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de métallurgie et de chimie*.

G. Lambert, professeur ordinaire (suppléant

A. Dumont, professeur extraordinaire). *L'exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. – *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. Micha, professeur ordinaire. *La construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La métallurgie*, lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi, mardi, mercredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures

et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du premier semestre, pour les sections du *génie civil*, de la *construction des machines* et *des mines;* mardi, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour toutes les sections.

Quatrième année.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *La chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 2 heures et demie à 6 heures et demie, mercredi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant tout le premier semestre, *pour la section de métallurgie*, et jusqu'au 1r avril, *pour la section de chimie.*

G. LAMBERT, professeur ordinaire (suppléant A. DUMONT, professeur extraordinaire). *L'exploitation des mines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les principes de l'architecture*, vendredi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire. *La métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Les applications industrielles de l'électricité,* jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre, vendredi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

TH. FONTAINE, professeur agrégé de la Faculté de droit. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

Conférences sur la *législation des mines* par M. le professeur LAMBERT, sur l'*administration industrielle* par M. le professeur DE WALQUE, et sur l'*économie industrielle* par M. le professeur MASSALSKI.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil* et de la *construction des machines*; mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil*, de la *construction des machines* et de la *métallurgie*,

et du 1r avril jusqu'à la fin du semestre pour la section de *chimie*.

COURS FACULTATIFS.

N. E. VANDERLAAT, professeur agrégé. *La géographie industrielle*, vendredi à 6 heures.

A. THEUNIS, professeur ordinaire. *La falsification des denrées alimentaires*, aux jours et heures à déterminer.

Ingénieurs-Architectes.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie inorganique*, partie du cours de *chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci dessus. — *Exercices de chimie pratique*, jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La géométrie analytique* et *l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les élé-*

ments d'architecture, jeudi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le cours de religion*, indiqué ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Exercices d'architecture, sous la direction de M. le professeur Helleputte, lundi, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral. La mécanique analytique*, cours indiqués ci-dessus.

J. Micha, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture* (cours de deux années),

au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *La physique industrielle (chauffage et ventilation des lieux habités)*, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Exercices d'architecture*, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 11 heures et demie, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne*, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. COUSIN, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture*, mardi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le

second semestre. — *L'architecture civile et religieuse*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures et demie à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La métallurgie*, une partie du cours indiqué ci-dessus.

Quatrième année.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *L'architecture civile et religieuse* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'esthétique appliquée à l'architecture*, mercredi à 3 heures, pendant le second

semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi de 4 heures à 6 heures et demie, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure et de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *Les applications industrielles de l'électricité*, cours indiqué ci-dessus.

Th. Fontaine, professeur agrégé de la Faculté de droit. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, cours indiqué ci-dessus.

Conférences sur la législation, l'administration et l'économie industrielles, indiquées ci-dessus.

Ingénieurs des Constructions civiles et des Constructions mécaniques.

Ingénieurs des Arts chimiques.

Voir le programme spécial.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE.

Présid.: M. *J.-B. Carnoy.* — Secrét.: M. *Lecart.*

Première année.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie générale*, mardi et mercredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices de chimie pratique*, mercredi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique*, y compris *les démonstrations et exercices pratiques*, vendredi de 8 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *La microscopie appliquée.*

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie (anatomie comparée et descriptive)*, mardi de midi à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, mardi à 3 heures. — *Ex-*

cursions zootechniques. — *Eléments de zoologie*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre.

J. Marchand, professeur ordinaire. *Le génie rural (physique et mécanique générale*), lundi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre et de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Le génie rural (constructions rurales*, *notions sommaires d'archéologie*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Dessin*, pour la première série : jeudi de 10 heures à midi, pendant toute l'année, vendredi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, pendant le premier semestre et mercredi de 3 heures à 5 heures, pendant le second semestre ; pour la deuxième série : jeudi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, pendant toute l'année; vendredi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre et samedi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

A. Meunier, chargé de cours. *Les éléments de minéralogie*, *de géologie et l'agrologie*, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième année.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zoo-*

technie (physiologie et esthétique animales), mardi de 10 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Applications*, mardi à 3 heures.

A. THEUNIS, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — *Travaux de laboratoire (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, jeudi et vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

A PROOST, professeur ordinaire. *L'hygiène*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre. — Conférences sur la *chimie et la physiologie des plantes cultivées*.

J. MARCHAND, professeur ordinaire. *Le génie rural (mécanique agricole, géodésie agraire, hydraulique agricole)*, mercredi de 8 heures à 10 heures, pendant toute l'année. — *Exercices d'arpentage et de topographie*, aux jours et heures à déterminer.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le génie rural (constructions rurales)*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Dessin*, pour la première série : lundi et samedi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année; pour la deuxième série : mercredi de 10 heures et demie à 1 heure et

samedi de 8 heures à 10 heures à demie, pendant le premier semestre ; mardi de 10 heures et demie à 1 heure et vendredi de 3 heures à 5 heures et demie, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *L'arboriculture fruitière, parcs et jardins,* samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

A. Lecart, professeur ordinaire. *L'économie forestière*, mardi de 9 heures à 10 heures, pendant le premier semestre ; samedi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre. — *Excursions forestières*.

E. Tykort, professeur extraordinaire. *La chimie agricole et l'agronomie (les cultures spéciales*), lundi de 8 heures à 10 heures, pendant toute l'année. — *Excursions*. — *Champs d'expérience*.

Troisième année.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie* (*exploitations des animaux domestiques)*, mercredi de 9 heures et demie à 10 heures et demie et jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre ; mardi de 10 heures à 11 heures et mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *Exercices zootechniques*, mardi à 3 heures. — *Excursions*.

A. Lecart, professeur ordinaire. *L'économie rurale*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre ; mercredi de 9 heures

à 10 heures, pendant le second semestre. — *La comptabilité agricole*, jeudi de 9 heures à 10 heures et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *L'économie forestière*, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre, pour tous les élèves ; mardi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre, pour tous les aspirants forestiers. — *Arboriculture pratique*, lundi à 3 heures, pendant le second semestre. — *Excursions forestières*.

A. Proost, professeur ordinaire. *La zoologie agricole*, mercredi de 4 heures et demie à 6 heures, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — *Dessin et projets*, lundi de 8 heures à 10 heures, pendant toute l'année ; mardi de 8 heures à 10 heures, pendant le premier semestre ; vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *L'arboriculture fruitière, les parcs et les jardins*, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le droit rural et forestier*, mardi de 11 heures à midi et samedi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

J. Marchand, professeur ordinaire. *Le génie rural (machines agricoles)*, lundi de 10 heures à 11 heures, pendant toute l'année.

A. Theunis, professeur ordinaire. *Chimie analytique*, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Les industries agricoles*, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le premier semestre ; samedi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *Les travaux du laboratoire (analyses industrielles et agricoles)*, mardi et jeudi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre ; mardi de 3 heures à 6 heures, et mercredi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre. — *Excursions*.

Th. Fontaine, professeur agrégé de la Faculté de droit. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi de 9 heures et demie à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE
(*cours de trois années*).

Première année.

J. Marchand, professeur ordinaire. *Le génie rural (physique et mécanique générale)*, cours indiqué ci dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté

de philosophie. Le cours de *religion*, indiqué ci-dessus.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie générale* et *exercices de chimie pratique*, cours indiqués ci-dessus.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique* et *la microscopie appliquée*, cours indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Dessin*, jeudi de 10 heures à midi, pendant toute l'année; vendredi de 10 heures à midi, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux Écoles spéciales, aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie.

Directeur : J. Marchand, professeur ordinaire de la Faculté des sciences.

Professeur : M. Tielemans, professeur agrégé de la Faculté de philosophie, bibliothécaire-adjoint.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
J.-B. ABBELOOS.

Le secrétaire, P. G. H. Willems

Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. De Ridder, curé doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur.

2d *Vice-Président*, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

Gardien du vestiaire, G. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, E. Isaac, étudiant en médecine.

Secrétaire, J. Helsmortel, id.

Trésorier, F. Bauwens, étudiant en médecine.

Gardien du vestiaire, F. Helsen, étudiant en théologie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Vice Président, P. Van Cutsem, étud. en droit.

Secrétaire, G. de Cock, id.

Trésorier, P. Poullet, id.

Gardien du vestiaire, F. Béthune, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.

Vice-Président, J. Nanson, étudiant en médecine.

Secrétaire, J. Delansheere, étudiant en médecine.

Trésorier, D. Nys, étudiant en philosophie.

Gardien du vestiaire, L. Landmeters, étudiant en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Descamps, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, C. Jorion, étudiant en droit.
Secrétaire, H. De Boeck, étudiant en droit.
Trésorier, J. Bareel, id.
Gardien du vestiaire, E. Dubois, étudiant en philosophie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit.
Vice-Président, A. Vangehuchten, étudiant en médecine.
Secrétaire, E. Royer, id.
Trésorier, E. Goossens, id.
Gardien du vestiaire, F. Collin, étudiant en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, G. Vanden Gheyn, étudiant en philosophie, sous-régent au collège Juste-Lipse.
Secrétaire, G. Mostaert, étudiant en médecine.
Trésorier, A. Laporta, id.
Gardien du vestiaire, G. Begerem, étudiant en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-CHARLES-BORROMÉE.

Président, M. J. Van Biervliet, professeur à la Faculté de droit.
Secrétaire, G. Jacqmotte, négociant.
Trésorier, J. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.
Président, Chevalier X. van Elewyck, docteur en sciences politiques et administratives, à Louvain.
Secrétaire, G. Tombeur, échevin à Héverlé.
Trésorier, A. Ruelens, curé, à Héverlé.
Gardien du vestiaire, G. Vanderborght, fermier, à Héverlé.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA SAINTE-TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le supérieur du collège.
Président, G. Feremans, étudiant.
Secrétaire, E. Grandmoulin, id.
Trésorier, M. Martens, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président, J. de Trooz-van Elewyck, conseiller provincial.

Vice-Président, F. Schollaert, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, Alfred Berrewaerts, avocat.

Trésorier, l'abbé Kennis, aumônier à la maison pénitentiaire.

Membres : J. M. Boon, rentier; Lambrechts, vicaire de Ste-Gertrude; J. Novent, professeur; Janssens, aumônier de la maison d'arrêt; Verhaegen, aumônier à la maison pénitentiaire; Ch. Terwagne, rentier; G. Jacqmotte, négociant.

1e *section*.

PATRONAGE. — ÉCOLE DOMINICALE.

Président, F. Schollaert.

Vice-Président, Ch. Terwagne.

Aumônier, vicaire Lambrechts.

Secrétaire-trésorier, G. Jacqmotte.

Membres : RR. PP. Van Dommelen et Caers de la Compagnie de Jésus; Van Genechten, directeur de l'école Saint-Albert; F. Pels, employé; Aug. Gonne, F. Van Emelen, étudiants; J. Peeters; Arn. Gonne; Jos. De Bève.

2e *section.*

ADULTES.

Président, J. de Trooz.
Vice-Président, P. De Becker.
Aumôniers, l'abbé Verhaegen et l'abbé Janssens.
Secrétaire-trésorier, A. Peeters.
Membres : Tyck, vicaire de Saint-Quentin; Van Horenbeek, vicaire de Ste-Gertrude; Kennis, aumônier à la maison pénitentiaire; Novent; J.-B. Boine; J.-M. Boon; A. De Néeff; baron van Oldeneel; F. Adams.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1886-1887.

—

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Au moment de vous remettre le bilan de l'exercice 1886-1887, je me sens pris d'un scrupule au souvenir d'une parole du regretté fondateur de notre œuvre, Frédéric Ozanam : « La charité, écrivait-il dans une de ses lettres (1), ne doit jamais regarder derrière elle, mais toujours devant, parce que le nombre de ses bienfaits passés est toujours très petit et que les misères présentes et futures qu'elle doit soulager, sont infinies. » Si je ramène, en vertu de nos règlements, vos regards sur le passé c'est bien moins pour vous rappeler votre charité dont Dieu seul doit rester le témoin et le juge, que pour vous montrer où doivent tendre dans l'avenir vos efforts généreux.

C'est pour tout homme une salutaire pensée de prier pour les morts, mais pour les membres de St-Vincent de Paul, c'est à l'égard de leurs

(1) 23 févr. 1835.

confrères défunts un devoir que la reconnaissance impose.

Vos souvenirs pieux et émus se reporteront tout d'abord sur l'homme éminent qui trop peu de temps, hélas, présida aux destinées de l'Université catholique. Il me semble encore entendre l'écho de ses paroles vibrantes d'affection et de charité, qu'à chacune de nos assemblées générales, il se plaisait à nous adresser. Ce fut aussi Mgr Pieraerts qui au cinquantenaire nous réunit aux pieds des saints autels pour y offrir, pour nous et pour nos pauvres, le saint Sacrifice, et nous distribuer à nous comme à eux le pain de vie et d'amour.

Nous avons d'autres pertes encore à déplorer.

M. Hairion, professeur émérite, par ses fréquentes et abondantes largesses, nous donnait depuis longtemps les meilleures preuves de sa sympathie pour notre œuvre. A la mort de notre bienfaiteur, Mlle Hairion, sa sœur, a bien voulu, par l'envoi d'une somme de 200 fr., continuer ces généreuses traditions.

La mort nous a ravi Mlle Carleer et Mme De Bal, dont nous connaissions depuis nombre d'années déjà l'inépuisable charité, Mlle Van der Brugghen, Mad. veuve Ickx, M. Jeancart, membres souscripteurs, enfin le R. M. Sterckx, curé de Saint-Joseph, l'ami dévoué et le bienfaiteur aimé de nos pauvres.

Quelques-uns de nos membres ont suivi la

pieuse et louable coutume de puiser dans l'exercice de la charité quelques consolations aux douleurs causées par le décès d'un de leurs proches. C'est ainsi que notre cher et zélé président, M. Lefebvre, nous adressa une somme de 250 fr. le jour où il plut à la divine Providence de le frapper dans ses plus chères affections, par le décès de son épouse. M. le professeur Nyssens, à la mort de son père, nous remit 200 francs; M. Meulemans, conseiller provincial, 150 fr., à la mort de Mlle Desmet; M. le vicaire Dyckmans, 100 francs, à la mort de M. le curé Broeckx; enfin la famille de feu Mgr Pieraerts nous envoya 200 francs.

Des messes ont été célébrées pour le repos de l'âme de nos bienfaiteurs et confrères décédés, et le 10 mars un service solennel a été chanté à St-Pierre pour le repos de l'âme de Mgr Pieraerts, président d'honneur de la société de St-Vincent de Paul.

Comme par le passé, M. le chanoine Carnoy a bien voulu dans ces circonstances, nous prêter généreusement le concours de son ministère. Nous lui devons tous nos remercîments et sans doute aussi la promesse de venir désormais plus nombreux assister à ces pieuses réunions.

Ce n'est à coup sûr pas à St-Pierre que nous avons jamais compté nos 394 membres actifs visiteurs, dont 323 appartiennent aux conférences universitaires et 71 à la conférence bourgeoise.

Notre nombre a diminué de 32, alors que celui des familles secourues, porté à 281, augmentait de 9.

Les membres visiteurs ont pleinement justifié leur titre et ont largement mérité l'affection de leurs frères déshérités. A l'heure présente surtout n'est-ce pas un honneur de compter au moins un pauvre parmi ses amis? Mais cet honneur — puisque la charité exclut l'égoisme — nous serions heureux de le partager avec tous ceux qui par des dons annuels nous aideraient à réaliser le but de notre œuvre. Aussi est-ce à regret que nous en voyons si peu réclamer cette part, surtout parmi la jeunesse universitaire dont nous connaissons cependant et apprécions l'intarissable dévoûment à la cause catholique, sous quelque forme qu'elle se présente. C'est donc à elle que nous adressons en toute confiance ce pressant appel, et que nous disons avec le ferme et intime espoir d'être entendu : Si vos loisirs ne vous permettent pas de faire la connaissance de nos pauvres, du moins inscrivez-vous sur la liste de nos membres honoraires, et laissez nous de 6 fr. dégrever votre budget d'amusements et de plaisirs.

Les messes et assemblées réglementaires ont eu lieu régulièrement. Les conseils des conférences se sont rendus le 11 mai chez Mgr le Recteur magnifique pour lui offrir la présidence d'honneur qu'il a daigné accepter.

La conférence bourgeoise a eu pour la première fois sa retraite. Il n'y avait pas lieu d'appliquer aux étudiants cet usage de la société de St-Vincent de Paul, puisque chaque année ils ont deux retraites universitaires. C'est le R. P. De Vos, S. J. qui l'a prêchée pendant les trois premiers jours de la semaine sainte. Sa parole éloquente et pleine d'onction a remué l'âme de tous les assistants et laissé dans leurs cœurs les sentiments de la plus vive reconnaissance, dont je me fais avec joie l'interprête autorisé. Le R. P. Capart a droit lui aussi à notre gratitude pour le zèle bienveillant qu'il a déployé à organiser les cérémonies religieuses.

De l'église, Messieurs, passons à la caisse, non parce que je vais vous demander de la remplir, — vous le ferez bien sans cela, — mais parce que je dois vous en faire connaître l'exacte situation.

Nos recettes se sont élevées à 7228 fr. Nos quêtes ordinaires ont produit 1928 fr., c'est 100 fr. de plus que l'an passé. Nos quêtes extraordinaires subissent une petite diminution : au lieu de 108 fr. elles ne donnent cette année que 91 fr. Les souscriptions annuelles, grâce surtout à l'initiative et à l'opiniâtre persévérance d'un membre de la Conférence St-Pierre, ont eu une sensible augmentation : de 1714 fr., elles atteignent maintenant le total de 1994 fr. soit 280 fr. en plus.

Le sermon de charité prêché par le R. P. Gravez, S. J., a rapporté 222 fr.

Un nouvel article s'est heureusement inscrit sur le bilan de nos recettes : celui des fêtes musicales et dramatiques. Tous nos remercîments au R. P. Capart pour avoir consenti à l'exécution de son drame *Charles-le-Bon*, et aux nombreux acteurs qui par leur art déclamatoire et leurs talents scèniques ont contribué au succès financier de cette soirée de bienfaisance. La recette a été de 545 fr. Jamais ne fut mieux suivi le conseil de classique mémoire : *Utile dulci.*

Dans ce même ordre d'idées nous avons à signaler la généreuse initiative de la *Société des Clodoches*, qui fait tourner au profit des pauvres les amusements qu'elle offre au public. Elle nous a fait parvenir 80 fr.

Les dons particuliers ne se sont pas maintenus au chiffre extraordinaire qu'ils avaient atteint l'an dernier, il y a une baisse de 1150 fr. : nous avons reçu 2366 fr., entre autres 500 fr. d'un anonyme, 500 fr. de M. Jacques Van Doren, 100 fr. de M. Van Bastelaer et 100 fr. de M. le professeur Nyssens. Puissent-ils trouver de nombreux imitateurs. C'est ce qui nous a engagé à signaler leurs bonnes œuvres, afin que, les voyant, les hommes glorifient le Père céleste qui est le Dieu de charité !

En déposant ces recettes à la banque du bon Dieu nous espérons en avoir retiré l'intérêt promis.

Voici d'ailleurs quels sont nos titres :

Nous avons distribué 14,323 pains, donc 414 de plus que l'année passée : à cet effet nous avons employé une somme de 3530 fr.

En vêtements nous avons dépensé 2182 fr. Nous avons payé 73 fr. pour achat et réparation de poêles. La dépense du coke est revenue à son taux normal des années précédentes : 450 fr. Pour la paille au contraire nous avons dépassé les limites ordinaires, nous avons payé 400 fr.

A ces dépenses viennent s'en joindre d'autres de nature diverse et qui se chiffrent par 692 fr. (1).

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	1,928 90	Pains (14,323) :	3,530 06
Quêtes extraordinaires :	91 53	Vêtements :	2,182 66
Souscriptions :	1,994 00	Poêles :	73 70
Dons particuliers :	2,366 30	Coke :	450 80
Sermon	222 03	Paille :	399 64
Fêtes musicales et dramatiques :	625 61	Dons spéciaux :	24 95
		Dépenses diverses :	692 15
Total : fr.	7,228 17	Total : fr.	7,353 96

BILAN.

Dépenses :	fr.	7,353 96
Recettes :		7,228 17
Déficit :	fr.	125 79

Réserve de la Kermesse Flamande de 1886 :	fr.	4,294 00
Déficit de l'année 1886-87 :		125 79
Reliquat :	fr.	4,168 21

Notre déficit est donc insignifiant et si nous en parlons c'est uniquement pour le faire connaître à ceux qui tiennent à l'honneur d'être les premiers à le combler. La quête d'aujourd'hui leur en offrira l'occasion facile. Ils le feront d'autant plus volontiers quand ils sauront quelles sont nos espérances.

Trop souvent un empêchement imprévu ne permet pas à quelques-uns de nos membres d'assister soit à nos réunions extraordinaires, soit à nos réunions hebdomadaires. Rien de plus naturel et de plus légitime à la fois. Mais que n'envoie-t-il au trésorier de sa Conférence l'obole que nous aurait certainement value sa présence. C'est un oubli, dira-t-on. Précisément, et c'est pour ce motif que je le rappelle. Puissent tous vos oublis, Messieurs, vous revenir en mémoire.

Entrons, si vous le voulez bien, dans quelques détails.

La Conférence St-Pierre, grâce à de puissantes influences, a su gagner pour les enfants des pauvres qu'elle visite, les faveurs privilégiées du grand saint Nicolas. On ne peut s'en étonner, puisque ce sont des pères de famille qui composent cette conférence, et que des dames généreuses ont ouvert leur bourse et plusieurs magasins de la ville leur tiroir pour permettre au grand protecteur de l'enfance d'y puiser à pleines mains. 225 enfants ont reçu jouets, gateaux,

pains, etc., et 309 objets d'habillement ont été distribués à cette occasion.

La Conférence St-Lambert à Héverlé poursuit son œuvre bienfaisante, grâce à la haute protection de la Sér. Maison d'Arenberg. Le déficit du budget de 1886 est effacé, et le bilan cette année clôture par un boni de 31 fr. (1).

Comme les années précédentes, la Conférence St-Joseph, établie au collège de la Ste-Trinité et qui compte 36 membres honoraires et 8 membres actifs s'est efforcée de participer le plus possible aux œuvres nombreuses que patronne la société de St-Vincent de Paul.

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Don de la Sérénissime Maison d'Arenberg :	300 00	Deficit de l'année précédente	37 69
Souscriptions :	178 00	Combustible :	321 00
Dons particuliers :	21 00	Indemnités pour pertes d'animaux :	30 00
Total : fr.	499 00	Habillements de 1re communion :	60 00
		Secours en argent :	12 00
		Pains :	7 50
		Total : fr.	467 59

BILAN.

Recettes	fr.	499 00
Dépenses	»	467 59
Boni en caisse : fr		31 41

L'œuvre de prédilection est le patronage et la visite des enfants pauvres qui fréquentent l'école des Frères de la Charité : c'est, dirai-je, l'apprentissage de cet apostolat qu'ils auront à exercer un jour au sein même de la classe ouvrière. Non seulement ils ont su procurer à leurs jeunes protégés, au nombre de 90, les secours matériels, mais même ils leur ont donné leur part mérité de jouissances aux fêtes consacrées à l'enfance. C'est ainsi qu'une somme de 80 fr. a été consacrée pour la St-Nicolas, une autre de 30 fr. pour jeux et promenades à la maison de campagne du collège, une troisième et plus importante de 120 fr. pour habillements distribués en prix (1).

La société des ouvriers, conférence Ste-Barbe, a dans l'intimité célébré cette année le 20e anniversaire de sa fondation. Aujourd'hui elle compte 28 membres actifs, chargés de la direction, et 375 membres effectifs qui se répartissent comme suit : au Patronage, ouvert aux jeunes gens de 12 à 16 ans, nous en comptons 200, dont 180 fréquentent régulièrement toutes les réunions.

---

(1) Bilan de la Conférence St-Joseph :

Total des recettes :	fr.	2,476 75
Total des dépenses :	»	1,613 10
En caisse :		863 65

L'excédent a été versé à la caisse des bourses d'études accordées aux jeunes patronnés, ou à d'autres jeunes gens peu fortunés.

Dans la section d'adultes, on le sait, il y a deux subdivisions : l'une comprenant les apprentis de 16 à 18 ans, et dont le nombre s'élève à 54 ; l'autre est destinée aux chefs de famille et aux apprentis âgés de plus de 18 ans. Ils sont 125.

Les fêtes données au Patronage ont eu leur entrain et leur lustre habituels. Mais à côté des réjouissances profanes, telles que tombolas, concerts, soirées dramatiques, excursions à la campagne, inauguration du drapeau, le comité directeur sut donner aux fêtes et solennités religieuses la place qui leur convenait. Mentionnons tout d'abord le succès de la retraite prêchée aux patronnés du 7 au 12 décembre par M. l'aumônier Janssens. Les communions se sont faites régulièrement et nous sommes heureux d'apprendre que dans peu sera établie la communion mensuelle en l'honneur du Sacré-Cœur. C'est dans ces manifestations publiques de foi commune que l'ouvrier chrétien doit puiser sa force et affirmer ses convictions

Rappelons-le parfois aux familles que nous visitons, faisons leur connaître et apprécier ces œuvres d'un intérêt social qui s'appellent le Patronage et l'association ouvrière. Notre salutaire et efficace apostolat viendrait à son heure seconder les efforts persévérants et le zèle du comité directeur.

L'excursion de nos ouvriers s'est faite cette année à St-Nicolas, où une réception superbe

leur a été gracieusement offerte. C'est là qu'ils ont pu reconnaître leurs vrais amis et les bienfaits de la fraternité chrétienne.

La société regrette le départ de deux de ses membres actifs les plus méritants : M. le vicaire Deckers, appelé à Lierre aux fonctions de curé du Béguinage, et M. le vicaire Van Olmen, qui a quitté notre ville après avoir été de longues années aumônier du Patronage. La reconnaissance de nos ouvriers gardera longtemps encore leur souvenir (1).

Messieurs, vous souvient-il encore de ce jour d'inoubliable enthousiasme, où, se faisant l'écho des sentiments d'ardente charité qui vibraient dans tous les cœurs, Mgr Pieraerts, dont j'aime à vous rappeler une fois de plus la douce mémoire, répondait à l'éloquent et chaleureux appel du plus vaillant champion de la cause ouvrière, M. le comte de Mun, par ce solennel et unanime engagement : « Nous irons à l'ouvrier ! »

C'est à nos œuvres, dont je viens de vous faire le rapide tableau, à répondre de la sincérité de

(1) Bilan de la Société au 1er novembre :

Recettes	fr.	2750 61
Dépenses	»	2755 92
Déficit	fr.	5 31

Le concert annuel a été remplacé par une liste de souscription présentée à domicile.

nos paroles et de l'exécution loyale de nos promesses. Allons à l'ouvrier, exposé plus que jamais aux séductions et aux ruses des apôtres du mensonge. Allons-y avec cette grande bonté que réclame de nous S. S. Léon XIII, avec cette inépuisable charité dont S. Vincent de Paul nous donna l'incessant exemple, avec la conviction qu'affirmait Frédéric Ozanam, que le nombre de nos bienfaits est toujours très petit et que les misères présentes et futures, que nous devons soulager, sont infinies !

—

Societas Philologa Lovaniensis.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. J. B. ABBELOOS, Rector magnificus, *Præses ad hon.*

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector emeritus, *Præses ad hon.*

P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*

Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*

Prosper De Pelsmaecker, ex Denderleeuw, phil. et lit. cand., *p. t. a Secret.*

Socii.

Victor Brants, prof. ordin., ex-secret. (1874-75).

Johannes Terrens, ex Waldbillig (Magni Duc Lucilib.), philos. et lit doct., ex-secr. (1884-85).

Lambertus Petit, Namurcensis, phil. et lit. et juris cand.

Josephus Schumers, Mosacensis, phil. et lit. cand.

Rev. Æmilius Valvekens, ex Rillaer, phil. et lit. stud.

Rev. Prosper Arnould, ex Dohan, id.

Eugenius Calon, ex Yzendycke (Batavus), id.

Rev. Edmundus Conrotte, ex Tintigny, id.

Edmundus Goedertier, ex Lede, phil. et lit. cand.

Leo Goemans, Lovaniensis, phil. et lit. stud.

Fredericus Raes, ex Heldergem, id.

Joh. Petr. Schock, ex Villa-Machera (Magni Duc. Luciliburg.), id.

Johannes Schwind, ex Septem Fontibus (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. cand.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et lit. doctor, prof. univers. Gandavensis, ex-secret (1873 74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, professor univers. Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, mag. scrin. stud. super. in Ministerio rer. int.

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. doct., professor athenæi Luciliburg.

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus.

Rev. canunicus Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, inspector studiorum humaniorum in diœcesi Gandavensi.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doctor, professor progymnasii Echternacensis.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, professor seminarii Sancto Trudonensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, vicarius in oppido Brugensi.

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim phil. et lit. atque juris doctor, ex secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philologiæ doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, S. J., ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878-79).

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et lit. doct., professor athenæi Lovaniensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et lit. doct., professor athenæi Brugensis.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et lit. doct. professor coll. Diesthem.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. doct., professor collegii Virtonensis.

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et lit. doct.

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et lit. atque juris doct., ex-secret. (1879-80).

Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et lit. atque juris doct., ex-secret. (1880-81), judex curiæ Arlon.

Julius Van Biervliet, Brugensis, phil. et lit. et scient. nat. doctor, ex-secret. (1881-82).

Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct., prof. gymnasii Mosætraj.

Petrus Doppler, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct., ex ag. vices secret. (1882-83).

Augustus Van Ryckelen, ex Halle-Boyenhoven, phil. et lit. doct., prof. coll. Ypriani.

Johannes Petrus Biwer, ex Remich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct.

Rev. Edmundus Remy, Sonegiensis, philologiæ doct., professor in collegio oppidi La Louvière.

Rev. Leonardus Lootens, ex Anseghem, philologiæ licentiatus, professor in seminario Rolariensi.

Michael Meyers, ex Boxhorn (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., professor progymn. Echternacensis.

Michael Glaesener, ex Wilwerdingen (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct.

Baro Leo Bethune, Alostanus, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1883-84).

Augustus Bertrand, Bullionensis, philos. et lit. doct.

Rev. Alphonsus Dassonville, ex Heule, philologiæ licent., prof. collegii Ostendensis.

Eugenius Herbecq, Dionantensis, phil. et lit. doct. et juris cand., ex-secret. (1885-86).

Alphonsus Roegiers, Teneræmundanus, phil. et lit. doct., prof. athenæi Tungrensis.

Rev. Adrianus Cauwenberg, ex Hoeven (Batavus), phil. et lit. doct., rector instituti S. Antonii Bergis ad Zomam.

Rev. Ludovicus Reyter, ex Altwies (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., prof. gymnasii Dikirc.

Alfredus De Groote, Gerardimontensis, juris cand.

Carolus Martens, Lovaniensis, phil. et lit. et juris cand.

Prosper Poullet, Lovaniensis, phil. et lit. cand., ex-secret. (1886-87).

Theodorus Stille, Mosætrajectinus, phil. et lit. cand.

Ernestus Dubois, Verviensis, phil. et lit. doct.

Leopoldus Piette, ex Denée, id.

Simon Kayser, ex Esch (Magni Duc. Lucil.), id., prof. collegii S[i] Josephi Virtonensis.

Rev. Petrus Marres, Mosætrajectinus, prof. in seminario Rodiaducensi.

Mauritius Dewulf, Poperinghensis, phil. et lit. doctor.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1886-1887, par M. Prosper POULLET, candidat en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

Je suis heureux de pouvoir constater au début de ce rapport l'état prospère de notre Société.

Cette situation est due au zèle et à l'assiduité de nos membres, plus nombreux encore que par le passé. Elle est due surtout au dévouement de notre président que de multiples occupations n'empêchent pas de prendre une part prépondérante à nos travaux. Qu'il me permette de lui exprimer en notre nom à tous l'expression sincère de notre vive reconnaissance!

Comme les années précédentes, nous avons fait deux parts dans l'emploi de nos séances : l'une consacrée à l'analyse des nouveaux ouvrages parus dans le domaine de la philologie ou des principaux articles publiés par les recueils périodiques, l'autre consacrée à l'étude approfondie d'un auteur.

La connaissance des sources anciennes et modernes est indispensable à quiconque désire

étudier l'antiquité. Aussi nos travaux d'analyse ont-ils eu avant tout pour objectif de nous tenir au courant du mouvement de la philologie en Europe.

Notre guide principal fut le *Berliner Philologisch Wochenschrift :* à chacune de nos séances plusieurs numéros de ce recueil hebdomadaire étaient soigneusement dépouillés. Ce n'est pas d'ailleurs que nous ayons négligé d'autres recueils qui, pour se restreindre plus spécialement au mouvement de la science philologique dans une nation en particulier, n'en sont point moins intéressants : je veux parler de la *Mnemosyne* pour la Hollande; de la *Rivista del Filologia* pour l'Italie; du compte rendu de l'Académie des sciences et belles lettres, de la Revue Epigraphique pour la France, de la Revue de l'Instruction publique pour la Belgique, etc.

Mais il serait presque vain d'apprendre à connaitre les travaux modernes si l'on n'étudiait en même temps la vie des peuples anciens dans la littérature du temps. De là, dans le programme de nos séances la part importante consacrée aux écrivains anciens eux-mêmes. Abandonnant les orateurs, les poètes, les historiens, cycle ordinaire de nos travaux, nous avons abordé l'étude d'un des maîtres de la science du droit à Rome, de Gaius. Mais l'étude d'un ouvrage n'est pas complète si nous ne connaissons l'auteur lui-même, les temps où il a vécu, les circonstances dans

lesquelles il a écrit. On sait combien minimes sont les renseignements que nous possédons sur Gaius.

M. Willems voulut bien se charger de nous donner sur ce jurisconsulte une intéressante notice renfermant tous les détails qu'une critique historique rigoureuse peut considérer comme certains ou du moins comme très probables.

L'auteur connu, nous avons abordé l'étude de son œuvre, un des plus précieux monuments de la science juridique romaine qui soient parvenus jusqu'à nous.

Ces modestes travaux n'auront pas, j'en ai la confiance, été inutiles. Ils nous permettront de nous adonner avec une facilité plus grande aux sciences antiques. Cette facilité même stimulera notre ardeur à fouiller leur vaste domaine où tant de questions graves et importantes restent à élucider qui font chaque jour encore l'objet de travaux remarquables.

Parmi ces questions discutées entre savants, celle de l'organisation financière de Rome occupe une place prépondérante. Dernièrement encore elle était magistralement traitée par M. Gustave Humbert, ancien procureur général près la cour des comptes (1).

Œuvre d'un homme auquel ses précédentes

---

(1) *Essai sur les Finances et la Comptabilité publique chez les Romains,* par Gustave Humbert, 2 vol., Paris 1885.

fonctions devaient singulièrement faciliter l'étude des questions financières, l'ouvrage de M. Humbert offre cet intérêt particulier qu'il étudie les finances de Rome à un point de vue moderne, c'est-à-dire en les mettant en rapport avec les principes de notre organisation financière actuelle.

Je me permettrai en terminant ce rapport de vous exposer quelques considérations que m'a suggérées la lecture de l'ouvrage de M. Humbert.

Le sujet que j'ai choisi est trop vaste — faut-il le remarquer? — pour que je puisse l'envisager sous toutes ses faces. Aussi limitant ces considérations à un point de vue tout à fait spécial, je me bornerai à exposer dans leurs grandes lignes les diverses garanties dont les Romains avaient entouré leur organisation financière pour s'assurer une gestion honnête, économe et consciencieuse des deniers publics.

Dans nos états modernes ces garanties sont nombreuses. Elles restreignent dans leur liberté d'allures les différents pouvoirs publics qui ont une influence quelconque sur les finances nationales.

Elles se rapportent tout d'abord au *pouvoir législatif en matière financière.* En dernière analyse ce pouvoir appartient aux contribuables, à la nation. Par la voie de ses mandataires légaux, la nation s'impose elle-même; c'est elle aussi qui dispose souverainement de l'emploi des ressources publiques.

Les recettes votées, les crédits ouverts pour les dépenses, un second pouvoir, le *pouvoir administratif*, entre en scène : c'est à lui qu'incombe l'exécution. Dans cette tâche l'administration doit se conformer aux volontés de l'autorité législative. Aussi son action est-elle soigneusement limitée et son activité soumise à des formes précises. Les attributions de ses agents sont minutieusement définies sur la base de ce principe capital en matière d'administration financière qui établit une distinction rigoureuse entre les fonctions d'administrateur et celles de comptable des deniers publics.

Mais pour que la garantie qui résulte de cette distinction soit pleinement efficace, il faut l'intervention d'un troisième pouvoir qui soumette à un contrôle rigoureux les opérations respectives de ces deux classes d'agents. Par la nature des choses ce contrôle appartient au pouvoir législatif. Dans nos états modernes il est organisé avec une grande perfection : la cour des comptes chargée, d'après la loi, de « l'examen et de la liquidation des comptes de l'administration générale et de tous comptables envers le trésor public, » met le pouvoir législatif à même de se prononcer en connaissance de cause sur les actes de l'administration financière.

Comme nous le verrons bientôt, les Romains, malgré ce génie pratique qui les caractérise, sont loin d'avoir réalisé dans leurs institutions

financières les garanties dont nous venons de parler. Toutefois, n'exagérons pas.

« L'organisation des finances, dit M. Humbert, comme le mécanisme de la comptabilité, destinée à éclairer le gouvernement par le contrôle mutuel des documents eux-mêmes, en un mot, la science financière, semble appartenir exclusivement aux temps modernes. On revendique pour le régime représentatif à la fois la garantie et l'honneur de ces formes protectrices de tous les intérêts sociaux. Mais il ne faut pas fausser, en l'exagérant, une doctrine si vraie dans sa généralité... Ni le moyen âge, ni l'antiquité elle-même n'ont ignoré tout à fait les éléments et surtout la pratique plus ou moins avancée des règles fondamentales de la comptabilité publique. »

Précisons, et voyons d'abord comment s'exerçait à Rome le pouvoir législatif en matière financière.

*
* *

En principe ce pouvoir appartient au Sénat. Le Sénat vote l'impôt direct et les recettes en général; il a la disposition du trésor (*ærærii dispensatio*). Ces attributions, il les exerce d'une manière souveraine et sans avoir à rendre aucun compte de ce chef à la nation.

Chose remarquable! Jamais dans le cours de l'histoire nous ne voyons le peuple romain ré-

clamer contre cette situation; jamais nous ne le voyons revendiquer pour lui la grande prérogative des nations libres, le droit de consentir à l'impôt!

Le peuple romain arrachera successivement à l'antique *Imperium royal* pour se les attribuer le pouvoir législatif, la juridiction criminelle, etc. Ces pouvoirs il les exercera directement par lui-même ou indirectement par la voie de ses délégués. Seul le pouvoir financier restera en dehors de ses revendications : il l'abandonnera sans difficulté à une autorité indépendante de lui.

Un fait aussi anormal en lui-même s'explique aisément dès que l'on songe à la presque nullité des avantages pratiques que le peuple eût pu retirer d'une intervention personnelle dans le domaine financier.

La nature des ressources et des dépenses de l'état romain sous la république en donne une preuve éclatante.

Il ne faut pas oublier, en effet, qu'à cette époque les sacrifices demandés à la nation étaient généralement minimes, comme le montre si bien l'histoire du *tributum ex censu*. En définitive, c'était la guerre qui remplissait le trésor romain; c'est elle qui en accroissait constamment les revenus par l'augmentation progressive du domaine de l'état.

Ces revenus couvraient amplement les dé-

penses de paix que la gratuité des magistratures et l'absence de fonctionnarisme maintenaient dans des bornes modérées.

Elles comportaient avant tout des travaux publics. Or, s'il est incontestable qu'une intervention populaire en cette matière par voie d'ouverture de crédits se justifierait en principe, il ne faut cependant pas perdre de vue que la détermination des travaux à effectuer appartenait, non pas au Sénat, mais aux censeurs, magistrats essentiellement populaires.

Serait-il dès lors téméraire de présumer que le peuple ait eu une influence sérieuse quoiqu'indirecte sur cet ordre de dépenses, et qu'à l'occasion la promesse de travaux publics ait pesé sur les votes des électeurs du Forum? Nos mœurs politiques du XIXe siècle ne viennent-elles pas corroborer cette présomption?

A côté des dépenses pour travaux publics, il y avait les grosses dépenses du budget de la guerre : celles-ci étaient également règlées sans l'intervention directe des contribuables; en réalité cependant, elles dépendaient du consentement du peuple qui seul avait le droit de décréter la guerre. Le vote de la guerre contenait implicitement celui des dépenses auquel elle donnerait lieu, ainsi que celui des impôts nécessaires pour faire face à ces dépenses.

Au surplus, par sa composition même le corps financier souverain ne devait guère être enclin

à imposer la nation au-delà des nécessités ou à gaspiller en dépenses vaines les revenus de l'Etat.

Le Sénat n'était pas un corps représentatif assurément; mais, composé d'anciens magistrats populaires et de candidats futurs à des magistratures électives, il était en quelque sorte indirectement l'émanation du peuple, et c'est ce qui explique la fiction qui, au commencement de l'empire, fit du Sénat le délégué du peuple tombé sous le joug des Césars!

Toutefois n'exagérons pas la portée de ces considérations : s'il est vrai de dire que le citoyen romain ne dut guère éprouver le désir d'arracher au Sénat ses pouvoirs financiers, il ne faut pas oublier que la société romaine ne se composait pas uniquement de citoyens. A côté de ceux ci il y avait les provinciaux.

C'est sur eux que retombaient de tout leur poids les inconvénients qui résultent pour la liberté des peuples de la non-intervention des contribuables dans la fixation des impôts.

Les provinciaux ne pouvaient en aucune façon se protéger contre l'arbitraire du pouvoir législatif financier : leur qualité de sujets, la privation complète de droits politiques, les livrait complètement à sa merci. L'absolutisme financier du Sénat en province s'aggravait par la conduite du pouvoir exécutif. Les multiples et odieuses exactions dont se rendirent coupables

les gouverneurs de province, sont trop connues pour que j'y insiste.

Cette situation se prolongea pendant toute la durée de la république, et ce ne fut que sous le régime impérial qu'on songea à prendre des mesures efficaces pour protéger les sujets de l'empire.

C'est ce qui m'amène à parler de l'exercice du pouvoir législatif financier sous les Césars.

On peut caractériser la situation en deux mots : la nation perd toute influence, même indirecte, sur la fixation des recettes et dépenses. Le prince règle arbitrairement les finances publiques si pas toujours en droit, du moins en fait. En effet, dès l'origine il est seul maître absolu de l'*aerarium militare* et du *fiscus*. Bientôt aussi il dispose au gré de ses caprices du trésor du peuple. Il n'importe guère au point de vue où nous nous plaçons, que le Sénat soit ou non, en vertu d'une fiction légale, le délégué de la nation. Rien dans la façon dont il se recrutait ne peut lui donner de près ou de loin le caractère d'une représentation nationale. Il est donc vrai de dire qu'avec l'empire les contribuables perdaient toute influence dans le domaine financier.

Sans doute, en principe ils auraient dû trouver une garantie importante dans le partage des attributions financières entre le Sénat et l'empereur. Mais en réalité il n'en fut rien.

Vis-à-vis de l'autorité princière le Sénat ne se conduisit jamais en pouvoir indépendant : il fut au contraire toujours à la dévotion du prince.

D'ailleurs il en devait fatalement être ainsi : c'était l'empereur qui recrutait le Sénat, du moins à partir de Domitien ; l'empereur était la source de toutes les faveurs et de tous les honneurs ; par son *Imperium* proconsulaire il pouvait briser toute résistance à sa volonté.

Dans cet état de choses, le Sénat se composant des créatures du prince, il n'est pas étonnant que l'empereur ait exercé une influence prépondérante sur les mesures d'ordre financier prises par le Sénat.

En somme, le Sénat se bornait à enregistrer servilement la volonté impériale par un vote qui n'impliquait aucun contrôle sérieux, et se réduisait tout au plus à une simple formalité. Bientôt même il se laissa enlever jusqu'à cette intervention nominale dans le gouvernement de l'*aerarium Saturni*. Et ce sera sans passer par la simple formalité du vote du Sénat que des princes comme Caracalla, Commode et Caligula gaspilleront impunément les richesses nationales en imposant arbitrairement les charges les plus lourdes et les plus odieuses sur les contribuables. Ils iront jusqu'à doubler les impôts existants sans que le Sénat y fasse la moindre opposition (1). On s'explique dès lors

(1) Voir Humbert, p. 193, I.

qu'au IIIe siècle Dion Cassius ne comprenait déjà plus la séparation des diverses caisses dont le prince disposait également.

C'est ainsi que sous le Bas-Empire le pouvoir législatif financier appartiendra au prince aussi bien en droit qu'en fait.

Qu'il nous soit permis d'insister un instant sur les déplorables conséquences qu'eut pour la société romaine et spécialement pour la liberté des citoyens, l'absolutisme financier impérial.

En effet, avec l'empire les dépenses n'étaient pas restées ce qu'elles étaient sous la république. Elles avaient crû au contraire selon l'expression de M. Kurth avec une « vertigineuse rapidité » grâce à l'introduction des armées permanentes, au développement du fonctionnarisme, au luxe de la cour, aux folles largesses du prince. Les charges nouvelles que nécessitait cette situation, aboutirent finalement à la ruine complète de la richesse nationale. Cette ruine est entre autres caractérisée, pour ne citer que ce fait, par la dépopulation des campagnes qu'on avait pressurées sans mesure pour fournir du pain et des jeux à la classe fainéante des villes (1)!

Après avoir ainsi rapidement passé en revue les garanties qui entouraient à Rome l'exercice du pouvoir législatif financier, nous devons nous

---

(1) Kurth I, *Origine de la civilisation moderne.*

demander comment s'exerçait le pouvoir administratif, et rechercher en particulier les garanties de sécurité qu'il offrait au législateur et en fin de compte aux contribuables eux-mêmes.

.˙.

L'organisation du *pouvoir administratif* en matière financière à Rome était basée sur la distinction rigoureuse entre administrateurs et comptables.

En confiant dès le début de leur histoire à des agents distincts, l'administration des recettes et des dépenses d'une part et le maniement proprement dit des fonds publics de l'autre, les Romains établirent dans leur système financier un principe fondamental en matière de comptabilité publique.

« C'est un point, dit M. Humbert, qu'on n'a pas assez fait ressortir. Les faits sont constants : seulement ils auraient mérité peut-être d'être mis en lumière, au point de vue administratif, par des érudits plus familiarisés avec nos formes financières. »

On comprend très bien l'importance de ce principe de comptabilité. Les opérations des ordonnateurs et des comptables étant parallèles et connexes, peuvent se contrôler respectivement. Il importe naturellement beaucoup que ces deux classes d'agents jouissent d'une indépendance mutuelle et aient chacune leur responsabilité distincte.

Telle était en thèse générale la situation à Rome.

Les magistrats ordonnateurs étaient multiples. C'étaient avant tout les censeurs, qu'on pourrait comparer à nos ministres des travaux publics et du domaine ; c'étaient ensuite les consuls ainsi que les magistrats extraordinaires ; en province, c'étaient les gouverneurs.

Leurs attributions se bornaient à édicter le recouvrement des recettes, à ordonner les dépenses et à ordonnancer les mandats de paiement : — ils exerçaient ces attributions dans les limites fixées par l'autorité législative.

Aucun de ces magistrats ne maniait les deniers publics.

Les fonctions de comptable étaient exclusivement réservées aux questeurs, soit urbains soit provinciaux.

Les premiers jouaient le rôle des trésoriers payeurs généraux en France ; les seconds, leurs correspondants, étaient comptables de leurs opérations à la caisse centrale de l'*aerarium*.

Ce qui contribue particulièrement à donner à la distinction entre comptables et administrateurs une portée efficace au point de vue d'une gestion loyale des finances nationales, c'est le soin minutieux porté dans les écritures que nécessitent les opérations financières.

Les Romains, archivistes par nature, ont su, sans tomber dans les exagérations d'une bureau-

cratie paperassière, organiser d'une façon régulière ce point important.

Il existait un registre mensuel, semblable au *Codex accepti et depensi* du père de famille, où les recettes et les dépenses étaient portées séparément et régulièrement avec l'indication exacte des dates, des noms des parties prenantes et payantes, etc.

Les formes de la comptabilité, quant aux dépenses spécialement, étaient si précises, qu'au jugement de M. Humbert, la fraude, à Rome du moins, devait être assez difficile.

Les questeurs avaient le droit et même le devoir d'exiger de multiples garanties pour l'authenticité des créances qu'on leur présentait. Et l'on vit un jour Caton exiger que les consuls vinssent en personne garantir sous serment l'authenticité d'une créance dont on réclamait le solde à sa caisse.

Si les principes de l'organisation financière, au point de vue administratif, étaient en général conformes aux exigences de la nature des choses, il faut cependant reconnaître que les Romains n'en ont pas tiré tout le parti possible. En effet, ils ont eu le tort de confier la fonction si délicate de questeur à des jeunes gens inexpérimentés, qui se trouvaient ainsi à la merci des scribes du trésor. Plus facilement sujets à corruption et fort au courant de la pratique de la comptabilité, ces employés commettaient de nombreux

abus : à diverses reprises on les voit convaincus de fraude et de péculat.

Les questeurs d'ailleurs, surtout en province, usaient souvent sans scrupule de leur situation pour admettre des mandats irréguliers et faire des remises de créances du trésor, etc. La faute ici est imputable moins à l'organisation administrative proprement dite qu'à l'absence d'un contrôle sérieux comme nous allons le voir. Mais avant d'aborder l'examen de ce troisième point, il ne sera pas sans intérêt de dire en passant sur quels principes fut basée l'organisation administrative sous l'empire.

Le régime impérial laissa debout la règle capitale qui attribuait à des agents distincts le rôle d'ordonnateur et celui de comptable. Ce principe subit cependant des atteintes de fait. Une première atteinte fut portée pendant la période de transition entre la dyarchie et la monarchie. La puissance de l'empereur croissant chaque jour, les procurateurs impériaux en province empiétèrent peu à peu sur le rôle des magistrats ordonnateurs ou gouverneurs. Se fiant sur la protection toute puissante de l'empereur, ils sortirent impunément de leurs attributions légales et allèrent jusqu'à cumuler en leur personne les fonctions d'ordonnateurs et de comptables, au grand détriment de la loyauté de l'administration financière, à laquelle ils présidaient ainsi à un double titre.

Sous le Bas Empire une autre atteinte fut portée au principe dès le jour où les caissiers des gouverneurs de province furent choisis dans l'*officium* même du gouverneur : c'était faire perdre au comptable cette indépendance qui avait été la caractéristique du questeur provincial ; c'était priver l'autorité souveraine d'un contrôle direct et facile sur les actes du gouverneur comme administrateur financier.

Demandons-nous aussitôt comment était organisé à Rome le contrôle des administrateurs et comptables en général ?

* * *

La nécessité du contrôle sort de la nature même des choses. Toute autorité absolue est sujette à faillir et à abuser de ses prérogatives. Ce n'est que par un contrôle sérieux que la garantie puisée dans la responsabilité des magistrats, produit un effet salutaire. Si les actes de l'autorité administrative ne sont pas soumis à un examen régulier de la part de l'autorité législative, les volontés de celle-ci seront vite méconnues.

Au surplus, à Rome comme partout ailleurs, la difficulté a porté moins sur la nécessité du contrôle en lui même, que sur la manière de l'organiser rationnellement. C'est ici que se remarque surtout le côté faible de l'organisation financière à Rome.

En principe les administrateurs et comptables étaient soumis à une reddition de comptes auprès du Sénat.

Mais les Romains n'ont jamais rendu l'autorité législative à même d'exercer un contrôle sérieux sur cette reddition de comptes.

En fait, il est impossible qu'une assemblée de l'importance du Sénat romain s'occupe de vérifier en détail et par elle-même, les comptes que lui présentent les magistrats. Il en résultait que cette reddition de comptes était une simple formalité. Tous les membres du Sénat avaient un intérêt direct à se montrer des plus coulants. Chaque sénateur, en effet, par son indulgence pour un collègue, ménageait l'impunité pour le passé et la connivence pour l'avenir (1).

« Il manquait en province un contrôle administratif et une inspection des finances, soit à Rome une juridiction élevée et indépendante, tant pour examiner et juger sur pièces les comptes en deniers que pour contrôler ceux des ordonnateurs et en signaler les résultats au Sénat romain. »

C'est en vain qu'on essaya de remédier aux abus de toute sorte, qu'engendrait cette absence de contrôle sérieux, en portant les lois Calpurniae, Juliae, Corneliae, qui punissaient avec la dernière rigueur les faits de concussion et de péculat.

(1) P. 169, 215, etc.

Ce n'était là qu'un moyen *répressif* , qui atteignait les délinquants convaincus; mais il eût fallu un moyen *préventif*, qui eût atteint tous les magistrats financiers en général et les eût ainsi mis dans l'impossibilité de commettre de multiples abus.

Ni Auguste ni ses successeurs ne songèrent à combler cette lacune. Dans les premiers siècles on se borna à renforcer la juridiction répressive. Sous le Bas Empire on établit une série de mesures compliquées pour prévenir les abus des ordonnateurs et comptables par un mécanisme ingénieux d'écritures, d'inspections et de redditions de compte (1).

Mais, deux vices généraux dans l'organisation de ces mesures les empêchèrent de produire tout leur effet : l'administration resta confondu avec la justice ; le contrôle ne fut jamais exercé par un corps indépendant de l'administration. Ce fut là en somme la cause dernière de tous les désastres financiers de Rome. Et nous ne pouvons mieux conclure qu'en disant avec M. Bouchard (2) :

« Le défaut de contrôle était le vice capital de l'administration des finances, la tache qui l'obscurcissait, le mal qui paralysait ses combinaisons les plus ingénieuses. Il devint certainement la principale cause des résultats désastreux qu'elle entraîna pour elle. »

---

(1) Humbert II, p. 100.

(2) P. 509. *Etude sur l'administration des finances de l'empire Romain dans les derniers temps de son existence.*

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE ACADÉMIQUE 1887-1888.

Président d'honneur, Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.

Président émérite, M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Debaisieux.

1er *Vice-Président*, M. le professeur Verriest.

2d *Vice-Président*. M. le professeur Dandois.

Secrétaire, M. Laruelle, étudiant en médecine.

Membres : MM. Feys, Debrun et Dayez, étudiants en médecine.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Debaisieux, Hubert, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman, Bruylants, Dandois et Denys.

MM. les docteurs Boine et L. De Rode.

MM. les étudiants en médecine Smets, Vanvelsen, Franck, Laruelle, Hupin, Borreman, Bodson, Charlier, Laurent Louis, Van Geersdael, Morren, Isaac, De Bongnie, Goossens, Duchateau, Reusens, Van Baelen, Delantsheere, Wullaert, Sterpin, Eeckman, Dusollier, Colsaerts, Feys, Planquard C., Debrun, Laurent H., Dayez, Cousinne, Helsmoortel, Wilmars et Laloyaux.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1886-1887, présenté au nom de la Commission directrice (1), dans la séance du 9 novembre 1887, par M. Ch. LOUVEAUX, secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

En jetant sur les séances de l'année dernière un coup d'œil rétrospectif, il m'a été agréable de constater que cette année ne l'a cédé en rien aux précédentes. Au contraire, je crois pouvoir affirmer que nous avons progressé. Le nombre des travaux présenté a dépassé la moyenne habituelle et, vu le zèle de la plupart des membres, nous avons pu nous réunir deux ou trois fois dans le courant du semestre d'été. De plus, nos réunions ont présenté, grâce à quelques travaux entièrement d'actualité, un aspect et une physionomie qui témoignent assez de la vitalité de

---

(1) La Commission directrice pour l'année académique 1886-1887 était composée comme suit :

Président, M. le professeur Debaisieux; 1r Vice-Président, M. le professeur Verriest ; 2d Vice-Président, M. le professeur Dandois; Secrétaire, M. Ch. Louveaux, etud. en médecine ; Membres, MM. Laruelle, Dutilleux et Heymans, id.

la Société médicale. Je manquerais à mes devoirs de rapporteur, si je ne faisais remonter l'honneur de cette situation à nos président et vice-présidents. A eux nos plus vifs et nos plus sincères remerciements. Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire dans notre dernière séance, ils n'ont cessé de nous donner l'exemple de l'assiduité aux séances, ils ont bien voulu diriger nos débats avec ce tact et cette impartialité que vous leur connaissez, enfin bien souvent ils nous ont fait l'honneur d'intervenir dans nos discussions et de les éclairer de leur profonde expérience et de l'autorité de leur parole.

Votre secrétaire eut l'honneur d'inaugurer la série des travaux par une étude sur le saturnisme. Ce travail était subdivisé en trois parties. Dans la première, il passe en revue les nombreuses industries constituant un danger pour les ouvriers. Il montre le plomb exerçant ses ravages depuis son extraction de la mine jusqu'à ses transformations chimiques les plus profondes, et à ce propos il cite des chiffres dont la signification n'échappe à personne. Mais ce n'est pas seulement l'ouvrier qui se trouve menacé par l'intoxication ; personne n'est à l'abri de ses atteintes, l'eau, la bière, le vin, le pain, par des mécanismes différents, peuvent le déposer dans nos tissus. Dans la seconde partie, il est surtout question des troubles tant anatomiques que fonctionnels que le poison va déterminer dans l'orga-

nisme. Aucun tissu n'échappe pour ainsi dire à son action délétère, et les lésions qu'il détermine dans certains systèmes deviennent à leur tour le point de départ des processus pathologiques les plus graves. L'auteur s'attache surtout aux troubles nerveux du saturnisme, s'efforce de démontrer la nature périphérique des paralysies saturnines et discute l'opinion qui les rattache à une raison professionnelle. La troisième partie du travail n'est que le corollaire des deux précédentes. L'auteur y passe en revue les principes d'hygiène qui s'imposent tant aux patrons qu'aux ouvriers s'ils veulent ne pas tomber victimes de cette terrible intoxication. Mais tout en rendant hommage aux pouvoirs publics qui se sont efforcés de les appliquer dans leurs établissements industriels, il les considère comme des moyens palliatifs ; ce qu'il faudrait d'après lui c'est supprimer le plomb ou lui substituer des composés plus inoffensifs et il émet à ce propos quelques considérations sur l'industrie des couleurs et sur l'écoulement de la bière par les tuyaux de plomb. Il termine en formant le vœu de voir les gouvernements intervenir activement dans une question qui intéresse à un si haut point le bien-être et la prospérité des familles.

Vous vous souvenez tous, Messieurs, de la longue discussion provoquée par ce travail au sein de la Société. Les accidents nerveux de

l'intoxication furent surtout l'objet des débats. M. Doutreligne, particulièrement, opposa aux thèses de l'auteur une série d'objections constituant à elles seules un véritable travail. Pour lui les accidents nerveux de l'intoxication, que j'appellerai généraux, tels que le coma, le délire, les convulsions sont sous la dépendance de l'anémie qui accompagne si souvent l'empoisonnement plombique ou dérivent d'une lésion rénale concomitante et se rattachent par conséquent à l'urémie et il refuse absolument d'admettre l'influence toxique directe du plomb sur la cellule ou la fibre nerveuse. La question des localisations des lésions dans les cas de paralysie saturnine occupa pour ainsi dire toute une séance. Et à cette occasion, M. le professeur Verriest voulut bien intervenir dans la discussion. Quant à la raison de cette localisation si singulière de la paralysie dans les muscles extenseurs de l'avant-bras il émit l'hypothèse que le siège des lésions pourrait bien se rattacher à la nature même de la profession. A ce propos il nous cita quelques cas semblant plaider en faveur de cette idée, mais il eut soin d'ajouter qu'il était loin de lui attribuer la valeur d'une vérité établie.

Dans la séance du 17 novembre, M. Dutilleux nous donna lecture d'un travail sur « L'électricité en therapeutique ». L'auteur y passe en revue les différents modes d'électrisation usités

en médecine. Il considère l'action exercée par chacun d'eux sur la nutrition et le mouvement vital des tissus et se rend compte du mécanisme mis en œuvre par les trois électricités. Les courants interrompus agissent par leur choc moléculaire et activent ainsi la nutrition d'une façon indirecte. Les courants continus aboutissent au même résultat, mais en agissant directement sur les courants électro capillaires de tous les organes. L'électricité statique agit à la manière d'une friction générale sur la peau, puis dégage de l'ozone dont l'action est incontestable. M. Dutilleux examine ensuite l'action des courants continus sur la circulation et aboutit à cette conclusion que les courants constants sont des excitants de la circulation cardiaque à l'égal de certains médicaments; il en déduit les applications au traitement de certaines maladies. Il finit en passant en revue les différentes affections nerveuses justiciables d'un traitement électrique rationnel et exprime le vœu de voir l'électrothérapie entrer dans une voie moins empirique.

La séance du 24 novembre fut consacrée à la lecture d'un travail de M. Praet sur : « Les prétendus dangers de la taille hypogastrique. » La taille hypogastrique, dit M. Praet, est devenue depuis quelques années la méthode succédanée de la lithotritie. Malgré ses nombreux avantages sur la taille périnéale, malgré les heureux per-

fectionnements apportés dans son manuel opératoire, elle a encore ses détracteurs. Pourquoi? Parce qu'elle expose, dit-on, à la blessure du péritoine et à l'infiltration d'urine. M. Praet examine la valeur de ces objections. Pour lui ce sont des craintes illusoires, du moins exagérées. Tout d'abord, le péritoine peut être mis en dehors du champ de l'opération, par une simple distension vésicale qui relève le cul-de-sac péritonéal à une hauteur de quatre centimètres en moyenne au-dessus de la symphise, mais bien plus sûrement par l'emploi combiné du ballon rectal et d'une distension modérée et inoffensive de la vessie. L'auteur considère comme sans importance les dangers de rupture vésicale et d'hémorraghie et il passe aux dangers d'infiltration d'urine. Ce danger est-il fondé? La texture et les dispositions anatomiques de la région prédisposent à cette fâcheuse complication, mais il ne suffit pas qu'il y ait une cause prédisposante. Il faut une cause déterminante et celle-ci ne peut exister que lorsqu'il y a obstacle mécanique à l'écoulement des urines. Or, la chirurgie actuelle possède deux excellents moyens pour favoriser cet écoulement. Le premier (Petersen) consiste à suturer la vessie et à placer un siphon uréthral. La valeur de la suture vésicale est encore à l'étude; il est bien certain cependant qu'elle a des avantages réels, mais son application est souvent difficile. Le second (Férier) plus simple, plus efficace, consiste à drainer la vessie

au moyen d'un siphon vésico-abdominal. Il fonctionne régulièrement et est facilement applicable dans tous les cas. L'auteur finit en concluant que la taille hypogastrique est une bonne méthode, quand elle est bien comprise et bien exécutée et ceux qui la condamnent ne se basent que sur des préjugés sans fondement.

Ce travail, inspiré par une opération de taille hypogastrique pratiquée quelque temps auparavant par M. le professeur Debaisieux, et à laquelle plusieurs d'entre nous avaient assisté, donna lieu à une discussion très intéressante. MM. les professeurs Debaisieux et Dandois voulurent bien à cette occasion nous communiquer les fruits de leurs études et de leur expérience personnelle. Ils apprécient la valeur des diverses méthodes de taille, apportent à la solution de la question des faits puisés dans la littérature médicale et aboutissent à cette conclusion que a priori on ne peut donner la préférence à telle ou telle méthode, mais qu'il est nécessaire d'étudier chaque cas en particulier et de tenir compte de toutes les circonstances qui peuvent plaider en faveur de tel ou tel procédé.

Dans la séance du 1er décembre, M. Bragard voulut bien nous présenter une étude sur la « Pathogénie de la goutte ». Il commence par nous esquisser les idées des anciens sur la véritable nature de la maladie. Les découvertes de

la chimie apportent une lumière toute nouvelle à la solution du problème. Les dépôts articulaires ne sont que des accumulations d'acide urique et d'urates. Ensuite commence l'ère des connaissances positives et depuis Garrod, la plupart des cliniciens semblent être en possession d'une formule très simple qui donne la clef de tous les phénomènes morbides de la goutte. Toutefois dans ces dernières années une réaction se fait relativement aux théories trop exclusivement chimiques de l'auteur anglais. Il semble qu'il se manifeste une tendance vers le retour à l'antique conception diathésique de la goutte et l'auteur est assez porté d'admettre avec Marchison que le foie pourrait bien entrer en ligne de compte dans la génèse de la diathèse urique.

Le 19 janvier, votre rapporteur eut l'honneur de vous entretenir « de l'œil dans ses rapports avec la pathologie du système nerveux central ». Dans une étude succincte il passe successivement en revue les différents troubles survenant dans le fonctionnement de l'œil sous l'influence des maladies du cerveau : hémorraghie, ramollissement, méningite de la base, tumeurs, hydrocéphalie. Non seulement l'œil est un puissant moyen de diagnostic topographique, mais il est souvent le premier organe qui avertit le médecin et le met sur la voie de la véritable affection. Les troubles de coordination motrice de l'œil, l'hémiopie, la déviation conjuguée de la tête et

des yeux, l'œdème de la papille sont successivement étudiés au point de vue de leur importance pour localiser le siège de la lésion. Mais les maladies de l'encéphale ne sont pas les seules à retentir sur l'œil et à troubler son jeu physiologique. Les maladies du bulbe et de la moelle épinière, elles aussi, sont loin d'être toujours indemnes des lésions oculaires. L'auteur entre dans quelques détails à propos des accidents oculaires du tabes, de la sclérose en plaques et de la paralysie bulbaire et tâche d'établir un diagnostic différentiel rien que par les symptômes ophthalmoscopiques.

Dans la séance du 26 janvier, M. Fortemps voulut bien nous parler de la « physiologie et de la pathologie de la sueur ». Il donne d'emblée un aperçu sommaire des propriétés physiques de la sueur : consistance, coloration, odeur, quantité; de ses propriétés chimiques : composition, réactions ; de son rôle de sécrétion éliminatrice et régularisatrice de la température du corps; de ses organes de sécrétion et de son mécanisme dont les trois termes anatomiques sont les glandes sudoripares, les capillaires sanguins et le système nerveux. Enfin, il dit quelques mots de la localisation des centres sudoraux et des agents qui les font entrer en activité. M. Fortemps aborde ensuite la pathologie de la sueur. Dans cette partie de son travail, il recherche les différentes modifications que subit la sueur nor-

male, modifications dans sa composition sous l'influence des divers états pathologiques, de l'absorption de substances médicamenteuses diverses; modifications dans sa consistance, dans son odeur, dans sa couleur en particulier l'hématidrose qui peut être de nature congestive, supplémentaire ou phrénopathique, enfin dans sa quantité laquelle peut subir une augmentation générale ou partielle ou une diminution. Il donne à ce sujet les conséquences de ces modifications quantitatives et leur pathogénie.

Dans la séance du 9 mars, M. Vanden Hove nous fit la lecture d'un travail sur « l'hydrothérapie ». Il y donne un aperçu sommaire des effets physiologiques des pratiques hydrothérapiques, passe en revue les diverses méthodes usitées en hydrothérapie et rend compte des succès obtenus dans les divers cas pathologiques.

La séance du 24 mars fut consacrée en grande partie à la lecture d'un travail de M. Laruelle sur la « thérapeutique homéopathique ». M. Laruelle expose la doctrine et la thérapeutique homéopathiques telles que son fondateur les a créées. Il passe ensuite en revue les modifications qu'elles ont subies après la mort de Hahnemann, et il démontre enfin comment les homéopathes ont dû abandonner successivement les principes fondamentaux de leur doctrine et se contenter de leurs doses infinitésimales.

Vous avez encore tous présentes à l'esprit,

Messieurs, les débats longs et animés qui suivirent la lecture de ce mémoire. Dans la réunion du 30 mars, M. De Bongnie se constitua le défenseur convaincu de la doctrine homéopathique. Les objections qu'il présente sous une forme des plus imagées constituent une véritable étude en réponse au travail de M. Laruelle. Il expose la doctrine thérapeutique de M. Hahnemann basée sur la loi de similitude. Il établit les trois méthodes suivant lesquelles s'administrent les médicaments, la loi allopathique, la loi énanthopathique et la loi homéopathique, et montre que ces lois ne s'excluent pas, mais se complètent. Il prouve que la loi homéopathique a de nombreux antécédents dans l'histoire de la médecine, que de nombreux médicaments, usités en allopathie, s'administrent suivant la loi similia-similibus. Il démontre enfin que la question des doses est une question d'un ordre secondaire et qu'on peut être homéopathe tout en se servant de doses allopathiques, mais que la raison et l'expérience commandent l'usage des doses minimes et infinitésimales.

Dans la même séance, M. Bovy inaugura un nouveau genre de travaux, celui des démonstrations expérimentales. Dans le but de nous convaincre des nombreuses causes d'erreur qui peuvent exister dans la recherche de l'albumine dans les urines, il voulut bien faire devant nous une série de réactions produisant divers préci-

pités pouvant tous, si l'on n'y prêtait attention, en imposer pour un précipité d'albumine, et il nous fit connaître les moyens de les distinguer.

La séance du 11 mai fut consacrée tout entière à la suite de la discussion du travail de M. Laruelle sur la « Doctrine homéopathique ». M. le professeur Verriest nous fit l'honneur d'émettre son avis dans une question aussi controversée et nous fit à ce sujet une conférence très intéressante et très écoutée. Pour lui, les doctrines homéopathiques sont nées des faux jugements de l'allopathie sur la valeur thérapeutique des médicaments. Et dès que celle-ci débarrassée de ses anciens préjugés, n'usera plus que des procédés rigoureux d'investigation qui sont l'apanage de toute science positive, la doctrine de Hahnemann aura vécu. M. le professeur dénie toute base physiologique à l'homéopathie. Où sont les observations dans lesquelles des doses infinitésimales d'antipyrrine auraient produit un abaissement de température? Prenez un milieu de culture, pourrez-vous le stériliser par des antiseptiques à dose hahnemanienne? Qu'on cite, dit-il, des faits où la digitale aux doses ordinaires des homéopathes aurait abaissé le nombre des pulsations cardiaques? M. le professeur Verriest examine ensuite la valeur de la méthode sur le terrain thérapeutique. Ici les médecins homéopathes semblent absolument ignorer que la plupart des maladies aiguës ont

une évolution typique, qui ne se laisse influencer par aucune espèce de médication. Quand donc produiront-ils des faits où leurs médicaments administrés auraient déterminé la crise de la pneumonie au deuxième ou troisième jour? Ont-ils à leur disposition des agents thérapeutiques pour hâter l'évolution de la rougeole ou de la scarlatine? D'ailleurs, il faut bien le dire, cette erreur n'est pas seulement le propre de la nouvelle doctrine elle est également le partage de l'allopathie. Le tartre stibié et les saignées ne sont-ils pas encore de nos jours considérés par beaucoup de médecins comme des spécifiques de la pneumonie et l'évolution naturelle de cette affection rapportée nécessairement à la vertu de ces agents? M. le professeur termine en formant un vœu, c'est que les nouvelles générations de médecins apportent plus de modestie dans leurs prétentions et que loin d'attribuer à eux-mêmes tout le succès de la guérison ils aient plus de foi dans la nature, heureux seulement de pouvoir lui venir en aide, en soulageant les symptômes et les souffrances du malade.

Dans la séance du 25 mai, M. Feys nous lut un travail sur la « Dysménorrhée membraneuse ». Il s'attache surtout à nous donner une description classique de la maladie. En général, c'est aux affections amenant une congestion active ou passive de l'utérus qu'il croit pouvoir attribuer le rôle le plus important dans la pathogénie

de la dysménorrhée membraneuse. Après avoir décrit les caractères macroscopiques de la muqueuse éliminée mensuellement, l'auteur en vient aux symptômes; il rapproche tous les phénomènes observés de ceux qu'on observe dans le travail de la parturition. Trois symptômes dominent le tableau morbide. Douleurs dues aux contractions uterines, hémorraghies occasionnées par le décollement de la membrane, enfin expulsion de cette dernière. Quant au diagnostic, il y a surtout à mentionner les caractères différentiels entre la membrane dysménorrhéique et la caduque d'un avortement ovulaire, diagnostic de la plus haute importance en médecine légale. Quant au traitement, il sera causal avant tout, quand on connaît sûrement les influences nocives qu'il faut combattre; sinon, dans les cas légers, on instituera le traitement diathésique et général comme adjuvant du traitement local qui consistera dans l'application de topiques coagulants et diffusibles; dans les cas rebelles, on aura recours au raclage ou à l'écouvillonnage de l'utérus.

Je termine ici, Messieurs, ma tâche de rapporteur. Comme je le disais en commençant et comme vous avez pu le voir par vous-mêmes, nous n'avons pas perdu notre temps pendant l'année écoulée. C'est un bon présage pour l'année qui commence. Que chacun de vous dans la mesure de ses forces travaille à la prospérité

de cette Société médicale dont il n'y a pas bien longtemps, notre honorable président faisait encore ressortir les nombreux avantages.

Soyez en bien persuadés, Messieurs, vous ne regretterez jamais le temps que vous avez consacré à ses travaux ; au contraire lorsque plus tard, on est seul aux prises avec toutes les difficultés de la carrière médicale, il me semble qu'on doit se rappeler avec bonheur ces réunions fraternelles où chacun apporte le fruit de ses études et de ses observations personnelles, où des maîtres sympathiques, toujours prêts à donner les conseils qui leur sont demandés, nous initient à la véritable discussion scientifique, et qu'on doit conserver d'elles un souvenir qui ne s'efface pas.

—

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr Namèche, recteur émérite, et Mgr Abbeloos, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. F. Lefebvre, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

1r *Vice-Président*, M. L. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

2e *Vice-Président*, M. G. Van den Gheyn, étudiant en théologie.

Secrétaire, M. A. De Ridder, étudiant en droit.

Trésorier, M. G. De Craene, étudiant en droit.

Bibliothécaire, M. M. De Wulf, étudiant en droit.

Membre, Mgr Mercier, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1886-1887, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. G. DE CRAENE, secrétaire.

—

MESSIEURS,

A ceux qui nous demanderaient ce que nous avons fait pendant l'année passée, si seulement nous avons donné signe de vie — car ces sceptiques existent même au sein de la gent universitaire, — nous pourrions répondre en citant la liste de nos membres, les procès-verbaux de nos séances, des manuscrits nombreux, des brochures, presque des livres. Une simple citation, suffirait à leur démontrer que tout vieux que nous sommes, nous ne sommes pas près de mourir.

Appelé à vous présenter ce rapport je ne puis que me réjouir de cette vitalité croissante. Vous

---

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur F. M. E. Lefebvre, président; M. le professeur L. de Monge, 1r vice-président; M. G. Van den Gheyn, 2d vice-président; M. G. De Craene, secrétaire; M. A. De Ridder, trésorier; M. M. De Wulf, bibliothécaire; Mgr Mercier, membre.

n'attendez pas de moi que j'enregistre sèchement le résultat de votre activité littéraire, sans un mot de plus. En aucun temps le rôle du rapporteur n'a été purement passif. Il s'est au contraire toujours permis, en dressant le bilan d'une année, d'en apprécier la balance.

Cela se comprend.

Membre de la société, il s'y intéresse, il prend à cœur sa prospérité. Il ne manquera pas l'occasion de signaler ses progrès, de louer les talents qui s'y déploient, de la venger des attaques de ceux qui estiment qu'elle n'est bonne à rien.

Tout cela, je puis le faire sans grandes phrases. Les faits sont là, qui parlent assez haut pour que je n'aie pas besoin de leur renforcer la voix. J'ai parcouru nombre de rapports sur les travaux de la société : jamais ces travaux n'ont atteint le chiffre qu'ils ont atteint pendant l'année qui vient de finir.

Avant d'en présenter succinctement l'analyse, je crois de mon devoir de remercier au nom de la Commission directrice, tous ceux qui ont contribué à nous faire atteindre ce brillant résultat.

Les vers que M. Gofflot nous a lus en novembre et en mai, dénotent un talent poétique réel et des plus variés. M. Gofflot aborde tous les genres : le lyrique, le satyrique, le narratif. Il les aborde tous avec succès.

Je n'insiste que sur deux qualités, qui me paraissent les qualités maîtresses de sa poésie D'abord une qualité de fond.

M. Gofflot est soldat par atavisme. C'est lui-même qui nous le dit, dans une pièce qu'il intitule, non sans quelque ironie : *Soupirs de caserne.*

> Et lorsque mes pensers retournent en arrière,
> Lorsque mon souvenir s'arrête à mon grand père,
> Je me sens à la fois trop petit et trop grand
> Pour rester qui je suis ou pour faire autrement!

Mais il trouve que le glorieux métier de ses ancêtres perd singulièrement de sa grandeur et de ses mâles attraits quand le soldat, condamné à l'inaction de la paix, ne vit que d'inutiles parades et de corvées sans héroïsme. Pour un peu, il regretterait les jours des grandes batailles et des sanglants combats. Car s'il aime les champs héroïques, il déteste le régime banal de la caserne, et sa verve amère ne se gène guère pour le dire. Peut-être y aurait-il quelques réserves à faire sur la sévérité de ses jugements et le « réalisme » un peu militaire de certaines strophes. Mais où il faut approuver sans réserve, c'est quand il s'élève contre des abus trop réels, hélas! et qu'il les dénonce dans des vers vibrants d'indignation et d'ironie. C'est de la vraie satire. Elle flétrit ce qu'on ne saurait trop flétrir.

La langue poétique de M. Gofflot n'est pas non plus sans mérite. Vers et strophes, ont un rythme expressif. Il y a quelque chose de la

fougue impétueuse d'une armée qui se bat, dans cette strophe empruntée à une pièce sur les campagnes de Napoléon.

Rataplan, plan, plan, en avant!
On marche dans le feu, la poudre qu'on soulève;
On marche sans entendre, on marche sans voir clair!
Si l'on tombe en chemin, parfois on se relève......
On marche, on marche encore, aux lueurs d'un éclair!
Rataplan, plan, plan, en avant!
Les étendards flottent au gré du vent,
Le clairon retentit
Et le tambour mugit!
L'on marche et l'on s'avance!
Rataplan, plan, plan, en avant!
Et toujours l'on s'élance
Tambour battant!

M. Hardy est incapable d'un sentiment de fiel. Il ne dénigre pas : il admire. C'est un amoureux des fleurs, des oiseaux, de la nature, de tout ce qu'on voit aux champs, quand le printemps renait. Il lui arrive aussi de toucher la note triste, mélancolique.

Voici quelques strophes d'un morceau qui a pour titre : *Roses et cyprès*.

Les frimas étaient loin. Le printemps sur la plaine
Avait, depuis un mois, tendu son vert manteau;
Les souffles du matin, de leur plus douce haleine,
Agitaient les tilleuls riants, sur le coteau.

Le vieux berger gagnait lentement la campagne,
Grand tapis émaillé de sauvages couleurs;
Les blonds enfants couraient ravir à la montagne
Ses bouquets de parfum et ses moissons de fleurs.

Tout s'unissait en chœur : aux ormeaux les mésanges,
Les filles aux garçons, les nids aux noisetiers,
Les moineaux piailleurs aux toits des vieilles granges,
La brise frémissante aux pâles églantiers.

L'abeille murmurait au sein des fleurs mi-closes;
L'oiseau quittait son nid caché dans le vieux mur;
Et les chants voltigeaient parmi les lilas roses,
Comme des notes d'or s'égrènant dans l'azur.

Je quitte, Messieurs, la section de la poésie, pour entrer dans celle de la prose. Les poètes ne sont que deux; les prosateurs sont légion.

La plupart des études en prose ont porté sur la littérature. Ce sont des appréciations de chroniqueurs, de romanciers, de dramaturges. Chacune de ces classes d'écrivains a eu ses grands hommes, ses artistes. L'art a des expressions diverses, d'après les époques, d'après les individus, à peu près comme la physionomie humaine. Ceux qui font profession de l'aimer, de le cultiver, cherchent à découvrir sous chaque expression, la règle. C'est le bon moyen de s'initier au beau. Mûrie par ce butinage, la pensée arrive un jour à faire la synthèse des règles qu'elle a recueillies sur les fleurs où elle s'est posée, et à saisir, dans une partie de sa large extension, la notion abstraite du beau.

Commençons par les auteurs dramatiques.

M. Martens a étudié le théâtre de Victor Hugo; M. J. de la Vallée, le théâtre de Caldéron; M. Lambrechts, le théâtre de Beaumarchais et une comédie toute récente d'Alexandre Dumas, *Francillon*.

L'école classique, nous dit M. Martens, qui pendant deux siècles avait règné en France et lui avait donné d'immortels génies, se trouva tout à coup, au commencement de ce siècle, en présence d'une école nouvelle. La jeune génération prétendait briser les chaînes qui paralysaient l'art et fonder une école nouvelle sur les bases de la liberté. Elle se serra autour de Victor Hugo, son chef, et celui-ci lança en 1827, comme un coup de clairon, sa fameuse préface de Cromvell, code du romantisme.

Le travail n'est que l'examen des principes énoncés dans ce manifeste.

Il y est dit, entre autres choses, que l'élément capital du drame c'est le grotesque, parce que le drame est la copie du réel et que le réel provient de la combinaison de ces deux types : le sublime et le grotesque.

A quoi l'auteur répond, avec infiniment de raison, certes le drame doit imiter la nature. Mais la nature n'est pas ce que dit V. Hugo, une combinaison de sublime et de grotesque. Il y a sans doute du grotesque de la nature, il peut même être dominant et caractéristique chez certains individus. S'ensuit-il qu'il est partout? Non. Il y a des figures dont aucune grimace n'a déparé l'énergique beauté : ce sont celles-là surtout qui émeuvent. V. Hugo l'a compris lui-même : car il a eu soin de ne faire grimacer aucun de ses personnages vraiment émouvants, Hernani, Donâ Sol, Ruy Blas, Don Salluste.

La particularité qui attire tout d'abord l'attention du critique dans les drames de Caldéron, nous dit de son côté M. J. de la Vallée, c'est la place énorme qui y est donné au sentiment de l'honneur, et la nature toute particulière de ce sentiment. L'honneur, tel que Caldéron le conçoit, consiste presque uniquement dans la considération du monde. « C'est, dit le poète, un cristal des plus purs qu'un léger soupçon ternit, et la plus terrible vengeance est impuissante à lui rendre son éclat. Le monde, en effet, considère l'outrage plus que la réparation, et comme le remarque don Lopez, dans le drame *A outrage secret, secrète vengeance*, il ne dit pas « voilà celui qui a vengé son honneur », mais bien « voilà celui qui a été outragé. » — Le sentiment de l'honneur, ainsi compris, exerce sur le chevalier espagnol, un empire absolument désastreux. Ce n'est plus, à ses yeux, une première sanction de la loi morale; c'est le criterium suprême de la moralité, la seule règle de conduite qu'il faille suivre : don Guttierre, chevalier franc, brave, loyal et généreux, devient pour obéir à l'honneur, dissimulé, menteur, perfide et criminel.

Il faut ajouter cependant, pour être juste, que tout n'est pas également repréhensible dans les idées de Caldéron. Cette opinion si haute de la dignité de l'homme, cette valeur immense donnée à la réputation, si elles conduisaient au crime

quelquefois, étaient aussi la source d'une multitude d'actions admirables de dévouement et d'abnégation. Beaucoup doit être pardonné à des convictions capables d'inspirer à un laboureur ces paroles magnifiques : « On doit au roi, quand » il les demande, sa fortune et sa vie, mais » l'honneur est le patrimoine de l'âme et l'âme » n'appartient qu'à Dieu. »

M. de la Vallée termine son étude, fruit d'une observation fine et éclairée, en faisant remarquer, avec beaucoup de raison, que si Caldéron excelle à rendre des sentiments, c'est trop souvent au détriment de la vérité des caractères. Le sentiment de l'honneur, ce ressort principal de son théâtre, s'exprime de la même façon chez tout le monde. Il n'a qu'une manière de parler ou de faire, quel que soit celui qui en est saisi. C'est un grave défaut.

Du drame, passons au roman. Les deux honorables membres qui nous ont entretenu du roman se sont sagement souvenu du vieux proverbe : qui trop embrasse, mal étreint. Dans le grand nombre de questions et de questions complexes que soulève l'étude du roman contemporain, ils se sont arrêtés à des points de vue nettement définis et pleins d'intérêts. M. Thiéry s'est occupé de roman anti-romanesque; M. Golesco, du roman moralisateur.

« Le romanesque, nous dit M. Thiéry, est une déviation de l'idéal, un idéal factice, faux, qui

ne laisse après lui qu'ennui et découragement. Il faut se garder de confondre le romanesque et l'idéal. L'idéal est de tous les moments de la vie et de l'histoire ; le romanesque apparaît et disparaît. L'idéal est la conception d'une vie modèle, s'inspirant des besoins d'un peuple et d'une époque. Le romanesque est la conception d'une vie impossible, hors de proportion avec les facultés humaines. L'idéal est fécond; le romanesque est stérile : quand une fois il s'est emparé d'un esprit, cet esprit estime que les grands sentiments c'est bon pour les livres. »

On remarque dans l'histoire de la littérature des époques où l'idéal se corrompt et devient romanesque. Mais ces époques ne durent pas. La vérité reprend bientôt ses droits. Et une réaction se produit contre des fictions qui nous rendent la vie plus dure au lieu de nous la rendre plus douce.

M. Thiéry nous donne un exemple de cette réaction dans deux romans : Don Quichotte de Cervantès et Madame Bovary de Gustave Flaubert.

L'idée de comparer Cervantès et Flaubert est neuve et ingénieuse. Elle se justifie dans une large mesure : Cervantès et Flaubert sont deux réactionnaires. Mais je ne puis m'empêcher d'observer, qu'on fait la part trop belle à Flaubert. S'il s'était contenté de rappeler le romantisme de Lamartine au sentiment de la réalité!

Mais est-ce bien à cela qu'aboutit cette narration circonstanciée, parfois obscène, de tous les déportements d'une femme mariée, possédée de la fièvre du plaisir? Flaubert n'a-t-il pas substitué à l'idéal faux qu'il combattait un idéal plus faux que tous les autres? M. Thiéry, me semble l'avoir trop oublié.

Bien peu de romanciers contemporains sont à l'abri de reproches, au point de vue moral. Je ne parle pas des malpropretés réalistes, naturalistes, déliquescentes. Tenons-nous en aux meilleurs, à ceux qui font ouvertement profession de spiritualisme.

Je cite ici l'étude remarquable de M. Golesco, sur Octave Feuillet et la littérature contemporaine.

Des trois auteurs contemporains, rivaux de Feuillet, le premier, J. Sandeau, doit son succès à l'éloquence de son style, plus travaillé, mais moins naturel que celui de Feuillet. L'on peut dire de ses romans qu'ils sont négativement moraux, en ce sens que les scènes qu'il retrace sont irrépréhensibles; mais aucune grande idée ne domine l'ensemble. Le second, Alexandre Dumas fils, est tout l'inverse de Sandeau; c'est, comme on l'a très bien dit, un homme essentiellement systématique en littérature. Ses œuvres reflètent une commune tendance, nettement accentuée, car on y retrouve presque toujours, sous une forme ou sous une autre, le dévelop-

pement de la thèse bien connue : la femme tombée, se régénère par l'amour. Thèse fausse et antichrétienne que Dumas n'hésite pas d'étayer de peintures scandaleuses. Le troisième, Emile Augier, est le seul qui puisse être raisonnablement opposé à l'auteur de Sybille et de la Morte. Et encore faut-il reconnaître que la tendance de plus d'une de ses pièces est loin d'être bonne; dans d'autres, cette tendance fait défaut, et l'œuvre n'est qu'une succession de dialogues émaillés de traits d'esprit et assaidonnés d'épigrammes.

A la différence de ses rivaux, Octave Feuillet a su réunir la moralité de la tendance au fini des détails et au charme du style. De la majorité de ses ouvrages, de Sybille, de M. de Camors, de la Morte, se dégage une grande idée morale, que l'auteur poursuit avec une persistance marquée. Son œuvre est véritablement un essai de moralisation sociale; ce qui ne veut pas dire qu'on peut apprendre la morale dans le roman.

M. Golesco justifie sa manière de voir sur Feuillet, par l'analyse de deux de ses meilleures conceptions, *L'histoire de Sybille* et *La morte*.

Dans Sybille, l'auteur veut gagner le cœur de l'incrédule par la douceur. Il prête à son héroïne des discours d'un charme si exquis, une affection si tendre, si prévenante, une mort si résignée, qu'à moins d'être de pierre, l'homme doit se sentir ému jusqu'aux larmes, de tout ce que peut inspirer à une femme la morale chrétienne.

Dans la Morte, le procédé est différent. Ce n'est plus toucher, c'est frapper, que veut l'auteur. Aliette de Courteheuse est manifestement au second plan; Sabine Tallevaux est au premier.

Au point de vue chrétien, *La morte* est supérieure à *Sybille.* La vertu incrédule est mieux personnifiée dans le docteur Tallevaux, homme d'études, vivant loin du monde, que dans Raoul de Chalys. Le mondain, sans religion, sera tout au plus ce qu'est Bernard de Vaudricourt : un égoïste, qui a conservé assez de cœur pour verser deux larmes sur le cadavre de la femme morte pour le convertir.

Je parlais tout à l'heure de chroniqueurs à propos d'une troisième catégorie de travaux littéraires qui se sont produits à cette tribune. Le mot n'est peut être pas tout-à-fait juste. « Polémistes», «pamphlétaires», vaudrait mieux. Quoiqu'il en soit du mot, je m'en sers pour dénommer les auteurs des deux livres dont vous avez entendu l'analyse : Les *Mémoires de Beaumarchais* et les *Souvenirs d'un journaliste français à Rome* de M. Henri de Houx.

Beaumarchais eut un jour maille à partir avec la justice; savoir quel était le fait litigieux, n'est pas l'affaire.

En ce temps là, les juges étaient d'une vénalité reconnue. On n'affrontait guère leur sentence sans les avoir, au préalable, disposés à l'indulgence, par quelque petit cadeau. Beau-

marchais suivit l'usage reçu, et quelque temps avant sa comparution, il fit à la femme d'un de ses juges, le conseiller Goezman, cadeau d'un objet de luxe et de quinze louis. Malgré cela, il perdit son procès. Il réclama ce qu'il avait donné. En ceci, il se conformait encore aux usages. Madame Goezman rendit l'objet de luxe, mais retint les quinze louis.

Beaumarchais protesta, réclama à cor et à cri restitution des quinze louis, indûment retenus.

Fort de l'appui de ses collègues, — les loups ne se mangent pas entre eux — le conseiller Goezman le poursuivit du chef de calomnie.

L'issue de ce procès ne pouvait être douteuse. Mais Beaumarchais prévint l'arrêt du parlement Maupéou en déférant sa cause à un tribunal nouveau, l'opinion publique. Il écrivit ses *mémoires*.

M. Joly nous les fit connaître par de nombreux extraits. Et voici comment il résume son appréciation.

« Autant Beaumarchais dépense d'esprit, dans ses comédies, à attaquer la vieille société française, autant il en met dans ses mémoires à se défendre lui-même. Le nombre des adversaires ne l'effraie pas. Il se plait à la lutte. Il éprouve un plaisir d'artiste à lancer ses traits acérés. N'importent le procès, les juges, l'arrêt : succomber devant l'opinion publique, voilà sa crainte. Le parlement Maupéou le condamna;

ses contemporains l'acquittèrent : c'est tout ce qu'il cherchait.

Le livre de M. Henri de Houx est un pamphlet : rien de plus, rien de moins. C'est M. Vander Smissen qui le qualifie ainsi : ses critiques ont amplement démontré que la qualification est méritée.

M. de Houx écrit dans la langue de Voltaire, c'est une qualité; malheureusement, il n'a pas de commun avec Voltaire que la langue. Comme lui il dénigre systématiquement, hypocritement, tout ce dont on ne devrait parler qu'avec respect.

On comprend assez que M. Vander Smissen ait traité rudement ce détracteur passionné des plus hautes et des plus respectées personnalités. Il ne défendait pas seulement contre le pamphlétaire voltairien la cause de la justice et de la vérité, mais aussi celle du respect religieux et de l'amour filial outragé. Nous devons bien borner notre compte rendu à ces courtes paroles, car comment résumer cette réfutation, condamnée à suivre dans les détails et les minuties un adversaire qui se complait à saper l'édifice grandiose à coups d'anecdotes apocryphes et de racontars enfiellés?

La littérature n'a pas été seule à obtenir les honneurs de votre tribune. L'histoire, la science sociale ont eu leurs séances.

Le « Magasin littéraire et scientifique » du 15 mars 1887 publie un mémoire, lu à la société

littéraire quelques mois auparavant, sur les *monastères et la transcription des manuscrits au XIIe siècle*. C'est une œuvre de solide érudition, comme le prouvent de fréquents renvois aux sources et aux ouvrages de première main.

L'article fourmille de détails, plein d'intérêts, sur les moines au moyen âge; sur l'engouement qui règnait à cette époque, dans les cloîtres, pour les classiques païens; sur l'honneur et l'importance attachés aux fonctions de scribe. L'auteur, M. De Wulf, raconte entre autres, la légende suivante :

« Didier, premier abbé de Saint-Evioul, pour exciter l'ardeur de ses copistes avait l'habitude de leur raconter l'histoire d'un moine — quelque peu relâché, — qui avait dû le salut à son zèle pour transcrire les livres. En dehors de sa besogne habituelle il avait copié un splendide in-folio, et quand à sa mort les démons réclamèrent son âme, les anges apportèrent le gros volume devant le tribunal du Tout-Puissant. Il fut placé dans la balance de la justice et Dieu décida que chaque majuscule effacerait un péché. Or il arriva qu'il avait fait une lettre de plus qu'il n'avait commis de fautes. Alors Dieu permit à son âme de se joindre de nouveau au corps pour faire pénitence et expier par des mortifications les fautes de sa vie. »

L'article contient, en outre, une description détaillée de tout ce qui se rapporte à la trans-

cription des manuscrits : l'école de calligraphie, le scriptorium, la salle des correcteurs, la fabrication de divers matériaux et surtout du parchemin, la reliure, la bibliothèque.

Nous ne pouvons que féliciter M. De Wulf de sa sagacité historique. Il n'est point de ceux qui en croient sur parole les auteurs de seconde main ou des polémistes déloyaux. Il remonte aux sources. Il ne craint point d'ouvrir au besoin les volumineux in-folio des *Acta Sanctorum*. Son étude est d'ailleurs de nature à intéresser tous les amis des lettres.

Le *Magasin littéraire*, que je citais tantôt, vient de publier le travail de M. De Ridder sur : *Les Pays-Bas pendant le règne de Philippe le Beau et de Charles Quint d'après les relations des ambassadeurs vénitiens.*

C'est encore une page d'histoire documentaire. Les documents ici ce sont les rapports des ambassadeurs vénitiens à leur gouvernement. M. De Ridder nous en indique ainsi l'importance :

« Les ambassadeurs de Venise, étaient tenus, à leur retour d'ambassade, de faire rapport à leur gouvernement. Ce rapport comprenait le portrait physique et moral du prince auprès duquel ils avaient été accrédités, une description de sa cour, un exposé de sa politique, un portrait de ses ministres, et, dans une seconde partie, un aperçu sur la population, l'industrie, le commerce, les finances, les forces de mer et de terre de ses Etats. »

M. De Ridder a compulsé les documents de six différentes ambassades. Il essaie d'après cela de nous faire un tableau de la Belgique du commencement du XVIe siècle. En voici quelques traits concernant les mœurs et les coutumes de nos ancêtres :

« Les Belges du XVIe siècle parlaient avec une grande facilité les langues vivantes. Leurs aptitudes pour les arts étaient remarquables. Une chose est surtout répréhensible dans leur conduite, l'ivrognerie. Ils font, dit un rapport, une consommation régulière de quatre choses, appelées les quatre éléments de Flandre : le beurre salé, les harengs, la bière et la tourbe. » On peut encore critiquer chez eux la multiplicité des mariages extravagants, des mésalliances : un jouvenceau épouse une vieille grand'mère, un vieillard une fillette, un roturier une gentilfemme, le maître sa servante, la maîtresse son domestique.

Ce serait le moment de parler de la savante conférence de M. le professeur Colinet sur « *M. le comte Goblet d'Alviella et l'histoire des religions*. » Nous préférons renvoyer le lecteur au n° de novembre de la *Revue générale* où il pourra la lire dans son intégrité.

Il me reste, Messieurs, à examiner un dernier travail sur l'histoire.

M. Vanden Gheyn, dans le dessein de nous faire connaître le livre de M. Monchamp sur

l'histoire du cartésianisme en Belgique, nous a dans une étude intitulée *Descartes et l'Université de Louvain*, retracé la célèbre lutte cartésienne à l'ancienne Université de Louvain.

Libert Froidmont, professeur d'Écriture sainte, l'entama : ses observations ne portèrent d'abord que sur des points particuliers. Quelque temps après, Plempius s'en prit à toute la physiologie de Descartes, et c'est grâce à lui que l'Université se montra toujours hostile aux idées nouvelles. alors qu'en Flandre les théologiens amis ou disciples de Jansénius se déclaraient franchement les partisans de Descartes.

En 1646 Van Gutschoven est nommé professeur à Louvain. Il devient l'un des chefs du mouvement cartésien auquel se joignirent plus tard son frère Guillaume et Arnold Geulinck. Ce dernier, sans le moindre égard pour ses collègues à l'Université, dirigea tous ses coups contre la physique péripatéticienne et poursuivit l'école d'incessantes plaisanteries.

Les luttes jusqu'ici n'étaient qu'individuelles, lorsqu'en 1662 l'internonce de Vecchi réclama de la faculté des arts une ordonnance pour écarter des promotions tous les sectateurs de la doctrine de Descartes. On voulut tergiverser d'abord, mais force fut à la faculté de porter une condamnation des principes nouveaux, la première qui émana d'une Université catholique.

Un an s'était à peine écoulé que la publication

de la *Physique* de Philippi donna aux cartésiens de Louvain l'occasion de chanter l'hymne du triomphe en l'honneur des nouvelles doctrines. La mort qui, à deux ans de distance, vint enlever Van Gutschoven et Plempius et mettre fin à leur querelle, ne put enrayer cependant la marche progressive du cartésianisme à Louvain, où la presque totalité des professeurs de philosophie se montrèrent partisans de la physique de Descartes et de son mécanisme. Il y resta toutefois encore plusieurs professeurs vigoureusements opposés aux cartésiens; mais la lutte reprit son caractère d'autrefois : elle resta d'individu à individu.

Nous arrivons ainsi à la séance de clôture qui fut, l'année passée, d'une solennité exceptionnelle. Mgr le Recteur présidait. La sympathie que nous avait tant de fois témoignée Mgr Pieraerts, le regretté Recteur dont la mort récente faisait, encore à cette époque, planer le deuil sur l'Université, nous la retrouvions chez son successeur, devenu, à son exemple, président d'honneur de notre société, et pressé sans doute de nous faire un don de Joyeuse-Entrée. La tribune fut occupée par M. le professeur Brants. La plupart d'entre vous ont encore présents à la mémoire bien des détails charmants de sa causerie. C'était une relation de voyage : *au pays des Ruthènes : de Cracovie à Buda-Pesth à travers les Carpathes.*

Voyage scientifique, voyage d'agrément, ç'a été un peu l'un et l'autre, pour nous du moins, qui avons voyagé le plus agréablement du monde, sans changer de place.

M. le professeur Brants a l'œil de l'artiste et l'œil de l'économiste. Le dessein bien arrêté de revenir de son excursion avec quelques idées de plus sur la lutte des peuples divers pour le pain quotidien, ne l'a pas empêché de se ressouvenir qu'étant en Galicie, dans les Carpathes, il se trouvait dans la patrie du légendaire Mazeppa. Des tableaux heureux, dessinés en quelques traits rapides, nous ont dévoilé les coins les plus attrayants de cette pittoresque contrée.

Les préoccupations économiques l'ont néanmoins emporté ; et cela devait être.

M. Brants a passé successivement en revue les divers éléments dont se compose la population, l'élément juif, l'élément ruthène, l'élément polonais.

Le juif a fait sa proie du pays des Ruthènes. Il est partout et se reconnaît facilement à son costume, d'une originalité bizarre. C'est lui que le voyageur apprend à connaître tout d'abord, car il est le seul commerçant, le seul trafiquant de la contrée. C'est chez lui qu'il boit le coup de l'étrier, avant de s'embarquer dans la mauvaise patache qui doit le transporter à travers la vallée des Carpathes.

Le Ruthène est l'autochtone. Il appartient à la

race Slave des Cosaques de la petite Russie. Mazeppa est son héros !

Etrange population que celle de ces Ruthènes, aux longs cheveux, aux habits en guenilles. Ils appartiennent à la classe pauvre, et ne font guère d'efforts pour en sortir. Leur alimentation est misérable : de la bouillie d'avoine et du lait aigre. Leur habitation ne l'est pas moins : pas de maisons, des huttes. Ils s'occupent uniquement d'agriculture et encore s'en occupent-ils d'une façon telle quelle, routinèrement, pour ne pas mourir de faim. Leur culte est le culte grec catholique. L'éloquent conférencier nous a fourni des curieux détails sur le rite et sa liturgie. Le Ruthène est religieux, c'est sa grande, presque sa seule qualité. Dieu sauve les Ruthènes !

Le Polonais est le seigneur de l'endroit. Il y exerce les fonctions administratives. Peut-être sera-t-il bon de rappeler à ce propos que la Galicie orientale, pays des Ruthènes, est la partie autrichienne de l'ancien royaume de Pologne.

Messieurs, permettez moi de répéter en finissant ce rapport (1) ce que je vous ai dit dès le commencement. Notre Société Littéraire promet longue vie encore : *Facile his artibus retinetur*

---

(1) Pour être complet notre rapport eut dû dire quelques mots du travail de M. Lambrechts, *Francillon*, et du travail de M. Stadnicki, *Dom Bosco et ses œuvres sociales*. Nous regrettons que les comptes rendus de ces travaux ne nous soient pas parvenus en temps utile.

imperium, quibus initio partum est. Or, la pensée qui a mu les fondateurs de cette société est toujours la nôtre : Dévouement aux lettres ! Dévouement à la science ! Tout ce que les statuts exigent des membres, comme preuve de ce dévouement, nous l'avons accompli.

Il est vrai, Messieurs, et ceci me concerne, que certains membres actifs auraient pu mieux observer l'art. 3 ainsi conçu : « Au moins une fois par an chaque membre actif présente un travail ou une thèse. » Mais la négligence de quelques-uns a été amplement réparée par l'ardeur de la masse.

Un nouveau volume de mémoires a paru. C'est le XIIIe. Il ne le cède en rien aux précédents.

Des professeurs aimés n'ont pas dédaigné de prendre notre tribune pour chaire.

Nous commençons la 49e année de notre existence sociale, pleins d'espérance. L'année prochaine sera l'année du cinquantenaire. Il faut qu'elle soit brillante.

Je suis autorisé à vous annoncer dès maintenant, qu'à cette occasion un concours littéraire sera ouvert et qu'un nouveau volume de mémoires paraîtra.

S'il s'en trouvait parmi nous que l'amour de l'art ne peut entraîner, qu'ils se laissent au moins pousser au travail par le légitime espoir d'être couronné ou imprimé.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

—

Fondateur : Mgr PIERAERTS, 4e recteur de l'Université.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.

Président : M. Moeller, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres.

Vice-Président : De Groote (Alfred), de Grammont, candidat en droit.

Secrétaire : De Ridder (Alfred), de Louvain, id.

Membres.

d'Anethan (Paul), de Bruxelles, candidat en droit.

Béthune (François), de Gand, candidat en philosophie et lettres.

Cauchie (l'abbé Alfred), d'Haulchin, id.

Carrière (l'abbé Louis), de Nivelles, étudiant en philosophie et lettres.

de Ghellinck (Jean-Baptiste), de Wanneghem, candidat en philosophie et lettres.

Delannoy (Charles), de Tournai, id.

Lecler (l'abbé Matthias), de Houdelange, licencié en droit canon.

Poullet (Prosper), de Louvain, candidat en philosophie et lettres.

Stoesser (Edouard), de Liége, étudiant en philosophie et lettres.

Vollen (Edmond), d'Anvers, avocat.

Anciens membres.

Gofflot (Louis), de Philippeville, candidat en droit.
de Moffarts (baron Ferdinand), de Liége, id.
de la Vallée Poussin (Joseph), de Louvain, id.
Holemans (l'abbé François), de Putte, professeur au collège St-Rombaut, à Malines.
Houtart (Maurice), de Tournai, candidat en droit.
Martens (Charles), de Louvain, id.
Meeus (l'abbé Joseph), de Casterlée, professeur au petit séminaire de Malines.
Pieraerts (l'abbé Emile), d'Anvers, professeur à l'Institut St-Louis, à Bruxelles.
Simonis (André), de Verviers, candidat en droit.
Stadnicki (comte Ladislas), de Lublin (Pologne), docteur en philosophie et lettres.
Thiry (l'abbé Constant), de Bruxelles, professeur à l'Institut St-Louis, à Bruxelles.

—

RAPPORT

sur les travaux de l'année académique 1886-1887, présenté par M. l'abbé HOLEMANS, professeur d'histoire au collège St-Rombaut, à Malines.

—

Messieurs,

Il y a un an, nous assistions à la lecture du premier rapport sur les travaux de la Conférence d'histoire. Nouveaux arrivés, en entendant les ouvriers de la première heure exposer les résultats qui avaient couronné si dignement les labeurs d'une année entière, non seulement nous admirions le zèle de nos aînés, mais nous nous sentions encouragés à marcher avec ardeur sur leurs traces.

Et ce n'était point là une imprudente présomption de nos forces; car le secours et les lumières sur lesquels vous comptiez alors, ne nous ont pas fait défaut non plus : que M. le président veuille recevoir ici l'hommage sincère de notre gratitude pour son dévouement et pour ses travaux, en particulier pour ce *Traité des études historiques*, qui nous servira désormais de vade-mecum, avec les *Principes de la critique historique* du P. De Smedt.

Comme vous le savez, Messieurs, le sujet prin-

cipal de nos recherches durant l'année écoulée, c'étaient *Les origines et la première organisation de l'Université de Louvain*; il s'agissait d'établir, par les actes du temps, à qui revient l'honneur de sa fondation; d'examiner comment il fut pourvu à sa première dotation; par quelles autorités elle était régie; puis l'origine des pédagogies et des collèges; la hiérarchie des grades et les privilèges des gradués; et, pour finir, la fameuse *visite* que Charles le Téméraire essaya d'imposer à l'Université, cinquante ans après sa fondation.

§ I. *Des sources.*

Le premier travail à faire, un peu aride, mais indispensable était la recherche des matériaux (documents et historiens), que nous avions à mettre en œuvre ensuite.

Nous commençâmes par dépouiller les grandes publications de la *Commission royale d'histoire*, qui nous ont fourni peu de textes, en dehors du *Molanus* que nous mentionnerons tout à l'heure. En revanche nous avons fait une ample moisson de fiches dans les *Analectes pour servir à l'histoire de l'Université de Louvain*, publiés par Mgr de Ram, ainsi que dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, par M. Reusens. Des collections plus anciennes, les *Privilegia academiae Lovaniensis*, les *Opera diplomatica* de Miræus, les

Placcaerten de Brabant, etc., nous ont fourni la plupart des chartes ou diplômes émanés des autorités ecclésiastiques ou civiles.

Dans les *Recherches historiques* de Vande Velde, dans ses *Observations critiques et historiques*, dans le *Brabandsch Museum* de M. Van Even, dans les *Rapports annuels sur l'administration de la ville de Louvain* (section des archives communales), nous avons glané quelques extraits de comptes et de chartes relatifs à notre sujet.

Viennent ensuite : le *Codex veterum statutorum Ac. Lovaniensis*, par Mgr de Ram, les *Statuts primitifs* de la faculté des arts, retrouvés depuis par M. Reusens, ceux de la faculté de théologie, par M. Tielemans, le *Prodrome à l'histoire de la faculté de médecine*, par Broeckx, enfin, les importantes publications de M. Reusens, qui ne sont pas terminées.

En regard des documents, nous avons placé les historiens de la même période, les *Chroniques de Dinterus*, celle du moine Pierre du couvent de Bethléem lez-Louvain (collection des chroniques belges inédites); puis les historiens du siècle suivant : Molanus, *Historiae Lovaniensium* (même collection); Guill. Boonen, *Geschiedenis van Leuven*, édité en 1880 par M. Van Even; puis les historiens spéciaux de l'Université, Juste-Lipse (1610), Vernulaeus (1627) et Valère André (1635).

Avec les textes imprimés, nous avons aussi collationné deux collections d'actes manuscrits qui sont conservées aux archives de la ville, et que le savant archiviste, M. Van Even, a mises à notre disposition avec sa complaisance habituelle (1).

Nous n'avons pas négligé les travaux plus récents, les *Mémoires sur l'histoire des deux premiers siècles de l'Université*, par de Reiffenberg; les *Considérations sur l'histoire de l'Université*, par Mgr de Ram; le bel ouvrage de M. Van Even, intitulé : *Louvain monumental;* les articles anonymes du *Journal historique* de Kersten (tomes I et II); différents articles de notre savant et regretté Poullet.

Pour ne rien laisser échapper de ce qui pouvait jeter quelque lumière sur notre sujet, il fallait encore joindre à tout cela l'étude comparée des institutions similaires qui ont fleuri en d'autres pays. C'est à la méthode comparée que la science moderne doit ses plus belles découvertes. Il est temps d'en faire profiter aussi l'histoire et en particulier l'étude des institutions.

Notre ancienne Université n'est pas un phénomène isolé au moyen âge. Partout les mêmes

(1) Les *archives de l'Université*, devenues propriété de l'Etat, sont aux *archives générales* du Royaume, à Bruxelles, où elles forment un fond spécial comprenant 2508 registres et liasses.

besoins avaient fait naître des écoles semblables, animées du même esprit, soumises aux mêmes règlements. Dans ces dernières années des universités célèbres, à l'occasion d'anniversaires plusieurs fois séculaires, ont communiqué au monde savant soit des matériaux inédits tirés de leurs archives, soit des monographies complètes (1).

Un travail d'ensemble est devenu possible, et déjà l'un des savants archivistes du Vatican a osé l'entreprendre : nous voulons parler de l'ouvrage récent du Père Denifle, des Frères-Prêcheurs, sur les *Universités du moyen âge* (2). Rejetant toute théorie préconçue, partant de l'examen minutieux d'une multitude de textes, rassemblés avec une patience toute germanique, l'auteur est arrivé à des résultats vraiment neufs, qui feront époque dans la science.

Traitant de la question de l'érection des Universités au moyen âge, il les groupe en trois classes, celles qui ont été érigées par les papes; celles qui doivent leur existence aux souverains; celles, enfin, auxquelles ont concourru les deux puissances.

---

(1) Publications des Universités de Leyde (1875), d'Upsala (1877), de Tubingue (1877), de Copenhague (1879), d'Edimbourg (1884), de Heidelberg (1886).

(2) Denifle, *Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters bis 1400*. Berlin, 1885.

Dans laquelle de ces classes doit-on ranger l'Université de Louvain? Telle était la première question à résoudre.

Rappelons brièvement les faits.

§ II. *Erection et première dotation de l'Université* (1).

Et d'abord, le duc Jean IV souhaitant doter ses Etats d'une *Etude générale* (studium generale) et la commune de Louvain le secondant puissamment dans cette démarche avec l'espoir de rétablir sa prospérité d'autrefois, c'est au Saint-Siège qu'ils adressent leurs requêtes.

Le souverain pontife alors régnant, Martin V, accueille avec faveur cette demande et ne souhaite rien tant que de répondre au désir éclairé de la population brabançonne. Il ne se presse pas néanmoins. Sachant qu'il ne suffit pas de commencer une œuvre aussi grande, qu'il importe surtout d'en assurer la durée, il fait faire une enquête préalable sur la convenance des lieux, leur salubrité et leur commodité. Heureusement tout est trouvé conforme à ses souhaits. La nouvelle école sera une corporation privilégiée, indépendante de toutes les autorités locales et ne relevant que du Saint-Siège, conformément au droit commun du temps. De plus, la ville s'offre à supporter tous les frais d'établissement.

---

(1) Travail de M. Holemans.

Le 9 décembre 1425, Martin V signe la bulle d'érection; et Guill. Neffs, écolâtre de St-Pierre, déjà désigné comme premier recteur par le pape, apporte ce précieux document à Louvain le 25 avril 1426.

Cette première bulle est accompagnée de plusieurs brefs pontificaux, assurant ou facilitant aux membres de la nouvelle école la jouissance des bénéfices ecclésiastiques; et comme pour jouir de ces bénéfices il fallait être clerc, le pape, dérogeant au droit commun par l'un de ces brefs, permet aux clercs d'y occuper également les chaires de médecine.

Aussitôt les bourgmestres et échevins se mettent en devoir d'approprier des locaux, munis de bancs et d'un mobilier scolaire convenable *(cum scamnis et aliis necessariis officinis)*; de faire venir de l'étranger des maîtres distingués, de solliciter des lettres de *placet*. Le prince de son côté, par une circulaire du 18 août adressée tant aux rois, princes, ducs, marquis, comtes, etc., de l'étranger, qu'aux autorités ecclésiastiques et laïques du pays, notifie la nouvelle qui le comble d'allégresse, fixe au 2 octobre suivant l'ouverture de l'école que le pape, à ses instantes prières, a érigée dans sa ville de Louvain *(Martinus Papa per suas literas studium generale erexit)* et adresse un appel à la jeunesse pour qu'elle afflue nombreuse, en lui vantant les agréments du séjour, l'abondance de ses ressources, le bon caractère

(*mores benignos*) des habitants, et en lui assurant de sa part des protections toutes spéciales.

Là ne se borne pas toutefois l'intervention de nos souverains. La plupart des prébendes du chapitre de S.-Pierre étaient des fondations ducales, partant à la collation du prince. Le successeur de Jean IV, Philippe de S. Pol, par un acte du 9 octobre 1428, confirmé par un indult du pape Eugène IV, à la date du 11 mars 1430, renonce, en faveur des nouveaux professeurs, à sept des quinze prébendes de S.-Pierre à sa collation et y ajoute huit autres prébendes dont il avait la collation dans d'autres chapitres du pays : ces prébendes sont destinées à deux professeurs de droit canon, à deux professeurs de droit civil et à deux professeurs de médecine. Enfin, trois prébendes sont tenues en réserve pour les professeurs de la faculté projetée de théologie. Telle est la première libéralité officielle en faveur de l'Université dont nous trouvons la trace dans les actes du temps; en réalité, ce sont les biens de l'Eglise qui firent les frais de cette libéralité.

Martin V avait formellement excepté la théologie des sciences qui pouvaient être enseignées à l'Université de Louvain. C'était une exception assez fréquente alors (1), mais regrettable pour notre jeune École, qui ne faisait que végéter.

---

(1) Le caractère incomplet de la plupart des universités du moyen âge a été parfaitement élucidé par le P. Denifle, *Ouvrage cité*.

11

Enfin sur de nouvelles instances du prince, du clergé et de la ville, le pape Eugène IV consentit à compléter l'institution de son prédécesseur par une seconde bulle érigeant la faculté de théologie.

Eugène IV fit davantage. L'insuffisance de la dotation menaçait de porter un coup non moins fatal à la jeune Université. C'est le St Siège qui sauva la situation en fondant, à l'aide des revenus de neuf paroisses rurales, quinze nouvelles prébendes destinées aux professeurs, qui, pour en jouir, n'étaient tenus qu'au célibat ; ils furent dispensés de recevoir les ordres sacrés. C'est ce que les actes appellent le *chapitre de la seconde fondation*. Notre premier corps professoral se trouvait ainsi annexé au chapitre de S.-Pierre, dont les professeurs étaient la plupart chanoines ou effectifs ou tout au moins honoraires.

Quant à la ville, elle ne s'était pas contentée de faire les frais d'établissement. Elle affecta, en outre, des suppléments de traitement à l'entretien honorable des professeurs en tant que les prébendes n'y suffisaient pas.

On peut conclure de ces faits qu'il y eut alors un heureux concours de toutes les autorités en faveur de notre Université naissante, mais qu'en somme son érection est un acte de la puissance pontificale. Nos princes ont provoqué cette œuvre et l'ont favorisée : c'est là leur mérite.

Quant à la commune, en la soutenant de ses *propres* deniers, elle a joué un rôle plus actif encore, et elle mériterait en quelque sorte le titre de *co-fondatrice*.

§ III. *Des locaux et des collèges* (1).

A l'époque où nous sommes, au début du XVe siècle, la ville de Louvain ne possédait aucun des édifices remarquables qui la décorent aujourd'hui. Une basilique romane du XIIe siècle occupait l'emplacement où s'élèvent aujourd'hui les nefs élancées de notre Collégiale. L'hôtel de ville splendide qui lui fait face, n'existait pas davantage; en attendant, la commune avait pour siège un local plus modeste, à l'enseigne du *Chaperon de roses* (Rosenhoet). Par contre, les halles qui n'étaient qu'un marché couvert, existaient déjà, mais sans l'étage qui les surmonte aujourd'hui.

Les maisons particulières étaient encore en bois, sauf quelques hôtels en pierre, *steenen*, des familles patriciennes. Les seules constructions spacieuses alors, étaient les couvents, et il ne faut pas s'étonner que l'Université fût obligée d'emprunter leurs locaux chaque fois qu'elle voulait tenir une de ses réunions plénières : le plus souvent c'est le grand réfectoire des Frères Augustins, parfois celui des Frères-Prêcheurs, qui sont mentionnés dans les actes; là se fait

(1) Travail de M. Pieraerts.

l'élection du recteur; là ce dignitaire doit se rendre deux fois par semaine, précédé des masses, pour vaquer à ses hautes fonctions judiciaires.

Le plus ancien local universitaire mentionné est le *Vicus* (aujourd'hui le tribunal); il n'était affecté qu'à la Faculté des arts. Mais on y donnait aussi certains cours publics, ouverts à tous les étudiants.

En 1432, la Faculté nouvellement érigée de théologie fut installée dans un coin des Halles, qui continuait, pour le reste, à servir de marché. Il y avait ainsi un local différent pour chaque Faculté.

Quant aux pédagogies, elles ont une origine privée : c'étaient des maîtres qui réunissaient chez eux quelques élèves pour les instruire tout en les hébergeant et les nourrissant. Quand elles furent adoptées comme institutions officielles de l'Université, elles furent affectées exclusivement aux études préparatoires, au *trivium* et au *quadrivium*, qui constituaient l'enseignement des arts.

Il n'y avait donc de *pédagogies* que dans la Faculté des arts, tandis qu'on trouve des *collèges* dans toutes les Facultés. Les collèges sont dus à une fondation boursière, faite au profit d'un nombre déterminé d'étudiants, auxquels le fondateur voulait assurer non seulement les frais de leurs études, mais encore l'habitation avec la pension.

Dès le xve siècle, il y a quatre pédagogies, distinguées comme toutes les habitations de ce temps, non par un n°, mais par une enseigne. La plus ancienne pédagogie achetée par la Faculté des arts dès 1428, était située rue de Tirlemont (alors *Holestraat*), à l'enseigne du *Faucon*. La seconde en date (1430), est celle du *Porc;* de la même année, celle du *Lys;* en 1456 fut fondée la pédagogie du *Château*, dans la rue de ce nom.

Le plus ancien des collèges est celui du *Saint-Esprit*, fondé en 1442 par un patricien de Louvain, Louis de Rycke, en faveur de sept étudiants pauvres en théologie. Viennent ensuite les collèges des *Carmes* (1461), de *Saint-Donat* (1488), etc.

Tel était l'aspect extérieur de la cité universitaire au xve siècle; nous allons essayer de nous rendre compte maintenant de sa vie intérieure.

§ IV. *Organisation intérieure : autorités, facultés et gradués* (1).

Envisagée dans son organisation intérieure, la nouvelle école formait une corporation, une *universitas*, au sens juridique de ce mot. Cette corporation était investie des exemptions les plus larges, à la fois judiciaires et pécuniaires. Soustraite à toutes les autorités ducale, diocé-

(1) Travaux de MM. Lecler et Thiry.

saine, communale et capitulaire, qui se rencontraient dans l'enceinte de la ville, l'Université était une république parfaite, régie par des autorités électives, temporaires et avec appel. Son premier dignitaire était le Recteur, qui changeait tous les trois mois, avant 1445, tous les six mois après cette date. Ses fonctions essentielles étaient étrangères à l'enseignement. Il était le chef suprême de la corporation *(rector universitatis)*, et comme tel, il avait la plénitude de la juridiction, à la fois spirituelle et temporelle, au civil et au criminel. Aussi ce pouvoir si considérable était-il sagement limité par les *juges d'appel*, délégués par les cinq facultés, et auxquels tous les plaignants pouvaient recourir.

La seconde dignité, celle de *chancelier* de l'Université, avait été unie à perpétuité par Martin V au titre de prévôt de St-Pierre. Comme prévôt, ce dignitaire était nommé par le prince; comme chancelier, il était le représentant du St-Siège, et en cette qualité, il avait le pas sur le Recteur dans la solennité des promotions. A lui seul ou à son délégué, appartenait la collation des grades dans toutes les facultés. Mais il n'intervenait point dans l'administration.

Venaient ensuite le *conservateur des privilèges*, armé pour la défense de ceux-ci d'une juridiction très étendue en dehors de l'Université; puis le *promotor universitatis* ou chef de la police; puis le *procurator causarum* ou avoué; le *notaire;* les *bedeaux;* etc.

Depuis 1431, les Facultés étaient au nombre de cinq : la *théologie*, le *droit canon*, le *droit romain* ou *civil*, la *médecine* et les *arts*. Dans la Faculté des arts, on n'enseignait pas seulement le *trivium* et le *quadrivium*, aux jeunes élèves réunis dans les pédagogies; mais encore l'*éthique* (philosophie) et la *rhétorique* (lettres) dans des cours publics, donnés au *Vicus* à des heures où tous les étudiants étaient libres d'y assister.

En 1436, la Faculté des arts, qui était la plus nombreuse, fut subdivisée en quatre nations : Brabant, Flandre, Hollande et France.

L'espace nous manque pour reproduire ou analyser ici les travaux qui nous ont été communiqués sur les *grades universitaires*, sur les conditions requises pour y arriver, et sur les droits qui y étaient attachés. Les statuts des Facultés en cette matière ne sont d'ailleurs que la reproduction, souvent littérale, des statuts des universités plus anciennes de Paris et de Cologne. Les constitutions qui avaient défini les privilèges des gradués, étaient devenues des règles de droit commun; et, en ceci, comme dans tout le reste, le droit canon était confirmé et appuyé par le droit civil.

§ V. *De la visite de Charles le Téméraire* (1).

Il nous reste à examiner la première inter-

(1) Travail de M. Carrière.

vention de l'Etat dans le régime intérieur de l'Université, qui se produisit cinquante ans après sa fondation, sous le règne de Charles le Téméraire.

Cet acte, intitulé *visite* ou *réformation* et daté du 3 janvier 1476, avait pour objet le redressement de certains abus, qui, au dire du prince, se seraient introduits à l'Étude générale de Louvain. Aussi Charles le Téméraire règle-t-il d'une façon très détaillée l'ordre, la durée et la fréquentation des leçons, même la méthode que les professeurs doivent y employer. La visite s'occupe aussi de tout ce qui concerne la conduite des étudiants en dehors des leçons, par exemple leur costume, l'heure de la retraite et les maisons qu'ils peuvent fréquenter.

Outre l'organisation des cours et les mesures d'ordre extérieur, Charles le Téméraire érige par sa visite des *tutelles*.

Pour résumer ce qu'il ordonne concernant cette nouvelle institution, nous dirons que ces tutelles devaient être des établissements où un certain nombre d'élèves sous la conduite d'un docteur ou d'un licencié, non professeur, mèneraient une vie commune, recevraient, moyennant rétribution, la nourriture et le chauffage ; et seraient exercés à la pratique des bonnes mœurs en même temps que dirigés dans leurs études.

On peut se demander où Charles le Téméraire a été puiser l'idée de ce régime des *tuteurs*, qui

fleurit encore aujourd'hui en Angleterre (1), et il ne semble pas improbable que le duc de Bourgogne, attaché au trône d'Angleterre par des liens de famille et de politique, ait voulu introduire chez nous ce qu'il avait rencontré dans le royaume d'Edouard IV.

Mais une autre question se pose à propos de cette visite de Charles le Téméraire. A quel titre le duc intervient-il dans l'administration de l'université? En vertu de quel droit lui impose-t-il un règlement, dont il veut assurer l'observation par une foule de sanctions pénales? Le duc s'attribue en effet la juridiction suprême sur tout ce qui se fait à Louvain, et la surveillance princière est aussi fortement affirmée que minutieusement détaillée dans la visite.

Sans doute, Charles le Téméraire est le successeur de Jean IV qui est activement intervenu dans l'érection de l'Université. Mais cette intervention, comme nous l'avons vu, n'empêchait pas l'Université d'être avant tout une œuvre ecclésiastique; du reste le Pape n'avait accordé la bulle d'érection qu'à la condition que l'Université formerait un corps libre, sous la haute direction du St-Siège, et Jean IV, acceptant cette condition, avait abandonné à l'autorité universitaire la part de juridiction qu'il aurait pu s'attribuer.

---

(1) Sur l'ancienneté de ce régime en Angleterre, voir Huber, *Die englische Universitäten*. Cassel, 1839, vol. I, p. 402.

Charles le Téméraire, de son côté, ne nous dit rien, dans sa visite, du titre sur lequel reposerait son droit de surveillance et de réforme. Ce silence nous paraît l'indice d'une intervention arbitraire, première tentative du pouvoir central pour enlever à l'Université son autonomie. On pourrait peut-être chercher la confirmation de cette opinion dans les tendances autoritaires de la maison de Bourgogne et surtout dans le caractère impétueux et prime-sautier de Charles le Téméraire.

Cette tentative, d'ailleurs, eut le sort habituel des entreprises entachées de violence ou d'injustice. Elle ne survécut pas à son auteur. La Réforme date du 3 janvier 1476. Un an plus tard, le 5 janvier 1477, le Téméraire tombait sur le champ de bataille de Nancy, et sa réforme était emportée par la réaction populaire qui suivit cette catastrophe.

Cette étude nous permet de conclure qu'envisagée dans les premiers temps de son existence, l'ancienne Université de Louvain était une institution essentiellement pontificale. Non seulement elle tient du Pape sa bulle d'érection, mais elle lui doit encore les subsides qui la fait vivre, et si la ville supporte les frais du matériel en retour des avantages que devait procurer à ses habitants l'arrivée dans ses murs de cette nouvelle population, c'est l'Église qui fait presque tous les frais du personnel universitaire au

moyen des bénéfices dont elle abandonne libéralement la jouissance aux professeurs.

De cette étude, nous pouvons tirer une seconde conclusion. Entre l'ancienne Université de Louvain et l'Université nouvelle, il n'y a pas seulement un lien nominal, un contact extérieur, l'habitation successive aux mêmes lieux, entre ces murs séculaires où nous sommes réunis en ce moment. Toutes deux sont filles du St Siège, et puisqu'elles reconnaissent un même père, ce n'est pas trop s'avancer que de conclure que l'*Alma Mater* de nos ancêtres est la sœur aînée de la nôtre.

Voilà, Messieurs, le résumé des travaux qui nous ont occupés pendant l'année académique 1886-1887.

Il nous reste un vœu à exprimer avant de clore cet aperçu : c'est que l'année qui s'ouvre soit aussi féconde que celles qui l'ont précédée; c'est que pour notre faible part nous continuions à augmenter l'éclat de notre Université, digne continuatrice de celle dont nous venons de vous rappeler la naissance et les premiers développements.

SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Commission directrice.

Président, M. le professeur Descamps.
Vice-Président, M. Maurice Damoiseaux.
Secrétaire, M. Victor Denyn.
Trésorier, M. Alphonse Collard.
Membre, M. Jules de Géradon.

Membres protecteurs.

Mgr Abbeloos, recteur magnifique et Mgr Namèche, recteur émérite, *Présidents d'honneur*.

M. le professeur Francis de Monge, *Vice-Président d'honneur*.

MM. les professeurs De Jaer, Jacops, Nyssens, Van Biervliet et Van den Heuvel.

M. Thonissen, ministre d'Etat.

M. de Smedt, membre de la Chambre des représentants.

Membres honoraires.

MM. Aglave, Aldernaght, Alhon, Allard, Ancot, Barbieur, Bartholomeussen, Beauloye, Bertrand, Béthune, abbé Bouzin, Boeyé, Boekaert, Brants, Brentani, Butaye, Buyse, Cambrésy, Cappuyns, Caprasse, Carlier, Chevalier, Christiaens, Claes, Cols, Coppens, Coucke A.,

Coucke S., Criquillion, Croonenberghs, Dassy, De Brabandère, De Brie, De Coster, De Cot, De Decker, De Groote, De Haene, de Hauleville, Delmée, Demaret, de Ravenne, Dermine, de Thier, De Valkeneer, Deville, De Voghel, D'Heygere, Diricq, Dubois, Dujardin, Dupriez, Empain, Ermel, Faucon, Fontaine, Fourquet, Gérard, Géron, Gilkin, Glorieux, Gourdet, Haumanne, Hanotieau, Hayoit, Hecquet, Herdewyn, Heuvelmans, Hoefnagels, Hoyois, Jans, Janssens, Joly, Jonard, Lamotte, Landas, Lappan, Lebon, Leduc, Leemans, abbé Lemaître, Léonard, Lepaige, Leroy, Loix, Lombaerts, Losseau, Lowet, Maquinay, Meyers, Michaux, Mineur, Moens, Mommaerts, Montens, Morelle, Mussely, Notelteirs, Noterdaeme, Orban de Xivry, Ortegat, Parmentier, Perin, Pil, Quirini, Raes, Ranwez, Rops, Sanders, Scheyvaerts, Schicks, Schyrgens, Séghin, Sepulchre, Serigiers, Simonard, Singelée, Slotte, Soenens, Solvyns, Standaert, Streel, Thery, Thevelin, Tibbaut Em., Tibbaut J., Tonnelier, T'Serstevens, Van Caster, Van den Broeck, Van den Wouwer, Van de Put, Van der Smissen, Van de Werve, Van Dieren, Van Ham, Van Reeth, Van Ruymbeke, Van Troyen, Verbiest, Verbist, Verbruggen, Verhaegen, Verlant, Vico, Voisin, Wacrenier, Wauters, Wellens, Witteveen, Zwaenepoel.

Membres actifs.

MM. Auwers, Bareel, Beeckmans, Berckmans, Bertrand, Bodeux, Bomerson, Carbon, Carlier, Chansay, Charlotteaux, Clément, Coppens Armand, Coppens Théodore, Collard, Corbiau, Crabeels, Cruûls, Damoiseaux, de Clèves, De Craene, de Géradon Gustave, de Géradon Jules, de la Vallée Poussin, De Necker, De Nyn, De Roeck, De Tollenaer, Dierckx, Dubois, du Bus, Dullaert, Durand, Feron, Fischer, Frère, Gillès de Pélichy, Goethals, Golenvaux, Gorlia, Guillemin, Hamoir, Hardy, Jacquart, Jacobs, Jeanty, Joly, Jorion, Lambrechts, Laurent, Leclef, abbé Lecler, Lefebvre, Lejeune, Linssen, Lombaerts, Malherbe, Mercier, Misonne, Ooms, Opsomer Achille, Opsomer Georges, Otlet, Petit, Piret, Poullet Pr., Poullet Arn., Quinet, Roest, Ruzette, Schramme, Simonis, Spruyt, Struelens, Thierry, Thimus, Turlot, Van Borlet, Van Cutsem, Van der Donckt, Van der Eycken, Van de Walle, Van Malleghem, Verhoeven, Vermeersch, Wagemans.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ JURIDIQUE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1886-1887, présenté au nom de la Commission directrice (1), par M. Maurice DAMOISEAUX, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Ma première parole sera un hommage de reconnaissance à la mémoire du chef vénéré que la mort nous a enlevé dans le cours de cette année. La Société juridique ne pouvait rester indifférente au deuil qui frappait l'Université catholique entière : elle perdait en Mgr Pieraerts un président d'honneur plein de sollicitude, protecteur dévoué des nombreux cercles d'études qui sont le joyau et la gloire de l'Ecole de Louvain, et dont il se plaisait à redire les noms et les progrès avec une légitime fierté dans son dernier rapport sur l'année académique 1885-1886. Mais cette perte ne fut pas sans compensation; dès son arrivée parmi nous, l'éminent

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur Descamps, *président;* M. Albert Van de Put, *vice-président;* M. Maurice Damoiseaux, *secrétaire;* M. Victor De Nyn, *trésorier;* M. Alphonse Collard, *membre.*

successeur du recteur défunt se fit un devoir de marcher sur ses traces : la bienveillance avec laquelle Mgr Abbeloos a daigné accepter la présidence d'honneur de nos diverses sociétés nous est un gage assuré de l'intérêt qu'il nous porte; sous sa direction éclairée, nous ne pouvons que mieux faire encore et persévérer dans la voie du travail et du succès.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter prouvera une fois de plus que la Société juridique n'a pas trompé les espérances que faisaient naître les rapides progrès des années précédentes. Cette prospérité, nous en sommes redevables, avant tout, au zèle dont notre Président ne cesse de faire preuve dans la direction de notre œuvre : cette année, plus que jamais, il nous en donna des marques nombreuses; il est inutile de vous rappeler, Messieurs, avec quel empressement il nous procura l'occasion d'entendre et d'applaudir un des écrivains les plus éminents qui honorent les lettres belges. C'est encore sur l'initiative dévoué de M. le professeur Descamps que fut organisée une série de conférences sur la diction et l'art oratoire; pendant cinq semaines consécutives, M. Sigogne, conférencier du jeune barreau de Bruxelles, nous entretint du talent si difficile de la parole; l'assiduité de la plupart de nos membres à ces intéressantes séances ont prouvé à l'évidence l'utilité de cette heureuse innovation et l'avantage que nous ne pouvons manquer d'en retirer.

Votre propre activité vint d'ailleurs en aide aux efforts de M. le Président; et vos travaux sont un éclatant témoignage de la vitalité de notre Société, pourtant si jeune encore.

Le cours si bien rempli de nos séances débuta par une étude consciencieuse de M. Edouard Vander Smissen sur *La filiation et le droit héréditaire du Code Napoléon*. — Emanation directe du droit coutumier, notre législation civile se caractérise par ce principe que la nature et la justice appellent tous les enfants au même titre à la succession de leurs parents. Dès lors, on le voit, se gérer héritier, ce n'est pas revendiquer un simple droit pécuniaire, c'est aussi réclamer une place dans la famille : d'où il suit, par réciprocité, que la légitimité de la naissance est la justification du droit héréditaire.

Une fois ce point établi, M. Vander Smissen aborde son sujet. Pour succéder, nous dit-il, il faut exister et l'enfant simplement conçu existe. Comment démontrer l'époque de la conception? Ce point ne présente de difficulté que si la naissance se place entre les dates extrêmes du 180e et du 300e jour après le décès du *de cujus*; et ici commence la controverse.

La jurisprudence s'en tient aux présomptions des articles 312 et sqq.; — à l'autre pôle, M. Laurent les repousse comme étrangères à ce cas, où l'enfant, à son sens, n'a qu'un intérêt pécuniaire. Si l'enfant ne prouve pas sa conception anté-

rieure au décès, son droit incertain cédera devant le droit certain des héritiers suivants : c'est d'ailleurs, à cette solution que s'arrête la loi en matière d'absence.

L'examen attentif du problème appelle une distinction; si, dans l'espèce, les questions de légitimité et de successibilité sont indépendantes l'une de l'autre, point de désaccord dans la doctrine. Mais il se peut aussi que ces deux questions soient intimement liées; par exemple, un enfant naît 298 jours après le décès du mari; les cohéritiers pourront-ils, si l'enfant ne fournit pas une preuve de droit commun, l'exclure de la succession de son père?

Résoudre la difficulté en admettant les présomptions légales, ce n'est pas en étendre la portée, — ce qui est toujours défendu; — mais simplement les appliquer; car, après tout, si l'enfant hérite de son père, n'est ce pas *toujours* en vertu de la présomption *Pater est ..?*

Quant au droit des autres héritiers, loin d'être certain, il est conditionnel : il ne sort ses effets que si la conception n'est pas des œuvres du mari. Soutenir une pareille thèse serait s'exposer à une flagrante pétition de principe.

La légitimité n'est donc ni divisible, ni relative; la qualité d'enfant d'une personne emporte le droit de succéder à ses biens; et ce droit existe dès que la conception est antérieure au décès du père ; car, — c'est le texte même de la loi, — l'en-

fant conçu pendant le mariage a pour père le mari.

C'est ainsi que fut résolue devant vous une de ces difficultés nombreuses qui se multiplient sur la route des commençants, surtout dans l'étude du droit civil. Où chercher la cause des désillusions qu'elles créent chez les disciples inexpérimentés? M. Bodeux n'hésite pas à répondre que le mal vient surtout de la division du programme actuel des études universitaires; c'est là, si je ne me trompe, l'idée fondamentale de sa conférence : *Un candidat en droit*. Empruntant un genre mis en vogue avec tant de succès par l'auteur des *Scènes de la vie judiciaire*, M. Bodeux dissimule sa thèse sous un récit charmant, plein d'une fine originalité : tenter de le réduire aux sèches proportions de ce rapport serait à coup sûr le défigurer. Quoiqu'il en soit, nous nous sommes tous intéressés aux espérances et aux déconvenues de son héros; c'était d'ailleurs à tous plus ou moins notre histoire; mais sans être *laudatores temporis acti*, peut être avons nous reporté sur la fougue un peu vaniteuse du candidat en droit une partie des griefs que M. Bodeux rejette sur l'organisation de l'enseignement supérieur.

M. Brentani nous ramena sur le terrain ordinaire de nos discussions en abordant un point délicat du droit criminel : *la Tentative*. D'après l'orateur, l'art. 51 du Code pénal de 1867 ne

prévoit pas tous les cas d'infractions punissables; en effet, l'interprétation de cette disposition prouve à l'évidence que la loi ne s'est pas occupée des crimes ou délits impossibles et à plus forte raison de leur commencement d'exécution, le néant ne pouvant produire aucun effet juridique. Or, l'impossibilité d'exécution provient de l'absence de l'un de ces éléments dont se compose toute infraction, quelque minime qu'elle soit : l'agent, l'instrument et l'acte posé. Si l'un de ces éléments fait défaut dans l'espèce, indépendamment de la volonté de l'auteur, l'acte devient impossible, mais cependant il y a eu tentative! De ces considérations, M. Brentani conclut à l'existence d'un délit *sui generis* dont notre Code ne tient aucun compte, bien que les principes de la justice absolue en réclame la répression. Aussi l'orateur exprime-t-il, en terminant, l'espoir de voir bientôt combler cette lacune, à l'exemple de plusieurs législations étrangères, entre autres le Code pénal italien.

S'il est des points dont un sage législateur ne peut se désintéresser, il en existe d'autres où toute intervention lui est interdite. C'est ce chapitre spécial du vaste problème de l'*Instruction obligatoire* que traita ensuite M. Alfred Demaret. La question est dominée par un principe essentiel qu'il faut avant tout élucider : les parents ont le droit de donner à leurs enfants l'éducation physique et intellectuelle, et ce pou-

voir absolu ne subit qu'une restriction : le droit supérieur de l'Eglise sur l'enseignement des vérités religieuses. Pour le reste, l'instituteur n'est et ne peut être que l'auxiliaire, le suppléant des parents et le rôle de l'Etat se réduit à promouvoir l'enseignement et à le récompenser.

Des circonstances graves autoriseraient seules l'intervention gouvernementale en cette matière. Cette situation existe-t-elle? On le prétend : et c'est sur ce terrain que M. Demaret attend l'adversaire.

Certains auteurs invoquent les droits de l'intelligence, puissance supérieure qui ne nous a pas été donnée en vain, mais dont nos efforts doivent toujours agrandir le domaine. — C'est perdre de vue les exigences véritables des destinées humaines et accorder à l'instruction un caractère de nécessité auquel la morale seule a droit. Ajoutons que cette thèse conduit en droite ligne à la restauration de l'idée païenne du gouvernement.

D'autres économistes s'autorisent des conditions actuelles de l'industrie, qui exigent de l'ouvrier plus d'habileté que de force physique et partant une instruction au moins élémentaire. — En tous cas, répondons-nous, elle sera insuffisante à l'homme, être avant tout moral et religieux. Et puis, l'intervention de l'Etat serait ici injustifiable : les sacrifices que s'impose l'initiative privée pour répandre partout les bienfaits

de l'instruction, ne sont-ils pas couronnés d'un grand et légitime succès?

Comme dernier partisan de l'instruction obligatoire, nous rencontrons M. de Laveleye; d'après lui, la coopération est le seul moyen d'étouffer l'antagonisme qui divise ouvriers et patrons. Son développement, arrêté par l'ignorance du peuple, prendra un nouvel essor, grâce aux lumières que répandra l'enseignement donné par l'Etat. — Sans contester les précieux avantages de la société coopérative, il ne faut pas non plus les exagérer, ni donner à l'instruction une influence qu'elle ne comporte pas. Cette doctrine se base d'autre part sur une utopie : la disparition complète de la classe de patrons.

En finissant, M. Demaret établissait, à la lumière des faits les plus probants, la fausseté de l'adage : « une école en plus, une prison en moins, » lorsque l'école n'est pas essentiellement confessionnelle.

M. Hector Lambrechts nous entretint ensuite des *législations sur le divorce*. Sous forme d'introduction, l'orateur nous fit d'abord l'histoire détaillée des différentes causes de divorce; puis il examina successivement la légitimité du divorce par consentement mutuel et du divorce pour adultère. Cette étude se terminait par quelques considérations sur les améliorations apportées à la procédure en divorce par la loi française de 1884.

A son tour, M. Joly développa une thèse sur les articles 312 à 316 du Code civil et les présomptions qui s'y rattachent. Ses conclusions rencontrèrent en M. Bodeux un énergique contradicteur.

Dans votre séance suivante, je vous donnai lecture d'une étude sur la *Liberté de la presse*. Après un aperçu rapide des différentes législations auxquelles la Belgique fut soumise en cette importante matière, je m'occupai de la légitimité de cette liberté en droit naturel. Le droit de l'homme de manifester ses opinions n'est pas sans limites : il ne peut transgresser les règles de la justice politique, cet ensemble de principes qui forment le fondement de toute organisation sociale. Les nécessités de son existence donnent à l'Etat le droit et lui imposent le devoir de poser certaines barrières à la manifestation des opinions.

Comment faire respecter ces bornes? Dans son application à la liberté de la presse, la solution de ce problème conduit à l'étude de deux systèmes : l'un préventif, l'autre répressif. Le père Taparelli établit deux lois qui dominent cette théorie : le bien que les mesures préventives nous assurent doit être supérieur au bien social qu'elles nous font perdre; de plus, le système préventif ne doit être appliqué que s'il produit le maximum de sécurité avec le minimum d'entraves. Or, un examen, fût-il même

superficiel, des principes politiques admis de nos jours, suffit pour démontrer que, dans une société comme la nôtre, un régime rappelant la censure serait irréalisable et illégitime.

C'est ce qu'avait compris le Congrès National; mais on peut affirmer qu'en octroyant une si large indépendance à la presse, nos constituants ont méconnu les plus impérieuses exigences de l'ordre social.

Vers cette époque, M. le Président nous ménageait une agréable surprise; cédant à ses sollicitations, M. Joseph Hoyois, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles, ancien vice-président de la Société juridique, accepta de venir nous donner une conférence. Il choisit un sujet d'une actualité frappante : *Le régime des mœurs et la législation.*

Cette étude débutait par une revue du régime des mœurs à toutes les époques de l'histoire des nations européennes; ce tableau nous montrait partout la répulsion qu'inspirait à nos ancêtres la débauche véniale; il n'est pas une loi pénale qui ne la punît comme un crime, à l'égal des autres atteintes portées à l'ordre social. Mais la révolution de 1789 nous apporta bientôt le système de la réglementation, répandu aujourd'hui par toute l'Europe, sanctionné par la plupart des législations, implanté dans les colonies fondées à l'étranger par nos grandes puissances. M. Hoyois s'élève avec vigueur et

indignation contre les abus pécuniaires et moraux de la visite corporelle, de l'inscription et de l'institution des maisons de débauche, placées sous la garantie et la protection de l'autorité! Chiffres, statistiques, rapports, enquêtes tant officielles que particulières, M. Hoyois a tout compulsé, tout mis en œuvre, et de cet ensemble de matériaux il a élevé un édifice d'arguments et de preuves que nous pouvons appeler, sans exagération, véritablement inébranlable!

Malgré cette rapide extension, la réaction contre le vice taré n'a pas tardé à se produire; de tous côtés s'élèvent, de bouches autorisées, de vives plaintes contre la réglementation : ses plus chauds partisans ont dû en reconnaître l'impuissance devant les ravages de l'immoralité toujours croissante. Aussi, en Belgique notamment, peut-on dire que cet odieux système a vécu ; le jour est proche où nos Chambres seront saisies d'un projet rédigé dans le but de faire disparaître cette tache de nos lois; le dernier discours du Trône nous en est un garant assuré et nous pouvons avoir pleine confiance dans les promesses du gouvernement et de la section centrale. Leur initiative trouve d'ailleurs de puissants soutiens dans l'opinion publique et dans le sein de la Société de Moralité, qui poursuit avec persévérance son œuvre de moralisation et d'humanité (1).

---

(1) M. Hoyois est le secrétaire dévoué de cette Société. Ajoutons qu'il

Voilà en quelques mots trop rapides un pâle aperçu de cette brillante conférence; car, permettez-moi de l'ajouter, la forme est digne du fond : partisan convaincu de sa thèse régénératrice, M. Hoyois met à son service une parole chaleureuse, un véritable talent d'écrivain, qui enlèvent pour ainsi dire d'assaut la persuasion. La séance du 16 mars 1887 restera parmi nos meilleurs souvenirs de l'Université, grâce à M. Hoyois,... grâce aussi à M. Descamps à qui nous devons faire une large part dans notre reconnaissance.

M. Gaston de Brabandère nous ramena au droit civil par une étude sur les *libéralités en faveur des personnes morales*. Deux principes, dit-il en substance, se trouvent à la base de notre législation en cette matière : certaines personnes morales sont seules capables de recevoir et partant sont toujours censées instituées; les libéralités qui leur sont faites sont soumises à certaines dispositions obligatoires qui en règlent l'administration et l'emploi. Mais souvent ces garanties ne paraîtront pas suffisantes au testateur; s'il en cherche d'autres, sa volonté aura-t-elle un effet? Si l'institué est incapable, le legs est nul; sinon, le legs est valable, mais les conditions illicites seront réputées non

---

est l'auteur d'une étude sur ce même sujet, publiée sous le titre : « Liberté, Tolérance ou Répression en matière de mœurs. » Louvain, 1883.

écrites; dans ce cas, la libéralité sera dévolue à l'encontre de l'intention évidente du testateur. — Ne pourrait-il pas cependant parer à cette éventualité fâcheuse, en subordonnant l'existence du legs à l'accomplissement des clauses qui l'accompagnent? La solution de cette difficulté divise la jurisprudence et les auteurs.

M. Demolombe enseigne que les clauses d'un legs accompagné d'une telle déclaration sont la cause de la libéralité. Donc la disposition est nulle, si ces clauses ne sont pas susceptibles d'exécution. — A cette opinion, on objecte avec raison, qu'il en serait de même au cas où la révocation n'existerait pas; de plus, c'est là confondre deux hypothèses, parfaitement distinguées par la Cour de cassation de France : quand la prétendue condition est la cause de la libéralité, toute la disposition est nulle; sinon, la clause révocatoire et la condition illicite sont seules réputées non écrites.

Notre Cour suprême rejette cette distinction et donne à la seconde de ces hypothèses la même solution qu'à la première.

M. de Brabandère se rallie à l'opinion de la Cour de France, qu'il trouve plus équitable et plus juridique : il le démontre par l'examen de plusieurs arrêts rendus pendant le cours de ces dernières années; il cite à ce propos une décision de la Cour de Nîmes (Sirey, 1882, II, 97) qui a vu, dans l'espèce soumise à son jugement, un

contrat synallagmatique, auquel pouvait s'appliquer la condition résolutoire prévue par l'art. 1184 du Code civil. Dans ces cas, la libéralité toute entière doit être annulée, dire que la prétendue condition doit seule être censée non écrite, c'est donner à une loi, d'ailleurs injuste, une interprétation qu'elle ne comporte pas et dont nous espérons voir revenir notre jurisprudence, .. en attendant une législation meilleure.

M. Emile Gorlia suscita ensuite une discussion animée sur la question de la *Responsabilité du cotuteur de fait*. Après un exposé succinct des opinions qui partagent les jurisconsultes, l'orateur déclarait se rallier au système qui rend le second mari responsable de la gestion antérieure au mariage; cette interprétation a pour elle le texte de la loi, les travaux préparatoires, la jurisprudence, la stricte équité, sa conformité avec l'esprit général du Code et enfin tout le droit ancien.

Nous ne suivrons pas M. Gorlia dans tous les détails de son argumentation; nous nous bornerons à en reproduire les points essentiels.

Dès l'abord, le rapprochement des articles 395 et 396 semble écarter le doute. Quand tout s'est fait légalement, dit le Code, le mari n'est responsable que de la gestion postérieure au mariage, et d'autre part, quand le conseil de famille n'a pas été convoqué, il est tenu de toutes les suites de la tutelle, ... donc de la gestion antérieure.

On objecte en vain que la tutelle n'est *indûment conservée* que depuis le second mariage; ces termes ne sont qu'une incidente ajoutée par les rédacteurs de l'article pour en déterminer la portée.

Mais n'est-il pas injuste de rendre le mari responsable d'une gestion à laquelle il n'a pris aucune part, même indirecte? Non; bien loin d'être exorbitante, cette disposition est nécessaire; s'il en était autrement, qu'importerait au mari que la mère convoquât ou non le conseil de famille, puisque, dans les deux hypothèses, il ne serait tenu que de la gestion postérieure?

Cette opinion a de plus pour elle l'esprit du Code sur cette matière : partout nous voyons le législateur préoccupé du soin d'entourer le mineur des garanties les plus fortes; dans ce but, il va même jusqu'à déroger aux principes formellement consacrés par lui : l'art. 474 nous en est une preuve convaincante.

Enfin, cette règle était déjà consacrée par le droit romain dans sa dernière évolution. Si la mère, qui aspire à convoler en secondes noces, ne remplit pas les obligations dont elle est tenue, dit la loi 6, Code, VIII, 15, « *mariti ejus*, praeteritae tutelae ratiociniis, *bona*, *jure pignoris*, *tenebuntur obnoxia.* »

Cette loi, que nous retrouvons encore dans Pothier, était connue des rédacteurs du Code de 1804; et les travaux préparatoires démontrent

à l'évidence qu'ils n'ont pas voulu innover sur ce point.

Notre dernière séance fut consacrée à la lecture d'un travail de M. Hector Lambrechts : *Quinze mois dans l'histoire législative de l'Irlande*. Reprenant le cours des événements antérieurs aux élections de novembre 1885, l'orateur nous fit d'abord le sombre tableau de l'état agraire de l'Irlande avant l'hiver. Malgré les efforts répétés et en sens divers des lords Churchill et Salisbury, de MM. Gladstone et Parnell, les électeurs n'accordèrent à aucun parti une majorité suffisante pour gouverner; mais la victoire morale restait au camp *tory* et, dans une réunion du conseil des ministres tenue le 14 décembre, il fut décidé que lord Salisbury garderait le pouvoir. De leur côté, les nationalistes ne manquèrent pas de tirer parti de leurs succès électoraux; ils demandèrent la séparation de l'Irlande; mais ces prétentions de l'île sœur suscitèrent une vive réaction en Angleterre et partout on vit se former des comités patriotiques pour le maintien de l'unité de l'empire. Mais l'idée des parnellistes devait faire son chemin : dès l'ouverture de la session législative, trois projets de gouvernement pour l'Irlande furent présentés au sein de la Chambre des Communes; le plus important, à cause même de l'influence personnelle et de la position de son auteur, émanait de M. Gladstone; l'ennemi

acharné du *home rule* s'en montrait tout à coup le plus ardent champion. — Si nos souvenirs sont exacts, M. Lambrechts blâmait cette conduite comme une ambitieuse palinodie; qu'il nous soit permis de faire remarquer en passant que la volte-face du *great old man* ne nous paraît ni plus répréhensible, ni moins digne d'éloges que le retour du chancelier de fer à une politique plus respectueuse des droits des catholiques allemands. — Quant à M. Labouchère, son projet se faisait l'écho des prétentions nationalistes les plus avancées; enfin, M. Trevelyan s'arrêtait à un système de décentralisation administrative. Mais les événements politiques empêchèrent la discussion immédiate de ces projets et le renversement du ministère conservateur vint ouvrir une nouvelle phase de la question irlandaise.

Et maintenant que j'arrive au terme de ce rapport, je me plais à le constater une fois encore, Messieurs, cette synthèse de vos travaux, toute défectueuse qu'elle est, ne laisse pas de nous montrer l'état florissant de notre chère société : aussi je forme le vœu de la voir persévérer dans cette heureuse activité. Les sujets de travail ne nous manquent pas : le droit civil nous offre une veine inépuisable de discussions utiles et fécondes en précieux résultats; cette branche doit rester notre étude première, étude plus ingrate, plus laborieuse peut-être, mais

aussi d'une importance capitale. Néanmoins, nous ne pouvons nous désintéresser de ces grands problèmes qui passionnent de nos jours, non plus quelques spécialistes, mais j'oserais presque dire le monde civilisé tout entier; car, au fond de toutes ces grandes questions, nous trouverons le droit, le droit dont nous devons assurer partout le triomphe comme celui de la morale et de la religion, ses plus fermes soutiens. Le droit en effet est la source et le principe d'une foule d'autres sciences, et lui même est en intime connexion avec les doctrines les plus sublimes offertes aux méditations de l'esprit humain. Un ardent apôtre de la science comparée, l'illustre Père Gratry, le proclamait, il y a déjà trente ans, et je vous laisse sur ces paroles, qui sont vraiment la devise de notre Société :
« L'on comprend enfin que Droit, soit naturel,
» soit positif, Législation, Science gouverne-
» mentale, Politique, Economie politique, Science
» sociale et le reste, ne sont que des chapitres
» séparés d'une science unique et supérieure
» qui n'est autre que la morale ou la science du
» devoir, et que cette science ne saurait être
» séparée de la religion (1). »

---

(1) Logique. — *Les sources.*

RECHTSGENOOTSCHAP
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

—

JAARGANG 1886-1887.

Eere - Voorzitter :

Hoogeerw. heer ABBELOOS, rector magnificus.

Bestuur (1) :

De heeren J. Van Biervliet, hoogleeraar, *Voorzitter.*
Aug. Raemdonck, *Ondervoorzitter.*
Alb. Van de Put, *Eerste Schrijver.*
Adolf Pauwels, *Tweede Schrijver.*
Lod. Plessers, *Schatbewaarder.*

Eere-Leden :

De heeren :
Edw. Janssens, advokaat te Antwerpen.
Hector Lebon, id.
H. Noterdaeme, advokaat-zaakvoerder te Veurne.
Lod. Schepens, advokaat te Brugge.

---

(1) Gedurende het schooljaar 1887-88 is het bestuur samengesteld als volgt : de heeren Van Biervliet, hoogleeraar, *voorzitter*; Lod. Plessers, *ondervoorzitter*; Oct. Van Malleghem, *eerste schrijver*; Paul Van Cutsem, *tweede schrijver*; L. Dupont, *penningmeester.*

Werkende leden :

De heeren studenten :

L. Aldernaght, E. Angellis, L. Bauwens, A. Beheyt, G. Begerem, H. Belpaire, G. Berchmans, G. Bossaers, R. Camerlynck, J. Carbon, A. Cols, J. De Beer, A. De Brabant, A. De Groot, E. de Meester, L. De Merlier, L. De Necker, P. De Pelsmaeker, A. Depla, S. Deploige, L. De Tollenaere, L. Dupont, L. Félix, P. Gillon, C. Goemaere, A. Hendrickx, G. Hodün, Keteleers, E. Koelman, S. Lambrechts, V. Lambreghts, Ch. Leclef, A. Lepla, A. Linssen, J. Lombaerts, E. Loos, G. Masselus, C. Neven, L. Ooms, A. Opsomer, G. Opsomer, A. Pauwels. L. Plessers, A. Pringiers, A. Raemdonck, E. Reynaert, D. Roger, A. Ruzette, J. Schellekens, Schramme, Em. Smets, Eug. Smets, J. Spaey, E. Struelens, A. Toen, D. Van Bortel, P. Van Cutsem, A. Van de Put, E. Van der Donckt, A. Van der Eycken, E. Van der Smissen, M. van de Walle, J. Van Hove, P. Van Huffel, A. Van Malleghem, O. Van Malleghem, J. Van Neste, C. Van Overberghe, E. Van Reeth, B. Van Trimpont, J. Verhelst, L. Verhoeven, O. Vermeersch, Verstraete.

—

VERSLAG OVER
de werkzaamheden van het RECHTSGENOOTSCHAP, gedurende het afgeloopen schooljaar 1886-1887, gedaan door Alb. VAN DE PUT, advokaat, oud-schrijver des Genootschaps.

—

MIJNE HEEREN,

Bij het ingaan van dezen derden jaargang, behoort mij de eervolle taak met u eenen oogslag te werpen op het verleden, en in korte woorden te herinneren wat reeds werd verricht. Alhoewel pas ontstaan, heeft het Rechtsgenootschap diepe wortelen geschoten, zoodat zijne stichters met fierheid kunnen terugblikken op eene onderneming die in den beginne zoo stout scheen en moeilijk om te voltrekken. Ja, thans is de toekomst verzekerd : hiervan staan mij borg en het getal der leden en de wijze der werkingen en de overtuiging die u allen bezielt.

Het is mij dan ook een waar genoegen hier in uw midden nog op te treden om dit alles te bestatigen, en gedurende deze te korte uren uw leven nogmaals te deelen, om morgen op ander gebied met den geestdrift die men hier put ons gemeen recht wederom te verdedigen. Hier komt mij dan ook in het geheugen wat wij gedurende

het verloopen jaar te zien kregen, hoe wij hier nuttig en aangenaam menigen avond sleten, hoe ons genootschap algemeene vreugde mocht smaken, of ja helaas! ook rouw moest deelen!

Bij den ingang van dit jaar werd de Hoogeerw. Heer Pieraerts door den onverbiddelijken dood aan de Hoogeschool ontrukt. Gansch het katholieke land kende en vereerde dien uitstekenden man wier deugden en kennissen zoozeer waren gewaardeerd en de Leuvensche studenten gevoelden diepe verkleefdheid voor zulken uitmuntenden Rector. Het is ook niet mijne taak lof uit te spreken door anderen met zooveel waarheid en welsprekendheid hem toegekend. Doch in naam van het Rechtsgenootschap wil ik eene laatste hulde brengen aan dit al te vroeg geopend graf en van onze dankbaarheid eene laatste maal jegens hem getuigen. Hij was het immers die van den beginne af onze onderneming zoo mild bijstond, en korts nog voor zijn afsterven ons de vleiendste woorden schreef om te bestatigen « wat al vruchten onze jeugdige plant had voortgebracht ». In ons aller hart zal dan ook de naam blijven voortleven van onzen eersten Eere-Voorzitter den Hoogeerw. Heer Pieraerts.

Doch, Gode zij dank! De Hoogeschool moest niet lang zijn opperhoofd missen. En het Rechtsgenootschap mocht wederom eenen verkleefden beschermer ontmoeten in den persoon van den

Hoogeerw. Heer Abbeloos, rector magnificus. Aan onze glorievolle Hoogeschool diep gehecht, den studenten gansch toegenegen, wist hij zoohaast onze pogingen aan te moedigen. Ook toen het bestuur hem het eerevoorzitterschap aanbood, verklaarde hij dit volgaarne aan te nemen en sprak met den meesten lof over de strekkingen en het doel van ons werk. Hierin vinden wij nogmaals eene waarborg voor de toekomst, en met de beste hoop zien wij dit nieuw schooljaar te gemoet.

Ons zijn ook sinds twee jaren bekend de iever en de werkzaamheid steeds aan den dag gelegd door den gevierden voorzitter heer hoogleeraar Van Biervliet. Toen hem onlangs door zijne leerlingen zijn gesteendrukt portret werd aangeboden, juichtte het Rechtsgenootschap bij deze welverdiende hulde. En het zijn voor ons niet alleen de diepdoorgronde lessen die wij den heer Van Biervliet verschuldigd zijn maar nog deze praktische oefeningen die ons met minder vrees onze eerste stappen voor het gerecht te gemoet doen zien. In aller naam zeg ik hem uit ter harte innigen dank!

En nu, Mijnheeren, hoef ik u niet meer te zeggen dat onze tweede jaargang schitterend is geweest en in alles zijnen vorigen waardig. Zoo het mij nogtans is toegelaten in volle vrijheid eenen wensch te uiten, zoo verzoek ik u talrijk de zitingen bij te wonen. Want al kun-

nen alleen diegene die een diploma in de rechten hebben bekomen als werkende leden optreden, toch is het nuttig voor de jongere deze redetwisten te volgen om alzoo met onze werkingen spoedig in nauwere kennis te komen.

In eene eerste zitting traden op als eischer de heer Cols, als verweerder uw verslaggever, en als openbaar ministerie de heer Oktaaf Van Malleghem. De stelling was de volgende : « Een pachter verplicht zich uitdrukkelijk den jaarlijkschen huurprijs op bepaalden dag te betalen op straffe van pachtbraak. Indien hij aan deze verplichting niet voldoet, en uit dien hoofde door den verhuurder in gebreke is gesteld, staat het den rechter vrij hem naar gelang der omstandigheden en in weerwil van den verhuurder, een termijn te gunnen om te betalen en alzoo zijn pacht te behouden. » Om dit te beweren, aanriep de heer Cols art. 1184 B. W., en zegde dat hier niets meer was dan eene ontbindende voorwaarde reeds stilzwijgenderwijze vastgesteld. Ik stelde hiertegen art. 1183 en 1134 B.W., en vroeg dus de pacht te breken daar het contrakt was overtreden. Op de gevolgtrekkingen van den openbaren rechtsvorderaar, sloot de rechtbank zich bij dit laatste gedacht.

In de volgende zitting was het geding tusschen de heeren Pauwels, Aldernaght en Van Malleghem. Ziehier welke vraag er gesteld was : « Een ondernemer A belast zich met het maken

van een gebouw voor den heer B, en gaat zelf een contrakt aan met den meester-metser C, die, mits de som van 1700 franken, zich op zijne beurt belast met al het werk van zijnen stiel. Vooraleer eene enkele betaling is gedaan geweest, 't zij aan A door B, 't zij aan C door A, wordt A in failliet verklaard. Vermag nu C, wiens werk voltooid is, rechtstreeks eenen eisch tegen B in te spannen luidens art. 1798 B. W.? « De heer Pauwels wil uit het art. 1798 besluiten dat den werklieden een rechtstreeksche eisch wordt toegekend. En volgens hem is de persoon bedoeld door letter C, niets anders dan een werkman; hij is geen onder-aannemer daar hij zelf den stiel oefent en daar de winstberekening of spekulatie voor hem slechts eene bijzaak uitmaakt. Zulks was de denkwijze niet van den heer Aldernaght: hij bewijst door den loochenenden vorm van het artikel dat men den werklieden geene nieuwe aktie heeft willen geven, maar alleen diegene vaststellen, welke hun reeds door het algemeen recht was geschonken. Overigens betwist hij aan C de hoedanigheid van werkman. De vergadering, na het openbaar ministerie gelijkvormig gehoord te hebben, doet uitspraak in dien zin.

Een ander belangrijk vraagpunt was het volgende: « De machtiging door eenen echtgenoot aan zijne vrouw gegeven om geldelijk te kunnen een verdrag aangaan, kan slechts voortspruiten uit eene schriftelijke toestemming of de tus-

schenkomst van den echtgenoot in het verdrag. Die machtiging ware niet genoegzaam bewezen indien het bleek uit de omstandigheden der zaak dat de vrouw gehandeld heeft met voorkennis en goedkeuring van den man. » De heer Masselus hield deze bevestiging staande, en trok een bewijs uit art. 217 B. W. Immers nog, anders beslissen ware zich aan processen en twisten van allen aard blootstellen daar het altoos moeilijk zijn zou te weten in hoeverre de omstandigheden den man bekend waren. Doch de heer Raemdonck antwoordt met de voorafgaande besprekingen van gemeld artikel, en tracht hieruit op te maken dat alle stilzwijgende machtiging als voldoende zou mogen aanschouwd worden. Zulks werd nochtans niet aangenomen door den heer Van Reeth, die als openbaar ministerie zetelde en den eischer een gunstig vonnis deed bekomen.

Vervolgens werd nog art. 395 B. W. aan onze bespreking onderworpen. « Eene weduwe, voogdes harer kinderen, treedt in tweeden echt, zonder den familieraad bijeen te roepen om hem eene beslissing te doen nemen over hare voogdij. Is haar tweede man verantwoordelijk voor hare voogdij alleenlijk sedert den tweeden echt, ofwel voor de voogdij vóor en na dezen tweeden echt? » De heer Plessers hield staan dat de tweede man der moeder-voogdes met haar verantwoordelijk is voor al de gevolgen der voogdij, ja ook voor

die welke van vóor het huwelijk zouden ontstaan zijn. Immers deze man heeft den staat van zaken gekend, en heeft denkelijk bij deze wetsverzuimenis gewonnen. De verhouding daarenboven der art. 395 en 396 doet zulks blijken : zoo de vrouw den familieraad niet bijeenroept, wordt de wet strenger. De heer Van Neste brengt hiertegen in dat deze uitgestrekte verantwoordelijkheid door Napoleon's wetboek is afgeschaft. Het zou onbillijk voorkomen iemand rekenplichtig te willen maken voor eene voogdelijke beheering, die schijnt hem vreemd en onbekend te moeten zijn. Wat de vergelijking betreft tusschen art. 395 en 396 B. W., hieruit kan eischer geen voordeel trekken, daar beide artikelen dezelfde beteekenis niet hebben. Deze laatste redenen hadden dan ook den voorkeur.

Eene laatste vraag ontleend aan het Burgerlijk Recht was deze : « Mag een onecht kind, door zijnen vader erkend, door hem vervolgens als kind worden aangenomen? » Ja, zegt de heer Camerlynck; en ziehier waarom : zulke aanneming is niet strijdig noch met de zeden, noch met het algemeen belang, maar zij is eerlijk, nuttig en zonder eenig gevaar. Nergens zegt de wet dat de hoedanigheid van onecht kind een beletsel is tot de aanneming, en meer nog, een artikel, dat voor doel had zulke aannemingen te verbieden, werd daargelaten bij de voorbereidingswerken. Er werd ook in zulken zin uit-

gesproken, niettegenstaande de beweegredens die de heer Van Malleghem deed gelden. Deze beweert uit het stilzwijgen der wet te mogen besluiten dat zulke aanneming niet geldig kan geschieden. De ingebeelde band die zij voor doel zou hebben tusschen vader en bastaardkind te scheppen, bestaat reeds wezenlijk. En meer nog, zoo men deze aanneming toelaat, overtreedt men art. 331 B. W. dat slechts éen middel verschaft om te wettigen, te weten het nakomend huwelijk van vader en moeder. En hoe zal men dan art. 346 kunnen naleven, dit is te zeggen de toestemming van vader en moeder verkrijgen zoo deze nog in leven zijn. En wat nog gedaan met de art. 347, 348, enz.? Verders zullen ook de art. 757, 908, 911 onrechtstreeks overtreden worden. Deze redenen en meer andere konden nogtans de bevestiging des eischers niet verbreken.

Een ander onderwerp was ontnomen aan de wet van 1882 op de jacht. « Iemand die zonder jachtbrief op zijnen eigendom en binnen de opening der jacht eenen haas heeft gedood bij middel van eenen stok, moet vervolgd worden.» Immers, zegde de heer Verhelst, de wet gebruikt het woord « jagen » in eenen algemeenen en breeden zin, en zoo men hier niet in begrijpt het wild dooden met eenen stok, stelt men zich bloot aan alle soorten van onlusten en moeilijkheden. Hij vroeg dus de toepassing van art. 14

der wet. Doch de heer Van Cutsem beweert dat in het tegenwoordig geval de eigenaar niet aan het jagen was, maar alleen op zijnen eigendom en binnen de opening der jacht eenen haas bij toeval heeft gedood. Door jagen verstaat men : wild achtervolgen met het inzicht van er zich meester van te maken. Dit voorloopig besluit dat dus vereischt wordt, mist hier teenemaal. De heer Vermeersch die als openbaar ministerie zetelt schikt zich bij den eischer : volgens hem is er jacht van het oogenblik dat er wild wordt gedood bij middel van een wapen, en hij rekent hieronder eenen stok, zoo deze dient om wild te dooden. Diensvolgens is de eigenaar plichtig zonder jachtbrief gejaagd te hebben. Nochtans wordt hij door de rechtbank in vrijheid gesteld, daar de gepleegde daad geene jachtovertreding kan daarstellen.

Deze waren, Mijnheeren, de processen die hier in het Rechtsgenootschap gedurende het afgeloopen schooljaar werden bepleten. Dit is ook de eigenlijke werking die wij betrachten, met het doel hier reeds ons te oefenen in de practische uitvoering van het recht. Niettemin kunnen er ook zittingen, in overeenkomst met het reglement, worden gehouden tot voordracht van een rechtswerk. Dit was gedurende dit jaar eenmaal het geval, namenlijk voor de lezing van den heer Adolf Pauwels. Dit belangwekkend en diepbestudeerd werk, sinds uitgegeven

onder den titel : « Gebruik onzer taal in strafrechterlijke zaken » is dan ook genoegzaam van u allen bekend om er lang over uit te wijden. Maar het nieuw wetsontwerp Coremans, waarvan het lot ons allen zoo ter harte ligt, moet eerstdaags, morgen misschien, in bespreking komen. Deze omstandigheid schijnt mij aan de zaak nieuw belang te schenken, en ik durf ze dan ook ten volle inroepen om gedurende eenige oogenblikken nog uwe goedwillende aandacht te verzoeken.

Welke zijn onze taalrechten? Wat is de plaats onzer taal op rechtsgebied?

Hier komen ons bij den geest eenige grondbeginsels door de Grondwet vastgesteld en zoo dikwijls ingeroepen. « Er bestaan geene onderscheidingen in den Staat ». « De Belgen zijn gelijk voor de wet » (art. 6). « Het gebruik der talen is vrij » (23). « De zittingen der rechtbanken zijn publiek » (26). « Elk vonnis wordt in 't openbaar uitgesproken » (27). Deze en nog meer andere punten zijn dus stellig, en hiertegen ingaan ware onze Grondwet overtreden. Hieruit besluiten wij, dat eene wet die zulk grondbeginsel niet eerbiedigt, rechtstreeks strijdig is met den geest van onze wetgevers van het jaar dertig. Er kunnen dus geene onderscheidingen meer bestaan noch uit hoofde van godsdienst of denkwijze, noch uit hoofde van taal. Alle burgers moeten dus ook, 't zij in 't bestuur, 't zij in 't

recht dezelfde voorrechten genieten. Geene taal mag de voorkeur hebben, noch de fransche, noch de vlaamsche, maar beide moeten op denzelfden voet worden geplaatst. En zoo men genoodzaakt is in 't openbaar recht te doen, zoo moet dit op zulker wijze worden gedaan dat alle belanghebbende verstaan, wat er gezegd en besloten wordt in zaken betrekkelijk hunne eer, hun geld en soms hun leven. En zoo de Grondwet zegt dat het gebruik der talen in bestuur en rechtzaken kan worden vastgesteld door eene wet, dan moet deze wet zoodanig zijn dat niet een belang worde gekrenkt.

Voor de omwenteling van 1830 was de vrijheid der talen niet gewaarborgd : de wet van 1815 bevatte niets hieromtrent. Wanneer het nationaal kongres op 27 december 1830 deze vrijheid stemde, had het dus wel voor doel op dit terrein alle Belgen in volle gelijkheid te stellen. Een der leden, de heer Devaux stelde voor dit artikel te volledigen door de bijvoeging dezer woorden : dat de wet eene taal zou kunnen eischen op bestuur en vooral op rechtsgebied. En hij gaf hiervan voor reden dat een betichte zich dikwijls hoorde verdedigen in eene taal die hij zelf niet machtig was. De wet zou dus kunnen schikken in welk geval deze of gene taal zou moeten gebezigd worden. Tot in het jaar 1873 misten wij zulke wet. Ieder redenaar bleef vrij, volgens eigen goeddunken, zich te doen verstaan of niet van

13.

den ongelukkige die hem zijne belangen toevertrouwde.

Dank aan onze kloeke strijders, dank vooral aan den heer Coremans, werd eindelijk na lange moeielijkheden eene wet gestemd die onze bevolking voldoening moest geven. In de Vlaamsche gouwen zou voortaan gansch de rechtspleging in het Nederlandsch geschieden en het vonnis in die taal uitgesproken worden, behoudens zekere beperkingen (art. 1).

De verdediger zou nochtans vrij blijven, onder het enkel voorbehoud van de *toestemming van den betichte* de verdediging hetzij in het Fransch, hetzij in het Nederlandsch voor te dragen. De bedienaar der openbare beschuldiging zou de taal mogen gebruiken voor de verdediging gekozen (art. 8).

Dit stelsel schijnt het recht van den Vlaamschen burger te verzekeren zich in eene taal die hem eigen is te hooren beschuldigen en verdedigen. En inderdaad, deze wet rechtzinnig toegepast moest tevens de rechten der verdediging eerbiedigen en den Vlaming ten volle voldoen. Ongelukkig genoeg gaf artikel 8 dezer wet, hooger aangehaald, aanleiding aan menig misbruik : de toestemming van den betichte werd maar al te dikwijls bij verrassing ontnomen, en tegen zijnen innigen wensch. Zoo werd er bestatigd dat eigenbaat en gemakzucht gedurig zoo niet den tekst dan toch den geest der wet

deden overtreden, en dat men bijna algemeen regel maakte van hetgeen de uitzondering had moeten blijven. Op zulke wijze waren de gevolgen der wet bijna onbeduidend.

Kon zulke toestand blijven duren, en zouden de Vlamingen met zulke verminkte wet zich tevreden verklaren? Volzeker neen : ook steeg er een blij gejubel op toen eenige kamerleden met den heer Coremans aan 't hoofd, in het jaar 1884 een nieuw wetsontwerp neerlegden om het werk van 1873 te verbeteren en te voltrekken. Thans na lang wachten, nadert het oogenblik der bespreking : binnen kort, zal in die zaak, en voor goed ditmaal, recht worden gedaan. De misbruiken moeten vermeden worden : hieromtrent is men eens. Doch op welke wijze : hier is de moeilijkheid gelegen, en zij eischt nauwkeurig onderzoek. Het nieuw ontwerp luidt als volgt : « In de Vlaamsche gouwen zal gansch de rechtspleging, de openbare aanklach en de verdediging hierin begrepen, in het Nederlandsch geschieden. Er zal alleen uitzondering hieraan worden gebracht wanneer de aangeklaagde, de Fransche taal machtig, vraagt dat er van die taal gebruik gemaakt worde. » Men ziet het dus : aan de kwaal heeft men een radikaal middel gesteld, en voortaan zal het onmogelijk zijn eene taal te spreken die voor den beschuldigde vreemd is. Hoe moet zulke hervorming beoordeeld worden? Zij wordt het op verschillige

wijzen : de eene vinden zulke beslissing niet meer dan recht, andere verklaren ze teenemaal overdreven. Zeggen wij het rond uit : de nieuwe tekst schijnt ons ook in zekere mate te moeten gewijzigd worden. Voorzeker hetgeen waar men wil toe komen is niets meer dan het recht der Vlamingen bekrachtigen en einde stellen aan een misbruik dat zich nooit had moeten voordoen. Maar dat men zich wel wachte met het oog op onze miskende rechten, verder te geraken dan het doel dat men wil bereiken. Dat men ook niet de vrijheid der verdediging krenke, met eene zoo niet wettige dan toch eerbiedwaardige daadzaak gansch uit het oog te verliezen. Inderdaad vele onzer tegenwoordige advokaten bevinden zich thans in de Vlaamsche gewesten zonder onze taal machtig te zijn : deze betreurenswaardige toestand is het gevolg of van eene verfranschte opvoeding of soms ook van de afkomst eener vreemde familie. Zulke zaken zijn voorzeker hoogst te betreuren, maar zij bestaan en men dient er ook in zekere mate rekening van te houden. Integendeel door deze strenge verandering aan de bestaande wet, sluit men deze personen gansch te buiten, en men verbiedt aan de belanghebbenden zich tot hen te wenden. Men vergete het niet : de zending van den advokaat steunt alleen op het betrouwen. De ongelukkige door het gerecht vervolgd geeft zich ten volle over aan dengene die zich wel met zijne

verdediging wil belasten; voor hem geene geheimen, geene achterhouding : aan hem wordt gansch de zaak toevertrouwd, aan hem dan ook de taak deze toevertrouwde belangen te doen eerbiedigen. De persoon die dus een blind vertrouwen schenkt aan een man tusschen zooveel andere uitverkozen schenkt hierdoor ook de toelating in zulke taal te pleiten die hij begeert te spreken. Ik haast erbij te voegen dat het meestal betaamt zich van alle belanghebbenden te doen verstaan : het ware dan te wenschen dat een advokaat, door eenen Vlaamschen burger geraadpleegd, hem rechtuit bekenne of hij de Vlaamsche taal machtig is of niet. In een woord de tegenwoordige toestand is onvoldoende en moet verbeterd worden, aangezien de toestemming van den betichte, voor de rechtbank gegeven, niet de uitdrukking is van zijnen innigen wensch. Deze toestemming moet dan door andere waarborgen omringd worden, zoodat der Vlamingen recht geëerbiedigd blijve. Maar het gebruik der Fransche taal gansch belemmeren, zou en de vrijheid der verdediging krenken en tevens ook de toepassing der wet hoogst moeilijk maken.

Er dient vooral eene onderscheiding daar te stellen voor wat de openbare beschuldiging aangaat : niets van hetgeen ik zoo even van de verdediging zegde kan hier worden toegepast. De beschuldigde heeft het grootste belang te hooren al wat hem wordt ten laste gelegd :

deze vordering moet dan gebeuren in zijne taal en altijd in zijne taal. Hieraan mag hij zelf zich niet onttrekken, want het is eene zaak van algemeen belang. Het kan inderdaad gebeuren dat de beschuldiging zekere feiten ten onrechte aanhaalt of tamelijk overdrijft. En zoo de verdediger niet genoegzaam is onderricht, wie zal dit alsdan weerleggen en de waarheid doen uitschijnen? Niemand, en het gevolg hiervan zal zijn den betichte met eene te groote straf te verzenden. Hij zelf moet de vordering kunnen volgen, om desnoods aan zijnen verdediger nieuwe feiten aan te brengen die deze alsdan voor de Rechtbank zal dragen.

Hieromtrent is het nieuw wetsontwerp dus ten volle aan te prijzen, ja deze verandering is zelfs noodzakelijk en zal door onze bevolking naar waarde worden geschat. En is het noodig er bij te voegen dat deze wijziging aan de rechtspleging onrechtstreeks zal medewerken om onze taal op de gerechtshoven hare ware plaats te schenken? Zoo immers de officieele beschuldiger de Vlaamsche taal doet weerklinken, zullen er vele, door dit voorbeeld medegesleepen, ook het Vlaamsch in hunne pleitredenen gebruiken. En ware het alleen het gevoel van weerdigheid en van betamelijkheid, dit ware veel reeds om nieuwe partijgangers aan onze zaak te verschaffen.

Zulks is, nopens onze taalwetten, mijne nederige meening. Vele zullen zich hier niet bij aan-

sluiten : de eene zullen mij nog overdreven, de andere te toegevend bevinden. Ik heb alleen mijn persoonlijk gedacht hier ontwikkeld, diep overtuigd dat zulke oplossing, zonder iemand te krenken, de rechten van het Vlaamsche volk gansch zou erkennen. Doch ik wil nog een woord hierbij voegen, met het oog op den vooruitgang van dit duurbaar Genootschap en hooger nog op de toekomst van de Vlaamsche zaak.

Er is, Mijnheeren, eene grootere macht dan alle de wetten der aarde : het is de wil van een vrij volk. Waar de wetten soms nutteloos blijven. behoort de overwinning aan de standvastigheid, aan de volharding in den strijd. Hoe zullen wij dan onze taal, zoo lang miskend, hare eereplaats doen innemen? Voorzeker moet de wet ons daarin ter zijde staan, maar zoo zij onvoldoende blijft, is het ons eene plicht tot dit edel doel mede te werken. Hier komt het Rechtsgenootschap op den eersten rang : het verschaft u, Mijne Heëren, de middelen om onze taal aan te leeren, en u in de welsprekendheid te oefenen. Schaart u dan talrijk in de rangen van dezen kring, komt regelmatig naar de zittingen om aangename en nuttige avonden hier te slijten, neemt deel aan de werkingen zooveel het mogelijk is. Hier immers, in eene vergadering waar allen door vriendschapsbanden zoo nauw zijn verbonden. worden alle pogingen aangemoedigd en is de toegevendheid aan allen verzekerd. Het is dan hier aan de Hoogeschool dat men zooda-

nig de taal moet leeren dat men ze later met fierheid kunne doen weerklinken in de zalen van het gerechtshof. Wanneer de rechterlijke Vlaamsche taal ernstig aangeleerd en gekend zal zijn van alle diegene die in de vlaamsche steden een rechterlijk ambt te vervullen hebben, dan, ja dan vooral zal de taalkwestie eenen grooten stap hebben gedaan.

Ik eindig, Mijnheeren, met eenen laatsten oproep tot u allen gericht. In het eischen onzer taalrechten, in dezen wettigen en vredelievenden strijd zijn aller pogingen nuttig. De jongeling vooral kan zich hier hoogst verdienstelijk maken : want zoo hij de ondervinding van den ouden man mist, dan toch heeft hij meer geestdrift en ondernemingskracht. En is de jongheid niet de toekomst en de beste hoop van het Vaderland? En zien wij niet in het verschiet binnen een tiental jaren de oud-leden van het Rechtsgenootschap in alle vlaamsche steden onze taal door raad en daad verdedigen? Aan u dan de taak deze gedachten uit te breiden, aan alle misverstaan een einde te stellen, de opwerpingen te weerleggen, zachtaardig en toch krachtvol te verklaren welk doel er te bereiken valt. En zoo soms in deze onderneming misnoegen of wanhoop u houden staan, verjaagt zulke gedachten en steeds vooruit : gij staat immers ten dienste van twee heilige zaken waaraan wij met fierheid ons leven hechten : het Recht en de Wet!

—

Taal- en letterlievend genootschap MET TIJD EN VLIJT.

1886-1887

—

BESTUUR(1).

Eere-Voorzitter : Hoogeerweerde Heer ABBELOOS, rector magnificus.
Oud Eere-Voorzitter : Hoogeerweerde Heer NAMÈCHE.
Voorzitter : Dr P. G. H. WILLEMS, hoogleeraar.
1e *Ondervoorzitter :* G. HELLEPUTTE, id.
2e *Ondervoorzitter :* Dr P. ALBERDINGK THIJM, id.
1e *Schrijver :* Lod. PLESSERS, student.
2e *Schrijver :* Ad. PAUWELS, id.
Boekbewaarder : Jul. VANNESTE, id.
Penningmeester : Jul. D'HAENENS, id.
Raad : A. LAPORTA, id.
id. A. RAEMDOCK, id.
Eerelid : L. W. SCHUERMANS, pastoor te Wilsele.

WERKENDE LEDEN.

Dr P. P. M. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; P. Bolsens (2); Eug. Calon; J. D'Haenens;

(1) Voor het volgende jaar 1887-1888, werd bovenstaande bestuur herkozen met de volgende wijzigingen : 2e *schrijver,* C. Vandeweghe; *boekbewaarder,* Alf. Henderickx; 2e *raad,* Alf. Verdoodt.

(2) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

P. De Pelsmaeker; A. D. H. H. Dupont, hoogleeraar; P. Frank; E. Goedertier; G. Helleputte, hoogleeraar; A. Henderickx; J. Hendrix; S. Lambrechts; A. Laporta; E. Loos; Segh. Nickmans; A. Pauwels; Lod. Plessers; A. Raemdonck; J. Schuemers; Eerw. Schuermans, pastoor; E. Smets; Th. Stille; Em. Struelens; Em. Valvekens; Cam. Van de Weghe; J. Vanlinthout, drukker; O. Van Malleghem; J. Vanneste; H. Veltkamp, advokaat; A. Verdoodt; Dr P. Willems, hoogleeraar.

BIJWONENDE LEDEN.

A. Aelbrecht; U. Aelbrecht; L. Aldernaght; R. Ameye; J. Bareel; Beheyt; F. Béthune; K. Béthune; L. Bonte; Boon-Hecking, handelaar; L. Bouwens; G. Bossaerts; L. Bruynincx; A. Carpentero; L Clement; Fl. Coreman; A. Coucke; Craenen, ouderpastoor; Coelman; A. Cols; H. Colsaerts; De Beer; J. De bock; A. De Clercq; E. De Laet; A. De Man; L. De Meester; L. De Merlier; L. Demolin; A. Depla; V. De Poorter; H. De Poortere; G. De Ridder; Ed. Descamps, hoogleeraar; O. Desmares; H. de Somer; C. De Wolf; H. De Wolf; De Zutter; P. Diericx; A. Dircx; G. Duparc; Dupont; d'Ydewalle; L. Felix; Eerw. Froidmont; G. Gezelle; Giliaems; P. Gillon; C. Goemaere; L. Goemaere; L. Goemans; P. Guillemin; Hanssen; Eerw. Fr. Helsen;

Is. Hemeryck, hoogleeraar; K. Hertoghe; J. Hulin; J. Jacops, hoogleeraar; A. Janssens, K. Kockerols; Lagrange; V. Lambrecht; K. Lambrechts; Linssen; Lombaerts; L. Luysterborghs; P. E. Martens, hoogleeraar; J. Masselus; L. Moens; Nickmans; A. Nyssens, hoogleeraar; L. Ooms; A. Opsomer; L. Peeters; L. Petit; J. Pillen; A. Pouillon; A. Pringiers; Reynaert; Reyniers; O. Reyntens; R. Roelens; Rogers; Rooryck; Alb. Ruzette; P. Schaetsen; D. Schoeters; F. Schollaert, advokaat; H. Schoutheet; Simoens; M. Smets; J. Smets; J. Sobry; P. Soete; L. Stassens; R. Stroobant; Th. Surmont van Volsberghen; F. Tyrell; J. Uitenhove; L. Van Arenberg; J. Van Biervliet, hoogleeraar; D. Van Borstel; Ed. Van Coillie; M. Van den Berghe; Vanden Ghein; H. Van de Put; Vander Smessen; E. Vanderdonck; O. Vanderdonckt; M. Vande Walle; Van Ermen; Van Gehuchten; H. Van Gool; P. Van Hoonacker; A. Van Hoorenbeeck; Van Hove; Fr. Van Huffel; P. Van Huffel; A. Van Malleghem; L. Van Nayen; H. Van Pevenaege; B. Van Trimpont; A. Vendelmans; F. Venderickx; J. Verhelst; C. Verhoeven; G. Verriest, hoogleeraar; Karel Willems; W. Wilsens; J. Zuure.

—

VERSLAG

over de werkzaamheden van 't schooljaar 1886-87, door Lod. PLESSERS, schrijver.

—

Den 22 october 1886 werd de eerste vergadering van ons Genootschap, voor den begonnen jaargang, gehouden in het Studentenhuis. Onze geachte voorzitter hoogleeraar WILLEMS opende deze zitting met eene korte kernachtige rede : hij herinnerde ons het lang bestaan van Met Tijd en Vlijt, zijn bloei en goeden naam; deed uitschijnen dat de studenten van heden, de harde voorvechters der Vlaamsche Beweging, niet zouden noch mochten onderdoen voor die van vroegere jaren; trok onze aandacht op het vijftigjarig bestaan van ons Genootschap en de feesten waarmeê wij dat lang bestaan, in den loop van het aanvangende jaar, moesten bekronen; en riep ons aller moed en macht ter hulp om nog meer leden aan te werven.

De heer PAUWELS, onze moedige vriend, stond recht en bracht eene begeesterde hulde en innige heilwenschen aan hoogleeraar Willems, onzen voorzitter, hem zeggende hoe blij de studenten, hoe fier de leden van Met Tijd en Vlijt

waren omdat hij tot eersten bestuurder der Koninklijke Vlaamsche Akademie genoemd was.

De voorzitter scheen aan deze woorden zeer gevoelig. Hij loofde de kloeke Vlamingen die jaren en jaren een taalkamer gevraagd hadden en gewerkt voor hare stichting en inrichting; hij prees de ministers Beernaert en de Moreau die eindelijk onzen vurigen wensch verwezenlijkt hebben; hij bedankte den koning die onze pasgeboren taalkamer onder zijne hooge bescherming heeft genomen en hem het bestuur had willen toevertrouwen; eindelijk hij meende dat zijn voorzitterschap van 't oude en welbefaamde Met Tijd en Vlijt niet vreemd was aan de redens die hem tot de nieuwe weerdigheid hadden doen benoemen.

Dat was de eerste zitting. Als zij geheven was, klonk de *Vlaamsche Leeuw* door de kamer, de gangen van het Studentenhuis en de straten van Leuven.

Naar bevel onzer standregelen werd in de volgende zitting het bestuur herkozen en samengesteld zooals 't hiervoor te lezen staat. Daarna hebben onze gewone werkzaamheden aangevangen.

't Was de ieverige heer PAUWELS die het eerste optrad en ons een warme voordracht hield *over onzen Vlaamschen strijd*. Hoe de Vlaamsche Beweging in droevige eenzaamheid begonnen, altijd grooter en breeder geworden is; hoe zij in

de leste jaren geloopen is over heel het Vlaamsche land ; hoe er na de taalwetten van 1873, 78 en 83 weer een nieuw ontwerp is neergelegd; hoe wij lestens vlaamsche munt, een vlaamsche taalkamer en andere voldoeningen verkregen; dat alles herinnerde hij ons in welgesmede taal. Daarna trok hij onze aandacht op hetgeen wij heden te doen hebben : « ongenadig en onverbiddelijk met kennis en wetenschap gewapend, met moed en volharding uitgerust, den strijd der ouderen voortzetten... Wij willen eene macht-worden zooals onze voorouders in de middeleeuwen door de vroege en volle ontwikkeling van vrijheid, handel, kunst- en letterkunde op onzen bodem, eene macht waren. Dat kunnen wij en dat willen wij! » — Hier ving de spreker aan ons voor te houden wat er zal moeten gedaan worden om ons doel te bereiken : « Wij moeten op staatkundig gebied onze Vlaamsche Beweging meer en meer uitbreiden; wij moeten trachten in gansch het land eenen grooten invloed te bekomen; wij moeten ons meester maken van de politieke maatschappijen ; wij moeten beletten dat er nog een enkel franschgezind of onverschillig kandidaat worde voorgesteld..... Wij moeten eischen dat alles wat van het landbestuur uitgaat in de twee talen geschiede. »

Hierna sprak ons de heer Pauwels over de besturen van gouw en gemeente en wijdde uit over het leger waar onze taal en rechten een

ellendige plaats bekleeden. — « Doch, ging hij voort, wat de hoofdzaak uitmaakt in onze openbare rechtvorderingen, dat is wel de vervlaamsching van het onderwijs in alle takken en vakken, van laag tot hoog, zoowel in de staatscholen als in de vrije gestichten. Het onderwijs was en is nog een middel tot verbastering, het moet een middel tot zuivering en vervlaamsching worden. En daarom, gezellen, den studentenkamp moedig en hardnekkig volgehouden, feiten en grieven opgezocht en aangeklaagd, onze tijdschriften tusschen de jongeren verspreid, den broederband gesnoerd rond de herten der vurige jonge strijders uit de vijf dietsche gouwen, den Vlaamschen Penning en den Studentenlanddag in eere gehouden. » Zulks waren de kloeke woorden die in 't begin van 't schooljaar zoowel te pas kwamen.

Heel anders was de lezing welke de Heer Van Malleghem ons daarna heeft gehouden. Deze maakte ons bekend met *de geschiedenis der tijdschriften :* De almanakken waren de eerste schriften die regelmatig op bepaald wederkeerende tijdstippen verschenen. Zulks waren de romeinsche dagwijzers of kalenders. Jaarboekjes volgden deze maandelijksche bijeenroepingen op en werden allengskens de hedendaagsche almanakken. 't Schijnt nochtans dat deze reeds vroeger bestaan hebben in Egypte, waar ze de

zon- en maanverduisteringen aankondigden en het volk alzoo verlosten van nutteloozen schrik en wreede fabelen. — De katholieke kerk benuttigde de almanakken om den eeredienst der heiligen alom bekend te maken. — De oudstgekende almanak van België werd gemaakt door Jan Laet van Borgloon in Limburg en geprent te Oudenaerde. Die van Mathys Laens te Luik was in de XVIIe eeuw waarlijk beroemd. — Veel almanakken bevatteden de lijst der misdadigers en schurken, raadgevingen voor hoveniers, weervoorspellingen en allerlei inlichtingen. Eindelijk toont de spreker ons wat goed de almanakken gedaan hebben en wat kwaad. Hij eindigt met onze aandacht te trekken op het nut dat wij uit die kleine bespottelijke boekskens kunnen trekken op dezen oogenblik en in de toekomst. — In het tweede deel zijner lezing handelde de heer Van Malleghem over de nieuwsbladen. Hij deed ons opmerken dat er reeds in 1550 een vlaamsch nieuwsblad verscheen te Antwerpen als in Frankrijk die dingen nog niet gekend waren. Wederom maakt de spreker de geschiedenis der gazetten en eindigt met hun nut en nadeel te bespreken.

't Was de heer Seraf LAMBRECHTS die den geschiedverteller onzer voorvaderlijke weervoorzeggingen aan de spreekbank opvolgde. Hij wou *de onwenteling van* 1830 *verontschuldigen*. De omstandigheden en oorzaken dezer

beruchte gebeurtenis werden ons nog eens lang en breed uitgelegd. Hierin nochtans vonden wij eene nieuwigheid : de spreker stelde de groote oorzaak der omwenteling, niet in de slechte regeering van Willem I, maar wel in de vereeniging zelf van België en Holland. De staving hiervan vond hij in Barthels, Thonissen en de Gerlache. De moeilijkheden wegens de stemming der Grondwet van 1815 en Willem's meesterlijke vossentrek om uit de afkeurende stemming voor zijn ontwerp een voordeelige meerderheid te halen; de slechte en trouwelooze toepassing dier opgedrongen Grondwet; de ongelijke verdeeling van ambten en lasten; de poging naar het behouden eener enkele ambtelijke taal; de vervolgingen tegen de belgische drukpers, de bedieners en gestichten van den katholieken godsdienst : dat alles werd ons beurtelings voor oogen gehouden. « Is de onwenteling rechtveerdig? » vraagt de heer Lambrechts en geeft daarop een radikaal antwoord : « Neen, omdat het bijna nooit toegelaten is zich te verzetten tegen de wettige overheid. — Is zij te verontschuldigen? gaat hij voort... Ja, omdat de koning van Holland de Grondwet niet heeft uitgevoerd. Omdat de Belgen alvorens de wapenen op te nemen te vergeefs alle mogelijke middelen hebben gebruikt om gelijkheid voor de wet te bekomen. — Omdat de onwenteling zelf, het uitwerksel niet is van een beredeneerd plan of

bestek, maar het eenvoudig en noodzakelijk gevolg der zaken zelf. »

Bijgevolg zegt de spreker dat « het gedrag der Vlamingen die 1830 afkeuren, in de tegenwoordige omstandigheden onvaderlandsch en bijzonder onredelijk is ». Hij is van gedacht dat de betrachting van België en Holland nog eens aaneen te voegen, weinig baten kan aan de Vlaamsche Beweging. Samenwerking voor letterkunde en handel vindt hij goed; maar eene staatkundige verbintenis, daar heeft hij afkeer van. Hij acht de helden van 1830 hoog Hij beschouwt de laatste maatregelen onzer Regeering als den blijden dageraad der herwording van het vlaamsche volk. Hij hoopt dat ons « waalsche broeders » de wettigheid van onze eischen zullen begrijpen en eindigt met de woorden van Reiffenberg : « Vlamingen en Walen, laat ons één hart hebben om ons land te beminnen en twee lieren om het te bezingen. »

Ontzaglijk was de bespreking waartoe deze voordracht aanleiding gaf. Men had er woorden gehoord die sommige leden hard in de ooren klonken. 't Was met de heeren Pauwels en Alf. Henderickx dat de lofredenaar onzer omwenteling zou afrekenen. Zij hielden staan dat koning Willem en zijn ministers de grondoorzaak der omwenteling waren, door hunne slechte onhandige of onbegrepen handelingen; dat de verbintenis zelf daartoe min of niets heeft bijgedragen;

dat de looze trek om het ontwerp van grondwet door te krijgen, de verdrukking van den godsdienst, de ongelijke verdeeling van ambten en lasten, handelingen zijn van den koning en zijne ministers. De verbintenis integendeel was geschikt om tot welvaart en grootheid te leiden. Wij, Vlamingen, hebben met de « roemrijke daden » van 1830 eene kat in eenen zak gekocht. Was de aaneenkoppeling van België en Holland onmogelijk, die van Vlaanderen en Walenland moest het des te meer zijn. Zou de wederzijdsche toestand van Walen en Vlamingen veel verschillen van dien der Hollanders en Belgen?... Zouden de taalgrieven van 1830 bij de onze van heden wel in aanmerking komen? Hoe gelijk voor de wet wij verklaard zijn, het blijft nog immer waar dat de Waal door zijne taal alleen kan minister zijn met 21,000 fr. per jaar, als wij in Vlaanderen met onze taal alleen nog geen gemeenteschrijver kunnen worden, met 200 fr. jaarwedde. Neen, zoo meenden de tegensprekers, de verbintenis van België en Holland was geen onmogelijke zaak, integendeel, en wij durven hopen dat vroeg of laat die samenvoeging, of ten minste de versmeding van Vlaanderen en Holland nog eens zal gebeuren; en 't zal in de Indische koloniën zijn dat wij onze overvloeiende bevolking en voortbrengsels zullen kwijt geraken. — Lang duurde deze bespreking. 't Getal leden dat er deel aannam was groot. Zij werd gesloten

door onzen ondervoorzitter Alberdingk Thijm, die een woordje van eendracht sprak. « Hij toonde aan dat de geestelijke overheden met groote voorzichtigheid in zake der omwenteling gehandeld en deze niet aangestookt hadden; dat er tot het laatste oogenblik toe pogingen waren gedaan om den opstand te voorkomen. — Hij drukt daarbij den wensch uit en wees zelfs op de noodzakelijkheid, dat Noord- en Zuid-Nederland, ofschoon volgens de staatkunde van elkander gescheiden, in alles wat kunst en wetenschap betreft, steeds hand in hand mochten gaan; want daaruit konden beide landen voordeel trekken. »

Na den heer Seraf Lambrechts werd ons het woord verleend. Wij maakten er gebruik van om onze medeleden doen op te merken dat er een groote leemte bestaat in al onze schoolboeken van vaderlandsche geschiedenis. *Het graafschap Loon*, dat gelijktijdig en op denzelfden voet bestond als dat van Vlaanderen en 't hertogdom Brabant, is er teenemaal vergeten; terwijl men er gansche bladzijden vol schrijft over 't hertogdom Limburg, welks grondgebied nagenoeg heel in Pruisen ligt. Het oude graafschap Loon komt goed genoeg overeen met de gouw die heden zoo ongeschiedkundig Limburg heet. Zijn oorsprong is ons onbekend en moet niet vóór 850 gezocht worden. In 1015 was Gysbrecht er graaf van. Onder dezes meest gekende

opvolgers rekenen wij : Arnold, den getrouwen onderdaan en warmen aanhanger van Hendrik IV, keizer van Duitschland ; Arnold II den stichter der beroemde abdij van Averbode ; Lodewijk, den vromen welgespierden krijgsman van zeven voet hoog die in heel zijn land geen helm noch harnas vond dat hem groot, breed of sterk genoeg was ; Geraard, die het rijke prachtige klooster van Herckenrode stichtte. De beroemdste der graven van Loon was Lodewijk II, een man van deugdelijk krijgsvernuft, moedig en dapper, goed en grootmoedig van aard. De heugelijke pogingen, die hij deed door grootsche wapenfeiten en vernuftige onderhandelingen om de instelling te bekomen van het graafschap Holland dat de sluwe Willem van Friesland hem betwistte, en het glorierijk deel, dat hij nam in 1213 aan den beruchten slag der Steppen bij Montenaeken, schenken hem een breede en heldere plaats in de geschiedenis. Deze meldt nog bijzonder onder de graven van Loon : Arnold IV, die in 1232 aan de stad Hasselt hare rechten en vrijheden gaf ; Arnold V, die over een deel van 't Brabandsch leger het bevel voerde in den roemrijken slag van Woeringen, ten jare 1288 ; Diederik van Heinsberg, die veel moeite had om de instelling van 't graafschap te bekomen, daar het kapittel van Luik beweerde dat het zijn leengoed was en tot hem moest wederkeeren. Godfried van Dalenbroeck kon de instelling van 't graafschap Loon

niet meer verkrijgen en de hardnekkige pogingen van Arnold van Rummen waren even nutteloos. Beiden moesten onderdoen voor de wapens van den hebzuchtigen prins van Luik. Deze werd graaf van Loon en zijn opvolgers zijn het gebleven. Het graafschap heeft nochtans zijn eigen aard en eigen bestaan gehouden.

Daarna las de heer SCHUEMERS een paar *Letterproeven* die zeer wel gekomen waren.

Schoon gegrond en geleerd was de aangename voordracht van den heer Jul. VANNESTE, over *Brugge's oude handel en nijverheid*. Groot, machtig en luisterrijk was die handel; dat getuigen : Maria van Burgondië, Scazon, de Deyne, Sylvius, Orthelius, geschiedschrijvers en dichters, die den alouden bloei van Brugge bezongen en deze « urbs urbium, urbs celeberrima » genoemd hebben. De bijzonderste oorzaken dezer ongekende welvaart waren : Brugge's goede en gunstige ligging, de uitmuntenheid harer haven, de hooge medewerking der graven van Vlaanderen, de rechtzinnigheid en onderlinge trouw der Bruggelingen. Vlaanderen leefde en schitterde, dank aan Brugge in wier haven de zeeschepen van alle landen kwamen toegesneld. Alle voorbrengsels van Noord en Zuid, Oost en West kwamen te Brugge op de merkt waar 't wriemelde als in een mierennest. Verbazend groot was de hoeveelheid koopwaren die daar samen-

stroomden. Om er een voorbeeld van te geven, zij het geweten dat er van La Rochelle alleen eens 40,000 stukken wijn toekwamen. Ontzaglijk was de bevolking van alle landen, taal en aard die in Brugge samenwoonde; zij telde meer dan 200,000 zielen. Zeer merkwaardig waren te Brugge de natiën van dien tijd, die op het einde der XIV[e] eeuw niet minder dan 17 volken vertegenwoordigden en elk hun landsche zeden en eigen taal behielden. Graaf Philip van Male mocht met waarheid zeggen dat hij Brugge op twee gulden pilaren had gebouwd : de nijverheid en vooral den handel. De Bruggelingen nochtans, in al dat vreemd getob en gewar, wisten hun eigen vernuftigen aard, hun oude zachte zeden en heerlijke rijke taal schier ongeschonden te bewaren. Als 't nood deed, dan trokken ze dapper en stout voor hunne belangen ten strijde.

De heer Bolsens, in zijne vinnige *bemerkingen*, trok hevig te velde tegen den tergenden overvloed van fransche uitdrukkingen en aanhalingen die ons soms, bijzonder in de verdediging der werken, met overdreven mildheid worden opgedischt.

De eerw. heer VERDOODT sprak ons *over de Vlaamsche Beweging tegenover de nieuwsbladen*. Die zijn een groote macht geworden, en zoo de boozen er misbruik van maken, de voorstanders van elke goede zaak, dus ook die der

Vlaamsche Beweging moeten ze doen dienen om recht en waarheid te verdedigen of in te planten.

Als men de nieuwsbladen tot verspreiding der Vlaamsche gedachte wil gebruiken, dan moet men beginnen met zooveel mogelijk de fransche gazetten van kant te laten en er geene meer nemen dan uit nood of om bijzondere reden. De Vlamingen, met hun gedurig lezen van fransche bladen, doen onzeggelijk veel nadeel aan onzen strijd : verergernis zoowel van fransche als vlaamsche bladschrijvers; verergernis zoowel voor de lezers als voor die zien lezen; verbastering van gesproken en geschreven vlaamsch en meer andere nadeelen.

De fransche gazetten zooveel mogelijk van kant laten, dat is nog maar de helft van onzen vlaamschen plicht. Wij moeten daarenboven de Vlaamsche op allerhande wijze ondersteunen, en wel bijzonder die bladen voorstaan welke het kloekste den vlaamschen strijd durven strijden. Deden de Vlamingen dat, wat een invloed zou hun voorbeeld niet uitoefenen! Op anderen ook moeten wij en door voorbeeld en door goede woorden werken, om hunnen zin naar vlaamsche bladen te richten; en niet alleen om ze te koopen en ze te lezen, maar ook nog om er in te schrijven, het vlaamsch gedacht te verdedigen en de misbruiken van franschdolheid te hekelen. Zoo zouden wij den geest van den vlaamschen strijd tot in het volk krijgen, en

kregen wij het volk aan bewegen, dan ware er geen tegenhouden meer aan om ons nog langer onze volledige vlaamsche rechten te weigeren. Nu, 't is waar, hebben wij nog geen een vlaamsch dagblad, dat tegen de meeste fransche bladen kan opwegen; doch 't is maar onze schuld. Zoo alle Vlamingen, zelfs nog maar alle goede Vlamingen, zich in zake van nieuwsbladen op echt vlaamsche wijze gedroegen : de bestaande vlaamsche bladen zouden seffens kunnen verbeteren en al licht zou er een goedkoop en degelijk dagblad voor de pinnen komen.

Na den eerw. heer Verdoodt klom de ieverige heer Van Malleghem nog eens op het spreekgestoelte en las een soort van novelleken waarin hij een afgrijselijke schets gaf van al de ongelukken, kwellingen en folteringen welke den Vlaming ten deel vallen voor onze rechtbanken, omdat hij er niets verstaat en dikwijls niet verstaan wordt. Klaar en krachtig deed hij onzen onhoudbaren toestand voor de verfranschte rechtbank uitschijnen met eenige der schreeuwende misbruiken, die wij tot heden gezien hebben, op een persoon doen te vallen.

Daarna hoorden wij de dichterlijke vedelklanken van den heer Goedertier die ons twee schoone *gedichten* voorlas, vol vuur en vaderlandsliefde « Conscience » en « op 't Guldensporenveld ».

Ernstig trad de heer De Pelsmaeker voor en liet al op zijn gezicht lezen dat hij ons ging onderhouden over den ijzeren kanselier van Pruisen *Otto von Bismarck*. Deze was een aprilvisch welken de Duitschers thuis kregen hetzelfde jaar dat de Franschen met hunnen Grooten Napoleon kwamen parade maken te Waterloo. von Bismarck deed zich inschrijven aan de hoogeschool van Göttingen, waar hij een ruw en lustig studentenleven leidde, dapper vocht in tweegevecht en weinig of niet ter klasse ging. Na zijn studiejaren rolde zijne levenswijze even hobbelig voort, zoodanig dat von Puttkamer hem maar met tegenzin zijne dochter ten huwelijk gaf. — Van 31 jaren trad hij in de staatkunde, waar hij weldra zijn leus deed kennen : « Pruisen boven al. » Zijne uitstekende hoedanigheden bleven niet lang verborgen. Naar Hanover gestuurd zijnde, als gezant, ontving hem een stijve Oostenrijker met de sigaar in den mond en zonder hem een stoel aan te bieden : von Bismarck nam plaats, trok een sigaar uit zijnen zak en vroeg den verbaasden Oostenrijker wat vuur. Oostenrijk stond alsdan wat hoog en von Bismarck werd uitverkoren om daar middel voor te zoeken. Navolgens werd hij met eenige zendingen in vreemde landen gelast, tot dat hij eindelijk kanselier van Pruisen genoemd werd. Als dusdanig staat hij 't meest bekend. De heer De Pelsmaecker bespreekt de ijzeren staatkunde

die Duitschland werd opgedrongen, volgt hare wisselvalligheden, merkt haren invloed in Europa, toont hoe de groote kanselier zijn ijzeren kop een bluts heeft geloopen tegen de rots van Petrus en eindigt met een schets van den staatkundigen toestand van heden.

De heer Alf. Henderickx gaf ons een korte lezing *over den dichter Door Van Ryswyck*. Deze werd uit eene Noord-Brabandsche familie te Antwerpen geboren. Hij trad ten jare 1830 als vrijwilliger in het belgisch leger en vocht tegen Holland even als Conscience; doch als het in den slag te Leuven wat warm werd, hing hij den moed aan de voeten en ging loopen. In het leger maakte hij een aantal liedjes en gelegenheidsdichten. De bijval, dien zijn politieke liederen later hadden, was overgroot.

De groote oorzaak daarvan was dat Door Van Ryswyck een echten volkstoon wist aan te slaan. Nochtans het lukte hem ook verheven klanken te doen hooren : zijn Onze Vader is er een klaar en onweerlegbaar bewijs van. Hij was een der warmste verdedigers onzer Vlaamsche Beweging, en 't is aangenaam te zien en te lezen hoe meesterlijk hij de franschkiljons wist over den hekel te halen.

De heer Joz. Hendrix hield ons een uitgebreide voordracht *over den persoon en de Ne-*

derduitsche werken van Luc. Jottrand. Deze was geboren in Walsch Brabant, ging te Vilvoorden ter school en eindigde zijne studiën te Luik, waar hij vriend van Kinker, vlaamschgezind en lid van het Dietsch genootschap «Tandem» werd. In 1825 vestigde hij zich als advokaat te Brussel, waar hij voortging met Dietsch leeren, en vanwaar hij met Kinker een briefwisseling onderhield, die zeer belangrijk is wegens hare inlichtingen over het gebruik onzer taal in dien tijd. Jottrand trad op als open verdediger onzer taal. In den «Courrier des Pays-Bas» schreef hij meermaals over onze letterkunde, omdat de Walen daarvoor onverschillig zijn uit reden dat zij er niets van kennen. Na 1830 bleef die Waal zijne Dietsche beginsels dapper aankleven en hij dorst rechtuit zeggen dat het besluit van 16 november 1830 een dommigheid was. Hij schreef een vluchtschrift over den slaafschen toestand der bewoners van Fransch-Vlaanderen, bracht veel bij tot het stichten van de « Broederhand », « de Vlaamsche Stem », « de Klauwaart », en trad in 1849 op als redenaar te Gent in het eerste Nederlandsch kongres, waar hij den toestand onzer taal door alle eeuwen heen meesterlijk schetste, eischte dat er vlaamsch zou komen in staats-, gouw- en gemeentebestuur en hoopte dat er eens vlaamsch zou klinken in onze volkskamer. Dit laatste scheen hem heel goed mogelijk : immers de staten van het oude land van

Luik en wat dagelijks gebeurt in Zwitserland spreken er borg voor. — Als in 1856 door het ministerie P. De Decker eene « Vlaamsche kommissie » werd ingesteld om de klachten der Vlamingen te onderzoeken en maatregels voor te stellen, werd Jottrand er voorzitter van. In 1862 schreef hij in de «Revue trimestrielle» een artikel over het 7e taalkongres te Brugge. In 1864 gaf hij in de rederijkkamer « De Olijftak » eene voordracht over het tooneel, toonende hoe de Grieken werden nagevolgd door de Romeinen en deze door de Franschen. Daaruit sproot een mengelmoes dat ons niet dienen kan. Onze eigen dichters als Vondel en, zoo noodig, Shakespeare die meermaals Germaansche helden op de planken brengt, moeten wij tot voorbeeld nemen. In 1864 en 65 gaf Jottrand drie voordrachten in den Nederduitschen Bond van Antwerpen over de Vlaamsche kwestie, waarin hij den toestand van ons vlaamsche volk onder het fransch en het hollandsch beheer meesterlijk bespreekt. Ongenadelijk weet hij den hatelijken toestand te schandvlekken die sedert 1830 bestaat en verontweerdigd roept hij uit dat art. 23 der Grondwet, welk hij zelf hielp stemmen, een doode letter is gebleven. In zijne voordracht te Gent over Jakob van Artevelde toonde hij dat deze geen demagoog is geweest, vol heerschzucht en eigenbaat, zooals de franschen het beweren, maar een wijze en bekwame volksheld die veel voor

Vlaanderen gedaan heeft. — In 1866 gaf Jottrand eene voordracht in Met Tijd en Vlijt over het algemeen stemrecht dat hij aanzag als een middel om den Vlamingen hun recht te doen bekomen; en in 1867 hield hij een redevoering op het kongres te Gent waar hij den vooruitgang der Vlaamsche Beweging sedert 1849 voor oogen stelde en hare groote toekomst voorspelde. Zulks was Luc. Jottrand, een der zeldzame Walen die met onzen strijd hebben kennis gemaakt; zulks was zijne denkwijze over de Vlaamsche Beweging.

De laatste lezing die wij mochten hooren was van den heer Eug. CALON, die ons onderhield *over Vondel en zijn Lucifer*, met het oog op de driehonderdste verjaring der geboorte van den grooten dichter.

Dusdanig waren onze letterkundige werkzaamheden gedurende het schooljaar 1886-87.

Doch dit jaar moest ons genootschap niet alleen werken, het mocht ook feesten. Den 8 mei vierden wij plechtig en prachtig ons vijftigjarig jubelfeest. Wat waren wij blij en fier! Spijts de ontelbare moeilijkheden waarmeê een altijd wisselend genootschap van studenten te worstelen heeft, was Met Tijd en Vlijt een halve eeuw blijven bestaan. — Om 10 uren 's morgens werd er in de St-Jozefskerk eene plechtige mis gezongen om den Gever en Behoeder aller din-

gen te danken. — Om 1 uur trok een lange, lange stoet van vlaamsche maatschappijen met bonte wapperende vanen door de straten van Leuven, geopend door ruiters en bazuinblazers in middeleeuwsche kleeding en gesloten door den zegewagen van ons jubelvierend genootschap. — Om 3 uren, had in den Beriot eene plechtige toon- en letterkundige zitting plaats onder voorzitterschap van den H. E. H. ABBELOOS, rector magnificus der Hoogeschool. Onze voorzitter verwelkomde de toegekomen maatschappijen die elk een herinneringsmetaal ontvingen. De H. E. H. Abbeloos, onze eerevoorzitter, herinnerde in eenige woorden de bijzonderste verdiensten van den H. E. H. Everts, de eerw. heeren Claeys en Gezelle, de heeren R. Snieders en Joz Alberdingk Thijm, en overhandigde hun de eerediploma's van Doctor in de Letteren, ter gelegenheid van ons jubelfeest door de Hoogeschool toegestaan. De H. E. H. Everts en de heer Joz Alberdingk Thijm hielden ons twee schoone redevoeringen, de eerw. heer Claeys droeg een prachtig gedicht voor, en de schrijver dezes las er een beknopt verslag over de vijftigjarige werkzaamheden van ons genootschap. Dit alles wisselde zeer aangenaam met heerlijke vlaamsche koren, uitgevoerd door den Kring Pius IX. Hierop volgde een grootsch gastmaal in het Studentenhuis. Om 8 uren, werd in het rijk verlichte St-Donatuspark een toonkundig

avondfeest gegeven, en onze feesten eindigden aldaar door een luisterrijk vuurwerk, terwijl onze heerlijke « Vlaamsche Leeuw » plechtig weergalmde.

't Is nog niet alles wat door ons genootschap verricht werd Op ons verzoek en aandringen hield ons de geachte heer SCHERPENSEEL eene groote en allerbelangrijkste redevoering over den oorsprong, het leven en lijden, den taaien weerstand en onvergelijkbare heldentochten en gevechten onzer taalgenooten van *Transvaal.* Hij deed ons het land, zijn aard, zijne hoedanigheden, zijne rijkdommen bij middel van ontelbare bijzonderheden meesterlijk kennen en trok onze aandacht op de heerlijke toekomst van het moedig Transvaalsche volk.

Ook dient er gezeid dat Met Tijd en Vlijt, wiens leden allen warme aanhangers zijn der Vlaamsche Beweging, aan deze heilige poging gedurig de hand bijstak.

Groot was het getal verzoekschriften, naar alle kanten uitgezonden om rechtsherstellingen te verkrijgen voor ons miskend vlaamsch volk ; de groote kampers van onzen strijd werden ondersteund, aangemoedigd en geprezen ; wij droegen bij tot den vlaamschen penning, die metalen macht waar alles zal voor onderdoen ; men schreef in om een gedenksteen te plaatsen op het graf van wijlen Alb. Rodenbach, enz.

De eerw. heer RUTTEN, groot-vicaris te Luik en de geleerde heer Joh WINKLER, werden buitenleden van ons genootschap.

De heeren WELVAERT en VAN DROOGENBROECK gaven ons boeken ten geschenke.

Dat deed men te Leuven in het studentengenootschap Met Tijd en Vlijt gedurende het schooljaar 1886-87.

—

Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE.

—

Directeur : M. Victor BRANTS, professeur.
Secrétaire : M. Hector Lambrechts.

Ont pris part aux travaux en 1886-1887.

MM. Bodeux, Michel, de Spa.
Cauchie, Alfred, de Haulchin.
de Brabandère, Gaston, d'Ixelles.
de Haene, Joseph, de Furnes.
Demaret, Alfred, d'Aubel.
Dumortier, Henri, de Meerendré.
Hannotte, Alphonse, de Battice.
Stadnicki, c^te Ladislas, de Lublin (Pologne).
Van der Smissen, Edouard, d'Alost.
Vande Walle, Maurice, de Schaerbeek.
Vermeersch, Oscar, d'Eetvelde.

—

RAPPORT
sur les travaux de la Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1886-1887, par M. Hector LAMBRECHTS, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Appelé à rendre compte à mon tour des travaux de nos réunions, je ne puis m'empêcher d'admirer combien cette œuvre née d'hier, a réussi non seulement à prouver sa vitalité et sa nécessité parmi nous, mais aussi à attirer une sérieuse attention du dehors.

Voici ce qu'en disait dans la *Gazette des Tribunaux* de Paris, un éminent magistrat, M. Henri Beaune : « On voit que les étudiants belges ne dédaignent pas d'approfondir leurs études en les dirigeant du côté pratique. » De son côté la *Réforme sociale* publiait les lignes suivantes : « L'utilité de pareilles conférences n'est plus à démontrer; félicitons-nous de cet heureux exemple, et souhaitons qu'il en soit fait de larges imitations. » Enfin dans son savant rapport sur les Sociétés coopératives à la Commission du travail, M. Ch. Lagasse, directeur au ministère des travaux publics, cite avec éloge nos précédents travaux et en examine les conclusions.

Sur ses origines et l'esprit qui l'anime, je n'ai plus à revenir après le remarquable rapport de mon prédécesseur M. De Haene.

Rappelons pour mémoire, que les réunions sont mi-hebdomadaires et que chacune est divisée en deux parties : la première consacrée à des travaux divers et d'à propos, la seconde à une question approfondie.

L'année qui s'ouvrait devant nous, nous apportait une vaste somme de matériaux pour ces premières parties de nos séances. Les questions sociales prenaient de plus en plus leur place dans les débats du monde scientifique, aussi les revues les moins spécialistes venaient-elles accroître occasionellement la série des publications soumises à notre étude.

Il fallait juger la question monétaire qui venait de préoccuper les politiques; les finances, bourses, douanes et impôts, réclamaient l'attention. La crise toujours persistante de l'agriculture inspirait à quelques publications des recherches de causes, à toutes des remèdes et des conseils.

Enfin et surtout nous trouvions la plus vraie actualité dans les travaux de la Commission royale d'enquête sociale sur le travail.

L'expérience personnelle de notre directeur qui avait participé à cette enquête et nombre de mémoires ont servi à nous apprendre ce qui se passait dans notre propre pays, et cette fois

nous ne devions pas chercher à l'étranger des exemples féconds en enseignements théoriques et en conclusions pratiques. Cette question, la plus importante que nous puissions traiter, nous occupera longuement encore durant l'exercice à venir et comme telle trouvera ici sa place plus tard.

Avant de passer à l'examen de la question traitée pendant la seconde partie de nos séances, je dois signaler un perfectionnement que notre directeur M. le professeur Brants, a apporté à notre Conférence. Il voulut rendre plus pratiques encore nos études en nous fournissant l'occasion d'étudier par nous-mêmes le plus important établissement industriel qui fût à notre portée.

Il nous conduisit le 20 décembre 1886 aux usines de l'atelier central dépendant de la Compagnie du Grand Central Belge, situées à Blauwput lez-Louvain.

Nous fûmes reçus par M. Alph. Matthéi, directeur général de l'atelier central, qui se mit à notre disposition avec la plus gracieuse complaisance.

Divisés en deux groupes, nous parcourûmes toutes les installations, parfaitement libres de tout voir et de tout demander.

Cette visite donna lieu à un rapport spécial, imposé à votre secrétaire (1).

---

(1) Imprimé sous ce titre : *Les institutions économiques aux ateliers du Grand Central Belge.* Bruxelles, Société de librairie, 1887. 15.

La question qui fut approfondie et dont les diverses parties nous occupèrent durant toute la série de nos séances, ce fut *la corporation*.

L'homme fut toujours enclin à se grouper dans son travail. A ne voir donc dans l'histoire que les faits, nous trouverions en tous temps des associations pour des travaux semblables; mais mieux instruits à comprendre ses leçons, nous vîmes le *système corporatif* se présenter à nous comme une œuvre originale que les temps précédents n'avaient point imaginée et que les temps suivants n'avaient plus comprise.

Nous eûmes entre les mains les savantes œuvres de ces auteurs contemporains qui ont fait revivre, par leurs recherches, l'esprit du moyen âge; éclairés ainsi, nous pûmes étudier les corporations dans leur vrai jour. Peut-être eurent-elles en quelques endroits des prédécesseurs dans les ἔρανοι et les συνεργασιαι de la Grèce ou dans les collegia romains. Mais un rapide coup d'œil sur la nature de ces institutions nous fit voir l'abîme qui les séparait des corporations qui allaient naître.

Même lorsque les corporations, poursuivant les traditions antiques à travers le flot des invasions, rattachaient leur existence à d'anciens collegia romains (1), elles ne leur empruntaient qu'une tradition d'union ou de travail.

---

(1) Type : Les marchands d'eau de Paris, rattachés au *Nautæ*.

Esprit et organisation, forme extérieure et intérieure, tout leur était infusé par le principe chrétien appliqué aux circonstances industrielles et politiques.

Nous cherchâmes à fixer d'après des textes précis, leur existence organisée surtout au XIIIe siècle. Leur existence légale nous apparut partout la même : les seigneurs, les villes ou le souverain, ne faisaient que sanctionner les coutumes anciennes des associations; ils n'innovaient point. Ainsi se trouvaient liés devant la loi, ceux qui n'avaient d'abord d'autre sanction que le culte et la coutume.

Nous étudiâmes successivement la réglementation industrielle, les rapports entre maîtres et compagnons, leurs devoirs réciproques, le patrimoine corporatif, la force sociale du groupement professionnel.

Nous vîmes dans tous les statuts, et en nous reportant aussi près que possible des origines, la religion *informant* par la charité et la justice distributive (1) l'association bienfaisante et pacifique des travailleurs.

Cela nous expliquait la forme si fréquente de confrérie religieuse, les sévères devoirs de moralité et les constantes obligations de charité que nous rencontrâmes dans la corporation du

(1) Les textes si précis et multiples de M. l'abbé Hanäuer, dans l'*Alsace économique,* du Dr Jansen, dans l'*Histoire du peuple allemand*, t. I, etc.

moyen âge. Nous fûmes encore plus convaincus de l'influence de cette cause supérieure, lorsque après avoir analysé la nature du lien corporatif, les règles hiérarchiques, la constitution de l'atelier, nous reprîmes l'histoire, et vîmes coïncider avec la décadence du régime, l'exclusivisme, la cupidité (1). Les phases de l'histoire des compagnonnages sont intimement liées à cette décadence.

Il ne restait de nos antiques unions chrétiennes guère plus que le nom et les cadres, non l'esprit, quand Turgot au lieu de les réformer crut bon de les supprimer. (Edit de février 1776 et plus tard, la loi 17 mars 1791).

Mais déjà une révolution s'opérait dans la production industrielle; l'antique corporation qui a survécu à sa force, ne résiste nulle part. Adaptée à l'industrie du moyen-âge, altérée dans son esprit, au lieu de s'élargir, de se transformer, elle succombe. Supprimée en France, elle disparait sans bruit successivement dans tous les pays.

Voilà ce que nous apprit l'histoire des temps passés; notre cours manquerait à son principe et à son but s'il s'en tenait là. Nous avions vu des associations réalisant cet idéal dont nous nous éloignons de plus en plus aujourd'hui : donner à l'ouvrier et au patron un même esprit

---

(1) Voir des faits remarquables dans Hubert Valleroux, *Les corporations d'arts et de métiers*, et Levasseur, *Hist. des classes ouvrières*, etc.

soutenu par un même intérêt. Ne pourrions nous arriver aux mêmes résultats en employant la même recette ?

Dans cette pensée nous avions été devancés par les sollicitudes des hommes d'état. Avec les considérations théoriques que la matière nous suggérait, nous pûmes donc constater les résultats déjà obtenus par cet essai de résurrection.

La loi allemande date de 1880 (1); par elle la corporation devenait organisée mais restait facultative.

L'expérience ne semblait pas très encourageante, à en juger par la déception de plusieurs (2). De là vint la *Loi Ackerman* (1884) qui par quelques lignes bouleversait le système : le privilège indispensable d'avoir des apprentis fut réservé aux seuls membres de la corporation; c'est le régime du privilège. — D'autre part la loi allemande sur les assurances contre les accidents, organise des groupements corporatifs.

La loi autrichienne (3) fut encore plus féconde en enseignements. Elle rétablissait d'un coup la corporation obligatoire. Nous vîmes cette loi lutter, dans son exécution, contre des difficultés parfois insurmontables; et cependant le terrain

---

(1) Voir dans l'*Annuaire de législation comparée*. Modification à la *Reichs Gerwerbe Ordnüng*, 18 juillet 1880.

(2) Hitze, *Schutz dem Arbeit !* etc.

(3) Loi du 15 mars 1883, voir *Annuaire de législation comparée*, 1884.

était relativement favorable puisque les anciennes corporations n'étaient abolies que depuis 1859 et qu'elles avaient pu conserver leur patrimoine et leurs traditions. Bien que la loi fasse des progrès, l'efficacité et le succès des corporations obligatoires paraît problématique même en ce pays. Nous vîmes donc que l'esprit d'union et de charité nécessaire au fonctionnement *social* de ce régime à titre général, semblait introuvable dans l'ensemble de la société moderne.

Par contre, nous vîmes en France et ailleurs, même en Belgique, des corporations libres érigées sous l'inspiration des catholiques principalement, remplir avec avantage les vides laissés dans le corps social par la disparition de nos anciennes institutions.

Nous avions terminé la série de nos travaux, et nous emportâmes avec le souvenir le plus reconnaissant envers notre dévoué directeur M. Brants, la conviction éclairée que le régime corporatif professionnel, unissant patrons et ouvriers dans un organisme vivant et une intime solidarité sous la garantie de l'esprit chrétien, est efficace pour la paix sociale et le bien du métier.

La corporation obligatoire paraît difficile à concilier avec les conditions modernes, et les luttes qui divisent la société. Qu'on en fasse de libres entre membres animés des mêmes sentiments, les imprégnant de l'esprit chrétien, c'est la condition de leur utilité sociale!

SOCIÉTÉ ORIENTALE
des étudiants de l'Université de Louvain

Président d'honneur.

Mgr Abbeloos, recteur magnifique de l'Université.

Membres d'honneur.

M. Félix Nève, professeur émérite.
Mgr de Groutars, professeur ordinaire.
R. P. Jovino, S J., professeur de sanscrit.
R. P. Van den Gheyn.
M. le Dr Casartelli, professeur à Manchester.

Membres protecteurs.

Mgr de Battice, évêque de Pella.
Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université.
Mgr Mercier, professeur ordinaire.

Membres actifs.

Mgr de Harlez, professeur ordinaire, *président.*
MM. le Dr Colinet, prof. agrégé, *vice-président.*
E. Godineau, étudiant, *secrétaire.*
Th. Stille, id., *trésorier.*
H. Hollebecq, id., *bibliothécaire.*
G. Van den Gheyn, id.
L. Van Damme, id.
E. Jadoul, id.
P. De Pelsmaeker, id.
F. Béthune, id.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ ORIENTALE DES ÉTUDIANTS, présenté au nom de la Commission directrice, dans la séance du 24 novembre 1887, par E. GODINEAU, secrétaire sortant.

—

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

Avant de vous faire le rapport sur les travaux de la Société Orientale pendant la deuxième année de son existence qu'il me soit permis de déposer un pieux hommage de reconnaissance sur la tombe de Mgr Pieraerts, notre vénéré président d'honneur. Vous savez tous le bienveillant intérêt qu'il portait à notre cercle. Vous vous souvenez encore de l'accueil favorable qu'il lui avait fait dès son apparition dans le monde universitaire et de la flatteuse mention qu'il lui avait accordée dans le rapport académique. Hélas! il ne nous a point été donné de le voir plus longtemps prêter à notre œuvre le puissant appui de son nom et de son autorité.

Permettez-moi également, Messieurs, de remercier Mgr l'évêque de Pella, qui en se faisant le protecteur de notre société, a bien voulu seconder nos faibles efforts. Je suis assuré d'être

aussi l'interprète de vous tous en offrant un juste tribut de reconnaissance à Mgr le Recteur, qui a daigné agréer la présidence d'honneur de notre société. Sa protection éclairée et sa vaste science dans le domaine des études orientales nous fait concevoir, pour notre jeune société, les plus grandes espérances.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les travaux de la Société Orientale pendant l'année 1886 1887.

Pour me conformer à vos désirs, Messieurs, je n'ai pu que vous énumérer les diverses études qui ont été lues à nos séances pendant le dernier exercice. Ce sont :

Notes sur l'exposition coloniale de Londres, par M. le professeur Colinet.

Les populations Danubiennes (1), par le R. P. Van den Gheyn.

La poésie chinoise, par Mgr de Harlez.

Les langues vulgaires de l'Inde, par M. E. Godineau.

L'histoire des religions et M. le comte Goblet d'Alviella, par M. le professeur Colinet.

Les Grecs dans l'Inde, par M. F. Béthune.

Enfin nous avons étudié d'une manière approfondie à l'aide des « *Principiën der Sprachgeschichte* », de M. H. Paul et de la critique de ce

(1) Cette étude a été publiée dans la *Revue des questions scientifiques*. Bruxelles.

travail, par M. H. Schuchardt : *Uëber die Lautgesetze*, la grande question des « Transformations phonétiques ».

J'en donne ci-après l'analyse (1).

Voici d'abord la thèse de M. Paul :

Les lois qui régissent les transformations phonétiques ne comportent pas d'exception : en d'autres termes, dans un même dialecte, dans une même période, étant données les mêmes conditions phonétiques, ces lois produisent toujours les mêmes transformations.

M. H. Paul fait observer qu'il faut se bien garder de prendre ici le mot *loi* au même sens que dans les expressions lois physiques, lois chimiques. Les lois phonétiques, en effet, ne nous indiquent pas ce qui certaines circonstances étant données, doit se reproduire partout et toujours : elles constatent simplement l'uniformité qui existe dans un groupe de phénomènes rigoureusement déterminé.

Le sens de cette expression doit encore être restreint davantage. Ces lois ne portent point sur l'ensemble du matériel phonétique d'une langue, mais uniquement sur les transformations des sons. Ce sont des lois dynamiques et non des lois statiques.

L'ambigüite de cette expression lois phonétiques est relevée par M. Schuchardt.

---

(1) Cette question a été présentée à la Société par les travaux de MM. Stille, De Pelsmaeker et Hollebecq.

Le sens donné par M. H. Paul au mot dialecte n'est pas non plus à l'abri de la critique de M. Schuchardt. Que faut-il entendre par dialecte? Où placer l'unité linguistique? A parler rigoureusement, cette unité n'existe pas. Prend-on pour point de départ la langue individuelle, comme le fait M. Delbrück. Sans doute, dans toute communauté linguistique, il y a autant de dialectes qu'il y a d'individus. Mais ces dialectes individuels ne sont pas non plus exempts de changement. Chacun d'eux a un développement historique qui lui est propre et subit certaines modifications : la prononciation de l'individu, par exemple, n'est point constante; des emprunts peuvent être faits à des dialectes étrangers. En un mot, par suite de causes multiples, il se produit des perturbations dans le langage des individus et ce langage peut n'être pas aujourd'hui ce qu'il était autrefois ou ce qu'il sera dans un avenir plus ou moins éloigné.

Que veut donc dire M. Paul lorsqu'il parle de dialectes. Sont dialectes pour lui les langages parlés par divers groupes dont la langue a été uniforme à l'origine et entre lesquels la différence s'est accrue au-delà d'une certaine limite. De cette façon telle communauté formant un dialecte à tel point de vue particulier, pourra n'être qu'une portion de dialecte ou renfermer plusieurs dialectes à d'autres points de vue. Donc, dans la formule de M. H. Paul, le terme dialecte doit être pris à posteriori.

C'est à posteriori également qu'il faut entendre les mots de la formule, dans une seule et même période. L'ensemble des mots d'une langue, dit M. Paul, peut représenter des époques différentes et il arrive que la loi phonétique se réfléchit dans diverses périodes. Cependant la loi phonétique, comme telle, ne s'applique pas au matériel de la langue, mais seulement au développement historique accompli dans un espace de temps déterminé.

Est ce à dire que M. H. Paul entende parler uniquement d'une période de stabilité, comme semble le croire M. Schuchardt. Celui-ci fait remarquer en effet que, hormis dans les langues mortes, toute période est une époque de transition pendant laquelle la langue continue à se développer. Absolument parlant, cette proposition est vraie. Mais ne peut-on pas citer des exemples d'une langue ayant joui pendant un temps relativement considérable d'une certaine stabilité? Et d'ailleurs du silence de M. Paul, on peut conclure que sa thèse s'applique à toute période tant de transition que de stabilité. L'on ne voit pas en effet pour quel motif il aurait limité l'activité de la loi phonétique à ce point.

A propos des conditions phonétiques, M. Schuchardt s'efforce de montrer qu'il est bien difficile d'en déterminer l'identité pour divers cas. Il se peut qu'il ait raison, et alors la valeur pratique du principe serait fort amoindrie. Mais il n'en

résulterait rien contre la vérité de la thèse elle-même que M. H. Paul s'attache à démontrer à priori de la manière suivante : Il rappelle d'abord les facteurs physiologiques qui produisent le son et les phénomènes de mémoire qui l'accompagnent.

La parole, comme tout acte externe, suppose une action des nerfs sensitifs et une réaction des nerfs moteurs : celle-ci détermine l'action musculaire qui met en jeu les organes vocaux.

Les mouvements de ces organes laissent dans l'organisme des traces qui servent ensuite à les reproduire plus facilement : c'est là le sens moteur qui est le premier facteur physiologique de la production du son. Le second facteur est l'image phonique ou l'image commémorative que la parole laisse dans l'âme de l'auditeur et aussi de celui qui parle. Ces deux facteurs s'associent d'une manière externe pour la production d'un son déterminé.

Le sens moteur est donc la résultante de la somme des mouvements exécutés dans la prononciation répétée d'un son. C'est lui qui détermine la nature de ce son à un moment donné. On peut se le représenter comme la ligne normale suivant laquelle les organes doivent se mouvoir. Le mouvement exécuté ne coïncide pas toujours exactement avec cette ligne : il y a des déviations. Si ces déviations dépendaient uniquement du hasard, elles se produiraient

dans des sens divers et leurs effets sur le sens des mouvements lui même se neutraliseraient sensiblement De fait, elles se produisent généralement dans un sens plus ou moins uniforme. On en a cherché la raison dans une tendance au moindre effort, à la paresse; il ne faut pas non plus perdre de vue l'accent, la mesure; enfin la position des organes au repos est également un facteur important.

Le sens des mouvements ne peut donc pas par lui-même maintenir le caractère d'un son puisqu'il se modifie par suite des déviations accidentelles ou uniformes des mouvements exécutés. Il suit fatalement la tendance centrifuge des organes. Le véritable facteur de conservation, c'est l'image phonique. Celle-ci représente la somme des impressions faites sur un individu par l'audition répétée de tel son déterminé. Elle est donc formée par l'individu lui-même et par son entourage. Le sens des mouvements a beau se modifier chez lui : l'image phonique reste stable et l'oblige à se rectifier. La raison en est que le langage est le lien de la société et que chaque homme cherchant instinctivement à maintenir les conditions d'existence, doit parler de manière à être compris de ses voisins.

L'image phonique est-elle donc immuable? Nullement et elle subit un changement lorsque par suite d'une tendance uniforme chez la majorité d'une communauté dialectale, elle se mo-

difie spontanément chez ses membres. Une fois l'image phonique altérée, les organes dévoyés n'ont plus de correctif et la transformation phonétique devient un fait accompli, car la minorité a dû céder devant la majorité. Vienne maintenant une seconde génération : n'ayant entendu que le son transformé, elle ne retournera pas à l'ancien ; bien plus elle continuera généralement la transformation dans le même sens.

M. Paul répondant aux objections qu'on lui a faites :

La thèse de l' « inexceptibilité » des lois phonétiques ne se trouve point affaiblie par ce fait qu'une transformation serait empêchée et ne pourrait s'accomplir dans tel cas déterminé, soit par exemple à cause du sens étymologique ou du besoin de clarté. Il n'y a point là exception ; il y a simplement non-application et cette non-application provient de ce que dans ce cas particulier deux lois sont entrées en conflit, dont l'une a dû céder devant l'autre.

Le commerce social ne peut pas davantage amener d'exceptions à la loi phonétique. Ou bien, en effet, ceux avec lesquels on se trouve en relations forment un groupe homogène au point de vue de la langue et alors la transformation phonétique suit son cours régulier ; ou bien, la communauté à laquelle on appartient, présente un mélange dialectal et dans ce cas, par suite des emprunts aux idiomes étrangers,

il se produit des non-applications de la loi phonétique.

Une troisième cause de cette suspension de l'activité des lois phonétiques, ce sont les associations d'idées ou pour parler plus exactement l'analogie. « Les Junggramatiker, dit M. Schuchardt, mettent l'analogie complètement en opposition avec l'action des lois phonétiques; ils l'opposent comme le facteur psycologique au facteur physiologique; ils considèrent ce dernier comme le facteur normal et régulier, l'autre au contraire comme subversif et anormal. Mais, poursuit-il, ne pourrait-on pas indiquer de grands groupes formés par l'analogie, partant par l'intermédiaire du facteur psychologique et dans lesquelles des influences isolées de certaines lois phonétiques auraient produit des irrégularités dans cet ensemble formé par analogie. En Espagnol et en Portugais tous les participes avaient anciennement pour désinence *udo* : ils ont aujourd'hui *ido*. Ne pouvait il pas se faire que l'une ou l'autre forme conservât la désinence *udo* pour une raison simplement phonétique? N'aurait-on pu avoir, par exemple, la forme *sabudo*, à cause de la parenté phonétique qui existe entre *b* et *u*? et dans ce cas le facteur physiologique n'aurait-il pas eu comme effet anormal de retarder la transformation analogique. En conséquence il se peut que ce soit plutôt le facteur physiologique qui fasse naitre

l'exception dans un groupe régulier formé par voie d'analogie ». M. Schuchardt fait aussi remarquer que l'analogie n'est point une force hétérogène par rapport au facteur physiologique et il en donne pour motif que des forces hétérogènes n'ayant aucun point de contact ne s'influencent, ni ne se neutralisent et que les cercles d'action des deux facteurs s'entrecoupent en maint endroit.

Cette dernière observation de M. Schuchardt vient de ce que M. Paul appelle l'analogie le facteur psychologique. Elle ne s'adresse donc comme tant d'autres que nous avons examinées déjà qu'au peu d'exactitude d'une expression.

Quant à la première remarque de M. Schuchardt, elle n'infirme en rien la thèse de l'inexceptibilité des lois phonétiques. Elle n'étudie que le rapport de l'analogie et des transformations phonétiques. Nos études de cette année n'ayant porté que sur ce second facteur de la formation et du développement du langage, je ne m'en occuperai pas davantage.

Enfin les junggramatiker, dit encore M. Schuchardt, ne tiennent pas compte de la diversité des mots où les sons se présentent, quand ils font dépendre l'inexceptibilité des lois phonétiques de l'identité des conditions phonétiques. D'après M. Paul, en effet, le sens moteur ne se forme pas pour chaque mot en particulier mais pour tous les mots où les mêmes éléments se

présentent; le sens moteur se modifie-t-il par la prononciation d'un élément dans un mot, cette modification servira de type pour le même élément dans les autres mots.

C'est ce que M. Schuchardt ne peut concéder au moins absolument. Le changement d'un son, nous dit-il, sa marche dans une direction donnée n'est autre chose qu'une multitude de petites déviations qui se produisent dans le même sens et s'ajoutent l'une à l'autre de sorte que la transformation phonétique dépend en réalité du nombre de fois que le mot a été répété. Le plus ou moins grand usage que l'on fait d'un mot est donc de la plus haute importance pour sa phonétique même pour ce qui regarde les transformations les plus sensibles. Comme preuve de son opinion, il donne l'exemple de l'expression *guten morgen* réduite par le fréquent usage dans la langue parlée de Berlin à un éclat de voix que l'on pourrait représenter par *g'mô*. D'après cet auteur les mots rarement employés demeurent donc beaucoup plus stables et par conséquent il se produit des exceptions aux lois phonétiques.

Cet exemple que je viens de citer infirme-t-il la thèse de M. Paul? Ne peut-on pas l'expliquer par ce sentiment esthétique en vertu duquel il nous répugne de répéter une formule banale qui est dans la bouche de tout le monde? C'est ainsi que lorsqu'on nous présente quelqu'un, nous n'ai-

mons point à prononcer tout entière cette expression : *Charmé, Monsieur, de faire votre connaissance*, et que nous préférons abréger et ne dire que ces premiers mots : *Charmé, Monsieur*... C'est vrai, mais cela ne suffit pas et l'objection de M. Schuchardt est sérieuse.

∴

Après avoir examiné les objections qui ont été avancées contre la thèse de M. Paul et la manière dont elle est formulée, il me reste, avant de conclure, à faire observer que l'inexceptibilité des lois phonétiques n'admet point la méthode de démonstration inductive et qu'on ne peut la prouver que par déduction. Outre l'immense difficulté qu'il y aurait à examiner le matériel phonétique des langues existantes, nous trouvons des changements identiques produits par d'autres causes.

Me voici arrivé à la conclusion de nos études sur les transformations phonétiques. Que faut il penser de la proposition de M. H. Paul : les lois phonétiques ne comportent pas d'exceptions?

Elle est vraie en ce sens qu'il existe un facteur des transformations phonétiques dont la nature est avant tout physiologique. Ce facteur agit, sinon aveuglement, du moins nécessairement et tend à produire, dans des circonstances semblables, des effets identiques. Cette thèse se démontre a priori et découle des lois générales de la psycho-physiologie.

Il est fort contestable que ce facteur soit l'agent principal du développement normal de la langue au point que le nom de lois phonétiques devrait être spécialement réservé pour désigner les effets qu'il produit. Il existe en effet des transformations phonétiques où l'élément psychologique est prédominant : les causes en sont nombreuses et complexes, et n'ont guère été étudiées jusqu'ici.

En conséquence, il nous a semblé que la thèse de M. H. Paul ou plutôt la formule dont il la revêt n'est pas acceptable. Tous les termes en sont ambigus et prêtent à la critique. De plus, 'application du terme *loi* aux seuls effets du facteur physiologique n'est pas justifiée. Enfin, il n'y a pas lieu d'énoncer qu'une loi ne souffre pas d'exception : l'expression même marque la constance des phénomènes qu'elle régit. — Telle est l'opinion à laquelle nos études et nos discussions nous ont définitivement amenés.

Comme vous l'avez remarqué, Messieurs, nos travaux ont été nombreux et surtout il y a été donné une large place à la discussion. L'année 1887-1888 s'ouvre ainsi pleine d'espérances pour notre chère Société. Un passé jeune, il est vrai, mais déjà fécond en œuvres utiles, un vaste champ d'exploration, des travailleurs vaillants sous la sage direction de maîtres aussi aimables qu'indulgents : tel est le bilan de notre Cercle. Puisse Dieu bénir nos efforts et rendre prospère cette nouvelle année! —

CERCLE AGRONOMIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Composition du Cercle agronomique.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.

Président : M. le professeur de Marbaix.

Membres étudiants du bureau.

En 3e année : MM. A. Jadoul, *Second Vice-Président* et A. Stroobants.

En 2e année : MM. C. Schreiber, *Trésorier* et J. Paquot, *Secrétaire*.

En 1re année : MM. Vilain XIIII et Van Velsen, *Bibliothécaires*.

Pour les élèves libres : M. G. Pirmez, *Second Secrétaire*.

Membres.

MM. Dereuser, Forthomme, Vander Vorst, Pollet, J., Bouillot, Ansiaux, Van de Put, Van Raemdonck, Van Velsen, Pecsteen, Quinot, Stassens, Wauters, Coopman, Coppens, Dony.

—

16.

RAPPORT
sur les travaux de l'année 1886-1887, fait au nom de la Commission, par M. J. PAQUOT, secrétaire.

—

MESSIEURS,

La troisième année d'existence de notre Cercle agronomique n'a pas été moins bien remplie que ses devancières, et comme elles, nous en sommes sûrs, elle a été féconde en excellents résultats pratiques. De nombreux membres ont suivi assidûment nos séances hebdomadaires, pendant la période habituelle; on y a remarqué surtout un grand nombre d'élèves de la première année, désireux de marcher sur les traces de leurs aînés et d'apprendre par leur exemple à participer aussi bientôt à nos luttes pacifiques. Les différentes parties de l'enseignement agricole ont été traitées pendant cette année académique 1886-87.

Dans chaque conférence, on a pu reconnaître un esprit essentiellement pratique, guidé toutefois par les notions exactes d'une science sérieuse et éclairée qui sait faire la part d'un empirisme respectable.

La science, en effet, ne s'est-elle pas souvent servie avec avantage des données de cet empirisme, pour établir le fondement d'un de ses principes; et Matthieu de Dombasle n'a-t-il pas contribué puissamment au progrès de la grande agriculture?

Comme nous le disions plus haut, pas une branche de notre enseignement n'a été oubliée.

Agronomie proprement dite, cultures spéciales, physiologie, biologie, chimie agricole, constructions rurales, industries agricoles; tous ces sujets multiples et complexes ont trouvé dans notre Cercle un conférencier intéressant et instructif, parlant à des auditeurs attentifs. L'animation la plus franche n'a cessé de régner dans chacune de nos séances; car cette attention soutenue des membres a donné lieu souvent à des discussions chaudes bien que toujours courtoises.

Tout le monde, Messieurs, sera d'accord pour affirmer que ces débats contradictoires sont le signe d'un esprit éclairé, d'un jugement sain, d'une intelligence qui a ses idées propres et neuves, et qui ne se laisse pas toujours entraîner dans le sillon creusé par d'autres. Dans notre Cercle, rien ne se fait par routine, et une sérieuse divergence d'opinions sur un même objet prouve les connaissances spéciales de deux interlocuteurs.

M. Bouillot a commencé la série de nos travaux par un remarquable rapport sur la Campine. M. Bouillot qui n'est pas un novice, on le voit à son assurance, est parfaitement venu à bout de son sujet, d'ailleurs très vaste et très difficile, et pendant deux séances il a vu tous les membres de l'assemblée attentifs à sa parole.

M. Stroobants n'a pas voulu rester en arrière; son travail sur l'emploi de la chaux en agriculture nous a montré un conférencier sérieux et rempli de son sujet. La conférence qu'il a donnée dans la suite sur les écuries, n'a fait que nous confirmer dans notre première appréciation.

Nous avons entendu encore M. Vander Vorst qui nous a parlé du balivage en forêts, dans un langage fort aisé.

M. Vander Vorst nous a également entretenus de la question si délicate de la saccharine.

Une question de physiologie fort compliquée : effets de la lumière sur les phénomènes de la végétation, a été traitée par M. Ansiaux, qui s'en est tiré tout à son honneur. C'est avec la même facilité qu'il nous a fait entendre et applaudir son second travail : La lutte pour l'existence.

La première distillerie de notre pays a fourni à M. Dereuser l'occasion de nous donner un rapport détaillé et très scientifique sur cette industrie importante, qui intéresse à un si haut point l'agriculture, par les résidus nombreux et nutritifs, qu'elle met aux mains des cultivateurs.

M. Schreiber a parlé de l'alimentation des plantes et nous a montré qu'il connaît à fond cette très importante question.

Les infiniment petits ont trouvé leur conférencier plein de feu, en la personne de M. J. Pollet, qui a traité la question si difficile de la fermentation.

Il a fait preuve dans ce sujet d'un esprit studieux et très spécial.

Enfin, M. Vilain XIIII a su rendre intéressante la partie cependant si aride de nos connaissances, qui concerne les machines agricoles.

Comme vous pouvez le voir par ce rapide aperçu, Messieurs, ce que nous disions en commençant est parfaitement vrai, nous n'avons pas démérité de ceux qui nous ont précédés.

Il me reste maintenant à remercier, au nom de tous les membres du Cercle Agronomique, nos excellents et dévoués professeurs.

M. de Marbaix, notre premier vice-président, MM. Theunis et Lecart, nos sympathiques membres honoraires, pour les encouragements qu'ils ont donné à nos travaux.

Nous devons des remerciements tous spéciaux à M. Cartuyvels, notre savant président, pour le dévouement dont il a constamment fait preuve envers notre Cercle, pendant tout le temps qu'il a été au milieu de nous; nous lui exprimons nos plus vifs regrets de ce que nous soyons sitôt privés de sa direction éclairée.

Nos remercîments, enfin, à M. Jadoul, notre second vice-président, qui toujours a rempli son mandat avec un tact parfait, dirigeant nos discussions et prenant lui-même souvent la parole.

—

CERCLE INDUSTRIEL.

—

Bureau directeur (1887-1888).

Présidents d'honneur, MM. les professeurs L. Cousin et A. Devivier.

Président effectif, M. le professeur Fr. De Walque.

Vice-Président, M. A. Busschodts, étudiant.

Secrétaire, M. Em. Schlögel, id.

Trésorier, M. N. Chavarria Mora, id.

Bibliothécaire, M. Fr. De Zutter, id.

Membres.

MM. S. Antoine, L. Bidex, Alph. Busschodts, N. Chavarria Mora, J. Delin, A. De Wilde, F. De Zutter, V. De Groote, L. Colson, J. Guyot, F. Linard, G. Neut, P. A. Perez Garcia, L. Pignolet, H. Schepens, E. Schlögel, A. Schuler, F. Soler, E. Wouters, J. Ballber, J. Boine, L. Baguette, F. Bouriez, J. Berger, F. Crèvecœur, Ch. de la Vallée Poussin, N. Diderrich, A. Duvigneaud, A. Delivorias, A. Fontaine, R. Franssen, E. Halewyck, F. Jimenez, L. Luyckx, E. Moulart, N. Sibenaler, A. Staquet, Ch. Therasse, L. Van Bastelaer, P. Veriopoulos, H. Badart, Aug. Busschodts, N. Cito, E. Favart, L. François, L. Gilliot, L. L'Höest, J. P. Kohl, H. Leborgne, J. Linard, L. de Raeck, H. Mercier, A. Plottier, J.-B. Schneider, S. Servet, L. Van Arenbergh, A. Van Arenbergh, L. Vermeire, J. Wouters, P. Stoltz, J. Zampari, F. Tilman.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1886-1887, fait au nom du comité directeur (1) par Léon DOUTREPONT, vice-président.

—

MESSIEURS,

Appelé à l'honneur de vous présenter le compte rendu des travaux du Cercle pendant l'année académique écoulée, je suis heureux et fier de pouvoir constater le succès qui a couronné nos efforts. Nous avons, je crois, le droit de jeter un regard satisfait sur le travail accompli ; nous pouvons avec un légitime orgueil nous rendre le témoignage d'avoir contribué à la prospérité et au développement du Cercle Industriel.

Quand au commencement de l'année académique, nous nous sommes vus appelés à maintenir, et même à élever plus haut encore l'œuvre de nos prédécesseurs, le sentiment de notre faiblesse et de notre inexpérience nous a effrayés :

---

(1) Le bureau était composé de MM. les professeurs Devivier et Cousin, *présidents d'honneur ;* le professeur De Walque, *président effectif ;* L. Doutrepont, *vice-président ;* J. Vuylsteke, *secrétaire ;* H. Van den Eynde, *trésorier ;* et M. Liesens, *bibliothécaire.*

nous avions compté sans le dévouement et l'abnégation de notre dévoué et si sympathique président effectif, M. le professeur De Walque. Dans les luttes pacifiques entreprises sur le terrain scientifique, nous ne pouvions, Messieurs, trouver un meilleur maître : nul mieux que lui ne pourrait signaler un faux point de vue, indiquer un point de départ erroné, une faute dans le cours d'un raisonnement.

Les séances du Cercle Industriel ont été pour nous une école pratique, d'où nous sortions plus forts, mieux exercés à l'argumentation et à la discussion scientifique.

Aujourd'hui surtout que la mission de l'ingénieur est plus vaste que jamais, que le monde intellectuel attend de la science les progrès de l'avenir, il faut que chaque ingénieur ait à sa disposition un langage scientifique clair, exact et précis; ce langage ne s'acquiert que par un exercice soutenu, une pratique active et de fréquentes discussions sous la direction du maître.

Grâce à l'union et à l'entente parfaite qui règnent parmi nous, notre Cercle est devenu le complément indispensable de nos Ecoles spéciales. Ici des discussions intéressantes et animées donnent l'habitude d'un jugement rapide et sûr; ici s'acquiert la connaissance d'une foule de détails pratiques et ainsi se trouvent aplanies pour le futur ingénieur bien des difficultés qu'il aurait rencontrées à son entrée dans la carrière industrielle.

Fatigué par les labeurs d'une journée entière d'étude, l'esprit trouve au milieu de nos causeries un repos salutaire, en même temps que, sans effort, il s'enrichit d'une foule de connaissances nouvelles. Longtemps prolongée l'audition de travaux aussi fournis que ceux qui nous ont été présentés pendant l'année écoulée, pourrait enlever à nos réunions le côté récréatif qui leur est assigné, aussi donnons-nous de la variété à nos séances, par des rapports sur les articles les plus intéressants des nombreuses revues auxquelles nous sommes abonnés.

A ce sujet, Messieurs, je dois payer une dette de reconnaissance et de gratitude à notre regretté Recteur, feu Mgr Pieraerts, qui toujours a aidé au développement du Cercle Industriel. Sa générosité a montré combien il portait d'intérêt à cette association et nous a été des plus utiles (1).

Si nous pouvons nous féliciter des résultats obtenus, nous pouvons encore espérer mieux cependant : notre Cercle grandira, fleurira de plus en plus, si nous continuons à travailler ensemble, si nous conservons cet esprit d'union et

---

(1) Remercions aussi MM. J. Cartuyvels qui a fait don à notre bibliothèque de toute une série de numéros de l'*Annuaire de l'Association des Ingénieurs de Liége* et de la *Revue universelle;* Devivier qui continue à nous procurer l'*Électricien;* et De Walque qui nous a fait don de son *Manuel de manipulations*, 3e éd. et du *Rapport sur les produits chimiques exposés à Anvers.*

de fraternité qui n'a cessé de règner parmi nous et que notre cher Président sait si bien maintenir.

Aussi, je saisis avec empressement cette occasion pour le remercier au nom de tous mes condisciples ; car tous nous avons été témoins de son dévouement et de sa sollicitude pour nos intérêts.

J'arrive, Messieurs, à l'objet propre du rapport que j'étais chargé de vous présenter, l'évocation rapide, l'analyse succincte des études qui nous occupèrent au cours de l'année académique 1886-1887.

Je me bornerai à vous rappeler ces travaux dans l'ordre chronologique où ils se sont produits, en donnant pour ainsi dire la charpente de chacun d'eux, en vous exposant brièvement la discussion à laquelle certains d'entre eux ont donné lieu.

Les premières séances furent exclusivement consacrées à l'examen des revues industrielles. Il en est ainsi au début de chaque année : les livraisons qui se sont amoncelées pendant les trois mois des vacances exigent un prompt dépouillement et, d'autre part, un certain temps de préparation doit être laissé aux membres que le sort a désignés pour ouvrir la série des travaux personnels.

Le 19 novembre, M. Liesens ouvre la séance en nous donnant communication de son travail sur « les affaissements du sol produits par les

excavations houillères ». L'orateur démontre d'abord que l'exploitation houillère doit produire l'affaissement et nous expose la loi *de la normale* qui est si souvent vérifiée. Il passe successivement en revue les diverses circonstances desquelles il faut tenir compte pour appliquer cette loi, et certains faits qui pourraient faire croire qu'elle est en défaut. Après quoi, M. Liesens nous décrit les différentes espèces de dégats produits à la surface et qui permettent de juger de l'importance du mouvement et de son étendue.

Dans la même séance, M. Delin nous entretint de la vélocipédie militaire; après un court aperçu historique, l'orateur nous donne la description des différents types de vélocipèdes en usage et il s'arrête surtout à la construction des coussinets qui sont de véritables petits chefs-d'œuvre de précision; puis, M. Delin termine en refutant les objections que l'on soulève le plus généralement contre la vélocipédie.

Dans la séance du 16 décembre, j'eus l'honneur de vous donner lecture de mon travail sur « Le Grisou ». J'examinai les effets du grisou et les causes des explosions, puis les mesures prises jusqu'aujourd'hui pour en empêcher le retour, ainsi que les dispositions qui devraient être rendues obligatoires pour assurer la vie sauve aux nombreux ouvriers mineurs. La discussion qui suivit porta surtout sur l'influence de la dépression atmosphérique dans les explosions.

Un travail des plus intéressants nous fut présenté dans la réunion du 17 décembre par M. Renders; son étude avait trait aux « Dérangements des couches de charbon ». L'orateur nous entretint d'abord des divers dérangements qui affectent les couches de houille, des circonstances qui permettent de reconnaître à quelle époqne géologique ces phénomènes doivent être rapportés, de la manière de les traverser et de les reconnaître sur les plans de mine.

A cette étude succéda une très remarquable conférence de M. Vuylsteke sur les fermentations. Ce travail dénote, de la part de l'auteur, une étude approfondie de la question; il nous l'exposa dans un langage clair et précis. Nous sommes dispensés de l'analyser ici puisqu'elle a paru depuis dans les colonnes de l'*Industrie moderne*.

Le 14 janvier, M. Liesens, nous présenta une charmante petite étude sur le « Travail des femmes et des enfants dans les mines ».

Au point de vue matériel, dit l'auteur, le travail de la femme agit en sorte que le bien-être et l'ordre du ménage sont compromis, que les forces de la femme s'épuisent et de cette façon la vigueur de la population est attaquée dans son germe.

Le travail de la femme a aussi des conséquences sociales : la famille est désorganisée, l'éducation des enfants est négligée et la corruption de la femme est presque inévitable.

Pour ce qui regarde les enfants, le travail prématuré et exagéré épuise leurs forces et les expose à des maladies parfois incurables, leur éducation est à peu près nulle et leur corruption quelquefois effrayante.

Les remèdes préconisés par l'auteur à cet état de choses sont les suivants : interdiction des travaux de mine pour la femme; dans les autres industries, interdiction du travail de nuit; procurer à la femme le temps nécessaire à la direction de son ménage; séparation des sexes.

Pour les enfants : fixation d'un minimum d'âge, journée mixte, institution d'écoles près de l'usine. Enfin, il reste le remède moral, remède qui prime tous les autres et qui assure la bonne application de ceux-ci; essayons d'inculquer au peuple les croyances à un avenir meilleur : c'est un besoin de notre cœur; c'est aussi notre devoir.

A la séance du 21 janvier, M. Blondieau nous lut son travail sur « les locomotives en général et plus particulièrement sur les locomotives Compound ».

Dans cette étude très intéressante et remplie de faits, l'orateur nous exposa le but de la machine Compound, c'est-à-dire l'économie de combustible; puis après avoir décrit avec tous les détails nécessaires les quatre parties constituantes de toute locomotive, savoir : la chaudière, la machine, le chassis, les roues et es-

sieux, il finit en nous exposant les tentatives de John Nicholson, de Murandière, de Mallet, de Webb, de Warsdell et de Nisbeth.

La série des travaux originaux fut clôturée par l'étude de M. Vanden Eynde sur « les égouts ». Il passe successivement en revue les égouts privés, les égouts publics et les ouvrages d'art spéciaux qui sont exigés pour l'établissement d'un système complet de collecteurs.

Pour les égouts privés, l'auteur fait connaître les diverses dispositions de fermeture hydraulique en usage pour empêcher le refoulement des gaz de l'égout à l'intérieur des habitations.

Quant aux égouts publics, après avoir fait connaître les diverses formes de section en usage, l'orateur conclut que la plus favorable est la forme elliptique à extrados concentrique à l'intrados. Au point de vue du tracé général, le système ancien dans lequel les égouts sont divisés en artères principales et secondaires, n'a que des inconvénients; tandis que le tracé adopté depuis 1875 dans lequel chaque égout vient aboutir au collecteur général en passant successivement par une rue à forte pente et par une rue à faible pente permet d'avoir partout une inclinaison suffisante pour réaliser le curage automatique.

L'auteur, après avoir donné quelques détails sur le curage et les trappes, passe à l'examen des bouches qui permettent l'introduction de

l'eau de la rue. Deux systèmes principaux sont en usage : la bouche à grille et la bouche à couvercle. Depuis quelques années, on fait l'essai d'une bouche à grille et à couvercle qui réunit les avantages des deux. Toutes sont à fermeture hydraulique.

Pour les ouvrages d'art spéciaux, M. Vanden Eynde a pris comme exemple les égouts de Bruxelles. Ces ouvrages comprennent : le voûtement de la Senne en deux arches et la construction de deux collecteurs latéraux de grandes dimensions; à partir d'un certain point, ces collecteurs se réunissent en un seul qui prend le nom d'émissaire, le collecteur et l'émissaire se composent de deux parties distinctes : la cuvette et la voûte.

Leur nettoyage se fait au moyen de wagons-vanne, manœuvrés par deux ouvriers.

Divers procédés ont été émis pour l'utilisation des eaux d'égouts, mais jusqu'ici aucun d'eux n'a donné des résultats satisfaisants.

La séance du 6 mai fut entièrement occupée par une remarquable conférence donnée par M. l'ingénieur Bustin. MM. nos Présidents d'honneur, ainsi que MM. les professeurs Theunis et Fontaine assistaient à la réunion.

L'orateur avait choisi comme sujet : *L'ingénieur intermédiaire entre le savant et l'ouvrier*. Il débute en nous montrant comment nos ancêtres entendaient l'exploitation des mines,

dans le bassin de Liége, pendant le moyen âge ; puis il nous fit voir le perfectionnement apporté par l'application directe des sciences : la géologie qui nous guide dans la recherche des gisements et le raccordement des couches, la physique et la mécanique qui nous permettent d'établir l'aérage dans de bonnes conditions, la géométrie descriptive dont les épures limitent le champ des affaisements du sol.

Enfin il nous entretient du rôle social de l'ingénieur et termine en disant que le seul remède à la crise ouvrière, était d'avoir un bon ingénieur, bon au point de vue moral autant qu'au point de vue technique, qui devienne l'intermédiaire entre le capital et le travail.

M. le Président se fit l'interprète des sentiments de toute l'assemblée en remerciant chaleureusement l'habile conférencier qui venait de nous tenir sous le charme de sa parole, claire et sympathique.

Après avoir examiné les travaux originaux, je ne m'astreindrai pas, Messieurs, à suivre tous les rapporteurs dans leurs analyses des revues ; cela m'entraînerait trop loin. Qu'il me suffise de dire que ces résumés ont embrassé toutes les questions scientifiques et industrielles que l'ingénieur peut avoir à résoudre. En général, les rapports ont été faits avec le plus grand soin ; leurs auteurs ont su choisir dans les articles qui

leur étaient signalés, les questions principales, celles qui offraient le plus d'intérêt pour nos études, donnant aux points difficiles ou importants, quelques développements de manière à faire saisir avec peu d'effort, l'ensemble des faits scientifiques exposés dans les revues qui arrivent à notre bibliothèque.

Messieurs, me voici arrivé au terme de mon travail. Après avoir constaté, les progrès réalisés, je souhaite au Cercle Industriel la persévérance dans la marche continuellement ascendante dont je parlais au début. Tous les étudiants des Écoles spéciales se feront un devoir de suivre régulièrement ses séances; elles sont indispensables pour ceux qui veulent emporter de Louvain autre chose que de la théorie et entrer dans la vie industrielle avec un plus grand trésor d'idées justes et de données pratiques.

—

Membres
de l'UNION PHARMACEUTIQUE
des Étudiants de Louvain.

—

Présidents d'honneur.

MM. les professeurs Blas et Bruylants.

Commission directrice :

Président, M. Fernand Ranwez.
Vice-Président, M. Moreau.
Secrétaires, MM. J. Breugelmans et Hub. Van Berendonck.
Trésorier, M. F. Boonen.

Membres actifs.

MM. Aertssens, Ancot, Beaulieu, Bonnet, Bourgeois, Carpentero, Carpentier, Charon, Coffé, Compagnon, Cuvellier, Delcuve, Delor, Demaeyer, De Mey, De Meyer, Depagne, Deryck, Etienne, Ferin, Geunis, Guillams, Haelewyck, Hanappe, Hannecart, Hendrix, Henin, Jacquet, Laga, Lecaille, Lens, Lescreniers, Loor, Michielsen, Piérard, Piret, Quintin, Siraux, Sprimont, Renoirte, Rigaux, Van Autenboer, Vancamp, Vancappellen, Vander Auwermeulen, Vander Vennet, Vande Weyer, Van Kerckhoven, Van Langendonck, Van Omerslag, Van Vlasselaer, Versavel, Vincart, Wyckmans.

Membres honoraires.

MM. Bonner, pharmacien à Alost; Collin, id. à Genappe; De Houst, id. à Bruxelles; Lemaître, id. à Ostende; Lermusiaux, id. à St-Ghislain; Musét, id. à Louvain; Rochez, id. à Montigny-le-Tilleul; Sapart, id. à Wavre; Verschueren, id. à Turnhout.

—

RAPPORT

des travaux de l'UNION PHARMACEUTIQUE depuis la fondation jusqu'au mois de juillet 1887.

—

MESSIEURS,

Je me permettrai, à l'occasion de la lecture du premier rapport annuel, de dire quelques mots des causes qui ont entraîné la fondation de notre Société et du but que nous nous sommes proposé de poursuivre.

Il est assez étonnant que les élèves en pharmacie soient restés si longtemps sans une société pour les représenter, sans un cercle pour reserrer les liens d'amitié qui les unissent Et cependant, les exemples ne leur manquaient pas : sans parler des sociétés littéraires si florissantes à l'Université, ils voyaient prospérer à leurs côtés la Société médicale, le Cercle industriel, la Société d'agriculture Les nombreux rapports qui existent entre les études de médecine, des différentes Écoles spéciales et de l'agriculture d'un côté, et les études de pharmacie de l'autre, permettaient aux aspirants pharmaciens d'apprécier les avantages qu'un cercle pharmaceutique leur aurait procuré.

Nous avions, plus que les autres étudiants, besoin d'un cercle qui pût s'occuper de nos inté-

rêts à tous. Nous sommes plus isolés et plus livrés à notre initiative personnelle que les autres étudiants. En général, nous ne passons que trois ou quatre jours par semaine à l'Université; nous sommes obligés de consacrer le reste du temps au stage officinal, qui très souvent se fait hors ville. Il s'ensuit que nous nous connaissons peu les uns les autres et que nous sommes moins unis que les étudiants des autres facultés.

Il était donc de la plus grande utilité pour les étudiants en pharmacie de se réunir de temps en temps, et de s'occuper ensemble de nouvelles scientifiques et de leurs divers intérêts. Certes, les travaux que nous produisons sont loin d'être des chefs-d'œuvre, mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont leur utilité. Chacun d'entre nous donne ce qu'il peut et nous pouvons hardiment dire que tout le monde en profite. Les avantages de l'association étaient d'une évidence telle, que dès la première séance, 35 membres prenaient part au vote des statuts et au choix de la commission.

Dès lors, l'élan était donné, les inscriptions suivirent et à la fin de l'année l'Union Pharmaceutique comptait 71 membres.

Mais, tout n'était pas de fonder une Société; l'enthousiasme avec lequel l'idée en avait été accueillie facilitait cette tâche; il était plus difficile de la faire prospérer, de trouver les

moyens de rendre les séances agréables et utiles de façon d'attirer les membres et d'augmenter leur nombre. Nous y sommes arrivés grâce à l'activité et aux soins intelligents de notre président M. Ranwez, grâce surtout au bienveillant concours de MM. les professeurs Blas et Bruylants, qui ont bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre Cercle. Ils ont montré à cette occasion un dévouement, dont nous tenons à les remercier. C'est grâce à eux que nous avons jeté les fondements d'une bibliothèque, qui est à la disposition des membres de l'Union. C'est sur leur conseil que nous avons offert aux pharmaciens belges de leur fournir au cas de besoin des stagiaires, des aides et des gérants. Nous sommes heureux de constater ici que ce côté pratique de notre association a pleinement réussi : il y a à peine un an que nous sommes constitués et déjà nous avons procuré des places à 25 membres de l'*Union Pharmaceutique*.

J'exprime le vœu, Messieurs, que notre Cercle aura la vie longue et utile.

Jusqu'ici les séances de l'*Union Pharmaceutique* ont été très intéressantes et bien remplies. Les limites de ce rapport annuel ne nous permettent pas d'exposer longuement les multiples communications et les discussions auxquelles les travaux ont donné lieu. Nous nous bornerons à passer ceux-ci en revue.

A la première séance, tenue le 28 février 1887,

M. Ranwez a lu un travail très intéressant sur la « force catalytique ».

Cet agent mystérieux, inventé par les anciens pour expliquer certains phénomènes chimiques pouvait communiquer aux corps, qui la possèdent, la propriété de produire des combinaisons et des décompositions, sans entrer eux-mêmes en réaction, ou sans avoir l'apparence de le faire.

M. Ranwez énumère les différents phénomènes dont on expliquait le processus en recourant à la force catalytique. Parmi les corps qui possédaient à un haut degré la force catalytique, il faut citer le platine métallique, sous toutes les formes, mais surtout à l'état pulvérulent, c'est-à-dire, la mousse de platine ; à côté de lui se rangent, entre autres, l'acide sulfurique et les zymases ou ferments chimiques. Ainsi donc, la force catalytique donnait au platine le pouvoir de combiner l'hydrogène à l'oxygène en donnant de l'eau, et celui de disposer l'acide iodhydrique et l'eau oxygénée. Cette même force permettait à l'acide sulfurique mis en contact avec les alcools de donner des éthers et aux zymases d'hydrater certains composés organiques.

Après avoir montré l'action de la force catalytique dans ses différentes phases, M. Ranwez explique comment on interprète actuellement et sans recourir à cette force mystérieuse, l'hydration que produisent les zymases, l'éthérification

que provoque l'acide sulfurique et les combinaisons ou décompositions, auxquelles la mousse de platine donne lieu.

A la séance du 15 mars, M. Bourgeois donne lecture d'un excellent travail sur l'urine; il appuie principalement sur les recherches et les dosages du glucose, de l'albumine, de l'urée, des matières colorantes de la bile, qui sont œuvres courantes pour le pharmacien. Il attire surtout l'attention sur les réactions chimiques qui servent de base à ces recherches et à ces dosages. Il insiste avec beaucoup de raison sur les principales erreurs auxquelles pourraient donner lieu l'emploi des différents réactifs pendant ces opérations. Il nous donne enfin le tableau des propriétés physiques de l'urine elle-même et des différents sédiments pathologiques qu'on peut y trouver.

Dans la séance suivante, M. Piret présente un travail complet sur les rhubarbes. Il énumère les diverses espèces botaniques de la rhubarbe, leurs lieux d'origine et les essais de culture, auxquels on s'est livré pour identifier l'espèce officinale. Il fait un exposé critique des différents méthodes employées pour distinguer la racine de rhubarbe officinale des racines fournies par les autres espèces, ce qui l'amène naturellement à une description complète de la première. Il expose ensuite la composition chimique de la racine officinale, et il passe en revue les diffé-

rents composés qui ont été isolés. Il finit enfin en appelant l'attention sur les altérations et sur les différentes préparations pharmaceutiques de la rhubarbe.

Dans la séance du 3 mai, M. V. Depagne nous entretient du goudron en appuyant surtout sur la benzine, ses homologues et ses dérivés, dont l'emploi a révolutionné l'industrie de la teinturerie. Il explique que le goudron se produit chaque fois qu'on chauffe, à haute température et à l'abri de l'air, un combustible quelconque. Il montre ce produit considéré longtemps comme encombrant dans la fabrication du gaz, acquérant au contraire une valeur très grande le jour où le chimiste a appris à isoler ses principaux dérivés et à produire avec eux des matières colorantes multiples et variées.

M. Depagne décrit ensuite la benzine, son mode de préparation et ses propriétés. Il insiste sur sa transformation en produit nitré et attire l'attention sur ce fait que des benzines impures renfermant encore du phénol, pourraient pendant ces réactions donner lieu à des composés dangereux, tel que l'acide picrique. Il nous fait alors connaître les caractères de la nitrobenzine et sa transformation en aniline sous l'action des différents agents de réduction. — Il énumère les propriétés physiques et chimiques de la fuchsine, matière colorante la plus anciennement connue et qui se produit au dépends de l'aniline

et de son homologue la toluidine. La fuchsine est le chlorhydrate de rosaniline. M. Depagne attire l'attention sur ce fait que l'aniline est un poison, agissant énergiquement sur le système nerveux. Revenant à l'emploi du goudron en pharmacie, il nous en fait connaître le meilleur mode de préparation, nous décrit longuement ses différentes formes pharmaceutiques et montre que quelques unes d'entre elles sont malheureusement l'objet d'une exploitation charlatanesque de la part de certains fabricants de spécialités.

A la séance suivante, M. H. Van Berendonck donne lecture d'un travail, fait avec soin et qui obtint un légitime succès, sur le mercure et ses composés. Il commence par le calomel, dont il donne les principales propriétés physiques et chimiques et les réactions caractéristiques. Il énumère les précautions à prendre pour sa conservation et donne à propos de son origine et de son étymologie des détails intéressants. Il fait ensuite la description des appareils et de la méthode employée pour la préparation du calomel. Il donne les moyens généraux de décéler les impuretés et falsifications usuelles, il expose ses usages et le mode probable de son action sur l'organisme.

Après le calomel, M. Van Berendonck traite du sublimé corrosif, en suivant le même ordre que pour le calomel. Il attire l'attention sur son

emploi comme antiputride, il parle enfin de sa toxicité si grande et des différents antidotes, qu'on emploie pour combattre ses effets délétères.

Dans la séance suivante nous avons eu le plaisir de recevoir communication d'un travail d'un membre honoraire, M. Jos. Collin, pharmacien, à Genappe. M. Ranwez a donné lecture de ce travail intitulé : « Le latin en pharmacie. »

M. Collin constate que dans tous les congrès pharmaceutiques on soulève la question d'une pharmacopée universelle, il ajoute que malheureusement on est encore bien loin d'en avoir une. Il se demande dans quelle langue on la redigerait, si un jour ce *desideratum* venait à être réalisé. Le besoin d'une langue universelle, né des communications rapides et faciles de notre époque, a donné lieu au Volapük, conception ingénieuse, mais peu pratique, et qu'il serait impossible d'appliquer à la science. Il ne saurait être question non plus du grec, auquel on s'applique en général très peu pendant les humanités.

C'est donc au latin, à ses expressions nettes et concises que le rédacteur d'une pharmacopée universelle devra s'adresser. M. Collin déplore l'abandon dans lequel on laisse les études latines dans les humanités et dans les études supérieures.

Il attribue à ce fait l'habitude si regrettable qu'un grand nombre de médecins ont prise de

rédiger leurs prescriptions en langue usuelle. Il estime que celle-ci tendrait à disparaître, si dans les universités on s'occupait plus de l'art de formuler en latin.

M. Collin démontre que la prescription en langue usuelle est préjudiciable au médecin, au pharmacien et surtout au malade. Dès que celui-ci ou son entourage peuvent se livrer à la discussion d'une ordonnance, elle perd souvent de sa valeur. On a tout à perdre quand on livre la médecine à la discussion des ignorants.

Des applaudissements unanimes ont accueilli la lecture de ce travail si bien écrit et si instructif. L'assemblée, sur la proposition du président, vote des remercîments à M. Collin, et émet le vœu de recevoir d'autres communications de sa part.

M. Henin nous donne ensuite lecture d'un travail fait avec beaucoup de méthode sur les « quinquinas ». Il fait d'abord l'historique de son emploi en médecine, il donne l'etymologie du nom générique et les différentes dénominations sous lesquelles le quinquina a été introduit en Europe. Il expose alors succinctement les études botanographiques, auxquelles se sont livrés les premiers explorateurs qui se sont occupés de quinquinas. Il fait en passant une courte dissertation sur l'élasticité des caractères, attribués d'abord au genre cinchona que De Candolle a enfin nettement défini. Il nous parle de leur distribution géographique sur les Cordillières et

sur les Andes; et il montre que l'exploitation barbare des quinquinas par les indigènes aurait causé fatalement la disparition de cette plante, devenue indispensable en médecine.

M. Henin passe alors en revue les essais de culture faits dans les possessions hollandaises et anglaises aux Indes. Il nous montre que ces essais, infructueux au début, ont été couronnés d'un succès complet, grâce au moussage et à l'écorçage rationel. Passant alors à l'étude des différentes écorces, M. Henin nous donne l'origine des principales espèces; il parle des causes qui influent sur la formation des principes actifs et sur le siège de ceux ci dans les organes du végétal : questions intéressantes, mais non encore résolues aujourd'hui. Il expose ensuite les différents systèmes de classification. Il fait l'étude microscopique d'un jeune rameau et indique les modifications que la croissance fait subir au différents organes du végétal. Il énumère ensuite les espèces que Weddell a choisies comme types et les moyens qui permettent de distinguer nettement le genre cinchoua des faux quinquinas.

M. Henin finit en décrivant la récolte des écorces, et les préparations qu'on leur fait subir, et en donnant un aperçu de l'importance commerciale des quinquinas.

Le 22 novembre 1887.

Le secrétaire.

Arn. Joz. Hendrix.

Docteurs ad honores.

1 Jos. Alberdingk Thijm, littérateur à Amsterdam, docteur en philosophie et lettres.
2 H. Claeys, curé à Oostakker, id.
3 G. Everts, directeur du petit séminaire, à Rolduc, id.
4 G. Gezelle, vicaire à Courtrai, id.
5 R. Snieders, littérateur à Turnhout, id.
6 G. Canet, chanoine honoraire d'Autun, id.
7 A. T. de Lacouperie, sinologue à Londres, id.
8 L'abbé Ulysse Chevalier, professeur à la Faculté catholique de Lyon, docteur en théologie.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1886-1887.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 De Meester, Arthur, de Belcele, prêtre du diocèse de Gand ; 18 juillet.
2 De Schutter, Jacques, de Ranst, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
3 Lawlor, Jean, de Rochester (Amér. Sept.), prêtre du diocèse de St-Paul de Minnesota (Amér. Sept.); id.
4 Legraive, Louis-Joseph, d'Ohain, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
5 Leterme, Joseph, de Wytschaete (Fl. Occ.), prêtre du diocèse de Van Couver (Amér. Sept.); id.
6 Verhaert, J.-François, de Gheel, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 15 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.

BACHELIER EN DROIT CANON.

Weirich, Nicolas, de Canach, prêtre du diocèse de Luxembourg ; 18 juillet.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 Delafontaine, Victor, de Lichtervelde, prêtre du diocèse de Bruges, bachelier en théologie ; 18 juillet.
2 Vanden Gheyn, Gabriel, de Gand, prêtre du diocèse de Gand, bachelier en théologie ; id.

DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

Hebbelynck, Adolphe, de Meirelbeke, prêtre du diocèse de Gand (1), sous-régent du collège Marie-Thérèse, licencié en théologie ; 18 juillet.

DOCTEURS EN DROIT (2e ÉPREUVE).

1 Rossi, Louis, de Castelrotto (Suisse) ; 2 mars.
2 Brentani, Laurent, de Lugano (Suisse) ; 21 juillet.
3 Ackermans, Joseph, de Guris (Suisse) ; id.

ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AU DOCTORAT EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Pinth, Jean, de Barbelais (Luxembourg) ; 21 juillet.

DOCTEUR EN SCIENCES POLITIQUES ET ADMINISTRATIVES.

Zabeo, comte Alphonse, de Padoue ; 21 juillet.

DOCTEUR EN SCIENCES DIPLOMATIQUES.

de Bousies, comte Constantin, de Mons ; 21 juillet.

---

(1) Les thèses de M. Hebbelynck étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Auctoritate historica libri Danielis necnon de interpretatione vaticinii LXX hebdomadum.* — 400 pages.

LICENCIÉS EN NOTARIAT.

Avec grande distinction.

1 Meerens, Léon, de Bruxelles.

Avec distinction.

2 Lombaerts, Joseph, d'Anvers.

CANDIDAT EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Cruls, René, de Kerkom; 29 mars.

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

De Coster, Jean, d'Opwyck, *avec grande distinction*; 13 octobre (1).

---

(1) Les thèses de M. De Coster avaient pour titre : *Le problème de la finalité.*

—

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

LICENCIÉS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Froidmont, Michel, de Millen, prêtre du diocèse de Liége; 16 juillet.
2 Hollebecq, Hippolyte, d'Ooteghem, prêtre du diocèse de Bruges; id.
3 Van Damme, Louis, de Knocke, prêtre du diocèse de Bruges; id.

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Bogaerts, Aloïs, de Gestel lez-Lierre, prêtre de l'archidiocèse de Malines; 16 juillet.
2 Bonte, Léon, de Cortemarcq, diacre du diocèse de Bruges; id.
3 Régibo, Othmar, de Renaix, prêtre du diocèse de Gand; id.
4 Vanderheyde, Victor, d'Ostende, diacre du diocèse de Bruges; id.

—

École supérieure d'agriculture.

—

Élèves réguliers.

EXAMEN D'ADMISSION.

1 Daulmerie, Edouard, de St-Gilles.
2 Jacquemin, Maxime, de Ligny.
3 Hardy, Joseph, de Thuillies.
4 de Croy, prince Charles, du Rœulx.
5 Carpentier, Eugène d'Iseghem.
6 Stévenart, Paul, de Gembloux.
7 Rondeau, Omer, de Rebecq-Rognon.
8 Libion, Léon, de Haltinne.
9 Dessy, Gustave, de Dion-le-Val.
10 Stassens, Louis, de Goyer.
11 Ostrowski, comte Alexandre, de Felin (Pologne).
12 Deru, François, de Polleur.
13 Goffin, Joseph, de Grez-Doiceau.
14 Sonnet, Georges, de St-Hubert.
15 de Szirmay, Otto, de Mad (Hongrie).
16 Dessy, Ernest, de La Hulpe.
17 Collard-Bovy, Armand, de Verviers.
18 Proumen, Charles, de Chaîneux.
19 Caluwaerts, Alfred, de Corbeek-Loo.
20 Jadoul, Gustave, de Marlinne.
21 Chantraine, Armand, de Doncel.
22 Laurent, Arthur, d'Ath.
23 Lefèbvre, Adolphe, de Leignon.
24 Nanson, Henri, de Verviers.
25 de Vaux, Adolphe, de Liége.
26 Vandevyver, Arthur, de Ypres.
27 de Borrekens, baron Alphonse, d'Anvers.
28 Van Soetendael, Louis, de Schooten.
29 Tyrell, Albert, de Louvain.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

1 Buisseret, Oscar, abbé, de Marchienne-au-Pont.

Avec grande distinction.

2 Derwa, Prosper, de Overrepen.
3 Thomas, Emile, de Villers-Perwin.

Avec distinction.

4 Wauters, Pierre, de Malines.
5 Quinot, Joseph, de Ste-Marie (Etalle).
6 Libion, Léon, de Haltinnes.
7 Collard-Bovy, Armand, de Verviers.

D'une manière satisfaisante.

8 Loontjens, Alphonse, de Oostwinkel.
9 Stévenart, Paul, de Gembloux.
10 Denoël, Pierre, de Val-St-Lambert.
11 Dessy, Gustave, de Dion-le-Val.
12 de Lannoy, comte Philippe, de Bruxelles.
13 Lefèbvre, Adolphe, de Leignon.
14 Coopman, Henri, de Heusy.
15 Vanvelsen, Léon, de Malines.
16 Vilain XIIII, vicomte Georges, de Baesel.
17 Stassens, Louis, de Goyer.
18 Lambotte, Nestor, de Carnières.
19 Lunden, baron Léopold, de Bruxelles.
20 Fontaine, Joseph, de Vertryck.
21 Laurent, Gaston, de Braives.
22 Vandermeer, Guillaume, de Viemme.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Buisseret, Oscar, abbé, de Marchienne-au-Pont.
2 de Vuyst, Paul, avocat, de Borsbeke.

Avec distinction.

3 Schreiber, Constant, de Tongres.
4 Vandeputte, Hubert, d'Alost.
5 Forthomme, Pierre, de Bastogne.

D'une manière satisfaisante.

6 Halleux, Léon, de Latour.
7 Callens, Auguste, de Tieghem.
8 Otto, Alfred, de Bruges.
9 Pollet, Julien, de Verviers.
10 Pollet, Alfred, de Verviers.
11 Peten, Clément, de Roosbeek.
12 Charles, Gustave, de Moorseele.
13 Lanthier, Fernand, de Ville-sur-Haine.
14 Paquot, Joseph, de Bleyberg.
15 de Gheselle, Georges, de Liége.
16 Donny, Emile, de Bruges.
17 Dujardin, Joseph, de Bastogne.
18 David, Eugène, de Moustier-sur-Sambre.
19 Vanderkam, Victor, d'Ixelles.
20 Close, Joseph, de Steinbach.
21 Van Raemdonck, Emile, de St-Nicolas.
22 Stracmans, Alphonse, de Vienne.
23 Dubuisson, Arthur, de Roulers.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRICOLE.

Avec distinction.

1 Jadoul, Arthur, de Velm.
2 Bouillot, Constant, de Couvin.
3 Laval, Armand, d'Ocquier.
4 Vandevelde, Honoré, de Landscauter.
5 Stroobants, Albert, de Mont-St-André.

D'une manière satisfaisante.

6 Estienne, Léon, de Feluy.
7 Ponce, José, de Mendoza (Républ. Argent.).
8 Hancart, Nestor, de Dampremy.

9 Vandervorst, Paul, de Tervueren.
10 Salmon, Désiré, de Temploux.
11 Lemos, Carlos, de Mendoza (Républ. Arg.).
12 Swéron, Emile, de Louvain.
13 Niset, Michel, de Bodegnée.
14 François, Auguste, d'Ixelles.
15 Thieffry, Edmond, de Bruxelles.
16 Blavier, Henri, d'Aywaille.
17 Bessemans, Lambert, de Metsteren.
18 Dereuser, Ernest, de Fleurus.
19 Hardy, Paulin, de Chapelle lez-Herlaimont.
20 Michiels, Alphonse, de Berlaere.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec succès.

1 Callens, Auguste, de Tieghem.
2 de Gheselle, Georges, de Liége.
3 Roberti, Auguste, de Fexhe-le-Haut-Clocher.
4 Colen, Georges, des Awirs.
5 Halleux, Léon, de Latour.
6 Wagener, Emile, de Liége.
7 David, Eugène, de Moustier-sur-Sambre.

ÉCOLES SPÉCIALES
des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

1° Élèves ordinaires.

I. *Examens d'admission.*

Programme A.

1 Bustin, Maurice, de Liége.
2 Cito, Nicolas, de Pétange (G.-D. de Luxembourg
3 Cousin, Jules, de Louvain.
4 Cuvelier, Télesphore, de Bruxelles.
5 Daubresse, Paul, de Hornu.
6 de la Vallée Poussin, Léon, de Louvain.
7 d'Espierres, Auguste, de Tournai.
8 Dircx, Arthur, d'Anvers.
9 Evrard, Albert, de Denée.
10 Gilbert, Paul, de Louvain.
11 Grosfils, Maurice, de Belmez (Espagne).
12 Herlinvaux, Edmond, de Jemeppe-sur-Sambre.
13 Heureux, Fernand, de Mont-sur-Marchiennes.
14 Maes, Jean, de Nieukerken.
15 Moline, Léonide, de Carlsbourg.
16 Opsomer, Joseph, de St-Genois.
17 Perez Seoane, Jean, de Paris (France).
18 Piette, Olivier, de Denée.
19 Pouillon, Alexis, de Marseille (France).
20 Sapin, Camille, de Poitiers (France).
21 Thibaux, Célestin, de Meux.
22 Van den Driessche, Albert, de Courtrai.
23 Van der Meersch, Maurice, de Lichtervelde.
24 Van Roye, Emile, de Molenbeek-St-Jean.

Programme B.

25 Coomans, Jules, de Scheldewindeke.
26 Cornil, Edouard, de Gilly.
27 Delannoy, Stéphane, de Tournai.
28 de Marnix, comte Jean, de Bruxelles.
29 Dermine, Auguste, de Namur.
30 De Surmont, Paul, de Courtrai.
31 Echaniz, Genaro, de Bilbao (Espagne).
32 Gilliot, Georges, d'Anvers.
33 Lambiotte, Omer, de Morlanwelz.
34 Morel de Westgaver, Paul, de Lodelinsart.
35 Van Aerschodt, Alphonse, de Louvain.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec la plus grande distinction.

1 Stoltz, Pierre, de Neerpelt.

Avec grande distinction.

2 Crusat, Manuel, de Genève (Suisse).

Avec distinction.

3 Cerckel, Paul, de Cureghem.
4 Kohl, Jean-Pierre, d'Ehnen (G.-D. de Luxembourg).
5 Sindic, Léon, de Torgny.
6 Van Arenbergh, Louis, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

7 Busschodts, Auguste, de Lierre.
8 Careaga, José, de Mazatlan (Mexique).
9 De Raeck, Léon, d'Ixelles.
10 François, Léon, de Mamer (G.-D. de Luxembourg).
11 Linard, Jules, de Bois-de-Villers.
12 Nieuwland, Pierre, d'Anvers.
13 Plottier, Adolphe, de Montevideo (Uruguay).
14 Ricart, Jules, de Tournai.

15 Schneider, Jean-Baptiste, de La Rochette (G.-D. de Luxembourg).
16 Van Roye, Emile, de Molenbeek-St-Jean.
17 Vermeire, Louis, d'Ostende.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec la plus grande distinction.

1 Sibenaler, Nicolas, de Remich (G.-D. de Luxemb.).
2 Therasse, Charles, de Bioulx.

Avec grande distinction.

3 de la Vallée Poussin, Charles, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

4 Baguette, Léonard, de Herve.
5 Ballber, Jacques, de Tarrasa (Espagne).
6 Berger, Jules, de Jambes.
7 Boine, Jean, de Louvain.
8 Bouriez, Fernand, de Couillet.
9 Crèvecœur, Félix, de Lathuy.
10 Derneden, Félix, de Doncols (G.-D. de Luxemb.).
11 Diderrich, Norbert, de Vielsalm.
12 Fontaine, Albert, de Haine-St-Pierre.
13 Halewyck, Eugène, d'Ostende.
14 Luyckx, Léon, de Bruxelles.
15 Prudhomme, Emile, de Gand.
16 Tilman, Firmin, de Virton.
17 Van Bastelaer, Léonce, de Charleroi.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Busschodts, Alphonse, de Lierre.
2 Colson, Léon, de Buissonville.

D'une manière satisfaisante.

3 Antoine, Stanislas, de Bruxelles.
4 Bidez, Léon, de Frameries.
5 Bleyenheuft, Auguste, de Bruxelles.

6 Cornu, Florent, de Bernissart.
7 De Groote, Victor, d'Aardenburg (Hollande).
8 Guiot, Joseph, de Forzée.
9 Linard, Firmin, de Wauthier-Braine.
10 Pignolet, Louis, de Warmifontaine.
11 Schepens, Henri, de Bulscamp.
12 Schlögel, Emile, de Ciney.
13 Schuler, Aloïs, de Mertert (G.-D. de Luxembourg).
14 Wouters, Emile, de Malines.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec la plus grande distinction.

1 Vuylsteke, Jules, de Menin.

Avec grande distinction.

2 Renders, Gustave, de Schaerbeek.

Avec distinction.

3 Liesens, Mathieu, de Tongres.
4 Moreau, Félicien, d'Ellezelles.

D'une manière satisfaisante.

5 Bauwens, Louis, de Lierre.
6 Fréson, Léon, de Marbais.
7 Smits, Eugène, de Couillet.
8 Vandermeulen, Jean, de Brée.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Minnaert, Paul, de Grammont.

D'une manière satisfaisante.

2 Badart, Henri, de Nivelles.
3 Chatrian, Pierre, de Bruxelles.
4 De Waey, Jean, de Flessingue (Hollande).
5 Diaz y Ojesto, José-Pédro, de Madrid (Espagne).

6 Doutrelepont, Renier, de Malmedy (Prusse).
7 Favart, Ernest, de Bruxelles.
8 Fontaine, Georges, de Haine-St-Pierre.
9 François, Henri, de Schaerbeek.
10 L'Hoëst, Louis, de Walcourt.
11 Mercier, Henri, de Bruxelles.
12 Miquel y Caballer, Louis, de Barcelone (Espagne).
13 Regout, Eugène, de Maestricht (Hollande).
14 Slosse, Eugène, de Bruxelles.
15 Van Roye, Emile, de Molenbeek-St-Jean.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 Franssen, Robert, de Liége.
2 Lebrun, Edmond, de Berzée lez-Walcourt.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Chavarria Mora, Nicolas, de San-José (Costa-Rica).

D'une manière satisfaisante.

2 Delin, Joseph, de Louvain.
3 De Wilde, Arthur, de Tirlemont.

EXAMEN DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

François, Alexandre, de Silenrieux.

IV. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

Van Arenbergh, Augustin, de Louvain.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

Martin, Valentin, de Kiederich (Prusse).

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

Dony, Julien, de Rummen.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Salmon, Clément, de Bruxelles.
2 Swéron, Oscar, de Haecht.

V. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

Duvigneaud, Albert, de Gennevaux.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

1 Lebizay, Albert, de Bruxelles.
2 Soler y Puigdollers, François, de Tarrasa (Espagne).

EXAMEN DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

Motquin, Louis, de Soignies.

2° Élèves libres.

EXAMENS SUR DES COURS DE DIVERSES ANNÉES.

Avec succès.

1 Algoet, Oscar, de Beveren.
2 Fagès, Hector, de Bernissart.
3 Zampari, chevalier Charles, de Naples (Italie).
4 Zampari, chevalier Jules, de Naples (Italie).

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 20 mai 1876, dans les deux sessions ordinaires et la session supplémentaire de 1887.

—

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Houtart, Maurice, de Tournai.

Avec grande distinction.

2 Bosmans, Jules, de Diest.
3 Mannebach, Joseph, de Bruxelles.
4 Denyn, Victor, de Malines.
5 Jacquart, Camille, de La Louvière.
6 Simonis, André, de Verviers.
7 Carlier, César, de Basècles.
8 Pringiers, Achille, de Courtrai.

Avec distinction.

9 van Doorslaer de ten Ryen, Charles, d'Everzele.
10 Van Overberghe, Cyrille, de Courtrai.
11 de Wouters d'Oplinter, Fernand, d'Ecaussines-Lalaing.
12 Matthys, Auguste, de Termonde.
13 Coulon, Georges, de Sirault.
14 de Bousies, Maxime, de Harvengt.
15 Dierckx, Louis, de Casterlé.
16 Opsomer, Achille, de St-Genois.
17 van Elewyck, chev. Théodore, de Louvain.
18 Quinet, Charles, de Gosselies.
19 d'Anethan, Paul, de Paris.
20 Streel, Alfred, de Bruxelles.

21 Gesché, Adolphe, de Molenbeek-St-Jean.
22 Bossaers, Gérard, d'Anvers.
23 Carbon, Jules, d'Ostende.
24 du Bus, Léon, de Roubaix.
25 Martens, Charles, de Louvain.
26 Ruzette, Albéric, de St-Josse-ten-Noode.
27 Lepaige, Léopold, de Herenthals.

D'une manière satisfaisante.

28 Duquesne, Louis, de Vaux.
29 Quersin, Henri, d'Esnes (France).
30 Lefebvre, Charles, de Bastogne.
31 Verhelst, Joseph, de St-Josse-ten-Noode.
32 Malherbe, Louis, de Liége.
33 Delacroix, Léonard, de Wasmes.
34 Smits, Alfred, de Couillet.
35 Theunis, Léopold, de Wygmael.
36 Meyers, Emile, de Tongres.
37 Gourdet, Paul, de Neufchâteau.
38 Linssens, Albert, d'Anvers.
39 Slegers, Joseph, de Tongres.
40 von Haeften, baron Gaston, d'Anvers.
41 Leplae, Alfred, de Furnes.
42 Hap, Albert, d'Etterbeek.
43 Dupont, Lucien, d'Ostende.
44 Berckmans, Charles, de Bruxelles.
45 Hertoghe, Charles, d'Anvers.
46 De Wilde, Albert, de Tirlemont.
47 De Brabant, Alphonse, de Roulers.
48 Fournier, Laurent, de Tournai.
49 Legrand, Joseph, de Namur.
50 Loos, Edouard, de Louvain.
51 Mercier, Odon, d'Ogy.
52 Ooms, Louis, de Tessenderloo.
53 Berckmans, Gustave, d'Anvers.
54 Van Roye, Jules, de Bruxelles.
55 Leblus, Henri, de Brugelette.
56 Desmeth, François, d'Anvers.

57 Nève, Auguste, de Maestricht.
58 Schellekens, Joseph, de Lierre.
59 Cabaret, Philippe, de Gand.
60 Fallon, baron Georges, d'Arbre.
61 Surmont de Volsberghe, Théodore, d'Ypres.
62 Wibaut, Edmond, de Tournai.
63 Buysse, Alphonse, de Velsicque.
64 Dewit, Hippolyte, de Louvain.
65 Renotte, Edmond, d'Anvers.
66 Angillis, Emile, d'Ypres.
67 Coppens, baron Armand, de Waelhem.
68 de Thomaz de Bossière, Fernand, de Louvain.
69 Begerem, Georges, d'Ypres.
70 Davalos, José, de Morelia (Mexique).
71 Visart de Bocarmé, Etienne, de Bruges.
72 Havenith, Maurice, d'Anvers.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec grande distinction.

1 Joly, Albert, d'Ixelles.
2 de la Vallée Poussin, Joseph, de Louvain.
3 Lambrechts, Hector, de Louvain.
4 Opsomer, Georges, de St-Genois.
5 Golesco, Georges, de Spa.
6 Maus, Isidore, de Bruxelles.
7 De Ridder, Alfred, de Louvain.
8 Bodeux, Michel, de Spa.
9 Desclée, Paul, de Tournai.
10 Vermersch, Oscar, d'Ertvelde.

Avec distinction.

11 Duvieusart, Léopold, de Gosnes-Filé.
12 Goethals, Paul, de Bruxelles.
13 Mommen, Edmond, de Boom.
14 Damoiseau, Maurice, de Mons.
15 Gorlia, Emile, d'Ath.
16 Van Malleghem, Octave, de Nukerke.
17 Vander Eycken, Albert, de Herck-la-Ville.

18 De Craene, Georges, de Courtrai.
19 Jorion, Charles, d'Ath.
20 Dyon, Paul, de Huy.
21 du Parc, Gustave, de Vlamertinghe.

D'une manière satisfaisante.

22 de Faudeur, René, de Bruxelles.
23 Palmans, Arthur, de Louvain.
24 De Meester, Emmanuel, d'Anvers.
25 Delehoye, Victor, de Bruxelles.
26 vander Stegen, comte Philippe, de Louvain.
27 Dierckx, Henri, de Turnhout.
28 Haye, Hector, d'Anvers.
29 Gilles de Pelichy, baron Henri, d'Anvers.
30 Hanquet, Emile, de Tourinne les-Ourdons.
31 De Roeck, Henri, de Bruxelles.
32 Lemaître, Joseph, de Marcinelle.
33 Lepère, Léon, de Liége.
34 Van Bortel, David, d'Anvers.
35 Misonne, Etienne, de Gilly.
36 Dullaert, Maurice, de Bruges.
37 Marchant, Pierre, de Bruxelles.
38 Schoeters, Désiré, de Herenthout.
39 Hachez, Léon, de Soignies.
40 De Clippele, Paul, de Grammont.
41 Bergeret, Victor, de Soignies.
42 Rousseau, Aimé, de Dour.
43 Guillemin, Paul, de Grammont.
44 Herbecq, Eugène, de Dinant.
45 Capelle, Joseph, de Namur.
46 De Groote, Alfred, de Grammont.
47 Schramme, Victor, d'Ostende.
48 Thimus, Edgard, de Battice.
49 Van Cutsem, Paul, d'Anvers.
50 Gerard, Alexandre, de Namur.
51 Materne, Alphonse, de Charleroi.
52 Tyrelle, Fernand, d'Anvers.
53 Verstraeten, Jean, de Malines.

54 Caillioux, Arthur, de Tirlemont.
55 Golenvaux, Fernand, de Bouge.
56 Cambier, Jean, de Renaix.
57 Francq, Adrien, de Velaines-sur-Sambre.
58 Labis, Albert, de Tournai.
59 Van Neste, Jules, d'Oostcamp.
60 Camerlynck, Remi, de Reninghelst.
61 Bettonville, Jean, de Canne.
62 De Clèves, Philippe, de Papignies.
63 Gofflot, Louis, de Rochefort.
64 Francq, Olivier, de Jumet.
65 Malherbe, Louis, de Liége.
66 Quersin, Henri, d'Esne.
67 Stroobants, Emile, de Huldenberg.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 de Brabandere, Gaston, d'Ixelles.
2 Dumortier, Henri, de Meerendré.

Avec grande distinction.

3 Bribosia, Henri, de Namur.
4 De Becker, Emile, de Louvain.
5 Voisin, Henri, de Wodecq.

Avec distinction.

6 David, Adolphe, de Moustier-sur-Sambre.
7 De Haene, Joseph, de Furnes.
8 Vander Smissen, Edouard, d'Alost.
9 de Wouters d'Oplinter, chev. Emm., de Bruxelles.
10 De Necker, Louis, de Courtrai.
11 Ernst, baron Alexandre, de Louvain.
12 De Preter, Jean, d'Anvers.
13 Hap, Félix, d'Etterbeek.
14 Vanderborght, Victor, de Tournai.
15 Gilbert, Eugène, de Louvain.
16 Vanden Rydt, Georges, de Nivelles.
17 Maquinay, Henri, de Verviers.
18 Stouffs, Louis, d'Ohain.

19 Vande Walle, Maurice, de Schaerbeek.
20 Muûls, Charles, de Bruges.
21 Verhaeghe, Alphonse, d'Oyghem.

D'une manière satisfaisante.

22 Lambreghts, Alfred, de Waterloo.
23 Lemaire, Jean, de Mons.
24 Donnez, Alfred, de Gand.
25 Cambier, Edmond, de Morlanwelz.
26 Siderius, Arthur, de Baillonville.
27 Hulin, Adrien, d'Estinnes-au-Val.
28 Maenhout, Jules, de Gand.
29 Aelbrecht, Arnold, de Louvain.
30 Allard, Gustave, de Baileux.
31 Michiels, Joseph, de Berlaere.
32 Georis, Edgard, de Marcinelle.
33 Claes, Raoul, de Bruxelles.
34 de Waepenaert, Charles, d'Anvers.
35 Félix, Léonard, d'Audenarde.
36 Vanderdonckt, Victor, d'Etichove,
37 Slotte, Nestor, de Quenast.
38 Fichefet, Emile, de Sombreffe.
39 Berrewaerts, Alfred, de Louvain.
40 Dinon, Waldor, de Ciney.
41 Van Huffel, Paul, de Seeverghem.
42 Vande Put, Albert, d'Anvers.
43 Raemdonck, Auguste, de Lokeren.
44 Rouchet, Louis, de Melckwezer.
45 Seghin, Eugène, de Binche.
46 Petit, Ferdinand, d'Auvelais.
47 Aldernaght, Léon, d'Anvers.
48 Duquesne, Léon, de Merbes-le-Château.
49 Cols, Alphonse, d'Anvers.
50 Dremel, Albert, de Bruxelles.
51 Verhees, Emile, de Louvain.
52 Balot, Victor, de Charleroi.
53 De Somer, Clément, de Turnhout.
54 Hap, Joseph, d'Etterbeek.

55 Piret, Arthur, de Tarcienne.
56 Rotsart de Hertaing, Richard, de Bruges.
57 Dochy, Robert, de Lichtervelde.
58 Lannoy, Gustave, de Comines.
59 Géron, Victor, de Montzen.
60 Lambert, Zacharie, de Montigny-sur-Sambre.
61 Van Reeth, Edouard, de Boom.
62 Neven, Corneille, de Mettecoven.
63 Pauwels, Adolphe, de Berchem.
64 Pecher, Léon, de Boussu.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec grande distinction.

1 Van Hoestenberghe, Victor, de Stalhille.
2 Lauwers, Englebert, de Louvain.

Avec distinction.

3 Thielemans, Jules, de Hingene.
4 Debruyn, Victor, d'Anvers.
5 De Meersman, Charles, de Lennick-St-Quentin.
6 Vanden Berghe, Joseph, d'Okegem.
7 Raepsaet, Jules, de Harlebeke.
8 Donck, Camille, de Boesinghe.
9 Van Hoestenberghe, Albert, de Stalhille.

D'une manière satisfaisante.

10 Bruneel, Léon, de St-Trond.
11 Van Nueten, Edmond, de Loenhout.
12 Dhoore, Achille, d'Asselbrouck.
13 Devos, Alfred, de Sichem.
14 Durant, Léon, de Spa.
15 Hallet, Henri, de St-Germain.
16 Libberecht, Ernest, de Belleghem.
17 Michaux, Maurice, de Perwez.
18 Meeus, Charles, d'Anvers.
19 Brion, Georges, de Louvain.
20 Dewolf, Constant, de Herenthals.
21 Lambot, Léon, de Bouvignes.
22 Smets, Emile, de Brée.

23 Verstraeten, Joseph, de Waesmunster.
24 Henry, Georges, de Dinant.
25 Van Neste, Théodore, d'Anvers.
26 Koelman, Emmanuel, d'Anvers.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Lombaerts, Joseph, d'Anvers.

Avec grande distinction.

2 Schottey, Eugène, de Menin.
3 Haghebaert, Honoré, d'Elverdinghe.
4 Van Malleghem, Amédée, de Nukerke.
5 Toen, Auguste, d'Anvers.

Avec distinction.

6 Vander Smissen, Félix, de Genenbosch.
7 Verstraeten, Constant, de Vlierzele.
8 Beheyt, Alard, de Rumbeke.
9 Coelembier, Joseph, de Courtrai.
10 Copin, Désiré, de Neuve-Eglise.
11 Soenens, Ernest, de Bruxelles.
12 Vermoelen, Pancrace, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

13 Berquin, Louis, d'Ostende.
14 Fabry, Léonce, de Marchin.
15 Thenaers, Isidore, d'Alken.
16 Torsin, Antoine, de Léau.
17 Vanden Bossche, Hector, d'Essche-St-Liévin.
18 Vandevelde, Edgar, d'Isque.
19 Verhaert, Hubert, de Herselt.
20 Ameye, Raymond, de Roulers.
21 Peeters, Louis, de Neeroeteren.
22 Vanden Begin, Eugène, d'Anvers.
23 Hemeleers, Max, de Schaerbeek.
24 Pieraerts, Paul, de Malines.
25 Maton, Aristide, de Solre-le-Château.
26 Poncelet, Paul, d'Offagne.

27 Convent, Camille, de Boom.
28 Depla, Arthur, de Ruddervoorde.
29 De Quinnemaer, Raymond, de Heule.
30 Goedhuys, Joseph, d'Attenrode-Wever.
31 Roelandts, Emile, de St-Nicolas.
32 Tanger, Auguste, de Moerkerke.
33 De Wit, Ferdinand, de Terhaegen.
34 Lecorbisier, Albert, d'Aerschot.
35 Soeten, Charles, de Herenthout.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE
(DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 Deckers, Paul, d'Anvers.

Avec grande distinction.

2 Pecquereau, Gustave, de Pottes.
3 Vander Meerschen, Eugène, de Schaerbeek.

Avec distinction.

4 Chevalier, Jules, d'Ogy.
5 Segard, Edouard, de Bruxelles.
6 Raes, Joseph, de Hougaerde.
7 Bolle, Fernand, de Louvain.
8 Vander Donckt, Emile, d'Etichove.

D'une manière satisfaisante.

9 Taymans, Emile, de Bruxelles.
10 Aldernaght, Léon, d'Anvers.
11 Van Winckel, Georges, de Lokeren.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec grande distinction.

1 Godts, Léon, de Louvain.
2 Bastin, Albert, d'Aulnois.
3 Van Haeren, Oscar, de Haine-St-Pierre.
4 De Bruyn, Dominique, de Berchem.

5 Van Gool, Henri, d'Anvers.
6 Verrycken, Henri, de Brasschaet.
7 Radermecker, Walthère, de Bilstain.

Avec distinction.

8 Cailliau, Henri, de Leffinghe.
9 Brahy, Joseph, de Herve.
10 De Voldre, Alphonse, de Gulleghem.
11 Schelfhout, François, de Liedekerke.
12 De Haene, Alphonse, de Haringhe.
13 Simonart, Léopold, de Quiévrain.
14 François, Gustave, de St-Ghislain.
15 De Poorter, Henri, d'Emelghem.
16 Michaux, Léopold, de Perwez.
17 Keutgen, Guillaume, de Baelen-sur-Vesdre.

D'une manière satisfaisante.

18 Van Wynendaele, Cyrille, de Deftinghe.
19 de Posch, Georges, de Gand.
20 Robert, Louis, de Marbais.
21 Van Clooster, Henri, de Lichtervelde.
22 Reynaert, Alphonse, de Lichtervelde.
23 De Poorter, Victor, de Caster.
24 Kockerols, Charles, d'Anvers.
25 Morelle, Aimé, de Gosselies.
26 Nelo, Jean, de Merxplas.
27 Loos, Emile, d'Esschen.
28 Guelton, François, de Taintegnies.
29 Genot, Nicolas, de Fize-le-Marsal.
30 Stroobants, Léon, de Huldenberg.
31 Lamal, Albert, de Meerbeke.
32 Varendonck, Alphonse, de Kieldrecht.
33 Lebrun, Xavier, de Villers-la-Tour.
34 Goffart, Désiré, de Thisnes.
35 Van Emelen, François, de Louvain.
36 Robyns, Albert, de Gelinden.
37 Vanden Abeele, François, de Bruges.
38 Van Damme, René, de Roulers.

39 Reynders, Joseph, de St-Trond.
40 Ost, Emile, de St-Pierre-Capelle.
41 Legrand, Paul, de Liége.
42 Vermeire, Jean, de Welkenraedt.
43 Vande Weghe, Camille, de Ruddervoorde.
44 Paul, Tibère, de Warcoing.
45 Vanden Bruel, Charles, de Huldenberg.
46 Spillemaekers, François, de Boom.
47 Bouzin, César, de Beclers.
48 Petit, Maurice, de Bruxelles.
49 D'Haenens, Jules, de Kruishautem.
50 Maes, Edouard, de Malines.
51 D'Hoogh, Louis, de Rymenam.
52 Bertrand, Joseph, de Chardeneux.
53 Courtoy, Jules, de Branchon.
54 Delviesmaison, Victor, de Flobecq.
55 De Meyer, Arthur, de Hamme.
56 Ectors, Gustave, de Herck-la-Ville.
57 Coenen, Emile, de Tirlemont.
58 Dardenne, Joseph, de St-Remy (Chimay).
59 Van Neste, René, de St-André (Bruges).
60 Van Rossum, Pierre, de Rhode-St-Genèse.
61 Jadoul, Hubert, de Fresin.
62 Richald, Emile, de Namur.
63 Savoir, Léon, de Merchtem.
64 Thibaut, Jules, de Merbes-le-Château.
65 De Dycker, Pierre, de Tamise.
66 De Deken, Jean, d'Anvers.
67 Delrue, Désiré, de Néchin.
68 Mahieu, Pierre, de Clercken.
69 Van Nieuwenhuyzen, Germain, de Malines.
70 Volders, Henri, de Quaedmechelen.
71 Bibot, Auguste, d'Assesses.
72 De Raeymaecker, Bernard, de Louvain.
73 Eyschen, Jean, de Schandel (G. D. de L.).
74 Lebrun, Hector, de Longschamps (Leuze).
75 Vandermensbrugghe, Franz, de Gand.

76 De Coster, Armand, de Duysbourg.
77 Goossens, Louis, de Campenhout.
78 Quintens, Hector, de La Bouverie.
79 Timmermans, Benoît, de Gammerages.
80 De Dobbeleer, Ferdinand, de Rhode-St-Genèse.
81 Muys, Léon, de Lokeren.
82 Peel, Urbain, de Rousbrugghe.
83 Schepens, Philippe, de Bulscamp.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec grande distinction.

1 Pouillon, Henri, d'Estinnes-au-Mont.
2 Somers, Emile, de Gierle.
3 Van Waesberghe, Edouard, d'Eecloo.
4 Asselbergs, Jean, de Bruxelles.
5 Huriaux, Pierre, de Hantes.
6 Vendrickx, François, de Bruxelles.
7 Ide, Manille, de Wervicq.
8 Scruel, Vincent, d'Anvers.

Avec distinction.

9 Haelewyck, Aimé, de Charleroi.
10 Wauters, Emile, de Grobbendonck.
11 Renoirte, Marius, de St-Ghislain.
12 Verhoef, Léon, de Bruges.
13 Compagnion, Jean, de Roubaix.
14 Pousseur, Emile, de Gedinnes.
15 Boucquey, Hilaire, de Poperinghe.
16 Ortegat, Lucien, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

17 Van Noyen, Louis, de Wilryck.
18 Kerkhofs, Pierre, de Veldwezelt.
19 Stiernet, Jean-Baptiste, d'Ottignies.
20 Hollebecq, Jules, d'Ooteghem.
21 Mahieu, Emile, de Comines.
22 Laenen, Joseph, de Heyst-op-den-Berg.
23 Gabriels, Raymond, de Munckzwalm.
24 Lefevre, Lubin, de Wanfercée-Baulet.

25 Mahy, Louis, de Solre-St-Gery.
26 Demade, Pol, de Comines.
27 Parent, François, d'Audeghien.
28 Van Doorslaer, Georges, de Malines.
29 Boigelot, André, de La Louvière.
30 Moulin, Jules, d'Œudeghien.
31 Feys, Odilon, d'Eggewaertscappelle.
32 Buyse, Henri, de Menin.
33 Van Egroo, Alphonse, de Stavele.
34 Lecouturier, Edmond, de Walhain-St-Paul.
35 Van Houtte, Alidor, de Desselghem.
36 Goemaere, César, de Wytschaete.
37 Vermeersch, Emile, de Houthem.
38 Witvrouwen, Isidore, de Bouwel.
39 Ameye, Emile, de Roulers.
40 Alenus, Gustave, de Baele-sur-Nèthe.
41 Baivier, Louis, de Momignies.
42 Gailly, Albert, de Nivelles.
43 Lefèvre, Théophile, de Louvain.
44 Collot, Joseph, de Lustin.
45 De Bisschop, Emile, d'Etichove.
46 D'Hainaut, Alphonse, de Baudour.
47 Lox, Basile, de Ransberg.
48 Moulart, Théophile, de Bruges.
49 Van Emelen, François, de Louvain.
50 De Braeckeleer, Xavier, d'Ophasselt.
51 Jeanty, Arthur, de Strainchamps.
52 Cambron, Charles, d'Ath.
53 Seghin, Emile, d'Oignies (Aiseau).
54 Céa, Emile, de Horrues.
55 Dutoy, Arthur, de Namur.
56 Verryt, François, de Tremeloo.
57 Beurskens, Antoine, de Neer.
58 Lebas, Alfred, de Mons.
59 Van Wynendaele, Cyrille, de Deftinghe.
60 Verbelen, Charles, de Buggenhout.
61 Reners, Louis, de Hasselt.

62 Spillemaeckers, François, de Boom.
63 Thielemans, Ferdinand, de Hingene.
64 Brehain, Clovis, de Thieulain.
65 Byl, Jean, de Perck lez-Vilvorde.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Laruelle, Léopold, de Forville.
2 Van Gehuchten, Arthur, d'Anvers.

Avec grande distinction.

3 Smets, Henri, de Malines.
4 Willox, Gustave, de Merchtem.
5 Debrun, Octave, d'Andenne.
6 Leto, Hyacinthe, de Baudour.
7 Henault, Ernest, de Pontillas.
8 Morren, Emile, de Malines.
9 Wilmaers, Léon, de Duffel.
10 Charlier, Ernest, de Gembloux.
11 Feys, Victor, de Thielt.

Avec distinction.

12 Linard, Libert, de Wauthier-Braine.
13 Debongnies, Léon, de Tournai.
14 Pattyn, Camille, de Hooglede.
15 Dayez, Albert, de La Bouverie.
16 De Boeck, Joseph, de Hofstade (Alost).
17 Deman, Jacques, de Lierre.
18 Van Ongevalle, René, de Lierde-Ste-Marie.
19 Borreman, Charles, d'Alost.
20 Bodson, Hubert, de Marchienne-au-Pont.
21 Mahieu, Cyrille, de Villerot.
22 Dams, Robert, de Pael.
23 Rousseau, Léon, d'Onnezies.
24 Tellier, Emile, de Peruwelz.
25 Allard, Léon, de Boussu-en-Fagne.
26 Veys, Eugène, de Bruges.
27 Tellier, Elie, de Barbançon.

28 Nothelier, Jean-François, de Chiny.
29 Philippe, Emile, de Trazegnies.
30 Sterpin, Edmond, de Bruxelles.
31 Henrard, Florimond, de Namur.
32 Mahieu, Albert, de Rumbeke.

D'une manière satisfaisante.

33 Wuyts, François, d'Anvers.
34 Léonard, Edouard, de Silenrieux.
35 Warsage, Lucien, de Verviers.
36 Laloyaux, Paul, de Gosselies.
37 Buisseret, Emile, d'Erpion.
38 Cousinne, Oscar, de Velaines.
39 Hancart, Oscar, de Dampremy.
40 Vanderhoeydonck, Louis, de Gelinden.
41 Isaac, Edmond, de Quaregnon.
42 Ameels, Charles, de Renaix.
43 Willems, Jean, de Louvain.
44 Crochelet, Hector, de Gourdinnes.
45 Lecomte, Fernand, de Nalines.
46 De Herdt, Ernest, de Lebbeke.
47 Van Velsen, Prosper, de Malines.
48 Butaye, Désiré, de Stavele.
49 Donny, Frédéric, de Velthem.
50 Van Geersdael, Eugène, de Dampremy.
51 Devers, Eugène, de Dixmude.
52 Hupin, Herman, de Binche.
53 Van Alsenoy, Pierre, d'Oorderen.
54 Duperroy, Louis, de Monceau-sur-Sambre.
55 Francq, Léopold, d'Eeckeren.
56 Laduron, Octave, de Wanferzée.
57 Colsaerts, Henri, d'Anvers.
58 Duren, Nicolas, de Bettembourg.
59 Laurent, Louis, d'Irchouwelz.
60 Luysterborgs, Louis, de Lichtaert.
61 Rombauts, Jean, de Malderen.
62 Verbraecken, Henri, de Zwyndrecht.
63 Hachez, Victor, d'Espinois.

64 Royer, Emile, de Lens-St-Remy.
65 Cafferata, Adolphe, de Waterloo (Angleterre).
66 Heugebaert, Aloïs, de Dickebusch.
67 Laurent, Louis, de Namur.
68 Sevrin, Félix, de Namur.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Doutreligne, Robert, de Courtrai.
2 Louveaux, Charles, de Malines.
3 Bovy, Jules, de Villers-le-Peuplier.
4 Laruelle, Léopold, de Forville.

Avec grande distinction.

5 Verschraegen, Jean, de Beirvelde.
6 Heymans, Jean-François, de Goyck.
7 Demarbaix, Franz, d'Eynthout.
8 Dutilleux, Marcelin, de Coutisse.
9 Praet, Emile, de Grammont.

Avec distinction.

10 Piret, Jules, d'Eghezée.
11 Van Coillie, Edouard, de Gits.
12 Standaert, Léopold, d'Adeghem.
13 Depoitte, Emile, de Ronquières.
14 Foucart, Adhémar, de Mainvault.
15 Landmeters, Louis, de Genck.
16 Lamal, Prosper, de Malines.
17 Turner, Alfred, du Rœulx.
18 Wynants, Joseph, d'Opwyck.
19 Vincart, Antoine, de Saintes.
20 Lemaître, Edouard, de Charleroi.
21 Possemiers, Victor, d'Anvers.
22 Castelain, Louis, de Gouy lez-Piéton.
23 Dessy, Jules, de Dion-le-Val.
24 Laenen, Romain, de Heyst-op-den-Berg.
25 Duveillé, Henri, de Mourcourt.
26 Vilain, Albert, de Pâturages.

27 Debie, Joseph, de Lichtaert.
28 Gits, René, d'Iseghem.
29 Wouters, Henri, de Louvain.
30 Fortemps, Gérard, de Trembleur.

D'une maniere satisfaisante.

31 Gallez, Léon, de Châtelet.
32 Caffet, Adolphe, de Haine-St-Paul.
33 De Corte, Victorien, de Hoves.
34 Vermeylen, Louis, de Louvain.
35 Moereels, Céleste, de Willebroeck.
36 Lefébure, Ernest, de Thieusies.
37 Van Bever, Odilon, d'Okegem.
38 Leroy, Alfred, de Tirlemont.
39 Carlier, François, de Haine-St-Pierre.
40 Tamine, Edmond, de Nivelles.
41 Van Looveren, Henri, de Wuestwezel.
42 Blancke, Auguste, de Wynghene.
43 Stryckers, Alphonse, de Maeseyck.
44 Faucon, Adrien, du Rœulx.
45 Nihon, Toussaint, de Trembleur.
46 Stroobant, Rodolphe, de Leeuw-St-Pierre.
47 Van den Hove, Constant, de St-Trond.
48 Buisseret, Emile, d'Erpion.
49 Masen, Emile, de Lede.
50 Van Vooren, Victor, de Watervliet.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Doutreligne, Robert, de Courtrai.
2 Demarbaix, Franz, d'Eynthout.
3 Louveaux, Charles, de Malines.

Avec grande distinction.

4 Praet, Emile, de Grammont.
5 Van Coillie, Edouard, de Gits.
6 Verschraegen, Jean, de Beirvelde.
7 Bragard, Henri, de Charneux.

8 Heymans, Jean-François, de Goyck.
9 Dutilleux, Marcelin, de Coutisse.
10 Castelain, Louis, de Gouy lez-Piéton.
11 Laenen, Romain, de Heyst-op-den-Berg.
12 Wouters, Henri, de Louvain.
13 Bovy, Jules, de Villers-le-Peuplier.

Avec distinction.

14 Depoitte, Emile, de Ronquières.
15 Foucart, Adhémar, de Mainvault.
16 Standaert, Léopold, d'Adeghem.
17 Piret, Jules, d'Eghezée.
18 Turner, Alfred, du Rœulx.
19 Landmeters, Louis, de Genck.
20 Wynants, Joseph, d'Opwyck.
21 Lamal, Prosper, de Malines.
22 Vincart, Antoine, de Saintes.
23 Lemaître, Edouard, de Charleroi.
24 Tamine, Edmond, de Nivelles.
25 Vilain, Albert, de Pâturages.
26 Dessy, Jules, de Dion-le-Val.
27 Duveillé, Henri, de Mourcourt.
28 De Bie, Joseph, de Lichtaert.
29 Fortemps, Gérard, de Trembleur.
30 Gits, René, d'Iseghem.

D'une manière satisfaisante.

31 Decorte, Victorien, de Hoves.
32 Gillet, Joseph, d'Anloy.
33 Lucq, Louis, de Templeuve.
34 Caffet, Adolphe, de Haine-St-Paul.
35 Possemiers, Victor, d'Anvers.
36 Van Bever, Odilon, d'Okegem.
37 Moereels, Céleste, de Willebroeck.
38 Lefébure, Ernest, de Thieusies.
39 Leroy, Alfred, de Tirlemont.
40 Vermeylen, Louis, de Louvain.
41 Alesch, Edouard, de Bacharage.

42 Carlier, François, de Haine-St-Pierre.
43 Gallez, Léon, de Châtelet.
44 Muls, Charles, de Herent.
45 Michiels, Victor, de Keerbergen.
46 Van Looveren, Henri, de Wuestwezel.
47 Stroobant, Rodolphe, de Leeuw-St-Pierre
48 Blancke, Auguste, de Wynghene.
49 Faucon, Adrien, de Rœulx.
50 Nihon, Toussaint, de Trembleur.
51 Stryckers, Adolphe, de Maeseyck.
52 Buisseret, Emile, d'Erpion.
53 Masen, Emile, de Lede.
54 Vanden Hove, Constant, de St-Trond.
55 Van Vooren, Victor, de Watervliet.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Louveaux, Léon, de Malines.

Avec grande distinction.

2 Depagne, Vulmaire, de Montignies-le-Tilleul.

Avec distinction.

3 Lermusieaux, Gaston, de Frameries.
4 Froidbise, Ernest, de Sorée.
5 Coffé, Jean-Baptiste, de Maurage.
6 Férin, Isidore, de Binche.
7 Piérard, Camille, de Montigny.
8 Vander Auwermeulen, Louis, de Koningshoyckt.
9 Van Berendonck, Hubert, de Bogerhout.
10 Breugelmans, Joseph, de St-Eustache.
11 Cuvelier, Ernest, de Westmalle.
12 Delor, Charles, de Douvrain.

D'une manière satisfaisante.

13 Gillain, Prosper, de Fleurus.
14 Moreau, Adolphe, de Namur.
15 Cornelis, Joseph, de Nivelles.
16 Van Aerschodt, Théophile, de Wyneghem.

17 Vande Weyer, Etienne, d'Anvers.
18 Sapart, Edmond, de Châtelet.
19 Bonner, Gustave, d'Alost.
20 Rochez, Eugène, de Thuin.
21 Ancot, Désiré, de Bruges.
22 Cambron, Fernand, d'Ath.
23 Hannecart, Emile, de Bray.
24 Carpentero, Augustin, d'Anvers.
25 Masure, Emile, de Tournai.
26 Aertsens, Lambert, d'Eeckeren.
27 De Rycke, Nestor, de Petit-Enghien.
28 Rosseels, Arthur, de Louvain.
29 Cavenaile, Victor, de Dour.
30 Decant, Adolphe, d'Ath.
31 Wyckmans, Alphonse, de Huldenberg.
32 Tihon, Camille, de Viemme.
33 Van Vlasselaer, Emile, de Louvain.
34 Vincart, Firmin, de Saintes.
35 Vander Vennet, Joseph, de Bruxelles.
36 De Corte, Joseph, de Genappe.
37 Dewit, Félix, de Tirlemont.
38 Geunis, Jules, de Louvain.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec grande distinction.

1 Depagne, Vulmaire, de Montignies-le-Tilleul.
2 Louveaux, Léon, de Malines.

Avec distinction.

3 Cornelis, Joseph, de Nivelles.
4 Rochez, Eugène, de Thuin.
5 Lermusieaux, Gaston, de Frameries.
6 Ancot, Désiré, de Bruges.
7 Van Berendonck, Hubert, de Borgerhout.
8 Vander Auwermeulen, Louis, de Koningshoyckt.
9 Piérard, Camille, de Montigny.
10 Cuvelier, Ernest, de Westmalle.

D'une manière satisfaisante.

11 Froidbise, Ernest, de Sorée.
12 Robyns, Pierre, d'Attenhoven.
13 Sapart, Edmond, de Chatelet.
14 Bonner, Gustave, d'Alost.
15 Van Aerschodt, Théophile, de Wyneghem.
16 Roland, Oscar, de Grosage.
17 De Houst, Gratien, de Horrues.
18 Gossiaux, Louis, de Niederpalen.
19 Janssens, Edouard, de Borgerhout.
20 De Rycke, Nestor, de Petit-Enghien.
21 Woltèche, Eugène, de Frasne lez-Couvin.
22 Vande Weyer, Etienne, d'Anvers.
23 Aertsens, Lambert, d'Eeckeren.
24 Breugelmans, Joseph, de St-Eustache.
25 Cavenaile, Victor, de Dour.
26 Coffé, Jean-Baptiste, de Maurage.
27 Férin, Isidore, de Binche.
28 Rosseels, Arthur, de Louvain.
29 Carpentero, Auguste, d'Anvers.
30 Decant, Adolphe, d'Ath.
31 Cambron, Fernand, d'Ath.
32 Gillain, Prosper, de Fleurus.
33 Moreau, Adolphe, de Namur.
34 Wyckmans, Alphonse, de Huldenberg.
35 Delor, Charles, de Douvrain.
36 Hannecart, Emile, de Bray.
37 Tihon, Camille, de Viemme.
38 Van Vlasselaer, Emile, de Louvain.
39 Dewit, Félix, de Tirlemont.
40 Geunis, Jules, de Louvain.
41 Masure, Emile, de Tournai.
42 Vander Vennet, Joseph, de Bruxelles.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Clément, Léon, de Courtrai.
2 Poullet, Arnold, de Louvain.
3 Spruyt, Albert, d'Anvers.
4 de Géradon, Jules, de Liége.
5 Arnould, Prosper, de Dohan.
6 Cauchie, Alfred, de Haulchin.

Avec grande distinction.

7 Ottlet, Paul, de Bruxelles.
8 Thiery, Armand, de Gentbrugge.
9 Legrand, Léon, de Miécret.
10 Simons, Emile, d'Ixelles.
11 Valvekens, Emile, de Rillaer.
12 Frères, Adolphe, de Mons.

Avec distinction.

13 Carpentier, Pierre, d'Ideghem.
14 Goedertier, Edmond, de Lede.
15 Leplae, Edmond, de Furnes.
16 Vanden Rydt, Marc, de Nivelles.
17 Nobels, Jules, de Malines.
18 Delannoy, Charles, de Tournai.
19 Guersem, Gustave, de Belœil.
20 Moens, Léon, de Dixmude.
21 Montens, Albert, de Massenhoven.
22 Auvenne, Justin, d'Ormeignies.
23 Conrotte, Edmond, de Taintegnies.
24 Carrière, Louis, de Nivelles.

D'une manière satisfaisante.

25 Collin, Félix, de Fairon.
26 Schaetzen, Paul, de Tongres.
27 Mees, Alfred, d'Aix-la-Chapelle.
28 Durant, Victor, de Boitsfort.
29 Gonne, Armand, de Nivelles.

30 Jeanty, Joseph, de Nobressart.
31 de Lannoy, comte François, de Bruxelles.
32 Pleitinx, Henri, de Louvain.
33 Wertz, Alphonse, de Bruxelles.
34 Bertrand, Ernest, de Dinant.
35 Kossakowski, comte Joseph, de Varsovie.
36 Reyntens, Oscar, de Moorsel.
37 Van Ermen, Jules, de Louvain.
38 Vander Donckt, Omer, de Melden.
39 Cooreman, Florent, de Lebbeke.
40 De Haene, Daniel, de Furnes.
41 Jordens, Ernest, de Bruxelles.
42 Jentges, Auguste, de Hachy.
43 Meyers, Georges, de Tongres.
44 Van Dommelen, Joseph, d'Anvers.
45 Ghyselen, Valère, de Dixmude.
46 Duray, Gustave, du Rœulx.
47 Coucke, Adolphe, de Markegem.
48 de Liedekerke, Pierre, de Bruxelles.
49 van Outryve d'Ydewalle, E., de St-André (Bruges).
50 Périer, Maurice, d'Anvers.
51 Ghyselen, Albéric, de Dixmude.
52 Belloy, Arthur, d'Anvers.
53 Crabeels, Joseph, d'Anvers.
54 Coppens, baron Théodore, de Waelhem.
55 Englebienne, Charles, d'Ath.
56 Geronnez, Jean, de Courcelles.
57 Hubert, Jules, de Dinant.
58 Smolderen, Joseph, de Gierle.
59 Goemans, Léon, de Louvain.
60 Wambacq, Théophile, de Humbeek.
61 Robyns d'Inkendaele, Albert, de Bruxelles.
62 Haverland, Jean, de Thy-le-Château.
63 De Jonghe, Emile, de Wulveringhem.
64 Allard, Edmond, de Guignies.
65 de Liedekerke, Henri, de Wetteren.
66 Dierix, Paul, d'Aeltre.

67 Leclercq, François, de Bruxelles.
68 De Smedt, Pierre, de Maxenzele.
69 Doucet, Albert, de Namur.
70 Chansay, Arthur, de Bruxelles.
71 Calon, Eugène, d'Yzendyke.
72 de Bruges de Gerpinnes, François, de Gerpinnes.
73 Peers, Gaston, de Bruxelles.
74 Patris, Edmond, de Bruxelles.
75 Dewez, Jules, de Sombreffe.
76 de Grez, Paul, de Landen.
77 Van Lil, Edouard, d'Anvers.
78 Willems, Charles, de Louvain.
79 Hannecart, Léon, de Bruxelles.
80 Stas, Léopold, de Schuelen.
81 Massaux, Rodolphe, de Bruxelles.
82 Lambreghts, Charles, de Vorst.
83 Bolsens, Pierre, de Tamines.
84 Tirmarche, Léon, de Louvain.
85 Van Roy, François, de Louvain.
86 Wicart, Cyrille, de Reckem.
87 Cavens, Louis, de Tirlemont.
88 du Parc, Raphaël, de Vlamertinghe.
89 Grégoire, Clément, de Walsbetz.
90 Mal, Fernand, de Marcinelle.
91 Favart, Léon, de Bruxelles.
92 Hardy, Adolphe, de Dison.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

Avec distinction.

Gillon, Paul, de Courtrai.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec la plus grande distinction.

1 Legrand, Léon, de Miécret.
2 Cauchie, Alfred, de Haulchin.

Avec grande distinction.

3 Béthune, François, de Gand.

4 Paillot, René, de Tournai.
5 Thiery, Armand, de Gentbrugge.
6 Petit, Alphonse, de Mons.

Avec distinction.

7 Lepaige, Léopold, de Herenthals.
8 d'Huart, Albert, de Bruxelles.
9 Schwind, Jean, de Septfontaines.
10 de Géradon, Gustave, de Liége.
11 Jaquet, Emile, de Ville-sur-Haine.
12 Ottlet, Paul, de Bruxelles.
13 Laitem, Arsène, de Stambruges.
14 Jordens, Ernest, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

15 Wibaut, Edmond, de Tournai.
16 Leysbeth, Nicolas, de Louvain.
17 Lebrun, Théophile, de Flobecq.
18 de Liedekerke, Albert, de Leeuw-St-Pierre.
19 Charloteaux, Henri, de Senzeilles.
20 Cruls, Albert, de Liége.
21 Fischer, Mathieu, de Verviers.
22 Bastenier, Fernand, de Gand.
23 Bareel, Jean, de Bruxelles.
24 d'Huart, Fernand, de Bruxelles.
25 Frères, Fernand, de Mons.
26 Loos, Ferdinand, de Haecht.
27 Behaghel, Gaston, d'Anvers.
28 de Ghellinck d'Elseghem, chev. Jean, de Wanneghem-Lede.
29 Robyns d'Inkendaele, Auguste, de Bruxelles.
30 Turlot, Léon, de Chimay.
31 Collard-Bovy, Alphonse, de Verviers.
32 Jeanty, Joseph, de Nobressart.
33 Poncelet, Ernest, de Dinant.
34 Dankelman, Guillaume, de St-Josse-ten-Noode.
35 De Molder, Léopold, de Basse-Wavre.
36 Coppez, Georges, de Tournai.

37 Honlet, Antoine, de Berloz.
38 Lejeune, Jules, d'Arlon.
39 Leroy, Adrien, de Binche.
40 Pourcelet, Fernand, d'Ecaussines.
41 van Grootven, Edmond, de Blicquy.
42 Beeckmans, Louis, d'Anvers.
43 de Francquen, Raoul, de Gand.
44 de Crombrugghe de Looringhe, bon Wern., de Bruges.
45 Hamoir, Hippolyte, de Landenne.
46 Jacobs, Alfred, d'Anvers.
47 Mees, Alfred, d'Aix-la-Chapelle.
48 Masson, Henri, d'Anvers.
49 Wittemann, Jules, de Malines.
50 De Decker, Joseph, d'Anvers.
51 Jentges, Auguste, de Hachy.
52 Bertrand, Félix, de Fourmies.
53 Henquinez, Timothée, d'Athis.
54 Van Ermen, Jules, de Louvain.
55 Chansay, Arthur, de Bruxelles.
56 Massaux, Rodolphe, de Bruxelles.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 Van Trimpont, Benoît, de Grammont.

Avec distinction.

2 Schumers, Joseph, de Maeseyck.
3 Reynaert, Ernest, de Courtrai.
4 Bruynincx, Léon, de Termonde.
5 de Tollenaere, Louis, d'Ostende.
6 Roger, Denis, de Bruges.

D'une manière satisfaisante.

7 Roest, Jean, de Turnhout.
8 Stille, Théodore, de Maestricht.
9 Croonenberghs, Léon, de Hasselt.
10 Lambrecht, Victor, d'Oostroosebeke.

11 Lambrechts, Séraphin, de Louvain.
12 Verstraete, Cyrille, de Heule.
13 Bogaerts, Fernand, de Tirlemont.
14 De Jonghe, Louis, d'Anvers.
15 de Man, Amédée, de Varssenaere.
16 D'Hondt, Charles, de Bruges.
17 Henderickx, Alphonse, d'Anvers.
18 Spaey, Jean, d'Eecloo.
19 Cuypers, Théophile, de Bruges.
20 Dierckx, Jean, de Turnhout.
21 De Clerck, Joseph, de Louvain.
22 Halewyck, René, d'Ostende.
23 Elleboudt, Victor, de Langemarck.
24 Wilsens, Sylvain, de Peer.
25 Goedertier, Edmond, de Wetteren.
26 Leclef, Charles, d'Anvers.
27 Schaetzen, Paul, de Tongres.
28 Begerem, Hector, de Courtrai.
29 Vander Donckt, Omer, de Melden.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS L'HISTOIRE MODERNE).

Avec grande distinction.

Biart, Fernand, d'Anvers.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

Gillon, Paul, de Courtrai.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE GREC.

Avec la plus grande distinction.

1 De Peismaecker, Prosper, de Denderleeuw.

D'une manière satisfaisante.

2 Schumers, Joseph, de Maeseyck.
3 Stille, Théodore, de Maestricht.

1re ÉPREUVE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec la plus grande distinction.

1 Deploige, Simon, de Tongres.

Avec grande distinction.

2 Dubois, Ernest, de Verviers.

D'une manière satisfaisante.

3 Godineau, Emile, de Wiers.
4 Kayser, Simon, d'Esch-sur-l'Alzette.
5 Stadnicki, Ladislas, de Lublin.

2e ÉPREUVE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec la plus grande distinction.

1 Dewulf, Maurice, de Poperinghe.
2 Poullet, Prosper, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

3 Piette, Léopold, de Denée.
4 Kayser, Simon, d'Esch-sur-l'Alzette.
5 Dubois, Ernest, de Verviers.

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Janssens, François, de St-Nicolas.
2 Froëdure, Victor, de St-Genois.
3 Verheyden, Emile, de Boom.
4 Rommens, Félix, de Meersel.
5 Uyttenhove, Jean, d'Alost.
6 Delannoy, Stéphane, de Tournai.
7 Desneux, Henri, de Genappes.
8 Henrard, Louis, de Philippeville.

Avec distinction.

9 Mathieu, Emile, de Barvaux-sur-Ourthe.

10 Lanthier, Emile, de Grand-Reng.
11 Descamps, Albert, de Courtrai.
12 Biset, Edgard, de Houdeng-Aimeries.
13 Croquet, Emile, de Feluy.
14 Desmeth, Auguste, de Minderhout.
15 Duhot, Robert, de Bruxelles.
16 Vanderghinst, Paul, de Laeken.
17 Tambuyser, Cyrille, de Malines.
18 Dessent, Octave, de Jumet.
19 Van Ginderachter, Josse, de Merchtem.
20 Suray, Jules, de Dinant.
21 Roland, Charles, d'Elouges.
22 Picquet, Charles, de Tournai.
23 Devos, Joseph, de Bruges.
24 De Zutter, Octave, de Caneghem.
25 Pruvost, Emile, de Leffinghe.

D'une manière satisfaisante.

26 Brees, Louis, d'Anvers.
27 Flour, Joseph, de Dixmude.
28 Scoupermant, Fernand, d'Havré.
29 Desmons, Fernand, de Froyennes.
30 Lecomte, Abel, de Nalinnes.
31 Belvaux, Hector, de Surice.
32 Duchesne, Victor, de Grez-Doiceau.
33 Poels, Charles, de Vilvorde.
34 Liekens, Evrard, d'Anvers.
35 Fréson, Henri, de St-Denis-Bovesse.
36 Dandoy, Victor, de Jumet.
37 de Gotte, Louis, de Hannut.
38 Beaulieu, Amour, de Hauzinnes.
39 Ghyselinck, Victor, de St-Léger.
40 Allard, Jules, de Boussu-en-Fagne.
41 Lefebvre, Edmond, de Montrœul-au-Bois.
42 Peremans, Jules, de Herinnes.
43 Deltour, Arthur, de Charleroi.
44 Leun, Aimé, de Bruges.
45 Bournonville, Jules, de Haine-St-Pierre.

46 Ost, René, de St-Pierre-Capelle.
47 Soete, Paul, de Gheluwe.
48 Thirion, Charles, de Stembert.
49 Wyns, Charles, de Neder-Over-Heembeeck.
50 Wackens, Richard, d'Audenarde.
51 Remy, Jules, de Biesmeré.
52 Van Boxmeer, Edouard, de Malines.
53 Vanden Bruel, Arthur, de Huldenberg.
54 Mélin, Auguste, d'Andenne.
55 Montury, François, de Taintegnies.
56 Poot, Jules, d'Ypres.
57 Coppens, Pierre, d'Ixelles.
58 Courtoy, Léon, de Florennes.
59 Delpierre, Octave, de Plancenoit.
60 Van Heghe, Nestor, d'Ophasselt.
61 Duray, Edilbert, de Lille.
62 Polfliet, Alphonse, de Saffelaere.
63 Pleitinx, Désiré, de Louvain.
64 Rykers, Jules, de Bruxelles.
65 Bary, Ghislain, de Hevillers.
66 Demolin, Louis, de Beeringen.
67 Masureel, Arthur, de Bavichove.
68 Roelens, René, de Handzaeme.
69 Van Vossel, Clément, de Wieze.
70 Dusauçois, Charles, de Montrœul-au-Bois.
71 Pillen, Georges, de Lendelede.
72 Ballant, Arthur, de Charleroi.
73 Cordy, Jean, de Moere.
74 Kennes, Fernand, de Mons.
75 Leers, Charles, d'Anvers.
76 Vande Ven, François, de Gheel.
77 Cuvelier, Charles, de Westmalle.
78 Callebaut, Alphonse, de Meysse.
79 Maes, Charles, de Mouscron.
80 Durant, Maxime, de Spa.
81 De Croes, Emile, de Ternath.
82 Vanden Bempt, Jules, de Héverlé.
83 Veldeman, Alfred, de Berlaer.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Van Weddingen, Arthur, de Louvain.
2 Verrycken, Henri, de Brasschaet.
3 Sobry, Jules, de Sweveghem.
4 Berteaux, Louis, de Thuin.
5 Peeters, Josse, de Bouwel.
6 Radermecker, Walther, de Bilstain.
7 Tahon, Gaston, de Regniowez.
8 Ranwez, Fernand, de Morialmé.

Avec distinction.

9 Appelmans, Jean, de Schepdael.
10 Dhaenens, Achille, de Synghem,
11 Dandoy, Joseph, de Mettecoven.
12 De Marbaix, Henri, d'Eynthout.
13 Becker, Florent, de la Minerée.
14 Gauthier, Georges, de Lille.
15 De Vos, Pierre, d'Elst.
16 Meeus, Jean-Baptiste, d'Oostmalle.
17 Peeters, Auguste, de Malines.
18 Sironval, Alfred, de Herve.
19 Lambotte, Henri, de Jehay Bodegnée.
20 De Raeymaeker, Bernard, de Louvain.
21 Van Nieuwenhuyzen, Germain, de Malines.
22 Van Bever, Victor, de Sterrebeek.
23 De Laet, Jean-Baptiste, de Heyndonck.
24 Slootmans, Henri, de Duffel.
25 Berard, Ernest, de St-Josse-ten-Noode.

D'une manière satisfaisante.

26 Smeers, Nicolas, d'Esemael.
27 Dony, Félix, de Quartes.
28 Vander Hasselt, Théophile, de Lennick-St-Martin.
29 Romedenne, Ferdinand, de Floreffe.
30 Delrue, Désiré, de Nechin.
31 Bastin, Aimé, de Jumet.

32 Siderius, Eugène, de Heure.
33 Dogniaux, Louis, de Roux.
34 Vander Smessen, François, de Kerxken.
35 Sirjacobs, Joseph, d'Enghien.
36 Staffe, Emile, de Sosoye.
37 François, Louis, de Montrœul-au-Bois.
38 Dumont, Victor, de Dour.
39 De Moor, Joseph, d'Oombergen.
40 Rombauts, Jean, d'Iteghem.
41 Mertens, René, de Wilmaersdonck.
42 Demey, Gérard, d'Auderghem.
43 Vanden Berghe, Médard, de Zuyenkerke.
44 Thiébaut, Octave, de Jurbise.
45 Van Elst, Julien, de Rethy.
46 Deleval, Julien, d'Aubel.
47 Fossé, Arthur, de Wannebecq.
48 Van Neste, Alphonse, de Lys lez-Lannoy.
49 Godart, Joseph, de Châtelet.
50 Minne, Jules, de Genappe.
51 Veys, Emile, de Roulers.
52 Iserbyt, Alphonse, de Bossuyt.
53 Mahieu, Ernest, de Comines.
54 Gregorius, Edouard, de Louvain.
55 De Sénépart, Jean, de Chapelle-à-Oye.
56 Hanssen, Emile, d'Aubel.
57 Lenfant, Léopold, de Gembloux.
58 De Jonghe, Jules, de Roulers.
59 Timmermans, Benoît, de Gammerages.
60 Delecourt, René, d'Acoz.
61 Schautteet, Henri, de Knesselaer.
62 Carpréaux, Louis, de Kain.
63 Corbiau, Louis, de Bouillon.
64 Vander Haegen, Auguste, de Ninove.
65 Havet, Jules, de Tournai.
66 Launois, Edouard, d'Anlier.
67 Parmentier, Louis, de Furnaux.
68 Haelewyck, Louis, de Charleroi.

69 De Smeth, Florent, de Sterrebeek.
70 Legrand, Henri, de Paliseul.
71 Smets, Joseph, de Brée.
72 Belvaux, Hector, de Surice.
73 Desmons, Fernand, de Froyennes.
74 Demat, Emile, de Florennes.
75 Derveau, Pierre, de Dour.
76 Daubechies, Gaston, d'Ormeignies.
77 Piret, Paul, de Gouy lez-Piéton.
78 Peeters, Jacques, de Neeroeteren.
79 Devroye, Gustave, de Villers-la-Ville.
80 Duchesne, Victor, de Grez-Doiceau.
81 Lavaerts, Joseph, d'Aerschot.
82 Liekens, Evrard, d'Anvers.
83 Meulders, Théophile, de Rethy.
84 Neeffs, Prosper, de Malines.
85 Vos, Joseph, de Hauwaert.
86 Lanthier, Emile, de Grand-Reng.
87 Penninckx, Arthur, de Tirlemont.
88 Brees, Louis, d'Anvers.
89 Ghyselinck, Victor, de St-Léger.
90 Evrard, Adrien, de Montigny-sur-Sambre.
91 Limbourg, François, de Lennick.
92 Flour, Joseph, de Dixmude.
93 Lemaire, Charles, d'Ans.
94 Poels, Charles, de Vilvorde.
95 Suray, Jules, de Dinant.
96 Dandoy, Victor, de Jumet.
97 De Gotte Louis, de Hannut.
98 Finet, Louis, de Boussu,
99 Mathieu, Emile, de Barvaux-sur-Ourthe.
100 Vandenbergen, Edouard, de Molenbeek-St-Jean.
101 Robinson Vianâ, Ernest, de Santiago (Chili).

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Avec grande distinction.

1 Compagnion, Joseph, de Roubaix.

Avec distinction.

2 Renoirte, Fernand, de St-Ghislain.
3 Hendrix, Joseph, de Peer.
4 Descamps, Albert, de Courtrai.
5 Gobert, Joseph, de Suarlée.
6 Steenhoudt, Félicien, d'Ideghem.
7 Henricot, Ernest, de Samart.
8 Raeymaekers, Gustave, de Becquevoort.
9 Rihoux, Zéphirin, de Rosée.

D'une manière satisfaisante.

10 De Meyer, Charles, de Bourg-Léopold.
11 Lens, Alphonse, de Chimay.
12 Francq, Jules, de Ransart.
13 Quintin, Louis, de Croix lez-Rouverois.
14 Evrard, Adrien, de Montigny-sur-Sambre.
15 Guilliams, Edmond, de Bruxelles.
16 De Bock, Eugène, de Putte-Capelle.
17 Michielsen, François, de Vorsselaer.
18 Van Cappellen, Emile, de Humbeek.
19 Van Kerckhoven, Alfred, de Louvain.
20 Laga, Eugène, de St-Ghislain.
21 Léotard, Léopold, de Vireux.
22 Beaulieu, Amour, de Hanzinnes.
23 De Herdt, Alphonse, de Hove.
24 Molemaeckers, Louis, de Mierle.
25 Gabriels, Edmond, de Munckzwalm.
26 Galle, Ernest, d'Erwetegem.
27 Hanoul, Désiré, de Gesves.
28 Parmentier, Paulin, de La Louvière.
29 Dubois, Joseph, de Braives.
30 Gesché, Louis, de Louvain.
31 Simonart, Georges, de Baisy-Thy.
32 Van Mechelen, Gérard, de Léau.
33 Godfrin, Félix, d'Aublain.
34 Bonus, Auguste, de Mont-St-Guibert.
35 Monsin, Emile, de Cerfontaine.
36 Boons, Corneille, de Neerpelt.

37 Tenret, Emile, d'Anderlues.
38 Defoin, Edmond, de Namur.
39 Vandermarlière, Louis, de Bas-Warneton.

1re ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Laminne, Jacques, d'Aerschot.

Avec grande distinction.

2 Henry, Paul, de Louvain.
3 Sindic, Léon, de Torgny.

Avec distinction.

4 Goedseels, Edouard, de Louvain.

2e ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Sibenaler, Nicolas, de Remich.
2 Lucas, Désiré, de Mons.

Avec grande distinction.

3 de la Vallée Poussin, Charles, de Louvain.

Avec distinction.

4 Absolonne, Auguste, de Givet.
5 De Groote, Louis, d'Amsterdam.

D'une manière satisfaisante.

6 Detiège, Victor, de Neerheylissem.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

D'une manière satisfaisante.

1 Poskin, Jules, de Haillot.
2 Erens, Alphonse, de Fauquemont.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Van Gehuchten, Arthur, d'Anvers.

Avec grande distinction.

2 Van Biervliet, Jules, de Bruges.

1re ÉPREUVE DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Demanet, Stanislas, de Fenal (Namur).
2 Grisar, Armand, d'Anvers.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	"	"	"	"	"	7
1837	10	2	2	"	"	"	14
1838	8	4	4	1	"	"	17
1839	4	1	1	1	"	"	7
1840	1	"	1	"	"	"	2
1841	7	2	"	"	"	1	10
1842	6	1	1	3	"	"	11
1843	4	2	"	1	"	"	7
1844	3	"	2	"	"	"	5
1845	5	1	"	2	"	"	8
1846	8	"	2	1	"	"	11
1847	6	"	3	"	1	1	11
1848	4	3	"	"	"	1	8
1849	9	1	3	"	1	"	14
1850	3	"	2	"	"	"	5
1851	7	1	3	"	1	"	12
1852	4	1	"	1	"	"	6
1853	4	2	2	"	"	1	9
1854	5	3	1	"	"	"	9
1855	3	2	2	"	"	"	7
1856	9	1	4	3	"	"	17
1857	6	"	2	1	1	"	10
1858	3	3	2	"	"	"	8
Totaux	126	30	37	14	4	4	215

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL.
	126	30	37	14	4	4	215
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
Totaux	269	72	90	30	17	12	490

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL
	269	72	90	30	17	12	490
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	»	12
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
Totaux	317	82	112	38	27	12	588

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 (1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 (2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	3729	3655	2378	1794	11556
1877	207	267	64	104	642 (1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	161	207	957
1886	280	391	185	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
Totaux	6356	7319	4056	4006	21737

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satis-faisante	Distinc-tion	Grande distinc-tion (2)	La pl. gr. distinc-tion	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2451	822	474	160	3907

(1) V. la note, p. 361.

(2) Il est a remarquer que le grade de la *grande distinction* a ete supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus ete confere apres la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	2451	822	474	160	3907
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	510	719	11556

(1) Voyez note 2, p. 364.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	7396	2931	510	719	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
Totaux	13897	5197	1357	1296	21737

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 361.

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1886-87.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 (1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 (2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borne dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 369.

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1886-87.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936
1850-51 (1)	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66 (2)	»	»	126	86	199	197	118	768
Totaux	1893	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du genie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1886-87.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales	Phil. et sc. 1re a	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	42	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	40	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
Tot.	3755	1932	8122	6194	10462	11517	4066	47941

années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1886-1887 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1727 élèves inscrits pendant l'année 1886-87 1621 sont Belges; 106, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	254
— de Brabant	374
— de Flandre occidentale	196
— de Flandre orientale	147
— de Hainaut	307
— de Liége	104
— de Limbourg	61
— de Luxembourg	38
— de Namur	140
Total	1621

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Afrique méridionale	1
Allemagne	7
Angleterre	3
Autriche	3
Costarica	2
Chili	1

Espagne	8
États-Unis	5
France	18
Irlande	1
Italie	2
Luxembourg (grand-duché)	23
Mexique	3
Pays-Bas	16
Pologne	3
République Argentine	3
Suisse	6
Uruguay	1
Total	106

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 367 368.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élementaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de réduire de moitié le nombre des étudiants de cette Faculté.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1887-88 (1).

Théologie	62
Droit	370
Médecine	435
Philosophie et Lettres	169
Sciences	299
Écoles spéciales	160
Agronomie	123
Total	1618

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 372, 373 et 374 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

II MACHAB. XII, 15.

—

18 avril 1886.	PARDON, Gustave-Ernest, ancien zouave pontifical, ingénieur, chef des travaux graphiques aux Écoles spéciales, décédé à Bautersem.
25 janvier 1887.	VANDENBROECK, Jules, étudiant en médecine (pharmacie), né à Berchem (Anvers) le 4 mai 1863, y décédé.
30 janvier.	Mgr Constantin-François-Joseph PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université, prélat de la Maison de Sa Sainteté, etc., né à Anvers le 28 mars 1835, décédé à Louvain. (Voir les analectes.)
17 février.	LECOUTRE, Paul, étudiant en médecine, né à Courtrai le 16 novembre 1865, décédé à Louvain.

26 février. — Cordier, Herman, étudiant du doctorat en médecine, né à Rixensart le 17 mai 1863, décédé à Doiceau.

8 avril. — Collart, Charles, étudiant en sciences (Écoles spéciales), né à Steinfort (Grand-Duché de Luxembourg) le 5 mars 1865, décédé à Louvain.

1r juin. — Moens, Corneille-Evence, étudiant en médecine, né à Lombeek-Sainte-Catherine le 5 novembre 1861, y décédé.

10 juin. — Reyniers, François-Gérard-Camille, étudiant en sciences, né à Boom le 11 janvier 1868, y décédé.

1r juillet. — Brel, Victor, étudiant en sciences, né à Comines (Belgique) en 1867, y décédé.

7 août. — Petit, Herman-Louis-Charles-Melchior, étudiant en agronomie, né à Auvelais le 17 mai 1866, y décédé.

14 août. — HAIRION, Frédéric-Joseph, professeur émérite à la Faculté de médecine, né à Beaumont le 6 mai 1809, décédé à Louvain. (Voir les analectes.)

septembre. VALENTIN, Eudore, étudiant du dernier doctorat en médecine, né à Gonrieux le 11 octobre 1861, y décédé.

5 septembre. BLEROT, Edmond-Henri-Ernest, étudiant en médecine, né à Ixelles le 25 octobre 1865, y décédé.

7 octobre. VRANCKX, Joseph, concierge aux Écoles spéciales, né à Louvain le 10 juin 1836, y décédé.

3 novembre. MINET, Alphonse, étudiant en agronomie, né à Pont-à-Lesse (Dinant) le 11 septembre 1870, décédé à Uccle.

R. I. P.

—

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.



Titre Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE 1r.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences;
Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres;
Le mercredi, Faculté de Médecine;
Le jeudi, Faculté de Droit;
Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

---

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité ;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice-Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

---

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours.

expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours ordinaires et extraordinaires de chacune des deux années

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876.

dans les Facultés de Philosophie et Lettres et des Sciences s'élèvent à 220 francs.

La rétribution particulière d'un cours annuel est de 60 francs, celle d'un cours semestriel de 30 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale.

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

---

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 180 francs, de la deuxième à 210 francs, de la troisième à 240 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'His-

(1) Voir la note à l'art. 34.

toire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 40 francs par cours semestriel et 80 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 200 francs, de la deuxième à 280 francs, de la troisième à 190 francs, du Notariat à 160 francs.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 30 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

---

(1) Voir la note à l'art. 34.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions. Les étudiants qui auront obtenu un délai se présenteront avec la déclaration de la Faculté chez le receveur, qui leur remettra la carte d'entrée.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne

ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le programme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART. 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre Ir, et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

—

Règlement concernant le Cours de Pratique notariale et le grade de Licencié en notariat.

—

§ 1. *Cours.*

ARTICLE 1er.

Il est créé un Cours de pratique notariale comprenant deux années d'études.

Sauf ce qui est statué dans les dispositions qui suivent, le *Règlement général de l'Université* est applicable au cours de pratique.

ART. 2.

La fréquentation du Cours de pratique notariale n'est autorisée qu'aux élèves inscrits à l'Université et y faisant ou y ayant fait leurs études théoriques préparatoires soit au grade de candidat notaire, soit au premier ou au second examen de docteur en droit.

La fréquentation du cours de pratique par ceux qui ne font pas ou n'ont pas fait leurs études théoriques à l'Université catholique sera subordonnée à l'autorisation du Recteur.

ART. 3.

La fréquentation du Cours de pratique est obligatoire pour les étudiants en notariat de

première et de seconde année. Elle est facultative pour les étudiants inscrits en doctorat en droit.

Art. 4.

Les droits d'inscription aux cours pratiques sont de trente francs pour la première année et de cinquante francs pour la seconde année, pour les étudiants faisant ou ayant fait leurs études de notariat ou de droit à l'Université de Louvain. Ils sont respectivement de cent et de cent vingt-cinq francs pour les élèves autorisés à suivre ces cours conformément à l'art. 2, al. 2.

Art. 5.

Les Cours de pratique se donnent par leçon d'une heure et demie chacune deux fois par semaine pendant le premier semestre et trois fois par semaine pendant le second semestre.

§ 2. *Grade de Licencié en Notariat.*

Art. 6.

Il est créé un grade de licencié en notariat. Pour être admissible aux épreuves à subir pour l'obtention du grade de *licencié en notariat*, le récipiendaire doit réunir les trois conditions suivantes :

1° Avoir obtenu le grade de candidat notaire ;

2° Produire un certificat du professeur du

cours de pratique attestant qu'il a suivi le cours avec assiduité et qu'il a fait les travaux pratiques imposés par le professeur pendant les deux années d'études;

3° Produire la quittance du paiement des frais d'inscription.

ART. 7.

Le grade de licencié en notariat s'obtient par un seul examen qui comprend :

1° Deux épreuves écrites, d'une durée de quatre heures chacune, sur :

a) Les diverses conventions qui se présentent dans l'exercice du notariat;

b) Les liquidations et partages de communautés conjugales, de successions et de sociétés;

c) Les adjudications volontaires et judiciaires;

d) Les déclarations de successions;

e) Et généralement sur tous les actes et travaux ayant fait l'objet du cours :

Le tout avec liquidation des droits d'enregistrement, d'hypothèque, de timbre et de succession ;

2° Une épreuve orale, d'une durée d'une heure et demie, dans laquelle le récipiendaire expliquera ses travaux écrits et répondra aux critiques qui pourront en être faites et aux questions pratiques qui lui seront posées.

ART. 8.

La commission d'examen se compose de cinq

membres qui sont : le professeur de pratique, le professeur enseignant le droit civil aux étudiants en notariat, un troisième professeur de la Faculté de droit à désigner par le Recteur et, soit deux notaires, soit un notaire et un fonctionnaire de l'administration de l'enregistrement et des domaines, également désignés par le Recteur.

ART. 9.

Les frais d'inscription aux diverses épreuves réunies sont de cent francs. Quant aux élèves ajournés ou refusés, l'article 11 du règlement organique de l'Université sur la collation des grades leur est applicable.

ART. 10.

Les indemnités à payer aux membres de la commission d'examen sont réglées par les articles 44 et 46 du règlement organique.

ART. 11.

Il n'y a qu'une session annuelle pour l'examen de licencié en notariat ; elle a lieu en mai, aux jours fixés par la Faculté de droit.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigeront, le Recteur pourra fixer une session supplémentaire.

UNION PHARMACEUTIQUE
DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN.

—

STATUTS.

I. *But.*

ARTICLE 1er.

L'*Union* se propose : d'accroître l'instruction de ses membres par le travail et la discussion, de consolider et de rendre durable l'union des étudiants en pharmacie, de publier un recueil des travaux présentés à la Société et enfin de se faire adresser directement les demandes et offres d'emplois concernant la pharmacie.

ART. 2.

La Société se compose de membres actifs, d'une commission choisie parmi eux, de membres honoraires et de membres protecteurs.

II. *Membres actifs.*

ART. 3.

Les étudiants, candidats en pharmacie, ont seuls qualité pour devenir membres actifs. Le nombre des membres actifs est illimité.

ART. 4.

Pour être reçu membre actif, il faudra avoir été présenté par deux membres actifs. Le candidat est soumis au ballottage dans la séance qui suit celle de sa présentation; il doit réunir la majorité des suffrages des membres actifs présents. On ne peut se présenter une seconde fois aux suffrages des membres de la Société sans l'autorisation de la commission.

ART. 5.

Chaque membre est libre de traiter un sujet à son choix, oralement ou par écrit et devra soutenir la discussion que pourra soulever l'exposition de ses idées. A cet effet les membres sont priés de se faire inscrire avant la séance.

ART. 6.

Le sort désignera deux membres chargés d'objecter d'office à chaque travail, à la séance qui suivra celle de la présentation du travail.

ART. 7.

La commission, pour motifs graves, pourra proposer l'exclusion d'un membre; la Société ne sera appelée à se prononcer qu'à la séance suivante et le vote aura lieu au scrutin secret et à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 8.

Tout membre actif quittant l'Université devient de plein droit membre honoraire. Les pharmaciens n'ayant pas fait partie de la Société pourront acquérir le même titre après avoir été soumis au ballottage.

III. *Membres honoraires.*

Art. 9.

Les membres honoraires nommés sur la présentation de deux membres actifs sont soumis au ballottage et doivent pour être admis obtenir la majorité des suffrages des membres présents. Messieurs les étudiants en sciences-pharmacie peuvent se faire recevoir membres honoraires.

Art. 10.

Les membres honoraires n'ont pas droit de vote et ne sont pas soumis au présent règlement. Ils ont la faculté d'assister aux séances.

Art. 11.

Un membre de la commission est chargé de lire en assemblée les communications que des membres honoraires étrangers auraient envoyées à la Société.

IV. *Commission.*

Art. 12.

La commission se compose d'un président d'honneur, d'un président, d'un vice-président, de deux secrétaires et d'un trésorier.

Art. 13.

Les membres de la commission sont nommés par voie d'élection ; pour être élus, ils doivent réunir la majorité des suffrages des membres présents. La commission est renouvelée chaque année dans la première séance du mois de février. Les membres sortants sont rééligibles. Tout membre démissionnaire sera immédiatement remplacé.

Art. 14.

Les présidents d'honneur ne seront choisis que parmi les membres du corps académique.

Art. 15.

La police des assemblées appartient au président. C'est lui qui ouvre et clôt la séance et accorde la parole aux membres qui la réclament dans l'ordre des demandes.

Art. 16.

Le vice-président ou à son défaut un des secrétaires exercera au besoin les fonctions de

président. Si le président veut prendre la parole dans une discussion, il cède le fauteuil au vice-président.

ART. 17.

A l'ouverture de chaque séance, l'un des secrétaires fait l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

ART. 18.

Il sera fait annuellement par le secrétaire, dans une réunion du mois de février, un rapport sur les travaux de la Société.

ART. 19.

Le membre trésorier reçoit les contributions fixées par le règlement, tient compte des recettes et dépenses de la Société et en fournit le tableau tous les semestres ainsi qu'à l'expiration de ses fonctions.

ART. 20.

La commission est chargée de l'administration de la Société.

V. *Assemblées.*

ART. 21.

Les séances auront lieu aux jours et heures à déterminer, deux fois par mois.

ART. 22.

Trois absences consécutives et non motivées seront considérées comme une démission tacite.

ART. 23.

Quand la séance ne sera pas remplie par les travaux obligatoires ou facultatifs, la commission pourra provoquer une discussion générale.

Une partie récréative suivra chaque séance.

VI. *Publications.*

ART. 24.

La Société pourra publier un recueil des travaux qui lui auront été présentés par les membres actifs ou honoraires.

ART. 25.

La direction de ces publications appartient à la commission.

ART. 26.

Les membres payants ont droit à un exemplaire de chaque publication.

VII. *Finances.*

ART. 27.

Chaque membre actif aura à payer par anticipation 3 francs par an.

La cotisation des membres honoraires est fixée à 2 francs annuellement.

ART. 28.

En cas de dissolution, les meubles reviendront de droit aux membres actifs.

ART. 29.

Les dépenses extraordinaires ne se font qu'avec l'approbation préalable de la Société.

ART. 30.

La commission fixera chaque année à la première séance du mois de février, s'il y a lieu, une ou plusieurs réunions spéciales destinées à la révision des statuts.

Les secrétaires,
J. BREUGELMANS,
VAN DE WEYER.

LE PRÉSIDENT,
FERNAND RANWEZ.

Louvain, le 19 janvier 1887.

—

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain;* 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ;* 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico;* 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico;* 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico;* 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum*; 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque*; 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873 et de 1884.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire*; 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit*; 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université*; 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du 20 mai* 1876. — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article 44 de la loi du* 20 *mai* 1876 (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.*—V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882.) — V. l'Annuaire de 1883.

—

Le Séminaire américain de Louvain.

—

En 1857, plusieurs évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em le Cardinal Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un Séminaire américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie » profonde que nous remercions nos vénérables » Frères, le Cardinal Archevêque et les Évêques » de la catholique Belgique, pour le zèle si noble » et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à » l'établissement du SÉMINAIRE AMÉRICAIN DE » L'IMMACULÉE CONCEPTION dans la ville de Louvain, siège de cette ancienne et célèbre Université catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce Séminaire,

» fondé avec le louable concours de quelques
» Évêques de notre province, a déjà envoyé
» onze missionnaires pleins de zèle et de pru-
» dente activité. Son existence prospère nous est
» un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé
» à rendre à notre sainte Religion; c'est là le
» résultat que nous en attendions. Nous prions
» les Prélats belges de daigner lui continuer
» leur bienveillant appui. »

Et le second concile de Baltimore, tenu en 1866, où étaient présents trente sept Évêques et sept Archevêques, s'exprime en ces termes :

« Nous devons aussi faire mention du collège
» établi pour les missionnaires de ce pays près
» l'Université de Louvain, ce très célèbre siège
» des lettres et des sciences, par les Évêques de
» Belgique, et dont nous avons déjà recueilli des
» fruits fort nombreux et très salutaires. Car,
» depuis neuf ans que ce collège est fondé, il
» nous a envoyé plus de cinquante missionnaires
» pour travailler à la culture de la vigne du
» Seigneur. »

Au Concile actuel de Baltimore assistent deux archevêques et six évêques sortis du Collège américain de Louvain.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le Collège américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collège, rue de Namur, n° 110.

—

SÉMINAIRE AFRICAIN

POUR LES STATIONS ET LES MISSIONS

DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

ÉRIGÉ SOUS LE VOCABLE DE

SAINT ALBERT DE LOUVAIN

—

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Malines, d'accord avec ses vénérés Suffragants, Nosseigneurs les Évêques de Belgique, vient de fonder à Louvain un Séminaire pour les besoins religieux du Congo indépendant.

Cet établissement, béni d'avance par Sa Sainteté Léon XIII, est destiné à former des ouvriers évangéliques tant pour les stations européennes que pour les peuplades indigènes de l'Afrique centrale. On y recevra les jeunes gens et les prêtres qui voudront se consacrer à ce glorieux apostolat. Les uns et les autres s'y prépareront soit à desservir plus tard les aumôneries de l'État indépendant, soit à travailler à l'œuvre d'évangélisation dans ces immenses et fertiles contrées, où trente millions d'âmes attendent, avec la grâce de la régénération chrétienne, les bienfaits de la science et de la moralisation.

On sait combien d'explorateurs, de savants et de commerçants de différentes nations visitent actuellement ces régions lointaines, naguère si

peu connues, ou s'y établissent, avec la noble ambition d'y jeter à la fois les bases du progrès matériel et le germe fécond de la civilisation. Cette entreprise, grande dans son principe comme dans les résultats qu'on est en droit d'en espérer, est due surtout à l'initiative magnanime et à la sollicitude persévérante de notre bien-aimé Roi Léopold II, Souverain de l'État indépendant du Congo. De nombreuses stations, dirigées par des Européens, presque tous nos compatriotes, ont été fondées par l'État indépendant, sur divers points de son vaste territoire. Des factoreries qui gagnent chaque jour en importance sont échelonnées le long des fleuves, depuis l'Océan atlantique jusqu'au lac Tanganîka; et l'on annonce la création prochaine de chemins de fer qui, en facilitant les transports, donneront un nouvel essor au mouvement de colonisation.

D'un autre côté, la population noire, très dense, est plongée dans la barbarie et dans l'idolâtrie; les formes les plus dégradantes du fétichisme sont en honneur parmi les indigènes, et certaines tribus n'ont pas encore renoncé aux usages horribles de l'anthropophagie.

La foi entreprenante des temps anciens avait su créer dans le Loango, le Bas-Congo et l'Angola, des chrétientés florissantes, qui allèrent se consolidant et se multipliant pendant plus de deux cents ans. Elles ont péri, faute de prêtres,

lors des malheurs et des persécutions qui ont marqué en Europe la fin du siècle passé. Aujourd'hui, à peine en retrouve-t-on quelques vestiges dans des traditions éparses et des pratiques religieuses dénaturées. L'édifice renversé attend une main apostolique qui le fasse surgir de ses ruines.

La moisson s'annonce donc très abondante, et le père de famille convie des hommes de bonne volonté aux joies laborieuses de la récolte. Puisse son appel être entendu! Non, il ne sera point dit que l'Évangile de Notre-Seigneur Jésus-Christ, seul fondement solide d'une véritable civilisation, rencontrera moins de soldats et d'apôtres dévoués, qu'il suscitera, dans notre pays, moins d'élans généreux que la louable ardeur des expéditions scientifiques ou que le juste désir de développer le commerce et l'industrie!

Voilà pourquoi Nosseigneurs les Évêques de Belgique ont jugé qu'il était de notre devoir de catholiques et de notre honneur de patriotes de contribuer, par l'érection d'un Séminaire africain, à l'œuvre civilisatrice qui se poursuit sous les auspices de notre Roi.

La nouvelle institution aura beaucoup de points de ressemblance et de contact avec le *Séminaire américain*, cet autre ornement de notre cité universitaire, qui a fourni, depuis trente ans, tant de prêtres zélés et instruits et bon nombre

d'Évêques aux missions et aux diocèses de l'Amérique septentrionale. On y admettra des étudiants en philosophie et en théologie, aussi bien que les prêtres autorisés par leurs Évêques à se vouer au service des stations de l'État indépendant.

Outre l'enseignement des différentes branches de la science sacrée nos futurs missionnaires recevront des leçons appropriées à leur destination et aux besoins du pays qu'ils devront évangéliser plus tard. L'étude des langues du Congo et les notions d'hygiène et de médecine les plus indispensables sous un climat équatorial seront l'objet d'une attention toute spéciale.

Le Séminaire est soumis à la haute juridiction de S. G. Monseigneur l'Archevêque de Malines. Les missionnaires qui en sortiront resteront prêtres séculiers Dans l'exercice de leur juridiction, ils dépendront directement de la S. Congrégation de la Propagande. Après les labeurs de leur ministère, ils trouveront, au séminaire, une retraite honorable.

Les fondateurs et les protecteurs de la mission belge du Congo s'efforceront, en tout temps, d'assurer aux missionnaires, au point de vue de l'habitation, de l'alimentation, des moyens de transport, de la durée du séjour en Afrique, les facilités et les ménagements que la prudence chrétienne conseillera et que les circonstances comporteront.

Pour être admis au Séminaire africain, on devra produire l'autorisation de l'Ordinaire, ainsi que des certificats de bonne conduite et d'humanités. Ceux qui se présenteront étant déjà prêtres seront envoyés en Afrique, dès qu'on les jugera capables de commencer avec fruit leur ministère apostolique.

Le prix de la pension annuelle est de 500 fr. Confiants dans la générosité des catholiques belges, dans l'accueil qu'ils ne peuvent manquer de faire à une œuvre entreprise pour la gloire de Dieu et répondant si parfaitement aux grandes vues de Sa Sainteté Léon XIII et de Sa Majesté Léopold II, les supérieurs du Séminaire africain accorderont des remises aux élèves qui, après un certain temps de séjour dans l'établissement, en seront trouvés dignes.

Un prospectus plus détaillé des conditions d'admission et d'entretien dans le Séminaire sera publié ultérieurement. En attendant, les intéressés sont priés de vouloir bien s'adresser à M. le Président, qui se tient entièrement à leur disposition.

J. FORGET,
PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE,
PRÉSIDENT DU SÉMINAIRE AFRICAIN,
(rue des Flamands, n° 5).

Louvain, fête de l'Exaltation de la sainte Croix, 1886.

—

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

1887-88.

—

Nominations et distinctions scientifiques.

—

J. B. ABBELOOS. — *Chevalier de l'ordre de Léopold.*

C. DE HARLEZ. — *Membre d'honneur de la Society of Biblical Archeology.*

A. DUMONT. — *Commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie.*

P. L. GILBERT. — *Officier de la Couronne d'Italie.*

E. HAYOIT. — *Décoré de la croix civique.*

G. HELLEPUTTE. — *Officier de l'ordre de la Rose du Brésil.*

A. MATON. — Membre de l'*Académie de Législation de Toulouse, et de l'Académie notariale de Madrid.*

D. MERCIER. — *Prélat domestique de Sa Sainteté.*

F. NÈVE. — Bref patriarcal de Mgr Etienne-Pierre Azarian, catholicos des Arméniens, adressé au nom de sa nation (Constantinople, le 20 janvier 1887), à l'auteur de l'*Arménie chrétienne et sa littérature* (1886).

M. THONISSEN. — *Prix quinquennal des Sciences sociales.*

—

Décès de Mgr PIERAERTS, recteur magnifique de l'Université.

—

Dimanche 6 février 1887, on lisait dans les *Petites Affiches* de Louvain :

Un grand deuil vient d'atteindre la ville et l'Université catholique de Louvain. Le digne et savant recteur de notre Université est mort dimanche dernier, vers deux heures et demie du matin.

Depuis plusieurs mois déjà sa santé inspirait de sérieuses inquiétudes aux personnes qui l'approchaient, mais c'est avec une véritable stupéfaction que quelques jours avant sa mort on apprit que Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Malines lui avait administré les derniers Sacrements et qu'il restait peu d'espoir de le conserver à ses importantes fonctions. Malgré cela la nouvelle de sa mort a retenti comme un coup de foudre et est venue attrister, avec toute la population louvaniste, la catholique Belgique et le monde catholique tout entier.

Mgr Pieraerts était prélat de la maison de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'Académie de la religion catholique de Rome, officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Au-

triche et commandeur de l'ordre du Christ du Brésil.

Le *Journal de Bruxelles* consacre à Mgr Pieraerts l'article suivant :

Le recteur magnifique de l'Université de Louvain, qui vient de mourir, avait à peine 52 ans. Il était né à Anvers, dans une de ces honnêtes familles de négociants qui, depuis le XVIe siècle, ont fourni tant d'hommes distingués au sacerdoce. Après avoir fait de brillantes études au petit séminaire de Malines, il entra au grand séminaire. Ordonné prêtre, il fut nommé professeur au petit séminaire de Basse-Wavre, où il donna successivement les classes de seconde et de rhétorique. Signalé bientôt à ses supérieurs pour ses grandes qualités pédagogiques, il fut, jeune encore, appelé aux fonctions de directeur au collège Saint-Rombaut, à Malines Sous son impulsion cet établissement d'enseignement moyen ne tarda pas à atteindre un haut degré de prospérité : les élèves se distinguèrent grandement aux concours ouverts par le gouvernement.

C'est en 1872 qu'il fut appelé à l'Université catholique de Louvain pour y donner un cours de philologie latine et y occuper la chaire d'apologétique. Les qualités de Pieraerts le rendaient particulièrement digne d'un enseignement si important. L'aménité de son caractère, la largeur de ses vues, sa piété communicative, son

éloquence douce et persuasive, sa profonde connaissance du cœur humain et des besoins du temps présent l'avaient armé pour enseigner aux jeunes gens comment on reste chrétien dans le monde. Son cours d'apologétique, qui était facultatif, était suivi par des centaines d'étudiants, pour lesquels une heure passée au pied de la chaire de Pieraerts était un régal.

Tout le monde sait avec quelle joie fut accueillie sa nomination aux hautes et difficiles fonctions de recteur, il y a cinq ans.

Pieraerts déploya alors de rares facultés d'administration. Sous son intelligente, douce et ferme direction, d'anciennes querelles furent éteintes, les cabinets scientifiques furent complétés et mis à la hauteur des progrès de l'époque, plusieurs chaires nouvelles furent créées. Les discours rectoraux de Pieraerts ont été des modèles de dignité et de raison. Grâce à sa charité vigilante, l'autorité rectorale conserva avec l'autorité civile des relations agréables et utiles à tout le monde. Sa prudence inspirait confiance à tous et son patriotisme n'était égalé que par son profond dévouement aux progrès de la science et à l'exaltation de l'Eglise.

Comme orateur, la réputation de Pieraerts n'a pas dépassé les limites du monde religieux pour lequel il parlait. Ses conférences religieuses, ses « retraites », étaient suivies avec ardeur par les fidèles. Comme écrivain, il n'a pas produit beau-

coup : la pédagogie et les devoirs professionnels ont absorbé la plus grande partie de sa vie. Cependant il a écrit divers articles de revue, surtout des voyages. Son étude sur l'Espagne mérite d'être citée.

Ses grandes qualités humaines et sacerdotales ont brillé surtout dans les dernières années de sa vie sur le siège rectoral qu'il occupait avec tant de succès. C'est par les fruits qu'il faut juger l'œuvre de son trop court rectorat.

Pieraerts, prêtre, savant, orateur, écrivain, était un homme de paix. Pendant les derniers jours de sa maladie il a prié ses amis de le laisser seul, en présence de ses maux et de Dieu, qu'il a servi avec tant de piété pendant toute sa vie. Et il s'est éteint dans la paix éternelle.

Voici sur les derniers jours de Mgr Pieraerts, recteur de l'Université, quelques détails que ses nombreux amis liront avec un douloureux intérêt :

Depuis quelques jours, depuis trois jours surtout, l'état du malade s'était considérablement aggravé. Il s'affaissait et il était visible que la fin approchait. Un de ses neveux d'Anvers, prêtre lui-même, lui prodiguait les soins les plus divers.

Samedi dernier, un de ses médecins, l'éminent docteur Lefebvre, effrayé de la situation, disait qu'il ne répondait pas de la seconde partie de la nuit. Il craignait une suffocation. Toutes ces sinistres prévisions se sont réalisées.

Vers minuit, Monseigneur se trouvant trop mal au lit se leva et se traîna, à grand'peine, jusqu'à son fauteuil. M. le chanoine Mercier lui donna l'absolution générale. Le moribond était présent, tout à fait à lui et dans les sentiments de la pitié la plus vive.

Une sueur froide très abondante l'inondait. C'était l'agonie qui commençait. Peu de temps après, cependant, l'oppression cessa et la défaillance disparut au point que l'on rappela la personne envoyée pour prévenir et chercher Monseigneur Cartuyvels, vice recteur. Mgr Pieraerts avait même recouvré sa bonne humeur et son enjouement. La religieuse franciscaine qui l'assistait — une Allemande — lui ayant dit : « Monseigneur, je vous suie le front, » il lui dit doucement : « Oh! ma Sœur, quelle langue parlez-vous donc? c'est du saxon, cela. » Puis il s'assoupit et s'éteignit sans qu'on s'en aperçut. Il était deux heures et demie du matin. Mgr Pieraerts est mort le 30 janvier, jour anniversaire des funérailles de Mgr Laforêt, l'un de ses prédécesseurs, enlevé il y a quinze ans, le 26 janvier 1872.

Les obsèques solennelles ont été célébrées jeudi 3 février en l'église paroissiale de St-Michel.

En voici le récit emprunté à la *Gazette de Louvain :*

Une foule immense, attestant l'universelle sympathie dont jouissait le vénéré recteur, assistait à ces funérailles.

Le deuil était conduit par MM. Auguste et Julien Pieraerts, frères du défunt.

La chapelle ardente, confiée aux soins de M. le professeur Helleputte, avait été élevée aux Halles universitaires, à l'angle du grand corridor et des arcades conduisant à la salle des Pas-Perdus. Elle était d'un aspect vraiment imposant. Au fond, devant un grand Christ en vermeil, et entouré d'une double rangée de cierges ornés de l'écusson rectoral (quatre cœurs séparés par une croix rouge sur fond d'argent) était déposé le cercueil.

La famille occupait la droite dans le grand corridor. Le corps professoral était rangé à gauche. Les autorités et les membres des corps constitués, après avoir passé devant la famille et le corps professoral, sont venus occuper le fond du corridor transformé en chambre funèbre.

MM. les professeurs Vander Moeren et Descamps, délégués par le sénat académique et assistés de MM. les professeurs Hemeryck et Helleputte, président aux réceptions et à la direction du cortège.

La foule afflue de toutes parts et défile avec recueillement et dans le plus grand ordre devant le catafalque. Toutes les autorités militaires, religieuses, administratives et judiciaires de Louvain, tous les membres des corps constitués, les sénateurs et représentants de l'arrondissement, tous les conseillers provinciaux du canton,

le collège échevinal au complet, de nombreux membres du Conseil communal, des hospices, le comité directeur de l'Association catholique de l'arrondissement, le comité directeur des écoles catholiques, dont le défunt était l'un des présidents d'honneur, etc., etc., sont présents. Le train de Bruxelles amène trois ministres, MM. Beernaert, Thonissen et Vanden Peereboom et un grand nombre de sénateurs et de représentants et autres notabilités parmi lesquelles Mgr Rinaldini, délégué par Son Exc. le Nonce apostolique. Nous remarquons encore M. le chanoine van Ballaer, directeur actuel du collège St-Rombaut de Malines, lequel doit à la direction si sage de Mgr Pieraerts une bonne partie de sa prospérité; plusieurs professeurs du petit Séminaire de Basse-Wavre, où le défunt recteur commença sa carrière professorale, les directeurs et nombre de professeurs de plusieurs autres séminaires et collèges et de nombreux membres du clergé du diocèse de Malines

La gauche de la salle des Pas-Perdus, avait été réservée aux anciens étudiants et amis, la droite de la même salle à la jeunesse universitaire.

Dès dix heures, les troupes d'honneur, sous le commandement de M le colonel de Fauleur, viennent stationner devant la grande porte d'entrée de l'Université.

La compagnie universitaire, commandée par

M. le capitaine de Neufchâtel, était arrivée peu auparavant et formait garde d'honneur autour du cercueil.

Trois discours sont prononcés devant le cercueil, par Mgr Cartuyvels, vice-recteur, par M. Cols, président de la Société générale des étudiants, et par M. le comte de Liedekerke, président de l'Association des anciens étudiants.

Mgr Cartuyvels s'exprime en ces termes :

MESSEIGNEURS (1),
MESSIEURS,

Qui ne serait ému du spectacle funèbre étalé sous nos yeux? Ce cortège de la mort, déployé pour la première fois dans le tranquille palais de la science, n'est-ce pas l'image saisissante de l'invasion que la mort a faite dans notre vie? Qui rassemble en ce lieu cette jeunesse en habits de deuil, ces étendards voilés, ces grands de la terre, cette foule attendrie? Hélas! c'est un deuil de la patrie autant qu'un deuil de nos affections désolées. La mort vient chercher une éclatante

---

(1) S. G. Mgr Goossens, archevêque de Malines; S. G. Mgr Du Rousseaux, évêque de Tournai; Mgr Warblings, prélat domestique, vicaire général de l'évêque de Liége; Mgr Delogne, prélat domestique, vicaire général de l'évêque de Namur; Mgr Abbeloos, prélat domestique, vicaire général de l'archevêque de Malines; Mgr Baunard, prélat domestique, délégué de l'Université catholique de Lille; Mgr Rinaldini, auditeur de la nonciature apostolique; etc.

victime en ces lieux tout pleins de son souvenir, A ce vieux foyer de la famille universitaire, celui qui en était le chef et l'honneur attend notre suprême adieu. Accablé par l'impression navrante de ce trépas précipité, je ne me sens point le courage de dérouler devant vous le cours d'une vie si utile et si tôt sacrifiée. Cet hommage lui doit être rendu devant les autels. Qu'il soit au moins permis de tromper nos douleurs en montrant combien fut digne de nos larmes celui dont la Belgique avec nous pleure la perte, et à qui elle décerne l'honneur de ces grandes funérailles.

Cette vie a marché d'un pas égal dans la voie d'une heureuse destinée. De tous ceux qui tinrent le gouvernail du navire, nul n'a comme lui gouverné dans la sérénité constante des vents et des flots. La divine Providence le prend comme par la main, dès ses jeunes années, et l'amène pour achever sa formation littéraire sur les bancs de l'Université de Louvain. A l'appel d'une vocation sainte, il ne quittera la cité studieuse que pour y revenir, en maître, après avoir passé par l'enseignement des belles lettres dans deux chaires de rhétorique. C'est sous les yeux de son archevêque, dont il est aimé, qu'il donnera la mesure de toute sa valeur dans la direction d'un important collège. Le ministère sacerdotal, exercé envers des âmes d'élite, et surtout envers les jeunes gens, lui fournira bientôt cette connaissance

du cœur humain, cette maturité du jugement, cette dextérité dans le maniement des esprits qui feront de lui, lorsque l'heure en sera venue, l'homme du gouvernement pacifique investi de la confiance de tous. Toutes ses facultés s'épanouiront dans un juste équilibre. Orateur élégant, écrivain facile, il saura réserver sa parole pour des sujets dignes d'elle; et verra son talent croître avec les années. Le rectorat, cette charge délicate, pleine de soucis et de sollicitudes, le rectorat n'aura pour lui que des fleurs sans épines. Sa joyeuse entrée ne sera pas même attristée par le trépas d'un prédécesseur; et c'est avec la bénédiction du doux vieillard dont il prendra la place, laissée libre, qu'il assumera ce glorieux fardeau. L'aménité d'un caractère bienveillant lui gagnera tous les cœurs; les amitiés les plus illustres l'encourageront à l'envi; les distinctions honorifiques lui seront prodiguées. En toute circonstance, il saura se montrer à la hauteur de sa tâche, suivre le mouvement de la science, maintenir l'Université catholique au rang des premiers établissements scientifiques, l'enrichir d'institutions nouvelles.

La mort même épargnera le corps professoral pendant les cinq années de sa direction; ou, si elle vient ravir à ses côtés une victime d'élite, une seule, c'est pour lui donner l'occasion de faire éclater aux yeux de tous la délicatesse de son cœur et les tendresses de son dévouement.

Ce n'est pas sur des tombes qu'il déposera les lauriers qui nous honorent, c'est sur les fronts vivants de vétérans glorieux. Ses prospérités n'éveilleront pas l'envie. L'hostilité politique désarmera devant lui. Ce cœur aimant a soif de sympathies : elles lui viendront de toutes parts, et de la jeunesse enthousiaste, et des collaborateurs de son œuvre, et des évêques qui l'honoreront de leur amitié, et de la part des têtes couronnées, et de celle du Pontife suprême, qui bénira hautement chacun de ses efforts. L'histoire lui ouvrira une page unique et radieuse dans ses annales : il y sera le *Recteur du Jubilé*. Avec lui, l'Université catholique, arrivée à l'apogée du succès, célébrera les bénédictions du ciel dans un triomphe pacifique, qui ravira la Belgique chrétienne, et qui aura du retentissement dans l'Europe entière. Vous souvient il, Messieurs, de cette succession de scènes incomparables et grandioses dont il fut le centre et le héros? de cette heure mémorable où sa parole émue et magistrale, planant sur les hauteurs avec un éclat inaccoutumé, nous faisait embrasser, dans un seul tableau, tout le brillant passé de l'*Alma Mater*, y mêlait les gloires réunies des princes de la science, des princes de l'Église et des princes de la terre, aggrégés à ces docteurs, et terminait ce merveilleux chant de triomphe par mettre dans un cri du cœur toute cette gloire aux pieds de Jésus-Christ? Jamais

le Recteur de Louvain n'avait paru plus magnifique; et cette heure ineffable marquait le moment suprême d'une destinée.

Et c'est dans l'essor d'une carrière qui s'avançait si utile et si brillante; c'est, entouré de tant d'affections, honoré de tant d'amitiés illustres, au milieu de tant de projets d'avenir, qu'il nous est soudain ravi sans retour. L'impitoyable mort a tout fauché!

Ah! quand naguères nous lui présentions, au nom de tous, les vœux de sa joyeuse entrée; quand nous saluions cette aurore du souhait cordial de l'espérance chrétienne : *ad multos annos!* aurions nous pu penser qu'un si court espace dût rapprocher la fête inaugurale de ce deuil du tombeau? Que la mort viendrait, au soir de la fête jubilaire, marquer entre tous pour sa première victime celui qui, sur le siège d'honneur, personnifiait l'Université joyeuse et triomphante? « Qu'est-ce que l'homme, ô mon » Dieu, dirons nous avec le Sage de l'Idumée, » qu'est ce que l'homme pour que vous le » rendiez grand sur la terre. *quid est homo quia » magnificas eum?* Voici que vous venez le » chercher dès l'aurore : *ecce quœris eum diluculo*, et que vous l'éprouvez sans délai : *et » subito probas illum!* (Job II) ». Pour ce cœur fait aux proportions de l'éternel, il n'est ici-bas qu'une étroite mesure de félicités terrestres. Trop vives, elles durent peu. Que de deuils,

ô mon Dieu, sont là pour l'attester! Que d'existences tranchées dans leur fleur! Que de foyers trop tôt déserts! Que de larmes dans tous nos cœurs brisés!

Mais où la pensée humaine se confond, la sagesse divine fait briller une lumière plus haute, dispense une consolation plus durable parce qu'elle est appuyée sur la vérité. Ce n'est pas à l'étroite mesure d'une prospérité éphémère qu'il convient d'apprécier la destinée humaine : c'est à la mesure d'une éternelle et divine félicité. O cher et vénéré Recteur, en ce moment où nous cherchons à ressaisir devant Dieu le calme de nos pensées, ce n'est pas l'éclatant essor de votre court passage qui éveille en nous la consolation d'une immortelle espérance : c'est de savoir comment vous avez prié, peiné, combien vous avez souffert. C'est de savoir ce qu'il s'est abrité d'intimes angoisses et parfois de tristesse amère sous l'éclat extérieur de tant de succès. C'est d'avoir vu votre âme généreuse n'être pas plus abattue par la tribulation qu'elle n'était enflée par la gloire, et recevoir avec une égale abnégation les joies et les épreuves : moins digne d'envie dans le rayonnement des fêtes éclatantes que dans cette chambre solitaire, qui fut votre Gethsémani, où votre grand cœur a couronné les fatigues de la charge rectorale par les immolations du sacrifice.

Nulle prospérité n'est comparable à la béné

diction d'une fin chrétienne. Cette bénédiction, Messieurs, fut départie à notre cher Recteur dans la mesure des prédestinés. Dieu ne permit point qu'il s'en allât, victime d'une sécurité trompeuse, mourir loin de nous sous un ciel étranger. Cette rigueur apparente, expression d'une miséricorde plus clairvoyante que nos tendresses, devait lui procurer l'inappréciable appui de hautes amitiés assez dévouées pour venir à temps lui dire : « Prépare ton âme; *dispone domui tuæ.* » Toujours notre cher défunt avait cultivé dans une vie sacerdotale édifiante cette piété qui a les promesses du temps non moins que celles du monde à venir. Mais à partir de cet avis solennel, il se détourna des choses de la terre pour ne plus penser qu'aux choses de Dieu. Avec quelle résignation touchante il accepte le sacrifice de sa vie! Quelle patience inaltérable dans les langueurs de ces longues nuits d'insomnie, dans les spasmes de ces toux déchirantes, dans les oppressions prolongées de sa poitrine en feu! Quelle application fervente à soutenir son courage par la méditation habituelle des souffrances de l'homme Dieu! Avec quelle foi vive, quel attendrissement profond il assistait aux saints mystères! Quelles scènes touchantes et sublimes dans cette étroite chambre où le Recteur, debout encore, recevait des mains de l'Archevêque, son intime ami, les sacrements précurseurs de l'agonie; ou bien servait lui-

même dans la nuit de Noël la première messe du jeune prêtre, son parent, son ange consolateur dont la main pieuse devait lui fermer les yeux !

Dieu fait à l'Université catholique la grâce de lui donner pour chefs non seulement des esprits élevés, mais de bons cœurs. C'est là surtout ce qui entretient dans un corps si nombreux l'esprit d'union et de fraternité chrétiennes. Cher et dévoué Recteur, que de marques de votre affectueuse sollicitude vous nous avez prodiguées, à tous, jusque dans les bras de la mort! Au souvenir de tant de bonté, de tant de paroles bienveillantes, d'encouragements venus du cœur; à l'idée de l'étroite union qui resserra entre nous les nœuds d'une œuvre commune et des mêmes dévouements, nos âmes se troublent dans l'émotion cruelle des derniers adieux. Mais votre mémoire vivra dans nos cœurs, entourée du prestige de cette bonté qui nous fut chère; elle y gardera les exemples lumineux d'une vie sacerdotale et d'une fin si précieuse devant Dieu. Nos prières vous suivront jusque dans les régions de l'immortelle vie ; c'est à Dieu que nous confierons le secret de nos larmes et les vœux d'une reconnaissance éternelle. Heureux si, prévenus comme vous et tout aussi détachés de la terre, il nous est donné de présenter à Dieu, juste juge, un cœur aussi pénétré du sentiment de ses devoirs et des jours aussi bien remplis !

Monsieur Cols prend ensuite la parole et prononce le discours suivant :

MESSEIGNEURS,

MESSIEURS,

Au nom des étudiants de l'Université catholique, que cette mort prématurée plonge dans un deuil profond, je viens déposer un dernier hommage et dire un suprême adieu à celui qui fut pour nous plus qu'un chef respecté, et que nous entourions de la vénération affectueuse que l'on porte à un père.

Une voix éloquente et autorisée a rappelé les grandes choses accomplies par Mgr Pieraerts pour la prospérité et pour l'honneur de l'*Alma Mater*. Pour nous, qui perdons en lui un guide éclairé de notre jeunesse, un sage conseiller de notre inexpérience, l'affectueuse sollicitude d'un cœur qui nous fut dévoué, nous voudrions, au bord de cette tombe, consacrer la mémoire des hautes leçons et du généreux dévouement que l'illustre défunt nous a prodigués dans sa trop courte carrière.

Cette vie toute entière, Messieurs, s'est passée parmi la jeunesse et s'y est dévouée jusqu'au dernier soupir.

Nous aimons à revoir le futur recteur magnifique sur les bancs de l'*Alma Mater*, suivant les mêmes leçons que nous, vivant de notre vie, inaugurant par cette communauté d'habitudes

et d'existence, l'identification de toute sa carrière avec les intérêts, les joies, les épreuves, les enthousiasmes de la jeunesse universitaire.

Nous aimons à le voir, lorsqu'une vocation sacerdotale l'entraîna vers les hauteurs du sacrifice, ramené par une destinée providentielle à l'enseignement de la rhétorique au Séminaire de Wavre comme au collège de Saint-Rombaut; préludant ainsi à l'enseignement élevé qu'il donnera plus tard dans les chaires académiques. La jeunesse qu'il formait si bien aux lettres latines dans les Humanités, il la retrouvera, grandie, sur les bancs de l'*Alma Mater*, grandi lui même par le travail et par l'exercice d'une autorité bienveillante. Nous aimons à le voir, chargé par son archevêque de la direction d'un important collège de la ville métropolitaine, s'initier, dans les labeurs d'une direction paternelle et d'une administration compliquée, à la direction de l'*Alma Mater*, à une action étendue sur toute la jeunesse catholique de notre pays.

D'autres diront quelle fut son œuvre; les créations scientifiques dont il enrichit l'Université, le calme religieux de sa vie, l'exercice pacifique de l'autorité dans ses mains bienveillantes, la prospérité dont il plut à Dieu de couronner ses efforts. Nous qui l'avons entouré de notre affectueux respect, nous gardons de lui une douce et reconnaissante mémoire, *parce qu'il nous aima*.

L'amour de l'étudiant! Ah! Messieurs, nous le savons; tous nous avons pu le reconnaître; car il vibrait dans son cœur; il animait sa pensée, il enflammait sa parole, il nourrissait en lui l'ardeur d'une incessante sollicitude! Les aînés de la famille universitaire se rappellent l'accent inimitable avec lequel il nous disait, dans son discours inaugural, les sentiments qui l'animaient à notre égard : « Je compte sur vous, » chers étudiants, qui connaissez mes sentiments » pour vous qui avez déjà, je le sais, reporté sur » le nouveau recteur une partie, du moins, de » votre affection. »

Que de leçons élevées contenues dans toutes les paroles qu'il nous adressait aux jours solennels de rentrée, lorsqu'il déroulait à nos yeux le portrait de la jeunesse catholique, prête à tous les saints enthousiasmes, à tous les généreux dévoûments! Avec quelle fierté attendrie, *à l'heure la plus éclatante de son existence*, au jour incomparable du cinquantenaire, il présentait à l'Europe chrétienne ses chers étudiants « comme sa gloire la plus pure, son plus pré- » cieux trésor et, selon l'expression même de » l'apôtre, comme sa joie et sa couronne. »

Que d'exhortations pénétrantes tombaient alors de ses lèvres trop tôt glacées par la mort! Quel accent paternel il mettait à nous prémunir contre les séductions des heures oisives et des lectures coupables! De quel ton ému il savait

encourager notre zèle pour les œuvres sociales et nous parler de la charité, du dévoûment, des pauvres ! Quel idéal élevé, sans cesse proposé à notre zèle, comme une dette sacrée envers Dieu, envers la science, envers la Patrie !

Nous l'écoutions avec respect, parce qu'il disait vrai, que son âme vibrait dans sa parole convaincue, et que sa vie toute entière, consacré à ces nobles amours, parlait plus haut encore que ses paroles.

Cher et vénéré Recteur, il semblait qu'un si bel emploi de tous les dons de l'âme dût nous promettre de longs jours, et que bien des générations studieuses eussent droit à recueillir les conseils précieux de votre expérience.

Pouquoi faut il, hélas! que dans le court espace de notre carrière d'étudiant, nous vous ayons vu paraître, gagner tous les cœurs et nous être ravi pour toujours! Captif d'un mal inexorable, les plus jeunes d'entre nous ne vous ont pas même vu et ne connaissent que par mes larmes combien vous fûtes bon pour tous. Sous ces voûtes où vous avez passé dans les jours d'allégresses au milieu de nos acclamations enthousiastes, votre froide dépouille reçoit ce dernier tribut de regrets, d'éloges mérités et de reconnaissance éternelle. Dans la majesté que vous donne la mort, vous nous inculquez plus profondément les leçons que nous donna votre vie.

Eclairez par l'exemple touchant des vertus

sacerdotales qui jetèrent tout leur éclat à cette heure suprême, oui, nous garderons dans nos cœurs le vivant souvenir de vos saintes leçons ; nous garderons comme le testament de votre amour, cet appel au dévoûment social formulé par vos lèvres mourantes. Nous serons dans la vie ce que vous avez espéré nous voir un jour : fidèles à notre Dieu, fidèles à tous les dévouements, fidèles à la Patrie. Nous voulons être ici bas votre couronne en attendant cette couronne impérissable que Dieu réserve à ceux qui l'ont glorifié sur la terre par la vérité et la vertu.

Enfin M. le comte de Liedekerke parle en ces termes, au nom des anciens élèves :

MESSEIGNEURS,

MESSIEURS,

C'est au nom de l'Association des anciens étudiants de l'Université de Louvain que je viens saluer respectueusement la dépouille mortelle du chef de notre *Alma Mater*.

Mgr Cartuyvels vient de dire avec autorité ce que fut Constant Pieraerts, comme prêtre, comme savant, comme professeur et comme recteur de notre premier établissement d'instruction nationale. C'est le témoignage précieux de ses fidèles coopérateurs; permettez moi d'y joindre celui des amis et des enfants de la grande famille universitaire, dispersée en Bel-

gique et bien au-delà de nos frontières nationales Tous pleurent la mort de Mgr Pieraerts, qui, sans négliger aucun des devoirs nombreux de la direction intérieure de l'Université, sut lui ménager d'excellents rapports au dehors.

Les brefs, les décorations, les distinctions honorifiques et le portrait du Souverain Pontife Léon XIII, envoyé de Rome, ne sont-ils pas des témoignages précieux de la haute bienveillance de la Cour pontificale ?

Le roi Léopold II n'a-t-il pas toujours montré une estime particulière pour Mgr Pieraerts ? Et les fêtes jubilaires de 1884 n'ont-elles pas mis en pleine lumière les excellents rapports de l'Université de Louvain avec un nombre important de corps constitués et les notabilités catholiques du pays et de l'étranger.

Je crois qu'on peut affirmer que si Mgr Pieraerts avait des adversaires (et qui n'en a pas), il n'avait pas d'ennemis.

Depuis cinq ans, il ne manqua jamais d'assister à l'assemblée des anciens étudiants et il nous recevait comme un père qui retrouve ses enfants fidèles à la mémoire du passé et aux traditions de famille.

Son souvenir restera gravé dans nos cœurs reconnaissants et nous ne lui disons pas adieu, mais au revoir dans la vie éternelle en Dieu.

ÉLOGE FUNÈBRE
de Mgr PIERAERTS, prononcé après le service, célébré au nom de l'Université catholique, en l'église de Saint-Pierre, le 10 mars 1887, par Mgr CARTUYVELS, vice-recteur.

—

RECTOREM TE POSUERUNT? NOLI EXTOLLI : ESTO IN ILLIS SICUT UNUS EX IPSIS. CURAM ILLORUM HABE; ET OMNI CURA TUA EXPLICITA, RECUMBE.

Etabli pour gouverner les autres, ne t'en élève point. Sois parmi eux comme l'un d'entre eux. Prends soin de tous; et ne repose que la tâche accomplie.

Au livre de l'ECCLÉSIASTIQUE. Chap. 32, v. 1. 2.

EXCELLENCE (1),
MESSEIGNEURS (2),
MESSIEURS,

La volonté des mourants est auguste et sacrée. Appelé pour une dernière fois à honorer la mémoire d'un chef entouré de nos sympathies et de nos regrets, je n'ai trouvé, pour résumer le tableau de sa vie, aucune parole des Saints Livres

(1) Son Exc. Mgr FERRATA, Archevêque de Thessalonique, Nonce Apostolique à Bruxelles.

(2) LL. GG. Messeigneurs GOOSSENS, Archevêque de Malines, DOUTRELOUX, Evêque de Liége, BELIN, Evêque de Namur, LAMBRECHTS, Evêque de Gerra, coadjuteur de Gand, etc.

mieux adaptée que celle qu'il nous légua lui-même dans un pieux souvenir : « *Etabli pour gouverner les autres, ne t'en élève point; sois parmi eux comme l'un d'entre eux. Prends soin de tous; et ne prends de repos que la tâche accomplie.* » Cette exhortation au devoir donnée par l'Esprit-Saint fut, durant ces dernières années, l'objet fréquent des méditations de sa pensée. Tous les caractères qu'il a durant son court passage attachés à l'exercice de l'autorité rectorale : simplicité, bienveillance, sollicitude, y trouvaient à ses yeux une insinuation divine. Il n'est pas jusqu'à ce repos, que la Sainte Ecriture permet au maître de la maison, après avoir assuré le bien-être de tous, qui ne devînt un mélancolique appel à son dévouement, car lui-même l'entendait du repos de la tombe : *Omni cura tua explicita, recumbe.*

Cette idée du devoir accompli donne en effet la mesure absolue d'une existence humaine : c'est par là que toute vie acquiert son mérite éternel devant Dieu, et garde même ici-bas sa physionomie définitive. Autres sont les jugements dont l'homme s'abuse au sujet de sa propre carrière, dans les efforts qu'il fait pour les poursuivre : autres ceux qu'il porte sur lui-même lorsque cette carrière a rencontré son terme inévitable, et que la vie humaine, arrêtée ici-bas, fait place à ses conclusions éternelles. Dans l'effrayante simplicité de la mort une seule

idée survit à tout, domine toute l'agitation des sentiments terrestres : cette vie a-t elle gardé la loi du devoir? Heureuse ou malheureuse, brillante ou délaissée, les prospérités comme les épreuves ne lui ont été départies que pour lui fournir l'occasion de s'identifier au devoir, c'est à dire au très juste vouloir du Dieu créateur. En dernière analyse, de tout ce que nous promet la terre, il ne nous restera que le mérite de ce que nous aurons fait pour Dieu.

Que si cette sentence peut paraître sévère au moment où vous attendez l'éloge des défunts, rappelez-vous, Messieurs, que l'enceinte du temple ne comporte pas les adulations savamment cadencées de l'académie: que la parole placée par l'obéissance sur les lèvres du prêtre le jugera lui-même, et qu'elle a pour mission d'instruire et non pas de charmer. La gravité de la mort se refuse d'ailleurs à paraître fardée; et la vérité chrétienne, pour être austère, ne laisse pas d'être pleine de consolations sublimes et d'immortelles espérances.

Si quelque illusion pouvait nous rester à cet égard, le spectacle que nous avons eu sous les yeux, les émotions que nous avons traversées seraient bien faites pour la dissiper sans retour.

Quelles funérailles plus splendides ont jamais arrêté les regards et les cœurs dans la cité? Cette population, attristée comme si la paternité avait été frappée au milieu d'elle dans son expression

la plus haute; cette jeunesse en deuil; l'armée prêtant un concours grandiose aux rites funéraires; ces évêques, ces ministres, ces grands de la terre, cette cohorte d'élite veillant sous les armes auprès d'un cercueil; cette dépouille parée encore de glorieux insignes, portée sur les épaules d'une jeunesse attendrie; ce cortège presque royal se déployant à travers les rangs pressés d'une foule respectueuse, ces regrets unanimes et sincères : n'est-ce point le tableau le plus complet des honneurs que la terre puisse réunir pour déguiser la mort?

Et le lendemain, dans la vieille église solitaire, à peine encore quelques amis! Une tombe isolée dans un sentier qui sera quelque jour le cimetière... au bas d'une muraille où ne luira jamais un rayon de soleil, six pieds de terre fraîchement remuée... la solitude, l'abandon, l'oubli : voilà à quoi aboutit toute chose en ce monde. La popularité, l'amour, la gloire, la puissance n'ont pas d'autre perspective. « Bientôt, comme » l'a dit une grande voix, l'oubli descend, le » silence nous couvre, aucun souffle n'éveille » plus sur notre tombe le souvenir ni l'amour. » C'est fini, c'est à jamais fini; et voilà, quelque ait été son rang et son histoire, le destin de tout homme sur la terre.

Oh! qu'il fut bien inspiré, le digne prêtre dont nous honorons la mémoire, de placer ailleurs

que dans le cœur oublieux des hommes son espoir et son but! Qu'il est heureux d'avoir si bien saisi dans l'éclat dangereux des prospérités terrestres les saintes réalités du devoir! Qu'il bénit Dieu d'avoir élevé son idéal beaucoup plus haut que les vaines satisfactions de l'amour propre, et d'avoir su, en poursuivant une carrière honorée, pratiquer les ascensions courageuses et méritoires de la vertu!

Cette carrière, courte et bien remplie, présente peu d'événements extraordinaires. Ainsi l'appréciait lui-même notre cher défunt qui ne voulut pour sa tombe d'autre inscription que ce seul mot : Recteur de l'Université catholique. Telle est bien aussi la physionomie qu'il gardera dans toutes nos mémoires. Dans sa vie, tout autre mérite accessoire s'éclipse devant l'éclat de ce titre, qui, à lui seul, en vérité n'est pas sans gloire. Et il semble qu'on peut sans effort ramener tout le mérite de cette existence à trois idées qui s'enchainent étroitement : Cette âme fut assez élevée pour comprendre les devoirs de la charge rectorale. — Elle les a tous remplis avec autant de dévouement que de succès. — Sa piété, à les accomplir, a réalisé une destinée sacerdotale.

Tel est devant Dieu et devant les hommes le mérite durable qui brille dans la vie et surtout dans la mort de Monseigneur Pieraerts, Prélat de la maison pontificale, Docteur en Théologie,

Chanoine honoraire de la Métropole de Malines, Officier de l'ordre de Léopold, Commandeur de l'ordre de François-Joseph d'Autriche et de l'ordre du Christ du Brésil, quatrième Recteur Magnifique de l'Université catholique de Louvain.

I.

Toute existence appelée à exercer une action un peu importante autour d'elle arrive de longue main préparée à cette mission par la Providence. Mille circonstances apparemment indifférentes concourent efficacement à la réalisation de ce dessein. C'est pourquoi l'Écriture compare volontiers le juste, l'homme du devoir, à l'arbre florissant planté près des eaux vives, qui croît lentement mais qui donne son fruit à son heure. La vie de Constantin Pieraerts nous permet d'admirer la suite visible de ces dispositions de la Providence qui de loin préparent un homme pour qu'il puisse réaliser dans un poste élevé tout le bien dont son âme est susceptible.

Né à Anvers le 28 mars 1835 d'une honorable famille: le futur Recteur fit ses premières études à Tirlemont chez les Joséphites, et termina ses humanités au Petit Séminaire de Malines où il cueillit les premières palmes de la rhétorique.

Pendant six mois ensuite il fréquenta les cours de l'Université de Louvain, où peut-être il reçut, dans la fréquentation familière de l'étudiant, un supplément d'instructions et d'expérience bien

précieux pour un homme dont toute la vie devait s'écouler au service de la jeunesse des écoles.

La trempe religieuse de son âme et la lecture assidue des conférences de Lacordaire, qu'il goûta jusqu'à la fin de ses jours, déterminèrent chez lui une vocation sacerdotale, éprouvée pendant six ans à Malines dans la solide préparation du Séminaire. Un instant désigné pour continuer à Louvain des études de théologie, l'ancien lauréat de rhétorique, devenu prêtre, était envoyé pour professer les lettres à Basse-Wavre d'abord, à St-Rombaut ensuite. Cet enseignement développa chez lui un goût distingué de la littérature latine et des facultés oratoires dont la chaire sacrée ne tarda pas à recueillir les fruits. Ses débuts méritèrent d'attirer l'attention d'un maître, du cardinal Dechamps, qui traita dès lors son jeune professeur de rhétorique comme un homme d'avenir, et qui protégea d'une manière efficace le cours de ses destinées. Pendant six ans la direction du collège St-Rombaut lui fut confiée et l'absorba tout entier. Non seulement il y réalisa de notables améliorations matérielles, mais il y donna aux études littéraires un essor qu'elles ont conservé aujourd'hui. Il codifia les règlements en s'inspirant surtout des idées que l'illustre évêque d'Orléans a si largement formulées dans son beau livre de l'éducation. Des annotations tracées de sa main pour l'instruction de son successeur témoignent jus-

qu'à quel point son esprit judicieux s'attachait aux moindres détails de sa tâche. « L'ensemble » des petites choses, y disait-il, constitue la dis- » cipline. Ne laissez relâcher aucune de ces » petites choses : on les redresse difficilement. » Il faut prévenir les punitions, porter remède » au mal lorsqu'il en est temps encore, avertir » avant de réprimer... Le directeur doit être le » modérateur de tous, calmer les animosités, » réfréner les exagérations, conseiller la clé- » mence : il doit s'opposer à toutes les mesures » extrêmes Je ne me suis jamais repenti d'avoir » patienté; je me suis quelquefois repenti de » mon indulgence; souvent j'ai déploré la sé- » vérité. Ne soyez pas trop sévère : faites vous » respecter en vous faisant aimer.

» Il ne faut pas qu'on donne trop de punitions » aux petits, ni qu'il y ait trop de *moins dili-* » *gents* N'usez pas les punitions; il ne vous » resterait plus de ressource. On conduit plus » sûrement et plus facilement par le cœur que » par la répression. Laissez à l'élève, quelque » petit qu'il soit, le sentiment de sa dignité; » montrez lui de l'affection; vous le ramènerez » en lui pardonnant à temps. Un enfant accablé » de punitions se décourage et ne respecte plus » rien. »

« Faites beaucoup prier les élèves; soignez la » fréquentation des sacrements : le reste ira de » soi. » Et il termine ces sages conseils, où

respire la sollicitude éclairée d'un homme d'éducation et d'un bon cœur, par cette humble et touchante remarque : « Combien j'ai failli à tous ces points ! »

En 1872, le mouvement causé dans le corps professoral par la mort de Mgr Laforet (dont le souvenir ému semble planer encore sur cette funèbre cérémonie), nous donna pour collègue Mgr Pieraerts. A l'enseignement des lettres latines il unit pendant dix années celui de l'exposé apologétique de la religion, avec un succès où le zèle du prêtre était de moitié dans l'habileté du professeur. Sans viser à l'éclat de l'érudition, il avait le goût littéraire, il savait intéresser ses élèves. Mieux encore et sans peine arrivait-il à obtenir leur confiance dans des relations personnelles où il achevait l'œuvre commencée par l'apostolat de son cours.

C'est à cette époque de sa vie que parurent les productions variées de sa plume facile; car une fois investi des fonctions rectorales il n'eut plus le loisir d'écrire et se trouva entièrement absorbé par l'administration de l'Université. C'est alors qu'on le vit publier en collaboration d'intéressants récits de pèlerinages à Lourdes, à la Sainte-Baume, à Notre-Dame d'Auray. C'est alors que furent prononcés ces petits discours pour la solennité de la distribution des prix, dont les sujets sont si bien choisis : l'honneur, la piété, le caractère, le devoir, le travail, le respect,

l'autorité, l'esprit de famille, la vocation; dont le style est si fleuri; dont plusieurs sont si noblement pensés. Les sollicitudes étendues du Rectorat devaient mûrir ce talent tout en rendant son effusion plus rare. Ainsi les discours solennels prononcés à la rentrée des cours sont vraiment remarquables par la fermeté de la pensée, la sobre ornementation du style, le ton modéré qui y règne, les sentiments généreux dans lesquels ils sont conçus. Toutes ces qualités se révèlent au même degré dans deux oraisons funèbres : celle des soldats pontificaux morts pour la défense du St-Siège, et celle de l'illustre cardinal Dechamps, prononcé à la cathédrale de Malines, et religieusement écouté par l'une des assemblées les plus imposantes que notre pays ait vu réunie autour d'un autel. C'est alors aussi que parut la biographie du pieux chanoine Van Crombrugghe, fondateur de trois congrégations religieuses enseignantes, et dont l'édifiant récit trahit la plume d'un ami, d'un lettré et d'un prêtre.

Sa plume alimenta la publicité des revues par des articles pleins d'intérêt sur les Universités d'Angleterre, sur la situation de l'Espagne, sur la loi des écoles, sur la morale de l'évangile et la morale officielle, sur le pape Pie IX et le pape Léon XIII : articles que la presse quotidienne s'empressa de reproduire avec éloges, et où l'ampleur des vues et l'actualité des sujets fai-

saient pressentir l'homme appelé à devenir le tuteur des intérêts les plus élevés de l'enseignement catholique.

Préparé par ces activités variées à l'exercice des fonctions rectorales, il était mûr désormais pour les responsabilités qu'elle impose.

II.

L'avènement de Mgr Pieraerts au Rectorat se fit dans des conditions heureuses et sympathiques. L'Université suivait le cours prospère de ses destinées. La bonne volonté du nouveau Recteur, sa modestie, sa bienveillance, son entente des intérêts généraux, sa parole heureusement inspirée, eurent vite rallié tous les cœurs. Aussi apportait il à l'exercice de cette charge délicate un ensemble de qualités bien fait pour y réussir.

Son intelligence était à la hauteur de sa tâche. Il avait l'esprit ouvert à toutes les notions de la science, et il démêlait avec un rare discernement les progrès utiles et réalisables, des apparents et des fictifs. Pendant tout son rectorat, dans tous ses discours solennels, il n'a cessé d'affirmer la nécessité qui s'impose à l'Université catholique de se maintenir au niveau du mouvement de la science, quelque sacrifice dût-il en résulter. C'est ce qui nous a valu plusieurs de ces créations utiles que l'enseignement libre réalise aussitôt que la nécessité en est dé-

montrée : le laboratoire d'histologie (Institut Rega), celui de physiologie, le superbe laboratoire de l'institut agricole, le laboratoire et le cours d'électricité. La faculté de médecine reçut des agrandissements en rapport avec l'esprit scientifique de l'Allemagne. La faculté de philosophie s'enrichit d'un cours de philosophie thomistique appelé aux plus grands succès et qui devait valoir à l'Université les approbations les plus hautes. Des améliorations de détail, mêmes purement matérielles, furent introduites dans tout l'ensemble de ce vaste organisme. Le Recteur suffisait à tout. Aucun intérêt de l'enseignement supérieur ne trouvait en défaut son intelligence ou son activité.

Cette activité même, sous des dehors un peu indécis, se révélait incessante. Le nombre de lettres qu'il écrivit de son bureau est incalculable. Il n'a cessé d'écrire et de suivre lui-même le travail de l'administration que dans le mois qui précéda sa mort. S'il eut vraiment l'intelligence de sa haute position, il en eut aussi la patience, le labeur assidu, le souci du détail, la sollicitude. la persévérance. A mesure qu'il avançait dans la vie, le sentiment des responsabilités pesait plus gravement sur son esprit. Associé plus intimement à certaine partie du gouvernement universitaire nous en eûmes cent fois la preuve. Au moment même de son départ pour les eaux d'Allemagne nous recevions de lui

une lettre minutieuse sur divers cas disciplinaires que sa conscience eût craint de laisser en suspens. Il pratiquait vraiment dans toute son étendue le précepte qui l'avait tant frappé dans le Saint Livre : *Rectorem te posuerunt? Curam illorum habe*. Prends soin d'eux tous, et ne te repose qu'après avoir achevé jusqu'au bout cette tâche laborieuse : *et omni cura tua explicita recumbe*.

Il y fut puissamment secondé par les ressources du plus bienveillant caractère. Simple, honnête, hospitalier, d'un abord sympathique, doué d'une certaine bonhommie qui n'était pas sans charme et qui n'excluait pas la finesse, aimable et délicat dans ses attentions, cordial et joyeux dans ses relations habituelles, il possédait éminemment un don qui relève la supériorité chrétienne et qui assure le succès de son œuvre, je veux dire la bonté. Promu d'emblée à la dignité de Recteur et à celle de prélat de la maison pontificale, il sut être consciencieusement l'un et l'autre, et prendre très tôt l'assurance que donne l'exercice d'une autorité acceptée. Les dispositions naturelles d'un cœur généreux trouvaient en lui dans la conscience du prêtre et dans l'idéal divin donné par l'Evangile, une incessante exhortation au dévouement consciencieux commandé par le devoir d'une position exceptionnelle. « *Les princes de ce* » *monde*, disait N.-S. Jésus-Christ, *dominent*

» *avec hauteur. Il n'en sera pas ainsi parmi*
» *vous. Mais que celui qui veut être plus grand*
» *que les autres se mette à leur service; et que*
» *celui qui veut être le premier de tous de-*
» *vienne le serviteur de chacun* : QUI VOLUERIT
» INTER VOS PRIMUS ESSE ERIT VESTER SERVUS.
» *Ainsi que le Fils de l'Homme*, ajoutait-il, *n'est*
» *pas venu pour être servi*, *mais pour servir*,
» *et jusqu'à donner sa vie pour la rédemption*
» *de plusieurs.* » Voilà le type idéal de l'autorité chrétienne. Elle n'existe que pour se dévouer. Elle se sacrifie au bien de ceux qu'elle dirige. En tout ordre d'idées et d'institutions ce sera son mérite et sa gloire, sa puissance aussi. Et l'autorité la plus haute qui règne sur la terre, devant qui s'inclinent ici-bas toutes les grandeurs, se fera un devoir d'embrasser le monde entier dans son active et patiente sollicitude, et n'hésitera pas à se proclamer, avec S. Grégoire, le serviteur des serviteurs de Dieu.

Imbu de ces principes, notre excellent Recteur n'eut pas de peine à s'attacher parmi nous d'unanimes sympathies. La jeunesse, qui discerne avec un tact si prompt et si sûr le dévouement sincère, reporta sur lui l'affection et les enthousiasmes qui avaient embelli les dernières années de son vénérable prédécesseur. Elle en eut une rare occasion dans ces fêtes mémorables du Jubilé qui donnèrent lieu d'apprécier non seulement les succès de l'*Alma Mater* et la place

qu'elle tient dans l'estime du monde, mais l'ordre parfait qui régna pendant ces grandes journées, l'excellent esprit des étudiants, leur généreuse ardeur, leur piété recueillie au pied des autels, leur attachement filial au chef de l'Université. Ce lui fut, certes, au milieu même du succès de ces manifestations grandioses, une très douce récompense de sa vie entière consacrée au service de la jeunesse, que la part personnelle à lui décernée parmi tant d'ovations chaleureuses. Est-il besoin, hélas! d'évoquer ici le souvenir de ces beaux jours trop rapides? Le tableau de la fête séculaire n'offre-t-il point un contraste violent avec la pompe attristée des funérailles d'aujourd'hui? Ce chœur imposant d'évêques, réunis pour rendre un dernier hommage à l'homme qui fut parmi nous le mandataire éclairé de leurs sollicitudes, n'évoque-t-il pas douloureusement à nos yeux ces assemblées majestueuses présidées alors par tous nos pontifes; ces cortèges triomphants où l'histoire, à travers les siècles, se parait du prestige de toutes nos gloires, du concours de tous les beaux-arts, du charme de toute notre jeunesse; ces foules innombrables et ravies; ces paroles d'une éloquence ardente ou magistrale, dans lesquelles on sentait vibrer l'unanime sentiment des cœurs; cette réunion de toutes les générations studieuses, filles de l'*Alma Mater*, confondues dans un seul enthousiasme et dans une seule

étreinte fraternelle; et par dessus tout cette émotion profonde de foi, de gratitude envers Dieu, qui devait donner à la fête universitaire un caractère d'élévation religieuse incomparable, et trouver dans le discours du Recteur magnifique une expression inspirée présente à toutes les mémoires, et qui nous émeut encore aujourd'hui?

L'homme distingué qui savait se montrer à la hauteur de sa tâche dans une circonstance aussi solennelle était fait pour se concilier, même au dehors, la considération et la sympathie. Nul n'ignore les liens d'étroite amitié qui l'unissaient à la plupart de nos évêques, et dont sa dernière maladie provoqua les manifestations touchantes. Le Souverain Pontife Léon XIII, toujours si attentif à tous les intérêts de notre patrie, toujours si paternel à l'Université de Louvain, se plut à nous donner dans sa personne les encouragements les plus expressifs. Leurs Majestés, qui « appréciaient hautement le mérite, la sa» gesse et le patriotisme de Mgr Pieraerts, pro» fondément affligées de sa mort, voulurent » s'associer au deuil de l'Université, » après lui avoir donné maintes fois les témoignages d'une estime particulière. Deux empereurs catholiques, S. M. I. l'empereur d'Autriche et S. M. I. l'empereur du Brésil, « protecteur éclairé des sciences et des arts » l'honorèrent à la fois du collier de commandeur de leurs ordres. Sa bienveillance

réussit à désarmer certaines préventions politiques, à dissiper des malentendus, à assoupir certaines rivalités préjudiciables aux intérêts communs de la ville et de l'Université, de sorte que par un accord touchant, qui s'impose à notre gratitude, toutes les autorités se sont trouvées réunies dans un sentiment de regret unanime auprès de son cercueil.

III.

Voilà ce que le monde a connu de celui qui fut le Recteur magnifique de l'Université de Louvain. Mais toute vie publique est la manifestation extérieure d'une vie plus intime, qui en est la source profonde, et qui met en jeu les facultés humaines : développement d'une âme, secret et continu, qui a ses principes et ses vicissitudes comme il a ses épreuves et parfois ses orages. C'est par là surtout que l'homme acquiert sa valeur morale et son véritable mérite. C'est ce drame intérieur qui nous révèle le caractère, les tendances fondamentales d'un être, le mobile de son œuvre, et qui le classe définitivement dans la mémoire des hommes et dans les justices de Dieu. Or, il ne faut pas chercher bien loin pour trouver quel fut le ressort et l'âme de l'existence qui vient de s'éteindre après avoir jeté parmi nous pendant quelques années un éclat sympathique. Cette vie fut celle d'un bon prêtre, ce dévouement eut pour mobile une foi profonde,

une piété sincère. L'éternelle vérité de la parole de l'Apôtre s'est vérifiée une fois de plus sous nos yeux : *Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ.* Dût l'indifférence en sourire, nul homme qui réfléchit n'aura de peine à comprendre quel trésor d'énergie et de patience la volonté puise dans une conviction profonde, quelles ressources inépuisables procure au cœur chrétien le sentiment du devoir. Nul n'estimera mince garantie d'un gouvernement équitable le sérieux d'une conscience sacerdotale. Si notre cher Recteur a pu suffire avec honneur au gouvernement des autres, c'est qu'il a su d'abord se gouverner lui-même; et s'il a si justement conquis l'estime et la confiance nécessaires à l'accomplissement de sa noble tâche, c'est que son sacerdoce l'a tout d'abord rendu respectable par la sincérité de sa vertu.

Depuis l'heure où l'appel d'une vocation sainte le sépara du monde, il a donné dans toute sa carrière l'édification d'une vie sacerdotale sans ombre et sans défaillance. On voyait en lui la piété grandir avec les années, avec le sentiment toujours plus délicat des responsabilités acceptées On la vit briller surtout dans ces derniers temps de toute la beauté de l'immolation et du sacrifice.

Directeur spirituel d'une modeste congrégation religieuse enseignante, il en fut jusqu'à la fin le

tuteur et le père : les pleurs dont elle honore sa mémoire disent assez avec quel zèle et quelle piété. Affilié au tiers-ordre de S. François, conformément aux vœux du Saint-Père, il a voulu que la mention de cette aggrégation religieuse figurât sur son souvenir mortuaire, même avant son titre de Recteur, comme pour attester qu'aux pieds du Souverain Juge moins vaut avoir porté la toge rectorale que la bure de la pauvreté.

S'il fut attentif à remplir avec exactitude toutes les obligations sacerdotales, il eut une tendre dévotion pour l'adorable sacrement des autels. La plus pénible épreuve que lui réservât sa derniere maladie fut d'être privé pendant des mois entiers du bonheur de célébrer le saint sacrifice. Parfois l'ami dévoué qui fut le confident de sa pensée et l'appui de ses peines lui procura la consolation d'assister aux saints mystères. C'était alors une éclaircie de joie dans son âme, un temps d'arrêt dans ses douleurs. Lui-même il retarda longtemps son départ pour le Midi afin de prendre part à la première messe du jeune prêtre, son parent, qui ne devait plus le quitter jusqu'à la tombe. C'est dans les termes les plus touchants qu'il le convie à venir célébrer cette pâque mystique dans la chambre d'un mourant : « Notre-Seigneur, lui dit-il, quand il con-
» sacra la première fois, voulut, chose étonnante
» de sa part, une grande salle bien ornée. C'est
» dans une humble chambre, cher neveu, que
» vous offrirez vos prémices. Peut-être y a-t-il

» en cela une vue providentielle. Et qui sait si » cette humble chambre, dans les circonstances » actuelles, ne vous laissera pas une impression » plus durable et plus féconde que toute la pompe » d'une cathédrale. » La veille de ce jour il tombe à genoux pour demander la bénédiction du jeune prêtre, et lui dit d'une voix émue : « J'ai » terminé ma carrière, Dieu va m'appeler à lui; » mais vous nous resterez comme la bénédiction » de Dieu sur la famille. » Et c'est avec un suprême respect que, revêtant pour la dernière fois les insignes de la prélature, il remplit lui-même à ces émouvantes prémices les humbles fonctions du ministre des autels. Sublime immolation de la Victime Sacrée qui montait vers le ciel entre les larmes attendries d'une mère et les larmes résignées d'un mourant!

Quelle émotion profonde nous gagnait, dans ces dernières journées, en présence de cet affaissement implacable, de ces toux déchirantes, des illusions de ce malade qui parfois se reprenait à la vie et soupirait après la douceur du ciel du Midi! Mais aussi quelle édification pleine de respect à la vue de son détachement des choses de la terre et de la générosité avec laquelle il acceptait le sacrifice! Vainement lui faisait-on espérer une guérison sollicitée par tant de prières. « *Le Sauveur*, disait-il, *n'a prié qu'une » fois sans être exaucé; et c'est précisément » quand il parlait au Père Céleste de ses souf» frances et de sa mort.* » Sa piété ne se lassait

point de retremper incessamment son courage dans la méditation du chemin de la croix. Après un touchant adieu écrit de sa main à chacun de ses collègues, il congédie tous les soucis de la terre, il s'isole de toutes les amitiés. Sa pensée n'aura plus qu'un seul objet : Dieu et son âme. Ou si, dans un dernier élan d'affection, il se retourne encore vers nous, c'est pour nous associer au mérite de ses douleurs. « *J'ai fait,* » dit-il, *de grand cœur le sacrifice de ma vie* » *pour l'Université, pour ces chers étudiants* » *que j'ai tant aimés, et qui le savent bien!* » Une dernière fois il lui est donné de recevoir la Sainte Eucharistie; on l'entend réciter à haute voix le *Te Deum*. Un instant après, il n'était plus.

Il s'est endormi dans le Seigneur, nous laissant à tous l'exemple de sa vie, la consolation de sa mort le souvenir de sa bonté. Elevé à cette hauteur illustre où la Belgique est accoutumée de voir siéger le mérite et la vertu, il n'a pas dérogé; il a continué l'œuvre, il a enrichi le noble patrimoine d'honneur et de travaux utiles qui garde la mémoire de ses devanciers. Son rectorat, court et prospère, prend dès aujourd'hui une place honorée dans nos jeunes annales. L'église et la patrie saluent de leurs regrets sa tombe prématurée comme celle d'un citoyen illustre et d'un homme de bien. Il ne lui reste qu'à attendre, dans un monde meilleur, la couronne éternelle que Dieu réserve à ceux qui l'aiment.

Ainsi les hommes passent, et les institutions demeurent. L'homme s'en va dans la demeure de son éternité les mains chargées de ses œuvres personnelles. Il n'attend plus de nous qu'un pieux souvenir. Mais l'Université catholique poursuit le cours de ses destinées et fait appel à tous nos dévouements. Ces nobles funérailles sont une époque dans son existence : elles nous montrent le néant des grandeurs éphémères; elles resserrent entre nous les liens de la fraternité chrétienne; elles nous parlent de devoir à la faveur d'unanimes regrets. Elles nous encouragent surtout à mériter plus que jamais l'estime qui s'attache à la vertu sincère, au labeur consciencieux, aux généreux efforts connus de Dieu seul. C'est sur ce fond solide que repose notre avenir éternel non moins que l'avenir et la prospérité de la grande œuvre à laquelle nous avons consacré notre vie. Attendris au souvenir de celui qui nous aima, nous sortirons du lieu saint plus étroitement unis, plus soucieux de tous nos devoirs, plus ardemment dévoués à cette jeunesse d'élite que nous confie la Belgique chrétienne et sur laquelle reposent tant d'espérances. Nulle cause n'est plus belle et mieux faite pour inspirer les plus généreux dévouements. Ainsi jusque dans la mort le souvenir d'un chef aimé ne cessera de soutenir l'œuvre de toute sa vie, et de nous précéder encore dans le chemin royal du devoir et de la vertu.

—

Notice biographique sur M. FRÉDÉRIC HAIRION.

—

Le 14 août 1887 l'Université catholique de Louvain a perdu un des derniers survivants de ses ouvriers de la première heure et l'un de ses maîtres les plus éminents, M. Frédéric Hairion, professeur émérite, commandeur de l'ordre de Léopold, décoré de la croix militaire, ancien président de l'Académie royale de médecine de Belgique.

Il appartenait à cette forte génération qui émergea du désarroi de la révolution belge et sut la faire accepter. Les années avaient eu peu de prise sur lui; les approches de la 80e même ne l'avaient pas courbé. Nous le revoyons encore, très droit dans sa cravate blanche, avec ce port un peu raide dont les anciens officiers ne se défont jamais, la parole nette et le geste rare des hommes habitués à être écoutés et obéis, l'œil petit mais perçant des myopes habitués à regarder de près choses et gens.

Son abord froid n'attirait pas : sa réserve était prise pour de la sévérité; on apercevait plus tôt la fermeté de son esprit que sa bonté, et son inflexibilité sur les principes que son indulgence pour les hommes, mais un examen plus attentif découvrait bientôt sous la froide

correction du dehors un cœur chaud, bienveillant et généreux. Et alors ceux qui l'estimaient seulement se mettaient à l'aimer, et à s'attacher d'autant plus à cette haute personnalité qu'ils apprenaient à la connaître davantage. Dans nos Musées les foules ne vont pas d'emblée aux œuvres les plus parfaites, les œuvres éclatantes les attirent davantage; les vrais connaisseurs seuls se détachent, approchent et admirent. Pour Hairion, comme pour certains maitres flamands, il fallait approcher : dans l'intimité seulement se dégageait peu à peu « sa noble physionomie, cette fine, forte et calme image de l'ordre dans la vertu ».

Une main d'ami et d'artiste a retracé la vie — si digne d'être proposée en exemple — du professeur, de l'homme de science et de l'homme privé (1).

Elle n'a rien laissé à faire aux biographes futurs et on nous saura gré de la citer beaucoup.

« Le premier sentiment, que j'éprouvai en approchant de plus près pour étudier votre vie et vos travaux, tint presque de l'étonnement : je l'avoue. Maitre, quelle que fût la haute opinion que m'avaient laissée le souvenir de vos leçons et la lecture de quelques-uns de vos mémoires, je soupçonnais à peine l'importance de vos

---

(1) Discours de M. le Dr Cousot, 27 juin 1878, Louvain, Ch. Peeters, édit.

œuvres, la grandeur des services que vous avez rendus à la patrie, la valeur et le désintéressement de votre enseignement; c'est que la simplicité et l'ordre, la dignité et la modestie donnent à votre physionomie quelque chose de si correct que rien n'y semble saillant et qu'on en soupçonne à peine la grandeur cachée sous l'uniformité de la perfection : c'est un lac dont la surface calme et tranquille laisse à peine soupçonner l'inépuisable richesse, mais dont les eaux fécondes vont répandre au loin la fertilité et l'abondance. » Ainsi s'exprimait M. Cousot, le jour où les élèves anciens et actuels de l'éminent professeur offrirent à leur vénéré maître son buste en marbre.

—

Né à Beaumont en 1807, M. Hairion passait, au son du canon de la bataille de Louvain, *summa cum laude*, ses derniers examens de médecine et, dès le lendemain, le droit d'être utile qu'il venait d'acquérir, s'exerçait dans les ambulances. L'année suivante il était à Paris au moment où le choléra y faisait sa première et sa plus foudroyante apparition. Le jeune médecin, qui venait demander à la grande ville hospitalière l'achèvement de son éducation médicale, paya bravement sa bienvenue de son dévouement dans les lazarets du quartier de Popincourt.

En 1835 il est attaché à l'hôpital militaire de

Louvain. « Jusqu'à l'époque de votre retraite, — dit son éloquent panégyriste, — vous ne quitterez plus ces salles que vous avez illustrées et dans lesquelles vous allez rendre tant d'éclatants services. Dès votre arrivée vous êtes chargé du service des maladies vénériennes et de celui des maladies cutanées : bientôt après vous prenez le service des ophthalmiques... En octobre 1839 le ministre de la guerre décide que les hommes jugés impropres au service, pour cause d'affections oculaires, seront dirigés sur l'hôpital militaire de Louvain; le 1er décembre suivant il prescrit que tous les pensionnés pour affections des yeux se rendront trimestriellement au même établissement pour y être examinés; en mars 1841, le ministre décide qu'aucun militaire ne sera proposé pour la réforme du chef d'affections oculaires, s'il n'a subi un traitement régulier dans l'institut ophthalmologique de Louvain. Vous êtes désigné comme secrétaire de la commission des pensions et chargé de la direction de l'Institut : c'était justice, vous seul l'aviez créé et chacune de ces utiles mesures avait été prise en suite de vos mémoires qui en démontraient l'urgence. »

« Tel est le court historique de ce célèbre institut dont vous seul étiez l'âme. Un grand nombre de soldats menacés de cécité et à la charge du trésor, y sont guéris. Les pensions sont soumises à des principes fixes et à des for-

mules précises. Les résultats désastreux de certaines méthodes de traitement sont démontrés; des lois nettement formulées règlent une thérapeutique jusque là livrée à l'empirisme; pendant plus de trente années les élèves et les médecins militaires viennent y puiser un puissant enseignement et le goût des études spéciales. »

« On se souvient trop peu que la clinique ophthalmologique de Louvain était alors la seule en Belgique, et qu'elle peut réclamer une large part dans les progrès qu'a faits dans notre pays cette branche de l'art de guérir. » Le jour où sonna pour le médecin militaire l'heure de la retraite, en 1867, l'Université perdit l'accès des locaux militaires et transporta pour le professeur qu'elle était heureuse de garder, la clinique des affections oculaires à l'hôpital St-Pierre : elle ne perdit rien au transfert, car la réputation du Maître attira bientôt à l'hospice civil plus de malades que l'hôpital militaire n'en pouvait fournir.

L'agrégation de M. Hairion à l'Université catholique date de 1836. Chargé du cours d'hygiène, il joignit bientôt à cette attribution une clinique des maladies vénériennes et cutanées.

L'ordre, la méthode, la précision, la logique, telles furent les qualités maîtresses de son enseignement. Le professeur n'a jamais cherché l'éclat de la forme, la correction lui suffisait. plus préoccupé d'instruire son auditoire que de

le charmer, et d'être utile que d'être brillant, l'élégance du discours lui importait beaucoup moins que la clarté et la concision. Mais si nous avons entendu des orateurs plus séduisants, dans aucune des nombreuses universités belges ou étrangères que nous avons visitées, nous n'avons rencontré un clinicien plus complet. Quarante-sept générations d'élèves ont suivi avec une attention religieuse ces admirables cliniques où ils apprenaient à examiner un malade avec précision; à se rendre un compte exact de la lésion fonctionnelle ou organique qu'il présente; à étudier de près le processus morbide qu'il s'agit de détourner, de réprimer ou de diriger; à discuter enfin le choix des moyens thérapeutiques qu'il convient de mettre en œuvre. L'esprit droit et logique du maître enseignait ainsi la *médecine des indications* avant que le mot fût trouvé, et comme il était le pathologiste le plus savant, l'hygiéniste le plus complet, le thérapeute le plus riche en ressources, et que son sens pratique égalait son érudition, ses cliniques étaient d'un prix inestimable. Cet enseignement si solide, si élevé et si fécond a toujours été apprécié comme il le méritait, et lorsque la Faculté perdit Noël — qui avait hérité des cliniques de M. Hairion, — le collègue chargé de faire l'éloge du jeune professeur ne crut pouvoir le louer mieux qu'en montrant avec quel soin le jeune clinicien avait gardé les traditions de

l'ancien et combien il promettait de lui ressembler un jour.

M. Hairion a été le modèle accompli de toutes les vertus professorales et le meilleur souhait que l'on puisse former pour la prospérité et la gloire de l'Université c'est qu'elle ait toujours des serviteurs aussi dignes, aussi aptes et aussi zélés que lui.

Aucun professeur n'a apporté dans ses relations avec ses collègues plus de correction et de courtoisie ; aucun n'a mis de soins plus scrupuleux dans l'accomplissement de la tâche quotidienne; aucun n'a mis de plus hautes facultés ou un dévouement plus absolu au service de l'œuvre commune, l'éducation de médecins chrétiens.

—

Le professorat n'a pas absorbé toutes les forces vives de M. Hairion et ne l'a pas empêché d'être un publiciste fécond. La liste de ses œuvres est longue (1). Les principales traitent des granulations palpébrales, de l'ophthalmie gonnorhéique, du tannin, du collodion, de l'occlusion palpébrale, du favus, de l'abus des collyres irritants. Puis c'est un nombre considérable de rapports

---

(1) Dans les *Annales d'oculistique,* plus de vingt articles importants; dans les *Archives militaires*, plus de trente articles ou mémoires; dans le *Bulletin de l'Académie,* quarante discours, rapports, travaux, etc. Voir dans le *Liber Memoralis* de l'Université catholique.)

académiques portant sur les sujets les plus variés et témoignant d'une surprenante érudition. Articles, mémoires, rapports, tous ces écrits portent la même empreinte et sont remarquables par la netteté des vues, la clarté de l'exposition, la logique des déductions et la sobriété du style. Les limites qui nous sont imposées ne nous permettent pas d'analyser ici toutes ces productions : il en est deux cependant auxquelles il faut nous arrêter un instant.

A propos des mémoires sur le tannin, M. Cousot a pu dire, sans rien exagérer : « Nous n'avons rien lu de plus exact, de plus complet, de plus ingénieux que ces expériences sur l'action toxique et thérapeutique d'un médicament; aussi les déductions pratiques s'imposent avec une telle autorité que depuis ce travail et celui sur l'emploi des collyres mucilagineux, on peut dire que le traitement local des ophthalmies a été complètement modifié. »

Et il ajoute, appréciant la seconde série des travaux que nous ne pouvons passer sous silence : « L'une des plus brillantes phases de votre vie scientifique a été cette lutte longue et passionnée que presque seul, vous avez soutenue dans la presse, dans les revues, à la tribune de l'Académie, pour faire triompher une vérité scientifique et les droits de la justice dans la grave question de l'ophthalmie des armées. C'est à votre ferme et loyale attitude, à vos nom-

breux et savants mémoires, à votre lumineuse discussion que la Belgique et l'Europe sont redevables d'avoir maîtrisé ce fléau redoutable. C'était en 1834, un fait grave venait de se passer; le célèbre Jungken, professeur d'ophthalmologie à Berlin, appelé par le gouvernement belge, attribuant avec raison l'opiniâtreté du fléau à la présence des granulations palpébrales, avait fait renvoyer dans leurs foyers les soldats atteints qui, au nombre de 4500, avaient été infecter les populations et y implanter une lésion considérée comme incurable. Les conséquences de cette fatale mesure avaient été désastreuses. Or, à peine entré au service, vous commencez vos recherches sur le traitement des granulations; quelques mois après vous êtes en position d'affirmer la curabilité de cette affection par le nitrate d'argent, bientôt, sur les données de vos importants mémoires, l'institut ophthalmique, dont nous avons tracé le glorieux historique, et la commission des pensions vinrent autant que possible réparer le mal. »

L'inspecteur général du service de santé, qui était en même temps le président de l'Académie, soutenait que l'ophthalmie régnante dans l'armée ne différait pas de celle qu'on rencontre dans les populations et n'était qu'une conjonctivite. Cette thèse entraînait les conséquences les plus graves : triomphante, c'était le gouvernement libéré de toute responsabilité vis-à-vis

des miliciens. Par des recherches expérimentales et par des faits M. Hairion établit la contagiosité et l'infectiosité de l'affection : après avoir appris à maîtriser le fléau, il montra aussi la manière de réparer ses ravages et son énergie et son talent parvinrent à faire adopter des conclusions qui indiquaient au gouvernement ses devoirs envers les victimes.

L'homme de science n'a pas toujours l'occasion de devenir un bienfaiteur public : Hairion a eu cet honneur et cette grande joie.

—

Avec l'assistance des rédacteurs des *Annales d'oculistique,* M. Hairion organisa le Congrès international d'ophthalmologie qui se réunit à Bruxelles pour étudier la grave question de l'ophthalmie des armées et la voix de ses collègues l'appela à présider la première section de cette session où vingt-quatre gouvernements avaient envoyé des délégués. Pareil honneur lui fut décerné encore en 1875, au Congres international des sciences médicales, par la section d'ophthalmologie

En 1878 nous trouvons M. Hairion dans la plus haute situation qu'un médecin puisse ambitionner; il est président de l'Académie de médecine et le ministre le choisit pour représenter dignement la Belgique à l'Exposition universelle de Paris.

D'autres honneurs encore sont venus à celui

qui ne es recherchait pas mais les méritait si bien : les étudiants reconnaissants lui offrirent son buste et le Roi le nomma Commandeur de l'ordre de Léopold. Son haut mérite reçut ainsi toutes les consécrations.

Si chez les hommes supérieurs le caractère et le cœur ne sont pas toujours à la hauteur de l'intelligence, chez Hairion l'homme privé était aussi admirable que l'homme de science et nulle vie ne fut plus sagement ordonnée, plus droite, plus digne, ni hélas! plus éprouvée que la sienne.

« Aucune existence n'est complètement jugée, aucune vertu n'est achevée sans l'épreuve de l'adversité. Celle-ci donne à la vie du chrétien la douceur dans la résignation et le courage dans le détachement; elle répand sur nous comme un avant goût des choses de la grande patrie où nos joies se sont envolées avec nos illusions. Or, pour que rien ne manquât à la vie de cette âme, il a plu à Dieu de la frapper coup sur coup dans ce qu'il y avait de plus intime dans ses affections. C'est au moment de l'épanouissement de sa double maternité qu'il reprit à M. Hairion la compagne bien-aimée de sa vie, puis bientôt après, un de ses fils. »

Les épreuves ne sont pas finies : dans l'écroulement de toutes les joies de la famille il lui restait une chère tête sur laquelle il avait reporté toutes les affections de son âme, un beau jeune homme aux plus grandes espérances, et

qui allait atteindre sa 19e année quand un mal implacable le saisit. Dès la première heure l'œil attentif du père vit le nouveau sacrifice auquel il fallait se préparer et pendant deux mois Hairion assista à la lente extinction de son dernier fils, le visage souriant, afin que l'enfant ne soupçonnât pas ses angoisses et ne pût pas demander, comme Isaac, où donc est la victime?

Les espérances de l'autre vie peuvent seules soutenir l'homme dans d'aussi poignantes épreuves : Hairion les traversa avec ce courage tranquille que les premiers chrétiens apportaient au martyre et aucune plainte ne sortit des lèvres de ce vieillard laissé seul, debout, au milieu des croix qu'il avait plantées sur les tombes où gisait son cœur.

Le deuil use plus que le travail et, à bout de forces physiques, le vétéran demanda, en 1883, à être enfin déchargé du fardeau qu'il avait si vaillamment porté pendant quarante-sept ans. L'éméritat cependant ne fut pas pour lui le repos : on ne rompt pas du jour au lendemain les habitudes de toute la vie. Les sciences évoluent sans cesse, l'esprit humain marche, qui n'avance plus recule et déchoit, or, l'ancien maître voulait se tenir au courant du mouvement scientifique, parce qu'il tenait à rester, comme par le passé, pour ses anciens élèves devenus ses collègues, un stimulant, un conseil et une direction.

L'an dernier, tout à coup, il tomba sans parole et sans mouvement : on crut qu'il allait rejoindre ses chers morts. Ce n'était pas la fin, ce n'était qu'un avertissement, et quelques jours plus tard la liberté des mouvements, de la pensée et de l'expression lui était rendue. L'ancien clinicien si clairvoyant n'était pas homme à se faire illusion : il n'avait pas à mettre l'ordre dans ses affaires — l'ordre avait régné dans toute sa vie et en avait réglé tous les détails — mais il ferma ses livres... et il attendit patiemment l'heure que la Providence cache à tous les yeux, même à ceux qui savent la regarder venir sans se troubler.

Le 13 août il fit sa promenade habituelle et manda son confesseur. Le lendemain matin, comme il se préparait à se rendre à l'Église, il se sentit mal à l'aise et appela au secours. Les secours arrivèrent, mais furent inutiles : une heure plus tard Frédéric Hairion n'était plus.

Ses funérailles se firent dans une ville dépeuplée par les vacances académiques, sans discours et sans pompe, comme lui-même l'avait ordonné.

Ainsi finit cette noble, chrétienne et utile existence, dans un coup de foudre, comme ces chênes vigoureux que les ans ni les tempêtes n'ont pu courber.

Dr Eugène HUBERT,
de la Faculté de médecine.

—

Fêtes universitaires
à l'occasion de la nomination de Monseigneur ABBELOOS, aux fonctions de Recteur magnifique.

—

Nos Seigneurs les Évêques, dans leur réunion tenue à Malines, le 10 février 1887, ont nommé aux fonctions de Recteur magnifique de l'Université catholique Mgr Abbeloos, prélat de la maison de Sa Sainteté, vicaire général de Mgr l'Archevêque de Malines, docteur en théologie de l'Université.

Le nouveau Recteur ne tarda pas à arriver à Louvain. Le mardi 15 février eut lieu la réception du corps professoral par le Recteur.

A midi précis Mgr Abbeloos fut reçu à la grande porte des Halles, par les doyens des facultés. Quatre-vingt professeurs de l'Université l'attendaient rangés dans la grande salle. Quand le Recteur eut fait son entrée, Mgr Cartuyvels, vice-recteur, lui adressa au nom de tous le discours suivant :

Monseigneur,

Le corps professoral de l'Université catholique accomplit un devoir en venant offrir à son nouveau Recteur l'hommage de son respect et de son obéissance, en même temps que l'ex-

pression de son dévouement à notre œuvre commune.

NN. SS. les Évêques ne pouvaient mieux montrer la sollicitude et l'estime dont ils nous honorent qu'en plaçant à notre tête un des prélats les plus distingués de notre pays.

Associé pendant plusieurs année à la direction d'un vaste diocèse, vous nous apportez, Monseigneur, le précieux concours d'une expérience mûrie au maniement des affaires. Nous apprécions le sacrifice que fait Mgr l'Archevêque en se privant d'un vicaire général qui était la lumière de ses conseils, et nous lui sommes reconnaissants de mettre au service de l'Université catholique les aptitudes variées qui se sont révélées dans les phases successives de votre carrière.

Pour nous revenir de si haut, Monseigneur, vous n'êtes pas étranger parmi nous. Les aînés de cette assemblée se rappellent que, il y a vingt ans, vous étiez dans un de nos collèges le mentor affectueux et respecté de la jeunesse universitaire. Ils se souviennent de vous avoir vu prendre, avec éclat, après avoir passé par toutes les épreuves, le grade éminent de docteur en théologie. Les échos de cette salle pourraient redire encore les applaudissements qui vous y ont alors accueilli.

Des séjours prolongés à Rome et en Angleterre ont élargi votre horizon, vous ont créé des

amitiés illustres. La publication de manuscrits orientaux, en vous assurant cette réputation qui sied au chef d'un corps savant, avait d'avance marqué votre place dans la brillante et docte phalange des orientalistes de Louvain.

Aussi l'enseignement de la Ste Ecriture, le plus auguste de tous ceux qu'implique la formation du sacerdoce, vous fut confié dans un grand séminaire comme le témoignage de l'estime que faisait de vos talents et de vos connaissances variées un archevêque, homme de doctrine; et s'il vous fallut, pour rétablir une santé compromise par le travail, quitter cette chaire que vous aviez illustrée, ce fut pour acquérir dans le gouvernement d'une importante paroisse les qualités fort prisées d'un administrateur et les vertus d'un pasteur des âmes.

Tant de mérites sérieux vous signalaient au choix de nos Évêques pour remplir la place laissée vide par Mgr Pieraerts, votre diocésain, votre ami. Vous saurez, comme lui, vous identifiant à la grande institution dont l'avenir vous est confié, la maintenir au niveau du progrès des sciences, et continuer son action sociale et religieuse dans la formation des classes dirigeantes de notre pays.

Vous saurez comme lui, groupant autour de vous ce corps professoral nombreux, distingué, sympathique, vous en montrer à la fois et le chef, et le père. Les qualités qu'on se plait à

reconnaître en vous justifient cette espérance. Le Recteur, c'est le centre autour duquel gravitent nos destinées. L'union, qui fait la force d'un corps nombreux voué à tous les libres essors de l'intelligence, l'union nécessaire au corps professoral n'a pas de sauvegarde plus assurée que celle qui rassemble toutes les volontés autour d'une autorité capable et respectée, tutrice des intérêts de tous. Et quand cette autorité se révèle par une constante sollicitude; quand, non contente de gouverner, elle se dévoue; quand elle sait se montrer à la fois intelligente des intérêts supérieurs confiés à sa garde, attentive au bien de chacun de ses administrés, bienveillante dans ses rapports; quand, fidèle aux principes généreux de l'évangile, elle semble ne présider que pour se mettre au service de tous : alors cette autorité devient sans peine le plus solide appui de l'union, car elle s'attache tous les cœurs.

Tels sont, Monseigneur, nous le savons, les sentiments de votre âme sacerdotale. Au début de votre rectorat, il nous est doux de vous offrir la promesse solennelle d'une bonne volonté généreuse et du concours le plus dévoué. Ainsi cette Université, que vous avez reçue grande et prospère, poursuivra, Dieu aidant, le cours bienfaisant de ses destinées pour le bonheur de la jeunesse chrétienne et pour la gloire de notre pays.

A ce compliment de bienvenue Mgr le Recteur a répondu en ces termes :

MESSIEURS LES PROFESSEURS,

Il me tardait de me trouver au milieu de vous pour sceller dans une loyale étreinte l'union nouvelle, mais dès ce moment inébranlable, de notre labeur et de nos âmes.

Je remercie Mgr le Vice-Recteur de l'empressement, tout cordial, qu'il a mis à me ménager cette première entrevue avec les éminents maîtres de l'Université catholique. — C'est bien en vous, Messieurs, que cette grande institution religieuse et nationale, née de la sollicitude éclairée de nos premiers pasteurs, a puisé sa vitalité et rencontré ses triomphes. C'est grâce à vous qu'au cours d'une existence de plus d'un demi siècle, il lui a été donné, initiant aux mâles vertus et nourrissant de sa sève intellectuelle une innombrable jeunesse d'élite, de répandre ses bienfaits au loin sur l'Eglise et sur la patrie. Des épreuves douloureuses, des deuils poignants ont pu la frapper sans que son magnifique essor en fût relenti. Puissent, sous la bénédiction de Dieu, ses hautes destinées se poursuivre et sa fécondité ne pas décroître à l'avenir! — Mais, Messieurs, conscient de ma faiblesse, je me le demande devant vous, était-ce bien à moi que devait être dévolue la succession de l'homme sage, éloquent et bon qui, hier encore, se trou-

vait à votre tête? Appartenait-il à mes mains débiles de recueillir la tâche, glorieuse et redoutable, à laquelle mon regretté prédécesseur, mon excellent ami a trop tôt succombé? NN. SS. les évêques, chefs vigilants et paternels de l'*Alma Mater*, ont parlé; malgré un tremblement bien légitime et des appréhensions trop fondées, je me soumets à leur voix comme à un ordre de la divine Providence. D'ailleurs vos sentiments à mon égard, sentiments que votre sympathique organe exprimait tout à l'heure en termes si généreusement bienveillants, la promesse de votre concours complet et dévoué, l'expérience que mon cher collaborateur, Mgr le Vice-Recteur, veut bien mettre à ma disposition ainsi que le puissant ascendant que ses éminentes qualités lui ont acquis auprès de la jeunesse universitaire, tout cela est fait pour me rassurer. — Je prends acte, Messieurs, de vos assurances de dévouement, et je m'en autorise tout de suite pour vous dire qu'en y demeurant fidèles vous accomplirez un devoir de charité. Saint-Paul enseigne que les chrétiens ne forment ensemble qu'un seul corps. Il en va de même, et à plus forte raison, du corps académique de cette chrétienne Université; une étroite cohésion doit régner entre toutes les parties qui le composent. Le chef a le droit, et aujourd'hui plus que jamais le besoin, d'être soutenu par tous les membres; ainsi le fardeau trop lourd

pour les épaules d'un seul, pour mes faibles épaules surtout, deviendra plus facile à porter, quand nous serrant les uns contre les autres, chacun prendra sa part de la charge commune. Pour moi, je contribuerai à l'œuvre importante du peu que je suis et que je puis avoir; j'y donderai sans réserve ma personne et mon cœur tout entiers.

Eh, Messieurs, que nous appartenions à un même corps moral, à une même et très noble famille, l'enceinte où nous sommes réunis ne le proclame-t-elle pas? Voilà les portraits des ancêtres, de vénérables et illustres devanciers. Héritiers de leurs traditions, nous sommes comme eux attachés du fond de nos entrailles aux enseignements de la Ste-Église catholique, apostolique et romaine. Nous aurons toujours le regard tourné vers Rome, où réside le Docteur infaillible, Sa Sainteté Léon XIII, le protecteur auguste, pourquoi ne le dirais-je pas avec un reconnaissant respect, l'ami de notre chère Université. Son image tiendra dans nos cœurs, aussi bien qu'elle l'occupe ici, la place d'honneur qui lui revient. A lui notre foi, notre inviolable fidélité! Une soumission entière et filiale sera, nous le savons et l'expérience l'a démontré, la garantie la meilleure de la liberté de nos esprits et de nos intelligences. *Veritas liberabit vos.*

Nous n'aimerons pas moins cette autre famille,

la patrie belge avec ses libres institutions et sa dynastie tutélaire. Fidèle à son glorieux passé, l'Université enseignera à ses enfants à la défendre et à la servir; elle inspirera à notre chère jeunesse un inaltérable dévouement au père de cette famille, à notre Souverain bien-aimé, qui apporte dans l'accomplissement de sa haute mission des vues si fermes et des sentiments si élevés.

Messieurs les professeurs, nous aurons bien mérité de la Religion, de la Science et du pays, en nous consacrant, chacun dans sa sphère, à la prospérité de notre grande *Alma Mater*. Le succès nous est acquis, si nous marchons toujours unis, la main dans la main, *fratres in unum!*

Après ce discours Mgr le vice-recteur a présenté au nouveau chef de l'Université chacun des professeurs. Mgr Abbeloos a eu des parotes gracieuses pour tout le monde, surtout pour les plus âgés des maîtres, en qui il retrouvait d'anciens amis.

Un déjeûner offert par Mgr le vice-recteur aux autorités universitaires a terminé cordialement cette cérémonie.

—

Mercredi 16 mars eut lieu la séance inaugurale traditionnelle dans laquelle les étudiants des diverses facultés présentèrent leurs hommages

et leurs vœux au nouveau Recteur magnifique de l'Université catholique.

La cérémonie fut aussi imposante qu'enthousiaste. Dans le vaste hémicycle du collège du Pape avaient pris place les dix-sept cents étudiants que compte l'*Alma Mater*. A midi, le corps professoral ayant à sa tête Mgr Abbeloos entra dans la salle, au son de l'hymne national exécuté par les *Fanfares des Étudiants*.

M. Cols, président de la Société générale des Étudiants, prononça le discours de bienvenue au nouveau Recteur. Il rappela les titres éminents de Mgr Abbeloos à la haute charge à laquelle il a été appelé par la confiance de l'Épiscopat. Il évoqua heureusement le souvenir des années passées par Mgr Abbeloos au sein de l'Université, dont il est l'un des fils et l'une des gloires les plus pures. Il exprima au Recteur magnifique les sentiments de respectueuse affection, de filiale obéissance et de dévouement de la jeunesse universitaire. En terminant, il pria Mgr Abbeloos de vouloir bien accepter la présidence d'honneur de la Société Générale des Étudiants.

Mgr Abbeloos répondit dans les termes suivants :

MESSIEURS LES ÉTUDIANTS,

Je vous remercie de votre cordial accueil, de

vos acclamations chaleureuses. L'offre que vous me faites d'être président d'honneur de votre Société Générale, je l'accepte avec bonheur et fierté Vous venez de m'exprimer, par l'organe de votre sympathique président, des sentiments bien généreux, tout à fait dignes de vos nobles cœurs. Pour m'en rendre digne à mon tour, il ne suffit sans doute pas des impuissantes paroles qu'une reconnaissance émue me permet de vous adresser aujourd'hui; je dois, pour y répondre, vous consacrer mon dévouement le plus absolu et de tous les instants. Ce dévouement il vous appartient, mes chers amis! C'est le nom dont je vous appelais jadis, au temps heureux, lointain déjà, où j'avais la joie de me trouver dans vos rangs, et l'honneur d'employer à votre service cette fraternelle primauté que confèrent les années.

Laissez-moi donc vous le redire, dans toute l'effusion de mon âme, à cette heure où la Providence me rappelle parmi vous pour y devenir votre guide et en quelque sorte votre père. Comme les souvenirs d'autrefois m'obsèdent en ce moment! Chères années passées au collège du Pape, légions de jeunes disciples des diverses facultés, labeurs vaillants, bonnes amitiés, récréations préparant l'esprit aux travaux du lendemain, exercices de piété simples et fervents, je revois tout cela dans cette émotion intime que le charme du passé prête au souvenir. Mais

pourquoi parler du passé : il redevient le présent, et je sens, mes chers amis, que je vous rapporte dans ces murs séculaires de l'*Alma Mater* un cœur toujours jeune et rempli pour vous d'une affection agrandie par la conscience d'une responsabilité qui m'honore, mais qui m'effrayerait, si je ne savais qu'avec vos maîtres vénérés vous en porterez la moitié.

Vous aviez voué au cher recteur que la mort a emporté, au regretté Mgr Pieraerts, un attachement confiant qu'il méritait à tous égards, et vous voulez bien déclarer que vous réservez à son successeur le même sentiment cordial, le même concours de vos sympathies précieuses.

Vous savez, Messieurs, ce que j'attends de vous, avec une confiance inébranlée, car je connais les étudiants de Louvain. Je vous demande de réaliser l'attente de vos familles de l'Église, de la Patrie belge.

Vos parents bien-aimés nous demandent de préparer avec vous votre avenir. L'avenir, l'influence, aujourd'hui plus que jamais c'est la conquête de la science solide et variée, et celle-ci s'acquiert par le travail, par un travail devenu agréable parce qu'il est aimé. Qu'elles seront fécondes vos journées passées aux leçons de Maîtres glorieux, vos veilles visitées par la Muse inspiratrice de la littérature et des sciences ! Comme vous bénirez votre retraite paisible, vos livres fidèles, vos années studieuses, lorsqu'à

l'heure des nobles épreuves vous quitterez ce sanctuaire de l'Université pour moissonner les lauriers du savoir, destinés à faire l'orgueil de ceux qui vous aiment et qui ont tant fait pour vous ouvrir la carrière! Parmi vous qui m'écoutez, combien sont réservés par Dieu aux triomphes souverains de la science, de l'éloquence et de l'érudition! Ce seront ceux-là qui cultiveront par l'incessant et régulier labeur les dons de la nature. Tous, à cette condition, vous deviendrez des hommes utiles, de dignes citoyens de notre bien-aimée patrie.

Patrie, civisme! Laissez-moi prononcer ces mots dans cette enceinte où ont vécu, d'où sont sortis, pour la paix et pour la guerre, dans leurs vies diverses, tant de généreux citoyens. Ces mots sont sacrés toujours, mais à l'heure présente, dans les mille conflits des hommes et des choses, ils sont plus augustes encore. L'ambition de vos maîtres fut toujours de former, à leurs leçons, en même temps que des savants, de vrais et de grands serviteurs du pays. Vous vous attacherez, Messieurs, par les enseignements de notre histoire et l'étude de la civilisation humaine, en ses domaines multiples, à tout ce qui fait la force et la grandeur d'un peuple : ses institutions fondamentales, l'armée, le sacerdoce, le mouvement des esprits dans la presse, les associations sages et modérées où se débattent les intérêts vitaux des nations libres. Vous vous attacherez avec nous chaque jour davantage à la

dynastie nationale, vous apprendrez de votre Roi lui-même la grande loi du travail dont, le premier, il donne l'exemple; vous vous associerez au juste hommage dû à ses nobles efforts pour étendre le terrain de la mère patrie dans ces vastes régions qu'il a ouvertes à son peuple, à l'industrie, au commerce, à la religion, au prix des plus magnanimes sacrifices. Vous serez des citoyens, les meilleurs appuis de la patrie belge !

Vous serez aussi des savants chrétiens, fiers de votre foi, sans orgueil ni bassesse, armés de l'humble prière et voués à la pratique constante des plus austères devoirs. La lutte est entre l'athéisme matérialiste et l'affirmation intégrale du catholicisme. Ne craignez rien, notre divin Chef a triomphé de toutes les hostilités du monde. *Confidite, ego vici mundum*, nous dit-il, mais apprenez le vrai sens de votre religion, la preuve de ses dogmes et de ses lois essentielles ; orientez-vous, travaillez dans le vaste champ laissé par elle à l'esprit de libre examen dans les choses libres. Vous, l'élite de la jeunesse contemporaine, vous devez être les premiers partout, comme me le disait un jour le docte et grand Pontife qui tient si haut l'étendard de l'Eglise militante, Sa Sainteté Léon XIII, dont je vous demande d'acclamer avec moi le nom vénéré : Vous serez les premiers, je le sais, dans la science, le patriotisme, la religion.

A l'ardeur au travail, à votre ferveur dans la

foi ajoutez toujours la plus large bonté; que la sainte charité soit le ressort de votre vie, car sans elle la vérité n'a pas de prise sur les âmes. Embrassez tous les hommes dans un amour sincère Rien de ce qui intéresse l'humanité ne me laisse indifférent, s'écriait un penseur payen. Ne faites qu'un seul corps avec le Seigneur Jésus, votre tête, disait avec une meilleure et plus efficace éloquence Saint-Paul, l'Apôtre des Nations, qui savait aimer jusqu'à vouloir devenir anathème pour ses frères.

Vous réaliserez, chers Étudiants, ces espérances. Ce sont celles de vos parents, de vos maîtres, ce sont celles de celui qui, en les formulant, vous livre plus que sa pensée, car il vous donne sa vie et son âme, en demandant à Dieu de les rendre fécondes pour votre félicité, pour la joie de vos familles et l'honneur de la Belgique et de l'Église !

Encore une fois merci, et à vous pour toujours.

—

Mardi 14 juin eut lieu, aux Halles universitaires, le banquet offert par le corps professoral de l'Université à son nouveau Recteur. Les agapes universitaires étaient présidées par Mgr Cartuyvels, vice recteur.

A cinq heures tous les membres du corps académique étaient réunis dans la salle des portraits pour attendre leur chef éminent et leur hôte de ce jour. La table du banquet était dressée dans la salle des promotions. Parmi les aînés de la

famille universitaire présents au banquet, on remarquait MM. les professeurs baron Michaux et Van Beneden, les heureux jubilaires d'un enseignement plus que cinquantenaire et MM. les professeurs émérites Smolders, Nève et De Jaer. MM. Thonissen et Delcour, retenus à la Chambre par le vote sur une loi importante, n'avaient pu, à leur grand regret se joindre à leurs collègues pour fêter le nouveau Recteur magnifique.

Le banquet a été plein d'entrain et d'aimable cordialité. Au dessert, Mgr Cartuyvels, buvant à la santé de Mgr Abbeloos, dit entre autres ceci :

MONSEIGNEUR,

En vous conviant à ces agapes fraternelles, le corps professoral de Louvain s'est souvenu des traditions hospitalières de notre patrie, où l'on estimerait dénuée de cordialité toute inauguration qui ne fût pas scellée dans l'effusion des coupes joyeuses.

Ce qui sera sans doute à vos yeux le grand charme de cette fête, c'est qu'elle est l'expression de sympathies respectueuses autant qu'unanimes et des vœux que nous formons tous pour une santé précieuse aux plus chers intérêts de l'Église et de la Patrie. Ce qui en sera le charme, c'est la sincérité confiante avec laquelle ce corps nombreux se rallie autour du nouveau chef en qui chacun se plaît à reconnaître la capacité comme le zèle, l'aménité comme la vertu. Nul de nous n'est resté étranger à ces sentiments; nul

de nous n'est resté non plus insensible aux encouragements qui, dès vos débuts, vous ont été départis, aux applaudissements de tous, par les deux plus hautes autorités qu'il y ait sur la terre : le Pape et le Roi!

Heureuse de son chef dont elle s'honore, l'Université fait des vœux ardents et sincères pour que Dieu bénisse le cours de ses destinées et le conserve longtemps à la tête de cette grande institution nationale, pour le bien de la religion, l'avenir de la science et l'honneur de la patrie.

Ad multos annos!

Mgr Abbeloos, répondant à Mgr Cartuyvels, s'est exprimé comme suit :

MESSIEURS LES PROFESSEURS,

Entre convives qui ont le cœur bien placé et l'esprit de bonne trempe, la table commune est à la fois le symbole et le facteur du ralliement fraternel et de sincère amitié. Le banquet auquel vous m'avez convié avec une unanimité cordiale présente éminemment cet avantageux caractère : il avive et confirme l'étroite union qui s'est établie entre nous le jour où NN. SS. les Évêques m'ont placé à votre tête.

Vous n'avez cessé, durant les quatre premiers mois de mon rectorat, de me prodiguer les preuves de votre attachement et de votre affectueuse confiance : mais vous avez tenu à rendre plus solennelle, à consacrer en quelque sorte

l'expression de ces sentiments dans une réunion plénière de la famille académique; vous venez d'y redire l'estime et le concours dévoué que vous apportez à son chef en ces termes chaleureux et sympathiques, avec ces accents dont Mgr le vice-recteur possède en son cœur si excellent l'inépuisable trésor.

Ses paroles ont pénétré au fond de mon âme : j'en suis touché et reconnaissant...

Je lui répondrai, je vous répondrai à tous en vous disant ce que je sens bien vivement : que mon cœur bat à l'unisson de vos cœurs, que je suis fier de voir rangée autour de moi cette phalange d'hommes distingués par le mérite de leur vie laborieuse, consacrée tout entière au culte de la vérité, à l'enseignement de la jeunesse, à l'amélioration du présent, à la préparation de l'avenir, à toutes les nobles causes de la religion et de la science; — que je m'estimerai toujours heureux de me dévouer avec vous à l'œuvre commune, et de procurer, dans la mesure de mes moyens, la satisfaction de chacun de mes zélés et bien aimés collaborateurs.

Vous avez bien voulu vous souvenir, Messieurs, et me faire compliment des témoignages de bienveillance souveraine que m'ont adressés récemment les augustes représentants de la suprême autorité religieuse et du pouvoir national. Mais, Messieurs, ces hauts encouragements de la part de Notre-Saint Père le Pápe et de Sa Majesté le

Roi honorent avant tout l'institution dont je suis le chef; ils vous appartiennent plus qu'à moi même, puisque c'est en vue de vos mérites qu'ils m'ont été décernés.

Le Roi sait que l'Université de Louvain est une école où s'apprennent le travail fécond, la sage politique, la liberté salutaire, l'attachement à la dynastie, le dévouement à tous les intérêts de la patrie!

Au Souverain Pontife il m'a été permis de déclarer avec la pleine assurance puisée dans votre passé sans reproche, que nous sommes tous d'accord pour embrasser constamment, comme règle de nos actions et de nos jugements, les enseignements du siège apostolique. Et le glorieux Léon XIII, dont la voix puissante fait tressaillir le monde devant le spectacle de la force morale du vicaire de J.-C., dont l'action pacificatrice et ferme réalise, au milieu de l'universelle admiration, les retours les plus inattendus, les plus heureux rapprochements, Léon XIII a daigné condescendre à nous adresser des paroles d'une touchante bonté et toutes empreintes de cet intérêt particulier qu'il porte à notre chère *Alma Mater*. C'est qu'il reconnaît en elle un centre, un foyer ardent, une nourricière féconde de la véritable science, de la science chrétienne. Et nous, nous saluons en lui, avec gratitude et bonheur, non seulement et par-dessus tout l'infaillible docteur de

notre foi, l'incorruptible gardien de la vérité révélée, mais aussi le promoteur le plus autorisé des saines méthodes d'étude, et de tous les progrès du savoir humain.

La bénédiction qu'il nous envoie avec une effusion paternelle sera ratifiée par Dieu dont il tient la place. Grâce à elle, et moyennant votre concours permanent et notre inaltérable entente, l'édifice du haut enseignement chrétien en Belgique tiendra sur ses assises et pourra s'élever encore. Je bois à la réalisation de cet augure et à la santé du corps professoral.

Le toast de Mgr Cartuyvels et la réponse de Mgr Abbeloos ont été, à diverses reprises, interrompus par les plus chaleureux applaudissements des convives.

Après le banquet, les convives se sont rendus dans la salle des portraits où la fête s'est prolongée jusque vers 9 heures et où Mgr Abbeloos s'est entretenu avec chacun des membres du Corps académique de la manière la plus intime et la plus cordiale.

Fête de tous points charmante et qui laissera les meilleurs souvenirs.

Sur le menu du banquet étaient gravées pour la première fois les armes du nouveau recteur de Louvain : d'azur, au monogramme du Christ d'argent, accosté d'alpha et d'oméga de même, avec la devise : « *Soli Deo*, Pour Dieu seul. »

VISITE

de Son Excellence Mgr FERRATA, nonce apostolique près la cour de Bruxelles, à l'Université catholique de Louvain.

—

A l'occasion des conférences traditionnelles de carême prêchées aux étudiants, Son Excellence Mgr Ferrata, nonce apostolique, répondant à l'invitation de Mgr Abbeloos, recteur magnifique, a bien voulu accepter de venir clôturer les cérémonies religieuses par un salut solennel.

Le nouveau recteur de Louvain, a tenu, en cette circonstance, à présenter à Son Excellence le corps professoral et les étudiants de l'Université.

A midi, le conseil rectoral s'est réuni à la maison rectorale pour présenter ses hommages à Mgr Ferrata. A trois heures a eu lieu aux halles universitaires, dans la grande salle des portraits, la réception du corps professoral; MM. les professeurs ont été successivement présentés à Mgr Ferrata par Mgr Abbeloos, et Son Excellence s'est entretenue avec eux pendant quelques instants de la manière la plus affable. Son Excellence, accompagnée du corps académique, s'est ensuite rendue au grand auditoire du Collège du Pape, où se trouvaient assemblés

les étudiants de toutes les Facultés. La salle était littéralement bondée. C'est au son de l'hymne national et au milieu d'enthousiastes acclamations que Mgr Ferrata a fait son entrée dans la salle.

Mgr Abbeloos a prononcé ensuite le discours suivant, qui a été interrompu à diverses reprises par les applaudissements de l'auditoire :

« Excellence, il y a huit jours à peine, l'Université catholique, étudiants et professeurs réunis pour une cérémonie inaugurale, acclamaient dans cette même enceinte l'auguste nom du Souverain Pontife. Elle se rappelle toujours avec une reconnaissante fierté la faveur que lui fit, il y a plus de quarante ans, le nonce apostolique près la cour de Bruxelles en daignant l'honorer de sa visite. Le Nonce d'alors est aujourd'hui, par une disposition admirable de la divine Providence dont nous la bénissons chaque jour, notre très saint père Léon XIII! *(Applaudissements)*

Ai-je besoin de vous dire, Illustrissime Seigneur, combien nous sommes heureux de saluer parmi nous l'envoyé de ce grand et bien-aimé Pontife? Si Sa Sainteté Léon XIII est, au siècle présent si avide de savoir, le puissant promoteur des hautes études en leurs domaines variés, nous savons que son digne représentant en Belgique partage ses vues élevées et se plaît à encourager les catholiques, avec une compétence

personnelle à laquelle nous rendons hommage, dans les voies de la science et du travail intellectuel.

Nous n'apprécions pas moins les éminentes qualités de l'esprit et du caractère qui le distinguent dans l'exercice de sa haute mission et qui lui ont gagné tous les cœurs. Il ne m'appartient pas d'en faire ici un éloge qui se trouve d'ailleurs dans toutes les bouches.

L'orateur chargé de porter la parole au nom de MM. les étudiants exprimera tout à l'heure les sentiments qui animent notre jeunesse universitaire. Je suis heureux pour ma part de me faire spécialement l'interprète du corps académique, en vous offrant, Monseigneur, le tribut de la haute estime et du dévouement sincère que ses membres professent à l'égard de Votre Excellence : tous associent les vœux qu'ils forment pour votre vénérée personne à ceux que, du fond de leurs âmes, ils adressent au Ciel pour le glorieux Pontife dont Votre Excellence a bien mérité déjà en d'autres pays et qu'elle continue à servir si heureusement dans notre chère patrie. »

M. Cols, président de la Société Générale des Étudiants, a ensuite exprimé à Son Excellence les sentiments de la jeunesse universitaire :

« Les étudiants de l'Université catholique, a dit en résumé le jeune et sympathique orateur, sont heureux d'acclamer, dans la personne de

Votre Excellence, le représentant éminent et si universellement aimé de S. S. Léon XIII dans leur patrie.

La présence de Votre Excellence parmi nous ravive des souvenirs bien chers à l'*Alma Mater;* elle lui rappelle les nombreux bienfaits dont nous sommes redevables au Saint Père, spécialement ce bref admirable reçu par l'Université à la veille de ses grandes fêtes jubilaires et ce magnifique portrait qui nous représente Léon XIII assurant l'exécution du plan conçu dans sa haute sagesse pour l'unification de la science chrétienne.

Tant de preuves de paternelle sollicitude fortifient en nous les sentiments d'inébranlable fidélité au Saint-Siège. Les fils de l'*Alma Mater* sont d'autant plus attachés à leur religion qu'ils savent qu'elle est la meilleure source du patriotisme. Ils sont d'autant plus attachés au chef de l'Église qu'ils connaissent son amour de prédilection pour notre pays.

Daigne Votre Excellence offrir au Saint-Père l'hommage de notre piété filiale et de notre profonde obéissance. Qu'elle daigne agréer pour elle même l'expression de notre respectueuse reconnaissance et de notre entier dévouement. »

Son Excellence Mgr Ferrata, vivement touché de la démonstration si sympathique dont il était l'objet, a répondu avec une gracieuse bienveillance, avec une facilité d'élocution qui a émer-

veillé son auditoire et à laquelle un lointain souvenir de l'harmonieuse prononciation romaine prêtait un nouveau charme. Son Excellence s'est exprimée en ces termes :

« Monseigneur, Messieurs, la renommée de l'Université de Louvain est tellement répandue dans le monde entier que je la connaissais et l'appréciais longtemps avant de venir en Belgique. Je considérais comme un des beaux jours de ma vie celui qui me fournirait l'occasion, ardemment désirée, de la voir de près.

Mes vœux sont satisfaits, Messieurs, et la réalité a dépassé mes espérances.

Je connais à présent cette *Alma Mater* qui, fondée il y a quatre cents ans par la main de Martin V, et renversée un instant, après trois siècles de prospérité, s'est relevée jeune et glorieuse, par l'initiative de l'éminent épiscopat de votre pays et la générosité du peuple belge, si soucieux de tout ce qui peut servir à maintenir ses nobles traditions chrétiennes et à développer les progrès de la science. Depuis lors, cette féconde institution continue avec éclat sa mission en formant des générations de citoyens distingués qui, répandus, selon l'ordre providentiel, dans toutes les carrières sociales, rendent à la religion et à la patrie les services les plus précieux. Se tenant à la hauteur de tous les progrès de l'intelligence humaine et gardant toujours pure la foi chrétienne, cette Université

réalise admirablement l'alliance salutaire de la raison et de la foi, de la science toujours avide de découvertes nouvelles et de l'immuable tradition catholique.

C'est pourquoi, Messieurs, le Souverain-Pontife, qu'à juste titre on appelle le restaurateur des grandes études, aime d'un amour tout particulier l'Université de Louvain, ce foyer illustre de la science, qu'il visita autrefois et dont il a gardé un impérissable souvenir. Son magnifique portrait qu'il vous envoyait il y a un an, semble être là pour vous redire sans cesse sa sollicitude et sa bienveillance paternelles, pour bénir vos travaux et applaudir à vos succès.

Permettez-moi donc de vous saluer en son auguste nom et de vous apporter mes félicitations et mes encouragements. Je salue avant tout votre illustre recteur, dont la science, la sagesse et le dévouement sont connus et hautement appréciés de tous, et je le remercie des paroles bienveillantes qu'il vient de m'adresser.

Je salue le corps académique, honneur et illustration de l'Université, et je le félicite des sentiments de respect et d'amour envers le Saint-Siège qu'il vient d'exprimer par l'organe du recteur magnifique. Ces sentiments, Messieurs, sont connus du Pape. Il sait que chez vous la foi est à la hauteur du savoir et que notre Mère la Sainte-Église peut vous compter parmi ses fils les plus soumis, les plus aimants, les plus dévoués.

Je salue aussi Messieurs les étudiants, cette belle et nombreuse jeunesse, espoir de la religion et de la patrie, et qui sera un jour leur appui et leur gloire. Leurs témoignages de filiale affection, exprimés si chaleureusement par leur délégué, et surtout leurs protestations inspirées par le plus pur patriotisme et par la foi la plus vive m'ont profondément touché. Dignes disciples de l'Université, ils ont tenu à honneur de montrer que la religion agrandit les cœurs et que plus on aime son Dieu plus on aime son pays. (Applaudissements.) Et à présent, Messieurs, il ne me reste qu'à répéter le sage conseil que vous donna jadis le Souverain Pontife : « Persévérez dans cette voie, et vos succès seront grands. » Oui, persévérez dans la poursuite de la science et dans la pratique de la foi; l'Église et la patrie applaudiront du même cœur à vos succès. » (Longues acclamations.)

Immédiatement après la réception au collège du Pape a eu lieu en l'église de Saint-Michel le salut solennel, célébré par Mgr le nonce apostolique, pendant lequel Mgr Cartuyvels à prêché sa dernière conférence du carême sur le *Dévouement à l'Église.*

La visite à Louvain de S. E. Mgr Ferrata laissera dans la cité universitaire de vifs et ineffaçables souvenirs.

Jubilé de la Société littéraire flamande MET TIJD EN VLIJT.

—

Fondée quelques années après la restauration de l'antique Université catholique de Louvain, la Société *Met Tijd en Vlijt* fêtait dimanche 8 mai 1887, son cinquantenaire. La plus ancienne de toutes les sociétés d'étudiants, qui sont venues se grouper successivement autour de l'*Alma Mater*, elle avait convié aux festivités qu'elle organisait, ses membres anciens et actuels, les vieux lutteurs de la cause flamande et les jeunes défenseurs de ses droits.

Nombreux, ils étaient accourus à l'appel du cercle jubilaire, nombreux, ils ont assisté aux diverses fêtes et solennités inscrites au programme et que nous allons passer en revue dans un rapide coup-d'œil.

La Messe.

Une messe d'actions de grâces fut célébrée le matin à dix heures, en l'église de St-Joseph, et réunit au pied des autels outre la commission et les membres de *Met Tijd en Vlijt* plusieurs professeurs ayant à leur tête Mgr le Vice-Recteur. plusieurs notabilités étrangères, parmi lesquelles nous remarquons Mgr Everts, le T. R. M. Claeys et M. J. Alberdingk Thijm qui seront, dans la

29.

séance littéraire de l'après-midi, proclamés docteurs en philosophie et lettres.

Le service divin fut célébré par trois ecclésiastiques, membres de *Met Tijd en Vlijt*, tandis que la partie musicale fut supérieurement bien exécutée par le *Cercle Pie IX*.

Le cortège.

Une quarantaine de sociétés, harmonies, fanfares, cercles d'agrément, associations littéraires s'étaient, vers une heure et demie, formées en cortège à la place de la Station pour escorter la Société jubilaire dans le parcours des principales rues de la ville. La bourgeoisie louvaniste aussi s'était associée à la fête et aux façades de presque toutes les maisons flottait le drapeau national.

Favorisé par un splendide soleil de mai, donné par les innombrables cartels, drapeaux et étendards, égayé par les musiques qui faisaient retentir les plus entraînants pas-redoublés, le cortège se déroula, imposant et magnifique, au milieu d'une foule de spectateurs.

C'est ainsi que, à trois heures et demie, on arriva au *Théâtre de Bériot*.

La fête musicale et littéraire.

C'est au *Théâtre de Bériot* que devait se tenir une séance musicale et littéraire.

La salle était ornée avec un goût parfait de drapeaux, d'arbustes et de fleurs. A mesure

qu'une société entrait, elle portait son drapeau sur la scène qu'on avait été obligé d'agrandir pour la circonstance.

Des dames en grand nombre avaient pris place aux premiers rangs, immédiatement derrière les autorités parmi lesquelles nous avons remarqué MM. les représentants Delcour, ancien ministre et J. De Laet; MM. Auguste et Renier Snieders, etc., etc.

Des acclamations redoublées accueillirent l'entrée de Mgr Abbeloos, le recteur de l'Université, introduit par MM. Willems et Alberdingk Thijm, et la séance commença.

Il nous est impossible d'entrer dans les détails de cette fête qui se prolongea jusque vers six heures. Bornons-nous à constater que la partie musicale, confiée à une symphonie et au *Cercle Pie IX*, sous la direction de M. Vanderlinden, ne laissa rien à désirer et que les applaudissements qui suivirent l'exécution des divers morceaux n'étaient que trop justement mérités.

N'oublions pas de féliciter et de remercier M. Mispelter, qui avait mis sa belle voix au service de la Société jubilaire.

Quant à la partie littéraire après un discours de M. le professeur Willems, souhaitant la bienvenue à tous ceux qui avaient bien voulu rehausser la fête de leur présence, Mgr Abbeloos proclama cinq de nos meilleurs littérateurs flamands *doctores honoris causa* de la Faculté

de philosophie et lettres. Ce furent : Mgr Everts, président du séminaire de Rolduc, J. Alberdingk Thijm, professeur à Amsterdam, Dr Renier Snieders, de Turnhout, le Rév. M. Guido-Geselle, de Courtrai et le T. R. M. Claeys, curé à Oostakker. A mesure que les nouveaux docteurs venaient recevoir leurs diplômes des mains de Mgr Abbeloos, celui-ci résuma en quelques mots les titres de chacun d'eux à la distinction dont ils étaient l'objet et l'assemblée ratifia par ses bravos les louanges bien méritées dont Mgr le Recteur se faisait l'organe.

Après quelques paroles de remercîments prononcées par Mgr Everts et M. Alberdingk Thijm et la lecture d'une splendide page de poésie par M. Claeys, M. Plessers jeta un regard sur l'histoire de la Société jubilaire pendant les cinquante années de son existence. Ensuite on procéda à la distribution des médailles commémoratives. Plusieurs couronnes furent offertes à la Société *Met Tijd en Vlijt* ainsi qu'une médaille en vermeil au nom de la Société *Het Kersouwken* de Louvain.

Le Banquet.

Immédiatement après la fête musicale trois cents convives se réunirent à la *Société générale des Etudiants* en un splendide banquet.

La table d'honneur était présidée par Mgr le Recteur ayant à ses côtés MM. Willems, J. Al-

berdingk Thijm, Snieders, Helleputte, P. Alberdingk Thijm, Claeys, etc., etc.

Tout à coup des acclamations enthousiastes retentissent et une agréable surprise est causée aux assistants : on introduit S. E. le cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore, qui, de passage à Louvain, avait tenu à donner à la Société *Met Tijd en Vlijt* une marque de toute sa sympathie.

Congratulé par Mgr Abbeloos, Son Eminence répondit et remercia dans un discours bien senti.

L'heure des toast sonna ensuite. Trop longue serait la relation de tous les discours qui furent prononcés. Bornons-nous à citer le toast très applaudi au Pape et au Roi par M. le professeur Willems, un second toast par le même à Mgr le Recteur et l'Université et une réponse de Mgr Abbeloos, un toast par M. Plessers à M. Willems, président de la société, et par M. Pauwels aux vice-présidents Helleputte et Alberdingk Thijm, un toast aux nouveaux docteurs et une réponse éloquente par le Révérend M. Claeys, etc.

Vers huit heures et demie on fut obligé de clôturer la série des discours et de se lever de table pour se rendre au parc St-Donat.

La fête de nuit.

L'excellente musique du 2me régiment de lanciers était chargée du concert. Inutile de faire à

nouveau l'éloge de cette vaillante phalange musicale et de son chef si méritant. Inutile donc aussi de constater le splendide succès obtenu.

Le feu d'artifice lui aussi n'a rien laissé à désirer et l'enthousiasme ne connut plus de bornes quand apparurent en lettres de feu la devise de *Met Tijd en Vlijt* « *Voor God, Land en Taal* » et ce résumé des désirs de tous les véritables flamands : « *in Vlaanderen Vlaamsch.* »

C'est aux sons du *Vlaamsche Leeuw*, entonné par la jeunesse universitaire, que la foule compacte, qui s'était pressée au parc St-Donat, s'écoula lentement, rendant hommage aux infatigables organisateurs de ces belles solennités.

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 12 octobre 1887, jour de l'ouverture des cours après la messe du Saint-Esprit, par Mgr ABBELOOS, Recteur Magnifique de l'Université.

—

Messieurs les Professeurs,
Messieurs les Etudiants,

La cérémonie sainte à laquelle nous venons d'assister nous met en face d'un avenir qui aura inévitablement ses difficultés et ses labeurs, mais qui sera, si nous le voulons, plein de mérites et d'honneur devant le pays, devant l'Eglise et devant Dieu. C'est ce sentiment qui nous inspirait tout à l'heure, lorsque, confondus dans une ferveur unanime, dans un même sentiment de notre impuissance et du besoin des secours célestes, nous nous trouvions agenouillés sous les voûtes de l'antique collégiale où prièrent les professeurs et les disciples d'autrefois, et que nous demandions à Dieu la lumière et la force qui les ont guidés et soutenus dans leur piété, leurs travaux et leur dévouement.

Qui eût dit, Messieurs, il y a un an, qu'il m'appartiendrait de vous rappeler du haut de cette tribune les fastes de l'année académique qui vient de disparaître! O secret des conseils d'en

haut! Vos yeux le cherchent à cette place que j'occupe, celui qui semblait devoir y apporter, longtemps encore, le prestige de son autorité, l'ascendant de sa parole, le charme plein d'aménité de sa personne, avec l'éclat de ses vertus. Je me sens pénétré d'émotion en vous parlant de ce vénéré prédécesseur dans ces lieux remplis de son souvenir. Vos mémoires et vos cœurs ont gardé l'écho des éloges que lui décernèrent, ici et dans l'enceinte du sanctuaire, des voix éloquentes; nos âmes entendent encore les accents émus de Mgr le vice-recteur, ratifiés par votre religieux silence; vos larmes mal contenues, votre recueillement en face de cette dépouille sainte, trop tôt glacée par la mort, attestaient la sincérité de votre tristesse. C'est ainsi, me disais-je, que la jeunesse de l'*Alma Mater* sait aimer ses maîtres. Cette pensée, qu'il m'est doux d'évoquer aujourd'hui, me donne un courage nouveau pour affronter les difficultés d'une tâche que votre sympathie et votre attachement me rendront plus aisée. Que le Recteur, qui repose maintenant dans le sein de Dieu, obtienne à son sucesseur les dons qui l'avaient rendu cher à la jeunesse studieuse, aux maitres de l'Université de Louvain, aux familles chrétiennes, à la Belgique entière, à l'épiscopat, au chef suprême de l'Etat, au grand Pape Léon XIII. Je me persuade volontiers, Messieurs, que vous me tiendrez compte de la

volonté ardente que j'ai de vous servir et de me consacrer sans réserve au bien de tous les membres de notre glorieuse Université. Vous m'avez du reste assuré, dès l'abord, du cordial appui que je puis attendre de vous tous, Messieurs les professeurs, Messieurs les étudiants; mieux encore, vous n'avez cessé de me l'accorder, durant les premiers mois de mon rectorat, avec une fidélité généreuse dont je sens tout le prix et qui allège beaucoup la charge dont NN. SS. les Evêques m'ont investi.

L'année écoulée, sereine au point de vue de la discipline, a été brillante par ses succès. Les inscriptions ont atteint le chiffre, notablement supérieur aux précédents, de 1726 étudiants, dont plus de 1600 appartiennent à la Belgique. Cet afflux considérable, sans cesse croissant, de jeunes gens qui se livrent aux hautes études sous l'égide de la Religion, est un augure béni pour l'avenir de notre chère patrie. Dans les sociétés démocratiques modernes l'étiage du bien-être général monte avec la diffusion de l'instruction et l'élévation des intelligences.

Nous n'ignorons pas, Messieurs, que cette aspiration ardente au progrès, cette passion de savoir, caractéristique de notre temps, est exposée aux mécomptes et sujette à des égarements funestes; mais si la science reçoit parfois aujourd'hui un encens idolâtrique, des hommages exagérés et stériles, ce n'est pas une raison de

lui refuser les honneurs et le culte qui lui reviennent en toute justice. Grâce aux lumières de votre foi, aux fermes intuitions de votre philosophie et à la rectitude de votre logique, vous possédez la boussole qui vous permet d'explorer sans péril les merveilles de son immense domaine : vous reconnaissez à la base des lois de la nature et de l'histoire le Législateur qui les a établies; vous constatez les bornes de la science positive, tous les jours plus vaste et plus admirable, mais limitée cependant par un monde supérieur, qui n'est accessible qu'aux méthodes complètes où le libre arbitre, la morale, la révélation chrétienne sont les principes directeurs et les thèses maîtresses. L'heure viendra, et plaise à Dieu qu'elle soit proche, où bien des savants, fourvoyés par l'esprit de système, reconnaîtront l'existence de ces vérités méconnues, si dignes de leurs nobles esprits. Quant à nous, Messieurs, proclamons bien haut que, malgré l'abus qu'il en peut faire, l'homme n'a rien de plus précieux en ce monde, après la religion et la vertu, que la culture de son intelligence. Notre grande mission à l'Université catholique, notre moyen de servir l'Église et la société, c'est d'affirmer par nos travaux scientifiques et par cette pléiade de nobles jeunes gens que nous envoyons chaque année dans l'enseignement, au barreau, au chevet des malades, dans les diverses carrières de l'industrie, que la foi catholique s'allie admirable-

ment dans les âmes avec le culte de la science, le progrès de la civilisation et l'amour de la patrie.

En vous tenant ce langage, je suis sûr de traduire le sentiment de la plus auguste autorité qu'il y ait en ce monde. Dans le bref qu'Elle a daigné m'adresser, à la date du 28 avril dernier, Sa Sainteté Léon XIII indique le désir, qu'Elle a plus tard formulé plus explicitement encore, de voir s'élever parmi nous, sous le patronage du grand Docteur de la philosophie chrétienne, une école de hautes études qui soit comme un couronnement de l'enseignement scientifique professionnel. S'il nous est donné, comme nous l'espérons grâce à la sollicitude de nos évêques et à l'inépuisable générosité des catholiques belges, de réaliser ce noble dessein du Souverain Pontife, la Belgique, placée au centre des plus puissantes nations de l'Europe, s'assurera un nouveau moyen de rivaliser avec elles sur le terrain de la science; elle opposera, une fois de plus, un solennel démenti à ceux qui accusent l'Église de vouloir paralyser l'essor de la pensée.

Je reviens, Messieurs, au coup d'œil rétrospectif que je voulais jeter avec vous sur l'activité académique de l'année 1886-1887. Il serait oiseux de vous en retracer en détail les preuves multiples. Les nombreuses publications de nos maîtres ont continué à augmenter, devant le monde savant, le renom de l'*Alma Mater*;

l'agrégation de plusieurs d'entre eux à des corps savants; leur participation à des réunions scientifiques ou d'intérêt social, en Belgique et à l'étranger, ont largement contribué au même résultat. Je me reprocherais de ne pas signaler, par une mention spéciale, un succès dont l'Université est particulièrement fière et que je rappellerai en empruntant les expressions mêmes qui terminent le rapport du jury chargé de décerner le prix quinquennal des sciences sociales pour la période 1881-1886. « Le jury a décidé, à » l'unanimité des suffrages, de décerner le prix » à M. Thonissen, ministre d'Etat, professeur » émérite à l'Université de Louvain, membre de » l'Académie royale de Belgique, pour son commentaire sur la loi salique et pour l'ensemble » des nombreux et savants travaux qu'il a consacrés aux études juridiques et sociales. Cette » distinction est une des nombreuses et légitimes récompenses d'une longue carrière de » labeur incessant, opiniâtre, intelligent, vouée » tout entière à la science et au service de la » patrie. » Au moment où la patrie lui décernait ces palmes, M. Thonissen recevait la distinction si rare et si élevée de membre associé de l'Institut de France. Que l'infatigable savant reçoive, à cette heure, par la bouche du recteur, les acclamations des professeurs et des étudiants de Louvain !

Quant à notre jeunesse studieuse, Messieurs,

les résultats des examens, s'écartant favorablement de la moyenne, attestent son assiduité au travail. Des douze bourses de voyage que le Gouvernement peut allouer annuellement à de jeunes docteurs qui ont subi avec succès les épreuves du concours et dont huit ont été conférées cette année, cinq furent remportées par des élèves de Louvain (1). Vous n'avez donc pas dégénéré de vos aînés, Messieurs les étudiants; et puisque je vous parle de ces nobles devanciers, permettez-moi d'évoquer le triomphe obtenu pendant l'année, devant la *Société archéologique de Barcelone* par deux de vos anciens condisciples, qui perpétuent dans leur famille l'honneur de la renommée paternelle. MM. Henri et Louis Siret ont remporté pour leur mémoire sur *Les premiers siècles de l'âge de métal dans le sud-est de l'Espagne* le grand prix de 25,000 fr. Des membres éminents de l'Académie royale de Belgique, M. Wauters, le savant archiviste de Bruxelles et notre illustre M. Van Beneden ont redit au pays le mérite de cette œuvre. Nos Ecoles spéciales, en particulier, se félicitent du succès de leurs jeunes lauréats.

Ai-je besoin d'ajouter, Messieurs, que les chefs vénérés de l'Université, eux aussi, ne laissent

(1) MM. Roegiers, A., docteur en philosophie et lettres; Morelle, F.-J., docteur en droit; Meunier, A.-F., docteur en sciences naturelles; Brusselmans, J. et Roose, A., docteurs en médecine.

jamais passer une occasion de professer leur haute estime pour l'institution que vous honorez par l'activité de votre foi et le mérite de vos travaux! Naguère encore une voix autorisée entre toutes adressait à l'Université réunie d'inoubliables encouragements; le 18 mars le Nonce Apostolique, S. E. Mgr Ferrata, ce ministre si aimé, si lettré, si haut placé dans la confiance de son auguste maître, nous honora de sa visite, accompagné de Mgr Rinaldini aujourd'hui internonce à La Haye; il daigna nous redire avec quelle émotion, pleine de chrétienne fierté, il saluait nos succès et le spectacle magnifique d'une jeunesse d'élite, personnification de quatre siècles d'honneur, acclamant avec enthousiasme, dans la personne du représentant du Pape, la Religion, l'Eglise, Jésus-Christ lui-même. « L'*Alma*
» *Mater*, ainsi s'est exprimée Son Excellence,
» continue avec éclat sa mission en formant des
» générations de citoyens distingués qui, répan-
» dus, selon l'ordre providentiel, dans toutes les
» carrières sociales, rendent à la religion et à
» la patrie les services les plus précieux. Se
» tenant à la hauteur de tous les progrès de
» l'intelligence humaine en gardant toujours
» pure la foi chrétienne, cette Université réalise
» admirablement l'alliance salutaire de la raison
» et de la foi, de la science toujours avide de
» découvertes nouvelles et de l'immuable tradi-
» tion catholique. C'est pourquoi le Souverain

» Pontife, qu'à juste titre on appelle le restau-
» rateur des grandes études, aime d'un amour
» tout particulier l'Université de Louvain, ce
» foyer illustre de la science, qu'il visita autre-
» fois et dont il a gardé un impérissable sou-
» venir. » Ah, Messieurs, c'est bien nous qui garderons l'impérissable souvenir de ces paroles et de cette marque exceptionnelle d'estime et d'affection paternelle. Notre reconnaissance inscrira en lettres d'or dans nos annales le jour où elle nous fut octroyée.

Rien peut être n'atteste plus puissamment la vitalité de notre *Alma Mater* que la longévité et les progrès de ces sociétés où nos jeunes gens s'exercent spontanément à la culture des lettres et des sciences. Nous avons vu l'une d'elles, « Met Tijd en Vlijt », la plus ancienne de nos sociétés littéraires, célébrer avec éclat son jubilé de cinquante années de travaux et acclamer avec un légitime orgueil le nom de son glorieux promoteur, le professeur David, et celui de son président actuel, qui a l'honneur de siéger le premier au fauteuil de la présidence de la nouvelle Académie flamande. Si ce jour fut spécialement un triomphe pour les amis des lettres néerlandaises, il fut aussi un événement patriotique. Flamands et Wallons s'y donnèrent la main; et assurément ce n'est pas à l'Université de Louvain que l'on trouverait des cœurs assez mal inspirés pour troubler l'accord qui doit

régner à jamais entre tous les citoyens de la Belgique. L'existence honorable de nos deux vieilles races et le respect mutuel de leurs droits constituent, en face des nations qui nous entourent, une garantie précieuse de notre autonomie, le meilleur gage de l'indépendance et de la sécurité du pays. Restons unis, Messieurs, dans la fraternité nationale. Si l'union fait la force, un fusionnisme exagéré mentirait à l'ethnographie et à l'histoire, et ôterait à la patrie son originalité qui est l'unité dans la diversité.

Messieurs, le commencement de nos vacances a été marqué par un événement douloureux. M. le professeur Hairion nous a été enlevé inopinément pour une vie meilleure. En attendant qu'une plume compétente vous retrace en détail ses mérites et ses travaux, j'offre à cette chère et grande mémoire l'hommage de notre gratitude, de nos regrets et de notre durable sympathie. Attaché à l'Université dès les premières années de son organisation, M. Hairion a par ses éminentes qualités contribué, dans une large mesure, à l'éclat de la Faculté de médecine. D'après le témoignage unanime de ceux qui l'entendirent au cours, il fut le modèle de l'observateur pénétrant, judicieux et sage. Son enseignement était concis, méthodique et d'une clarté irréprochable. Chef et pour ainsi dire fondateur de l'Institut ophthalmologique de l'armée, membre et plus tard président de l'Aca-

démie royale de médecine de Belgique, il illustra toutes ces hautes positions par des œuvres et des publications où l'étendue du savoir s'allie à la sobriété du style; et c'est ainsi qu'il s'acquit à l'étranger autant que dans le pays un renom dont l'honneur rejaillit sur l'Université catholique. Par un rare privilège M. Hairion, dont l'intelligence avait eu de bonne heure toutes les qualités de l'âge mûr, garda jusqu'à son dernier jour la pleine jeunesse de l'esprit et du cœur. Retiré de l'enseignement depuis plusieurs années, il continua à en suivre les développements avec le plus vif intérêt. Le progrès de l'âge semblait ne pas l'atteindre, lorsque brusquement il nous fut ravi. Si soudaine que fût sa mort, elle n'a pu le surprendre : par la piété sincère avec laquelle il pratiquait la religion, il était de ceux qui sont toujours prêts à répondre à l'appel du souverain Maître.

Le corps enseignant a subi quelques changements. Sur sa demande, M. De Jaer a été admis à l'éméritat. Il a fallu qu'une persistante infirmité de la vue rendît cette retraite nécessaire, pour décider l'estimable vétéran de la Faculté de droit à abandonner l'enseignement qu'il donnait avec un remarquable succès. Apportant en toutes choses une précision consciencieuse, il personnifiait parmi nous le respect des devoirs et des traditions académiques. Tous ceux qui l'ont entendu apprécient la clarté méthodique de

ses leçons, l'art supérieur de ses analyses juridiques, l'entrain et l'habileté de ses controverses. Des nombreux élèves de M De Jaer aucun, j'ose l'affirmer, n'oubliera son ancien maître; tous lui conservent une reconnaissante et profonde estime. M. De Jaer demeure parmi nous, et que Dieu nous le garde longtemps, comme une lumière et un conseil.

Les cours de droit civil qui lui étaient confiés, seront répartis entre MM. les professeurs Van Biervliet et Mabille.

Mgr Mercier passe de la Faculté de théologie à la Faculté de philosophie et lettres, à laquelle le rattachent plus particulièrement les leçons de haute philosophie qu'il continue avec un succès signalé. Il a bien voulu accepter aussi d'être attaché d'une manière spéciale à notre personne pour le service général de l'Université.

Le nouvel assesseur de Mgr le vice-recteur sera M. le chanoine Hemeryck, président du collège Juste-Lipse, qui par son dévouement éclairé, s'est acquis, depuis longtemps, la confiance de la jeunesse universitaire.

M. Jules Cartuyvels, dont les connaissances spéciales ont tant contribué à organiser et à faire prospérer l'Ecole supérieure d'agriculture, a abandonné l'enseignement pour entrer dans la carrière administrative au ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics. Il emporte, en nous quittant, l'estime et l'affec-

tion reconnaissante des autorités académiques, de tous ses anciens collègues et des nombreux élèves formés à ses savantes leçons. Les cours dont il était chargé seront répartis entre différents titulaires.

Nosseigneurs les Evêques ont nommé professeur extraordinaire M. Emile Tykort, ingénieur distingué, sorti de nos Ecoles spéciales. M. Tykort a fait ses preuves comme homme pratique et conférencier agricole. Il enseignera l'agronomie générale et spéciale ainsi que la chimie agricole et dirigera la culture des champs d'expérience.

A l'Institut agronomique on a rattaché l'enseignement scientifique des industries relatives à la brasserie. L'importance considérable que la brasserie a toujours eue en Belgique, l'essor nouveau qu'une législation progressive lui a permis de prendre, la tendance à l'exportation des bières nationales qui commence à s'accuser avec succès, faisaient désirer la création d'une école où la science et la pratique seraient enseignées d'une façon complète et approfondie comme dans des écoles spéciales de l'Allemagne. La nouvelle école s'ouvrira en même temps que les cours de l'Université; elle comprendra trois années d'études et conférera à ceux qui les auront suivies avec succès le diplôme d'ingénieur-brasseur.

Messieurs, je ne veux pas terminer ce rapport

sans adresser quelques paroles de conseil et d'encouragement à cette nombreuse jeunesse, sur laquelle reposent tant d'espérances et pour laquelle j'éprouve une si forte et si sincère affection. Je résume ma pensée dans la devise bien connue : *Ora et labora*, aimez le travail et puisez dans la prière le courage de la vertu.

Jeunes gens, qui m'écoutez, vous êtes venus ici pour aborder les études supérieures, et vous trouverez d'excellents guides pour vous conduire au but que vous poursuivez. Sachez cependant qu'il faut avant tout compter sur vous-mêmes pour vous rendre maîtres de la science. Rien n'est plus vain qu'une érudition de pure mémoire. A ce formalisme inerte qui marqua toujours les époques de décadence, il importe de substituer l'assimilation personnelle des matières qui vous sont enseignées, la connaissance des sources, les procédés intuitifs qui sont à bon droit si hautement appréciés aujourd'hui. Toute science est un organisme vivant : il faut entrer en communication avec lui dans un travail de chaque jour. Assiduité aux laboratoires établis pour les divers domaines des sciences de la nature; lecture directe des grands philosophes, des écrivains classiques, des apologistes, des pères et des docteurs, par delà les manuels, nécessaires, mais insuffisants d'eux-mêmes; exploration des documents originaux; discussion des textes; débats publics au sein des nom-

breuses sociétés qui fleurissent à l'Université; connaissance des travaux récents; pratique de la méthode sévère de la critique; et en tout cela, comme le demande l'illustre Pontife Léon XIII dans son encyclique sur les études historiques, en tout cela nul parti pris, rien que la loyale enquête de la vérité : voilà les traits principaux de l'esprit scientifique que vous devez vous efforcer d'acquérir et qu'engendre seul le travail bien conduit.

Chers étudiants, le vrai savoir doit briller de l'auréole de la vertu, se trouver uni au respect de soi, à l'abnégation et à la virilité chrétiennes. Ainsi que je vous le demandais à notre première entrevue, soyez fiers de votre foi, sans orgueil ni bassesse, armés de l'humble prière et voués à la pratique constante des plus austères devoirs. Vous y trouverez plus de joie que dans tous les plaisirs. Nouveaux venus, montrez-vous dignes de la liberté plus grande qu'amène pour la plupart d'entre vous la vie universitaire : que la piété que vous avez puisée dans vos familles mette un frein aux élans parfois trop ardents de votre âge. Souvenez-vous des sollicitudes de ceux que vous aimez le plus en ce monde; et demeurez fidèles au culte de cette Mère qu'ils vous ont appris à aimer et qui est aussi la Mère de notre Dieu. Que la Vierge bénie, patronne de l'Université, vous couvre de son intercession puissante et fasse descendre sur vous, sur vos

maîtres, sur notre œuvre commune, les bénédictions de l'Auteur de toute sagesse et de tout don parfait!

Au nom du corps épiscopal je déclare ouverte l'année académique 1887-1888.

—

NOTICE
sur l'École supérieure de Brasserie, par M. le professeur Theunis.

—

Le haut enseignement scientifique dans ses rapports avec la fabrication de la bière, a été inauguré cette année à l'Université de Louvain, et cela par l'annexion à l'Institut agronomique d'une École supérieure de Brasserie.

Grâce aux progrès inouïs accomplis dans les sciences naturelles, l'utilité de ces études qui était contestée, il y a quelques années, ne l'est plus aujourd'hui. S'il est vrai de dire que l'homme avant de s'engager dans une entreprise industrielle, doit posséder des connaissances scientifiques sérieuses, le brasseur, moins que tout autre, ne peut se soustraire à cette impérieuse nécessité. La brasserie est, en effet, une industrie complexe qui réclame le concours des sciences chimiques et des sciences mécaniques. Les premières nous apprennent les transformations des corps et les lois qui les régissent; de plus elles nous font connaître les procédés ingénieux de l'analyse chimique qui permettent d'apprécier la valeur réelle des matières premières mises en œuvre et de la bière qui en résulte. Les secondes sont également indispensables, car ce serait s'embarquer sans boussole

sur une mer orageuse que de se charger de la grave responsabilité de faire fonctionner des machines sans avoir appris les lois du calcul et de la mécanique.

Le programme d'études a été rédigé, conformément aux principes que nous venons de rappeler, les sciences naturelles et mathématiques sont spécialisées et enseignées dans les deux premières années et cela en vue de l'enseignement de la brasserie donné en 3e année

La première année est surtout consacrée à la chimie générale avec exercices pratiques, à la botanique étudiée spécialement au point de vue des céréales et des houblons, à la biologie générale accompagnée de nombreux exercices de microscopie, à la physique expérimentale, aux notions d'analyse infinitésimale, au dessin, à la description générale des machines.

Pendant la seconde année, l'élève s'applique à l'étude de la chimie analytique, de la chimie et de la physiologie des plantes, à l'étude spéciale des ferments solubles et figurés (champignons, levûres, microbes), à la physique industrielle, au dessin, à la mécanique générale et appliquée, à la résistance des matériaux, à l'étude des industries agricoles.

La préparation scientifique étant terminée, la troisième année d'études est essentiellement pratique; elle met l'ingénieur en mesure de prendre immédiatement après sa sortie de

l'école, la direction d'une brasserie importante. Pendant cette dernière année, en effet, l'élève étudie d'une manière approfondie : la fabrication de la bière, les machines et les appareils utilisés dans cette industrie, les maladies de la bière; il apprend la législation fiscale, la loi sur les sociétés commerciales, la comptabilité technique. La plus grande importance est donnée aux exercices de laboratoire, qui comprennent des essais et des analyses chimiques et physiologiques.

L'élève travaille au laboratoire constamment sous les yeux du directeur qui s'efforce de développer l'esprit d'observation chez l'élève.

Les travaux graphiques comprennent la première année, des exercices de dessin linéaire. Les deux dernières années sont réservées à la composition des projets et des plans d'ensemble.

Les excursions sont toujours l'objet d'un rapport détaillé; autant que possible elles n'apportent aucun trouble dans la régularité des leçons. Celles qui demandent plusieurs jours ont lieu aux époques de congé ou de vacances et avec l'autorisation du Recteur.

Par des visites régulières dans une brasserie importante de Louvain, les élèves se familiarisent avec les différents appareils et acquièrent le coup de main, si nécessaire à une bonne conduite des opérations.

Un stage suivi d'un rapport, complète l'éducation pratique de l'Ingénieur-brasseur.

Nous ne pouvons terminer cette notice sans adresser des remerciements à Monseigneur le Recteur qui a été l'âme de cette grande entreprise, et qui la conduira à bonne fin malgré tous les obstacles. Grâce à son initiative et à son infatigable activité, il a trouvé le temps, à l'avènement de son rectorat, et au milieu des occupations nombreuses et variées de ses hautes fonctions, de s'occuper de l'organisation et de la création de cette nouvelle école.

Non seulement le programme d'études, résultat d'une longue et sérieuse comparaison des institutions les plus vantées, a été tracé par les soins de l'autorité rectorale, mais l'école est ouverte depuis le mois d'octobre et les étudiants qui composent la population de la première année sont au nombre de 20, chiffre de beaucoup plus élevé que celui d'autres établissements similaires.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

—

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1889.

ANNUAIRE

DE

L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE

DE LOUVAIN.

1889.

CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE.

LOUVAIN

TYP. DE JOSEPH VANLINTHOUT

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

Correspondance des ères anciennes avec l'ère vulgaire.

—

Année de l'ère chrétienne 1889

L'année 2665 des Olympiades, ou la 1e année de la 667e Olympiade, commence en juillet 1889.

L'année 1306 des Turcs ou de l'Hégire commence le 7 septembre 1888; et l'année 1307 commence le 28 août 1889, selon l'usage de Constantinople, d'après l'*Art de vérifier les dates*.

Éclipses en 1889.

Il y aura dans l'année cinq éclipses.

I. Le 1r janvier, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

II. Le 17 janvier, éclipse partielle de lune, en partie visible à Louvain.

III. Le 28 juin, éclipse annulaire de soleil, invisible à Louvain.

IV. Le 12 juillet, éclipse partielle de lune, en partie visible à Louvain.

V. Le 22 décembre, éclipse totale de soleil, invisible à Louvain.

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	9
Épacte	XXVIII
Cycle solaire	22
Indiction romaine	2
Lettre dominicale	F

Fêtes mobiles.

Septuagésime	17 février.
Les Cendres	6 mars.
Pâques	21 avril.
Les Rogations.	27, 28 et 29 mai.
L'Ascension.	30 mai.
La Pentecôte	9 juin.
La Sainte Trinité.	16 juin.
La Fête-Dieu	20 juin.
Le premier dimanche de l'Avent	1 décembre.

Fêtes de commandement.

Le premier jour de Noël, l'Ascension, l'Assomption et la Toussaint.

La solennité des fêtes de l'Épiphanie, du Saint-Sacrement, des saints Pierre et Paul et du Patron de chaque paroisse est transférée au dimanche suivant.

Les fêtes abolies ou transférées par concession de Sa Sainteté Pie VII sont marquées dans le calendrier d'un astérisque (*), pour indiquer qu'on célèbre l'office de la fête dans les églises. Sa Sainteté exhorte tous les fidèles à sanctifier ces jours autant que possible, en assistant au moins au saint Sacrifice de la Messe.

Jours de Jeûne d'obligation.

Les quarante jours du Carême, les Quatre-Temps, la veille de la Pentecôte, de la solennité

des saints Pierre et Paul, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël.

Quatre-Temps.

Les 13, 15 et 16 mars. — Les 12, 14 et 15 juin — Les 18, 20 et 21 septembre. — Les 18, 20 et 21 décembre.

Indulgences.

Sa Sainteté Grégoire XVI a accordé, le 18 septembre 1838, à l'Université catholique de Louvain les Indulgences plénières qui suivent :

1° Le 4 novembre et le 2 février, pour les bienfaiteurs, les professeurs, les élèves et les fonctionnaires de l'Université qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront leur église paroissiale ou une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

2° Les jours de la Toussaint, de l'Immaculée Conception de la très sainte Vierge et de la Nativité de Notre-Seigneur, les dimanches de Quinquagésime et de Pentecôte et le dimanche pendant l'octave des apôtres saints Pierre et Paul, pour les professeurs et les élèves qui, après s'être confessés et après avoir communié, visiteront une des chapelles de l'Université et y prieront selon l'intention de Sa Sainteté.

Sa Sainteté Pie IX a accordé, en outre, le 23 décembre 1854, les faveurs suivantes :

1° Le jour de la promotion au grade de docteur en théologie ou en droit canon, une indulgence plénière peut être gagnée par le jeune docteur, le recteur, le vice-recteur, le secrétaire de l'Université, les professeurs de la Faculté de théologie et le pléban de Saint-Pierre, en priant devant l'image de la sainte Vierge invoquée à l'église de Saint-Pierre sous le titre de *Sedes Sapientiæ.*

2° Une indulgence de trois cents jours est accordée indistinctement à tous les professeurs et étudiants de l'Université chaque fois qu'ils réciteront devant cette image de la sainte Vierge, à l'église de Saint-Pierre, la prière suivante : *Ave Virgo beatissima sine labe originali concepta,* avec l'oraison dominicale et la salutation angélique.

3° Une indulgence plénière peut être gagnée à la chapelle du collège du Saint-Esprit le 7 mars (fête de saint Thomas d'Aquin), jour auquel il y a exposition du Saint-Sacrement en forme de prières de quarante heures.

Faveur accordée par le Saint-Père aux élèves du collège du Saint-Esprit.

—

PIUS PP. IX.

AD PERPETUAM REI MEMORIAM.

Supplicatum nuper Nobis fuit nomine dilecti filii hodierni Præsidis Collegii S. Spiritus in Universitate Studiorum Lovaniensi Mechliniensis diœcesis existentis, ut sibi, professoribus et alumnis in Collegio commorantibus facultatem concedere dignaremur illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesia aliqua vel Oratorium publicum visitandum esset, facta ad Sacellum ejusdem Collegii visitatione consequendi. Nos autem Fidelium bono et commoditati, quantum in Domino possumus, consulere volentes, piis hujusmodi precibus annuendum esse censuimus. Quamobrem omnibus et singulis Christi fidelibus in præfato Collegio Universitatis studiorum Lovaniensis nunc et pro tempore commorantibus, ut illas Indulgentias, quibus acquirendis Ecclesiæ alicujus aut Oratorii publici Lovaniensis visitatio præscripta est, proprium ipsius Sacellum visitando, dummodo cetera quæ injuncta sunt pietatis opera rite præstiterint, consequi possint, auctoritate Apostolica tenore præsentium concedimus et elargimur. In con-

trarium facientibus non obstantibus quibuscumque. Præsentibus, perpetuis, futuris temporibus valituris. Datum Romæ apud Sanctum Petrum sub annulo Piscatoris die XXI januarii MDCCCLXXVI, Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Concordantiam cum autographo testor,

A. J. NAMÈCHE,
Rector Universitatis.

—

Janvier.

Le soleil entre dans le Verseau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 14 *minutes.*

◉ N. L. le 1, à 9 h. 26 m. du soir.
☽ P. Q. le 9, à 0 h. 59 m. du matin.
☺ P. L. le 17, à 5 h. 55 m. du matin.
☾ D. Q. le 24, à 4 h. 16 m. du soir.
◉ N. L. le 31, à 9 h. 28 m. du matin.

—

1 Mard. CIRCONCISION DE NOTRE-SEIGNEUR*.
2 Merc. s. Adélard, abbé de Corbie.
3 Jeud. ste Geneviève, vierge.
4 Vend. s. Tite, évêque; ste Pharaïlde, vierge.
5 Sam. s. Télesphore, pape.
6 DIM. ÉPIPHANIE.
7 Lund. ste Mélanie, vierge. — *Réunion de la Faculté des Sciences.*
8 Mard. ste Gudule, vierge. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
9 Merc. s. Marcellin, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*
10 Jeud. s. Agathon, pape. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
11 Vend. s. Hygin, pape. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
12 Sam. s. Arcade, martyr.
13 DIM. ste Véronique.
14 Lund. s. Hilaire, évêque de Poitiers. — *Réunion du Conseil rectoral.*

15 Mard. s. Paul, ermite.
16 Merc. s. Marcel, pape.
17 Jeud. s. Antoine, abbé.
18 Vend. Chaire de s. Pierre à Rome.
19 Sam. s. Canut, roi de Danemark.
20 Dim. *Saint Nom de Jésus*, ss. Fabien et Sébastien, martyrs.
21 Lund. ste Agnès, vierge et martyre.
22 Mard. ss. Vincent et Anastase, martyrs.
23 Merc. Épousailles de la très sainte Vierge. s. Raymond de Pennafort.
24 Jeudi. s. Timothée, évêque d'Éphèse.
25 Vend. Conversion de s. Paul.
26 Sam. s. Polycarpe, évêque et martyr. — *A* 7 1/2 *heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Laforet, deuxième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 26 *janvier* 1872.
27 Dim. s. Jean Chrysostôme, évêque et docteur.
28 Lund. s. Julien, évêque de Cuença.
29 Mard. s. François de Sales, évêque de Genève.
30 Merc. ste Martine, vierge et martyre. — *A* 7 1/2 *heures, à la chapelle du collège du Saint-Esprit, Messe anniversaire pour le repos de l'âme de Mgr Pieraerts, quatrième Recteur de l'Université catholique, décédé le* 30 *janvier* 1887.
31 Jeud. s. Pierre Nolasque.

—

Février.

Le soleil entre dans les Poissons le 18 Pendant ce mois les jours croissent de 1 heure 41 minutes.

☽ P. Q. le 7, à 9 h. 16 m. du soir.
☺ P. L. le 15, à 10 h. 35 m. du soir.
☾ D. Q. le 23, à 0 h. 14 m. du matin.

—

1 Vend. s. Ignace, évêque et martyr.
2 Sam. PURIFICATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. *Fête patronale de l'Université. Messe solennelle en l'église primaire de St-Pierre, à onze heures. — Indulgence plénière.*
3 DIM. s. Blaise, évêque et martyr.
4 Lund. s. André Corsini, év.; ste Jeanne, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. ste Agathe, vierge et mart. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres. — Ouverture de la première session ordinaire des Commissions d'examens.*
6 Merc. s. Tite, évêque; ste Dorothée, vierge et martyre ; s. Amand, évêque. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.*
7 Jeud. s. Romuald, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Jean de Matha. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. s. Cyrille d'Alexandrie, évêque; ste Apolline, vierge et martyre.

10 Dim. ste Scolastique, vierge.
11 Lund. s. Séverin, abbé. — *Réunion du Conseil rectoral. — Commencement du second semestre de l'année acad.* 1888-1889.
12 Mard. ste Eulalie, vierge et martyre.
13 Merc. ste Euphrosine, vierge.
14 Jeud. s. Valentin, prêtre et martyr.
15 Vend. ss. Faustin et Jovite, martyrs.
16 Sam. ste Julienne, vierge.
17 Dim. *Septuagésime.* ss. Théodule et Julien, martyrs.
18 Lund. s. Siméon, évêque et martyr.
19 Mard. s. Boniface de Lausanne.
20 Merc. s. Eleuthère, évêque de Tournai.
21 Jeud. b. Pepin de Landen.
22 Vend. Chaire de s. Pierre à Antioche.
23 Sam. s. Pierre Damien, évêque et docteur.
24 Dim. *Sexagésime.* s. Mathias, apôtre.
25 Lund. ste Walburge, vierge.
26 Mard. ste Adeltrude, abbesse de Maubeuge.
27 Merc. s. Alexandre, évêque d'Alexandrie.
28 Jeud. ss. Julien, Chronion et Bésas, martyrs.

—

Mars.

Le soleil entre dans le Bélier (commencement du Printemps) le 20, *à* 10 *heures* 33 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 2 *heures.*

◉ N. L. le 1, à 10 h. 19 m. du soir.
☽ P. Q. le 9, à 6 h. 18 m. du soir.
☺ P. L. le 17, à 0 h. 6 m. du soir.
☾ D. Q. le 24, à 7 h. 13 m. du matin.
◉ N. L. le 31, à 11 h. 56 m. du matin.

—

1 Vend. s. Aubin, évêque d'Angers.
2 Sam. s. Simplice, pape.
3 Dim. *Quinquagésime.* ste Cunégonde, impératrice. — *Indulgence plénière.*
4 Lund. s. Casimir, roi. — *Réunion de la Fac. des Sciences. — Session des examens de sortie aux Ecoles spéciales.*
5 Mard. s. Théophile — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
6 Merc. *Les Cendres* ste Colette, vierge. — *Réunion de la Fac. de Médecine et de l'École supérieure d'agriculture.*
7 Jeud. s. Thomas d'Aquin. — *Indulgence plénière et exposition du Saint-Sacrement à la chapelle du collège du Saint-Esprit. — Réunion de la Fac. de Droit.*
8 Vend. s. Jean de Dieu. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
9 Sam. ste Françoise, veuve.
10 Dim. *Quadragésime.* 1r *dim. du Carême.*

Les 40 ss. Martyrs de Sébaste. — *Conformément à la résolution du Corps épiscopal, le premier et le deuxième dimanche du Carême on fait dans toutes les églises de Belgique une collecte pour l'Université.*
11 Lund. s. Vindicien, évêque d'Arras. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Mard. s. Grégoire le Grand, pape.
13 Merc. *Quatre-Temps.* ste Euphrasie, vierge.
14 Jeud. ste Mathilde, reine.
15 Vend. *Quatre-Temps.* s. Longin, soldat.
16 Sam. *Quatre-Temps.* ste Eusébie, vierge.
17 DIM. *Reminiscere.* s. Patrice, apôtre de l'Irlande; ste Gertrude, abbesse de Nivelles
18 Lund. s. Gabriël, archange; s. Cyrille de Jérusalem, évêque.
19 Mard. s. Joseph, patron de la Belgique.
20 Merc. s. Wulfran, évêque de Sens.
21 Jeud. s. Benoit, abbé.
22 Vend. s. Basile, martyr.
23 Sam. s. Victorien, martyr.
24 DIM. *Oculi.* s. Agapet, évêque de Synnade.
25 Lund. ANNONCIATION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Humbert, évêque.
26 Mard. s. Ludger, évêque de Munster.
27 Merc. s. Rupert, évêque de Worms.
28 Jeud. s. Sixte III, pape.
29 Vend. s. Eustase, abbé.
30 Sam. s. Véron, abbé.
31 DIM. *Lætare.* s. Benjamin, martyr.

—

Avril.

Le soleil entre dans le Taureau le 19. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 51 *minutes.*

☽ P. Q. le 8, à 2 h. 5 m. du soir.
☺ P. L. le 15, à 10 h. 37 m. du soir.
☾ D. Q. le 22, à 2 h. 14 m. du soir.
● N. L. le 30, à 2 h. 23 m. du matin.

—

1 Lund. s. Hugues, abbé. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
2 Mard. s. François de Paule. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
3 Merc. s. Richard, évêque de Chicester. — *Réunion de la Faculté de Médecine et de l'École supérieure d'Agriculture.*
4 Jeud. s. Isidore de Séville. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
5 Vend. ste Julienne de Cornillon; s. Vincent Ferrier. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
6 Sam. s. Célestin, pape.
7 Dim. *La Passion.* s. Albert, ermite.
8 Lund. s. Perpétue, évêque de Tours. — *Réunion du Conseil rectoral.*
9 Mard. ste Waudru, abbesse. — *Anniversaire de la naissance de S. M. Léopold II, Roi des Belges, né à Bruxelles le* 9 *avril* 1835.
10 Merc. s. Macaire. évêque.
11 Jeud. s. Léon le Grand, pape.
12 Vend. *N.-D. des Sept-Douleurs.* s. Jules I, pape.
13 Sam. s. Herménégilde, martyr.

14 Dim. *Les Rameaux*. s. Justin, philos. et mart.; ss. Tiburce, Valérien et Maximien, martyrs.
15 Lund. stes Anastasie et Basilisse, martyres.
16 Mard. s. Benoit-Joseph Labre, confesseur; s. Drogon, ermite. — *Commencement des vacances académiques*.
17 Merc. s. Anicet, pape et martyr.
18 Jeud. *Jeudi-Saint*. s. Ursmer, évêque, abbé de Lobbes.
19 Vend. *Vendredi-Saint*. s. Léon IX, pape.
20 Sam. *Samedi-Saint*. ste Agnès de Monte-Pulciano, vierge.
21 Dim. PAQUES. s. Anselme, archevêque de Cantorbéry.
22 Lund. Second jour de Paques*. Patronage de saint Joseph. ss. Soter et Cajus, papes et martyrs.
23 Mard. s. Georges, martyr.
24 Merc. s. Fidèle de Sigmaringen.
25 Jeud. *Rogations*. s. Marc, évangéliste.
26 Vend. ss. Clet et Marcellin, papes et martyrs.
27 Sam. s. Antime, évêque et martyr.
28 Dim. *Quasimodo*. s. Paul-de-la-Croix; s. Vital, martyr.
29 Lund. s. Pierre de Milan, martyr. — *Messe anniversaire, fondée dans la chapelle du collège du Saint-Esprit, pour le repos de l'âme de Mr F.-T. Becqué, curé de Saint-Michel à Louvain, décédé le* 29 *avril* 1835.
30 Mard. ste Catherine de Sienne, vierge.

—

Mai.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20. *Pendant ce mois les jours croissent de* 1 *heure* 27 *minutes.*

☽ P. Q. le 8, à 7 h. 1 m. du matin.
☺ P. L. le 15, à 7 h. 0 m. du matin.
☾ D. Q. le 21, à 10 h. 12 m. du soir.
● N. L. le 29, à 5 h. 38 m. du soir.

—

1 Merc. ss. Philippe et Jacques, apôtres.
2 Jeud. s. Athanase, évêque et docteur.
3 Vend. Invention de la ste Croix. s. Alexandre.
4 Sam. ste Monique, veuve.
5 Dim. *Misericordia.* Patronage de s. Joseph. s. Pie V, pape.
6 Lund. s. Jean devant la Porte Latine.
7 Mard. s. Stanislas, évêque et martyr. — *Fin des vacances académiques.*
8 Merc. Apparition de s. Michel. — *Réunion de l'École supérieure d'agriculture.*
9 Jeud. s. Grégoire de Naziance, doct.
10 Vend. s. Antonin, archevêque de Florence.
11 Sam. s. François de Hiéronymo.
12 Dim. *Jubilate.* ss. Nérée et Achillée, martyrs.
13 Lund. s. Servais, évêque de Tongres. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
14 Mard. s. Boniface, martyr; s. Pacôme, abbé de Tabennes. — *Messe anniversaire pour*

le repos de l'âme de Mgr de Ram, premier Recteur de l'Université catholique, décédé le 14 *mars* 1865. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

15 Merc. ste Dimphne, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. de Médecine.*

16 Jeud. s. Jean Népomucène, martyr. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

17 Vend. s. Pascal Baylon. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

18 Sam. s. Venance, martyr.

19 DIM. *Cantate.* s. Pierre Célestin, pape.

20 Lund. s. Bernardin de Sienne. — *Réunion du Conseil rectoral.*

21 Mard. ste Itisberge, vierge.

22 Merc. ste Julie, vierge et martyre.

23 Jeud. s. Guibert, fondateur de Gemblours.

24 Vend. Notre-Dame Secours des Chrétiens.

25 Sam. s. Grégoire VII, pape.

26 DIM. *Vocem.* s. Philippe de Néri.

27 Lund. *Rogations.* ste Marie-Madeleine-de-Pazzis, vierge; s. Jean I, pape.

28 Mard. *Rogations.* s. Augustin, archevêque de Cantorbéry; s. Germain, évêque de Paris.

29 Merc. *Rogations.* s. Maximin, év. de Trèves.

30 Jeud. ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST. s. Ferdinand III, roi.

31 Vend. ste Angèle de Merici, ste Pétronille, vierges.

Juin.

Le soleil entre dans l'Écrevisse (commencement de l'Été) le 21, *à* 6 *heures* 28 *minutes du matin. Pendant ce mois les jours croissent de* 23 *minutes jusqu'au* 21, *et décroissent ensuite de* 6 *minutes jusqu'au* 30.

☽ P. Q. le 6, à 8 h. 20 m. du soir.
🌕 P. L. le 13, à 2 h. 16 m. du soir.
☾ D. Q. le 20, à 7 h. 53 m. du matin.
🌑 N. L. le 28, à 9 h. 12 m. du matin.

—

1 Sam. s. Pamphile, martyr.
2 DIM. *Exaudi*. ss. Marcellin, Pierre et Érasme, martyrs.
3 Lund. ste Clotilde, reine. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
4 Mard. s. François Caraccioli, confesseur; s. Optat, évêque de Milève. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
5 Merc. s. Boniface, apôtre de l'Allemagne. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*
6 Jeud. s. Norbert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
7 Vend. s. Robert, évêque. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
8 Sam. s. Médard, évêque de Noyon.
9 DIM. PENTECOTE. — *Indulgence plénière.* ss. Prime et Félicien, martyrs.
10 Lund. SECOND JOUR DE PENTECÔTE. ste Marguerite, reine.

11 Mard. s. Barnabé, apôtre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
12 Merc. *Quatre-Temps.* s. Jean de Sahagun.
13 Jeud. s. Antoine de Padoue.
14 Vend. *Quatre-Temps.* s. Basile le Grand, archevêque de Césarée.
15 Sam. *Quatre-Temps.* s. Vit, s. Modeste et ste Crescence, martyrs.
16 Dim. La Sainte-Trinité. ste Lutgarde, vierge, s. Jean François Régis.
17 Lund. ste Alène, vierge et martyre.
18 Mard. ss. Marc et Marcellin, martyrs.
19 Merc. ste Julienne de Falconiéri, vierge.
20 Jeud. Fête-Dieu*. s. Sylvère, pape et martyr.
21 Vend. s. Louis de Gonzague.
22 Sam. s. Paulin, évêque de Nole.
23 Dim. Solennité de la Fête-Dieu. ste Marie d'Oignies. — *Procession générale.*
24 Lund. Nativité de s. Jean-Baptiste.
25 Mard. s. Guillaume, abbé.
26 Merc. ss. Jean et Paul, martyrs.
27 Jeud. s. Ladislas, roi de Hongrie.
28 Vend. *Fête du Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ;* s. Léon II, pape.
29 Sam. *Jeûne.* ss. Pierre et Paul*, apôtres.
30 Dim. Solennité de ss. Pierre et Paul. — *Indulgence plénière. — Fête du Sacré Cœur de Jésus. — Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Louvain.* ste Adile, vierge.

—

Juillet.

Le soleil entre dans le Lion le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 4 minutes.

☽ P. Q. le 6, à 6 h. 17 m. du matin.
🌕 P. L. le 12, à 9 h. 20 m. du soir.
☾ D. Q. le 19, à 8 h. 3 m. du soir.
🌑 N. L. le 28, à 0 h. 19 m. du matin.

—

1 Lund. s. Rombaut, évêque, patron de Malines.
2 Mard. Visitation de la très sainte Vierge.
3 Merc. s. Euloge, martyr.
4 Jeud. s. Théodore, évêque; ste Zoé, vierge et martyre.
5 Vend. ss. Cyrille et Méthodius, apôtres des Slaves.
6 Sam. ste Godelive, martyre. — *Ouverture de la seconde session ordinaire des Commissions d'examens.*
7 Dim. *Fête du précieux Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ;* s. Willebaud, év. d'Aichstadt.
8 Lund. ste Élisabeth, reine de Portugal.
9 Mard. ss. Martyrs de Gorcum.
10 Merc. Les sept Frères Martyrs.
11 Jeud. s. Pie I, pape.
12 Vend. s. Jean Gualbert, abbé.
13 Sam. s. Anaclet, pape et martyr.
14 Dim. s. Bonaventure, évêque et docteur. — *Fête du Saint-Sacrement de Miracle à Bruxelles.*

15 Lund. s. Henri, empereur d'Allemagne. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage à l'École supérieure de Brasserie.*

16 Mard. Notre-Dame du Mont-Carmel. ste Renilde.

17 Merc. s. Alexis, confesseur.

18 Jeud. s. Camille de Lellis.

19 Vend. s. Vincent de Paul.

20 Sam. s. Jérôme Émilien. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage à l'Ecole supérieure d'Agriculture.*

21 Dim. ste Praxède, vierge. — *Anniversaire de l'Inauguration de* S. M. Léopold Ier, *Roi des Belges.*

22 Lund. ste Marie Madeleine. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales.*

23 Mard. s. Apollinaire, évêque de Ravenne.

24 Merc. ste Christine, vierge et martyre.

25 Jeud. s. Jacques le Majeur, apôtre.

26 Vend. ste Anne, mère de la très sainte Vierge Marie.

27 Sam. s. Pantaléon, martyr.

28 Dim. ss. Nazaire, Celse et Victor, martyrs.

29 Lund. ste Marthe, vierge.

30 Mard. ss. Abdon et Sennen, martyrs.

31 Merc. s. Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jésus.

Août.

Le soleil entre dans la Vierge le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 49 minutes.

☽ P. Q. le 4, à 1 h. 45 m. du soir.
🌕 P. L. le 11, à 5 h. 1 m. du matin.
☾ D. Q. le 18, à 11 h. 10 m. du matin.
🌑 N. L. le 25, à 2 h. 18 m. du soir.

—

1 Jeud. s. Pierre ès Liens.
2 Vend. *Portioncule.* s. Alphonse de Liguori; s. Étienne, pape. — *Commencement des vacances académiques.*
3 Sam. Invention du corps de s. Etienne.
4 Dim. s. Dominique, confesseur.
5 Lund. Notre-Dame-aux-Neiges.
6 Mard. Transfiguration de Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Ouverture de la première session des examens d'admission aux Écoles spéciales et aux Écoles superieures d'Agriculture et de Brasserie.*
7 Merc. s. Gaëtan de Thiennes; s. Donat, évêque et martyr.
8 Jeud. s. Cyriac, martyr.
9 Vend. s Romain, martyr.
10 Sam. s. Laurent, martyr.
11 Dim. s. Géry, évêque de Cambrai.
12 Lund. ste Claire, vierge.

13 Mard. s. Jean Berchmans, de Diest, confesseur; s. Hippolyte, martyr.
14 Merc. s. Eusèbe, martyr. *Jeûne.*
15 Jeud. ASSOMPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. s. Arnould, évêque de Soissons.
16 Vend. ss. Hy cinthe et Roch, confesseurs.
17 Sam. s. Joachim, père de la très sainte Vierge Marie; s. Libérat, abbé.
18 Dim. ste Hélène, impératrice.
19 Lund. s. Jules, martyr; b. Louis Florès, d'Anvers, martyr.
20 Mard. s. Bernard, abbé de Clairvaux, docteur.
21 Merc. ste Jeanne Françoise Frémiot de Chantal, veuve.
22 Jeud. s. Timothée, martyr.
23 Vend. s. Philippe Béniti.
24 Sam. s. Barthélemi, apôtre.
25 Dim. s. Louis, roi de France.
26 Lund. s. Zéphirin, pape et martyr.
27 Mard. s. Joseph Calasance.
28 Merc. s. Augustin, évêque et docteur.
29 Jeud. Décollation de s. Jean-Baptiste.
30 Vend. ste Rose de Lima, vierge.
31 Sam. s. Raymond Nonnat.

—

Septembre.

Le soleil entre dans la Balance (commencement de l'Automne) le 22, *à* 8 *heures* 56 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 1 *heure* 53 *minutes.*

☽ P. Q. le 2, à 7 h. 53 m. du soir.
🌕 P. L. le 9, à 2 h. 11 m. du soir.
☾ D. Q. le 17, à 5 h. 7 m. du matin.
🌑 N. L. le 25, à 3 h. 0 m. du matin.

—

1 Dim. *ss. Anges Gardiens.* s. Gilles, abbé.
2 Lund. s. Étienne, roi de Hongrie.
3 Mard. s. Rémacle, évêque de Maestricht.
4 Merc. ste Rosalie, vierge.
5 Jeud. s. Laurent Justinien, patriarche de Venise.
6 Vend. s. Donatien, martyr.
7 Sam. ste Reine. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (1426), ÉRIGÉE PAR LE PAPE MARTIN V (9 *décembre* 1425).
8 Dim. NATIVITÉ DE LA TRÈS SAINTE VIERGE*. s. Adrien, martyr.
9 Lund. s. Gorgone, martyr.
10 Mard. s. Nicolas de Tolentino.
11 Merc. ss. Prote et Hyacinthe, martyrs.
12 Jeud. s. Guy d'Anderlecht.
13 Vend. s. Amé, évêque de Sion en Valais.
14 Sam. Exaltation de la ste Croix.
15 Dim. *s. Nom de Marie.* s. Nicomède, martyr.

16 Lund. ss. Corneille et Cyprien, martyrs.
17 Mard. s. Lambert, évêque de Maestricht.
18 Merc. *Quatre-Temps*. s. Joseph de Cupertino.
19 Jeud. s. Janvier, martyr.
20 Vend. *Quatre-Temps*. s. Eustache, martyr.
21 Sam. *Quatre-Temps*. s. Mathieu, apôtre.
22 Dim. s. Thomas de Villeneuve, évêque; s. Maurice et ses compagnons, martyrs. *Commémoration des douleurs de la très sainte Vierge Marie.*
23 Lund. ste Thècle, vierge et martyre.
24 Mard. Notre-Dame de la Merci.
25 Merc. s. Firmin.
26 Jeud. s. Cyprien et ste Justine, martyrs.
27 Vend. ss. Côme et Damien, martyrs.
28 Sam. s. Wenceslas, duc de Bohême, martyr.
29 Dim. s. Michel, archange.
30 Lund. s. Jérôme, docteur.

—

Octobre.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 56 minutes.

☽ P. Q. le 2, à 1 h. 52 m. du matin.
🌕 P. L. le 9, à 1 h. 44 m. du matin.
☾ D. Q. le 17, à 0 h. 56 m. du matin.
🌑 N. L. le 24, à 2 h. 44 m. du soir.
☽ P. Q. le 31, à 8 h. 49 m. du matin.

—

1 Mard. s. Remi; s. Bavon, patron de Gand. — *Ouverture de la seconde session des examens d'admission aux Ecoles spéciales et aux Ecoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie.*

2 Merc. s. Léodegaire, évêque d'Autun. — *Ouverture de la session supplémentaire des examens de passage aux Écoles supérieures d'Agriculture et de Brasserie.*

3 Jeud. s. Gérard, abbé. — *Ouverture de la session ordinaire des examens de sortie à l'École supérieure d'Agriculture.*

4 Vend. s. François d'Assise.

5 Sam. s. Placide, martyr.

6 DIM. *Solennité du Saint-Rosaire.* s. Brunon, confesseur.

7 Lund. s. Marc, pape. — *Ouverture de la session supplémentaire des commissions d'examens.*

8 Mard. ste Brigitte, veuve.

9 Merc. s. Denis et ses compagnons, martyrs.

10 Jeud. s. François de Borgia. — *Ouverture de la session supplémentaire des examens de passage et de sortie aux Écoles spéciales.*

11 Vend. s. Gommaire, patron de Lierre.

12 Sam. s. Wilfrid, évêque d'York.

13 Dim. s. Édouard, roi d'Angleterre.

14 Lund. s. Calliste, pape et martyr. — *Les inscriptions et les recensements se font, à dater de ce jour, jusqu'au samedi 26 octobre, à la salle du Sénat académique, de neuf heures à midi, et de trois à cinq heures.*

15 Mard. ste Thérèse, vierge. — *Fin des vacances académiques.*

16 Merc. s. Mummolin, évêque de Noyon et de Tournai. — *Messe solennelle du Saint-Esprit pour l'ouverture des Cours académiques, en l'église primaire de St Pierre, à onze heures. — Commencement du premier semestre de l'année académique* 1889-1890.

17 Jeud. ste Hedwige, veuve.

18 Vend. s. Luc, évangéliste.

19 Sam. s. Pierre d'Alcantara.

20 Dim. s. Jean de Kenti. — *Les demandes qui se rapportent aux art.* 41, 42 *et* 45 *du Règlement général doivent être adressées aux Facultés respectives avant les réunions de cette semaine.*

21 Lund. ste Ursule et ses compagnes, martyres. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*
22 Mard. s. Mellon, évêque. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*
23 Merc. s. Jean de Capistran. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*
24 Jeud. s. Raphaël, archange. — *Réunion de la Fac. de Droit.*
25 Vend. s. Crépin, s. Crépinien, s. Chrysante et ste Darie, martyrs. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*
26 Sam. s. Évariste, pape et martyr. — *Clôture des inscriptions et des recensements. Après ce jour on ne peut être inscrit ou recensé que si le retard de l'inscription est dû à des motifs légitimes.* (Règlement gén. art. 6.)
27 Dim. s. Frumence, apôtre de l'Ethiopie.
28 Lund. ss. Simon et Jude, apôtres. — *Réunion du Conseil rectoral.*
29 Mard. ste Ermelinde, vierge.
30 Merc. s. Foillan, martyr.
31 Jeud. s. Quentin, martyr. *Jeûne.*

Novembre.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 22. Pendant ce mois les jours décroissent de 1 heure 27 minutes.

☺ P. L. le 7, à 4 h. 24 m. du soir.
☾ D. Q. le 15, à 8 h. 54 m. du soir.
● N. L. le 23, à 2 h. 2 m. du matin.
☽ P. Q. le 29, à 5 h. 47 m. du soir.

—

1 Vend. TOUSSAINT. *Indulgence plénière.*
2 Sam. Les Fidèles Trépassés.
3 Dim. s. Hubert, évêque de Liége. — *Messe solennelle pour les bienfaiteurs de l'Université, en l'église primaire de Saint-Pierre, à onze heures.*
4 Lund. s. Charles Borromée, archevêque de Milan. — INAUGURATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A MALINES (1834), ÉRIGÉE PAR LE CORPS ÉPISCOPAL DE BELGIQUE AVEC L'ASSENTIMENT DE S. S. GRÉGOIRE XVI. — *Indulgence plénière. — Réunion de la Fac. des Sciences.*
5 Mard. ste Odrade, vierge; s. Zacharie et ste Élisabeth, parents de s. Jean-Baptiste. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

6 Merc. s. Winoc, abbé. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*

7 Jeud. Patronage de la sainte Vierge. s. Willebrord, évêque d'Utrecht. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

8 Vend. s. Godefroid, évêque d'Amiens. — *Réunion de la Fac. de Théologie.*

9 Sam. Dédicace de l'église du Sauveur à Rome. s. Théodore, martyr.

10 DIM. DÉDICACE UNIVERSELLE DES ÉGLISES. s. André Avellin.

11 Lund. s. Martin, évêque de Tours. — *Réunion du Conseil rectoral.*

12 Mard. s. Liévin, évêque et martyr.

13 Merc. s. Stanislas Kostka.

14 Jeud. s. Josaphat, évêque et martyr; s. Albéric, évêque d'Utrecht.

15 Vend. ste Gertrude, vierge; s. Léopold, confesseur. — *Fête patronale de Sa Majesté le Roi* LÉOPOLD II.

16 Sam. s. Edmond, archevêque de Cantorbéry.

17 DIM. s. Grégoire Thaumaturge.

18 Lund. Dédicace des basiliques de s. Pierre et de s. Paul à Rome.

19 Mard. ste Élisabeth, duchesse de Thuringe.

20 Merc. s. Félix de Valois.

21 Jeud. Présentation de la très sainte Vierge.

22 Vend. ste Cécile, vierge et martyre.

23 Sam. s. Clément I, pape et martyr.

24 Dim. s. Jean-de-la-Croix.
25 Lund. ste Catherine, vierge et martyre.
26 Mard. s. Albert de Louvain, évêque de Liége et martyr.
27 Merc. s. Acaire, évêque de Noyon.
28 Jeud. s. Rufe, martyr.
29 Vend. s. Saturnin, martyr.
30 Sam. s. André, apôtre.

—

Décembre.

Le soleil entre dans le Capricorne (commencement de l'Hiver) le 21, *à* 3 *heures* 10 *minutes du soir. Pendant ce mois les jours décroissent de* 25 *minutes jusqu'au* 21, *et croissent ensuite de* 4 *minutes jusqu'au* 31.

🌕 P. L. le 7, à 10 h. 11 m. du matin.
☾ D. Q. le 15, à 3 h. 17 m. du soir.
🌑 N. L. le 22, à 1 h. 11 m. du soir.
☽ P. Q. le 29, à 5 h. 35 m. du matin.

—

1 DIM. *Avent*. s. Éloi, évêque de Noyon. — INSTALLATION DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE A LOUVAIN (1835).

2 Lund. ste Bibienne, vierge et martyre. — *Réunion de la Fac. des Sciences.*

3 Mard. s. François-Xavier. — *Réunion de la Fac. de Philosophie et Lettres.*

4 Merc. ste Barbe, martyre; s. Pierre Chrysologue. — *Réunion de la Fac. de Médecine, et de l'École supérieure d'agriculture.*

5 Jeud. s. Sabbas, abbé. — *Réunion de la Fac. de Droit.*

6 Vend. s. Nicolas, évêque de Myre. — *Reunion de la Fac. de Théologie.*

7 Sam. s. Ambroise, évêque et docteur.

8 DIM. IMMACULÉE CONCEPTION DE LA TRÈS SAINTE VIERGE. — *Indulgence plénière.*

9 Lund. ste Léocadie, vierge et martyre. — *Réunion du Conseil rectoral.*
10 Mard. s. Melchiade, pape et martyr.
11 Merc. s. Damase, pape.
12 Jeud. s. Valéry, abbé en Picardie.
13 Vend. ste Lucie, vierge et martyre.
14 Sam. s. Nicaise, évêque.
15 Dim. s. Adon, archevêque de Vienne.
16 Lund. s. Eusèbe, évêque de Verceil.
17 Mard. ste Begge, veuve; ste Wivine. — *Anniversaire de l'inauguration de* S. M. Léopold II, *Roi des Belges.*
18 Merc. *Quatre-Temps.* Expectation de la très sainte Vierge. — Messe d'or.
19 Jeud. s. Némésion, martyr.
20 Vend. *Quatre-Temps.* s. Philogone, évêque.
21 Sam. *Quatre-Temps.* s. Thomas, apôtre.
22 Dim. s. Hungère, évêque d'Utrecht.
23 Lund. ste Victoire, vierge et martyre.
24 Mard. s. Lucien. *Jeûne.*
25 Merc. NOËL. — *Indulgence plénière.*
26 Jeud. Second jour de Noël*. s. Étienne, premier martyr.
27 Vend. s. Jean, apôtre et évangéliste.
28 Sam. ss. Innocents.
29 Dim. s. Thomas de Cantorbéry.
30 Lund. s. Sabin, évêque et martyr.
31 Mard. s. Silvestre, pape.

Planètes principales.

Moment du passage au méridien à Louvain,
le 15 *de chaque mois.*

—

VÉNUS.

Le 15 janvier	à 3 h. 5 m. du soir.
— février	à 3 h. 5 m. du soir.
— mars	à 2 h. 46 m. du soir.
— avril	à 1 h. 20 m. du soir.
— mai	à 10 h. 30 m. du matin.
— juin	à 9 h. 6 m. du matin.
— juillet.	à 8 h. 51 m. du matin.
— août	à 9 h. 8 m. du matin.
— septembre	à 9 h. 36 m. du matin.
— octobre	à 9 h. 57 m. du matin.
— novembre . . .	à 10 h. 17 m. du matin.
— décembre . . .	à 10 h. 49 m. du matin.

MARS.

Le 15 janvier	à 2 h. 47 m. du soir.
— février	à 2 h. 13 m. du soir.
— mars	à 1 h. 40 m. du soir.
— avril	à 1 h. 5 m. du soir.
— mai	à 0 h. 34 m. du soir.
— juin	à 0 h. 3 m. du soir.
— juillet.	à 11 h. 32 m. du matin.
— août	à 10 h. 56 m. du matin.
— septembre . . .	à 10 h. 13 m. du matin.
— octobre	à 9 h. 26 m. du matin.
— novembre . . .	à 8 h. 34 m. du matin.
— décembre . . .	à 7 h. 41 m. du matin.

JUPITER.

Le 15 janvier	. . . .	à 10 h. 1 m. du matin.
— février	. . . .	à 8 h. 25 m. du matin.
— mars	. . . . .	à 6 h. 53 m. du matin.
— avril	. . . . .	à 5 h. 1 m. du matin.
— mai	. . . . .	à 3 h. 1 m. du matin.
— juin	. . . . .	à 0 h. 46 m. du matin.
— juillet	. . . . .	à 10 h. 28 m. du soir.
— août	. . . . .	à 8 h. 16 m. du soir.
— septembre	. . .	à 6 h. 17 m. du soir.
— octobre	. . . .	à 4 h. 33 m. du soir.
— novembre	. . .	à 2 h. 54 m. du soir.
— décembre	. . .	à 1 h. 24 m. du soir.

SATURNE.

Le 15 janvier	. . . .	à 1 h. 47 m. du matin.
— février	. . . .	à 11 h. 31 m. du soir.
— mars	. . . . .	à 9 h. 33 m. du soir.
— avril	. . . . .	à 7 h. 28 m. du soir.
— mai	. . . . .	à 5 h. 34 m. du soir.
— juin	. . . . .	à 3 h. 41 m. du soir.
— juillet	. . . . .	à 1 h. 56 m. du soir.
— août	. . . . .	à 0 h. 9 m. du soir.
— septembre	. . .	à 10 h. 22 m. du matin.
— octobre	. . . .	à 8 h. 37 m. du matin.
— novembre	. . .	à 6 h. 44 m. du matin.
— décembre	. . .	à 4 h. 49 m. du matin.

—

PREMIÈRE PARTIE.

Prière à la très sainte Mère de Dieu, patronne de l'Université (1).

—

Souvenez-vous, ô bienheureuse Vierge Marie, qu'il n'a jamais été dit que quelqu'un ait eu recours à vous sans avoir été exaucé. Plein d'une confiance sans bornes en cette toute-puissante protection, je viens, ô Marie, avec tous les fidèles de Belgique implorer vos bontés sur l'Université catholique, établie par nos premiers pasteurs, d'un commun accord avec le Chef auguste de l'Église. Cette œuvre, ô très sainte Vierge, n'a d'autre but que la gloire de votre Fils chéri, par la conservation du précieux don de la foi, des mœurs et de la vraie science parmi notre jeunesse catholique. Bénissez-la donc, ô Mère de bonté, afin que tous ceux qui s'y trouvent réunis aient un cœur pur, une intelligence droite, et qu'ils soient remplis de l'Esprit-Saint, qui est le Dieu des sciences. Obtenez-moi, ô Marie, ainsi qu'à tous les fidèles catholiques de Belgique, un zèle constant pour seconder cet établissement, afin que nous devenions tous participants des fruits qu'il doit produire. Reine du ciel, votre

(1) Nosseigneurs le Cardinal-Archevêque et les Évêques de Belgique ont accordé 40 jours d'indulgence à tous les fidèles chaque fois qu'ils réciteront dévotement cette prière.

propre gloire est intéressée au succès de cette œuvre. Si elle prospère, plus de cœurs s'uniront à nous pour chanter vos louanges et dire sans cesse avec amour et reconnaissance : O très miséricordieuse, ô très bonne et très douce Vierge Marie! — AVE, MARIA.

—

Corps épiscopal de Belgique.

—

Archevêque de Malines, S. G. Mgr Pierre-Lambert Goossens, né à Perck le 18 juillet 1827, nommé évêque d'Abdère et coadjuteur de Mgr Gravez, évêque de Namur, avec droit de succession le 1r juin 1883, sacré le 24 juin 1883, entré en et possession du siège de Namur le 16 juillet 1883, du siège archiépiscopal de Malines le 12 avril 1884, commandeur de l'ordre de Léopold.

Évêque de Bruges, S. G. Mgr Jean-Joseph Faict, né à Leffinghe le 22 mai 1813, docteur en théologie et en philosophie et lettres, prélat domestique et évêque assistant au trône de Sa Sainteté, sacré à Bruges le 18 octobre 1864, officier de l'ordre de Léopold.

Évêque de Liége, S. G. Mgr Victor-Joseph Doutreloux, né à Chênée le 20 mai 1837, nommé évêque de Gerrum et coadjuteur de Mgr de Montpellier avec droit de succession le 5 juillet 1875, sacré à Liége le 1r août suivant, entré en possession du siège épiscopal de Liége le 24 août 1879.

Évêque de Tournai. S. G. Mgr Isidore-Joseph Du Roussaux, né à Hal le 19 janvier 1826, nommé le 1er décembre 1879 administrateur apostolique du diocèse de Tournai, le 27 février 1880 évêque d'Euménie et sacré à Malines le 14 mars suivant; préconisé évêque de Tournai le 14 novembre 1880.

Évêque de Namur, S. G. Mgr Edouard-Joseph Belin, né à Obigies le 28 août 1821, sacré à Namur le 14 avril 1884.

Évêque de Gand, S. G. Mgr Henri-Charles-Camille Lambrecht, né à Welden, le 26 janvier 1848, docteur en théologie de l'Université catholique de Louvain, sacré à Malines le 4 avril 1886.

—

Personnel de l'Université.

—

RECTEUR MAGNIFIQUE.

J.-B. Abbeloos, prélat protonotaire apostolique *ad instar participantium*, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de théologie. Montagne du Collège, 3.

RECTEUR ÉMÉRITE.

A. J. Namèche, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, officier de l'ordre de Léopold, etc., professeur émérite à la Faculté de philosophie et lettres. Abbaye de Parc.

VICE-RECTEUR.

C. P. E. Cartuyvels, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, licencié en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue des Récollets (cour St-François).

SECRÉTAIRE.

P. G. H. Willems, chevalier de l'ordre de Léo-

1.

pold, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit *honoris causa* de l'université de Heidelberg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique et de l'académie royale flamande de langue et de littérature, associé d'honneur de l'institut de droit romain à Rome, membre étranger de l'académie royale des sciences des Pays-Bas à Amsterdam, correspondant de l'académie royale des sciences de Turin, de Padoue, de l'institut royal Lombard à Milan, de l'académie royale d'histoire d'Espagne et de l'académie royale de législation et de jurisprudence de Madrid, de l'institut royal Grand-Ducal du Luxembourg, président de la société « *Zuid-Nederlandsche maatschappij van Taalkunde* », professeur ordinaire à la Faculté de philosophie et lettres. Rue de Bruxelles, 192.

CONSEIL RECTORAL.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur.

T. J. Lamy, doyen de la Faculté de théologie.

A. Nyssens, doyen de la Faculté de droit.

E. Venneman, doyen de la Faculté de médecine.

P. P. M. Alberdingk Thijm, doyen de la Faculté de philosophie et lettres.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, doyen de la Faculté des sciences.

P. G. H. Willems, secrétaire de l'Université.

ASSESSEURS DU VICE-RECTEUR.

J. de Groutars, camérier secret de Sa Sainteté, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, directeur de l'école normale ecclésiastique des humanités, président du collège du Pape.

D. Mercier, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin. Rue de Namur, 86.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste-Lipse.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen, M. Lamy.
Secrétaire, M. Moulart.

H. J. FEYE, professeur émérite, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie et en droit canon, consulteur du concile du Vatican et secrétaire de la députation de discipline ecclésiastique, missionnaire apostolique honoraire. Rue Ste Anne, 7.

J.-B. Lefebve, professeur émérite, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur. A Sclayn (Namur).

F. J. Ledoux, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique générale. Rue de Namur, 161.

T. J. Lamy, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre de la société d'archéologie biblique de Londres, président du collège Marie-Thérèse; l'Écriture Sainte et les langues sémitiques.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, bibliothécaire de l'Université, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie de la religion catholique de Rome, membre titulaire de l'académie d'archéologie de Belgique, membre de la commission de surveillance du musée royal d'antiquités et d'armures, membre effectif de la commission royale des monuments et membre correspondant de l'académie pontificale d'archéologie, membre honoraire du corps académique d'Anvers; les antiquités chrétiennes, l'archéologie et la paléographie. Rue Neuve, 22.

F. J. Moulart, professeur ordinaire, docteur en droit canon, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, chevalier de l'ordre de Léopold; le droit civil ecclésiastique. Rue de Bériot, 40.

A. J. J. F. Haine, professeur ordinaire honoraire, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines. Rue de Namur, 108.

B. Jungmann, professeur ordinaire, docteur en théologie et en philosophie, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges; l'histoire ecclésiastique et la patrologie. Collège Marie-Thérèse.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége; la théologie dogmatique spéciale — la métaphysique générale et spéciale (cours de la Faculté de philosophie). Collège du Pape.

A. B. Van der Moeren, professeur ordinaire, docteur en théologie, président du collège du St-Esprit, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand; la théologie morale.

H. Van den Berghe, professeur ordinaire, docteur en droit canon; le droit canon. Collège du St-Esprit.

J. Forget, professeur ordinaire, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, chevalier de l'ordre de Léopold; le cours d'arabe. Collège du St-Esprit.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen, M. Nyssens.
Secrétaire, M. Maton.

T. J. C. Smolders, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, ancien membre de la Chambre des représentants et du conseil provincial du Brabant, ancien bourgmestre de Louvain. Rue de Bériot, 24.

J.-B. C G. Delcour, professeur émérite, grand officier de l'ordre de Léopold, grand cordon de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse, grand-croix de l'ordre du Christ de Portugal, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, ministre d'État, membre de la Chambre des représentants, ancien ministre de l'intérieur. Rue Marie-Thérèse, 27.

J. J. Thonissen, professeur émérite, ancien ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, ministre d'État, grand officier de l'ordre de Léopold, grand-croix de l'ordre de la couronne de Roumanie, grand cordon de l'ordre du Medjidié, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de 1re classe de la Branche Ernestine de Saxe, commandeur de nombre de l'ordre du Christ, commandeur de l'ordre royal de Notre-Dame de Villa-Viçosa, grand officier de l'ordre de St-Stanislas (Russie), membre de la Chambre des représentants, de l'académie royale des sciences, des

lettres et des beaux-arts de Belgique, de l'institut de France, de l'académie des sciences morales et politiques de Madrid, de l'académie de législation et de jurisprudence de la même ville, de l'académie de législation de Toulouse, de l'académie d'archéologie d'Anvers, de la société générale des prisons de France, de la société pour l'amélioration des prisons d'Espagne, de la société de statistique de Paris, officier d'académie de l'université de France, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, membre de la commission centrale de statistique, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain. Rue de la Station, 88.

E. E. A. De Jaer, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold. Rue de la Station, 152.

C. H. X. Périn, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de Pie IX membre correspondant de l'institut de France, de l'académie de législation de Toulouse, officier d'académie de l'université de France, membre honoraire de l'académie de législation de Madrid et de la compagnie des avocats de St-Pierre à Rome. A Ghlin (Mons).

A. Thimus, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold. Place St-Jacques, 8.

H. J. P. A. Staedtler, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold; l'histoire et les institutes du droit romain Rue Léopold, 3.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire; le droit civil approfondi, l'organisation et les attributions judiciaires, et la procédure civile. Rue St-Hubert, 1.

L. Mabille, professeur ordinaire; le droit civil approfondi. Rue Marengo, 24.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire, membre du conseil provincial du Brabant; l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil, le droit naturel, le droit administratif, le droit international et la législation consulaire. Rue de Namur, 97.

F. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, bourgmestre d'Ohey; les pandectes. Rue de l'Abreuvoir, 9.

A. Nyssens, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, officiér de l'ordre de la Couronne de chêne, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, secrétaire général du Congrès international de droit commercial, membre de la commission de surveillance du pénitencier central de Louvain; le droit commercial et le droit criminel. Rue de la Station, 115.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire; le droit public. Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

A. Maton, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en droit *ad honores* de l'Université catholique de Louvain, membre de l'académie de législation de Toulouse et de l'académie notariale de Madrid, fondateur de

l'ex-École de pratique notariale de Bruxelles, rédacteur en chef de la *Revue pratique du notariat belge*; le droit fiscal, le droit notarial et la pratique notariale. Rue Juste-Lipse, 37, à Bruxelles, et rue Marengo, 24, à Louvain.

TH. FONTAINE, professeur agrégé, docteur en droit et docteur en philosophie selon saint Thomas, chevalier de l'ordre de Pie IX; le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière. Rue des Orphelins, 14.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen, M. Venneman.
Secrétaire, M. Dandois.

P. J. E. CRANINX, professeur émérite, commandeur de l'ordre de St-Grégoire le Grand, commandeur de l'ordre de Léopold et chevalier de la Légion d'honneur, membre et ancien président de l'académie royale de médecine, membre de la commission médicale provinciale du Brabant, président de la commission médicale de Louvain. Rue Léopold, 1.

LE BARON M. R. M. MICHAUX, professeur ordinaire, ancien sénateur, commandeur de l'ordre de Léopold, chevalier de 3e classe (officier) de la Couronne royale de Prusse, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, membre associé de l'académie nationale et de la société de chirurgie de Paris, etc.; la clinique externe. Marché-aux-Grains, 16.

P. J. Haan, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, membre de la société des sciences médicales de Lisbonne. Rue de Tirlemont, 127.

E. M. Van Kempen, professeur émérite, officier de l'ordre de Léopold, membre de l'académie royale de médecine Rue de Bruxelles, 182.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, commandeur de l'ordre de Pie IX, membre et ancien président de l'académie royale de médecine de Belgique, de la société de statistique de Paris, etc.; la pathologie générale et la thérapeutique générale. Rue de Bériot, 36

E. Hayoit, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, décoré de la croix civique, membre de l'académie royale de médecine; la pathologie et la thérapeutique des maladies internes y compris les maladies des enfants, et la médecine légale. Rue de Namur, 66.

E. Masoin, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, membre titulaire de l'académie royale de médecine, associé étranger de la société médico-psychologique de Paris, membre et ancien président de la société de médecine mentale de Belgique, médecin principal des établissements d'aliénés de la ville de Louvain; la physiologie humaine, y compris la physiologie comparée, leçons théoriques et cliniques de médecine mentale. Marché Ste-Anne, 15.

E. Hubert, professeur ordinaire, membre titulaire de l'académie royale de médecine de Belgique, membre correspondant de la société médico-chirurgicale de Liége, etc. ; le cours théorique des accouchements, la clinique obstétricale et la gynécologie. Rue Léopold, 13.

C. Ledresseur, professeur ordinaire; l'anatomie descriptive (A. Van Gehuchten, suppléant), l'anatomie des régions, l'hygiène et la policlinique obstétricale. Voer des Capucins, 75.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la pathologie chirurgicale et la médecine opératoire. Rue Léopold, 14.

G. Verriest, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la clinique interne. Rue du Canal, 40.

G. Bruylants, professeur ordinaire, pharmacien, docteur en sciences chimiques, correspondant de l'académie royale de médecine de Belgique; la chimie physiologique; la phamacie théorique (partie organique), la pharmacie pratique et l'urologie. Rue des Récollets, 28.

E. Venneman, professeur ordinaire, membre correspondant de l'académie de médecine; la théorie et la clinique des maladies oculaires, l'histologie et les exercices d'anatomie microscopique. Rue du Canal, 35.

J. Denys, professeur extraordinaire, l'anato-

mie pathologique et les éléments de bactériologie, la clinique propédeutique. Rue des Joyeuses-Entrées, 20.

L. Dandois, professeur extraordinaire, chef de clinique chirurgicale. Rue du Mayeur, 7.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen, M. Alberdingk Thijm.
Secrétaire, M. Colinet.

A. J. Namèche, ancien recteur de l'Université, professeur émérite.

C. P. E. Cartuyvels, vice-recteur, professeur ordinaire; l'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion.

F. J.-B. J. Nève, professeur émérite, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, correspondant de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, membre de l'académie de la religion catholique de Rome et de l'académie arménienne de Saint-Lazare à Venise, correspondant de la société asiatique de Londres, de la société des sciences et des arts de Lille, correspondant étranger de l'académie de Stanislas de Nancy, etc. Rue des Orphelins, 52.

E. Nève, professeur ordinaire honoraire, ancien bibliothécaire de l'Université. A Hauthem-Saint-Gerlac, près Maestricht.

C. C. A. Moeller, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en philosophie et lettres ; l'histoire générale, les antiquités grecques et l'histoire politique contemporaine. Rue de la Station, 120.

L. C. de Monge vicomte de Franeau, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold ; l'histoire de la littérature française et l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Rue des Joncs, 3.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire, secrétaire de l'Université ; la littérature latine, les antiquités romaines, la grammaire générale et l'encyclopédie de la philologie.

L. Bossu, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Tournai, docteur en philosophie et lettres ; le cours de religion, l'histoire de la philosophie et le cours de philosophie générale. Rue de Bériot, 38.

C. de Harlez, professeur ordinaire, camérier de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, membre correspondant de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre d'honneur de la *Society of biblical archeologyc*, membre de la *Royal asiatic Society* de Londres, de la société asiatique et de la société linguistique de Paris, de la société orientale allemande, de l'institut ethnographique de France, de l'académie indo-chinoïse, de la société asiatique d'Italie, de

la société des textes pâlis, de la société américaine de France, etc.; les langues et les littératures sanscrites et éraniennes, chinoises et mandchoues. Rue au Vent, 8.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de l'ordre de St-Grégoire le Grand, membre titulaire de l'académie royale flamande; l'histoire de la littérature flamande. Abbaye de Vlierbeek, près Louvain ou Collège du Pape.

J. Jacops, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; l'introduction à la philosophie, la logique, la psychologie et la philosophie morale. Collège du Saint-Esprit.

F. L. G. Collard, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres, chevalier de 1re classe de l'ordre d'Albert le Valeureux de Saxe, chevalier de 3e classe de l'ordre de la Couronne royale de Prusse; les exercices pratiques sur la langue latine et la traduction à livre ouvert, l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine, les exercices philologiques sur la langue grecque (cours du doctorat), les exercices pratiques et didactiques sur la langue grecque (école normale des humanités). Rue Léopold, 22.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire, docteur en philosophie et lettres et en droit; l'économie politique et la statistique, l'histoire de Belgique, l'histoire politique moderne et le droit rural. Place du Manège, 17.

J. de Groutars, professeur ordinaire, camérier secret de Sa Sainteté, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, chevalier de l'ordre de Léopold, président du collège du Pape, assesseur du vice-recteur; la pédagogie et la méthodologie, la philologie romane, la grammaire comparée des langues grecque, latine et française, la littérature grecque et le grec moderne.

F. M. E. Lefebvre, professeur ordinaire, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines; la logique, la psychologie et la philosophie morale, pour les élèves de la Faculté des sciences. Rue de Bériot, 36.

Is. Hemeryck, professeur ordinaire, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, président du collège Juste-Lipse; la langue et la littérature latine, les antiquités romaines, les langues allemande et flamande à l'école normale ecclésiastique des humanités.

D. Mercier, professeur ordinaire, prélat domestique de Sa Sainteté, docteur en philosophie et en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine de Malines, membre de l'académie romaine de Saint-Thomas d'Aquin, assesseur du vice-recteur; le cours de haute philosophie selon saint Thomas d'Aquin. Rue de Namur, 86.

A. J. A. Tielemans, professeur agrégé, bibliothécaire-adjoint; le cours de religion, de géographie et de littérature à l'Institut préparatoire

aux Écoles spéciales, aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie. Rue Notre-Dame, 54.

Ph. Colinet, professeur extraordinaire, docteur en langues orientales; le sanscrit et le pâli, les langues germaniques anciennes : le gothique. Collège du Saint-Esprit.

—

FACULTÉ DES SCIENCES, ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES, DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES, ET INSTITUT AGRONOMIQUE.

Doyen, M. de la Vallée Poussin.
Secrétaire, M. Van Biervliet.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire, grand officier de l'ordre de Léopold, commandeur de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, commandeur de l'ordre de la Rose du Brésil, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, docteur en médecine et en sciences, docteur en droit de l'université d'Édimbourg, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, membre honoraire de l'académie royale de médecine de Belgique, correspondant de l'Institut de France, de la société royale de Londres, de l'académie royale des sciences de Stockholm, de l'académie de Boston, de Madrid et d'Édimbourg, de l'Institut de la Nouvelle-Zélande, à Wel-

lington, de l'académie de médecine de Paris, correspondant de l'académie voldarnese del Poggio, membre honoraire de l'Institut de Bologne, de l'académie impériale des sciences de St-Pétersbourg, de l'Institut royal des sciences, lettres et arts de Venise, des académies royales de Lisbonne. de Berlin et de Munich, de l'académie des sciences naturelles de Philadelphie et de Californie, de la société impériale des sciences naturelles à Moscou, de la société d'histoire naturelle de Boston, de l'Institut des Pays-Bas, de l'académie des sciences de Montpellier, de la société Linnéenne, de la société royale de microscopie et de la société géologique de Londres, de la société des sciences des Indes néerlandaises à Batavia, de la société philomathique de Paris, de la société impériale et royale des médecins à Vienne. de la société des sciences à Haarlem, de la société Linnéenne de Bordeaux, président de la commission académique chargée de la publication de la Biographie nationale, membre du conseil d'administration de la bibliothèque royale, président du conseil de surveillance du musée royal d'histoire naturelle ; la zoologie, l'anatomie comparée et la paléontologie animale. Collège du Roi, rue de Namur, 93

P. L. Gilbert, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold et de la Couronne d'Italie, docteur en sciences, ancien associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-

arts de Belgique, membre ordinaire de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre correspondant de l'athénée vénitien, de la société philomathique de Paris; le calcul différentiel et le calcul intégral, la mécanique analytique, etc. Rue Notre-Dame, 20.

L. HENRY, professeur ordinaire, officier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences, membre de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc.; la chimie générale, organique et inorganique. Rue du Manège, 2.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, docteur en sciences et en médecine; la botanique générale et spéciale (cours de candidature) et la géographie botanique. Rue Marie-Thérèse, 27.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopod, docteur en sciences, associé de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; la minéralogie et la géologie. Rue de Namur, 190.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire, docteur en sciences; la physique expérimentale, l'astronomie physique, la physique expérimentale approfondie. Collège des Prémontrés, rue de Namur, 95.

FR. DE WALQUE, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des arts et manufactures et des mines; la chimie indus-

trielle, les manipulations chimiques, l'administration industrielle. Rue des Joyeuses-Entrées, 26.

C. Blas, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre de la Couronne royale de Prusse, docteur en sciences, membre de l'académie royale de médecine de Belgique, membre du conseil supérieur d'hygiène publique, etc.; la chimie analytique (docimasie), la chimie pharmaceutique inorganique et toxicologique et la pharmacognosie. Rue de Tirlemont, 88.

G. Lambert, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, ingénieur des mines; l'exploitation des mines. Place de l'Université, 4.

L. Cousin, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre d'Isabelle la catholique, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, ingénieur des ponts et chaussées, vice-consul d'Espagne; les constructions du génie civil. Boulevard de Tirlemont, 10.

J. Micha, professeur ordinaire, ingénieur-mécanicien; la description générale et la construction des machines. Place du Peuple, 8.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences, membre de l'académie ponticale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'académie royale de Lisbonne; la géométrie analytique, l'algèbre supérieure, le calcul des probabilités, les compléments d'analyse, la géométrie supérieure analytique. Rue des Joyeuses-Entrées, 13.

N. E. Breithof, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de la Couronne de chêne, commandeur de nombre de l'ordre d'Isabelle la catholique, commandeur de l'ordre du Christ de Portugal, chevalier de l'ordre de l'Étoile polaire, ingénieur des mines et des arts et manufactures, membre correspondant de l'académie royale des sciences de Madrid, de l'académie royale des sciences de Lisbonne, de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, etc.; la géométrie supérieure synthétique, la géométrie descriptive, ses applications aux ombres, à la perspective et à la coupe des pierres et les travaux graphiques. Rue de Bruxelles, 95.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de N.-D. de la Conception de Villa-Viçosa, docteur en sciences; la mécanique appliquée, l'astronomie mathématique, la mécanique céleste et la méthodologie mathématique. Rue Marie-Thérèse, 22.

G. Helleputte, professeur ordinaire, officier de l'ordre de la Rose du Brésil. ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la commission royale des monuments, vice-consul du Brésil; l'architecture, les constructions rurales et la physique industrielle. Rue des Récollets, 16a.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur du matériel de l'Université, membre correspondant de l'aca-

démie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome, membre correspondant de l'association Britannique pour l'avancement des sciences; la paléontologie végétale, la botanique générale et spéciale (cours de doctorat), la microscopie théorique et appliquée à la biologie générale et à l'étude des protoorganismes, la botanique, la physiologie végétale et les maladies des plantes (institut agronomique). Collège de Villers, rue du Canal, 20.

H. PONTHIÈRE, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la métallurgie et l'électricité appliquée. Rue de Bériot, 23.

U. WAREG MASSALSKI, professeur extraordinaire, docteur en sciences chimiques, ingénieur des arts et manufactures; l'économie industrielle aux Écoles spéciales. Rue Juste-Lipse, 1B.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire, chevalier de l'ordre de Léopold, agronome, médecin-vétérinaire, membre du conseil provincial d'Anvers, etc.; la zootechnie. Rue de la Station, 52.

A. PROOST, professeur ordinaire, docteur en sciences naturelles, inspecteur de l'agriculture; les animaux utiles ou nuisibles à l'agriculture et l'hygiène rurale. Conférences sur la chimie et la physiologie des plantes cultivées. École d'agriculture, rue des Récollets.

J. MARCHAND, professeur ordinaire, docteur en sciences physiques et mathématiques, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et

des mines, directeur de l'Institut préparatoire aux Écoles spéciales et aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie; le génie rural, les notions de calcul différentiel et intégral, la mécanique rationnelle et appliquée, la résistance des matériaux et la méthodologie mathématique. Rue des Orphelins, 58.

A. Lecart, professeur ordinaire, ingénieur agricole, ancien élève libre de l'école forestière de Nancy; l'économie rurale, la comptabilité agricole, l'économie forestière et l'arboriculture pratique. Rue des Orphelins, 49.

E. Tykort, professeur extraordinaire; la chimie agricole et l'agronomie. Perck (Vilvorde).

A. Theunis, professeur ordinaire, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines; la chimie générale, la chimie analytique, les industries agricoles et la falsification des denrées alimentaires. Rue des Dominicains, 10.

A. Dumont, professeur ordinaire, commandeur de l'ordre de St-Stanislas de Russie, ingénieur des arts et manufactures, du génie civil et des mines, suppléant pour le cours d'exploitation des mines. Anvers, rue d'Argile, 51.

G. Gilson, professeur agrégé, docteur en sciences naturelles, membre correspondant de l'académie pontificale des *Nuovi Lincei* à Rome; l'embryologie; suppléant pour le cours d'anatomie comparée du doctorat en sciences naturelles. Jette-St-Pierre lez-Bruxelles.

A. Van Biervliet, professeur agrégé, docteur en sciences physiques et mathématiques; les manipulations physiques. Rue des Joyeuses-Entrées, 39.

—

RECEVEUR DES FACULTÉS.

C. Baguet, docteur en droit, rue des Joyeuses-Entrées, 6.

IMPRIMEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J. Vanlinthout, rue de Diest, 44.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS.

J. Baguet, rue des Joyeuses-Entrées, 1.

APPARITEURS.

E. Nackaerts, Kraekestraat, 2.
Ph. Vandeborne, rue des Flamands, 15.
F. Degrom, abbaye de Parc.
Ph. Joniau, place de l'Université, 7.

CONCIERGE DE L'UNIVERSITÉ.

E. Nackaerts, Kraekestraat, 2.

—

Collèges & Établissements académiques

—

COLLÈGE DES THÉOLOGIENS DIT DU SAINT-ESPRIT (1).
(Rue de Namur.)

Président, A. B. Van der Moeren, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, A. Van Hoonacker, docteur en théologie.

COLLÈGE DU PAPE ADRIEN VI : PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DE PHILOSOPHIE ET DE DROIT (2).
(Place de l'Université.)

Président, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie.

---

(1) Le collège est destiné aux élèves inscrits dans la Faculté de théologie. Ils n'y sont admis qu'avec le consentement de leur Évêque.

Les cours de la Faculté de théologie sont des cours approfondis. Les élèves envoyés pour étudier spécialement le Droit Canon, suivent aussi des cours de Droit naturel et Civil. Les cours de littérature, de philologie, de sciences, etc., sont accessibles aux élèves que les Évêques destinent à ces études.

Le cours de philosophie de St-Thomas est obligatoire pour tous les élèves. Les cours de langues orientales et d'archéologie sont facultatifs.

Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire et un bois de bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert en argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc.

Le prix de la pension de l'année académique est de 650 francs et, pour les étrangers, de 700 francs.

(2) Le collège du Pape ADRIEN VI est destiné aux élèves inscrits dans les Facultés de philosophie et de droit; le collège de MARIE-

Sous-régents, C. Delaere, licencié en théologie et P. Deseille, bachelier en philologie.

COLLÈGE MARIE-THÉRÈSE; PÉDAGOGIE DES FACULTÉS DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.

(Rue St-Michel.)

Président, T. J. Lamy, professeur à la Faculté de théologie.

Sous-régent, l'abbé A. Auger, bachelier en théologie.

COLLÈGE JUSTE-LIPSE.

(Rue des Récollets.)

Président, Is. Hemeryck, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Sous régents, A. Meunier, docteur en sciences naturelles, chargé de cours à l'Institut agronomique, et F. Janssens, candidat en sciences.

THÉRÈSE et celui de JUSTE-LIPSE aux élèves inscrits dans les Facultés des sciences et de médecine. Ils ne sont admis dans ces établissements que pour le terme à courir depuis leur entrée jusqu'à la fin de l'année académique.

L'appartement de chaque élève se compose de deux chambres, dont une avec foyer. Le collège fournit, moyennant une rétribution annuelle de 10 francs, le bois de lit avec rideaux, une table, des chaises, une armoire en forme de commode et une bibliothèque. Chaque élève doit être pourvu d'un couvert d'argent, de serviettes, d'essuie-mains, etc. Le prix de la pension pour l'année académique est de 700 francs, payable d'avance et par trimestre. Les droits d'inscription et les rétributions pour les cours académiques n'y sont point compris. Il n'est fait aucune réduction du prix de la pension pour les absences, ni pour le cas où l'on se retirerait avant l'échéance du trimestre. Le blanchissage, le raccommodage et les frais de maladie sont à la charge des parents.

ÉCOLE NORMALE ECCLÉSIASTIQUE DES HUMANITÉS.
(Collège du Saint-Esprit.)

Directeur, J. de Groutars, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

Professeurs, F. Collard et Is. Hemeryck, professeurs à la Faculté de philosophie et lettres.

BIBLIOTHÈQUE (1).
(Aux Halles, rue de Namur.)

Bibliothécaire, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie. Rue Neuve, 22.

Bibliothécaire adjoint, A. Tielemans, professeur à la Faculté de philosophie. Rue Notre-Dame, 54.

Aide-bibliothécaire, J. F. Clynmans, Vieux-marché, 11.

Concierge, E. Nackaerts, Kraekestraat, 2.

LABORATOIRE DE MICROSCOPIE ET DE BIOLOGIE CELLULAIRE.
(Collège du Pape.)

Directeur, J.-B. Carnoy, professeur à la Faculté des sciences.

---

(1) La bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fêtes et les samedis exceptés), de deux à quatre heures pendant le semestre d'hiver et de deux à cinq pendant le semestre d'été. Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées. Voir le règl. pour le service de la bibliothèque, du 18 avril 1836, et la notice sur la bibliothèque dans les *Annuaires* de 1850, p. 282; de 1851, p. 237, et de 1884, p. 319.

Assistant, l'abbé Meunier, docteur en sciences.
Préparateurs, Demade, Ide, Lebrun, Morelle, Smets.
Concierge, H. Dewaelheyns, rue de la Monnaie, 21.

LABORATOIRE D'EMBRYOLOGIE HUMAINE ET COMPARÉE.
(Collège du Pape.)

Directeur, G. Gilson, professeur extraordinaire.
Préparateurs, P. Demade, L. Verhoef.
Concierge, H. Dewaelheyns.

LABORATOIRE DE CHIMIE GÉNÉRALE (1)
(Rue St-Michel.)

Directeur, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Assistant, A. Bodinar, ingénieur.
Garçon de service, Ph. Delmot.

LABORATOIRE DE CHIMIE ANALYTIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, C. Blas, professeur à la Faculté des sciences.
Assistants, V. André, chaussée de Tirlemont, 25, et P. Stoltz.
Concierge, M. Vranckx.

---

(1) Voyez la notice dans l'*Annuaire* de 1851, p. 246.

LABORATOIRE POUR LES EXERCICES PRATIQUES DE CHIMIE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, A. Van den Bossche. Rue des Orphelins, 56.

Garçon de service, Jean Vits. Montagne du Collège, 14.

MUSEE ET LABORATOIRE DE CHIMIE INDUSTRIELLE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, Fr. De Walque, professeur à la Faculté des sciences.

Chef des travaux, A. Van den Bossche. Rue des Orphelins, 56

Garçon de service, Jean Vits. Montagne du Collège, 14.

LABORATOIRE DE CHIMIE AGRICOLE.
(Rue des Récollets, 31.)

Directeur, A. Theunis, professeur ordinaire.
Préparateur, J. Cézar, ingénieur-agricole.

CABINET ET LABORATOIRE DE PHYSIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Devivier, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge-préparateur, F. Wouters.

LABORATOIRE POUR LES MANIPULATIONS PHYSIQUES.
Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, A. Van Biervliet, professeur agrégé.

LABORATOIRE D'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, H. Ponthière, professeur ordinaire.

JARDIN BOTANIQUE (1).
(Voer des Capucins.)

Professeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Chef de culture, J. Giele.

MUSÉE DE BOTANIQUE.
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, P. E. Martens, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, F. Wouters.

---

(1) Le jardin botanique, entretenu par la ville, est mis à la disposition de l'Université pour l'enseignement de la botanique. Il est ouvert tous les jours ouvrables, pendant les mois d'avril à octobre de six heures du matin jusqu'à midi et de deux heures jusqu'à huit heures du soir; et pendant les mois de novembre à mars, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les dimanches et jours de fête, il est accessible au public, de huit heures du matin à une heure. Les étudiants qui désirent obtenir des échantillons pour l'étude doivent en faire la demande au chef de culture. Voir le régl. arrêté par l'Administration communale le 5 avril 1848, et l'*Annuaire* de 1851, p. 285.

CABINET DE MINÉRALOGIE (1).
(Collège des Prémontrés, rue de Namur.)

Directeur, C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, F. Wouters.

MUSÉE DE MÉTALLURGIE, D'EXPLOITATION DES MINES, ETC.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Lambert, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE D'ARCHITECTURE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, G. Helleputte, professeur à la Faculté des sciences.

Concierge, M. Vranckx.

MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE.
(Place de l'Université, 4.)

Directeur, E. H. J. Reusens, professeur à la Faculté de théologie.

Concierge, M. Vranckx.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 145.

CABINET ET LABORATOIRE DE ZOOLOGIE,
DE PALÉONTOLOGIE ET D'ANATOMIE COMPARÉE (1).
(Collège du Roi, rue de Namur, 93.)

Directeur, P. J. Van Beneden, professeur à la Faculté des sciences.

Préparateur, G. Vanminsel.

Concierge, Eug. Clynmans.

INSTITUT VÉSALE.
(Rue des Récollets, 36.)

ANATOMIE DESCRIPTIVE.
AMPHITHÉATRE DE DISSECTION.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, A. Van Gehuchten, chargé de cours.

Concierge, J. Deleuze.

MUSÉE ANATOMIQUE ET SALLE DE TRAVAIL PRATIQUE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, A. Van Gehuchten.

Concierge, J. Deleuze.

LABORATOIRE DE PHYSIOLOGIE.
(Institut Vésale, rue des Récollets, 36.)

Directeur, E. Masoin, professeur à la Faculté de médecine.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 267.

Assistants, A. Govaerts, F. Rommens et N. Smeers.

Concierge, J. Deleuze.

INSTITUT RÉGA.

LABORATOIRE D'HISTOLOGIE NORMALE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, E. Venneman, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Van Gehuchten, docteur en sciences naturelles.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE D'ANATOMIE PATHOLOGIQUE ET DE PATHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, J. Denys, professeur extraord.

Assistants, J. Dumoulin et M. Ide.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE CHIMIE PHYSIOLOGIQUE.

(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.

Assistant, Gesché.

Concierge, J. Wouters.

LABORATOIRE DE BACTÉRIOLOGIE.

Directeur, J. Denys, professeur.

LABORATOIRE DE PHARMACIE.
(Rue des Récollets, 27.)

Directeur, G. Bruylants, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, Gesché, candidat en pharmacie.
Concierge, J. Wouters.

SALLE DE CLINIQUE EXTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, le baron M. R. M. Michaux.
Chefs de clinique, le professeur T. Debaisieux et Dandois, professeur extraordinaire.
Élèves internes, Elie Tellier, docteur en médecine, et Planquart, Cyrille.

SALLE DE CLINIQUE INTERNE.
(A l'hôpital St-Pierre, rue de Bruxelles.)

Professeur, G. Verriest.
Chef de clinique, le docteur Denys, professeur extraordinaire.
Élèves internes, les Drs A. Brebant et V. Feys.

LABORATOIRE ATTACHÉ AU SERVICE DE LA CLINIQUE INTERNE.

Directeur, G. Verriest, professeur.

SALLE DE CLINIQUE PROPÉDEUTIQUE.

Professeur, J. Denys.
Assistants, Debie et Smets.

CLINIQUE OPHTALMOLOGIQUE

Professeur, E. Venneman.
Élève interne, Wullart, docteur en médecine.

HOSPICE DE LA MATERNITÉ (1).
(Rue des Dominicains.)

Professeur, E. Hubert.
Directrice. A. Peeters.
Élèves internes, M. Renoirte et L. Ortégat.

POLICLINIQUE OBSTÉTRICALE.

Directeur, C. Ledresseur, professeur à la Faculté de médecine.
Assistant, L. Laruelle, docteur en médecine.
Élèves attachés au service, G. Planquart et J. Helsmoortel.

CLINIQUE DES MALADIES MENTALES.

Professeur, E. Masoin.

Chefs des travaux graphiques aux Écoles spéciales.

A. Siret, ingénieur (section des Arts et Manufactures, du Génie civil et des Mines).
S. Mortier, lauréat de l'École St-Luc à Gand (section d'Architecture et Institut agronomique).

Répétiteur de calcul infinitésimal et de mécanique analytique.

E. Suttor, ingénieur honoraire des ponts et chaussées.

---

(1) Voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 266.

Programme des cours de l'année académique 1888-1889.

—

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Doyen : M. *Lamy*. — Secrétaire : M. *Moulart*.

F. J. LEDOUX, professeur ordinaire. Le traité DE VERBO INCARNATO, lundi à midi, jeudi et vendredi à 10 heures.

T. J. LAMY, professeur ordinaire et président du collège Marie-Thérèse. *La Genèse*, lundi à 8 heures, jeudi et samedi à 11 heures. — COURS D'HÉBREU : *Grammaire et chrestomathie*, mardi à 10 heures et vendredi à midi. — COURS DE SYRIAQUE, mardi à 9 heures.

E. H. J. REUSENS, professeur ordinaire et bibliothécaire de l'Université. LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES ET L'ARCHÉOLOGIE, vendredi à 3 heures.

F. J. MOULART, professeur ordinaire. DROIT CIVIL ECCLÉSIASTIQUE : *partie générale*, vendredi et samedi à 10 heures. — *Partie spéciale*, mercredi de 11 heures à midi et demi.

B. JUNGMANN, professeur ordinaire. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne, lundi et jeudi à 9 heures, mardi à 11 heures. — PATROLOGIE, samedi à 8 heures.

A. H. H. DUPONT, professeur ordinaire. Le traité DE DEO UNO ET TRINO, mercredi et samedi à 9 heures, vendredi à 11 heures.

A. B. Van der Moeren, professeur ordinaire et président du collège du Saint-Esprit. La Théologie morale : *S. Thom. Summ. Theol.* 2a, 2ae, lundi à 11 heures, mardi et mercredi à 8 heures.

D. Mercier, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Cours de *Haute Philosophie selon saint Thomas: Théorie de la connaissance et de la certitude (q. disp. de verit.*, *in II post. anal.*, *in XII Met.*, etc.), jeudi et vendredi à 8 heures.

Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

H. Van den Berghe, professeur ordinaire. Jus publicum ecclesiasticum, Lib. II. Tituli selecti ex libro I Decretalium, lundi à 10 heures, mardi et jeudi à midi, vendredi à 9 heures.

J. Forget, professeur ordinaire. Le cours d'*Arabe*, deux heures par semaine aux jours et heures à déterminer.

—

FACULTÉ DE DROIT.

Doyen : M. *Nyssens*. — Secrétaire : M. *Maton*.

Examen de candidat.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit*, *l'introduction historique au cours de droit civil* et *le droit naturel* ou *la philosophie du droit*, lundi et mardi de 9 heures à 11 heures.

J. P. A. H. Staedtler, professeur ordinaire. *L'histoire* et *les institutes du droit romain*, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 11 heures à 1 heure.

F. J. Moulart, professeur ordinaire de la Faculté de Théologie. *Droit civil ecclésiastique : partie générale*, vendredi et samedi à 10 heures.

Premier examen de docteur.

F. de Monge, professeur ordinaire. *Les pandectes*, lundi, mardi et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

L. Mabille, professeur ordinaire. *Le Code civil*, lundi et samedi de 11 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à 9 heures et demie.

J. Van Biervliet, professeur ordinaire. *Le Code civil*. jeudi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année; vendredi de 10 heures et demie à midi et demi, pendant le premier semestre, de 9 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

J. Vanden Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 11 heures à midi et demi, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit administratif*. mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi de 9 heures à 10 heures

et demie, pendant le premier semestre; mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie, *L'économie politique*, mardi de 11 heures à midi et demi, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre.

F. J. MOULART, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *Droit civil-ecclésiastique : partie spéciale, l'administration du temporel du culte*, mercredi de 11 heures à midi et demi.

Deuxième examen de docteur.

L. MABILLE, professeur ordinaire. *Le Code civil*, cours indiqué ci-dessus.

A. NYSSENS, professeur ordinaire. *Le droit criminel (droit pénal et procédure pénale)*, lundi et mardi de 9 heures et demie à 11 heures, mercredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, jeudi et vendredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Les éléments du droit commercial*, lundi de 9 heures et demie à 11 heures, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

J. VAN BIERVLIET, professeur ordinaire. *Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures.

Examens diplomatiques.

Première année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit des gens* (cours de deux années), lundi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. — *L'introduction historique au cours de droit civil et le droit naturel*, cours indiqués ci-dessus.

J. Van den Heuvel, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus.

Deuxième année.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit des gens* (cours de deux années indiqué ci-dessus). — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus. — *La législation consulaire*, aux jours et heures à déterminer.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La continuation du cours d'économie politique*, comme ci-dessus.— *La statistique*, aux jours et heures à déterminer.

A. Nyssens, professeur ordinaire. *Les éléments du droit commercial*, cours indiqué ci dessus.

Epreuve préparatoire au doctorat en sciences politiques et administratives.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit*, *l'introduction historique au cours de droit civil* et *la philosophie du droit*, cours indiqués ci-dessus.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Examen de docteur en sciences politiques et administratives.

J. VAN DEN HEUVEL, professeur ordinaire. *Le droit public*, cours indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *Le droit des gens*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années). — *Le droit administratif*, cours indiqué ci-dessus.

V. L. J. L. BRANTS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'économie politique*, cours indiqué ci-dessus (cours de deux années).

D. MERCIER, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Cours de *Haute philosophie selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examen de candidat notaire.

Première année.

A. MATON, professeur ordinaire. *Les lois organiques du notariat*, mercredi de 11 heures à midi et demi. — *La pratique notariale* (cours de deux années), mardi et mercredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le premier semestre; mercredi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le second semestre.

L. MABILLE, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil*, (cours de deux années), jeudi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie.

E. E. F. J. DESCAMPS, professeur ordinaire. *L'encyclopédie du droit* et *l'introduction historique au cours de droit civil*, cours indiqués ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la Religion*, vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi à midi, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

A. MATON, professeur ordinaire. *Le droit fiscal*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant le premier semestre; mardi et vendredi de

11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *La pratique notariale* (cours de deux années indiqué ci-dessus).

L. Mabille, professeur ordinaire. *Cours spécial de droit civil*, cours de deux années, indiqué ci-dessus.

E. E. F. J. Descamps, professeur ordinaire. *Le droit naturel ou la philosophie du droit*, cours indiqué ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

Th. Fontaine, professeur agrégé. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Doyen : M. *Venneman*. — Secrét. : M. *Dandois*.

Premier examen de candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. *La physiologie humaine* (y compris *la Physiologie comparée)*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi à 8 heures et demie, samedi à 10 heures, pendant le second semestre.

E. Venneman, Professeur ordinaire. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

— *Exercices pratiques d'anatomie microscopique*, deux séances par semaine.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacognosie et les éléments de pharmacie*, lundi, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *Les éléments d'anatomie comparée*, lundi et mardi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie descriptive (syndesmologie et myologie)*, jeudi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre. — *L'ostéologie*, samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

Le professeur d'anatomie descriptive et le chef des travaux anatomiques dirigeront les élèves dans les *dissections* tous les jours, de 9 heures à 11 heures et de 2 heures et demie à 6 heures, pendant le premier semestre.

Deuxième examen de candidat.

E. Masoin, professeur ordinaire. Le cours de *physiologie*, indiqué ci-dessus. — *Démonstrations* et *exercices pratiques de physiologie*, une séance par semaine.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. *L'anatomie des régions* et *exercices pratiques*, aux jours et heures à déterminer.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La chimie*

physiologique, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

G. Gilson, professeur extraordinaire de la Faculté des sciences. *L'embryologie*, vendredi de 2 heures et demie à 4 heures, pendant le premier semestre.

A. Van Gehuchten, chargé de cours. *L'anatomie descriptive (splanchnologie, angéiologie, névrologie* et *organes des sens)*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre; mardi, mercredi et vendredi de 7 heures à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

Dissections comme plus haut.

Premier examen de docteur.

F. J. M. Lefebvre, professeur ordinaire. *La pathologie générale*, mercredi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *La thérapeutique générale*, y compris *la pharmacodynamique*, mercredi, vendredi et samedi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes*, y compris *les maladies des enfants*, lundi, mercredi et vendredi à 11 heures, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre; lundi, mercredi et vendredi à 10 heures, mardi à 7 heures, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons théo-*

riques sur les maladies mentales, mardi à midi, pendant le second semestre.

T. DEBAISIEUX, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgicale* (y compris *les maladies cutanées et syphilitiques)*, lundi et jeudi à 8 heures, mercredi à midi, pendant le premier semestre; mardi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

E. VENNEMAN, professeur ordinaire. *Leçons théoriques et cliniques sur l'ophtalmologie*, mardi et vendredi de 2 heures et demie à 4 heures. — *Exercices ophtalmoscopiques*, aux jours et heures à déterminer.

E. HUBERT, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, lundi et mardi à 4 heures.

C. LEDRESSEUR, professeur ordinaire. *L'hygiène publique et privée*, lundi et mercredi à 11 heures, jeudi à 7 heures, pendant le second semestre. — *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

G. VERRIEST, professeur ordinaire. *La clinique interne et consultations gratuites*, lundi, mercredi et vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

M. R. M. MICHAUX, professeur ordinaire. *La clinique externe et consultations gratuites*, mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11 heures, pendant le premier semestre; de 8 heures à 10 heures,

pendant le second semestre. — Suppléant, L. Dandois, professeur extraordinaire, chef de clinique chirurgicale. *Consultations gratuites pour les maladies du nez, des oreilles, du pharynx et du larynx*, mardi, jeudi et samedi, de 11 heures à midi, pendant le premier semestre; de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

Exercices cliniques, aux jours et heures à déterminer.

J. Denys, professeur extraordinaire. *L'anatomie pathologique et les éléments de bactériologie*, leçons théoriques et pratiques, mardi, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, pendant le premier semestre. — *La clinique propédeutique*, trois séances par semaine, aux jours et heures à déterminer.

Deuxième examen de docteur.

E. Hubert, professeur ordinaire. *La théorie des accouchements*, *les manœuvres obstétricales* et *la gynécologie*, lundi, vendredi et samedi à midi. — *Exercices cliniques d'obstétrique et consultations gratuites*, lundi et mardi à 4 heures. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

C. Ledresseur, professeur ordinaire. Le cours d'*hygiène*, indiqué ci-dessus. — *La policlinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman, professeur ordinaire. Le cours d'*ophtalmologie*, indiqué ci-dessus

E. Hayoit, professeur ordinaire. *La médecine légale*, lundi à 7 heures, mercredi à 4 heures, pendant le second semestre.

G. Verriest, professeur ordinaire. Le cours de *clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. M. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *La pathologie chirurgicale* y compris les *maladies cutanées et syphilitiques*, cours indiqué ci-dessus. — *L'anatomie chirurgicale*, lundi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *La médecine opératoire*, lundi, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le second semestre.

L. Dandois, professeur extraordinaire, chef de clinique chirurgicale. *Les bandages, les appareils et la petite chirurgie*, mercredi et jeudi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Consultations gratuites*, indiquées ci-dessus.

Troisième examen de docteur.

G. Verriest, professeur ordinaire. Le cours de *clinique interne*, indiqué ci-dessus.

M. R. M. Michaux, professeur ordinaire. Le cours de *clinique externe*, indiqué ci-dessus.

E. Hubert, professeur ordinaire. *Exercices cliniques d'obstétrique*, etc., cours indiqué ci-dessus. — *La clinique obstétricale*, aux jours et heures à déterminer.

E. Venneman. professeur ordinaire. *La clinique ophtalmologique*, cours indiqué ci-dessus.

T. Debaisieux, professeur ordinaire, chef de clinique chirurgicale. *L'anatomie chirurgicale* et *la médecine opératoire*, cours indiqués ci-dessus.

E. Masoin, professeur ordinaire. *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, aux jours et heures à déterminer.

L. Dandois, professeur extraordinaire, chef de clinique chirurgicale. *Consultations gratuites, et les bandages, les appareils et la petite chirurgie*, cours indiqués ci-dessus.

COURS FACULTATIF.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *L'urologie* (cours théorique et pratique), aux jours et heures à déterminer, pendant le premier semestre.

Examen de Pharmacien.

C. Blas, professeur ordinaire de la Faculté des sciences. *La pharmacie théorique (partie inorganique); les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique*, lundi à 11 heures, mardi à 8 heures et demie, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. Bruylants, professeur ordinaire. *La pharmacie théorique (partie organique)*, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le premier

semestre. — *Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *La pharmacie pratique, les opérations et recherches chimiques, pharmaceutiques, analytiques et microscopiques*, lundi de 2 heures et demie à 6 heures, mardi de 10 heures à 1 heure et de 2 heures et demie à 6 heures, mercredi de 2 heures et demie à 6 heures, pendant toute l'année.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Doyen : M. *Alberdingk Thijm*.
Secrétaire : M. *Mercier*.

Premier examen de Candidat en Philosophie et Lettres.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La logique* et *la psychologie*, jeudi, vendredi et samedi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et samedi à 11 heures, pendant le second semestre.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi et samedi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le second semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi et mardi à 9 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'explication d'auteurs grecs*, mercredi à 9 heures, samedi à 10 heures, pendant le premier semestre; et pour les élèves qui se préparent au doctorat, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, vendredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire. *L'histoire politique moderne*, mercredi à 10 heures, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

Deuxième examen
de Candidat en Philosophie et Lettres.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La philosophie morale*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire.

L'histoire politique du moyen âge et *l'histoire politique contemporaine*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures, jeudi à 10 heures, vendredi de 10 heures à midi, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire. *L'histoire politique interne de la Belgique*, lundi et mercredi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre.

P. G. H Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques jusqu'au règne de Justinien*, mardi à 10 heures, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices pratiques sur la langue latine et traductions à livre ouvert*, lundi à 8 heures, mercredi et samedi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature française*, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

P. P. M. Alberdingk Thijm, professeur ordinaire. *L'histoire de la littérature flamande*, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi et mardi à 9 heures, pendant le second semestre.

Examen de Candidat en Sciences morales préparatoire à l'étude des Sciences politiques et administratives.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire et vice-recteur de l'Université. *Le cours de religion*, indiqué ci-dessus.

J. Jacops, professeur ordinaire. *La logique*, *la psychologie* et *la philosophie morale*, cours indiqués ci-dessus.

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *L'histoire politique de l'antiquité* et *du moyen âge*, cours indiqués ci-dessus.

Examen de Docteur en Philosophie et Lettres.

Première épreuve.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Les éléments de la grammaire générale* (cours de deux années), mardi à 11 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire. *L'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne* (cours de deux années), mercredi, jeudi et vendredi à 9 heures, pendant le premier semestre.

L. C. de Monge, professeur ordinaire. *L'histoire comparée des littératures européennes modernes* (cours de deux années), mardi à 10 heures, mercredi à 11 heures, pendant le premier semestre.

A. H. H. Dupont, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. *La métaphysique générale et spéciale* (cours de deux années), lundi, mardi, mercredi et jeudi à 4 heures, pendant le premier semestre.

L'épreuve comprend, en outre, la traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec

Deuxième épreuve.

P. G. H. Willems, professeur ordinaire et secrétaire de l'Université. *Exercices philologiques sur la langue latine*, lundi et mardi à 11 heures, pendant le second semestre. — *L'explication d'auteurs latins*, lundi, mardi et samedi à 10 heures, jeudi à 9 heures, pendant le second semestre. — *L'encyclopédie de la philologie*, y compris les *éléments d'épigraphie* (cours de deux années), mardi à 11 heures, samedi à 9 heures, pendant le premier semestre.

F. Collard, professeur ordinaire. *Exercices philologiques sur la langue grecque*, lundi et mardi à midi, pendant le second semestre. — *L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine* (cours de deux années), mercredi, jeudi, vendredi et samedi à 10 heures, pendant le premier semestre.

J. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *L'explication d'auteurs grecs*, vendredi et samedi à midi, pendant le second semestre.

4

C. C. A. M. Moeller, professeur ordinaire. *Les antiquités grecques* (cours de deux années), mardi et mercredi à midi, pendant le premier semestre.

D. Mercier, professeur ordinaire. Cours de *haute philosophie selon saint Thomas*, jeudi et vendredi à 8 heures. — Discussion des matières expliquées, au jour et à l'heure à déterminer.

Examens de Licence et de Doctorat en Sciences philosophiques, — en Sciences philologiques, — en Sciences morales et historiques.

Voir le programme spécial.

COURS FACULTATIFS.

C. de Harlez, professeur ordinaire. Cours supérieur de *Sanscrit*. — *Les langues éraniennes (zend. pehlvi, vieux persan)*, aux jours et heures à déterminer. — Cours de *chinois*.

Ph. Colinet, professeur extraordinaire. Cours *élémentaire de sanscrit*. — *La conjugaison forte de la langue gothique, étudiée au point de vue de la grammaire comparée*, aux jours et heures à déterminer.

J. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur. *La grammaire comparée des langues grecque, latine et française*, jeudi à 11 heures. — *Le grec moderne*, aux jours et heures à indiquer.

T. J. Lamy, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et président du collège Marie-Thérèse. Les cours d'*hébreu* et de *syriaque* indiqués ci-dessus.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *Les antiquités chrétiennes et l'archéologie*, cours indiqué ci-dessus. — Cours de *paléographie*, mercredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre.

J. Forget, professeur ordinaire de la Faculté de théologie. Le cours d'*arabe*, indiqué ci-dessus.

ÉCOLE NORMALE

pour les Ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

Directeur : M. de Groutars, professeur ordinaire, président du collège du Pape et assesseur du vice-recteur.

Professeurs pour les cours spéciaux : M. Collard, professeur ordinaire, et M. J. Hemeryck, professeur ordinaire, président du collège Juste-Lipse.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

Doyen : M. *de la Vallée Poussin.*
Secrétaire : M. *Gilson.*

Examen de Candidat en Sciences naturelles.

Première année.

C. P. E. CARTUYVELS, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *Religion*, jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie générale*, lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, pendant le premier semestre; lundi, mardi, mercredi et jeudi à 9 heures, vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, lundi, mardi et mercredi de 10 heures à 11 heures et demie, jeudi à 11 heures, pendant le premier semestre; lundi de 10 heures à 11 heures et demie, mardi et mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre.

P. E. MARTENS. professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris la *botanique médicale*, lundi de 11 heures et demie à 1 heure, vendredi de 9 heures à 10 heures et demie et samedi de 10 heures et demie à midi, pendant le premier semestre; jeudi

et vendredi, de 10 heures à 11 heures et demie, et samedi de 11 heures à midi et demi, pendant le second semestre. — *Herborisations* aux jours et heures à déterminer.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La logique*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le second semestre.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent subir la première épreuve à la session de février; lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

A. VAN BIERVLIET, professeur agrégé. *Manipulations physiques*, une séance par semaine.

Deuxième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les éléments de zoologie*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Visite du musée, vendredi à 2 heures, pendant le premier semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le premier semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *La psychologie* et *la*

philosophie morale, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi à midi, pendant le premier semestre.

J.-B. CARNOY, professeur ordinaire. *La microscopie théorique; la microscopie appliquée à la biologie générale et à l'étude des proto-organismes,* mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, vendredi de 10 heures et demie à 1 heure, samedi de 8 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Pharmacie.

L. HENRY, professeur ordinaire. Le cours de *chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. Le cours de *physique expérimentale*, indiqué ci-dessus.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *Les éléments de botanique générale et spéciale*, y compris *la botanique médicale*, cours indiqué ci-dessus.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, vendredi à 11 heures, pendant le premier semestre; jeudi à midi, pendant le second semestre. — *Les principes de la philosophie*, mercredi et jeudi à 8 heures, pendant le second semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *Exercices de chimie pratique*, lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le premier semestre, pour les élèves qui désirent se présenter à l'examen au mois de février; lundi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre, pour les autres élèves.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *La microscopie théorique et appliquée*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pendant le premier semestre.

Examen de Candidat en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

C. P. E. Cartuyvels, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie et vice-recteur de l'Université. Le cours de *religion*, indiqué ci-dessus.

L. Henry, professeur ordinaire. *Principes généraux de chimie.* (Partie du cours de *chimie générale* indiqué ci-dessus.)

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La géométrie analytique et l'algèbre supérieure*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures, pendant le premier semestre. — *Les compléments de géométrie analytique*, mercredi et jeudi à

8 heures, vendredi à 9 heures, pendant le second semestre.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, mercredi à 8 heures, vendredi et samedi à 9 heures, pendant le premier semestre; samedi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le second semestre.

F. M. E. LEFEBVRE, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Les cours de *logique*, de *psycologie* et de *philosophie morale*, indiqués ci-dessus.

A. VAN BIERVLIET, professeur agrégé. *Manipulations chimiques*, une séance par semaine.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, jeudi, vendredi et samedi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. *Compléments du cours précédent* et *éléments du calcul des variations*, aux jours et heures à déterminer. — *La statique analytique* et *la dynamique du point*, parties du cours de *mécanique* des Écoles spéciales, indiqué ci-dessous.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Les compléments d'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants*, mercredi, jeudi et vendredi à 8 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur

ordinaire *La cristallographie*. Voir le cours de *minéralogie* des Écoles spéciales.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *L'astronomie physique*, mardi et mercredi à midi, pendant toute l'année.

Examen de Docteur en Sciences naturelles.

P. J. Van Beneden, professeur ordinaire. *La zoologie proprement dite*, lundi, mardi et mercredi à 8 heures, pendant le premier semestre, avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La géographie* et *la paléontologie animales*, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'anatomie comparée*, lundi, mardi et mercredi à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Suppléant pour le cours d'anatomie comparée, G. Gilson, professeur extraordinaire.

E. Venneman, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *L'anatomie de texture*, mardi, mercredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

E. Masoin, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La physiologie comparée*, jeudi, vendredi et samedi à midi, pendant toute l'année.

G. Bruylants, professeur ordinaire de la Faculté de médecine. *La chimie physiologique*, lundi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; lundi à 9 heures, pendant le second semestre.

J.-B. CARNOY, professeur ordinaire. *La botanique générale et spéciale*, y compris *la paleontologie végétale*, mardi et mercredi de 2 heures à 5 heures, pendant toute l'année

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La minéralogie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous avec compléments aux jours et heures à déterminer. — *La géologie*, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La paléontologie stratigraphique*, lundi à 11 heures, pendant le premier semestre.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie générale*, samedi à 6 heures.

C. BLAS, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, mercredi et jeudi à 10 heures, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi à 10 heures et demie, pendant le second semestre. Travaux du laboratoire, mercredi et jeudi à 2 heures et demie.

P. E. MARTENS, professeur ordinaire. *La géographie végétale*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre.

Examen de Docteur en Sciences physiques et mathématiques.

Première année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *L'analyse pure*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *La mecanique analytique*

des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique, cours des Écoles spéciales indiqué ci-dessous. — *La physique mathématique générale*, y compris *la théorie du potentiel*, jeudi et vendredi à 3 heures, pendant le premier semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Le calcul des probabilités*, mardi et mercredi à 10 heures, pendant le premier semestre.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *L'astronomie mathématique*, mardi de 9 heures et demie à 11 heures.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Les compléments d'analyse*, aux jours et heures à déterminer. — *Les théories dynamiques de Jacobi*, aux jours et heures à déterminer.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale approfondie*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *Les compléments d'analyse*, mardi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année. — *La géométrie supérieure analytique*, jeudi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

E. L. J. PASQUIER, professeur ordinaire. *La mécanique céleste*, mercredi de 11 heures à midi et demi, pendant toute l'année.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie supérieure synthétique*, jeudi, vendredi et samedi à 8 heures et demie, pendant le second semestre.

—

ÉCOLES SPÉCIALES DES ARTS ET MANUFACTURES. DU GÉNIE CIVIL ET DES MINES.

Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

Première année.

L. Henry, professeur ordinaire. *La chimie générale, inorganique et organique*, cours indiqué ci-dessus.

A. J. A. Devivier, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La théorie des manipulations chimiques*, mardi à 8 heures, pendant le premier semestre. — Des exercices de chimie pratique, obligatoires, ont lieu mercredi et jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A. Carnoy, professeur ordinaire. *La géométrie analytique* et *l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus. — *Les compléments de géométrie analytique*, indiqués ci-dessus, jusqu'au 1r mai.

N. E. Breithof, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année, et vendredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. Gilbert, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral*, cours indiqué ci-dessus. — *La mécanique analytique*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *La minéralogie*, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre. Le cabinet de *Minéralogie* est ouvert vendredi et samedi de 2 heures à 4 heures, pendant le premier semestre et de 2 heures à 6 heures pendant le second semestre.

C. Blas, professeur ordinaire. *La chimie analytique (docimasie)*, mercredi et jeudi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire (travaux analytiques)*, mercredi et jeudi de 2 heures et

demie à 5 heures et demie ; vendredi à 2 heures et demie, séance facultative.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, vendredi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant toute l'année.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, lundi et mardi de 8 heures et demie à 10 heures, pendant le premier semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

P. J. VAN BENEDEN, professeur ordinaire. *Les éléments de la paléontologie animale*. partie du cours indiqué ci-dessus, mardi à 9 heures et demie, pendant le second semestre. Visite du cabinet de *zoologie*, vendredi à 2 heures, pendant le second semestre.

C. L. J. X. DE LA VALLÉE POUSSIN, professeur ordinaire. *La géologie*, lundi et mardi de 9 heures

et demie à 11 heures, samedi de 11 heures à midi, pendant le premier semestre.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La chimie industrielle*, mardi de 11 heures et demie à 1 heure et mercredi de 9 heures et demie à 11 heures. — *Travaux du laboratoire*, mardi et mercredi de 2 heures et demie à 6 heures et demie, jusqu'au 15 janvier, *pour les sections du génie civil, de la construction des machines et des mines*, et pendant tout le premier semestre, *pour les sections de métallurgie et de chimie.*

G. Lambert, professeur ordinaire (suppléant A. Dumont, professeur ordinaire). *L'exploitation des mines*, jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi et vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, lundi, mardi et mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mercredi, jeudi et vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. Micha, professeur ordinaire. *La construction des machines*, jeudi de 9 heures et demie à 11 heures, samedi de 8 heures à 9 heures et demie. Tous les jeudis après midi, *pour la section des mécaniciens, visite d'un établissement de construction.*

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée,* vendredi et samedi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant toute l'année.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La métallurgie,* lundi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi et samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur Breithof, lundi, mardi, mercredi et samedi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, du 15 janvier jusqu'à la fin du premier semestre, pour les sections du *génie civil*, de la *construction des machines* et des *mines;* mardi, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour toutes les sections.

Quatrième année.

F. De Walque, professeur ordinaire. *La chimie industrielle* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Travaux du laboratoire*, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et de 2 heures et demie à 6 heures et demie, mercredi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant tout le premier semestre, *pour la section de métallurgie*, et jusqu'au 1r avril, *pour la section de chimie.*

G. Lambert, professeur ordinaire (suppléant A. Dumont, professeur ordinaire). *L'exploitation*

des mines (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *Exercices topographiques*, pendant le second semestre.

J. Micha, professeur ordinaire. *La construction des machines* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les principes de l'architecture*, vendredi à 9 heures et demie, pendant le second semestre.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La métallurgie* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — Les *applications industrielles de l'électricité*, jeudi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre, vendredi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

Th. Fontaine, professeur agrégé de la Faculté de droit. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi à 9 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

Conférences sur la *législation des mines* par M. le professeur Lambert, sur l'*administration industrielle* par M. le professeur De Walque, et sur l'*économie industrielle* par M. le professeur Massalski.

Travaux graphiques, sous la direction de

M. le professeur BREITHOF, lundi et vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, mardi de 9 heures à 11 heures et demie, et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil* et de la *construction des machines;* mardi de 8 heures et demie à 11 heures et demie, mercredi de 3 heures à 6 heures, samedi de 9 heures et demie à 11 heures et demie et de 3 heures à 6 heures, pendant tout le second semestre, pour les sections des *mines*, du *génie civil*, de la *construction des machines* et de la *métallurgie*, et du premier avril jusqu'à la fin du semestre pour la section de *chimie*.

COURS FACULTATIF.

A. THEUNIS, professeur ordinaire. *La falsification des denrées alimentaires*, aux jours et heures à déterminer.

Ingénieurs-Architectes.

Première année.

L. HENRY, professeur ordinaire. *La chimie inorganique*, partie du cours de *chimie générale*, indiqué ci-dessus.

A. J. A. DEVIVIER, professeur ordinaire. *La physique expérimentale*, cours indiqué ci-dessus.

F. DE WALQUE, professeur ordinaire. *La theorie des manipulations chimiques*, cours indiqué ci-dessus. — *Exercices de chimie pratique*, jeudi de 2 heures et demie à 5 heures et demie, pendant le second semestre.

J. A. CARNOY, professeur ordinaire. *La géométrie analytique* et *l'algèbre supérieure*, cours indiqués ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *La géométrie descriptive*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture*, jeudi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le premier semestre.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le cours de religion* indiqué ci-dessus.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, vendredi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; vendredi et samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

Exercices d'architecture, sous la direction de M. le professeur HELLEPUTTE, lundi, mardi et mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, samedi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 10 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

Deuxième année.

P. L. GILBERT, professeur ordinaire. *Le calcul différentiel et le calcul intégral. La mécanique analytique*, cours indiqués ci-dessus.

J. MICHA, professeur ordinaire. *La description générale des machines*, cours indiqué ci-dessus.

N. E. BREITHOF, professeur ordinaire. *Les applications de la géométrie descriptive aux ombres, à la perspective et à la stéréotomie*, cours indiqué ci-dessus.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Les éléments d'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *La physique industrielle (chauffage et ventilation des lieux habités)*, mercredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Exercices d'architecture*, jeudi et samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; jeudi de 9 heures à 11 heures et demie, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. REUSENS, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne*, vendredi à 3 heures, pendant toute l'année.

Travaux graphiques, sous la direction de M. le professeur BREITHOF, lundi et mardi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; lundi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre.

Troisième année.

C. L. J. X. de la Vallée Poussin, professeur ordinaire. *Notions élémentaires de minéralogie et de géologie*, cours indiqué ci-dessus.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil*, cours indiqué ci-dessus.

E. L. J. Pasquier, professeur ordinaire. *La mécanique appliquée*, cours indiqué ci-dessus.

G. Hellepútte, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture*, mardi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre. — *L'architecture civile et religieuse*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures et demie à midi et demi, mardi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, jeudi et samedi de 11 heures à 1 heure, mercredi et samedi de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *La métallurgie*, une partie du cours indiqué ci-dessus.

Quatrième année.

L. Cousin, professeur ordinaire. *Les constructions du génie civil* (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *L'histoire raisonnée de l'architecture* (cours de deux années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus. — *L'architecture civile et religieuse*, (cours de deux années), aux jours et heures indiqués ci-dessus. — *L'esthétique appliquée à l'architecture*, mercredi à 3 heures, pendant le second semestre. — *Projets d'architecture*, lundi de 9 heures à midi et demi, mardi de 8 heures à midi et demi, mercredi de 9 heures et demie à 1 heure, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 10 heures et de 11 heures et demie à 1 heure, mercredi de 4 heures à 6 heures et demie, jeudi de 11 heures à 1 heure, samedi de 9 heures et demie à 1 heure et de 3 heures à 6 heures et demie, pendant le second semestre.

E. H. J. Reusens, professeur ordinaire de la Faculté de théologie et bibliothécaire de l'Université. *L'archéologie chrétienne* (cours de trois années), au jour et à l'heure indiqués ci-dessus.

H. Ponthière, professeur ordinaire. *Les applications industrielles de l'électricité*, cours indiqué ci-dessus.

TH. FONTAINE, professeur agrégé de la Faculté de droit. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, cours indiqué ci-dessus.

Conférences sur la législation, l'administation et l'économie industrielles indiquées ci-dessus.

Ingénieurs des Constructions civiles et des Constructions mécaniques.

Ingénieurs des Arts chimiques.

Voir le programme spécial.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'AGRICULTURE.

Présid. : M. *J. Marchand.* — Secr. : M. A. *Lecart.*

Première année.

L. BOSSU, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Religion*, jeudi à midi, pendant le premier semestre ; mardi à 8 heures, pendant le second semestre.

A. THEUNIS, professeur ordinaire. *La chimie générale*, mardi et mercredi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre ; mercredi et jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *Exercices de chimie pratique*, mercredi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre ; mercredi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

J.-B. CARNOY, professeur ordinaire. *La bota-*

nique et la physiologie végétale, vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant toute l'année. — *La microscopie et l'anatomie végétale*, mardi et mercredi à 2 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Herborisations*.

A. DE MARBAIX, professeur ordinaire. *La zootechnie (anatomie comparée et descriptive)*, lundi de 10 heures à 11 heures et mardi de 11 heures et demie à midi et demi, pendant le premier semestre. — *Démonstrations et exercices pratiques*, lundi à 3 heures. — *Éléments de zoologie*, lundi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

J. MARCHAND, professeur ordinaire. *Le génie rural (physique et mécanique générale)*, lundi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre et de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *Le génie rural (constructions rurales)*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Dessin*, pour la première série : jeudi de 10 heures à midi, pendant toute l'année; vendredi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, pendant le premier semestre, et mercredi de 3 heures à 5 heures, pendant le second semestre; pour la deuxième série : jeudi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, pendant toute l'année; vendredi de 11 heures à 1 heure,

pendant le premier semestre, et samedi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

A. Meunier, chargé de cours. *Les éléments de minéralogie, de géologie et l'agrologie*, samedi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.

Deuxième année.

A. de Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie (physiologie et esthétique animales)*, mardi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Applications*, lundi à 3 heures.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, mardi de 3 heures à 4 heures, vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire (recherches analytiques, qualitatives et quantitatives)*, vendredi de 9 heures à midi, pendant toute l'année; jeudi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre.

A. Proost, professeur ordinaire. *L'hygiène*, mercredi de 3 heures à 4 heures et demie, pendant le second semestre. — Conférences sur la *chimie et la physiologie des plantes cultivées.*

J. Marchand, professeur ordinaire. *Le génie rural (mécanique agricole, géodésie agraire, hydraulique agricole)*, mercredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — *Exercices d'arpentage et de topographie*, aux jours et heures à déterminer.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Le génie rural (constructions rurales)*, jeudi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre. — *Dessin*, pour la première série : lundi et samedi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année; pour la deuxième série : mercredi de 10 heures et demie à 1 heure et samedi de 8 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi de 10 heures et demie à 1 heure et vendredi de 3 heures à 5 heures et demie, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *Les maladies des plantes*, samedi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

A. Lecart, professeur ordinaire. *L'économie forestière*, mardi de 9 heures et demie à 10 heures et demie, pendant toute l'année. — *Excursions forestières*.

E. Tykort, professeur ordinaire. *L'agronomie générale*, lundi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant toute l'année. — *Excursions, champs d'expérience*.

Troisième année.

A. De Marbaix, professeur ordinaire. *La zootechnie (exploitation des animaux domestiques)*, mercredi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année; lundi de 11 heures et demie à midi et demi, pendant le premier semestre, et mardi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre. — *Exercices zootechniques*, lundi à 3 heures. — *Excursions*.

A. Lecart, professeur ordinaire. *L'économie rurale*, mercredi de 9 heures et demie à 11 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le second semestre. — *La comptabilité agricole*, jeudi et samedi de 8 heures à 9 heures, pendant le premier semestre. — *Applications*. — *L'économie forestière*, vendredi de 8 heures à 9 heures et demie, pendant le premier semestre, pour tous les élèves; mercredi de 9 heures à 10 heures, pendant le second semestre, pour les aspirants forestiers. — *Excursions forestières*. — *L'arboriculture pratique*, vendredi à 3 heures, pendant le second semestre.

A. Proost, professeur ordinaire. *La zoologie agricole*, mercredi de 4 heures et demie à 6 heures, pendant le second semestre.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, vendredi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant le second semestre. — *Dessin et projets*, lundi de 8 heures à 10 heures, pendant toute l'année; mardi de 8 heures à 10 heures, pendant le premier semestre; vendredi de 9 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *Les maladies des plantes*, samedi de 8 heures à 10 heures, pendant le second semestre.

V. L. J. L. Brants, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. *Le droit rural et fo-*

restier, mardi de 9 heures à 10 heures et samedi de 10 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

J. MARCHAND, professeur ordinaire. *Le génie rural (les machines agricoles)*, lundi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant toute l'année.

A. THEUNIS, professeur ordinaire. *Les industries agricoles*, samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année. — *Les travaux du laboratoire (analyses industrielles et agricoles)*, mardi et jeudi de 10 heures à 1 heure, pendant le premier semestre; mardi de 4 heures à 7 heures, et mercredi de 10 heures à 1 heure, pendant le second semestre. — *Excursions*.

TH. FONTAINE, professeur agrégé de la Faculté de droit. *Le droit social dans ses rapports avec la question ouvrière*, samedi de 9 heures et demie à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; mardi de 8 heures à 9 heures, pendant le second semestre.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE BRASSERIE
(cours de trois années).

Première année.

J. MARCHAND, professeur ordinaire. *Le génie rural (physique et mécanique générale)*, cours indiqué ci-dessus. — *Notions de calcul différentiel et intégral*, mardi de 10 heures et demie à 11 heures et demie, pendant le premier semestre.

L. Bossu, professeur ordinaire de la Faculté de philosophie. Le cours de *religion* indiqué ci-dessus.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie générale* et *exercices de chimie pratique*, cours indiqués ci-dessus.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *La botanique*, *la physiologie végétale* et *la microscopie*, cours indiqués ci-dessus.

G. Helleputte, professeur ordinaire. *Les constructions rurales*, cours indiqué ci-dessus. — *Dessin*, jeudi de 10 heures à midi, pendant toute l'année, vendredi de 2 heures et demie à 4 heures et demie, pendant le premier semestre, et mercredi de 3 heures à 5 heures, pendant le second semestre.

Deuxième année.

A. Theunis, professeur ordinaire. *La chimie analytique*, mardi de 3 heures à 4 heures et vendredi de 8 heures à 9 heures, pendant toute l'année. — *Les industries agricoles*, samedi de 11 heures et demie à 1 heure, pendant toute l'année. — *Travaux du laboratoire*, mercredi de 10 heures à 1 heure, pendant toute l'année; jeudi de 10 heures et demie à 1 heure, pendant le premier semestre; mercredi de 4 heures à 7 heures, pendant le second semestre.

J.-B. Carnoy, professeur ordinaire. *La chimie et la physiologie des plantes*, *étude des fer-*

ments, vendredi de 9 heures à 11 heures, pendant le second semestre.

G. HELLEPUTTE, professeur ordinaire. *La physique industrielle*, cours indiqué ci-dessus. — *Dessin*, lundi de 10 heures et demie à 1 heure, et samedi de 8 heures à 10 heures, pendant toute l'année.

J. MARCHAND, professeur ordinaire. *La mécanique rationnelle et appliquée et la résistance des matériaux*, jeudi de 9 heures à 10 heures et demie, pendant le premier semestre; samedi de 10 heures à 11 heures et demie, pendant le second semestre.

INSTITUT PRÉPARATOIRE

pour l'admission aux Écoles spéciales, aux Écoles supérieures d'agriculture et de brasserie.

Directeur : J. MARCHAND, professeur ordinaire de la Faculté des sciences.

Professeur : M. TIELEMANS, professeur agrégé de la Faculté de philosophie, bibliothécaire-adjoint.

Les cours et les exercices sont déterminés par un programme particulier.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.

J.-B. ABBELOOS.

Le secrétaire, P. G. H. WILLEMS.

Société de SAINT-VINCENT DE PAUL.

—

Président d'honneur, Mgr J.-B. ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université catholique.

Ancien Président d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite de l'Université catholique.

CONSEIL PARTICULIER DE LOUVAIN.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

Secrétaire, Ch. Baguet, docteur en droit, receveur des Facultés de l'Université.

Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine, conseiller provincial.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-PIERRE.

Président d'honneur, M. Ceulemans, curé-doyen de Saint-Pierre.

Président, G. Cappellen-Smolders, avocat, conseiller provincial.

1r *Vice-Président*, Ch. Delcour, ministre d'Etat, membre de la Chambre des représentants.

2d *Vice-Président*, J.-B. Boine, rentier.

Secrétaire, Ch. Baguet.

Trésorier, Jos. Boine.

Gardien du vestiaire, G. Jacqmotte, négociant.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE NOTRE-DAME.

Président, T. Debaisieux, professeur à la Faculté de médecine.
Vice-Président, J. Helsmortel, étudiant en médecine.
Secrétaire, F. Bauwens, id.
Trésorier, E. Rubbens, id.
Gardien du vestiaire, O. Jeghers, étudiant en théologie.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-MICHEL.

Président, V. Brants, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.
Vice-Président, G. de Cock, étudiant en droit.
Secrétaire, P. Poullet, id.
Trésorier, F. Béthune, étudiant en philosophie.
Gardien du vestiaire, L. Beeckmans, étudiant en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-GERTRUDE.

Président, L. Henry, professeur à la Faculté des sciences.
Vice-Président, J. Nanson, étud. en médecine.
Secrétaire, J. Delansheere, id.
Trésorier, D. Nys, étudiant en philosophie.
Gardien du vestiaire, E. Struelens, étudiant en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-QUENTIN.

Président, E. Descamps, professeur à la Faculté de droit.

Vice-Président, E. Dubois, étudiant en droit.

Secrétaire, D. Roger, id.

Trésorier, Th. Coppens, id.

Gardien du vestiaire, A. De Groote, étudiant en notariat.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-ALBERT.

Président, Fr. de Monge, professeur à la Faculté de droit.

Vice-Président, A. Vangehuchten, étudiant en médecine.

Secrétaire, E. Somers, id.

Trésorier, E. Goossens, id.

Gardien du vestiaire, F. Collin, étudiant en droit.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JACQUES.

Président, F. Lefebvre, professeur à la Faculté de médecine.

Vice-Président, M. Lefebvre, étudiant en sciences.

Secrétaire, G. Mostaert, étudiant en médecine.

Trésorier, A. Laporta, id.

Gardien du vestiaire, J. Flour, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-CHARLES-BORROMÉE.

Président, M. J. Van Biervliet, professeur à la Faculté de droit.
Secrétaire, G. Jacqmotte, négociant.
Trésorier, Jos. Boine, docteur en médecine.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-LAMBERT.
(HÉVERLÉ LEZ-LOUVAIN.)

Protecteur, Son Altesse Sérénissime le jeune Duc régnant d'Arenberg, et, en son nom, Madame la duchesse douairière d'Arenberg, à Héverlé.
Président, P. Vanmeerbeek, propriétaire à Héverlé
Secrétaire, F. Vanden Bempt, à id.
Trésorier, A. Ruelens, curé, à Héverlé.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINT-JOSEPH.
(COLLÈGE DE LA TRÈS SAINTE-TRINITÉ.)

Président d'honneur, M. le Supérieur du collège.
Président, L. Peeters, étudiant.
Vice-Président, J. Vanlinthout, id.
Secrétaire, J. Talman, id.
Trésorier, F. de Ryckman, id.

CONSEIL DE LA CONFÉRENCE SAINTE-BARBE.
(SOCIÉTÉ DES OUVRIERS.)

Président, J. de Trooz-van Elewyck, conseiller provincial.

Vice-Président, F. Schollaert, avocat, membre de la Chambre des représentants.
Secrétaire, Alfred Berrewaerts, avocat.
Trésorier, l'abbé Kennis, aumônier à la maison pénitentiaire.
Membres : J. M. Boon, négociant; Lambrechts, vicaire de Ste-Gertrude; Janssens, aumônier de la maison d'arrêt; Verhaegen, aumônier à la maison pénitentiaire; Ch. Terwagne, rentier; G. Jacqmotte, négociant; A. De Néeff; Jos. Peeters.

1e *section.*

PATRONAGE. — ÉCOLE DOMINICALE.

Président, F. Schollaert.
Vice-Président, Ch. Terwagne.
Aumônier, vicaire Lambrechts.
Secrétaire-trésorier, G. Jacqmotte.
Membres : RR. PP. Van Dommelen et De Bruyn de la Compagnie de Jésus; Van Genechten, directeur de l'école Saint-Albert; F. Pels, huissier; Aug. Gonne, F. Van Emelen, étudiants; J. Peeters; Arn. Gonne; Jos. De Bève; A. Berrewaerts; F. Lambin; J. Vangrunderbeek.

2e *section.*

ADULTES.

Président, J. de Trooz.
Vice-Président, M. Boon.

Aumônier, l'abbé Janssens.

Secrétaire-trésorier, Tyck, vicaire de Saint-Quentin.

Membres : Paul De Becker, avocat; Van Horenbeek, vicaire de Ste-Gertrude; Kennis, aumônier à la maison pénitentiaire; Novent; J.-B. Boine; A. De Néeff; baron van Oldeneel; F. Adams; A. Peeters; Verhaegen, et le vicaire Peeters.

—

RAPPORT

présenté au nom du Conseil sur les travaux des Conférences pendant l'année académique 1887-1888.

—

MONSEIGNEUR,

MESSIEURS,

La fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge ramène pour nous, travailleurs dévoués de l'œuvre de St-Vincent de Paul. l'occasion de jeter ensemble un coup d'œil sur les résultats obtenus durant l'exercice qui vient de s'écouler.

Si nous pouvons éprouver une légitime satisfaction en repassant devant nous les souffrances matérielles et les misères morales qu'il nous a été donné de soulager, n'oublions pas de rapporter à Dieu nos humbles mérites et témoignons Lui notre respectueuse reconnaissance de ce qu'Il ait daigné Lui-même nous enseigner la charité.

La charité, Messieurs, vous le savez par une noble expérience, est une vertu douce à pratiquer; elle excite en nous ce sentiment qui part du cœur, la commisération, l'amour de notre semblable, de notre frère souffrant. Elle commence par chercher à adoucir la triste existence

du pauvre; elle lui fournit les secours matériels nécessaires à apaiser ses souffrances, elle réchauffe ses membres et apaise sa faim; mais par sa bienveillante onction elle s'insinue dans le cœur même du pauvre et lui fait comprendre que tous, membres d'une même famille, la grande famille du Christ, nous devons nous entr'aider et nous aimer comme Il nous en a légué l'exemple.

Et dans l'accomplissement de notre mission de paix et de consolation nous puisons l'oubli des peines et des contrariétés de la vie et nous bénissons la Providence d'avoir permis qu'à côté de grandes douleurs elle ait placé le remède, et veuille bien se servir de nous comme faibles instruments de sa miséricorde. C'est aux disciples de St-Vincent de Paul que s'adressent ces consolantes paroles du Psalmiste : *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem; in die mala liberabit eum Dominus.*

Bienheureux celui qui a l'intelligence sur l'indigent et sur le pauvre, le Seigneur le délivrera au jour mauvais.

L'année dont nous allons tracer rapidement le bilan, s'est ouverte sous d'heureux auspices. Mgr Abbeloos, à l'exemple de ses vénérés prédécesseurs dans le rectorat de l'Université catholique, a bien voulu accepter la présidence d'honneur de notre œuvre. Il a inauguré ses fonctions charitables en présidant, le 8 décembre

1887, l'assemblée générale que ramène chaque année la fête de l'Immaculée Conception. C'est un nouveau gage de prospérité pour la société de St-Vincent de Paul. Nous avons cru devoir perpétuer le souvenir de la première apparition parmi nous de notre nouveau Président-d'honneur en imprimant son allocution à la suite de ce rapport.

* * *

Une œuvre comme la nôtre ne traverse pas le cours d'une année sans avoir à regretter la perte de quelques-uns de ses bienfaiteurs et de ses membres actifs.

Accordons un pieux souvenir à ces âmes vraiment chrétiennes qu'il a plu au ciel de rappeler à lui et que l'exemple de leurs vertus produise d'heureux fruits chez ceux qui continuent le combat de la vie.

Notre nécrologe s'ouvre par un nom vénéré et respecté; je veux parler du Révérend M. De Ridder, curé-doyen de St-Pierre et président-d'honneur de la Conférence St-Pierre. Vous savez tous, Messieurs, quelle sollicitude il vouait à toutes les bonnes œuvres, quelle sympathie il éprouvait pour le pauvre et quelle paternelle manière il avait de pratiquer la charité, mais on peut dire que quand il s'agissait de St-Vincent de Paul il avait une prédilection marquée et il a tenu à nous le prouver en venant durant tant d'années généreusement en aide à nos pauvres.

Notre œuvre a voulu lui témoigner un dernier hommage de pieuse reconnaissance et a fait célébrer un service solennel pour le repos de son âme.

Nos sincères regrets accompagnent dans sa tombe M. l'abbé Valvekens, vicaire de l'église St-Joseph. C'était un de nos membres actifs les plus dévoués, et la conférence St-Pierre perd en lui un de ses plus zélés travailleurs. Miné par un mal qui ne pardonne pas, il conservait encore des illusions, mais ce n'était que pour penser à reprendre la visite de ses chers pauvres, et peu avant sa mort il priait un de nos confrères de le remplacer jusqu'à son rétablissement.

Dieu dans son éternelle sagesse l'avait jugé digne de la récompense de ses élus.

Payons aussi au juste tribut de regrets aux membres honoraires que la mort nous a ravis. Nous avons d'abord une ancienne bienfaitrice : Mlle Mertens qui, tout en fournissant à la Société une partie du vestiaire, a su nous montrer par sa générosité en quelle faveur elle avait nos pauvres. Puis M. Staes-Van Landeghem qui nous a constamment témoigné son attachement, en donnant dans une si large mesure. Sa famille s'inspirant des exemples qu'il a laissés nous a fait parvenir un don généreux de 500 francs.

La mort est venue nous enlever également : Mlle Van den Schrieck une ancienne protectrice

de nos malheureux; Mlle Verbiest et Mlle Ingelbeen, M. le sculpteur Vermeylen, M. Yernaux et M. le professeur O'Neale, qui tous, en maintes occasions nous ont manifesté une charitable sympathie.

Que la paix du Seigneur soit avec eux.

∴

Dans les différentes conférences de la ville nous n'avons à mentionner aucun changement dans la constitution des conseils, sinon pour la Conférence St-Pierre, qui a offert la présidence d'honneur à M. le doyen Ceulemans.

Sa gracieuse acception nous prouve qu'il est déjà l'ami de nos pauvres et que son précieux appui ne nous fera jamais défaut.

Nous saisissons cette occasion pour renouveler nos sentiments de gratitude envers le clergé de notre ville, si dévoué et si actif dans sa précieuse collaboration à nos travaux.

Examinons maintenant les ressources que la charité nous a confiées et l'emploi qui en a été fait.

Le total des recettes a atteint le chiffre de fr. 7848-48 dépassant de plus de 600 fr. l'avoir de l'an dernier.

Il comprend d'abord une somme de 2094 fr., produit des quêtes ordinaires et 139 fr. pour les

quêtes extraordinaires; nous avons de ce chef une augmentation de 200 fr. sur les sommes correspondantes de notre bilan précédent.

Les souscriptions des membres honoraires nous valent cette année 2420 fr. Ce résultat magnifique ne nous est pas venu tout seul; car notre Société perd tous les ans, soit par décès, soit par départ, quelques-uns de ses protecteurs; mais il s'est trouvé un digne apôtre de St-Vincent de Paul, un de nos confrères (sa trop grande modestie me fait taire son nom), qui a vu du bien à faire; cela lui a suffit; il partit et commença à travers la ville ses charitables pérégrinations si fructueuses à un double point de vue : d'abord en ce qu'elles ont fait connaître à plusieurs le but et même l'existence de notre belle œuvre et surtout en ce qu'elles ont eu pour résultat de nous amener en un an et demi 120 souscripteurs nouveaux.

Au nom des pauvres, merci à notre zélé confrère.

Les dons particuliers nous représentent une somme de 1402 francs, en diminution de 900 fr. sur l'an dernier. Cette situation pourrait sensiblement s'améliorer si chacun de nous, dans la sphère de ses influences, voulait faire un peu de propagande.

Nous avons reçu de Mlle Hairion 200 francs en souvenir de son regretté frère, M. le professeur Hairion; à l'occasion du décès de Mlle Vander

Bruggen on nous a fait parvenir également une somme de 100 frs.

Mgr Abbeloos, recteur de l'Université catholique, le protecteur dévoué de toutes les bonnes œuvres, a bien voulu penser à nous en nous envoyant un don de 100 francs; un généreux anonyme nous a transmis la même somme

Témoignons ici nos sentiments de reconnaissance à M. le chanoine Carnoy qui, outre les messes qu'il continue à dire pour le repos de l'âme de nos chers défunts, a gratifié notre Société d'un envoi de 40 francs

Nous avons aussi à adresser des remerciements à ce petit groupe de personnes charitables qui ont pensé aux souffrances de nos pauvres, causées par les rigueurs d'un long hiver et leur sont généreusement venus en aide; nous avons de ce chef reçu une somme de 565 frs. Quel bien-être nous avons procuré à nos familles ! et comme elles ont béni leurs bienfaiteurs ! Puisse ce bel exemple être suivi encore cette année !

Cet hiver, suivant une pieuse tradition, un prédicateur distingué, M. l'abbé de Pascal, nous prêta le précieux concours de sa parole chrétienne. Nous devons lui savoir gré de la manière dont il a su toucher le cœur de son nombreux auditoire ; une collecte de 392 frs répondit à son éloquent appel.

Nous voyons encore figurer à notre avoir une somme de 673 frs, produite par une confé-

rence du R. P. Van Tricht. Le sujet était bien approprié au but que nous poursuivons. Il nous a parlé du grand ami des déshérités de ce monde : de Frédéric Ozanam. Le beau succès que nous avons à enregistrer ne nous étonne pas. Tous ceux qui ont entendu une fois la voix onctueuse et délicate de notre digne conférencier, se font un plaisir d'assister à ces régals de l'esprit et du cœur.

Je suis heureux de pouvoir me faire l'interprète de tous ceux qui l'ont entendu, pour le remercier de ce qu'il nous ait procuré l'occasion de faire aussi agréablement une bonne œuvre.

Une fête musicale donnée par MM. les étudiants, au parc de la ville, nous a valu 120 frs et nous devons également une somme de 100 frs à la générosité d'un groupe d'amateurs liégeois qui ont représenté à notre théâtre la pièce d'un si bon comique : *Tatti l' Perriqui*. Honneur à ces Messieurs qui, au milieu de leurs distractions et de leurs plaisirs, n'oublient pas les malheureux.

Voici maintenant l'emploi qui a été fait de nos finances : 16,000 pains ont été distribués à nos pauvres, pour 4172 francs.

Ces chiffres sont supérieurs à ceux de l'an dernier; mais nous avons eu aussi une circonstance spéciale qui nous a fait penser plus spécialement à nos pauvres; je veux parler du jubilé sacerdotal de notre glorieux Pontife Léon XIII.

La société de St-Vincent de Paul ne pouvait rester en arrière dans cet élan de reconnaissance et de respect filial qui partait de l'Univers chrétien. Elle a glorieusement occupé sa place en déposant au pied de Sa Sainteté l'obole des Conférences du monde entier. Des délégués de toutes les nationalités ont eu la faveur d'adresser directement au Pape les vœux de leurs confrères, et c'est ainsi que le Président général des Conférences de Louvain, reçu en audience pontificale du pèlerinage belge, s'est vu accorder à lui et à tous les membres de notre œuvre une bénédiction toute spéciale. C'est à l'occasion de cette grande fête chrétienne, que le Conseil a pensé à nos pauvres; il a voulu les associer à notre joie et leur a fait une ample distribution de pains aux corinthes.

Nos dépenses en vêtements ont été de 2340 fr ; en poêles 121 fr.; en coke 1185 fr.; en paille 439 fr., et en frais divers 506 fr. (1).

---

(1) Tableau des recettes et des dépenses :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Quêtes ordinaires :	2094 65	Pains (13,790) :	3829 86
Quêtes extraordinaires :	139 94	Pains aux corinthes donnés à l'occasion du Jubilé Pontifical (285) :	343 75
Souscriptions :	2420 00	Vêtements :	2340 60
Dons particuliers :	1402 75	Poêles :	121 40
Dons particuliers pour chauffage des pauvres pendant l'hiver :	565 00	Coke :	1185 00
Sermon :	392 54	Paille :	439 20
Conference du R. P. Van Tricht :	613 50	Dépenses diverses :	506 14
Fêtes musicales et dramatiques :	220 00		
Total : fr.	7848 48	Total : fr.	8765 95

Notre bilan se traduit par un léger déficit. Ne nous en effrayons point, Messieurs, il sera bien vite comblé; il suffit de pouvoir compter sur votre bonne volonté et nous savons qu'elle ne nous fera jamais défaut.

Examinons brièvement quelques détails relatifs aux différentes conférences.

Sur un total de 392 membres actifs visitant 287 familles, la Conférence St-Pierre, avec ses 68 visiteurs, a porté secours à 104 familles, soit à plus du tiers de nos protégés. Ce résultat encourageant est dû au désintéressement et au zèle des membres habitant la ville toute l'année et qui aussi, durant les vacances, ont bien voulu se charger du soin de certaines familles visitées par d'autres conférences et particulièrement nécessiteuses.

Nous constatons dans les recettes de cette année une augmentation de 150 fr. sur les quêtes ordinaires. C'est à la Conférence St-Pierre que nous devons également l'heureuse innovation de l'œuvre de St-Nicolas. Quelle joie n'a-t-elle pas apportée au modeste foyer du pauvre. Nous avons pu cette année distribuer à 250 enfants

---

BILAN.

Dépenses :	fr.	8765 95
Recettes :		7848 48
Déficit :	fr.	917 47

Réserve de la Kermesse Flamande de 1886 :	fr. 4168 21
Déficit de l'année 1886 87 :	917 47
Reliquat :	fr. 3250 74

des bonbons, des jouets et près de 300 objets d'habillement. Merci pour tous le bien que nous avons pu faire, et ces remerciements s'adressent d'abord au zélé président de la Conférence St-Pierre, qui met tous ses soins à faire réussir cette petite fête des pauvres; ensuite à tous les souscripteurs et fournisseurs de la ville qui permettent au grand St-Nicolas de visiter nos jeunes protégés.

La retraite annuelle des membres de cette Conférence a eu lieu au mois de mars en la chapelle des Rév. Pères Jésuites; elle a été prêchée par le R. P. Van den Gheyn et a eu grand succès, tant au point de vue du nombre des auditeurs que des fruits que tout le monde en a retiré.

L'œuvre de l'Adoration nocturne du jeudi saint, en l'église des Jésuites, a été également cette année particulièrement suivie par nos confrères. Rappelons aussi le beau spectacle et le noble exemple qu'offrent les membres de nos Conférences en faisant au saint Sacrement une escorte d'honneur à la grande procession de la Fête-Dieu.

La Conférence de Ste-Gertrude nous présente une augmentation de 80 fr. sur les recettes précédentes, et celle de St-Michel a payé cette année 77 fr. en supplément de vestiaire.

* * *

La Conférence St-Lambert à Héverlé, et notre œuvre toute entière, ont fait cette année une perte bien regrettable en la personne de son

dévoué président, M. le chevalier van Elewyck. Ce fut un des ouvriers de la première heure de la Conférence St-Pierre ; il occupa pendant les deux premières années d'existence de cette Conférence la place de secrétaire, qu'il quitta pour aller fonder un rameau nouveau : la Conférence St-Lambert. Il en est resté jusqu'à sa mort le digne président.

Nous ne saurons jamais, Messieurs, tout le bien qu'il a fait, toutes les larmes qu'il a séchées dans sa longue pratique de la charité. Dieu, soyons en sûr, lui aura déjà accordé sa récompense.

Le nouveau président de la Conférence d'Héverlé, M. P. Van Meerbeek, peut se féliciter de l'état prospère que présente le compte de cette année. Les recettes se montent à 605 fr. parmi lesquelles nous remarquons un don magnifique de 300 fr. de la Sérénissime maison d'Arenberg ; et les dépenses ne s'élèvent qu'à 560 fr. Le boni est donc de 44 francs (1).

(1) Tableau des recettes et des dépenses de la Conférence Saint-Lambert :

RECETTES.		DÉPENSES.	
Reliquat de l'année précèdente :	31 41	Combustible :	476 00
Don de la Sérénissime Maison d'Arenberg :	300 00	Habillements de 1re communion :	52 61
Intérêts des fonds placés :	16 00	Pains et secours en argent :	10 00
Souscriptions particulières :	165 00	Pertes d'animaux :	15 00
Vente d'un coupon de l'Emprunt belge :	92 80	Impression des billets de convocation :	6 75
Total : fr.	605 21	Total : fr.	560 36

La Conférence Ste-Barbe que compose la Société des ouvriers, fondée en 1867, compte 29 membres actifs chargés de la direction de 400 membres effectifs dont plus de 200 fréquentent le patronage St-Albert, une cinquantaine la 1e subdivision de la grande section et 125 pères de famille la 2e subdivision.

Les fêtes religieuses ont été rigoureusement observées dans toutes les sections. Toutefois il convient de signaler une heureuse innovation dont l'honneur revient au patronage St-Albert.

La fréquentation de la messe du dimanche est devenue un service de la société. Ses jeunes gens des paroisses de St-Jacques et de Ste-Gertrude assistent à la messe dans leurs paroisses respectives; ceux des autres paroisses se réunissent à St-Michel. Leur présence est contrôlée par les membres de la direction. Mensuellement il y a une communion générale.

Le comité a également institué une caisse libre de pèlerinage; les participants (ils sont déjà 90), versent cinq centimes par semaine. Cette année leur pieuse visite a été pour le sanctuaire de N.-D. de Montaigu. Ils se proposent de se rendre l'an prochain à N.-D. d'Hanswyck.

La société des ouvriers a fêté cette année

BILAN.

Recettes	fr.	605 21
Dépenses	»	560 36
En caisse : fr.		44 85

l'élection de M. Schollaert, vice-président, du comité central et président du patronage, en qualité de membre de la Chambre des représentants, chacun a saisi avec bonheur cette occasion de témoigner sa reconnaissance à cet ami dévoué de la classe ouvrière.

Le voyage annuel de la grande section s'est effectué à Alost, où nos braves ouvriers ont reçu un accueil fraternel et cordial.

Une sévère application du règlement a rencontré l'approbation générale notamment en ce qui concerne la fréquentation des locaux; aussi chaque dimanche la grande salle est-elle occupée par plus de 80 membres. Le comité cherche à développer la section des jeunes gens de 18 ans; il constate qu'ils échappent en général à l'action bienfaisante des œuvres catholiques et espère pouvoir remédier à cette situation.

Les ressources de la société ne sont pas en rapport avec les services qui lui sont confiés, son budget doit forcément se restreindre. Aussi le comité compte sur l'avenir et se permet de faire un chaleureux appel à la générosité des amis du pauvre (1).

*
* *

(1) Bilan de la Société au 1er novembre :

Dépenses	fr.	2130 70
Recettes	»	1321 20
Déficit	fr.	809 50

Il est à remarquer que la fête annuelle n'a pas encore eu lieu.

La conférence St-Joseph établie au collège de la Ste-Trinité et qui s'occupe comme vous le savez du patronage des enfants pauvres continue à prospérer. Le nombre des enfants secourus s'est élevé à 92, celui des membres honoraires à 32 et le bureau a compris 8 membres actifs.

Outre les secours habituels tels que vêtements, gâteaux de la St-Nicolas, réjouissances à la maison de campagne du collège, souvenir de 1e communion, la Conférence de nos jeunes amis a trouvé un moyen nouveau d'exciter le zèle de leurs petits protégés ; elle fait distribuer des bons de pain à ceux qui ont conservé le plus de bonnes notes dans leurs classes respectives.

Nous voyons parmi les dépenses la somme de 249 fr. pour des distributions de pains et 208 fr. pour fourniture de vêtements. Le boni de la Conférence est de 31 fr. (1). Courage et persévérance aux jeunes apôtres de la charité.

*
* *

Une œuvre, sœur de la notre, poursuivant un même but et nous venant si heureusement en aide, est la Conférence de St-Charles Borromée; elle distribue aux nécessiteux des bons de vin,

---

(1) Bilan de la Conférence St-Joseph :

Recettes :	fr.	1702 25
Dépenses :	»	1671 00
En caisse :		31 25

de viande et de bouillon et élevant le champ de son action, elle exerce la charité envers l'âme délaissée du pauvre en faisant célébrer le saint Sacrifice de la messe pour ceux qui sans cela seraient peut-être oubliés ici-bas.

Depuis trois ans les recettes de cette Société subirent un temps d'arrêt par la disparition de ses principaux soutiens, les membres honoraires: et parmi eux comment ne pas nommer encore ce grand chrétien, ce noble et généreux Henri de Kerckhove, fondateur de l'association à laquelle il resta pendant toute sa vie et jusque dans la mort si profondément dévoué.

C'est donc à remplacer ces bienfaiteurs par de nouvelles recrues dans l'armée de la charité que s'est attaché le conseil de l'œuvre. Des résultats consolants ont couronné ses efforts; les revenus annuels se sont relevés et ont atteint en 1887 le chiffre de 500 fr. Ces recettes quoique restreintes ont permis de distribuer pendant l'année 1887-88, 400 cartes de bouillon par l'intermédiaire de la Conférence de St-Vincent de Paul; les messes pour les pauvres défunts ont été célébrées régulièrement et le déficit qui s'élevait à 2912 fr. en 1885 est tombé au chiffre de 1755 fr.

.
. .

Un généreux mouvement de sympathie pour les malheureux s'est manifesté dans plusieurs communes de notre arrondissement. Outre la

Conférence fondée à Blauwput en 1887, si dignement présidée par M. Beeten, qui a su lui donner cette impulsion qui assure sa marche régulière pour l'avenir, nous avons à citer une série de conférences fondées cette année même, c'est d'abord celle de Cortenberg ayant pour président le Dr Vrebos; Everberg, présidée par M. l'abbé Vanden Eynde, Velthem-Beyssem présidée par M. Lambrechts et Herent dont M. Léon Meulemans, conseiller provincial, a bien voulu accepter la présidence.

Voilà un bel exemple et nous sommes sûr de le voir bientôt suivi; nous souhaitons à nos nouveaux confrères une complète réussite dans leur généreuse entreprise.

∴

Nous ne pouvons terminer ce rapport sans dire quelques mots d'une œuvre très ancienne et plus nécessaire que jamais, c'est l'œuvre de la bibliothèque des bons livres établie rue Ste-Barbe.

Grâce aux 30,000 volumes, dont bon nombre de livres flamands, distribués gratuitement en lecture, nous pouvons espérer développer la saine instruction du peuple et contre-balancer les mauvais effets de lectures perverses au moyen desquelles on cherche à le corrompre.

Malheureusement le chiffre des recettes a notablement diminué et depuis quelques années le compte se clôt par un déficit considérable.

A vous, Messieurs, de protéger une œuvre aussi utile; faites la connaître davantage et grâce à votre bienveillante influence, la Société des bons livres pourra continuer à offrir à l'ouvrier des lectures saines et morales.

*
* *

Et maintenant, Messieurs, il me reste à remercier encore la Providence d'avoir si visiblement protégé notre Société de St-Vincent de Paul durant cette année; qu'Elle continue à nous inspirer un zèle ardent et une vigoureuse charité dans le service des pauvres; aimons-les, comme Jésus-Christ les a lui-même aimés et n'oublions pas que, ce que nous aurons fait pour les humbles et les petits sera récompensé au centuple là-haut.

—

Voici le texte de l'Allocution, prononcée le 8 *décembre* 1887 *par le nouveau président d'honneur Mgr* Abbeloos, *dont il a été parlé plus haut :*

Messieurs et chers frères en N.-S. J.-C.

C'est à la demande du digne président du comité particulier de Louvain que je suis venu assister à votre assemblée générale et m'asseoir à la place qu'il a l'habitude d'occuper avec un dévouement exemplaire.

Vous attendez de moi et je sens que je vous

dois quelques paroles d'encouragement, de reconnaissance et d'édification chrétienne. Il serait superflu de réclamer pour cet objet votre indulgence, car si j'en ai besoin, elle m'est d'avance, dans cette réunion où règne la charité, acquise tout entière.

Je ne saurais, Messieurs, mieux traduire la religieuse émotion que j'éprouve en face de votre œuvre et du zèle dont le rapport fait foi, qu'en empruntant une parole qui s'échappait du cœur de saint Paul, écrivant à son disciple Philémon, un modèle de bienveillance et de docilité chrétienne; le grand apôtre plaidait dans sa lettre la cause de l'esclave Onésime et y indiquait pour les temps futurs la véritable solution du problème de la misère, celle-là même que vous appliquez dans la société de St-Vincent de Paul. Laissez-moi donc vous dire avec lui que je rends grâce à Dieu du bien que vous faites, que j'ai ressenti une grande joie et une grande consolation de votre charité, attendu que par vous les cœurs des fidèles ont été réconfortés, *viscera sanctorum requieverunt*.

Et cette gratitude, cette joie, cette consolation, elle n'est pas seulement pour nous, pas seulement pour les pauvres que vous soulagez, vous la ressentez vous-même, Messieurs, et vous appréciez combien il est bon, combien il est doux d'habiter et de travailler ensemble comme des frères, *quam bonum et quam jucundum habi-*

tare fratres in unum. Car le divin Maître l'a dit *omnes vos fratres estis*, vous êtes tous frères, frères entre vous, frères des indigents que vous visitez, auxquels vous portez l'assistance et la consolation, tous enfants du même Père qui est au ciel et de notre Mère commune la sainte Eglise de Dieu. — Ah! si cette féconde vérité pouvait pénétrer dans tous les esprits et s'emparer de tous les cœurs ! Elle n'était pas même soupçonnée du monde païen où l'oppression du faible et le régime de l'esclavage étaient des rouages essentiels de la mécanique gouvernementale; elle s'ébauchait à peine au sein de la race privilégiée d'Israël. Et de nos jours, ne la voit-on pas s'obscurcir, s'éclipser en quelque sorte dans les milieux où le christianisme et sa sainte doctrine est négligée et mise en oubli. Ce n'est pas qu'on n'y exalte les sentiments philanthropiques, ni qu'on n'y parle, même bruyamment, de la grande fraternité des hommes ; mais le mot chez eux est vide et sans réalité, il est frappé d'impuissance, s'il n'est simplement hypocrite.

La tâche de soulager les souffrances humaines, de calmer l'amertume des cœurs délaissés est trop haute et trop vaste pour les seules forces de la nature; elle n'avance guère par l'application des âpres principes de la justice sociale abandonnée à elle-même. Le secret précieux de l'accomplir parfaitement ne se trouve que dans

le cœur de Celui qui est la source de toute charité. *Deus charitas est*, Dieu est charité; et l'amour de Dieu, inséparable de l'amour des hommes, est répandu dans les âmes par l'Esprit-Saint qui nous est donné Et voyez comme depuis l'incarnation du Fils de Dieu cet amour s'est trouvé à l'œuvre, comme il a su renouveler la face de la terre.

L'inégalité des conditions et des fortunes n'a pas cessé d'exister ici-bas, elle existera toujours: mais de ces deux classes d'hommes, les riches et les pauvres, de cette multitude d'êtres humains dont les tendances et les passions sont si diverses et souvent hostiles, la charité a su former cet édifice admirable dont le ciment n'est pas la force, cet organisme vivant que nous nommons la société chrétienne, fruit béni de ce germe d'amour déposé par Dieu dans le sein de son Église.

Si cette société s'agite et se trouble, c'est que l'activité de l'Église est paralysée, que son influence est méconnue ou repoussée. L'Eglise n'en poursuit pas moins son œuvre avec l'assurance que le triomphe final appartiendra à l'amour divin qui l'anime. Elle en a pour gage la parole infaillible de Celui qui lui a garanti la survivance à toutes les épreuves. Jésus-Christ a voulu que l'union des cœurs, que l'amour réciproque autant que l'unité dans la foi constituât jusqu'au dernier jour l'un des indices immortels

de la divine origine de son Église et de sa doctrine : « C'est à ce signe, dit-il, que l'on reconnaîtra que vous êtes mes disciples, si vous avez de la dilection les uns pour les autres. » Et s'adressant au Père céleste après la cène suprême : « Père saint, dit il, je vous conjure que tous les miens soient un — par le cœur — comme vous et moi nous sommes un — par nature — afin que le monde sache que vous m'avez envoyé. »

Cette sublime prière fut exaucée; et c'est par l'union, par la pratique de la charité que la sainte Eglise a réalisé ses conquêtes, qu'elle a étendu, à travers toutes les générations, ses inépuisables bienfaits et son doux empire.

Les premiers chrétiens de Jérusalem, par leur abnégation héroïque, n'ont fait qu'inaugurer les fastes de la charité qui se perpétuent à travers les siècles. — Saint Vincent de Paul, dont la grande image plane sur les temps modernes, n'a point tari par ses largesses et par ses œuvres la source de la charité; il lui a au contraire par son grand exemple et ses institutions admirables, imprimé un jaillissement plus puissant et plus général. Témoin ces conférences érigées de nos jours sous son patronage, et qui comptent plus de 250,000 membres répandus sur le globe. C'est votre honneur et votre mérite devant Dieu, Messieurs, de les faire fleurir à Louvain, et rien n'est plus consolant que de voir enrôlés

sous la bannière de la charité un si grand nombre de jeunes gens, étudiants de l'Université catholique. L'apprentissage qu'ils y font leur permettra de remplir dignement le rôle social que la Providence leur destine ; il sera pour eux la source des plus pures joies de la vie et de ce bonheur, fruit divinement promis aux amis des pauvres. *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem*. Heureux celui qui a l'intelligence pratique, le souci cordial du pauvre et de l'indigent.

La religion, Messieurs, est l'inspiratrice de la charité. C'est parce que vous le savez que vous avez célébré avec une piété particulière la fête de l'Immaculée Conception de Marie, plaçant ainsi votre culte de la reine des vertus sous le patronage de la Reine du Ciel. C'est, en effet, dans son sein virginal que l'amour de Dieu et des hommes eut son expression la plus parfaite et son siège le plus pur. Rien n'égale en ce monde l'amour maternel, et puisqu'il a plu à Dieu que Marie fût notre mère spirituelle, il l'a douée pour nous d'une affection véritable, d'une charité dépassant incomparablement en sainteté, en force, les tendresses les plus vives que les mères de ce monde peuvent vouer à leurs enfants. Elle les dépasse autant que la grâce est au-dessus du nature. Marie est par excellence la mère de la sainte charité, *mater pulchræ dilectionis*. Son aide puissante et les grâces de son

Fils, dont Elle est la dispensatrice bénie, vous porteront bonheur, pour cette vie et pour l'éternité, à vous, à vos familles et aux chers protégés de vos Conférences!

—

RAPPORT sur l'ÉCOLE CATHOLIQUE D'ADULTES, présenté au nom du bureau par L. DUBOIS, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Avant de vous faire un court résumé de nos séances pendant l'année 1887-1888, permettez-moi de jeter avec vous un regard sur le passé de l'Ecole d'Adultes.

C'est la première fois, en effet, que le rapport annuel de l'Ecole a l'honneur de figurer à l'*Annuaire de l'Université*. Nous sommes heureux, en remerciant Mgr le Recteur de cette nouvelle faveur, de lui exprimer en même temps toute notre reconnaissance pour la constante bienveillance qu'il témoigne à notre œuvre.

C'est vers le milieu de l'année 1867 que l'Ecole d'Adultes fut fondée par un groupe de bourgeois généreux et dévoués. A leur tête se trouvait M. Cappellen-Verzyl. Qu'il nous soit permis de saluer en passant cet industriel chrétien, dont l'œuvre féconde devait rendre tant de services à la classe ouvrière de Louvain.

Le rapprochement des diverses classes de la société apparaissait aux fondateurs de l'œuvre comme un des puissants moyens de résoudre la question sociale. Et Louvain, où l'élite de la jeunesse du pays se trouve réunie, n'était-il pas

un terrain tout indiqué pour travailler à cette grande tâche de réconciliation?

Il suffisait de mettre les jeunes gens de la noblesse et de la bourgeoisie en contact journalier avec les travailleurs, pour éveiller en eux l'amour des ouvriers et dissiper chez ceux-ci la méfiance et la jalousie, fruits de l'ignorance et des préjugés.

Ce fut là le but de l'Ecole d'Adultes « initier ses membres à la connaissance et à l'amour de la classe ouvrière, en travaillant au progrès intellectuel, moral et religieux des ouvriers de la ville! »

Un appel fut donc fait aux étudiants et nos prédécesseurs dans la vieille cité universitaire s'inscrivirent nombreux dans l'œuvre naissante.

Les premières séances furent consacrées à l'élaboration des statuts, à la constitution du conseil administratif et à la discussion des voies et moyens à utiliser pour la réussite de l'Ecole.

A l'origine, l'œuvre s'occupa aussi de la distribution régulière de journaux aux ouvriers, pour contrebalancer l'influence néfaste des petites publications irréligieuses et immorales : soin qui incombe maintenant à une œuvre spéciale.

Les conférences hebdomadaires, données dans les premières années par des étudiants en théologie sur des sujets de religion, de morale et même d'économie domestique et politique, se

transformèrent dans la suite, comme vous le savez, en cours de religion, donnés chaque semaine par le R. P. Libert et ses collègues, auxquels nous sommes en grande partie redevables du succès de l'œuvre.

L'Ecole ne comprit, dans les commencements que deux sections divisées chacune en deux années d'études et le programme des cours ne comportait que trois branches : la *langue maternelle* parlée et écrite — l'*arithmétique*, *l'histoire et géographie*, plus un cours facultatif de flamand pour les élèves wallons et un cours facultatif de français pour les flamands.

A peine fondée, l'Ecole se trouva en lutte avec une autre institution, animée celle-là d'un esprit irréligieux. Il fallait à tout prix en combattre les pernicieuses tendances et lui enlever le plus d'élèves possible.

C'est dans ce but qu'une troisième section, la section de dessin, fut installée à côté des deux autres et nous valut une augmentation notable dans le nombre de nos élèves. Tandis que notre école était ouverte cinq jours de la semaine, l'autre ne l'était que trois jours : cette circonstance fut encore un avantage pour nous et l'école adverse tomba bientôt misérablement par suite d'un refus de subside (1).

L'œuvre reçut dans la suite d'importants déve-

(1) V. l'*Economie chrétienne,* année 1872, p. 552.

loppements. Des cours nouveaux furent créés pour préparer les plus méritants de nos élèves aux examens d'employés des postes et télégraphes, de géomètre, etc , en même temps qu'on instituait des divertissements à certaines époques de l'année : c'est ainsi que les fêtes de la St-Nicolas, du mardi gras et de la distribution des prix furent successivement organisées.

Voilà, Messieurs, en peu de mots l'histoire de notre œuvre. Si parfois les moyens employés ont subi des modifications, le but en est toujours resté le même et le dévouement des étudiants n'a jamais cessé d'accomplir pleinement la tâche qu'ils s'étaient imposée.

Aussi pouvons-nous, à la fin de l'année 1887-1888, accuser une situation généralement prospère Les cours ont été régulièrement donnés par un corps de cinquante professeurs, le règlement de l'œuvre a été corrigé et remis en vigueur dans toute son intégrité ; les fêtes ont bien réussi, grâce au concours généreux des personnes charitables de Louvain, qui mettent à notre disposition de magnifiques cadeaux que nous donnons en prix à nos élèves, et ne manquent jamais d'honorer nos fêtes de leur présence.

Nous sommes heureux de leur exprimer ici toute notre reconnaissance : le haut intérêt qu'elles veulent bien prendre à nos travaux facilite singulièrement notre tâche et stimule notre dévouement.

Et maintenant que nous avons à lutter avec d'autres écoles d'adultes, il importe que nous redoublions d'ardeur et de zèle.

Sachons nous dévouer à la réalisation du but si grand de notre œuvre, en lui sacrifiant avec joie nos heures de loisir. Car, ne l'oublions pas, après ces belles années d'université, de grands devoirs s'imposeront à nous et parmi ces devoirs celui de nous consacrer au bien des pauvres et des ouvriers. Ces quelques années passées au sein de l'Ecole d'Adultes seront pour nous un apprentissage sérieux, qui fera de nous de bonnes recrues pour la grande armée du bien.

—

SOCIÉTÉ MÉDICALE
de l'Université catholique de Louvain.

—

ANNÉE ACADÉMIQUE 1887-88.

Président d'honneur, Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.

Président émérite. M. le professeur Van Kempen.

Composition du bureau.

Président, M. le professeur Debaisieux.

1er *Vice-Président*, M. le professeur Verriest.

2d *Vice-Président*, M. le professeur Dandois.

Secrétaire, M. Feys, étudiant en médecine.

Membres : MM. Tellier, Planquart et Pouillon.

Membres actifs.

MM. les professeurs Craninx, Michaux, Haan, Van Kempen, Lefebvre, Hayoit, Masoin, Debaisieux, Hubert, Ledresseur, Verriest, Blas, Venneman, Bruylants, Dandois et Denys.

MM. les docteurs Boine, L. De Rode et Laruelle.

MM. les étudiants en médecine Goossens, Duchâteau, Reusens, Van Baelen, De Lantsheere. Eekman, Dusollier, Colsaerts, Feys, Planquart, Cyrille, Helsmortel, Tellier, Brebant, Pouillon, Seguin, Reners, Stiernet, Huriaux, Pelgrims, Lecouturier, Verstappen, Gevaert, Dutoit, Mahieu Albert, Renoirte, Laenen, Somers, Deleval, Halewyck, Demede, Pousseur, Collot, Vendricx, Pepin, Deschamps, De Ridder, Van Holder, Nanson, Ectors, Dehaene, Fostie, Mahaux, Bilouez, Lemaître et Planquart Godefroid.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ MÉDICALE pendant l'année 1887-1888, présenté au nom de la Commission directrice, dans la séance du 8 novembre 1888, par M. V. FEYS, secrétaire.

—

Messieurs,

A l'entrée de cette année académique, je viens accomplir la tâche qui incombe au secrétaire et vous dresser le bilan des richesses scientifiques qui ont été acquises à notre Société Médicale, grâce aux travaux nombreux et variés et aux discussions si animées qui ont occupé les séances de l'année écoulée. La tâche est ardue et délicate, car il me serait impossible de vous rapporter en traits fidèles l'esprit des différents travaux qui ont été lus dans cet auditoire, de vous peindre sur le vif l'animosité des discussions qu'ils ont soulevées et l'agrément utile qu'ils nous ont procuré. J'espère cependant que le court tracé de l'histoire de la Société Médicale durant l'année dernière, sera suffisant pour vous remémorer tout le charme que vous avez goûté dans les diverses séances et pour prouver que, grâce à vos actives re-

cherches, nous ne nous sommes pas arrêtés dans la voie du progrès qui nous a été tracée par nos prédécesseurs. Nous n'avons pas battu les vieilles ornières; loin de là, toutes les nouveautés médicales et scientifiques à l'ordre du jour sont tour à tour venues payer leur tribut, en faisant l'objet de sérieux travaux et de discussions approfondies.

Inaugurant la série des travaux, M. Dayez nous a émis quelques considérations sur le traitement des fractures du corps du fémur. La première partie du travail comporte une étude des deux méthodes les plus employées dans le traitement de ces fractures : les appareils inamovibles et les appareils à extension continue. M. Dayez recherche les avantages de chaque procédé et met en regard leurs inconvénients. Il reproche surtout aux appareils inamovibles de ne pas combattre suffisamment le chevauchement et de retarder la formation du cal. L'extension continue n'aurait pas ces inconvénients, pourtant ce procédé exige des poids très forts (?), qui fatiguent énormément le malade et rendent son emploi assez difficile. Dans la seconde partie du travail l'auteur se demande si le procédé mixte de feu le Dr Petit ne serait pas préférable. L'application d'un appareil inamovible pendant dix à dix-sept jours, combattrait sûrement les contractions musculaires qui agissent sur les fragments, ce qui permettrait à l'exten-

sion continue, qu'on emploierait en second lieu, de ne pas exiger des poids aussi forts; on bénéficierait ainsi des avantages reconnus à chaque procédé en évitant leurs plus grands inconvénients.

Comme le traitement chirurgical de chaque cas de fracture du corps du fémur doit s'inspirer des indications présentes, c'est-à-dire fournies par le cas donné, et que d'autre part M. Dayez avait voulu pour ainsi dire établir un traitement uniforme pour la plupart des fractures du fémur, la discussion ne pouvait manquer d'être nourrie abondamment d'arguments et d'objections. L'assemblée se partagea en deux camps; chacun se mit en devoir de défendre de son mieux le mode de traitement qu'il acceptait et d'exclure trop absolument les autres procédés; aussi fallut-il l'intervention de nos honorables Président et second Vice-Président pour redresser les erreurs qui avaient été émises et rendre à chaque procédé le mérite qui lui revenait.

Dans la séance du 16 novembre, M. Charlier nous fit une lecture sur la révulsion. Dans cette étude, après avoir défini la révulsion, l'auteur nous expose les moyens de la produire à ses divers degrés : rubéfaction, vésication et cautérisation. Il s'attache ensuite à nous expliquer l'action physiologique, traite en détail l'action locale des révulsifs et ses effets sur l'appareil cardio-vasculaire et respiratoire, sur la nutrition

et la calorification. Incidemment il dit un mot de l'influence que peut avoir le lieu d'application de la révulsion.

Il termine en nous donnant ses effets thérapeutiques et les meilleurs modes d'administration.

Encore une fois, le travail de M. Charlier était un de ceux qui devaient soulever une discussion générale; car chacun des membres, quelque courte que soit son expérience, pouvait apporter son petit contingent et relater les effets qu'il avait observés lors de l'application d'un vésicatoire ou d'un Rigollot, fut-ce même sur la poitrine emphysémateuse d'une vieille tante. Tout le monde se souviendra encore de M. Hupin qui, trouvant le travail de M. Charlier incomplet, vint combler çà et là une lacune, exposa ses théories personnelles et nous exprima sa pensée sur les effets de la révulsion d'une façon très pittoresque.

Dans la séance du 23 novembre, M. Debrun nous fit part d'un travail sur les applications thérapeutiques de l'antipyrine. Après avoir dit un mot de l'action antithermique de ce nouveau médicament, l'auteur examine son influence sur le rhumatisme articulaire; il le compare à ce point de vue avec d'autres médicaments jouissant de soi-disant propriétés antirhumatismales et notamment avec le salicylate de soude; il parle ensuite de son action antidouloureuse : l'antipyrine jouit d'une efficacité remarquable

dans les céphalées, quelle que soit leur nature, dans les névralgies, les névrites des ataxiques, les crises douloureuses de la lithiase biliaire et urinaire, les coliques intestinales et utérines, les douleurs d'origine cardiaque, etc.

Il termine en disant qu'il n'existe pas une condition morbide où l'antipyrine ne puisse remplacer la morphine et que dans bon nombre de cas elle présente sur celle-ci de réels avantages. M. Debrun s'étant inspiré des idées du professeur Germain Sée avait voulu faire de l'antipyrine une panacée pour tous les maux qui affligent l'humanité souffrante; dans la discussion qui s'ensuivit, parmi les objectants d'office, les uns lui opposèrent une série d'observations judicieuses où l'antipyrine avait échoué; d'autres refusèrent au médicament telle propriété thérapeutique en se basant sur son action physiologique ; finalement, MM. les professeurs Verriest et Dandois, intervenant à leur tour, résumèrent la question et nous fournirent des enseignements instructifs tirés de leur expérience personnelle.

Dans la séance du 30 novembre, M. Lecomte nous fit une communication sur le traitement de la phtisie. Il divise les méthodes de traitement en deux groupes : I. Moyens qui peuvent modifier le terrain ne s'adressant pas à la cause : ils sont rarement curatifs, souvent impraticables pour le malade et lents dans leurs effets ; II. Moyens qui tuent le bacille de Koch.

Existe-t-il des substances qui peuvent anéantir le microbe ou du moins enrayer sa vitalité sans nuire à l'organisme humain? La question est discutée; toujours est-il qu'on a proposé : 1) les injections intra-parenchymateuses dans le tissu pulmonaire; le procédé est dangereux et n'a pas abouti; 2) les inhalations d'acide fluorhydrique, d'acide phénique, de gaz sulfureux n'ont donné que des résultats contestables; 3) l'exhalation par le poumon de substances introduites dans l'économie, soit par l'estomac qui souvent ne les supporte guère, soit par le tissu cellulaire qui s'enflamme et n'amène que des quantités insuffisantes de médicament, soit par le rectum. Ici, M. Lecomte expose la méthode de M. Bergeon de Paris : injection d'acide carbonique et de gaz sulfureux dans le rectum; il en donne le principe, nous en expose le manuel opératoire et fait part des résultats obtenus. Il est d'avis qu'il y a dans cette nouvelle méthode des ressources puissantes contre cette terrible maladie qui décime l'humanité.

A l'instigation de M. le professeur Verriest, les objectants d'office chargés de la discussion du travail de M. Lecomte expérimentèrent sur des phtisiques de l'hôpital le procédé de Bergeon, puis vinrent dans des séances subséquentes exposer les résultats de leurs expériences. Après un échange d'observations, on conclut que la méthode de Bergeon ne peut être qu'un palliatif

temporaire dans le traitement de la phtisie; elle amène une sédation de la toux, diminue les sueurs excessives de la nuit, rend un peu de sommeil aux malades et facilite les fonctions digestives, mais elle n'a aucune action destructive sur le bacille.

Dans la séance du 7 décembre, M. Sterpin nous donna lecture d'un travail sur le toucher rectal et les tumeurs du rectum.

Ce travail est divisé en deux parties : La première comprend les soins préliminaires, les différentes manières de pratiquer le toucher, la description de la muqueuse rectale saine, ainsi que les principaux rapports anatomiques du rectum. La seconde partie se subdivise à son tour et comprend 1° les tumeurs de bonne nature (hémorrhoïdes, abcès, kystes, polypes) dans lesquelles M. Sterpin fait rentrer l'étude du prolapsus et des corps étrangers du rectum; 2° l'étude des tumeurs de mauvaise nature sous le nom de cancer du rectum.

Le 14 décembre, M. Laloyaux nous fit part d'un travail sur la cocaïne.

L'emploi du chloroforme n'est pas toujours sans danger ni difficultés; dans bien des cas un anesthésique local peut suffire et le meilleur est la cocaïne. Après quelques mots d'historique, M. Laloyaux expose l'action physiologique de ce médicament : la cocaïne abolit la sensibilité nerveuse motrice; elle a en outre une action vaso-constrictive.

Passant à ses multiples applications thérapeutiques, il fait ressortir son action tonique sur le système nerveux et son action anesthésique locale, d'abord sur les muqueuses, puis sur la peau. Quelques recommandations quant à son mode d'administration, font suite à cette importante partie. En finissant, l'auteur se demande si l'application de la bande d'Esmarch, lorsqu'elle est possible, préalable à l'injection de cocaïne, n'augmenterait pas l'étendue de la région anesthésiée et la durée de l'anesthésie.

Tel qu'il était conçu et exposé, le travail de M. Laloyaux ne donnait pas prise à la critique; il n'a cependant pas manqué d'être utile et profitable pour la Société, car chaque membre, dans la séance suivante, fit connaître les cas dans lesquels il avait pu avantageusement employer la cocaïne, sans passer sous silence les cas moins nombreux où le médicament avait échoué ou même donné lieu à de légers accidents.

Dans la séance du 11 janvier, M. Debongnies nous a dit quelques mots sur le massage. Dans une première partie il expose les effets physiologiques du massage, et traite du massage général joint à l'hydrothérapie en tant que moyen hygiénique; dans une seconde partie, il donne un aperçu sommaire de la technique du massage local employé comme moyen thérapeutique; il établit les avantages qu'il présente et signale ses principales applications, notamment dans le

traitement de l'entorse, des tumeurs blanches torpides, du lumbago et du torticolis.

Nous pouvions regretter que la communication de M. Debongnies fût courte, parce que l'auteur possède le talent de charmer par son langage choisi et figuré, et d'autre part nous avions tout lieu d'être satisfaits de ce que M. Debongnies eût réhabilité à nos yeux une manœuvre ancienne, tombée dans l'oubli, abandonnée jusqu'ici entre les mains, je ne dirai pas de charlatans, mais de gens la plupart du temps ignorants de la médecine; il nous a clairement prouvé que nous avons là un excellent moyen thérapeutique qui peut nous venir en aide quand les autres ressources de l'art nous échappent ou sont insuffisantes.

Le 12 janvier, M. Hupin nous présenta un travail sur le régime lacté. Après avoir défini le régime lacté, il parle du mode d'emploi du lait qui peut être donné seul ou associé aux féculents, ou ajouté au régime ordinaire constituant ainsi le régime lacté exclusif, mitigé et mixte. Puis, abordant les propriétés physiologiques du lait, il le considère comme 1° aliment de facile digestion, 2° modificateur de la nutrition, 3° diurétique. Enfin, se basant sur ces propriétés, il passe aux applications thérapeutiques. Comme aliment de facile digestion, le lait est indiqué dans les affections du tube digestif, dans le cours de la fièvre et la convalescence des maladies aiguës;

comme modificateur de la nutrition il peut être employé dans la phtisie, la bronchite chronique, l'emphysème pulmonaire, les fièvres intermittentes, l'obésité et l'aménorrhée; comme diurétique il convient dans les affections rénales, les maladies du cœur, la goutte et l'intoxication saturnine. Dans son travail, M. Hupin avait peut-être à dessein un peu exagéré, selon nous, la valeur thérapeutique du lait; toujours est-il que la discussion, dont M. Ameels fut le principal soutien, ne tarda pas à devenir très animée, et se généralisa bientôt; on n'en vint pas aux mains, mais on quitta le local plus tard que de coutume et l'on avait la mémoire rafraîchie concernant tout ce qui, de loin ou de près, avait quelque rapport avec le régime lacté.

« Non multa sed multum », dit un vieux proverbe; mais les membres de la Médicale, révisionistes parfois, progressistes toujours, suppriment la négation et laissent l'affirmation pour mettre « multa sed multum ». A preuve MM. Smets et Laruelle qui, dans la séance du 25 janvier, présentèrent chacun un travail. En peu de mots, ces deux membres nous offrirent un ensemble de vérités et de connaissances scientifiques; le premier plaisait par la nouveauté du sujet qu'il nous développa, le second, par la finesse du jugement et la précision de la critique qui ressortirent à chaque page de son travail.

M. Smets avait pris pour sujet : Aperçu som-

maire sur l'étiologie des maladies infectieuses. Il expose l'historique et les débuts de la doctrine microbienne, donne sur la question une étude étiologique qu'il divise avec Flügge en trois grandes classes : 1° les maladies à contagion obligée, 2° à contagion facultative, 3° les non-contagieuses. Il examine ensuite quels sont les moyens de transport du contage, traite de l'immunité individuelle et de l'immunité que confère une première atteinte; il fournit les explications aujourd'hui acceptées par les auteurs les plus autorisés; enfin, après quelques mots sur le mode d'action des microbes à leur entrée dans l'organisme, il parle brièvement de la prophylaxie que tout médecin doit connaître et appliquer.

M. Laruelle (pour lors secrétaire de la Société), nous parla du traitement général de la fièvre. La fièvre, dit-il, n'est pas une entité morbide; elle n'est qu'un ensemble de symptômes qui accompagnent diverses maladies et qui nécessitent en général le même traitement. Nous avons contre la fièvre : 1° le traitement causal qui consiste à détruire le germe qui provoque la fièvre. Il n'existe guère que dans les fièvres intermittentes et le rhumatisme articulaire aigu; 2° le traitement hygiénique qui suffira le plus souvent. Il peut se résumer en trois indications : repos absolu, propreté rigoureuse, régime approprié; 3° le traitement symptomatique qui aura surtout

8.

pour but de combattre la température élevée. Dans cette partie de son travail l'auteur examine la valeur des diverses médications qui ont tour à tour prévalu dans le traitement de la fièvre; la médication antiphlogistique si longtemps en vigueur, aujourd'hui jugée et définitivement condamnée; la médication altérante impuissante dans la plupart des cas; la médication excitante qui n'a qu'un chiffre restreint d'indications; la médication par les bains ou antithermique, la meilleure contre le processus fébrile, la plus avantageuse contre les autres complications; enfin la médication antipyrétique, par des moyens internes, qui n'est peut-être pas toujours sans danger et dont l'efficacité est loin d'être démontrée.

Le 1er février, M. Morren nous fit la lecture d'un travail sur l'alimentation rationnelle des enfants du premier âge : avant de déterminer la nature de l'alimentation nécessaire aux enfants, M. Morren présente quelques considérations anatomo-physiologiques sur le tube digestif des nouveaux-nés, s'attachant surtout à démontrer l'absence du ferment saccharifiant. Puis il passe en revue les trois modes d'alimentation les plus importants : l'allaitement maternel, l'allaitement étranger et l'alimentation artificielle; pour ce dernier mode d'alimentation seulement il donne les précautions importantes à prendre pour arriver à un résultat satisfaisant. Enfin se pré-

sente pour l'enfant une dernière période : le sevrage. Quand faut-il opérer le sevrage et quelles sont les précautions à prendre pour arriver à cette période : telles sont les questions que M. Morren s'efforce de résoudre.

Le 12 février, M. Charlier, dont nous avons déjà cité le nom, nous lut un travail de longue haleine sur la dilatation de l'estomac. Je crois de mon devoir de rendre hommage, au nom de la Société, à son zèle et à son activité infatigables qui ne se sont jamais démentis un instant lorsqu'il s'agissait de la prospérité de la Médicale.

M. Charlier décrit classiquement la maladie; après un court historique, il fait l'étiologie de la gastrectasie : elle est rarement idiopathique, le plus souvent symptomatique; elle est parfois aiguë et passagère, le plus souvent chronique; vient ensuite la longue liste des causes occasionnelles et prédisposantes.

Quant à la pathogénie de cette affection, on peut dire que certaines causes agissent par effet purement mécanique, d'autres par les troubles fonctionnels qu'elles entraînent à leur suite. Les modifications pathologiques portent surtout sur la forme et la grandeur de l'estomac et les altérations anatomiques se résument du reste en celles du catarrhe chronique de l'estomac. Les symptômes peuvent être divisés en fonctionnels et physiques : les premiers englobent les troubles de la digestion, de la nutrition générale, de

l'excrétion urinaire et du système nerveux; les seconds sont fournis par la percussion, l'inspection, la palpation, la dilatation gazeuse et le sondage ou l'examen du suc gastrique. La marche, la durée, la terminaison et le pronostic sont variables, d'après les éléments de la maladie primitive. Le traitement comprend tout d'abord celui de l'affection primitive; pour le reste il se résume en trois grands points : le régime, le lavage et les agents capables de provoquer les contractions stomacales.

Dans la même séance, votre secrétaire eut l'honneur de vous présenter une observation recueillie dans le service de la Maternité : une femme, vers le terme de sa gestation, a fait sur l'abdomen une chute assez grave; des symptômes de métrite se déclarent; quinze jours après, elle arrive à la Maternité en travail d'accouchement; au toucher, au lieu de trouver la poche des eaux normales, nous rencontrons une masse molle constituée de bosselures de formes irrégulières et d'inégales dimensions; est-ce du placenta, de l'encéphalocèle, du *caput succedaneum* ou une néoplasie développée dans la trame même des membranes; nous basant sur les symptômes et caractères propres à chacune de ces productions ou tumeurs, nous crûmes pouvoir faire pencher notre diagnostic du côté de la dernière hypothèse. La délivrance, laborieuse par suite des adhérences anormales du placenta, fit voir que

la tumeur était formée de vaisseaux de nouvelle formation dilatés en certains points, ailleurs déchirés et ayant donné lieu à des extravasats sanguins. Quant aux causes qui auraient pu provoquer cette néoformation, il y avait lieu d'hésiter entre la syphilis et le traumatisme, d'autant plus que nous avions pu recueillir un commémoratif quelque peu suspect.

Inspiré par le travail de M. Charlier et pour y faire suite, M. Planquart déposa le 14 mars un travail sur le lavage de l'estomac : dans un court aperçu historique, l'auteur montre que, si l'idée du lavage de l'estomac remonte jusqu'à la plus haute antiquité, elle dut cependant attendre le commencement de ce siècle pour arriver à un véritable perfectionnement. Il expose ensuite dans un premier chapitre, l'appareil instrumental et le manuel opératoire, et proclame la supériorité des appareils à syphon sur la pompe stomacale. Puis il examine le mode d'action et les indications du lavage ; il nous montre que ce procédé thérapeutique entraine comme conséquence une aptitude plus grande de la muqueuse stomacale à subir l'action modificatrice des médicaments. Il passe enfin en revue les nombreuses maladies de l'estomac où le lavage est un moyen sinon curatif, du moins un adjuvant très utile de la médication thérapeutique ; il ajoute qu'il peut être d'un grand secours dans le diagnostic parfois si difficile des maladies de l'estomac.

L'auteur termine en disant quelques mots des accidents que peut déterminer le lavage de l'estomac, et cite des cas où il est formellement contre-indiqué comme, par exemple, dans l'ulcère rond, dans le cancer arrivé à sa dernière période et dans le cas où il existerait un anévrysme de l'aorte.

Comme vous le voyez, le travail de M. Planquart comportait une étude approfondie d'une question actuellement à l'ordre du jour, question jusqu'ici imparfaitement discutée dans les auteurs classiques et sur laquelle la science n'a pas encore dit son dernier mot ; c'était là un motif assez puissant pour que ce travail fût pour nous une source abondante d'utiles enseignements.

A la séance suivante, votre secrétaire lut devant vous un travail sur l'examen des enfants. Dans son introduction, l'auteur prouve par des arguments divers que les maladies de l'enfance doivent faire l'objet d'une étude spéciale et que celle-ci doit avant tout trouver sa solidité dans un examen approfondi des jeunes malades, fait au chevet de leur lit. Tombant ensuite en plein dans son sujet, il énumère d'abord les petites précautions qu'il est bon de prendre quand on arrive au berceau de l'enfant et les questions préalables qu'on pose aux personnes soignant le bébé. Pour ce qui est de l'examen proprement dit, il suppose d'abord l'enfant endormi ; pen-

dant que l'enfant sommeille on peut analyser l'expression du visage, observer les positions et les mouvements des diverses parties du corps, prendre le pouls et étudier les caractères de la respiration. L'auteur décrit en passant l'état normal sous lequel l'enfant se présente quand il est bien portant, couché tranquillement dans son berceau, et il indique successivement quelques maladies qu'on peut soupçonner, parfois même diagnostiquer avec certitude à l'aide de ce premier coup d'œil. Il suppose ensuite l'enfant éveillé, donne en quelques traits la physiologie du cri et les renseignements qu'on peut tirer de ses modifications d'intensité et de modalité pour la connaissance des maladies ; puis il expose les procédés en usage pour l'examen de la poitrine ; on commence toujours par l'auscultation du dos de l'enfant, après quoi on passe à la percussion, vient enfin la palpation : c'est le moyen le plus commode et le plus simple, il nous renseigne sur la température, le degré d'humidité de la peau, et il permet de percevoir les ronchus et le frémissement vocal. En terminant son travail, l'auteur signale les particularités qui concernent l'examen des voies digestives.

Pour couronner la longue liste des travaux de l'année 1887-88, M. Cakembergh vint débattre devant nous un sujet tout palpitant d'actualité, je veux parler du magnétisme. Comme vous le

savez, Messieurs, c'est un monde inconnu et vaste qui donne jusqu'ici accès aux théories les plus diverses et aux opinions les plus disparates. M. Cakembergh, en se basant sur ses expériences personnelles, n'a voulu explorer qu'un territoire limité de cet immense domaine et s'est contenté de nous entretenir de la suggestion dans l'hypnotisme. Après avoir affirmé que la suggestion suffit à elle seule pour provoquer les diverses manifestations hypnotiques, l'auteur s'efforce de démontrer l'action de la simple suggestion à l'état de veille sur nos divers appareils. Il cite des exemples personnels, pour ce qui concerne les appareils de mouvement, où il est parvenu à provoquer la contracture, la paralysie, la catalepsie, chez une personne qui n'avait jamais été magnétisée. Il aborde ensuite la sensibilité et donne des exemples où la sensibilité douloureuse et tactile, le sens musculaire, la sensibilité à la température et les sens spéciaux ont été influencés. D'après l'auteur, les facultés supérieures sont également sous l'empire de la suggestion chez certains sujets ; il fournit encore des exemples à l'appui de cette assertion et il ne doute pas que nos appareils circulatoires digestifs et respiratoires n'en subissent plus ou moins l'influence. Dans un second chapitre, l'auteur traite la question du sommeil hypnotique obtenu par simple suggestion et il en rapporte deux observations. Il se demande alors jusqu'où peut

aller la suggestion et il croit qu'elle pourrait même provoquer la mort (exemple historique). Dans un dernier chapitre, il cite des exemples d'auto-suggestion inconsciente du mouvement, des sensations et de la pensée; il finit par formuler une hypothèse sur le mécanisme de production de l'état hypnotique : ne serait-ce pas le résultat d'un réflexe inhibitif ou non, dont le point de départ périphérique serait une attitude particulière des globes oculaires? Il invoque à l'appui de son hypothèse l'expérience vulgaire de magnétisation du coq, expérience qu'il est impossible, à son avis, d'expliquer autrement.

A M. Vanvelsen échéait le rôle d'objectant d'office; aucun autre n'eût pu mieux que lui s'acquitter de ce devoir; s'étant occupé beaucoup de cumberlandisme et de magnétisme, il était à même de juger en connaissance de cause de la valeur des assertions de M. Cakembergh et de discuter les théories qu'il avait émises. Contre toute attente il ne s'attarda pas à faire des objections; il émit ses opinions personnelles au sujet des phénomènes hypnotiques, quitte à faire çà et là un court parallèle entre sa manière de voir et celle de son contradicteur.

Les phénomènes, dit-il, qui se passent pendant le sommeil hypnotique et le sommeil naturel sont identiques et relèvent tous d'une seule et même cause : la cérébration inconsciente; il définit ce dernier terme et cite le rêve comme preuve péremptoire de son existence. 9

Les deux grandes causes de la cérébration inconsciente dans le sommeil ou, en d'autres termes. du rêve sont les préoccupations de la veille et les impressions sensorielles; vient ensuite l'explication de l'incohérence du rêve; enfin les traits d'analogie entre le sommeil et rêve hypnotiques d'une part et naturels d'autre part. La cérébration inconsciente existe aussi à l'état de veille; comme preuves de son existence il invoque le pressentiment et la production de tous les actes qu'on fait machinalement. Après cette lecture, MM. Vanvelsen et Cakembergh se sont lancés en plein dans la discussion : naturellement ils s'obstinaient à faire prévaloir leurs opinions personnelles; je ne me hasarderai pas à vous donner en résumé les définitions et explications qui ont été échangées sur la notion du souvenir, l'essence de l'hallucination et de la fascination; la discussion était trop subtile, j'oserai dire presque spécieuse; toujours est-il que, grâce à la parole facile dont il est doué et aux arguments nombreux qu'il avançait, M. Cakembergh semblait sortir victorieux de la lutte alors que finalement il ne faisait que mélanger ou plutôt concilier sa théorie avec les opinions nouvelles émises par M. Vanvelsen.

Ici finit, Messieurs, ma tâche de rapporteur. Que l'année ait été bien remplie, que chacun ait rivalisé de zèle et d'activité pour atteindre le but de la Société, qui est d'accroître l'instruc-

tion de ses membres par le travail et de consolider l'union des étudiants en médecine entre eux, j'en invoque les faits signalés dans mon rapport; ils sont suffisamment éloquents pour le proclamer.

En avant dans la voie du progrès où nous nous sommes engagés; marchons de l'avant pour ne pas reculer; travaillons d'union et de concert pour rendre nos succès d'autant plus durables et assurés; profitons des années que nous consacrons au couronnement de nos études médicales pour préparer les armes dont nous aurons besoin dans la carrière qui nous est ouverte. Ici, comme dans l'Evangile, beaucoup sont appelés, mais peu sont élus. Que nous soyons tous élus, c'est mon espoir et mon vœu le plus ardent!

Avant de terminer, Messieurs, il me reste un dernier devoir à remplir en votre nom à l'égard de nos chers Président et Vice-Présidents; durant l'année toute entière, ils ont témoigné de leur sollicitude et de leur attachement profonds à la Société Médicale par leur assistance assidue à nos réunions, par la direction sage et bienveillante de nos discussions, par la critique juste et équitable de nos travaux, par les conseils et enseignements multiples et précieux qu'ils n'ont cessés de nous donner; qu'ils reçoivent aujourd'hui l'expression de notre affection, de notre gratitude et de notre entier dévouement.

—

Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE.

—

Directeur : M. Victor BRANTS, professeur.
Secrétaire : M. Victor Denyn, de Malines.

Ont pris part aux travaux en 1887-1888.

MM. Bodeux, Michel, de Spa.
Carrière, Louis, de Nivelles.
Cauchie, Alfred, de Haulchin.
Houtart, Maurice, de Tournay.
Lambrechts, Hector, de Louvain.
Simonis, André, de Verviers.
Vermeersch, Oscar, d'Ertvelde.
Werner, Henri, de Luxembourg.

—

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence d'ÉCONOMIE SOCIALE, pendant l'année académique 1887-1888, par M. Victor DENYN, secrétaire.

—

Messieurs,

En ce moment je sens ce qu'a d'agréable la fonction de secrétaire dont à l'origine on ne saisit souvent que les ennuis ; c'est avec un plaisir véritable que je vous soumets ce rapport sur les travaux de la Conférence : en y travaillant je me suis rappelé nos chères réunions d'hiver, nos études et nos recherches avec leurs difficultés qu'on était heureux de vaincre et leurs résultats qu'on était fier de produire.

Ce souvenir m'est doux parce qu'il évoque, non seulement un groupe d'amis unis dans le travail, mais aussi la présence aimée et respectée du maître qui facilitait nos efforts par ses conseils éclairés, rendait efficaces nos recherches par sa direction bienveillante et nous soutenait par ses encouragements.

Jamais d'ailleurs les études de la Conférence d'Économie n'auront porté sur une question plus intéressante, nous avons traité le sujet que nous imposaient les circonstances : la commission du travail.

Et les travaux de l'enquête ont soulevé — comme nous l'avons vu — tous les problèmes d'économie sociale : le travail et son organisation — les rapports entre le travail et le capital — la situation matérielle des ouvriers — leur situation intellectuelle et morale.

Et tous ces problèmes y ont été envisagés au point de vue de la situation nationale!

Quelle œuvre que l'enquête! Quelle mine inépuisable de renseignements que ces procès-verbaux que nous avons parcourus ensemble!

Et quoi de plus utile que d'étudier cette œuvre nationale, que de rechercher en nous appuyant sur ces documents précieux, la situation sociale de notre patrie? Quoi de plus utile que d'examiner d'abord, quels sont les maux, où ils sévissent, avec quelle intensité — ensuite quels sont les remèdes que l'on demande et ce qu'on peut espérer de leur efficacité?

C'est le travail que nous avons essayé d'accomplir — et c'est pourquoi j'ai été chargé d'indiquer rapidement dans ce rapport quelle fut l'œuvre de la commission du travail et quelle besogne nous avons faite sur les données fournies par l'enquête.

*
* *

Vous vous souvenez tous, Messieurs, des faits qui emmenèrent la création de la commission du travail.

Au mois de mars de l'année 1886, la grève se déclara dans le Hainaut. Rapidement elle grandit et se transforma : la grève devint le pillage, l'incendie, l'émeute.

Grâce à l'attitude énergique du gouvernement ces violences furent enrayées et force fut à la loi.

On aurait eu tort cependant de ne pas autrement tenir compte de ces faits sans aucun doute regrettables mais qui constituaient un avertissement.

Le gouvernement comprit qu'après avoir réprimé l'émeute il restait à en prévenir le retour.

Il fallait aller aux ouvriers et écouter leurs plaintes, faire appel à tous les témoignages pour démêler dans leur griefs le faux et le vrai ; il fallait reconnaître franchement les abus et rechercher de même les moyens propres à les détruire.

Dans ce but, un arrêté royal du 15 avril 1886 créa la commission du travail, lui donnant pour mission « de s'enquérir de la situation du travail » industriel dans le royaume et d'étudier toutes » les mesures qui pourraient l'améliorer ».

Moins de quinze jours après, la commission tenait sa première assemblée et prenait les dispositions préliminaires.

La commission avait d'abord à procéder à l'enquête : celle-ci en effet devait lui révéler la situation vraie et lui permettre ainsi de délibérer en pleine connaissance de cause sur les moyens capables d'y remédier.

L'enquête fut double : écrite et orale. Par les soins de la commission, un questionnaire fut rédigé : il parut au *Moniteur* et reçut également une édition séparée.

Une série de cent demandes provoquait sur les faits à constater le témoignage de tous ceux qui s'intéressent au sort des ouvriers.

En même temps le questionnaire réclamait l'avis de tous sur les réformes les plus généralement prônées.

L'enquête orale suivit bientôt.

La commission divisa le pays en cinq sections : elle se fractionna elle-même en cinq comités chargés chacun de diriger les travaux de l'enquête dans l'une des circonscriptions territoriales par elle créées.

Pendant des semaines les membres de la commission du travail et leurs aides se rendirent dans toutes les communes du pays présentant quelque importance industrielle.

Les dépositions, relatées dans un procès-verbal analytique, furent réunies et groupées : on y joignit les réponses parvenues par écrit. L'ensemble de renseignements ainsi obtenu fut imprimé : la commission rendait publics les faits dont elle allait juger.

Pour remplir cette seconde partie de sa mission elle s'était divisée en sections : dans la section se faisait sur les matières qu'on lui avait réparties une première discussion qui était reprise en assemblée plénière.

Les rapports faits sur les diverses questions sont des plus remarquables, ils indiquent dans leurs « conclusions » une série de mesures à prendre pour améliorer l'état social.

.˙.

Que croire de l'enquête?

Notons d'abord qu'elle a produit à l'étranger une impression considérable.

Je citerai — à titre d'exemple — l'opinion émise en France par M. Picot, membre de l'Institut.

Dans un rapport adressé à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Picot écrit :

« En résumé, quelle que soit la valeur des con-
» clusions auxquelles sont arrivées les sections,
» on doit reconnaître que l'œuvre poursuivie
» par la commission belge du travail est la plus
» vaste qui ait été accomplie de notre temps. »

Insistant ensuite sur la modération qui a caractérisé l'enquête : « Les membres de la commission du travail ont montré par là un exemple digne d'être suivi par plus d'un grand peuple. »

Ce qui est certain, Messieurs, c'est que l'enquête s'est faite avec des garanties spéciales d'impartialité.

Le gouvernement avait eu soin d'ailleurs de la placer dès l'origine au-dessus des rivalités de parti en choisissant les membres de la commission dans chacune des deux fractions politiques qui se divisent nos chambres. C'est ce qui a

permis de voir ce spectacle si beau de deux partis, faisant trêve un instant à la lutte acharnée, pour travailler ensemble au bonheur du pauvre et de l'ouvrier.

Ce qui est certain, Messieurs, c'est que l'enquête s'est faite avec un désir intense de conciliation.

Ce qui est certain c'est qu'elle offrait aux ouvriers toutes les garanties imaginables.

Dès sa première séance la commission a montré quels sentiments étaient les siens à l'égard de l'ouvrier et combien sa mission lui était chère : elle décidait que les membres de la commission et les secrétaires ne recevraient rien, ni indemnité, ni frais de déplacement.

Elle affirmait de la sorte son dévouement à la cause qui lui était confiée.

A l'enquête, une taxe de témoin fut allouée aux ouvriers.

Les membres de la commission appelèrent spontanément les délégués ouvriers à prendre place au bureau.

L'enquête a donc été faite avec une impartialité complète et avec une modération modèle.

Mais, quelle est la valeur de l'enquête?

Les dépositions donnent-elles une idée exacte de la situation du travail industriel en Belgique?

Certes l'enquête a réuni des éléments précieux, mais elle fait voir surtout le mauvais côté des choses.

Peut-être le gouvernement eut-il bien fait d'accorder à la commission, par une loi spéciale, des pouvoirs plus étendus par exemple le droit d'appeler les témoins d'office.

Mais n'oublions pas que le but de l'enquête était de rechercher les maux existants, de donner aux griefs occasion de s'énoncer.

Elle a d'ailleurs entendu partout patrons et ouvriers.

Quoi-qu'il en soit l'enquête produira des effets heureux.

Certes le gouvernement n'a pas découvert le remède universel qui cicatriserait du coup toutes les plaies sociales : qui pouvait s'y attendre? Lui-même d'ailleurs, ne se faisait point illusion sur son rôle.

M. de Moreau d'Andoy, alors ministre de l'industrie, s'exprimait comme suit, à la première séance de la commission :

« Le gouvernement ne s'exagère point l'in-
» fluence que peuvent exercer l'intervention de
» la législature et la sienne dans le domaine des
» questions ouvrières.

» En pareille matière le rôle des particuliers
» est plus important que celui de l'Etat. »

Et de fait, l'initiative privée s'est bien développée depuis, et, d'autre part deux mesures législatives sont nées de l'enquête : l'une protège le salaire en abolissant le truc-système et en déclarant partiellement incessible et insaisissable le salaire de l'ouvrier.

L'autre établit les conseils de l'industrie et du travail.

On nous fait entrevoir d'autres lois encore.

On a reproché à la commission de s'être bornée à indiquer des mesures législatives et surtout d'avoir omis les grandes questions morales, le vrai remède du mal. Mais la commission n'était pas un comité doctrinal, elle était comité gouvernemental ; son rôle était limité.

*
* *

Il me reste, Messieurs, à indiquer le travail auquel nous nous sommes livrés sur les données de l'enquête.

La commission du travail avait pour premier devoir d'établir, à l'aide de dépositions partout recueillies, la situation du travail industriel dans le royaume.

Les dépositions furent réunies dans les cahiers des procès-verbaux, publiés par les soins du ministère de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics.

Mais ces procès-verbaux sont d'un mâniement fort peu facile.

Une première difficulté résulte de leur étendue même : celui qui veut se rendre compte de la situation relativement à une question déterminée — relativement au travail des femmes et des enfants par exemple — se trouve, malgré des tables faites avec soin et avec grande intelligence,

devant une masse presque inabordable de dépositions les plus diverses et dont quelques-unes seulement offrent de l'intérêt pour lui.

Pour être certain de ne rien omettre de caractéristique, il sera forcé cependant d'examiner toutes les réponses reçues à l'enquête. Car toutes ces dépositions sont consignées pêle-mêle : si les volumes des dépositions écrites présentent de l'ordre et relatent les réponses groupées selon les matières auxquelles elles se rapportent, les volumes de l'enquête orale au contraire marquent les renseignements dans l'ordre où ils ont été reçus, ce qui rend les recherches des plus compliquées.

Il y avait là une double compilation à faire.

Il fallait d'une part faciliter les études relatives à une industrie spéciale; d'autre part, faciliter les études spécialement relatives à l'un des problèmes soulevés par le questionnaire. Cette double compilation, nous nous sommes efforcés de la faire.

L'espace me manque pour faire connaître dans tous ses détails la méthode suivie dans l'accomplissement de ce travail.

Je vais cependant indiquer à grands traits notre façon de procéder.

On a divisé entre tous les membres de la Conférence d'Économie, les diverses matières indiquées dans le questionnaire.

Chacun devait réunir toutes les dépositions

écrites ou orales consignées dans les procès-verbaux et relatives à une matière déterminée. Il les groupait, les classait, résumait leur contenu, indiquait les numéros et le volume qui y correspondent (1).

On obtenait ainsi un tableau d'ensemble, résumé succinct et pourtant complet de la situation relative à telle question avec l'indication de toutes les recherches à faire, pour l'examiner et la contrôler.

Ainsi : un tel fut chargé de déterminer quels étaient dans le pays les contrats de travail les plus usités, et quels étaient à ce sujet les desiderata des ouvriers et des patrons ; — tel autre s'occupa de l'alcoolisme et des moyens de combattre l'intempérance; — un troisième traita des sociétés de secours mutuel, des moyens à employer pour les propager et des modifications à introduire dans les dispositions législatives.

Ces documents étaient en outre groupés par industrie : nouvel avantage.

On peut de la sorte, rien qu'à considérer le tableau, déterminer, par exemple, dans quelles industries les caisses de secours et de prévoyance sont établies; quelles industries encouragent

---

(1) Dans les volumes des procès-verbaux de l'enquête les diverses dépositions sont numérotées. On prend un numéro nouveau chaque fois que le témoin entame une question nouvelle.

l'épargne et quelles autres assurent une retraite aux vieux ouvriers.

Restait une seconde compilation.

Une nouvelle répartition se fit : les industries diverses furent réparties entre les membres de la Conférence : un premier reçut en partage les carrières ; un second les mines ; la petite industrie fut le lot d'un troisième, etc.

Le membre était chargé de réunir toutes les réponses à n'importe quelle partie du questionnaire, mais relatives à son industrie.

Sur les renseignements ainsi recueillis on fit le travail de classification que j'ai indiqué plus haut.

De la sorte les membres se contrôlaient l'un l'autre : chacun en effet, avait traité une question spéciale au complet, question que les autres avaient examinée au point de vue d'une industrie particulière.

La besogne fut parfois difficile et compliquée : on rencontrait des dépositions contradictoires sur un espace de quelques lignes seulement.

Ces contradictions furent notées ; et — dernier perfectionnement — pour indiquer l'origine des dépositions on mit à côté du numéro de chacune, les abréviations suivantes : O. ou P.

La première indique la réponse d'un ouvrier, la seconde celle d'un patron.

Voilà, Messieurs, tout le travail que nous avons fait.

Nous avons ainsi appris à connaître toutes les

souffrances sociales de notre patrie, mais nous avons vu de même toutes les ressources qu'elle offre et tous les moyens de salut.

Il en est je crois résulté pour nous tous, cette conviction que certes il y a beaucoup à changer et à réformer mais que rien n'est perdu.

Nos efforts ainsi auront leur récompense, car dans cette double conviction nous puiserons un dévouement inaltérable à la cause de l'ouvrier. En effet, nous croyons que la situation est grave mais non désespérée. Il faut essayer les remèdes; l'ouvrier endure des souffrances : il serait coupable de ne pas le secourir.

—

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Présidents d'honneur, Mgr NAMÈCHE, recteur émérite, et Mgr ABBELOOS, recteur de l'Université.

Commission directrice.

Président, M. F. Lefebvre, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

1r *Vice-Président*, M. L. de Monge, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

2d *Vice-Président*, M. A. De Ridder, docteur en droit, étudiant en sciences morales et historiques.

Secrétaire, M. M. De Wulf, étudiant en droit.

Trésorier, M. C. Martens, étudiant en droit.

Bibliothécaire, M. J. Schramme, étudiant en droit.

Membre, Mgr D. Mercier, professeur à la Faculté de philosophie et lettres.

—

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1887-1888, fait au nom de la Commission directrice (1) par M. A. DE RIDDER, secrétaire.

—

Messieurs,

Avez-vous jamais, dans vos moments de loisirs, passé quelques instants à regarder un album de vieilles photographies, de portraits de famille? En tournant les pages, en revoyant ces figures pâlies par le temps, ces costumes devenus surannés aujourd'hui, ne vous a-t-il pas semblé voir repasser devant vos yeux des scènes de votre vie où ceux dont vous reconnaissiez l'image se sont jadis trouvés mêlés? Et n'avez-vous pas éprouvé quelque émotion à revivre ainsi ces années d'autrefois? Je

---

(1) La commission était composée comme suit :

M. le professeur F. Lefebvre, président; M. le professeur L. de Monge, 1r vice-président; M. G. Van den Gheyn, 2d vice-président; M. A. De Ridder, secrétaire; M. G. De Craene, trésorier; M. M. De Wulf, bibliothécaire; Mgr Mercier, membre.

voudrais aujourd'hui vous procurer cette jouissance et faire repasser devant vous la vie de notre Société pendant l'année écoulée. Je voudrais que ce rapport fût l'album où soient fidèlement reproduites les scènes de votre passé d'un an, et en vous parlant ce soir, n'être que la main qui tourne les feuillets.

Je commence par vous avouer qu'en écrivant ce rapport j'ai reculé devant une difficulté, celle de résumer les deux conférences que nous a faites sur l'hypnotisme M. le docteur Lefebvre. Que dire et que laisser de côté ? Le choix était difficile, car tout ce que nous a dit le savant professeur de la Faculté de médecine, présentait un égal intérêt. Pour me tirer d'embarras, je me suis décidé à ne pas choisir et je me borne à reproduire d'après ses paroles le double point de vue sous lequel il a envisagé la question, vous renvoyant pour le reste aux bulletins de l'Académie royale de médecine où la conférence a été publiée intégralement. Ceux qui la liront éprouveront à nouveau le plaisir qu'ils ont eu en l'écoutant.

« Dans tous les temps, dit M. le professeur Lefebvre, le législateur a veillé d'une manière spéciale sur les personnes incapables de se gouverner elles-mêmes : il a établi des règles pour la tutelle des mineurs et des aliénés. Il ne s'est pas borné là. Il a pris des dispositions pour protéger la société contre les agissements des sujets

qui ont perdu la raison. Une nouvelle variété de mineurs, on pourrait même dire d'aliénés, s'est montrée dans la société moderne : ce sont les hypnotisés. Le pouvoir ne doit-il pas s'en occuper au même titre qu'il s'occupe des mineurs et des aliénés? C'est la question soulevée à l'Académie de médecine. Mais l'action des pouvoirs publics, si elle est admise, sera toujours fort restreinte; il convient donc d'appeler sur cette question l'attention des particuliers, afin qu'ils puissent se sauvegarder eux-mêmes.

Je n'envisagerai la question de l'hypnotisme qu'à ce double point de vue. »

J'aurais peut-être adopté une décision analogue pour la conférence sur *la parole*, de Mgr Mercier, si je ne m'étais dit que, par là, je vous amènerais peut-être à accuser, non sans raison, votre rapporteur de paresse; devant cette triste perspective je me suis résolument mis à analyser cette œuvre, quitte à me voir après anathématiser par vous pour l'avoir maladroitement défigurée.

Quatre éléments, d'après l'orateur, contribuent à former la parole : d'abord vient l'image sonore, puis l'image articulatoire, en troisième lieu l'image visuelle, et enfin l'image graphique. Cette dernière n'a pas l'importance et surtout le caractère d'universalité des trois autres, elle joue surtout un rôle chez les hommes habitués à confier à la plume l'expression de leurs pen-

sées. L'existence de ces divers éléments est confirmée par la pathologie cérébrale, par l'étude des différents types d'aphasie : certains aphasiques, en effet, peuvent lire, parler et entendre sans être en état d'écrire; d'autres savent écrire sans pouvoir parler; d'autres enfin, bien qu'ayant une intelligence parfaitement saine, n'ont plus l'usage que de certains mots. Comment expliquer ces phénomènes? En admettant que chacun des quatre éléments cités plus haut se localise dans une région distincte du cerveau et qu'une lésion faite à celle-ci influe sur le facteur de la parole qui y réside, les autres restant intacts.

Ce n'est pas sans un soupir de satisfaction, qu'après avoir déchiré de ma plume meurtrière ces conférences que vous avez tant applaudies naguère, je passe à un autre sujet où je puis tailler sans crainte puisqu'il s'agit de mes propres productions. Vous faire pénétrer dans la vie intime de Charles-Quint, vous le montrer au milieu de cette cour où se trouvaient réunis les plus beaux noms de la Flandre, de l'Espagne et de l'Allemagne, tel a été le but que je me suis proposé. Le sujet présentait trop d'extension pour qu'il me fût possible de l'épuiser cette année. Dans une première étude je me contentai de vous dépeindre l'empereur à table : la gourmandise impériale, l'ordre du jour gastronomique, les approvisionnements et cuisines, les officiers de la table, un dîner public, les menus,

les divertissements pendant le repas, la description des salles à manger, du linge de table et de la vaisselle, le budget de la table, le souper, la collation qui termine la journée, voilà les différents points que je traitai devant vous.

Montant une seconde fois à la tribune, je m'efforçai de faire le tableau de ces fêtes somptueuses où la noblesse de cour passait les rares instants de paix que lui laissait l'humeur belliqueuse de l'époque. Les joûtes, les tournois, la danse, la musique se partageaient leurs instants de loisir. On inventait les divertissements les plus variés et les plus étranges pour amuser le prince vieilli avant l'âge par les infirmités et les fatigues du gouvernement le plus vaste qui ait existé depuis le glorieux règne de Charlemagne.

Il eut certes une existence plus calme et moins somptueuse que celle de Charles-Quint ce seigneur châtelain du moyen âge dont, par l'analyse d'un livre récemment paru, j'ai essayé de vous faire connaître la vie domestique, en la dépouillant du masque de poésie que l'imagination trop vive de bien des chroniqueurs s'est plue à lui donner et en vous la montrant dans toute sa prosaïque réalité. Entendre le matin la messe, donner audience à ses vassaux, s'occuper des affaires de son domaine, dîner plantureusement, visiter ses écuries et ses faucons, se coucher de bonne heure pour éviter les frais de luminaire, voilà le programme d'une journée du pacifique Jean de Blois,

programme que venaient à peine varier, de temps à autre, une partie de chasse, un voyage ou la visite de seigneurs du voisinage.

Je serais incomplet si je n'y ajoutais l'arrivée d'un trouvère qui venait faire entendre quelque chansons de geste, ou d'une troupe dramatique qui, en passant par le pays, s'arrêtait pour donner dans la cour du manoir la représentation d'un pieux mystère. M. Martens nous a retracé l'origine de ces associations qui, primitivement formées pour édifier les fidèles en retraçant devant eux, dans les églises, les scènes de la vie du Sauveur ou des saints, finirent, à cause de certains abus, par être chassées du sanctuaire et aux sujets religieux mêlèrent des comédies populaires, *farces*, *soties et moralités. Les confrères de la Passion*, reconnus par Charles VI au commencement du xve siècle, furent les premiers représentants réguliers de l'art dramatique. A côté d'eux s'élevèrent bientôt les *Enfants sans souci* et les *Clercs de la basoche.*

Pour la représentation des mystères le théâtre était généralement divisé en trois étages figurant le ciel, la terre et l'enfer, et l'on voyait passer successivement de l'un à l'autre divers personnages qui mettaient ainsi un peu d'unité dans cette triple action. M. Béthune, complétant et poursuivant en quelque sorte l'étude de M. Martens, nous a montré, s'agitant dans ce cadre, les acteurs qui représentaient le mystère

de l'*Assomption de la Vierge*. Cette œuvre ne manque pas de sérieuses qualités, mais ce qui la dépare c'est le merveilleux allant parfois jusqu'à l'absurde, les longueurs provenant d'un développement exagéré donné à des côtés accessoires de l'action, de la multiplication inutile des personnages et de la symétrie donnant naissance à de fréquentes répétitions. On a attaqué ces critiques de M. Béthune et on lui a reproché de se placer pour juger de la perfection littéraire à un point de vue trop absolu, de ne pas assez tenir compte de la vie de la société où cette œuvre a vu le jour. Ce reproche ne me semble pas fondé, la situation sociale peut expliquer, justifier même une littérature, mais elle ne pourra jamais rendre beau ce qui ne l'est pas. Un mystère s'il est vraiment beau le sera aussi bien au XIXe siècle qu'au XIIIe, la beauté est un élément immuable : les idées, l'éducation des critiques peuvent seules changer.

La poésie du moyen âge n'a pas eu seule les honneurs de nos séances : M. Hardy nous a introduits dans la poésie contemporaine, poésie toute contemporaine puisque les productions qu'il nous a lues datent d'hier et qu'elles sont siennes. M. Hardy chante la nature :

La vaste plaine bleue avec ses routes blanches,
L'or mouvant des moissons, l'eau dormante des bois,
Les colombes jasant en descendant des toits.

Il aime à peindre les paysages rustiques :

Plus loin la vieille grange, aux ogives penchées,
Où logeaient des moineaux piailleurs, par nichées,
Adressait un sourire un peu triste, mais doux,
Aux prés verts où dormaient, là-bas, les grands bœufs roux.
A droite, une tonnelle, au levant exposée,
Laissant trembler sa feuille et pleurer sa rosée,
Découpait vaguement son treillage, le soir,
Comme le pan meurtri d'un vieux mur de manoir.
Là, des poules fuyaient, mêlant leurs crêtes rouges,
Quand les dogues songeurs, sur le seuil de leurs bouges
Portiers du gîte ouvert et vide qu'ils gardaient,
Réveillés tout à coup par quelque bruit, grondaient.
Puis c'était le jardin, le grand jardin plein d'ombre,
Où des sentiers sans fin et des massifs sans nombre
Se croisaient, s'enlaçaient, s'enchevêtraient. Et puis,
Tout au fond, dans un coin, près du pignon d'un puits,
Le vieux mur, jadis rose, aux rides entr'ouvertes,
Ermite en brun manteau frangé de mousses vertes,
Tout courbé sous le faix de l'âge et du chagrin.
C'était un vieux pensif, au fond d'un vieux jardin.

Le jeune poète, dont l'œuvre compte déjà des pages nombreuses, n'a pas craint, en réunissant ses vers sous le titre bien choisi de *Voix de l'aube et du crépuscule,* d'affronter le grand jour de la publicité. Son premier pas dans cette voie a été heureux, la critique lui a fait un favorable accueil et M. Hardy peut être justement fier des approbations qui lui sont venues de maints côtés. Je ne puis que lui souhaiter de persévérer et j'espère que d'autres succès viendront à lui. Toutefois je me permettrai de lui donner un conseil : c'est d'employer moins les

mêmes figures, d'imiter moins surtout, de s'abandonner plus à l'inspiration personnelle, en un mot d'être plus lui-même. Ses œuvres ne pourront qu'y gagner, car jusqu'ici ce qui leur manque c'est l'originalité.

Il a fallu quitter les fleurs, les nids, les ruisseaux où nous avait conduits la poésie et suivre M. De Craene qui, en étudiant *Mensonges*, le dernier roman de Paul Bourget, a fait passer devant nos yeux les écœurants personnages de la vie matérialiste d'aujourd'hui. Je ne veux pas retracer ici le thème de ce livre que l'orateur n'hésite pas à déclarer *mauvais*. Je me contente de signaler d'après lui la tendance de l'ouvrage. « Mensonges! » dit le moraliste chrétien en parlant des jouissances promises par le libertinage, l'adultère; « Mensonges! » dit aussi Bourget. Est-ce donc que la morale du romancier, qui se taxe de positivisme et d'incrédulité, va se rencontrer ici avec la morale chrétienne? A première vue on pourrait le croire; il y a cependant entre eux une différence radicale : c'est que cette dernière réprouve le vice parce qu'elle croit qu'il dépend de l'homme d'être vertueux et heureux, tandis que l'autre n'a pas cette croyance à la liberté et au bonheur; vertu et vice sont des mots vides de sens dans sa philosophie; ses personnages sont vertueux ou vicieux par instinct, par tempérament; fidélité conjugale, adultère : deux mots; il s'est fait qu'un jeune artiste, doué

d'éminentes qualités, a perdu la fortune péniblement acquise, le repos, la santé, le talent et finalement la vie, par suite de l'évolution psychologique que ses rapports avec une femme mariée ont déterminée en lui : c'est là un fait, un événement, un document humain; la mission de l'écrivain est de le décrire intégralement, non d'en chercher la cause et encore moins d'en tirer la morale! En un mot Paul Bourget a écrit un roman fataliste.

Après avoir vu défiler des scènes où le libertinage s'incarnant dans l'adultère s'étale sans vergogne, il est doux de tourner ses regards d'un autre côté et de s'arrêter devant le devoir et la vertu représentés par l'une de ces femmes que l'amour maternel rend si touchantes et si sympathiques M. Legrand nous a procuré ce plaisir en nous parlant de Madame de Lamartine.

C'est grâce au journal de cette noble femme, publié après sa mort par le poète des *Harmonies*, sous le titre de *Manuscrit de ma mère*, que sa vie, son cœur d'épouse, de mère surtout, nous a été révélé. Nous pénétrons d'abord au foyer familial où nous voyons Madame de Lamartine s'appliquer à cette première éducation de l'enfance, qui eut une influence si considérable sur la vocation poétique de son fils Alphonse; sa pensée, sa sollicitude le suivent au collège, dans ses voyages, et son journal nous la montre tour à tour heureuse, triste, alarmée. La jeunesse du

poète devient orageuse : le journal de sa mère n'est plus qu'une prière à Dieu, toute ruisselante de pleurs, jusqu'au jour de l'apparition des *Méditations*, date mémorable qui apporta au fils la gloire, et avec une union désirée, le calme, le bonheur. Les pages du journal débordent alors d'enivrement et de reconnaissance. C'est l'hosanna des mères !

Dans ce Paris, dont Paul Bourget nous dépeignait tout à l'heure les bas-fonds moraux, à côté de turpitudes honteuses et sans nom, il est de splendides dévouements, d'incomparables vertus, pratiquées par des héros croyant non pas au fatalisme de la vie, mais se confiant au gouvernement d'un Dieu juste et bon qui compte leurs actions pour les récompenser en centuple. Si nous éprouvons une douce sympathie pour Madame de Lamartine, cette mère tendre et vigilante, nous nous inclinons avec respect et admiration devant les Petites Sœurs des pauvres, les Frères de St-Jean de Dieu, les Dames du Calvaire et tant d'autres dont M. Schramme nous a parlé en étudiant l'œuvre de Maxime du Camp et notamment *la charité privée à Paris*, l'un des derniers ouvrages de l'éloquent écrivain. Dans la grande ville on voit ces contrastes de trouver à côté de palais somptueux où tous les vices ont leur demeure, de pieux asiles où chaque misère est soulagée, chaque détresse secourue, où des milliers d'âmes consacrent leur

vie ou leurs moments de loisirs, à consoler et guérir leurs frères malheureux. La religion, et la religion catholique seule, peut inspirer de pareils sacrifices; il faut pour les pratiquer être disciples fidèles du Christ qui poussa la charité jusqu'à mourir pour nous.

Combien apparaît, par la force du contraste, le caractère touchant et sublime du catholicisme lorsque l'on étudie l'histoire de ces anciennes religions de l'Inde dont nous a entretenus M. l'abbé Van den Gheyn. Il serait impossible d'exposer, sans la mutiler, sa savante étude en un résumé succinct et le cadre forcément étroit de ce rapport me défend d'en parler longuement; je devrai me borner à en donner les conclusions. Après avoir établi le caractère panthéistique des croyances indiennes, l'orateur termine en disant que, pour le panthéisme, il n'y a que deux issues possibles au point de vue religieux : ou bien l'homme, oubliant les conséquences rigoureuses de ses principes, rendra un culte à tout ce qui porte en soi le cachet de la divinité et lui fait soupçonner la présence de l'Infini et de l'Invisible, c'est le polythéisme pantéiste; ou bien l'image n'apparaîtra plus à son esprit que comme un symbole, et alors la vision religieuse disparaîtra aussitôt, et l'homme se verra confondu dans la divinité, c'est le panthéisme scientifique qui exclut la religion.

En étudiant les cultes que l'on rencontre chez

divers peuples, M. Van den Gheyn fut amené dans une seconde conférence à se poser la question : *La religion est-elle universelle?* La réponse est importante au point de vue philosophique et théologique, car de là dépend la valeur de l'argument en faveur de l'existence de Dieu tiré du consentement universel. On a prétendu trouver des peuples athées, M. Van den Gheyn n'eut pas de peine à renverser cette assertion en examinant une à une les religions des peuples qui figurent sur la liste des athées. Loin de devoir conclure à l'absence de religion, il montra l'existence d'une mythologie souvent très compliquée et d'une connaissance théologique parfois très élevée.

Je ne puis poursuivre plus loin ce rapport sans exprimer, — et, j'en suis certain, en cela je me fais l'interprète de vous tous, Messieurs, — les regrets que nous a causés le départ de M. Van den Gheyn. Pendant les années qu'il fut membre de la Société Littéraire et qu'il participa à sa direction, son zèle et dévouement ne se démentirent jamais; la liste de ses travaux que contiennent plusieurs rapports, montrent qu'il n'était pas seulement un auditeur attentif, mais qu'il savait bien souvent monter à cette tribune pour y traiter les sujets les plus divers et toujours avec un égal succès.

Entendre parler de l'Inde, ce pays mystérieux, nous a mis en humeur voyageuse. Toutefois ce

n'est point vers les temples de Brahma et de Vishnou que nous avons porté nos pas, ou plutôt que se sont envolées nos pensées en écoutant les attrayants récits d'heureux excursionnistes. M. le baron de Coubertin, le collaborateur assidu de *La réforme sociale* et du *Correspondant*, a bien voulu nous servir de guide au milieu des montagnes et des îles de l'Ecosse. Il a fait apparaître successivement devant nous, et d'une façon charmante, Edimbourg, la ville enfumée, l'Athènes du nord, son château de Holyrood encore tout rempli du souvenir de Marie Stuart et de Charles X, ses monuments du moyen âge, ses prêches de l'Armée du Salut, les lacs Katrine et Lhomond, autour desquels foisonnent les porteurs de chapeaux à ruban bleu, signe distinctif des membres de société de tempérance, Stirling et ses nombreux siéges, les îles Hébrides, la grotte de Fingall, les ruines du monastère de St-Colomban où vit encore le souvenir de ses héroïques vertus.

De l'Ecosse nous sommes partis vers d'autres montagnes, bien chères celles-là au cœur de tout catholique, car à leur nom se trouve indissolublement uni celui de la Mère de Dieu : c'est des Pyrénées que M. Bodeux nous a parlé, c'est Lourdes qu'il nous a dépeint. Il semble que tout ait été dit sur ce pieux sanctuaire, mais l'orateur a refait ces descriptions que nous avons peut-être lues chacun bien des fois, dans un

style si choisi, si châtié, si poétique, qu'il nous semblait entendre parler de choses nouvelles et que certes personne n'a regretté la soirée passée à les écouter. « Mille mots délicats émaillent chaque page du livre de M. Bodeux. Son langage est riant et frais comme la fleur de mai, » a dit un critique en rendant compte de cette charmante esquisse artistement imprimée ; tous ceux qui la liront, je n'en doute pas, applaudiront à ce jugement.

Des Pyrénées aux sauvages forêts scandinaves il y a loin, mais qui se plaindrait de la peine à prendre lorsque l'on est assez heureux de posséder un aimable cicerone comme M. le professeur Brants. Ses voyages ont surtout pour but d'étudier au point de vue social les peuples qu'il visite ; je crois pouvoir résumer ainsi l'impression qu'il a retirée de ses rapports avec les Danois, Suédois et Norwégiens :

Le patrimoine rural est protégé par de vieilles coutumes. Une grande abondance de produits spontanés contribue beaucoup à la prospérité : des cours d'eaux nombreux facilitent l'exploitation des immenses forêts en permettant de transporter à peu de frais d'énormes trains de bois et en facilitant le sciage au moyen d'appareils hydrauliques ; cette source de profits vient s'ajouter à celle que procure la pêche, principalement du saumon, très productive grâce au courant chaud du Gulfstream ; enfin les mines

d'argent, de cuivre et de fer achèvent le tableau de l'industrie scandinave. Le peuple est honnête, sauf en quelques grandes villes, et les relations sociales sont restées bonnes. On n'y rencontre pas de fièvre de richesse ; on travaille et on gagne tranquillement, sans apreté. L'enseignement revêt un caractère technique et surtout celui de l'agriculture en Danemarck mérite des éloges sans restriction.

Quoique voyageur, M. Frédéric Godefroy ne nous a pas parlé de tableaux de mœurs, de cathédrales gothiques, dans la conférence qu'il a donnée aux membres réunis des sociétés littéraire, juridique et d'émulation. Le savant auteur de l'histoire de la littérature française a un autre but dans ses nombreuses excursions : c'est non point dans la contemplation de sites agrestes qu'il se plonge, mais dans la poussière des vieilles archives des pays de langue romane; il va partout où il espère trouver un élément pour son dictionnaire historique, ce monument qu'il élève à la langue française, comme fit jadis Ducange au latin du moyen âge. L'histoire de ses ouvrages fut le sujet traité par l'orateur et l'on put admirer comment un travail constant, de toutes les heures, sans trêve ni merci, a su mener à bonne fin ces deux œuvres gigantesques qui sont la gloire d'un homme et un honneur pour la littérature de son pays.

Je termine ici, Messieurs, ce rapport où,

peintre fidèle, j'ai essayé de faire paraître devant vous le tableau de vos labeurs passés. Selon la coutume de tout rapporteur dois-je émettre une appréciation finale? Je préfère vous laisser à chacun ce soin; comptez le nombre de travaux, de conférences, qui se sont produits à votre tribune, comparez avec les années précédentes, établissez le bilan et jugez; votre conclusion à tous ne me laisse aucun doute (1). Il est un droit que je me réserve toutefois : celui de critiquer. Si les orateurs ont été aisés à trouver, votre secrétaire s'en est aperçu à sa facile besogne, il n'en a malheureusement pas été de même de l'auditoire.

Ce n'est pas qu'on oublie la Société Littéraire : cette enceinte qu'on a vue trop petite pour contenir tous ceux accourus dans le but d'applaudir Mgr Mercier, MM. Brants, Lefebvre, de Coubertin et Godefroy, prouve qu'à l'occasion on sait se souvenir encore de cette vieille de cinquante ans; et si, dans l'opinion de quelques uns, elle est arrivée à l'âge des radotages, on a pu se convaincre alors que ceux-ci ressemblent à s'y méprendre à des chants de jeunesse. Mais il n'importe pas tant de venir entendre des ora-

(1) Pour être complet, ce rapport aurait du mentionner encore une étude sur *Le lys*, recueil de poésies de Fernand Séverin, par M. Petit et une poésie de M. J. Schramme, intitulée : *La veuve du gréviste;* mais les auteurs ne nous ont pas fait parvenir le résumé de ces travaux.

teurs faits et sans reproches, ce qu'il faut surtout c'est encourager de sa présence ceux qui débutent dans la carrière des lettres et de la tribune. Parler devant des chaises vides impressionne désagréablement un jeune orateur, ses efforts pour bien faire ne reçoivent pas la récompense qu'ils méritent et qu'ils auraient trouvée dans un auditoire nombreux et sympathique. Comme bien d'autres encore la Société Littéraire a subi le sort que lui fait le courant nouveau des sociétés provinciales et locales, courant qui a déjà porté de rudes coups à celles qui avaient un but spécialement littéraire, juridique, etc.; on va vers le nouveau et l'on délaisse ses anciennes amours. On a tort car c'est ici, mieux qu'ailleurs, qu'on se formera à écrire, qu'on apprendra à parler en prenant part à ces luttes courtoises de la parole où toute opinion peut librement s'exprimer, où tout débutant trouve un appui, toute bonne cause un avocat. C'est ici, comme l'ont déjà dit et répété plus d'une fois du haut de la tribune académique nos vénérables recteurs, que s'aiguiseront ces plumes, que grandiront ces jeunes talents destinés dans l'avenir à combattre pour ces deux grandes causes, si souvent invoquées mais toujours aimées, de Dieu et de la patrie.

Messieurs, la lacune, que je signale à regret, continuera-t-elle d'exister? Oser le croire serait douter de vous. Cette année, qui dans l'existence

de notre société sera une date mémorable, vous ramènera nombreux autour d'elle : étudiants anciens et nouveaux vous prendrez à cœur de la maintenir florissante et de montrer à ses vieux fondateurs, qui bientôt viendront fraterniser avec vous, que l'œuvre qu'ils vous ont léguée n'a pas dépéri entre vos mains.

—

Taal- en letterlievend genootschap MET TIJD EN VLIJT.

—

BESTUUR.

Eere Voorzitter : Hoogeerweerde Heer ABBELOOS. rector magnificus.

Oud Eere-Voorzitter : Hoogeerweerde Heer NAMÈCHE.

Voorzitter : Dr P. G. H. WILLEMS, hoogleeraar.

1e *Ondervoorzitter* : G. HELLEPUTTE, id.

2e *Ondervoorzitter* : Dr P. ALBERDINGK THIJM, id.

1e *Schrijver* : A. HENDERICKX, student.

2e *Schrijver* : Em. VALVEKENS, id.

Boekbewaarder : Leo BRUYNINCKX, id.

Penningmeester : Jul. D'HAENENS, id.

Raad : A. LAPORTA, id.

id. Z. LAMBRECHT, id.

Eerelid : Eerw. L. W. SCHUERMANS, pastoor.

WERKENDE LEDEN.

Dr P. Alberdingk Thijm, hoogleeraar; H. Belpaire (1); P. Bolsens; L. Bruyninckx; E. Calon; P. De Pelsmaecker; J. Devos; Jul. D'Haenens; G. D'Hoore; P. Dierickx; Eerw. heer Dr Dupont, hoogleeraar; P. Frank; E. Goedertier; G. Helleputte, hoogleeraar; A. Henderickx; J. Hen-

(1) De leden wier beroep niet aangeduid is, zijn studenten.

drix; Z. Lambrecht; S. Lambrechts; A. Laporta; E. Loos; E. Luytgaerens; L. Plessers; J. Schuemers; Eerw. Schuermans, pastoor; J. Sensie; A. Sermon; Em. Smets; Em. Struelens; Em. Tykort, hoogleeraar; Em. Valvekens; Cam. Vande Weghe; J. Vanlinthout, drukker; O. Van Malleghem; J. Vanneste; H. Veltkamp, advokaat; A. Verdoodt; Dr P. Willems, hoogleeraar.

BIJWONENDE LEDEN.

A. Aelbrecht; U. Aelbrecht; J. Begerem; Beheyt; Bellefroid; Fr. Béthune; K. Béthune; G. Bogaerts; L. Bonte; M. Boon-Hecking, handelaar; K. Borreman; G. Bossaerts; L. Bouwens; Callens; Cam. Callewaerts; L. Clement; E. Coelman; Ph. Colens; H. Colsaerts; Fl. Coreman; A. Coucke; Eerw. Craenen, onderpastoor; A. Declercq; Cam. De Jonghe; Cam. Delaere; Delbeke; A. De Man; P. Depla; H. De Poortere; Deras; Descamps, hoogleeraar; J. Devos; J. De Winter; De Zutter; Art. Dirx; A. D'Haenens; Donck; G. Duparc; A. Dupont; d'Ydewalle; Art. Fesinger; A. Frutsaert; A. Gesché; G. Gezelle; Giliaems; P. Gillon; L. Goemans; Govaerts; P. Guillemin; A. Haemels; E. Hanssen; J. Helleputte; Fr. Helsen; K. Helsen; Is. Hemeryck, hoogleeraar; K. Hertoghe; Hortens; Eerw. kan. Jacops, hoogleeraar; E. Jans; Ant. Janssens; O. Jeghers; K. Kockerols; Lambin; K. Lambrechts; A. Lanslots; R. Le-

brun; A. Legrand; Linssen; E. Loncin; L. Luysterborghs; W. Maes, almoezenier; P. E. Martens, hoogleeraar; Fr. Meeus; J. Mennes; M. Merchie; Meses; L. Moens; Nyssens, hoogleeraar; L. Ooms; A. Opsomer; Pattyn; L. Petit; J. Pillen; Val. Pillen; A. Pouillon; H. Priem; A. Pringiers; A. Raeymaekers; Em. Reynaert; R. Roelens; Roger; Rooryck; Alb. Ruzette; J. Sansen; P. Schaetsen; adv. Schollaert, volksvertegenwoordiger; H. Schoutheet; J. Schrynen; K. Sioen; J. Smets; Aug. Snieders; P. Soete; L. Steenbeke; Th. Surmont van Volsberghen; Swennen; J. Swolfs; Th. Tempelaer; F. Tyrell; J. Uitenhove; J. Van Acker; Van Biervliet, hoogleeraar; Van Camp; Vancanneyt; M. Van den Berghe; G. Van den Bulcke; P. Van den Eynde; G. Van den Gheyn; J. Vande Put; Om. Vander Donckt; J. Vander Heyden; Fr. Vander Smessen; M. Vande Walle; Van Ermen; W. Van Gindertaelen; A. Van Hoorenbeeck; Van Hove; Pr. Van Huffel; Jhr Van Nispen de Sevenaer; Fr. Van Roy; Ben. Van Trimpont; Cam. Van Walleghem; Fr. Venderickx; J. Verachtert; L. Verheyden; C. Verhoeven; L. Verhoeven; U. Verrest; G. Verriest, hoogleeraar; H. Verstappen; A. Verstraete; J. Vertessen; J. Willems; K. Willems; W. Wilsens; J. Zuure.

—

VERSLAG

over de werkzaamheden van 't schooljaar 1887-88, door Lod. PLESSERS, schrijver.

—

De zittingen van ons Genootschap vingen aan den 21 October 1887 in het Studentenhuis. Hoogleeraar WILLEMS, onze voorzitter, herinnerde in eene levendige toespraak, de schoone heugelijke feesten die het vorig jaar gemerkt hadden : Groot was de bijval, troostend waren de toejuichingen die wij den 8 Mei genoten hadden, toen wij in langen stoet van bonte Vlaamsche Gilden, al juichend door de straten van Leuven togen; door heel het land werden onze luisterrijke feesten met woord en pen vermeld; ook heeft onze hooggeschatte en beminde Rektor ze breed herdacht wanneer hij het akademisch schooljaar opende. Met recht hoopte onze voorzitter vervolgens dat dit alles ons zou aanzetten om nog kloeker en vromer te werken, dat de toekomst voor dat schoon verleden geenszins zou onderdoen, dat de oude leden altijd even hard en sterk zouden arbeiden, dat de nieuwgekomen ons Genootschap nog meer leven en groei en bloei zouden bijzetten.

De kiezing van het bestuur was gemerkt door de veelvuldige herstemming die er noodzakelijk

was tot het aanduiden van eenen 2^n schrijver; zij eindigde met de benoeming van den heer C. Van de Weghe.

Na een aantal voorstellen gedaan, onderzocht, besproken en gestemd te hebben, vingen de lezingen aan. De heer VALVEKENS stapte het eerst op het gestoelte, en sprak ons over *Roman en Zedenleer*.

De verderfelijke beginselen van den zoogenaamden « Roman-Feuilleton » voor oogen leggen en alzoo aanwakkeren om eenen dijk tegen deze stroomen van goddeloosheid en zedeloosheid op te richten, was zijn doel. Onze tijd schijnt ook door een zedelijke « Mala aria » aangetast. Het huiselijk leven verkwijnt, de echtbreuk, de zelfmoorden groeien steeds aan en niet alleen de zeden maar ook het verstand en de maatschappij wankelen op hunne grondvesten. Eenige dier kwalen zijn door de romans veroorzaakt, andere vermeerderd en alom verspreid geweest.

Immers als wij de valsche beschouwingen en verderfelijke leeringen dier boeken met de kwade neigingen van onze herten samenbrengen, moeten wij noodzakelijk besluiten dat de beginselen der romans op onzen geest en op ons hert eenen allerverderfelijksten invloed uitoefenen. De ware zedenleer vindt in God alleen haren oorsprong, haar einde en hare bekrachtiging. Het eerste punt dat ons dus te onderzoeken valt is de leering der romans nopens God en Godsdienst.

Tot welke der twee scholen — materialistische of spiritualistische — de romans ook behooren, 't zij zij ons met Balzac zeggen : « que l'invisible univers moral et le visible univers physique constituent une même matière », of met Eugène Sue « het goede en het kwade als holklinkende woorden » en integendeel « het schoone en het leelijke, het genot of de smart » als « de eenige gansche wet » aanzien, 't zij zij ons met Aurora Dupin (beter onder den naam van Georges Sand gekend) toeroepen : « de geest des goeds en de geest des kwaads is maar een en dezelfde geest; het is God : het is de ongekende en geheimzinnige wil die onzen wil overtreft. Het goed en het kwaad zijn slechts scheppingen van 's menschen geest, Gode even zoo onbekend als het geluk en het ongeluk. » — Allen zouden zij met Gauthier in hunne voorrede mogen schrijven : « Dit boek is een lofzang opgedragen aan de schoonheid, de rijkdommen en de vermaken, de drij eenige godheden welke wij erkennen. »

Welke zedenleer kunnen ons dusdanige boeken opleveren? Indien de mensch zooals zij beweren slechts eene verzameling is van eene menigte stofdeeltjes, indien zijn gedacht eene loutere natuurkracht (Balzac), zijn wil een « fluide nerveux » (Stendhal) is, in een woord, indien zijne ziel der dieren ziel niet overtreft, en even als het lichaam stoffelijk is, dan heeft hij ook in dit leven geen ander einde te betrachten

dan zijne driften bot te vieren. Immers van dien oogenblik is al het aangename goed, het onaangename slecht. Wel meer, niet alleen is het ons toegelaten onze hertstochten in te volgen, het is eene strenge plicht ons door de natuur opgelegd. Wij kiezen ons lot niet, zegt Sue, wij ondergaan het; en Beyle : « Het staat den mensch niet vrij datgene niet te doen wat hem het meest genoegen verschaft. De natuur die het bloed naar het hoofd doet loopen, verplicht ons de vermaken te zoeken ». Ook is ieder roman de vergoddelijking van de eene of andere ondeugd.

Is onze ziel stoffelijk dan kan zij niet onsterfelijk wezen. Het toekomende leven verworpen, welke balsem zal dan onze gapende wonden heelen, welk aanlokkend tooverbeeld onze verbitterde herten opbeuren, welke hemelmacht door eene blijde schemering den pikdonkeren nacht der droefheid verlichten. Want weinig of niet zou het baten ons met begoochelingen te paaien; niet altijd zullen er welriekende rozen onder onze voetstappen ontluiken, vroeg of laat zal de beproeving eene ruime plaats bij onzen heerd komen afdingen.

Als een kind al het verkwikkende sap van eenen oranjeappel heeft uitgeperst werpt het de bittere schel weg. Ziedaar het eenige redmiddel dat er den mensch nog overblijft van het oogenblik dat de bron der vermaken voor hem is uitgeput. Ook is de zelfmoord die nochtans aan de

natuurlijke wet zelve tegenstrijdig is, door onze romanschrijvers als een onmiskenbaar recht aanzien en als eene moedige en heldhaftige dood geroemd en geprezen. Wel meer, « wat volgens mij, zegt Sand, den mensch boven het dier verheft, is, dat hij een middel tegen zijne smerten weet te vinden, en dit middel is de zelfmoord ».

Uit deze verhandeling zult gij eenigszins kunnen beseffen, wat een afgrond van zedenbedert er onder de sierlijke en dichterlijke taal dezer romans verholen is. Ziedaar nochtans het voedsel dat men aan onze Vlaamsche jeugd wil opdringen. De hand dan aan 't werk geslagen : dit uitheemsch en helsch gebroed over de grenzen gejaagd en onze zoo verdienstelijke en oprecht godsdienstige Vlaamsche schrijvers Conscience, Snieders, enz., op den troon verheven : want, zegt P. Dirks, het volk wil lezen en het wil romans lezen, en zeg wat gij wilt, het zal immer lezen, en over het algemeen liefst verdichtselen. — Te wapen dan voor Godsdienst, Taal en Vaderland (1).

Met veel genoegen herinneren wij hier de schoone toon- en letterkundige zitting, gehouden op 17 November 1887, in den namiddag, om de 300e *verjaring der geboorte van Vondel* te her-

---

(1) Het verslag dezer lezing is nagenoeg volgens de eigen woorden van den spreker opgegeven ; even als dat der studie van den heer Henderickx over *Willem Ogier*.

denken en te vieren. Een groot getal studenten, die van 't Genootschap geen deel maakten, woonden deze vergadering bij. Zij begon met het lied van MET TIJD EN VLIJT dat wij gezamenlijk zongen vast en krachtig : de heer Valvekens, toondichter van dat lied, zong de stroof voor. De heer O. Van Malleghem had zich met de voordracht belast der Ode aan Vondel van De Koninck, en verwierf hiermeê veel bijval. Een warm onderhoud aanhoorden wij van den heer Henderickx, over Vondel, dezes leven en streven, zijne liefde voor taal en volk, zijne onverschrokken hardnekkigheid tegen alle verdrukking; en de spreker kwam tot het besluit dat Vondel, leefde hij vandaag, een groote Vlaamsche beweger zou zijn, een voorstaander van Coremans' wetsontwerp. De heer Gust De Gezelle zong ons het schoone lied « Philippine », dat zooveel bijval genoten had in den schouwburg van Brugge tijdens de Breidelfeesten. Dan las de heer E. Calon ons eene Ode aan Vondel voor, welke hij voor de omstandigheid vervaardigd had. Eindelijk hield de heer J. Vanneste, over Vondel zijne taal en dichtkunst een welsprekende lofrede. Wij stonden fier en trotsch over ons volk, onze taal, onze letterkunde, onzen Vondel, en met ontzaglijke kracht, kalm maar vast, werd de Vlaamsche Leeuw gezongen, dezen keer heel en gansch.

Nu kwam de beurt van den ieverigen zoek-

zuchtigen heer VAN MALLEGHEM; hij las ons eene studie over *Casteleyn.* Deze is een man uit de streek van den spreker en scheen hem niet zonder verdiensten. De eigenlijke naam was Mathys De Casteleyn, hij was geboren te Audenaarde in 1488 en stierf in 1550. Als jongeling was 't een vlijtige doch eigenaardige student. Hij werd factor der rederijkkamer en was door heel de streek bekend als een geestig en vroolijk man die een aardig versken wist te rijmen. Des werd hij van alle kanten verzocht. De heer Van Malleghem bespreekt daarna de gedichten van den schrijver, die overgroot in getal zijn en van zeer verschilligen aard. Zijn bijzonderste werk is de « Conste van Rhetorijken », een werk in den trant van Horatius' « Ars poetica », waar veel meer oorspronkelijkheid in is als in het fransche werk van Boileau Het gold nagenoeg twee eeuwen als regel en wetgeving der dichtkunde hier te lande. Casteleyn werd als een meester aanschouwd, vormde leerlingen en vond navolgers, zoodat er eene echte school van Casteleyn ontstaan is. De goede hoedanigheden van zijn werk zijn groot in getal, nochtans men stuit er ook op zeer veel gebreken.—Deze studie werd nog al hard aangevallen en tegengesproken door de heeren V. Lambrecht en C. Vande Weghe die maar weinig achting hadden voor den alkluisterenden wetgever onzer oude dichtkunde.

Na deze ernstige bestudeerde lezing dachten wij de leden van 't Genootschap welkom te wezen met eene voordracht van lichteren aangenamen aard : *over de speelkaarten.* Wij bewezen dat de slimme Franschen zich gansch ten onrechte de uitvinding daarvan toeeigenen. Deze steunen immers hunne bewering op den tekst eener rekening van den zilversmid Poupard, 1392, waarin eene som vermeld staat van « 36 sollen voor drij vergulde spelen met verschillige leuzen, geleverd aan mijnheer den Koning voor zijn verzet door Jacquemin Gringonneur ». Men zou eenen jodenbril op den neus moeten hebben om daarin de uitvinding der speelkaarten te ontdekken. Immers, zouden die « vergulde spelen met verschillige leuzen » wel speelkaarten geweest zijn met eenen jas, eene mats en nel ?... dan, hoe vindt men daarin dat Gringonneur die ze den zotten koning Karel VI verschafte, de uitvinder is van 'tgeen hij bestelde ?... eindelijk, blijkt het klaar dat de Italianers en de Spanjaards ze al bezaten te voren, wijl dezer koning Alfons XI reeds maatregelen nam tegen het misbruik dezer spelen in 1332, dus zestig jaren vóor de fransche uitvinding. De kaarten werden in Italië gebracht door de Grieken die van Constantinopel uitweken, en de Grieken, zegt men, hadden ze gevonden in het boek van Thot, het eenigste boek dat gered werd toen de betreurde boekerij van Alexandria de prooi der vlammen

is geworden. Dit boek bevatte zeventig metalen bladers met beeldschrift, doch de Grieken hadden er van verloren en hun spel telde maar vijftig kaarten. Eerst dienden zij slechts tot kinderspel, doch zij werden aldra een geldspel, zoodat zij in 1491, even als de dobbelsteenen, door de synode van Bamberg, uit de openbare plaatsen gebannen werden. Zij kregen mettertijd eene krijgsbeteekenis : De ongeschilderde kaarten verbeeldden soldaten, aan 't hoofd staat een koning, zijne koningin en zijn wapenknecht, doch hoogst van al is de aas (misschien van 't latijn *as*, eene munt) die het geld verbeeldt dat voor den oorlog meest onontbeerlijk is. De harten beteekenden moed en dapperheid, de ruiten het schild, de schuppen de speer, de klavers voeder en voedsel. Sedert eenige eeuwen worden de kaarten algemeen in Europa gebruikt : tot waarzeggen en voorspellingen, tot behendige en soms wonderlijke kunstjes, doch meest tot spel en tijdverdrijf.

Dat is allegaar heel aardig, dacht de heer P. Bolsens, maar de groote kwestie is de Vlaamsche Beweging, die op velerlei wijzen kan behertigd worden. hetzij met al hare vooruitgangen door blijde roerende feesten doen op te merken, hetzij met in gazetten en schriften te schrijven en te vrijven, hetzij met ze in het openbaar uit te leggen, te verdedigen en aan te moedigen : maar ook merkelijk veel door *het*

opmaken van Idioticons. Duizende woorden leven en zweven dagelijks onder het volk die in geen woordenboek te vinden zijn. Het zijn echt Vlaamsche schatten die onze taal en letterkunde kunnen verrijken en meer eigen karakter geven. Het volk hoort geerne zijne woorden en wendingen uit den mond van eenen meer ontwikkelden persoon; zoo kunnen zij dienen om van het volk beter aanhoord en begrepen te worden, meer met hem in betrekking te geraken, en grooteren invloed op de lagere klassen uit te oefenen. Ook is het meest bij het lagere volk dat men de groote hoeveelheid dier ongeboekte taalschatten moet opzanten. — Het kon niet missen : de kwestie der volkstaal moest op het tapijt komen. Daarover ging de heer H. Belpaire den spreker aan het lijf. Doch men kwam dezen keer nog al rap tot akkoord bij het zeggen van den heer J. Vanneste, dat alles wat goed is in de taal moet toegelaten worden. (De kwestie is maar te weten wat goed is.)

Vrijheid van Godsdienst en Grondwet was de stof eener voorlezing van den heer A. Verdoodt. De vrijheid van godsdienst op haar eigen genomen bestaat niet en mag niet bestaan; de mensch moet de waarheid aankleven, diensvolgens den waren godsdienst en dien alleen. De Staat heeft denzelfden plicht. In het bestaan geroepen om 's menschen tijdelijke welvaart te beschermen en uit te breiden, mag hij geen belemmering

verwekken aan de werking der maatschappij die ons hooger geestelijk welzijn en eindlot betracht. Hij moet hand in hand gaan met de Kerk en haar ondersteunen. Nochtans, ingezien de omstandigheden en om grooter kwaad te ontgaan, duldt de Kerk dat deze ware leer niet in in alle hare gevolgtrekkingen worde toegepast, dat wij eene staatinstelling aankleven die onverschillig elken ingerichten godsdienst in werkelijkheid erkent. Alzoo aanveerden en bezweren wij onze Grondwet die vaststelt dat de Staat elken burger zal vrij laten eenen godsdienst te erkennen dien hij verkiest en geenen openbaren eeredienst zal belemmeren. Heel anders zou het wezen moest de Grondwet bedieden dat in beginsel elke Belg vrij is een godsdienst naar goeddunken te verkiezen, alsof de mensch mocht kiezen tusschen waarheid en dwaling.

De heer Frans Bethune deed ons eenige belangrijke mededeelingen over de *stadsrekeningen van Brugge* ten jare 1302, vrucht van lange en nauwkeurige opzoekingen die hem dan ook in staat gezet hadden in zeer uitgebreide bijzonderheden te treden.

Wij kregen ook een bezoek van advokaat Pauwels, ons taai en ieverig lid van het vorig jaar, en hij hield ons eene warme voordracht : *Vlaming met den naam en Vlaming met de daad.* Wij moeten recht en ronduit Vlamingen zijn, onze edele zaak kloek verdedigen, de

vijanden durven in de oogen zien, mannen trachten te worden als De Beucker, Van Steenkiste en Reinhart. Vlaamsche feesten inrichten, openbare betoogingen houden, overwinningen vieren, dat alles treft en helpt. Nooit moet men aarzelen als Vlaming op te treden, hetzij afzonderlijk, hetzij in maatschappij vereenigd. Doch het stil verduldig onafgebroken werk zal nog meer helpen. Wij moeten beginnen met ons eigen, want de invloed onzer fransche opvoeding zit er nog overal in. De laatste zweem van verbastering en verfransching moeten wij zien af te smijten. Zoo de studenten van heden eens als loutere Vlaamsche advokaten, doktoors, notarissen, landbouwgeleerden, leeraars, enz., optreden : dit, meer dan schrijven en redevoeren zal de vervlaamsching medeslepen. Vervlaamsching in wetenschap en geleerdheid zal het meest bijbrengen tot de vervlaamsching van 't onderwijs waarin de redding is gelegen.

Daarop deed de heer VAN MALLEGHEM ons kennis nemen van den persoon en de werken van *Machiel Davidts*. Deze was een oud lid van Met Tijd en Vlijt. Reeds als student gaf hij bewijzen van zijnen aanleg en iever. Later was hij pastoor te Droogenbosch waar hij, in zijne eenzame studiekamer, voor het Vlaamsche volk ontzaglijk gewerkt en gewrocht heeft, en dat op zeer praktische wijze. Meer dan vijftig kleine boekskens zijn uit zijne pen gevloeid en door

het land in groot getal verspreid. Zijne kennissen waren zeer uitgebreid en hij wist er gebruik van te maken om de Vlaamsche Beweging te doen vorderen, ons volk tegen de bastaardij te verweren en de vijanden van godsdienst, taal en openbare orde harde slagen toe te brengen.

Meer belang stelden de leden van ons Genootschap in de lezing van den heer Em. Smets over *Multatuli en zijn Max Havelaar*. Edward Douwes-Dekker werd te Amsterdam geboren in 1820, was bestemd tot den handel en deed daartoe praktische studiën op een kantoor. Toen hij 18 jaren was vertrok hij naar Indië, werd aldaar klerk bij de algemeene rekenkamer, bediende vervolgens verscheidene ambten, werd in 1856 assistent resident van Lebak, geraakte in moeilijkheden met zijne oversten, werd verplaatst, gaf zijn ontslag en keerde naar Europa weder. Het is alsdan dat hij zijnen meesterlijken « Max Havelaar » geschreven heeft, een bont maar onovertroffen boek dat ontzaglijk opzien in Nederland veroorzaakte. Reeds als ambtenaar had Multatuli bewezen dat hij groote hoedanigheden en ongewonen aanleg bezat. Met zijn eerste boek werd hij de eerste schrijver van Nederland. Zijn doel was een einde te brengen aan de verdrukking en uitbuiting waar de bevolking der koloniën aan leed. — Deze lezing gaf aanleiding tot eene aanzienlijke bespreking waarin zeer uiteenloopende meeningen te berde

kwamen; doch allen schenen het eens om te zeggen dat Multatuli buitengewone verdiensten bezat en in zijne edelmoedige poging ten voordeele eener betreurenswaardige bevolking wonderlijke wilskracht getoond heeft.

Wij traden nog eens tot de spreekbank om in eene uitgebreide voordracht aan te toonen *welke plaats onze Dietsche taal gedurende de vorige eeuwen in bestuur en gerecht bekleed en genoten heeft*. Zooals de natuur het vereischt werd in Vlaanderen, Brabant en Loon de Dietsche volkstaal in gerecht en bestuur gebezigd, in alle Dietsche gewesten van ons land. In Vlaanderen nochtans wilden Franschgezinde en Burgondische graven al vroeg de Fransche taal gebruiken; maar zulks verwekte grooten tegenstand : alzoo eischten de afgeveerdigden van Gent, Brugge en Ieperen in 1404 dat de algemeene zaken tusschen de leden 's lands en het staatsbestuur zouden behandeld worden in het Vlaamsch. 't Ging even zoo in Brabant waar hertog Filips in 1427 in de Blijde-Inkomst moest zweren : « dat de kanselier van den rade zal moeten kennen Latijn, Duitsch en Waalsch. » In Loon daarentegen gebruikten de graven altijd uitsluitelijk het Dietsch (sedert de afschaffing van het Latijn). Voor het plaatselijk bestuur bekleedde de landstaal hare echte plaats. — Stonden er Walen voor het oppergerecht van Loon, zij moesten alle Fransche stukken doen vertalen

in het Dietsch vooraleer hun geding werd in aanmerking genomen. Op verre na was men niet zoo uitsluitend in Vlaanderen en in Brabant, men gebruikte er Dietsch voor de bevolking van Dietschen oorsprong en Fransch voor de Walen. Doch allengskens begonnen edellieden, abten en begijnen ook de Fransche taal te bezigen zoodat de Fransche processen, die in 1682 nog maar een vijfde van 't getal uitmaakten, kort voor de Fransche revolutie de Dietsche in hoeveelheid evenaarden. — De Fransche regeering in 1802 beval kort af dat alles wat het openbaar leven aanging in 't Fransch moest gebeuren. Deze hatelijke dwangregel werd slechts verzacht in 1814 door baron de Vincent en kort daarop afgeschaft door koning Willem. Van af 1823 werd in onze Dietsche gouwen het Nederlandsch, voor de Walen het Fransch, uitsluitelijk voor de behandeling van openbare zaken gebruikt. — De antihollandsche aanvallen van den heer S. Lambrechts gaven ons de gelegenheid, met de wetten en besluiten van vóor 1830 in de hand, klaar te bewijzen dat de zoogezegde taalgrief der Walen en oorzaak der Omwenteling nooit bestaan heeft, dat het slechts een voorwendsel geweest is waarmeê eenige (soms Fransche) gazetschrijvers het volk misleid en aangehitst hebben.

Tot ons spijt moeten wij zeggen dat ons Genootschap, waar vroeger zooveel dichterharpen geklonken hebben, nu in een al te uitsluitelijk

tijdperk van proza geraakt is. Twee *gedichtjes*, een van den heer J. VANNESTE, het ander van den heer E. SMETS, maakten de eenige poëzie uit die wij er te hooren kregen.

Doch wij mochten eene zeer verdienstelijke letterkundige lezing hooren van den heer A. HENDERICKX over *Willem Ogier* : — Vooraleer te gewagen over Ogier zelf, spreekt ons de heer Henderickx over den toestand van het tooneel in de XVIe eeuw : Drij soorten van tooneelspelen bestonden : de « Sinnekens » of korte hekeldichten, de « classieke » « tragédies » en het nieuwere drama. De Sinnekens verwandelden in ingelaschte tooneelen der drama's. Spreker houdt staande dat, ten minste voor wat het tooneel aangaat, het niet overdreven romantism de aard van kunst is, die bij ons 't meeste gesmaakt is : dat volgt uit het vrijheids- en gelijkheidsgezind karakter zelf van de Nederlandsche natie. Op het eerste zicht zou men zeggen dat Willem Ogier realist is, doch nader ingezien moet men bekennen dat tusschen hem en Brederoo, die eerder de Zola-theoriën aankleeft, « omdat, zegt hij, het noodzakelijk is iedereen naar zijnen staat te doen spreken en in zijnen luim naar het voorbeeld der ouden, » een hemelsbreed verschil bestaat : Ogier beschrijft 's menschen ondeugden niet heel en gansch, hij neemt er uit wat walg voor die ondeugden kan verwekken en laat daar wat de driften kan ophitsen; hij

streeft dus naar 's menschen verbetering en doet daarom ook altijd de onschuld zegepralen en de schuld gestraft worden : Brederoo 'lijk Zola integendeel neemt de ondeugd heel en gansch 'lijk zij is en bekommert zich weinig of de naakte voorstelling die hij er van geeft slecht kan verwekken; hij werkt voor niets anders dan voor de kunst, en streeft niet naar karakter-veredeling. Ogier's doel springt in de oogen als men zijne stukken van nabij beschouwt en als men den dichter ex-professo over zijne theoriën hoort spreken.

Bereikt Ogier zijn doel? De spreker denkt van ja. — De heer Henderickx geeft vervolgens eenige inlichtingen over Ogier's leven : deze werd te Antwerpen omstreeks 1625 geboren, was aldaar factor van de rederijkkamer « de Violiere » en schreef « de seven hooft-sonden », « het belachelijk misverstant » en « Don Juan oft spaenschen sterrekijker ». — Ogier noemt zijne spelen « comedies » doch het zijn veeleer drama's, waarvan sommige ingelaschte tooneelen of « uytkomsten » boertig zijn. De dichter brengt doorgaans zes of zeven personen op de planken, gekozen uit al de rangen der samenleving : edelman, boer, ambachtsman, enz. De karakters zijn zeer wel geschetst; (de lezer geeft er voorbeelden van) de personaadjes kunnen vergeleken worden met de « typen » door Teniers, Jan Steen en Van Ostade op het doek gebracht.

— De lezer ontleedt verder een stuk in het bijzonder : de « Hooveerdigheyt » en laat zien hoe waar de karakters, hoe natuurlijk toestanden, opkomsten zijn, enz., hij wijst er zonderling op dat bij Ogier altijd de zedeles zoo goed uitkomt en doorslaande is. Als niet te rechtveerdige feilen stipt de lezer aan, het flauwe woordengescherm (jeux de mots) dat 's dichters werken ontsiert. Kortom, Ogier is niet te misprijzen en verdient meer te worden bestudeerd. — De heeren Bruyninckx en Lambrecht vielen den spreker hevig aan, om 'tgene hij opperde over de kunsttheoriën van zijnen held.

Ziedaar de werkzaamheden van ons jeugdig Genootschap Met Tijd en Vlijt, gedurende het schooljaar 1887-88.

RECHTSGENOOTSCHAP
der katholieke Hoogeschool van Leuven.

JAARGANG 1887-1888.

Eere-Voorzitter :

Hoogeerw. heer ABBELOOS, rector magnificus.

Bestuur (1) :

De heeren J. Van Biervliet, hoogleeraar, *Voorzitter.*
Lod. Plessers, student, *Ondervoorzitter.*
Oct. Van Malleghem, id., *Eerste Schrijver.*
P. Van Cutsem, id., *Tweede Schrijver.*
L. Dupont, id., *Schatbewaarder.*

Eere Leden :

De heeren :
J. Thonissen, professor emeritus, Staatsminister, oud-minister van openbaar onderwijs, enz.
Paul Alberdingk Thijm, hoogleeraar.
Victor Brants, id.
Ed. Descamps, id.
A. Nyssens, id.

---

(1) Gedurende het schooljaar 1888-89 is het bestuur samengesteld als volgt : de heeren Van Biervliet, hoogleeraar, *voorzitter;* L. Dupont, student, *ondervoorzitter;* G. Berchmans, *eerste schrijver;* P. Van Hove, *tweede schrijver;* V. Lambrecht, *penningmeester* en *boekbewaarder.*

G. Helleputte, hoogleeraar.
E. heer kanunnik Hemeryck. id.
E. heer Van den Berghe, id.
P. Willems, id.
Edw. Janssens, advokaat te Antwerpen.
Hector Lebon, id.
Noterdaeme. advokaat te Veurne.
L. Schepens, id. te Brugge.
E. De Visschere, id.
Ad. Pauwels, id. te Antwerpen.
Aug. Raemdonck, id. te Lokeren.
Alb. Vande Put, id. te Antwerpen.

Werkende leden :

De heeren studenten :

E. Angellis, T. Beck, P. Beheyt, G. Begerem, H. Begerem, P. Bellefroid, H. Belpaire, G. Berchmans, F. Bethune, F. Biart, C. Bovry, G. Bossaerts, L. Bruynincx, J. Carbon, A. Coucke, J. Crabeels, A. De Brabant, J. De Clerck, E. De Jonghe, J. De Decker, J. de Ghellinck, M. de Wulf, A. Donck, L. Dupont, A. de Man, A. Depaep, de Becker, J. De Winter, P. Depla, J. De Ras, L. De Meyere, F. de Boninge, P. Diricx, Flessingher, C. Goemaere, V. Ghyselen, A. Ghyselen, P. Ghys, P. Gillon, C. Hertoghe, A. Henderickx, G. Hoduin, A. Janssens, E. Koelman, A. Lepla, E. Loos, A. Linssen, F. Lambin, Ch. Lambreghts, V. Lambrecht, Ch. Leclef, S. Lambrechts, L. Moens, J. Mou-

lart. L. Ooms. A. Opsomer, P. Poullet. Pringiers, V. Pillen, J. Pel, H. Priem, A. Pattyn, H. Pleitinx, G. Peel, O. Reyntens, A. Ruzette, E. Reynaert, D. Roger, J. Schellekens, E. Struelens, A. Stroom, J. Stoffels, J. Smolders, G. Spaey, Alb. Thyselaert, B. Van Trimpont, L. Verhoeven, J. Verhelst, Vande Steene, Vander Heyden, L. Verheyden, A. Verstraete, J. Verachtert, C. Van Malleghem J. Van Ermen, F. Van Roy, M. Van de Casteele, Vander Donckt, P. Van Hove. F. Cooreman, L. De Tollenaere.

VERSLAG

der werkzaamheden gedurende het afgeloopen schooljaar 1887-88, door Oct. VAN MALLEGHEM, advokaat, oud-schrijver.

—

MIJNE HEEREN,

Ons Rechtsgenootschap telt drij jaren bestaan. Omtrent al de leden van zijne eerste dagen hebben het bij het eindigen hunner studiën ter Hoogeschool, verlaten, en de tegenwoordige kennen misschien reeds de geschiedenis van zijn nederig ontstaan niet meer. Opdat gij niet meer als uwe voorgangers er onwetend van wezet, en het aan anderen, immer verder van die belangrijke ontkieming verwijderd, kunnet voortvertellen, zal het niet ongepast wezen, denk ik, die hier eens te herinneren. Zulks zal ons tevens nieuwen moed inboezemen om met iever in den ingeslagen weg vooruit te stappen; en daar de jaarlijksche verslagen door den druk een vast en blijvend geheugen verkrijgen, zal men bij het lezen van het derde, in lange jaren van hier, de geschiedenis der jeugd onzer maatschappij nog kunnen nasporen.

De kloeke gedachte van het stichten eens genootschaps als het onze was sedert eenigen tijd in het brein sommiger moedige Vlaamsche

studenten ontstaan; reeds in 1883 en 1884, na het stichten der Fransche *Société juridique* dat door Mgr Namèche in 1881 openbaar was aanbevolen. Hun doel is door al degenen die mij aanhooren gekend en in het eerste verslag goed uitgelegd : de wet van 17 oogst 1873 op het verplichtend gebruik der Vlaamsche taal in strafzaken uitvoerbaar maken voor de advokaten die voortaan uit de Leuvensche Hoogeschool zouden treden. Bedroevende ondervinding had immers geleerd dat daartoe eenig onderwijs in de hoogere studiën noodig is; aan officieele leergangen in 't Vlaamsch peinsde men toen nog niet.

Het gedacht werd eerst voorzichtig, met weinige beweegredens en zonder bijzonderheden van toepassing, vooruitgezet in het studentenmaandschrift dat toen bestond : *Onze Vlaamsche Wekker*. Doch er werd in omtrent alle nummers op teruggekeerd en schrijver *Vrijhert* deed zoowel dat hij haast door al de lezers studenten in de rechten zijn ontwerp ten volle deed goedkeuren. De jonge herten waren geraakt en gewonnen. Er bleef slechts aan de wezentlijke inrichting te denken en daarom moest men zich zeker omzichtig tot de heeren Hoogleeraars wenden. Edoch ontmoedigende geruchten waren diesaangaande in omloop en de hoopvolsten vreesden van verstooten te worden. Verscheidene waren van zin het toch maar te wagen tegen de overheid in of toch haar daar gansch

onwetend en vreemd van latende : 't waren de vlijtigsten; maar de wijsten het schoone ontwerp niet kunnende of niet willende tegenhouden gelukten er toch in deze verandering aan het besluit toe te brengen : dat eene kleine maatschappij onder en door de studenten zou bijeengeroepen worden en men de ondersteuning der overheden zou vragen indien de zaak naar wensch ging : dan zouden zij zeker hunne bereidwillende hulp niet weigeren. Er werd dan den volgenden omzendbrief aan de ieverigste Vlaamsche studenten in rechten toegestuurd, na vele voorloopige bijeenkomsten der hoofden :

« Leuven, 20 October 1885.

» GEACHTE HEER,

» Gezien de noodzakelijkheid waar de advokaten van het Vlaamsche land zich in bevinden met het volk gestadig in betrek te komen;

» Gezien de bezwaren en droevige gevolgen die er voor den Vlaming uit voortspruiten zijne belangen te zien verdedigen in eene taal die hij niet machtig is;

» Gezien de moeilijkheden die het spreken eener Vlaamsche rechtstaal voor ons allen binnen korte jaren mocht opleveren :

» Hebben eenige Vlaamsche studenten het hoogst dringend en onontbeerlijk geacht een *Vlaamsch Rechtsgenootschap* tot stand te brengen.

» De Vlaamsche rechtstaal aanleeren, ons Vlaamsche volk recht doen wedervaren op rechterlijk gebied : dit is ons tweevoudig doel.

» Treedt gij dit bij, zoo bidden wij u onze voorloopige vergadering, op woensdag 4 november, 's avonds om acht uren stipt, in de herberg *De Herderin*, Thiensche-straat, 151, te willen bijwonen.

» Wij bieden u, geachte heer, onze beste groeten. »

Daarbij werd door de opstokers nog wat propaganda gemaakt en een twintigtal studenten, waaronder nog verscheidene nieuwsgierigen beantwoorden aan den oproep. Dan en in eene volgende vergadering werd een ontwerp van standregelen besproken. Het was nog altijd in dezelfde verafgelegen herberg. Voorloopig was er het Genootschap gesticht, maar nu deed zich het groot vraagstuk voor : zou men zich aan de overheid bekend maken, zijne ondersteuning af vragen? en wie zou de voorzitter wezen? Na aarzeling en bespreking begaf het voorloopig bestuur zich met benauwde schreden bij den Hoogeerweerden Heer Rector Pieraerts. Niemand had zich aan zoo goed onthaal verwacht. De H. E. H. Rector keurde het ontwerp volkomen goed en sprak zeer aanmoedigende woorden.

Op zijn verzoek en den raad van M. Van Bier-

vliet, dien men van 't begin had getoetst, zou men echter alleenlijk eene vlaamsche afdeeling der Fransche *Société Juridique* trachten te stichten. M. Descamps, voorzitter, werd daarover geraadpleegd. Hij was daar geenszins vijandig aan, en een voorstel in dien zin werd neêrgelegd door M. Hector Lebon, thans advokaat te Antwerpen. Het werd zeer levendig, hevig en lang besproken. Zonder het grondgedacht zeer breedvoerig te onderzoeken, deed de *Juridique* vele opmerkingen tegen de uitvoering! Daarenboven de Vlamingen, de beide landstalen kennende, zouden toch altijd voordeel genieten, wat men ook aanwendde. Niettegenstaande M. Descamps verklaarde dat hij bezig was met Vlaamsch te leeren en binnen korten tijd wezentlijk het voorzitterschap zou kunnen uitoefenen, werd het voorstel eindelijk toch verworpen, alhoewel met eene zeer kleine meerderheid. En die stemming, welke sommigen meenden het graf van het ontwerp te zijn, had, integendeel, voor gevolg ons Genootschap eindelijk en degelijk tot stand te brengen. Het in gang steken zou wat moeilijker wezen misschien, maar het eigen leven zou veel bloeiender voorkomen, en men zou al de voordeelen trekken uit eene gansch nieuwe methode van werken. Immers toen men M. den professor Van Biervliet van de zaak ging spreken en hem ging smeeken het voorzitterschap te willen aanvaarden, was de ontvangst waarlijk gulhar-

12.

tig en zonder voorbehouding : na eenig aarzelen of een taalkundige niet beter zou dienen « aanvaardde hij met blijdschap » zegde hij « en men zou pleiten ».

M. de kanunnik Van den Berghe, de nieuwe voorzitter van het Pauskollegie, stelde welwillend deze schoone zaal ter beschikking van het kringsken, en de werkzaamheden begonnen er.

Intusschen werd onder de studenten nog al ducht over de geboorte van dit onverwachte kind gesproken : in verschillige tegenstrijdige zinnen natuurlijk. Goedkeuring noch afkeuring ontbrak. Sommigen vreesden en velen dachten dat de moed welhaast zou vallen en dat het genootschap geene lange dagen zou beleven : « eens de werkzaamste leden weg, zei men, die allen voor hun laatste jaar in Leuven verblijven, zou het er meê gedaan wezen ».

Die noodlottige voorspelling hebt gij, Mijnheeren, belet van waarheid te worden. Gij hebt den moedvollen iever van uwe voorgangers als geërfd en Ued. waardig hunner getoond. Zulks zal het verslag uwer werkzaamheden van dit jaar volmondig getuigen. Het zal bewijzen dat gij ons Genootschap van zijn zoo nederig aanvangen tot de hoogte van alle andere hier ter Hoogeschool hebt weten te brengen. Niet alleen bestaat het voor goed, volop in 't leven, onwankelbaar : maar gij zult het nog ontwikkelen en immer werkzamer en nuttiger maken. Een ernstig en

vruchtbaar gedacht bezielt u allen immers zoowel als de stichters; en gij zult zoo zware moeilijkheden niet meer te bekampen hebben : gij kent en hebt reeds wat meer Vlaamsche rechtswerken om er in te putten : geene Vlaamsche studenten in rechten zullen zich voortaan nog vijandig toonen, integendeel zij deelen uwe goede gevoelens en zullen medewerken.

Aan onzen geachten voorzitter, M. Van Biervliet, hebben wij den voldoenden toestand van heden te danken (hij ontvange de verzekering onzer erkentelijke hoogschatting en verkleefdheid); en hij is bereid steeds meer nog, zoo mogelijk, te verrichten. Mgr Pieraerts schreef hem op 't einde van zijn leven : « Ik wensch u geluk, heer professor, alsook aan de uitmuntende maatschappij waar gij de waardige voorzitter van zijt. De jonge boom heeft reeds zeer schoone vruchten gedragen. » Hij wil er zich op toeleggen nog schoonere voort te brengen. Daarom, Mijnheeren, ondersteunt hem door alle uwe krachten: komt altijd talrijk ter zitting, dit is leerzaam en aanmoedigend; doet er zelf een welbedachte en warme voordracht of spreekt er eene schoone pleitrede uit. Dan zal het beter en beter toegelaten wezen te bevestigen, dat gij ten volle den geest verwezentlijkt en de hoop verrechtveerdigt der stichters en der hooggeplaatste heeren die goedwillig aan ons Genootschap blijken van hunne genegendheid geven. Mgr Abbeloos, de

geleerde rector en heer hoogleeraar Nyssens bevoordeeligen ons mildelijk. Andere hoogleeraars, waaronder oud-minister M. Thonissen, hebben zich als eereleden laten voordragen om te getuigen dat zij onze pogingen goedkeuren en willen aanwakkeren : eenige zelfs gewaardigden zich onze zittingen met hunne tegenwoordigheid te vereeren : M. Willems, de eerste voorzitter der Koninklijke Vlaamsche Akademie en M. Alberdingk Thijm, dier verdienstelijk lid, ontvangen daarvoor onzen dank...

En nu, Mijnheeren, vang ik het verslag aan der werkzaamheden gedurende het schooljaar 1887-88.

De openingszitting wegens belet van M. den advokaat Vande Put, verplichtende verslaggever, moest eenigen tijd verschoven worden en had dus slechts laat in November plaats : doch dit belette niet dat het getal onzer zittingen nog grooter was dan voorgaande jaren. Buitengewoon menigvuldig kwamen de leden niet altoos op, doch zij beantwoorden aan den oproep van den heer Voorzitter die in zijne redevoering der eerste bijeenkomst zegde : Talrijk moeten wij niet wezen maar werkzaam.

Van het verslag over het afgeloopen schooljaar 1886-87 zou ik niet moeten gewagen, ware 't niet dat het eenige opschudding verwekte. De schrijver mijn voorzaat onderzocht er immers het wetsontwerp Coremans in zijne bijzonderste

punten en keurde de bepaling af die de advokaten zou verplichten altijd Vlaamsch te spreken wanneer de betichte geene andere taal machtig is. Zulks was het gevoelen der meerderheid van de aanhoorders niet, ter zitting werd reeds een bemerkingsken gedaan, de volgende dagen er over geredekaveld en zelfs op den algemeenen *Landdag* van Brussel van gehandeld. Eenieder was natuurlijk vrij zijne persoonlijke zinswijze te uiten. Dit gebeurde nog in de volgende zittingen want het voorstel was gedaan en in acht genomen van een verzoekschrift aan de Wetgevende Kamers te sturen om te vragen het wetsontwerp Coremans in 't korte te stemmen. Dit lokte zelfs een ganschen redetwist uit en gedurende twee vergaderingen wisselden zich de tegenstrijdige gedachten over grond en vorm, nopens den geest onzer standregelen, enz. Ten langen laatste geraakten wij toch t' akkoord en er werd verzocht ten spoedigste mogelijk de rechten van den Vlaamschen beschuldigde volledig te vrijwaren.

Doch komen wij tot de behandelde rechtsgedingen die onze voornaamste werkzaamheid uitmaakten.

Aan de welsprekende heeren Plessers en Vanneste viel de eer te beurt de rij der pleitredens te openen. « Zekere Karel had binst zijn leven aan zijnen onwettigen zoon Pieter de helft van dezes vermoedelijk erfdeel toegekend om hem verder uit zijne erfenis te sluiten, vol-

gens art. 761 B. W. Pieter had daar nooit in toegestemd en kwam nu bij vader Karel's dood van diens wettigen zoon het volledige erfdeel eischen bepaald in art. 757 B. W. te weten het zesde der nalatenschap in plaats van het aangebodene twaalfde.

M. Jul. Vanneste verdedigde als eischer de belangen van het bastaardkind, bijzonder steunende op den tekst der wet en de voorloopige besprekingen.

M. Lod. Plessers verweerde namens den wettigen zoon en erfgenaam, riep ook de bereidende werken in en den aard van den toestand, de gezonde rede. Na twee lange, grondige en zeer belangrijke spreekbeurten van iedere zijde, streek het Genootschap, zich rechtbank wanende (ten minste de leden reeds in bezit van een diploma van rechten, volgens ons reglement), een vonnis gunstig voor den eischer.

In de maand December was het een openbaar ministerie dat de hoofdrol speelde in de pleidooien.

M. Van Bortel, trad als rechtsvorderaar op in de volgende zaak :

Een persoon meenende dat zijn vijand (de pastoor) op gene bepaalde plaats zich bevindt lost een geweerschot in die richting 's avonds door de vensterruit, doch dien hij wilde vermoorden was in de kamer niet noch eenig anderen. De raad van den betichte, M. Van

Cutsem, hield staan dat er geene strafbare moordpoging volgens art 51 van het strafwetboek in dit feit te vinden was. Na veel ondervragen en opwerpen der juryleden werd inderdaad den beschuldigde vrijgesproken, omdat de strafwetten als van enge beperkte uitlegging altoos moeten aanschouwd worden en in geval van twijfel of duisterheid deze aan den verdachte voordeelig moeten wezen.

Daarna randde M. P. Vanhove als orgaan van het openbaar ministerie de geldigheid aan van het tweede huwelijk eener vrouw wier echtgenoot niet dood maar slechts afwezig was en toch opnieuw was getrouwd. De eerste man was teruggekeerd maar wilde den tweeden echt niet aanvallen. De prokureur des konings eischt dus het recht dien door de rechtbank te doen verbreken om wille dat het de goede zeden nauw aanbelangt dat geene vrouw twee echtgenooten hebbe. Hij steunde daarenboven op art. 184 B.W. Niettegenstaande zijn goed bestudeerd rekwisitorium werd het niet bekrachtigd, zoowel verweerde zich M. Dupont, door de vrouw aangesteld, bijzonder aandringende op uitleg van art. 139 B. W.

Door buitengewoon talrijke leden werd het rechtsgeding met belangstelling aanhoord over het volgende tamelijk droog vraagstuk :

« Heeft eene vrouw bij lijve gescheiden van haren echtgenoot nog hare wettige woonstede

ten huize van haren man? Heeft zij het recht niet eene andere woonstede te kiezen? en is dus hare dagvaardiging vóor den rechter bij haren man besteld, nietig?» De heer G. Berckmans als eischer beweerde van ja en vroeg de verbreking van het vonnis dat de vrouw bij verstek had veroordeeld. Zijn vloeiend pleidooi overtuigde de rechtbank niettegenstaande de goede redenen door M. Linssen, verweerder, opgeworpen en door uw verslaggever als openbaar ministerie warm ondersteund.

In de zitting nadien wordt Pieter vóor de boetstraffelijke rechtbank vervolgd om, na veroordeeling van gazetschrijver Karel, zijne onzedige printen te hebben overgedrukt (artikel 384 S. W.). De openbare rechtsvorderaar, uw verslaggever, Mijnheeren, tracht de plichtigheid van den nadrukker te bewijzen en de opwerpingen te weêrleggen die wegens art. 18 der Belgische Grondwet kunnen gemaakt worden. M. Van Neste onderneemt de verdediging en beweert dat de nadrukker als verspreider moet aanzien en dus niet kan gestraft worden, maar hij steunt nog bijzonderlijk op de onbevoegdheid der korrektioneele rechtbank welke hij tegenwerpt. Hij wijst op tekst en doet geest uitschijnen van art. 98 der Constitutie. De rechters verklaarden (met kleine meerderheid) dat inderdaad het eedgerecht of assisenhof in onderhavig geval het bevoegd gerecht was (voor

drukpersmisdrijf) en zich daarna gezworenen veronderstellende spraken zij den betichte van de beschuldiging vrij, verzonden zonder kosten.

Nu viel er te beslissen of iemand alleenlijk mag trouwen in de gemeente waar hij sedert zes maanden onafgebroken inwoont, volgens art. 74 B. W., ofwel ook nog waar zijne wettelijke gewone woonstede, zonder dit verblijf, is gevestigd, zooals art. 165 schijnt te zeggen.

M. Paul Van Hove bekleedt den zetel van het openbaar ministerie, en vordert de veroordeeling tot 300 frank boete van eenen burgemeester, om den echt te hebben voltrokken zonder dat eene der partijen het huwelijksdomicilie van art. 74 in zijne gemeente had (139 B. W.). Meester Van Cutsem verdedigt den ambtenaar van den burgerstand tegen die beschuldiging met te toonen dat hij slechts volgens de wet heeft gehandeld. Na aanmerkingen van verscheidene leden op het stelsel van het openbaar ministerie, verleende de burgerlijke rechtbank de vrijspraak, waartoe de advokaat met volle vertrouwen besloten had.

M. Bossaerts bracht ons tot het eigenlijk gezegde burgerlijk recht terug. Want « zijn oom wiens algemeene erfgenaam hij is, heeft eene schenking bij levenden van 20,000 frank gedaan aan den kliënt van den verweerder Joz. Verhelst, *som te betalen bij 's schenkers dood*. Eischer ontkent de geldigheid van dit kontrakt,

en wil het door de rechtbank doen verbreken, omdat zijn oom zich noch dadelijk noch onwederroepelijk van iets heeft ontbloot, en slechts onder eene voorwaarde van hem gansch afhangende heeft beschikt, vermits geene bijzondere waarborg is toegestaan. De pleitrede van M. Verhelst bewijst echter dat de regel : « geven en houden geldt niet » hier geenszins te pas komt. Het openbaar ministerie, vertegenwoordigd door den heer Herthoghe, sluit zich, om nieuwe redenen nog, bij deze meening aan, alsook de vergadering, na wat twistens.

Dan kwam de zaak op van apotheker X, die vóor de handelsrechtbank gedaagd was om hem zijne aandeelen in een vennootschap voluit te doen betalen. M. Plessers, als eischer, trachtte te bewijzen dat een apotheker koopman is. Na twee spreekbeurten bekrachtigden de rechters nochtans het ontkennend pleidooi van den verweerder, uwen verslaggever, Mijnheeren, en verklaarden zich als burgerlijke kamer onbevoegd. Doch zich toen als handelsgerecht voorstellende, hoorden zij het betwiste vraagpunt bespreken : *of het inschrijven op actiën hier als eene daad van koophandel moet aanzien worden*. Niettegenstaande de pogingen van den verweerder, besliste de meerderheid van ja.

Het laatste rechtsgeding dat werd opgeroepen luidde : « Een onecht kind nooit wettiglijk erkend sterft zonder nakomelingen. De Staat

neemt zijne nalatenschap. Nu heeft de moeder dat kind regelmatig erkend en eischt de erfenis. » De zake was van te weten of die erkenning nog geldig was, en of zij erfrechten kon geven. Uw verslaggever maakte een bijzonder geval van het vraagpunt, en na de speciës met omstandigheden te hebben uitgelegd, deed hij zijn best om zijne twee bevestigende antwoorden in rechte te staven. M. Paul Van Hove, als verweerder, wederlegde die stelsels. Ondanks de wederantwoorden velde de rechtbank, na M. Dupont (die als openbaar ministerie zetelde omdat de Staat in de zaak belang had), in zijne overeenstemmende meening gehoord te hebben, een vonnis dat den eisch afwees omdat de erkenning niet meer geldig was.

Ziedaar, Mijnheeren, de tamelijk lange reeks onzer goed bepleitte en besprokene rechtsgedingen. Zij maakte verre onze voornaamste en nuttigste werkzaamheid uit. Zij verschafte ons allen de gelegenheid eenige rechtspunten beter dan oppervlakkig te begrijpen, aan sommigen die van ze te doorgronden, maar bijzonderlijk deed zij ons in Vlaamsche tale op 't rechtsgebied wandelen, eene bijna nieuwe sprake aanleeren die, alhoewel in de scholen niet onderwezen, later de advokaten zoo onontbeerlijk is, al ware het maar om hunne kliënten op de hoogte der zaken te houden, en met hen geene van beiden onverstaanbare taal te moeten spre-

ken. Die oefeningen deden ons ook een weinig de natuurlijke vrees overwinnen welke iedereen hem voelt aanprangen wanneer hij de eerste malen het woord voert in 't openbaar, wat niet het geringste nut is. En een ander nog : zij lieten ons een klein stapje vooruitgaan op den moeilijken weg der redeneering en der bespreking, ja, ik zal zeggen der welsprekendheid, in de volkstaal.

Zulks bewerkte ook nog onze tweede soort van werkzaamheden, namentlijk de gedachtenwisseling, zonder vorm van pleidooi, nopens zekere voorstellen door de leden gedaan. Daargelaten de kleine, welke het boeken koopen, uitschrijven van prijskamp, enz. betreffen, waren er slechts twee gewichtige : die van M. A. Henderickx in 't begin van 't schooljaar, en deze van M. Plessers op het einde. De eerste wakkerde ons warm aan een verzoekschrift te sturen aan de wetgevende Kamers om te vragen dat men het ontwerp-Coremans tot wet zoude maken, en dit zonder voorbehouding.

Daar dit tegen de onlangs gelezene studie van den vorigen verslaggever keersrecht inging, maar met de openbaar geuitte meening van den heer hoogleeraar van strafrecht overeenstemde, greep daar over eene tamelijke lange bespreking plaats. Zes leden namen er deel aan.

De eene verrechtvaardigde de handelwijze, de andere deed opwerpingen aangaande 't grond-

gedacht, een derde maakte opmerkingen rakende onze standregelen. Eindelijk toch kwam men tot eensgezindheid. Het bleek dat die smeekbrief geenszins met het reglement noch zijnen geest tegenstrijdig was, en hij werd dermate opgesteld dat iedereen, zelfs de hevigsten, tevreden waren.

M. Plessers, namens het bureel, stelde voor aan de Akademische overheid de inrichting te vragen van eenen leergang van strafrecht en strafvordering. Om dit te ontwikkelen hield hij eene ware voordracht; hij toonde de billijkheid, het nut en de noodzakelijkheid van dergelijke instelling. Zijne menigvuldige en goede redens werden dan ook door de algemeene stemming bekrachtigd. Uw verslaggever gaf daarna lezing van eenen brief aan den hoog eerw. heer Rector, die ook eenpariglijk werd goedgekeurd. Wij durven verhopen dat die vraag niet zonder uitslag zal blijven.

Andere voordrachten, Mijnheeren, hadden wij niet, hetgeen te betreuren is. Velen, 't is waar, genoten het geluk in den Antwerpschen studentenkring M. Huybrechts, der balie van Antwerpen, te aanhooren, die ons met de advokatenwereld grondig bekend maakte, en de eerste jaren van het advokatenleven met wetensweerdige bijzonderheden schetste.

Dergelijke voordrachten zouden wij ook moeten trachten aan te leggen. 't Ware goed dat de

leden zelf er kleine waagden. 't Is allernuttigst om later vóor de rechtbanken niet te moeten beven noch blozen, en om 't zijne te kunnen bijdragen in den strijd voor 't goede. Van jongs af behoeven wij te leeren het woord voeren voor het volk, willen wij eens de slechte sprekers en volksmenners krachtdadig tegenwerken.

En om stillekens aan in dees Genootschap te beginnen, moet men geen student in 't doktoraat van rechten wezen ; in de kandidatuur, in notariaat en in wijsbegeerte zelfs, heeft men reeds genoeg kennis van romeinsch recht, natuurrecht, enz. Daarenboven, eeniegelijk die eene kwestie een weinig wil bestudeeren, kan zijne vondsten mededeelen : oorspronkelijkheid is hier geen vereischte.

Laat mij toe, Mijnheeren, met nog eenen anderen wenk tot vooruitgang te eindigen. De vergaderingen misschien, en zeker de lijst der echt werkzame leden, zouden dienen wat talrijker te wezen. Bijkans eenieder zou het zijne moeten bijdragen, en wenschelijk ware 't, mijns dunkens, nog meer strafrechtszaken dan verleden jaar te behandelen. Immers, ons bijzonderste doel is wel ons later naar de letter en den geest der wetten Coremans-Devigne. die de Vlamingen verhopen en verwachten, geheel en gansch te kunnen schikken. 't Is alleenlijk op den grond van het

strafrecht dat de kennis der nederlandsche rechtstaal vereischt wordt. In burgerlijke zaken kan zij ongetwijfeld van groot nut wezen, doch is zij minder noodzakelijk, daar het Vlaamsch volk zelf in dergelijke zaken minder belang stelt.

Indien nu een ambtelijke Vlaamsche leergang van strafrecht UEd. de taak kwam vergemakkelijken, Mijnheeren, zoudt gij allerbest doen U bijzonder in dit vak te oefenen. Te Brussel is een Vlaamsch advokatengenootschap tot stand gekomen, en 't is ook alzoo dat men daar de zaken verstaat.

In verscheidene andere landen waar de taal van een gedeelte des volks verdrukt wordt in 't algemeen bestuur, is zij voor de strafrechtbanken vrijgevochten en geëerbiedigd. Dit schijnt onder andere te kunnen afgeleid worden uit het boek van M. Van den Heuvel *Question des langues, étude de législation comparée*, alhoewel hij over dit punt niet uitdrukkelijk handelt.

Ik onderwerp nog aan uw oordeel, Mijnheeren, of het mogelijk niet goed zoude wezen somtijds eene wetgevende bespreking te ondernemen, gelijk bij de Jonge Balie van Antwerpen geschiedt; dit zou toch aangename en nuttige verscheidenheid medebrengen.

Mijnheeren, ge treedt vol hoop en moed uwen

vierden jaargang binnen; het hangt slechts van U af dat hij — veel meer nog dan de voorgaande — vruchtbaar weze : uwe vlijt en leerzucht boezemen mij het volle vertrouwen in, dat gij aan uwe taak niet zult te kort blijven.

—

Societas Philologa Lovaniensis.

—

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. J. B. ABBELOOS, Rector magnificus, *Præses ad hon.*

Illustrissimus ac Reverendissimus Dom. A. J. NAMÈCHE, Rector emeritus, *Præses ad hon.*

P. G. H. Willems, professor ordinarius, *Præses.*

Fr. Collard, professor ordinarius, *Vice-Præsid.*

Rev. Æmilius Valvekens, ex Rillaer, phil. et lit. cand., *p. t. a Secret.*

Socii.

Edmundus Goedertier, ex Lede, phil. et lit. cand.

Leo Goemans, Lovaniensis, id.

Fredericus Raes, ex Heldergem, id.

Joh. Petr. Schock, ex Villa-Machera (Magni Duc. Luciliburg.), id.

Johannes Schwind, ex Septem Fontibus (Magni Duc. Luciliburg.), id.

Gaspardus Parpan, ex Obervatz in Helvetia, phil. cand.

Franciscus Bethune, Gandavensis, phil. et lit. cand.

Josephus Schrynen, Venlonensis, phil. et lit. stud.

Josephus Willems, Lovaniensis, id.

Marcus Vanden Rydt, Nivellensis, phil. et lit. cand.

Rev. Johannes Leemans, ex Grimbergen, phil. et lit. stud.

Rev. Jacobus Meyers, ex Bigonis villa (Magni Duc. Luciliburg.), id.

Rev. Arthur Piret, ex Curia S[i] Stephani, id.

Rev. Franciscus Schoovaerts, ex Wavre Notre-Dame, id.

Qui olim socii fuere.

Car. Michel, Tornacensis, phil. et lit. doctor, prof. univers. Gandavensis, ex-secret. (1873-74).

Eug. Hubert, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, professor univers. Leodiensis.

Leo De Bruyn, Lovaniensis, phil. et lit. doctor, mag. scrin. stud. super. in Ministerio rer. int.

Victor Brants, Antverpiensis, prof. ordinarius Univers. Lovaniensis, ex-secret. (1874-75).

Petr. Sturm, ex Bivange (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. doct., professor athenæi Luciliburg.

Rev. Johannes Vanden Weghe, ex Ledeghem, philolog. licentiatus.

Rev. canunicus Alf. Segers, ex Appels, philolog. licentiatus, inspector studiorum humaniorum in diœcesi Gandavensi.

Joh. Petr. Bestgen, ex Hollerich (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doctor, professor progymnasii Echternacensis.

Rev. Celest. Wadeleux, ex Brée, philolog. licentiatus, rector gymnasii Beeringensis, ex-secret. (1875-76).

Rev. Leo Van Dorpe, ex Zevecote, philolog. licentiatus, vicarius in oppido Brugensi.

Eduardus Houtart, ex Montibus ad Sabim phil. et lit. atque juris doctor, ex-secret. (1877-78).

Rev. Henricus Eggers, Monasteriensis, philologiæ doctor.

Rev. Arthur Vermeersch, S. J., ex Ertvelde, doct. jur. et scient. polit., ex-secret. (1878-79).

Ludovicus Simons, Ruremondensis, phil. et lit. doct., professor athenæi Lovaniensis.

Constantinus Gelders, Lewensis, phil. et lit. doct., professor athenæi Brugensis.

Desiderius Petit, ex Wodecq, phil. et lit. doct., professor coll. Diesthem.

Nicolaus Walch, ex Niederpallen (Magni Duc. Luciliburg.), phil. et lit. doctor.

Constantinus Nannan, ex Redu, phil. et lit. doct.

Gulielmus Streel, ex Alleur, phil. et lit. atque juris doct., ex-secret. (1879-80).

Johannes Dubois, ex Barnich, phil. et lit. atque juris doct., judex curiæ Arlon, ex-secret. (1880-81).

Julius Van Biervliet, Brugensis, phil. et lit. et scient. nat. doctor, prof. athenæi Tungrensis, ex-secret. (1881-82).

Edmundus Cordewener, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct., prof. gymnasii Mosætraj.

Petrus Doppler, Mosætrajectinus, phil. et lit. doct., ex ag. vices secret. (1882-83).

Augustus Van Ryckelen, ex Halle-Boyenhoven, phil. et lit. doct., prof. coll. Ypriani.

Johannes Petrus Biwer, ex Remich (Magni Duc, Lucilib.), phil. et lit. doct.

Rev. Edmundus Remy, Sonegiensis, philologiæ doct., professor in collegio oppidi La Louvière.

Rev. Leonardus Lootens, ex Anseghem, philologiæ licentiatus, professor in Seminario Rolariensi.

Michael Meyers, ex Boxhorn (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., professor athenæi Luciliburg.

Michael Glaesener, ex Wilwerdingen (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct.

Baro Leo Bethune, Alostanus, phil. et lit. et juris doctor, ex-secret. (1883-84).

Augustus Bertrand, Bullionensis, philos. et lit. doct.

Johannes Terrens, ex Waldbillig (Magni Duc. Lucilib.), philos. et lit. doct., ex-sec. (1884-85).

Rev. Alphonsus Dassonville, ex Heule, philologiæ licent., prof. collegii Ostendensis.

Eugenius Herbecq, Dionantensis, phil. et lit. doct. et juris cand., ex-secret. (1885-86).

Alphonsus Roegiers, Teneræmundanus, phil. et lit. doct., prof. athenæi Tungrensis.

Rev. Adrianus Cauwenberg, ex Hoeven (Batavus), phil. et lit. doct., professor in seminario minore diœcesis Bredanæ.

Rev. Ludovicus Reyter, ex Altwies (Magni Duc. Lucilib.), phil. et lit. doct., prof. gymnasii Dikirc.

Alfredus De Groote, Gerardimontensis, juris doctor.

Carolus Martens, Lovaniensis, phil. et lit. et juris cand.

Prosper Poullet, Lovaniensis, phil. et lit. doct., juris cand., ex-secret. (1886-87).

Theodorus Stille, Mosætrajectinus, phil. et lit. doctor.

Ernestus Dubois, Verviensis, phil. et lit. doct., juris cand.

Leopoldus Piette, ex Denée, id., prof. athenæi Tornacensis.

Simon Kayser, ex Esch (Magni Duc. Lucil.), id., prof. collegii S[i] Josephi Virtonensis.

Rev. Petrus Marres, Mosætrajectinus, prof. in seminario Rodiaducensi.

Mauritius Dewulf, Poperinghensis, phil. et lit. et juris cand.

Prosper De Pelsmaeker, ex Denderleeuw, phil. et lit. cand., ex-secret. (1887-88).

Lambertus Petit, Namurcensis, phil. et lit. et juris cand.

Rev. Edmundus Conrotte, ex Tintigny, phil. et lit. cand., prof. collegii S[i] Josephi Virtonensis.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIETAS PHILOLOGA de l'Université catholique, pendant l'année académique 1887-88, par M. Prosper DE PELSMAEKER, candidat en philosophie et lettres, secrétaire sortant.

—

MESSIEURS,

La Société Philologique compte quinze années d'existence officielle. « Création toute spontanée et libre, ainsi s'exprimait M. Collard, vice-président de la Société, dans une circonstance solennelle (1), la Société Philologique reproduit dans ses traits fondamentaux, cette institution féconde, qui fait la gloire des universités allemandes, et qui est connue sous le nom de Séminaire philologique. Dans sa sollicitude constante pour le doctorat en philosophie et lettres, l'Université catholique, devançant les réclamations de la presse pédagogique, a reconnu qu'un enseignement philologique complet doit comprendre, non seulement des cours théoriques, mais encore des cours pratiques, où l'élève, sous l'œil vigilant du maître, apprend à travailler,

(1) Le 12 mai 1881.

à chercher, à découvrir. Et grâce au dévouement de l'un de ses professeurs les plus éminents. M. Willems, elle a créé dès lors une Société d'un caractère tout intime dont les membres interprètent des auteurs grecs et latins, et s'initient au mouvement philologique en analysant les revues et les publications les plus importantes...»

J'ai cru pouvoir rappeler ces lignes, dans lesquelles le but et le caractère de la Société sont tracés dans de termes si nets et si littéraires, au moment où les ouvriers de la première heure sont venus nous retrouver. Heureux de la vitalité, de la prospérité de notre Société, nos aînés ne nous ont pas épargné leurs approbations flatteuses. Cet éloge revient, avant tout, au fondateur de la Société, qui continue à présider cette utile institution avec un dévouement, qui nous pénètre d'une profonde gratitude. Mais l'éloge du chef rejaillit sur l'armée. Cela est vrai pour vous, Messieurs, dont les rangs sans cesse grossissants témoignent d'un généreux zèle, d'un véritable amour pour l'étude de l'antiquité classique. Puisse ce passé, plein de nobles traditions, être un gage et un stimulant pour l'avenir !

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur les travaux de l'année 1887-1888.

Comme d'habitude, l'explication d'un chef-d'œuvre classique a absorbé la majeure partie de nos séances. — Nous avons lu et commenté le VIe livre d'Hérodote. M. le professeur Collard

nous a donné lecture d'une savante notice détaillée sur la vie et les œuvres du « père de l'histoire » — et qui nous a été d'un précieux secours dans l'étude de cet auteur.

La seconde partie de nos réunions a été consacrée à l'analyse des principales revues philologiques du pays et de l'étranger. Citons au courant de la plume : le *Hermès*, le *Berliner Philologische Wochenschrift*, de Berlin; la *Rivista di Filologia*, de Turin; la *Revüe de l'Instruction publique*, de Belgique; de la Hollande nous vient la *Memnosyne;* la France nous envoie la *Revue de Philologie* et le *Bulletin épigraphique* de la Gaule. Ce dernier nous a fourni l'occasion de nous initier à un côté — qui était encore assez inconnu pour nous — de la science philologique : la lecture des inscriptions; art difficile, Messieurs, et cependant d'une importance capitale. — En effet à ne pas considérer la découverte de nouveaux manuscrits, de jour en jour plus rare, la science philologique, poussée avec une ardeur extrême, en serait bientôt réduite à travailler et à retravailler le même terrain, si les fouilles de plusieurs Sociétés savantes ne venaient fournir un nouvel aliment à son activité fiévreuse. — Témoins vivants des siècles passés, et qui ont vaillamment bravé les atteintes du temps, les documents d'airain, de marbre, de bronze, viennent compléter, développer, éclaircir les textes des orateurs et des

historiens. Chaque jour l'épigraphie nous ménage de nouvelles surprises. Une conjecture timidement avancée reçoit la confirmation la plus éclatante; comme d'autres hypothèses, qui prétendaient déjà au titre de vérités acquises, sont battues en brèche par le langage net, décisif, inaltérable de l'inscription. — Des institutions intéressantes, laissées dans l'ombre, faute de données suffisantes, sont illuminées, mises au jour par les documents épigraphiques, qui nous permettent de poser, souvent même de résoudre dès maintenant, beaucoup de questions nouvelles. — Mais rien ne sert de dégager ces documents de la poussière des siècles, il faut savoir les interpréter.

Le doctorat en philosophie a eu le bonheur de voir inaugurer cette année par un de ses professeurs, helléniste des plus distingués — Mgr de Groutars, — un cours d'explication des inscriptions grecques, recueillies dans le traité du Dr Cauer de Leipzig. — Plusieurs de ces inscriptions (1) traitent d'une institution ingénieuse du droit international grec, la proxénie, dont l'importance est une des révélations de l'épigraphie. — J'ai pris pour sujet du rapport de cette année l'explication d'un décret de proxénie, dont je laisse suivre le texte, et qui figure sous le n° 85 du recueil précité.

(1) Les numéros 5, 28, 33, 34, 85, 103, 108, 109.

Θεοί.

ἔδοξε τᾷ πόλει τῶν Δελφῶν· ἐπειδὴ Εὔ[δ]ο[ς Εὐ]τύχωνος Ταναγραῖος ἱερομναμονήσας εὐεργέ[-τας ἐγένετο τοῦ ἱεροῦ καὶ τᾶς πόλιος τὰ δίκαια πράσ[σων, δεδόσθαι αὐτῷ καὶ ἐκγόνοις προξενίαν] προμαντείαν, ἀσυλίαν, ἐπιτιμ(ί)αν καθάπερ Δελφοῖς | προεδρίαν ἐμ πάντεσσι τοῖς ἀγώνεσσι, οὓς ἁ πόλις ἄγει, καὶ τὰ ἄλλα πάντα ὅσα καὶ τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις καὶ προξένοις· ἄρχοντος Ἡρακλ[εί]δα, βουλευόντων Στράτωνος, Κλευφάνευς, Ἀθάμβου, Αἰνησιδά[μου].

Avant d'aborder l'interprétation détaillée, laissez moi vous dire quelques mots sur l'origine, le développement et le caractère de cette institution, éminemment propre aux populations helléniques (1). La proxénie a son origine dans l'ancien droit d'hospitalité, droit non écrit, mais placé sous la protection de Ζεὺς ξένιος, et dont tout le monde respectait le caractère sacré. Le droit international, tel qu'il fleurit dans les états modernes, était complètement inconnu à cette

(1) Sources. Paul Manceaux : *Les proxénies grecques*, Paris 1885 (ce premier travail a été surtout utilisé); Shoemann : *Antiquités grecques* (trad.), Paris 1884; Meier : *Cemmentatio de proxenia sive de publico græcorum hospitiō*, Halle 1842; Ch. Tissot : *Des proxénies grecques*, Dijon 1863.

antiquité, où l'idéal de la cité consistait à vivre d'une vie propre, d'une vie indépendante. L'étranger était sans défense, à la merci de tous les caprices, de toutes les cupidités. — Cette guerre de tous avec tous était contre nature. A défaut du droit politique, la religion, ce puissant facteur de civilisation dans ces sociétés primitives, faisait valoir son influence salutaire et produisit l'hospitalité privée, qui tient une si grande place dans les poèmes homériques.

Ulysse, dans ses courses vagabondes, est accueilli par le sage Alcinoüs comme un frère, et se repose à l'abri de son foyer (1).

D'autre part, les Grecs, issus d'une même souche, mais isolés par des obstacles naturels et des tendances politiques, sentaient cependant la nécessité de retremper l'esprit national dans de grandes réunions publiques, spécialement dans de fêtes religieuses. — La ville où se célébrait la solennité, prenait des mesures pour la réception des étrangers. Ce fut là l'origine de l'hospitalité publique, accordée à une cité, c'est-à-dire à quelques citoyens qui la représentaient. — Avec l'extension des relations commerciales de plus en plus actives, l'hospitalité privée ne suffit plus, l'hospitalité publique devint trop restreinte. Les États imaginèrent alors de conclure comme les individus, des traités d'hospitalité

(1) Odyssée, L. VIII, 546.

réciproque. Ils accordèrent aux citoyens les plus riches de cités étrangères, des honneurs, des privileges pour reconnaître des services rendus, et s'assurer leur dévouement pour l'avenir — en échange, l'État entrait pour ses relations avec l'autre ville, dans la clientèle de son hôte, qui devenait devant les autorités locales son *προστάτης*, son patron. — Cette ingénieuse combinaison rendit possible la vie internationale, sans altérer le caractère fondamental de la cité antique. La vieille rivale disparaissait derrière le proxène prostate, comme dans les relations privées l'esclave ou le client derrière le patron, et l'admission des hôtes publics à plusieurs privilèges des citoyens n'ébranlait pas plus la cité, que la présence d'un hôte privé au repas du soir n'ébranlait la constitution de la famille. L'organisation de l'hospitalité publique, dont le germe existe dès les temps les plus reculés, fleurit de tout son éclat à l'époque, où le sol de la Grèce est couvert de républiques autonomes et indépendantes, s'efface peu à peu à l'époque de la domination macédonienne pour s'évanouir devant le succès des armées romaines. En effet il paraît prouvé, que le droit de nommer des proxènes était une des attributions de la souveraineté. Un petit nombre de documents de proxénie émane de cités, qui ne semblent pas au premier abord, jouir d'une entière autonomie, et notamment, pour ce qui concerne la ville et

le temple de Delphes, on trouve des proxènes au temps de l'hégémonie étolienne. Mais ces exceptions apparentes n'infirment point le principe général. On sait par les historiens, que les Etoliens n'avaient point pour but d'étendre leur confédération sur les territoires voisins : ils laissaient à chacune des villes, où s'établissait leur influence, son autonomie et sa constitution propre, de sorte que leur souveraineté se réduisit à un protectorat purement nominal.

L'institution si simple de la proxénie était d'une merveilleuse souplesse et se prêtait admirablement aux exigences et aux fantaisies des races et des époques. — Ainsi, quoiqu'elle repose partout sur les mêmes principes, elle a pris les aspects les plus divers : suivant les pays et suivant les temps, tel ou tel caractère se développa au détriment des autres. Dans les régions comme la Grèce Centrale, qui n'ont jamais tenu une place importante dans l'histoire politique et commerciale, — chez ces montagnards d'esprit naturellement conservateur — l'institution s'est figée de bonne heure : les proxènes sont de simples hôtes publics, chargés de rendre aux envoyés officiels des états, tous les services que d'après l'usage, les hôtes privés se rendaient entre eux. Dans les grandes cités ambitieuses, comme Athènes et Sparte, la proxénie, — à l'instar de la civitas romana entre les mains du Sénat de Rome — devient un puissant instru-

ment de propagande politique. Ailleurs, dans les villes sacerdotales, reparaît le principe fondamental : à Delphes, à Olympie, à Delos, à Samothrace, la proxénie est une institution presqu'exclusivement religieuse. C'est ici, dans ces centres religieux du monde hellénique, où affluait un flot sans cesse renouvelé de pèlerins étrangers, que l'hospitalité publique eut son entier épanouissement. Là, en effet, venaient se heurter les intérêts les plus divers. Un simple particulier, non citoyen, ne pouvait offrir un sacrifice au dieu de la communauté, car les dieux, comme la cité elle-même, n'appartenaient qu'aux citoyens (1). Un étranger n'avait accès au sanctuaire que si un compatriote du dieu, qui était ou devenait par là-même son prostate ou son hôte, accomplissait les cérémonies préliminaires. Les ambassadeurs sacrés des villes étrangères étaient présentés au dieu par leur proxène. Les villes qui n'étaient pas accréditées auprès de la divinité, ne pouvaient sacrifier que par l'intermédiaire d'une ville grecque. C'était là un principe de droit sacré, sur lequel on ne transigeait jamais. Sardes avait envoyé un de ses citoyens consulter l'oracle d'Apollon à Delphes. Mais le dieu avant de répondre, devait être rassassié de la fumée des sacrifices. Grand fut l'embarras : Sardes

---

(1) Hérodote l. VI. 81.

n'avait pas d'hôte public à Delphes. Les Delphiens se réunirent solennellement : la ville elle-même se déclara proxène de Sardes et ordonna à ses magistrats d'accomplir la cérémonie préliminaire (1). — C'était donc une nécessité pour les villes grecques, si éminemment religieuses, d'avoir leurs représentants officiels dans les grandes communautés et les temples. D'autre part les commissions souveraines, qui administraient les sanctuaires, nommaient, comme tous les Etats, des proxènes dans les cités étrangères. Delphes surtout, le sanctuaire national par excellence, qui se croyait le centre du monde, et qui l'était certainement du monde hellénique, fut dès le début en relations suivies avec les diverses parties de la Grèce. — Comme il était naturel, le temple avait conservé les rapports les plus intimes avec les populations de la Grèce Centrale, qui étaient comme le noyau de la célèbre Amphictyonie. Il avait des représentants non seulement dans les villes importantes, comme Tanagre, mais dans les moindres bourgades, souvent dans des localités dont le nom n'est mentionné par aucun auteur. A la suite des Doriens, Apollon Pythien était descendu des rochers de la Grèce Centrale, avait traversé le golfe de Corinthe, avait conquis le Péloponèse et les îles. Trop habile pour

(1) *Bulletin de correspondance hellénique,* V. 400.

s'inféoder à une seule des races grecques, le dieu se faisait représenter chez les Ioniens d'Eubée, de Chalcis, s'était embarqué avec eux pour les guider sur les côtes de la Macédoine, de la Thrace, de l'Asie-Mineure. Il suivit les marchands grecs en Occident, en Sicile, dans la Grande Grèce, et se fit même représenter à Ancône, à Rome, à Marseille, jusqu'en Afrique, de sorte qu'il n'était étranger à aucune région du monde hellénique. Très vaste était partant l'extension géographique de la proxénie delphique.

Tâchons de pénétrer son organisation, en prenant pour fil conducteur de notre étude, le contenu de l'inscription mentionnée. Le document en présence, comme la plupart des documents trouvés à Delphes, sont de la dernière moitié du troisième siècle, quelques-uns appartiennent à la première moitié du second siècle avant notre ère. Le décret — et le fait se constate pour la plupart des actes analogues — est gravé sur le vieux mur pélasgique qui soutient au sud la terrasse du temple d'Apollon. — En haut, il y a, gravé en gros caractères une sorte de titre : Θεοί. Cette disposition, qu'on retrouve dans les stèles de proxénie de plusieurs contrées — notamment à Athènes — avait pour objet commun d'attirer le regard. On ne variait que sur les moyens. Ainsi à Athènes on sculptait souvent une ou plusieurs couronnes au-dessus ou au-dessous de l'inscription et l'on gravait dans le champ de la couronne : Ἡ Βουλή, ὁ Δῆμος.

Le document, reflet exact du laconisme dorien, débute par cette formule brève : ἔδοξε τᾶ πόλει τῶν Δελφῶν, il a paru bon à la ville des Delphiens. La proxénie en effet ne pouvait être accordée que dans une assemblée régulière du peuple, par un nombre légal des suffrages, soit sur la proposition des magistrats, soit sur le rapport des théores d'Apollon, soit sur la recommandation d'un citoyen. Puis vient le nom du proxène, le nom de son père, sa patrie ; sont simplement énumerés ensuite les titres et les privilèges. L'acte est daté, comme tous les actes publics à Delphes, d'après le nom de l'Archonte ἄρχοντος Ἡρακλείδα, assisté ordinairement de trois sénateurs, ici cependant, et probablement à titre d'exception de quatre : βουλευόντων Στράτωνος, Κλευφάνευς, Ἀθάμβου, Αἰνησιδάμου.

Le décret était gravé par les soins des magistrats. En outre on prit l'habitude à Delphes, comme dans beaucoup de cités grecques, de dresser le catalogue des proxènes. Ces listes avaient, on le conçoit, une importance particulière : non seulement elles permettaient aux magistrats de constater les droits des étrangers privilégiés, mais encore, elles renseignaient le citoyen qui partait en voyage, sur le nom, la patrie et la qualité des représentants de l'Etat en pays étranger. Plusieurs de ces catalogues nous sont parvenus. On a retrouvé, malheu-

reusement à l'état fragmentaire, deux listes très importantes de la ville de Delphes : Dans la première, sur laquelle les proxènes sont inscrits dans l'ordre chronologique de nomination, on a enregistré à diverses reprises, avec l'indication des dates, les proxènes d'Apollon Pythien, nommés entre les années 197 et 170. L'autre liste est du même temps, mais elle est disposée dans un ordre géographique. Considérés dans l'ensemble, les noms sont groupés par pays et par villes. Cette dernière servait surtout aux citoyens, qui partaient pour l'étranger; l'autre facilitait le contrôle des autorités.

Il y avait une dernière formalité à remplir. Après la nomination d'un proxène, on transmettait au nouvel hôte public, souvent aussi à sa patrie, un avis de nomination. C'était soit une lettre, soit une copie ou un résumé de décret, souvent gravé sur un disque de bronze, et revêtu du sceau, de la signature de l'Etat.

L'institution était donc mise à l'abri de l'abus et de la fraude par des précautions minutieuses. Elle était en effet une récompense très distinguée, fort prisée à cause des privilèges importants y adhérents. Aussi les premiers venus ne pouvaient l'obtenir, ni même songer à la demander. Quels sont les titres requis pour briguer cette magistrature? — Il est clair tout d'abord qu'il fallait être riche, même immensément riche. Le proxène devait en effet recevoir dans sa patrie tous les citoyens de la ville qui le nommait.

Diodore de Sicile (1) a conservé le souvenir de son compatriote qui donna un jour l'hospitalité à cinq cents cavaliers d'une ville voisine. Bien peu d'hommes dans chaque cité pouvaient affronter de pareilles dépenses. — Il fallait de plus être citoyen dans la ville où l'on demeurait, citoyen jouissant de tous les droits civils et politiques, influent, à même de remplir toutes les fonctions de la *προϊστασία*.

La proxénie n'était donnée qu'à des hommes : parce que seuls les hommes avaient les droits politiques dans leur cité, et par suite pouvaient seuls exercer les fonctions d'hôte public. Parfois cependant on rencontre des dames-proxènes. Mais celles-ci, qui sont ou des prêtresses ou des femmes de lettres, avaient seulement le titre et les privilèges sans les obligations. Ainsi les Athéniens, ayant envoyé à Delphes la prêtresse d'Ἀθήνη, Chryssis, pour y remplir une mission, dont elle s'acquitta magnifiquement, les Delphiens lui votèrent l'éloge, la couronne, la proxénie pour elle et ses enfants, et une foule de privilèges.

La fortune, la jouissance du droit de cité complet, étaient des conditions générales, des titres négatifs à la proxénie : sans eux, inutile même de la briguer. — De plus, pour avoir chance de l'obtenir, on devait avoir rendu à la ville des

(1) XIII, 83.

services positifs : Evios avait été le bienfaiteur du temple et de la cité, *εὐεργέτας ἐγένετο τοῦ ἱεροῦ καὶ τᾶς πόλιος* : il s'était distingué par sa piété envers les dieux, par sa générosité envers la ville. Apollon choisissait pour ses proxènes le pèlerin généreux, le dévot qui vantait sa puissance, et accueillait ses envoyés dans les pays lointains. L'existence de l'État à Delphes était si bien liée à la prospérité du sanctuaire, qu'on ne distinguait pas les intérêts de l'un ou de l'autre : les citoyens de Delphes étaient les sacristains d'Apollon.

On nommait volontiers, comme proxènes, les hiéromnémons, soit collectivement, comme les délégués des peuples de l'Hellade au conseil amphictyonique (1), soit individuellement, comme Evios de Tanagre. Cette préférence s'explique. Les hiéromnémons ou administrateurs des choses sacrées, étaient les ambassadeurs, envoyés par les douze nations de l'amphictyonie pour les représenter dans l'assemblée fédérale. En leur conférant le titre de proxène, Delphes se les attacha et conserva ainsi la haute main sur l'administration du sanctuaire.

Le titre d'hôte public semble avoir été héréditaire à Delphes : *δεδόσθαι αὐτῷ καὶ ἐκγόνοις.* Quelquefois un particulier ou une ville avait

(1) Haussoulier : *Inscriptions de Delphes*, 71. (*Bulletins corresp. hellen.*, tomes V et VII.)

laissé périmer ses droits : il fallait alors en obtenir le renouvellement par un décret.

Pour bien connaître la proxénie, il faut l'étudier sous deux aspects différents : montrer d'une part les honneurs, les privilèges des hôtes publics, d'autre part leurs devoirs envers la ville qu'ils représentent : leurs fonctions régulières, leurs services extraordinaires. Il importe de distinguer nettement les honneurs et les privilèges inhérents à la proxénie, de ceux qu'on accordait souvent outre la proxénie.

Les premiers semblent difficiles à préciser, car on ne les trouve énumérés nulle part. Ils étaient fixés par la constitution de l'État, partant connus de tous : voilà pourquoi on se contentait de les indiquer par des termes généraux : *κὰι τὰ ἄλλα πάντα, ὅσα κὰι τοῖς ἄλλοις εὐεργέταις καὶ προξένοις*. Voici, pour autant qu'on peut le conjecturer d'une façon très probable, les droits essentiels, cachés sous ces vagues formules.

L'État garantissait aux proxènes la sécurité personnelle, *ἀσφαλίαν*, même en cas de lutte entre les deux cités. Ils avaient, suivant l'énergique expression d'un décret de Tenos (1) « la paix dans la guerre ». Toutes les villes grecques, sauf Sparte (2) et Syracuse (3), semblent avoir garanti

(1) Corpus Inscript. Græcar. 2330.
(2) Thucydide III, 52.
(3) Diodore XIII, 27.

cette protection de l'Etat. Evidemment tous n'avaient pas la puissance d'Athènes pour rendre cet appui efficace. — Les petits peuples, promettent la sécurité « en ce qui dépendra d'eux ». — Quoiqu'il en soit, la sécurité sur un territoire étranger était un privilège bien précieux dans ces sociétés antiques, où le droit des gens était resté dans l'enfance.

L'hôte public, qui servait de patron à la ville étrangère, dans sa patrie, était dispensé lui-même d'avoir un prostate. Il était exempt des taxes particulières aux métèques.

S'il avait affaire en justice, il se présentait directement devant le tribunal des étrangers, analogue au tribunal du prætor peregrinus des Romains. Les hôtes publics avaient le droit de se présenter directement, et sans avoir à solliciter l'audience, dans l'assemblée du peuple et du Sénat. Ils y prenaient la parole, immédiatement après les cérémonies religieuses préliminaires, avant tous les orateurs, même pour des questions toutes personnelles.

Protection de l'Etat, sécurité pour sa personne et ses biens, droit de se présenter seul et sans patron dans les assemblées politiques et les tribunaux, tels étaient les privilèges essentiels de droit public qu'obtenait le proxène dans la plupart des Etats grecs.

Presque toujours on joignait à ces avantages, de privilèges plus importants, d'ordre politique

ou religieux, et qui sont consignés en détail dans les documents. Et puisque les hôtes de Delphes représentaient à la fois la communauté et le temple, ils étaient doublement honorés et par la ville et par Apollon.

Evios de Tanagre obtient la *προμαντείαν, ἀσυλίαν, ἐπιτιμίαν καθάπερ Δελφοῖς, προεδρίαν ἐμ' πάντεσσι τοῖς ἀγώνεσσι οὓς ἁ πόλις ἄγει.*

Les consultants de l'oracle de Delphes étaient introduits devant la Pythie dans l'ordre assigné par le sort. Evios avait le pas sur les autres fidèles — *προμαντείαν*, — et ne devait pas passer par l'opération préalable du tirage au sort. Ce privilège était fort apprécié. — Aussi une des premières mesures de Philippe II, après sa victoire, fut d'enlever aux ambassadeurs athéniens la *προμαντεία* qu'ils possédaient à Delphes depuis un temps immémorial. — Apollon, incapable d'assurer à ses dévots la protection par les armes, leur ouvrait dans son sanctuaire un refuge inviolable tant pour leurs personnes que pour leurs biens : *ἀσυλίαν*. — Les représentations dramatiques, les grands jeux faisaient partie du culte : les hôtes y avaient la préséance, ce qu'on appelait la *προεδρία* ou la théorie. On sait qu'à Athènes, au théâtre de Dionysos, les deux gradins du bas étaient formés par une double série de fauteuils de marbre, qui étaient réservés aux principaux prêtres de la cité. Sur les gradins voisins étaient les places d'honneur pour les

hôtes. C'est là devant tout le peuple que l'on décernait solennellement les couronnes d'après la loi : à Delphes et à Délos des branches de laurier et d'olivier cueillies sur l'arbre sacré du Dieu. Enfin — et c'est là le point capital au point de vue religieux — les proxènes étaient admis aux cultes publics comme les citoyens. On sait avec quelle jalousie les villes grecques, surtout en pays dorien, maintenaient le droit exclusif des citoyens à la participation des sacrifices publics. L'étranger ne pouvait vénérer le Dieu de l'Etat que par l'intermédiaire d'un citoyen et moyennant un impôt. Or le proxène pouvait sacrifier sans prostate et sans taxe. Il pouvait entrer dans le Prytanée pour le sacrifice des Romains (1) et tous les autres sacrifices que célèbre en commun la ville (2).

Le proxène était encore invité aux repas du Prytanée par les sacrificateurs ou magistrats. A Crète, dans la salle des repas communs : *ἀνδρεῖον*, on trouvait en entrant deux tables, nommées tables des hôtes, ou de *Ζεὺς ξένιος*. A Delphes on avait bâti un édifice spécial, dont parle Euripide (3), et qu'on appelait le *προξένιον*.

Apollon, on le voit, est magnanime pour ses

(1) Ce sacrifice perpétuait sans doute le souvenir des succès des armées romaines et de la restauration de la religion grecque.

(2) Wescher-Foucart. *Inscriptions recueillies à Delphes*, 478.

(3) Ioniens 1039.

dévots : la ville de Delphes ne se laisse pas vaincre en générosité : elle accorde à Evios de Tanagre une faveur tout à fait exceptionnelle, presqu'unique dans son genre : ἐπιτιμίαν καθάπερ Δελφοῖς. Evios est complètement assimilé aux Delphiens, droit remarquable, quand on considère avec quelle répulsion les cités doriennes s'ouvraient pour l'étranger. Une ou deux fois seulement à Delphes les hôtes reçoivent, non pas le droit de cité complet, mais l'isopolitie, la civitas sine suffragio, c'est à dire les droits civils et religieux sans les droits politiques.— D'autres États, par exemple les Ioniens, étaient moins exclusifs : chez ces derniers le droit de cité était joint à la proxénie et notamment à Ephèse, il était inhérent aux titres d'hôte public et de bienfaiteur.

A voir tous ces avantages, ces privilèges remarquables, énumérés à loisir dans les documents, on pourrait croire que l'hospitalité publique est une institution purement honorifique, une sinécure bien enviable.

C'est là un seul aspect de la proxénie. — En échange de divers avantages, qui leur assurent une situation exceptionnelle, les proxènes remplissent de véritables fonctions et apparaissent comme l'équivalent exact de nos consulats et de nos agents consulaires.

Les diverses fonctions du proxène sont résumées par un mot que l'on lit à propos de l'hos

pitalité publique, dans les scoliastes, comme sur les marbres, dans les historiens comme dans les orateurs. Le proxène est l'homme qui dans sa patrie est chargé de présenter, *προΐστασθαι*, les envoyés officiels, et souvent les simples citoyens de la ville, dont il est l'hôte. Le proxène était le prostate de toute une ville. Ses fonctions ne sont qu'une conséquence de la *προστασία*. — Le proxène devait loger tous ceux qui n'ayant pas d'hôte privé dans la ville, venaient lui demander un asile. On s'acquittait volontiers de ce devoir : ouvrir sa maison au plus grand nombre d'étrangers était en Grèce un des préceptes essentiels de la morale pratique. On ne devait aux hôtes que le toit et le feu : mais on s'en tenait rarement là. Il était d'usage d'inviter les hôtes à dîner le jour de leur arrivée, le lendemain on leur envoyait des poulets, des œufs, toutes sortes de présents.

Si les hôtes avaient une demande à faire, soit aux magistrats, soit au peuple, le proxène devait les présenter. S'ils avaient quelque affaire en justice, il leur servait de patron. Il était leur témoin s'ils voulaient faire un testament. En cas de mort il intervenait dans le règlement de la succession (1).

Il se portait caution pour l'étranger qui empruntait de l'argent : en un mot il protégeait et soutenait partout son hôte, lui rendait mille

---

(1) Plaidoyer contre Calippe.

services que les décrets énumèrent parfois, mais que résument d'ordinaire des formules générales.

En même temps que protecteurs des individus, les proxènes étaient prostates de l'Etat. C'était chez eux que demeuraient les ambassadeurs. C'étaient les proxènes, qui présentaient les députés à l'assemblée et au sénat, qui défendaient même dans les réunions les intérêts de la cité, qu'ils patronnaient, et lui rendaient ainsi d'éclatants services. Si en 415 Nicias combattit de toutes ses forces le projet d'expédition en Sicile, ce n'est pas seulement qu'il aimât la paix, il était aussi proxène de Syracuse. Lors du tremblement de terre qui détruisit Sparte, et amena l'insurrection messénienne, Cimon décida les Athéniens à secourir leurs rivaux. Raison politique, dira-t-on, mais n'est-ce pas aussi parce que Cimon, proxène de Sparte, était dévoué aux intérêts de cette ville, à tel point qu'il reçut de ses concitoyens le surnom de Φιλολάκων? — Les proxènes, appartenant à la fois à deux villes, jouissant dans l'une des droits des citoyens, dans l'autre de la plus grande somme des privilèges que put obtenir un étranger, étaient les négociateurs naturels des traités de paix. Quand au moment de la lutte suprême contre Philippe, Athènes voulut gagner l'alliance de Thèbes, elle nomma ambassadeur Démosthène, proxène de Thèbes (1).

(1) Eschine : Ambassade 114-145.

Cet usage était si bien établi, que parfois on voit les proxènes s'interposer de leur propre autorité sans mandat officiel, entre deux cités.

Au siège d'Argos par les Péloponésiens, deux des plus considérables parmi les assiégés, un stratége et le proxène de Sparte à Argos, conclurent un armistice sans l'aveu du peuple d'Argos. Les Argéens, furieux, tuèrent le stratége, mais épargnèrent le proxène, qui parut n'être pas sorti de son rôle.

Comme intermédiaires entre deux cités, comme patrons d'une ville devant les tribunaux et les assemblées de leur patrie, les proxènes occupent une large place dans les relations internationales des anciens Grecs.

Ainsi la proxénie, qui est à l'origine une simple extension du principe d'hospitalité, unit d'une façon indirecte les cités, que séparait l'une de l'autre un exclusivisme jaloux. La famille et la cité antiques étaient fortement constituées, mais par cela même un peu trop fermées : la double institution de l'hospitalité privée et de l'hospitalité publique entr'ouvrit l'une et l'autre. La cité communiqua avec les cités voisines par l'intermédiaire d'un individu, dont elle s'assura le dévouement par divers privilèges. Intérêts religieux, commerciaux, financiers et politiques, protection réciproque, tout était compris dans cette proxénie primitive, dont le plus ancien titulaire était, disait-on, le troyen Anténor.

Cette institution commune, fut, non pas modifiée, mais développée par chaque race, chaque ville, suivant son génie ou suivant les circonstances. Elle suivit les oscillations de l'histoire hellénique, se développa avec la grandeur des Grecs, s'altéra à leur décadence et fut étouffée par le patronat romain.

CONFÉRENCE D'HISTOIRE.

—

ANNÉE 1887-88.

Fondateur : Mgr PIERAERTS, 4e recteur de l'Université.

Président d'honneur : Mgr ABBELOOS, recteur magnifique de l'Université.

Directeur : M. Ch. MOELLER, professeur.

Assistant : M. DE RIDDER (Alfred), docteur en droit.

Ont pris part aux travaux de l'année :

MM. Béthune (François), de Gand, candidat en philosophie et lettres.

Cauchie (l'abbé Alfred), d'Haulchin, licencié en sciences morales et historiques.

de Ghellinck (Jean-Baptiste), de Wanneghem, candidat en droit.

De Groote (Alfred), de Grammont, docteur en droit.

Delannoy (Charles), de Tournai, candidat en droit.

De Ridder (Alfred), de Louvain, docteur en droit.

Anciens membres :

MM. Carrière (l'abbé Louis), de Nivelles, professeur à l'Institut St-Boniface, à Bruxelles.

MM. Lecler (l'abbé Matthias), de Houdelange, docteur en droit canon.

Poullet (Prosper), de Louvain, docteur en philosophie et lettres.

Stoesser (Edouard), de Liége, étudiant en philosophie et lettres.

Vollen (Edmond), d'Anvers. avocat.

Gofflot (Louis), de Philippeville, candidat en droit.

de Moffarts (baron Ferdinand), de Liége, id.

de la Vallée Poussin (Joseph), de Louvain, id.

Holemans (l'abbé François), de Putte, professeur au collège St-Rombaut, à Malines.

Houtart (Maurice), de Tournai, candidat en droit.

Martens (Charles), de Louvain, id.

Meeus (l'abbé Joseph), de Casterlée, professeur au petit séminaire de Malines.

Pieraerts (l'abbé Emile), d'Anvers, professeur à l'institut St-Louis, à Bruxelles.

Simonis (André), de Verviers, candidat en droit.

Stadnicki (comte Ladislas) de Lublin (Pologne), docteur en philosophie et lettres.

Thiry (l'abbé Constant), de Bruxelles), professeur à l'institut St-Louis, à Bruxelles.

RAPPORT

sur les travaux de la Conférence pendant l'année 1887-88, présenté par M. Alfred DE RIDDER, docteur en droit.

—

MESSIEURS,

En ouvrant aujourd'hui la quatrième année d'existence de la *Conférence d'histoire*, il est de mon devoir de jeter un coup d'œil sur les travaux qui ont rempli les mois écoulés. Ce n'est pas sans un sentiment d'intime satisfaction que l'on se reporte vers le passé lorsque l'on peut constater que les efforts n'ont pas été sans résultat, les peines sans récompense. De 1885 à 1887 l'histoire de Philippe le Beau, celle de l'Université de Louvain furent l'objet de nos efforts. Sans nous livrer à un travail d'édification, nous nous essayâmes à rassembler les matériaux de façon à permettre un jour à ceux qui voudraient les utiliser, de les trouver sans de trop grands labeurs.

Cette année c'est à une autre fin que nous avons tendu, c'est une œuvre de critique que nous avons surtout voulu faire.

Prendre l'une des sources de l'histoire générale, la considérer sous toutes ses faces, l'étudier au point de vue diplomatique, philolo-

gique et historique, sans négliger toutefois l'étude des institutions qui y sont décrites, voilà l'œuvre que nous avons entreprise et que nous avons essayé de mener à bonne fin, autant que nous nous le permettaient nos forces nécessairement limitées. Froissart fut l'auteur dont l'œuvre passa au crible de notre critique.

Ayant vécu au milieu du XIVe siècle, à l'époque peut-être la plus agitée du moyen âge, qui préparait pour l'Europe un changement complet et radical, cet écrivain offrait à nos études des matières d'un haut intérêt.

De plus il a le mérite, non seulement d'être le principal chroniqueur de son temps et un poète de mérite, mais encore d'avoir, à la suite de Villehardouin et Joinville, écrit en langue vulgaire. Avant eux toutes les sources de l'histoire, tant générale que nationale, étaient rédigées en ce latin barbare qui n'a guère avec le doux parler de Virgile d'autres affinités que le nom. Froissart a rendu à la littérature française un grand service, en montrant la voie à ceux qui voulaient écrire en cette langue et en permettant ainsi la diffusion de la pensée dans un grand nombre d'intelligences.

Ces considérations justifient suffisamment le choix que nous avons fait de cet écrivain pour sujet de nos études et il ne me reste qu'à indiquer les résultats que nous avons obtenus.

I. *Critique diplomatique* (1).

Il fallait nous assurer d'abord que le texte parvenu jusqu'à nous, est bien celui sorti de la plume du chroniqueur. Pour résoudre cette question, nous avons dû nous renfermer dans le premier livre et nous en remettre à MM. Kervyn de Lettenhove et Siméon Luce pour ce qui concerne la fidélité et l'exactitude du texte reproduit dans les éditions imprimées. Mais nous n'avons pu nous dispenser de contrôler leurs travaux sur la classification des Mss qu'ils ont adoptée dans leurs éditions.

D'abord il est à remarquer que le texte écrit par Froissart lui-même nous fait défaut, mais nous possédons des copies postérieures en grand nombre. Comment établir leur crayon généalogique?

Pour Siméon Luce, le chroniqueur a procédé lui-même à trois rédactions différentes de son œuvre. En effet, 1° le Ms du Vatican fait allusion à un évènement de 1400; dans les Mss de Valenciennes et d'Amiens l'on signale dès les premières pages un fait de l'an 1376, tandis que dans le reste des Mss au nombre de cinquante, l'épisode le plus récent, mentionné au début, n'est point postérieur à 1369.

---

(1) Travail de M. l'abbé Cauchie.

2° Dans les cinquante Mss, dont nous venons de parler, l'auteur montre de vives sympathies pour la nation anglaise, sentiment qui s'explique fort bien ; car Froissart, ancien clerc de la reine Philippe de Hainaut, devait en 1369 être tout dévoué aux intérêts de la maison d'Angleterre. Dans les Mss de Valenciennes et d'Amiens un changement s'opère : sans se prononcer encore formellement contre les Anglais, il se montre très favorable aux Français ; cette variation se comprend quand on songe que Froissart, curé des Estinnes en 1373, écrivait sous les influences françaises de Guy de Blois et de Wenceslas de Brabant ; enfin dans le Ms du Vatican il se montre très sévère dans ses réflexions sur les institutions et le caractère du peuple anglais : il venait d'apprendre, en l'an 1400, la déposition et la mort du roi Richard II

3° Dans la plupart des Mss le chroniqueur copie, et parfois très servilement, l'œuvre de Jean le Bel ; mais il s'émancipe dans la rédaction que nous offrent les Mss d'Amiens et de Valenciennes; dans le Ms de Rome c'est un auteur original, indépendant et complètement neuf.

Cette triple série de considérations ne permet-elle pas de conclure à l'existence de trois rédactions différentes des chroniques? Cinquante Mss réclament le droit d'aînesse; les Mss de Valenciennes et d'Amiens viennent en second lieu et le Ms du Vatican reproduit la rédaction la plus récente, mais inachevée.

La première classe renfermant cinquante Mss, il importe d'établir des sous-divisions. Six d'entr'eux offrent une œuvre d'une plus grande valeur que celle des autres. Les uns reproduisent la première rédaction proprement dite, les autres cette même rédaction révisée.

Telle est la théorie de M. Siméon Luce; M. Kervyn de Lettenhove partage-t-il cette opinion?

Que le Ms du Vatican offre une dernière rédaction de Froissart, il l'avait vu avant M. Luce, en dépit des malencontreuses erreurs de texte où l'avait entraîné son aide-copiste. Mais d'après lui les Mss d'Amiens et de Valenciennes doivent être attribués à la première rédaction, les quarante-quatre Mss que l'éditeur français comprend dans la première rédaction, sont placés par lui dans la seconde, et les six de la première rédaction révisée dans une troisième (1). M. Kervyn de Lettenhove compte donc quatre rédactions tandis que M. Luce n'en reconnait que trois.

---

(1) Nous nous permettons ici une légère inexactitude, car M. Siméon Luce place dans la première rédaction révisée le n° 10,144 de la Bibliothèque nationale de Paris, M. Kervyn le met non dans ce qu'il appelle la troisième rédaction, mais dans les Chroniques abrégées. De plus nous trouvons dans la première rédaction révisée de M. Luce le Ms du British Museum (fonds d'Arundel, n° 67), lequel est rangé par M. Kervyn dans sa seconde rédaction, mais ce Ms n'est pas complet. Ce sont donc deux faits assez accessoires.

Voici un tableau qui fera aisément saisir les différences présentées par les systèmes des deux éditeurs :

La question essentielle est de savoir s'il faut assigner aux Mss de Valenciennes et d'Amiens le premier ou le troisième rang chronologique.

Nous connaissons les arguments de M. Luce ; écoutons ceux de M. Kervyn de Lettenhove.

1° C'est Guy de Blois qui fit entreprendre à Froissart ses Chroniques, or la rédaction du Ms d'Amiens a eu lieu sous ses auspices. De plus l'auteur déclare qu'il s'est décidé à poursuivre son histoire en faveur de Robert de Namur.

2° Les relations de Froissart avec Guy de Blois cessent en 1378 ; d'autre part il entre vers cette époque en rapport avec Robert de Namur. Or la rédaction faite sous l'influence de Guy de Blois s'arrête en 1378 ; celle en faveur de Robert de Namur fait allusion à un évènement de 1380.

3° Dans les Mss d'Amiens et de Valenciennes l'inégalité du style trahit un débutant. Les autres Mss renferment quelques additions et au surplus les textes de la troisième et de la quatrième rédaction se rapprochent beaucoup plus de cette

	D'après M. Siméon Luce,	D'après M. Kervyn,
1° 44 Mss	= 1re rédaction (Robert de Namur).	2de rédaction (Robert de Namur).
2° 6 Mss	= 1re rédaction révisée.	3me rédaction.
3° Mss d'Amiens et de Valenciennes	= 2de rédaction (Guy de Blois).	1re rédaction (Guy de Blois).
4° Ms de Rome	= 3e rédaction.	4me rédaction.

seconde rédaction dédiée à Robert de Namur que de celle entreprise en faveur de Guy de Blois.

De la part de M. Kervyn, comme de celle de M. Luce, se trouvent invoqués des évènements, l'esprit, le style des différentes rédactions. Les conclusions diffèrent. A laquelle devons-nous nous arrêter?

Quoique venu après M. Kervyn, M. Luce ne nous semble pas avoir résolu la question d'une façon définitive. A ses raisonnements, on peut opposer ces objections :

1° D'abord, au point de vue des événements, pour attribuer à la majorité des Mss les honneurs de la priorité, il ne se base que sur une allusion. Or celle-ci fait défaut dans le Ms principal de cette rédaction comme dans plusieurs autres. De plus les événements racontés dans le Ms d'Amiens vont plus loin que ceux racontés dans les autres Mss.

2° Au point de vue des tendances, M. Siméon Luce prétend que la première rédaction s'est faite en faveur de Robert de Namur. Mais il lui est difficile d'expliquer comment Froissart se serait trouvé en relations avec ce seigneur avant 1373 Il se borne à réfuter l'opinion soutenant que Froissart ne l'aurait connu qu'en 1390. Mais ce n'est pas là l'opinion de M. Kervyn.

Il soutient aussi que de 1369 à 1373, Froissart devait avoir un grand enthousiasme pour l'Angleterre. Cependant il était alors en relations avec Guy de Châtillon, comte de Blois.

3° En ce qui concerne l'originalité, aux passages qu'il invoque en faveur du Ms d'Amiens, comme l'élévation de Jacques van Artevelde, on peut lui opposer d'autres passages, par exemple la bataille de Crécy.

Si M. Luce a émis des doutes très sérieux sur l'exactitude des opinions de M. Kervyn de Lettenhove, il ne semble pas cependant avoir apporté des arguments décisifs en faveur de sa propre thèse. Le débat reste ouvert.

Après l'étude des différentes rédactions, il nous aurait fallu classer les Mss de la première rédaction *proprio dictu* et de la première rédaction révisée selon M. Luce, de la seconde rédaction selon l'éditeur belge. Ici encore existent quelques divergences. Mais il serait trop long de nous y arrêter (1).

(1) Nous croyons utile d'indiquer le mode de publication adopté par chacun des éditeurs de Froissart.

Dans son édition M. Kervyn de Lettenhove donne d'abord le récit d'un fait d'après la première rédaction; vient ensuite le même récit d'après la seconde, la troisième et enfin la quatrième rédaction. C'est fastidieux à lire, l'unité est brisée dans le récit.

Dans l'édition de M. Luce, chaque volume est divisé en trois parties : le sommaire, le récit d'après le texte de la première rédaction, enfin les variantes des Mss d'Amiens et de Rome. C'est un progrès car nous avons un récit d'un jet continu. Cependant l'ouvrage prend des proportions énormes. Il n'eut pas été plus long de faire autant de publications qu'il y a de rédactions différentes.

II. *Critique philologique* (1).

La seconde question qui devait surgir dans l'étude que nous entreprenions, et l'une des plus curieuses, était de fixer dans quel dialecte le chroniqueur avait composé ses œuvres. Son intérêt n'a pas échappé aux éditeurs des chroniques. M. Siméon Luce, notamment, s'en est servi pour établir la filiation, la généalogie des différents Mss de Froissart : « la notation wallonne de l'article féminin, dit-il, *le* pour *la*, est commune aux Mss d'Amiens et de Valenciennes; elle est toutefois plus usitée dans le premier que dans le second. Un autre trait caractéristique de l'orthographe wallonne, qui consiste à remplacer par un double *w*, le *b*, le *v* ou l'*u* étymologique dans certains mots, par exemple dans *ewist*, *dewist*, *pewist* et même à ajouter parfois entre deux voyelles un double *w* parasite, ce trait apparaît seulement dans le Ms d'Amiens. En revanche, tous les exemples de *leur* employé adverbialement pour *là où*, relevés jusqu'à ce jour par l'éditeur, appartiennent à l'abrégé de Valenciennes » (2).

M. Luce s'appuie encore sur les « Wallonismes » suivants : *ch* pour *ç*; *c* pour *ch*; *ch* pour *c* dur (3).

---

(1) Travail de M. Béthune.

(2) Chroniques de Froissart. Tome I, p. XLV et XLVI.

(3) Idem, p. XLVI.

Malgré tout l'intérêt de cette étude que nous avons à peine pu ébaucher cette année, malgré les avantages que l'on pourrait en tirer au point de vue de la critique du texte des chroniques, un travail systématique sur cette question n'a encore été tenté par personne. — Nous entendons par travail systématique, celui qui, partant d'un exposé méthodique des dialectes contemporains de Froissart, tenant compte des influences qui ont pû, à certains moments dans son existence agitée, modifier sa langue, irait, glanant et dans les chroniques et dans les poésies, réunir les éléments qui peuvent résoudre la question.

En face de ce travail idéal, la modeste source de nos efforts n'a pu produire qu'un résultat bien humble. Nous l'appelions tantôt une ébauche; ce ne sont guère que des jalons; car nos études n'ont porté que sur les trois cents premiers vers de la « Prison amoureuse »; encore ne nous sommes-nous arrêtés que bien rarement à une conviction véritable. Nous nous permettrons, cependant, de mentionner les observations suivantes :

« S'estriver » n'est-ce pas là une de ces formes germaniques qui ne s'expliquent que dans un dialecte parlé par un peuple voisin de la race tudesque. S'estriver, c'est lutter, c'est combattre, c'est le flamand « strijven ». — « Paix euwireuse ». M. Scheler, l'éditeur le plus récent des poésies, traduit cette expression par « paix heu-

reuse ». Nous avouons que nous ne comprendrions pas très bien une paix malheureuse, surtout que nous ne voyons point pourquoi l'on ne pourrait traduire « paix éternelle », ce qui serait rapprocher « euwireux » du flamand « eeuwig ». — « Estout » nous semble avoir la même origine que le flamand « stout ».

L'une des notes caractéristiques des dialectes wallons contemporains est la manie de nasaliser certaines voyelles. N'est-ce pas ce caractère que nous retrouvons dans des expressions comme « ton Seigneur ainme », expressions qui sont fréquentes dans Froissart.

Nous citerons encore la construction : « c'est bien droit que le redoubte » comme accusant un certain air de terroir. Notre conclusion, toute provisoire d'ailleurs, est que Froissart a subi de nombreuses et notables influences wallonnes.

III. *Critique historique* (1).

Parmi les questions soulevées par l'étude de Froissart, la plus importante est sans doute celle que l'on formule en se demandant : Jusqu'à quel point peut-on accorder créance au récit des évènements que nous fait l'écrivain dans le premier livre de ses Chroniques?

Si l'on compare ses affirmations avec les docu-

(1) Travail de M. l'abbé Cauchie.

ments officiels publiés jusqu'ici sur les matières que le chroniqueur a traitées, on voit combien à chaque page pullulent les inexactitudes, les erreurs.

S'agit il de chronologie? Batailles, traités, épisodes de tous genres sont les uns avancés, les autres reculés à des jours, des mois, parfois des années de distance de leur véritable date.

S'agit-il de géographie? Les villes sont transportées hors de leurs provinces, les distances sont confondues.

Froissart ne respecte pas davantage ses héros. Il les met en scène en un endroit, alors que leur présence en une autre localité nous est dûment prouvée; les uns se voient attribuer des rôles qui appartiennent à d'autres, tantôt Froissart met des guerriers dans la tombe longtemps avant leur mort, tantôt en revanche il fait revivre des défunts. Effectif des troupes, nombre des blessés, des prisonniers et des tués dans une bataille, il amoindrit ou augmente tout.

Un exemple fameux de ces erreurs habituelles à Froissart nous est donné dans ce qu'il raconte de la bataille de Nevills' Cross (1345). Il y fait jouer à la reine Philippe un rôle tout à fait martial et attribue à son attitude une foule de conséquences. Or d'après la lettre d'un témoin oculaire, cette bataille aurait eu lieu le 17 octobre 1376 et, s'il faut en croire M. Kervyn de Lettenhove, une charte, conservée aux archives

de Mons, prouve qu'au jour indiqué Philippe de Hainaut se trouvait à Ypres avec sa sœur Marguerite. Dira-t-on pour excuser Froissart qu'il a emprunté ce récit à Jean le Bel? Mais lui-même nous assure qu'il a recueilli ce fait de la bouche du roi d'Ecosse et de plusieurs autres gentilshommes qui avaient pris part à la bataille. C'est là une preuve de sa grande légèreté.

Toutefois il serait injuste d'étendre ces critiques à tous les faits.

On discute surtout son récit du dévouement des bourgeois de Calais lors du siège de leur ville. Bien des auteurs ont contesté que le roi Edouard eût demandé le sang de plusieurs citoyens et que ceux-ci n'aient été sauvés que grâce à l'intervention de la reine Philippe. Leurs preuves ne paraissent pas suffisantes. Qu'invoquent-ils, en effet, à l'appui de leur thèse ?

A la suite de Brèquigny, d'abord des documents officiels. Mais dans ces documents il ne s'agit que de donations faites par le roi Edouard à Eustache, l'un des héros, et à divers autres Calésiens, quelque temps après la capitulation. Conclure de là à l'inexactitude du chroniqueur nous semble s'écarter étrangement de la question. Après les archives, on compare les écrivains contemporains et l'on se fonde sur le silence qu'à ce sujet gardent Knighton, Robert d'Avesbury, le continuateur de Guillaume de Nangis, Thomas de la Moore. Mais pourquoi oublier que l'auteur de la

Prosécution de l'histoire de l'abbé Sugier, la chronique anonyme de Valenciennes, la chronique de Berne, enfin Villani nous donnent la version de Froissart.

On dit, il est vrai, que leurs récits présentent des divergences, mais elles ne portent que sur des faits accessoires et non sur le fond même de l'évènement. Or, lorsque divers chroniqueurs sont d'accord sur la substance d'un fait tout en différant sur les détails, ne peut-on voir là l'indice qu'ils sont l'écho d'une tradition authentique? Aussi, avant de reléguer la narration de Froissart dans le domaine de la fable, il faut, nous semble-t-il, découvrir des preuves plus décisives.

Nous devons ajouter à l'avantage du chroniqueur que dans sa dernière rédaction (Ms de Rome), il a corrigé mainte erreur contenue dans ses travaux antérieurs.

Nous ne pouvions non plus étendre nos critiques aux livres suivants. Froissart n'était point, à proprement parler, contemporain des évènements qu'il rapporte dans le premier livre. Pour en parler il s'est surtout inspiré de Jean le Bel. La situation apparaît toute autre pour les derniers livres; mais avant de pouvoir porter sur eux un jugement définitif, il nous faut attendre que les documents officiels, correspondant à l'époque dont ils s'occupent, aient été mis en regard de leur texte.

A ce que nous venons de dire, nous pouvons donner comme conclusion pratique ces paroles de l'historien Pauli : « Plus la lecture de ce livre est agréable, plus il faut apporter de prudence à s'en servir comme source de l'histoire politique. » (1).

IV. *La chevalerie d'après Froissart* (2).

Si l'exactitude de Froissart, lorsqu'il parle de faits historiques, mérite de sérieuses réserves, on peut au contraire lui accorder pleine créance pour les tableaux de mœurs et d'institutions qu'il trace avec une grande véracité.

Il aurait été trop long d'étudier l'état social complet de chacun des peuples dont parle le Chroniqueur et nous avons dû nous borner à l'institution la plus saillante : la Chevalerie. Je ne puis même exposer ici le résultat intégral de nos recherches, je laisse de côté ce qui concerne les armures, les tournois, l'accès à la chevalerie, etc... pour me borner à un point de vue spécial : la tactique militaire adoptée à cette époque (3). Pour l'étudier nous nous arrêterons à la bataille de Roosebeke.

(1) *Geschichte von England,* vol. IV, p. 731.

(2) Travaux de MM. Delannoy et de Ghellinck.

(3) Voir Oman, *The art of war in the middle age.* Oxford, 1885. — Köhler, *Die Entwickelung des Kriegswesen in der Ritterzeit.* Breslau, 1886.

Celle-ci forme un des points saillants de l'histoire stratégique du moyen âge. Comme le fait remarquer le général Köhler, c'est la première fois que l'on assiste à un conseil de guerre régulier, conseil dont les débats jettent une subite clarté sur les allures d'une armée féodale et la science militaire du temps.

Les généraux français, réunis à Lens autour du roi, discutent d'une manière toute moderne. Trois routes s'offrent pour marcher à l'ennemi qui assiège Audenarde. L'une consiste à remonter le cours de la Lys jusqu'à sa source pour éviter un passage d'eau difficile; mais les chemins sont trouvés peu praticables. Un second plan propose le passage par les ponts de Tournai et la descente de l'Escaut jusqu'à Audenarde; il est écarté; car il éloigne trop l'armée de la mer et pourrait faciliter un débarquement des Anglais. Enfin reste le passage de vive force aux environs de Courtrai : ce dernier projet se voit adopté.

On possédait donc déjà à cette époque une certaine connaissance du terrain sur lequel on allait opérer, et quelque idée des grandes manœuvres en usage plus tard, telle la crainte d'une attaque des Anglais sur le flanc de l'armée française.

Celle-ci passa la Lys, en effet, et arriva à Roosebeke. Elle y joignit les Flamands qui d'Audenaerde venaient à sa rencontre. Ils se trou-

vaient rangés dans une position assez semblable à celle de Groeninghe : derrière un talus protégé par des fossés et broussailles. Si les Flamands y étaient restés tranquillement abrités, il est fort probable qu'ils auraient réduit l'armée française à quitter le pays où elle souffrait considérablement de la disette, tandis que les milices communales nageaient dans l'abondance. Mais orgueilleux de leurs victoires passées, ils s'avancèrent en bataillon serré : cette tactique autrefois triomphante ne devait plus leur réussir.

L'armée française, instruite par ses défaites durant la guerre de cent ans, avait renoncé à ses funestes habitudes d'indiscipline et de parade. Moins brillante, mais plus ferme, elle était descendue de ses chevaux et s'était enfin résolue à combattre à pied comme les vilains, infanterie contre infanterie.

Dès lors entre ces gentilshommes rompus au métier des armes et ces marchands gantois plus habiles à manier l'aune que la lance, le sort de la bataille ne pouvait plus être incertain. L'armée flamande fut taillée en pièces.

En dehors donc de toute question de commandement, d'armement, de terrain même, cette bataille établissait une fois de plus la supériorité de l'infanterie sur la cavalerie, sauf peut-être aux yeux de cette légère noblesse française, qui, oublieuse des faits acquis, devait encore payer cher son désir immodéré de briller.

. . . .

Messieurs, voilà exposé en quelques pages le résultat de nos labeurs de cette année. Puisse-t-il animer d'une ardeur croissante ceux qui y ont contribué et encourager les nouveaux venus parmi nous à suivre d'un pas rapide et sans défaillances le chemin parcouru par leurs devanciers !

—

Pendant l'année 1887-1888, indépendamment des études sur Froissart, M. De Groote a présenté une étude sur l'*Histoire du droit pénal militaire* et M. De Ridder des études sur *La cour de Charles-Quint* et sur *La vie domestique d'un seigneur châtelain au moyen-âge* (1).

(1) Ce dernier travail a été imprimé dans le *Magasin littéraire et scientifique,* livraison du 15 janvier 1888.

—

SOCIÉTÉ ORIENTALE
des étudiants de l'Université catholique de Louvain.

—

Président d'honneur.

Mgr Abbeloos, recteur magnifique de l'Université.

Membres d'honneur.

M. Félix Nève, professeur émérite de la Faculté de philosophie et lettres

Mgr de Groutars, professeur ordinaire, id.

R. P. Jovino, S. J., professeur de sanscrit.

R. P. Van den Gheyn, S. J.

M. le Dr Casartelli, professeur à Manchester.

M. le Dr Hebbelynck, professeur au Grand Séminaire de Gand.

M. le Dr Van Hoonacker, collège du St-Esprit.

M. l'abbé Cruyt, Gand.

Membres protecteurs.

Mgr Cartuyvels, vice-recteur de l'Université.

Mgr Mercier, prof. de philosophie supérieure.

Mgr de Battice, évêque de Pella.

Membres actifs (1).

Président : Mgr de Harlez, professeur ordinaire.
Vice-Président : M. Colinet, prof. extraordinaire.
Secrétaire : M. P. De Pelsmaeker, étudiant.
Trésorier : M. F. Béthune, id.
Bibliothécaire : M. l'abbé Rombaut, id.
Membres : MM. l'abbé Van den Gheyn, étudiant.
L. Goemans, id.
F. Raes, id.
l'abbé Huysmans, id.
J. Schrynen, id.

---

(1) Le bureau pour 1888-1889 n'a subi d'autre modification que le remplacement de M. le bibliothécaire Rombaut, démissionnaire, par M. F. Raes.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ ORIENTALE, pendant l'année académique 1887-1888, présenté au nom de la Commission directrice, dans la séance du 29 octobre 1888, par M. Prosper DE PELSMAEKER, secrétaire.

—

Messieurs,

Nous voici de retour de notre excursion annuelle dans le monde oriental, voyage instructif où à chaque pas se sont ouverts de nouveaux horizons, de vastes perspectives devant le regard étonné et captivé. Nous n'en revenons pas les mains vides. Les fruits que nous en avons recueillis — et ils sont multiples — nous le devons au généreux dévoûment de nos maîtres qui nous ont dirigés dans les sentiers épineux de ce domaine mystérieux et par là même si attrayant, avec un zèle au-dessus de tout éloge, nous détournant des terrains arides, où nos jeunes efforts se consumeraient en vain, nous arrêtant sur les champs fertiles, où nous rencontrions le double avantage de pouvoir donner libre carrière à la recherche personnelle, tout en trouvant un résultat satisfaisant pour nos labeurs. A eux, notre sincère et profonde gratitude.

Nous allons repasser en commun les étapes fécondes parcourues pendant l'année qui vient de s'accomplir, le souvenir sera à la fois une approbation du passé, et un stimulant pour l'avenir.

M. Béthune a inauguré la série de nos travaux par un travail d'ethnographie indienne. Pendant les périodes, qu'on est convenu d'appeler les âges de pierre et d'airain, des races primitives couvraient le sol de l'Inde. Ces aborigènes, précurseurs immédiats des Aryas, faisaient partie, au témoignage des sources, tant monumentales que littéraires, de la race Mongolienne Ils connaissaient l'art de travailler la pierre et les métaux, celui de faire des poteries — peuple très brave, religieux, ayant certaines notions sur la vie future et vouant un culte plein de respect au souvenir de leurs ancêtres.

Leurs descendants occupent actuellement encore de vastes régions dans l'Inde. — Les uns croupissent dans une barbarie sauvage, d'autres jouissent d'une civilisation relative, spécialement la peuplade des Santals. — Fait curieux, Messieurs, dans les cabanes de cette nation asiatique, on trouve, à fort peu de chose près, les mêmes institutions que dans les forêts de la vieille Germanie : mêmes divisions génétiques : les familles agglomérées en villages, les villages confédérés en tribus — mêmes punitions pour celui qui méconnait les traditions populaires

ou viole les antiques coutumes — même ardeur guerrière pour les expéditions : animés qu'ils sont par la religion qui entr'ouvrait au brave, mort sur le champ de bataille, les portes de la félicité.

Ces institutions communes à des peuples si éloignés semblent être, nous dit M. le professeur Colinet, dans son étude sur « l'État politique des Aryas Védiques », l'héritage de la race indo-européenne de l'antiquité. — Le plus ancien monument de la littérature sanscrite : le Rig-Veda, connaît les mêmes divisions : tribus divisées en cantons, cantons subdivisés en villages. — L'origine naturelle de ces institutions fondamentales a son contre-coup dans l'organisation politique. Le père est le chef de la famille, le roi est le chef de la société, le père de son peuple; dans l'ordre privé le père est prêtre, administrateur; dans l'ordre politique le roi réunit dans ses mains les fonctions religieuses et administratives comme aussi le commandement des armées. — L'autorité du père est limitée par les sentiments naturels, le pouvoir du roi est limité par des rouages politiques. A côté du monarque, subsistent les assemblées où le peuple se réunit pour délibérer librement sur ses intérêts communs : questions de paix et de guerre, conventions et traités — et aussi nomination du roi dans les tribus où le principe de l'hérédité est inconnu.

Ces deux travaux sont empruntés directement

à l'Inde. Cependant bien que l'Inde semble être le domaine propre de notre Société, nous ne croyons pouvoir rester étrangers aux sciences multiples, auxquelles l'étude de la vieille langue de l'Orient a donné le jour.

M'inspirant de ce principe, j'eus l'honneur de vous présenter dans la séance du 20 décembre quelques notes de sémantique sur la « naissance des mots », d'après les travaux de MM. Arsène Darmesteter et Bréal, tous deux intitulés : *La vie du langage*.

La sémantique ou l'étude de la mutation des sens, est une science fort jeune. Les traits généraux sont connus. Ainsi tout le monde est d'accord pour admettre que le sens abstrait, par exemple, procède toujours du sens concret, que les substantifs ne sont que d'anciens adjectifs, etc.; mais les lois qui régissent la transformation des sens sont loin d'être formulées. C'est qu'en effet on a à faire ici non seulement à un facteur physiologique, mais aux caprices de l'intelligence populaire, diversément impressionnée par les événements grands et petits, les révolutions et les accidents qui modifient notre univers social et physique. Mais s'il est impossible d'étayer les règles, suivies dans la naissance d'un sens nouveau, on peut au moins indiquer quelques causes productrices. Une première et grande cause, qui contribue à l'accroissement du vocabulaire, est la diversité du milieu social.

L'état de l'esprit, les occupations, le but de l'activité, ne sont pas les mêmes chez le prêtre, le soldat, l'homme politique, l'agriculteur, et bien que tous aient hérité une langue commune, les mots se colorent chez eux d'une nuance distincte D'autre part l'homme ne se contente pas d'exprimer prosaïquement sa pensée, il veut représenter, peindre ce qu'il sent, ce qu'il pense. Il recourt à la métaphore. En effet, à force d'être employés, les mots passent et ne frappent plus l'imagination. De là le besoin de rajeunir les vieilles choses par des figures nouvelles. Celles-ci sont-elles justes et pittoresques, elles obtiennent vite droit de cité : employées au début à titre d'images, elles peuvent devenir à la longue le nom même de la chose.

Mais quelle figure le nouveau né fait-il dans la langue? Dans quels termes vit-il avec ses frères et aînés, quel sort lui est réservé?

C'est ce que M. Raes nous a fait connaître dans son étude sur la « vie ou la mort et la disparition des mots ».

Les mots, nous dit-il, représentants vivants de nos idées, ne vivent pas isolés, mais ils sont au contraire dans un commerce réciproque les uns avec les autres. Cette action et cette réaction est féconde en conséquences et produit tout d'abord ce qu'on appelle la synonymie. Je dis : ce qu'on appelle : en effet il n'y a pas de synonymie véritable, notre esprit répugne à garder les richesses

inutiles. — Une autre conséquence de l'influence réciproque, c'est ce qu'en langage darwinien on nomme la concurrence vitale. Il y a entre certains mots une véritable lutte pour l'existence. Un mot est amené à restreindre sa signification parce qu'il a un collègue qui étend la sienne. Le verbe français traire, qui jadis avait toutes les signification du latin *trahere*, est réduit a une seule signification : traire la vache, traire le lait. Pourquoi? C'est qu'un rival d'origine germanique — le verbe tirer — a lentement envahi son domaine. Dans cette lutte pour l'existence, l'ancien mot s'efface, meurt « tombe en désuétude ». Il y a des mots qui disparaissent quasi soudainement avec les objets qui les ont engendrés, ce sont les mots historiques. D'autres portent en eux-mêmes des germes de morts. Ont-ils à lutter contre d'autres mots plus heureux, l'esprit hésite d'abord entre les deux rivaux — puis après toute une période d'incertitude et de fluctuation, l'un d'eux prend décidément le dessus, écrase son adversaire et s'empare de sa signification.

. . .

Après cette étude de linguistique, M. Vanden Gheyn nous engagea à faire un voyage dans l'Olympe Indien. Les dieux védiques, nous dit-il, dans son étude « la religion védique d'après le système de M. Bergaigne » sont les éléments ou plutôt l'élément universel qui se manifeste sous

la forme du feu — Agni — et sous celle de l'eau — Soma. A côté des dieux-éléments il y a en d'autres qui s'en sont séparés et qui se sont créé un domaine à part, notamment Indra. Le mythe d'Indra appartient à la conception dualiste de l'ordre du monde; Varuna et Mitra, les dieux souverains, appartiennent à la conception unitaire. Cependant la délimitation des pouvoirs divins n'est pas si nette qu'elle ait exclu toute tentative d'assimilation. Varuna et Indra résument les deux conceptions de la divinité personnelle, entre lesquelles semble osciller la conscience religieuse des Aryas védiques.

Notre infatigable vice-président, M. Colinet, termina cette séance du 24 février par une conférence sur le drame indien. Le drame est une des principales branches de la littérature indienne : ses origines sont inconnues; il se présente tout développé aux recherches des savants. L'opinion la plus probable est celle que place les plus anciens drames qui nous sont connus au VIII[e] siècle de notre ère. Les principaux représentants de ce genre littéraire sont Kalidâsa et Bhavabhûti. Le premier a écrit la Çakuntala qui a été traduite dans toutes les langues de l'Europe. Le drame indien a la peinture fine, délicate de nos meilleures tragédies, mais là encore se manifeste la grande défaillance de l'esprit indien, le manque de mesure. Il semble

que pour eux n'est pas applicable le vers du poète :

« Qui ne sut se borner, ne sut jamais écrire. »

Dans la séance du 7 février 1888, M. Goemans donne lecture de son travail sur la répartition géographique des dialectes germaniques vers l'an 1300. Les dialectes germaniques du continent ne semblent guère avoir différé entre eux pendant les premiers siècles ; le défaut de documents ne permet d'ailleurs de rien dire de précis à ce sujet. C'est au VIIe siècle que commencent à se dessiner les altérations consonnantiques, la seconde *verschiebung* qui devait marquer une ligne de démarcation entre le haut allemand d'une part, et les dialectes du pays plat, le bas allemand, de l'autre. Les dialectes du midi admirent tous la seconde *verschiebung*. Le Saxon resta à l'abri de la nouvelle transformation, excepté au midi où il subit le contact du haut allemand, il en est de même du frison. Les dialectes germaniques continentaux se divisent ainsi en trois grands rameaux : le Haut Allemand, le Moyen et le Bas Allemand. Le Haut Allemand se parlait dans les régions méridionales de l'Alemanie et de la Bavière. Cependant la Bavière se laissa pénétrer par des influences franques, si bien qu'on range généralement son dialecte sous le nom d'Ost-Franc. Le Moyen-Allemand comprend le Hessois, le Thuringien et le

Franc. Le Bas-Allemand a comme sous-dialectes : le Bas-Franc, le Saxon et le Frison. Le Bas-Franc, dont le système consonnantique est identique à celui du gothique, s'étend de la rive gauche du Rhin jusqu'à la mer du Nord. Le territoire Saxon comprend la Saxe et le Nord de l'Allemagne. — Le Frison fut parlé jusque dans la West-Flandre. Il eut à lutter contre le dialecte franc et eut le dessous. Refoulé sans cesse vers le Nord, il fleurit encore aujourd'hui avec toute sa pureté native, dans les lagunes de la Néerlande Septentrionale.

M. Goemans nous a parlé de grammaire comparée - M. Rombaut nous entretient de syntaxe. Se renfermant dans l'étude de la proposition énonciative la plus simple, il se demande quels sont les moyens employés par la syntaxe pour donner naissance à une proposition—et il trouve la solution dans l'axiome : en toute chose considérez la fin. — Quel est le but de la proposition? C'est de faire pénétrer dans l'âme de l'auditeur les jugements conçus dans l'esprit de celui qui parle d'établir un échange intellectuel entre notre âme et celle des autres. Pour obtenir ce but, on peut communiquer soit les deux termes du jugement, le sujet et le prédicat, soit un seul d'entre eux, ordinairement l'attribut. Si les deux concepts sont inconnus à l'auditeur, la syntaxe emploiera le premier procédé — elle emploiera le second, au contraire quand le terme sous-

entendu est connu, grâce à des détails antérieurement fournis, où à une circonstance extérieure quelconque.

Après ce travail simple, mais fondamental, M. l'abbé Rombaut céda la parole à M. le professeur Colinet.

Le nombre de nos membres est restreint, Messieurs, mais l'ardeur de notre petit Cercle supplée à la masse : tout le monde apporte sa part, quelquefois même une part assez large.

M. le vice-président nous parla des fables Indiennes. L'Inde connaît deux recueils de fables : Le Pancatantra, traduit au VIe siècle de notre ère en pehlvi sur l'ordre du Sassanide Chosroès Anouchirvan, et qui passa delà dans les autres langues de l'Asie Occidentale. Les fables indiennes pénétrèrent en Europe pendant le cours du moyen âge. Le second recueil — celui-ci dérivé du premier — est le Hitopadaça. Ce qui caractérise ces deux œuvres, c'est que les fables sont toujours divisées en groupes et rattachées à un événement principal. Depuis quelque temps l'étude des fables a cessé d'être purement littéraire : elle constitue de nos jours un des nombreux éléments du folk-lore, science nouvelle qui s'occupe des traditions et des usages populaires, et qui se range elle-même dans cette vaste science de l'avenir, dont les linéaments commencent seulement à se dessiner : l'anthropologie comparée. Les contes et les fables les

plus compliqués se retrouvent souvent, avec quelques variantes, chez des peuples séparés par de grandes distances. Comment expliquer ce fait? Avant qu'on s'occupât activement du folk-lore, Benfey était d'avis que l'Inde était la source de ces récits plus ou moins altérés, cette théorie est encore celle de E. Cosquin, le savant auteur des « Contes lorrains ». D'autres veulent trouver la cause de cette singularité dans un état d'esprit, analogue à celui des sauvages actuels, et par lequel auraient passé tous les peuples civilisés. C'est l'opinion de M. A. Lang qui fait du reste abstraction de la question de savoir si cet état sauvage fut l'état primitif, oui ou non, de l'humanité. — Cette question générale ne fut pas étudiée dans nos réunions, mais bien la question spéciale qui se rattache à la légende de Barlaam et de Josaphat. La légende de ces deux saints, inscrits au martyrologe, s'est retrouvée dans l'Inde parmi les récits de la jeunesse de Bouddha. Les deux récits furent soigneusement examinés, ainsi que les considérations de M. Cosquin par M. Colinet, et il arriva à la conclusion que le récit indien fut très probablement le point de départ, d'où dérivèrent les sources sémitiques, qui ont servi à saint Jean à composer sa légende.— Cette erreur du martyrologe ne doit point nous alarmer, puisque le livre ne jouit pas d'une autorité dogmatique. Au reste Barlaam et Josaphat ne furent jamais inscrits solennellement par l'Eglise sur

le catalogue des saints. Ce sont des saints canonisés par le peuple qui, avec son imagination naïve, est assez facile à ouvrir à ses favoris les portes du paradis.

Au début de l'année je vous avais parlé de la sémantique. Cette science, indispensable aux progrès de la grammaire comparative et historique, est beaucoup moins avancée qu'une autre branche de la science du langage, avec laquelle elle a des rapports très étroits : je veux dire la phonétique ou l'étude de la mutation des sons. Dans la séance du 22 mai j'eus l'honneur de vous entretenir de cette dernière science à propos de l'accentuation dans l'Indo-Européen primitif.

L'accentuation, que d'après Bruggmann on peut définir, la gradation d'une phrase d'après l'intensité et l'élévation tonique de ses membres, est d'une double nature : on distingue l'accentuation expiratoire et l'accentuation musicale. La première suppose un renforcement, la seconde, au contraire, une élévation musicale de la voix dans la production de l'élément sonantique. Y eut-il jamais des langues primitives, qui ne connaissaient exclusivement que l'une de ces accentuations? On peut dire que non. Mais cependant aussi loin que nous pouvons suivre les stages du développement intellectuel de l'humanité, nous trouvons tantôt ici, tantôt là, une de ces deux accentuations comme prépondérantes. Ainsi la première domine dans les vieux dia-

lectes de l'Italie et de la Germanie — tandis que la seconde règne quasi souverainement sur le sol poétique de l'Inde et de la Grèce. C'est l'accent musical qui semble avoir été en faveur au moment de la dislocation de la communauté Indo-Européenne. Mais pour la période primitive, plusieurs phénomènes indiscutables sont là, notamment la réduction et la suppression radicale de voyelles pour attester que l'accentuation respiratoire a eu longtemps le rôle prépondérant dans ces âges reculés.

* * *

Nous voici, Messieurs, ramenés dans l'Inde, qui semble avoir été le théâtre de cette lutte lente et mystérieuse. M. Vanden Gheyn va nous y arrêter un instant par son intéressante étude sur le « Nirvâna Bouddhique. » Le Bouddhisme qui, de l'avis de tout le monde, est relativement récent, a eu pour fondateur un solitaire de la famille des Çàkyas, appelé pour cette raison Çàkya-Mouni ou le solitaire des Çâkyas. Après avoir suivi les leçons des Brahmanes célèbres, il s'en alla dans la solitude chercher par lui-même la véritable voie, en se livrant à la méditation, et en domptant ses sens par les plus rudes austérités. La prédication de Bouddha fut avant tout pratique : il se refusait à traiter les questions métaphysiques : aussi n'est-il pas facile de s'entendre sur la nature de sa doctrine, sur plusieurs

points en particulier sur celui du Nirvâna. Qu'est-ce que le Nirvâna? se demande M. Van den Gheyn. Suivant l'opinion d'indianistes distingués, le Nirvâna serait l'extinction complète de la vie, l'anéantissement; en sorte que le Bouddhisme, par une aberration à peine concevable n'aurait d'autre but que d'ouvrir à l'homme, comme terme suprême de ses aspirations, la route du néant! « Le Nirvâna, dit Barthélemy Saint-Hilaire, est la cessation infaillible de toutes les douleurs et de toutes les renaissances, par l'anéantissement de tous les principes, dont l'homme est formé. » — Cette thèse fut déjà combattue dans le temps par Obry, qui se refuse nettement à identifier le néant avec le Nirvâna. — L'opinion d'Obry a été partagée de nos jours par Oldenberg, à la manière de voir duquel l'honorable membre se rallie. M. Oldenberg établit d'abord, que Bouddha n'a pas voulu traiter le Nirvâna au point de vue métaphysique : il veut que ce mot ait un sens général, celui de quiétude absolue, terme de toutes les agitations et des douleurs de l'homme et résultat du dépouillement de l'existence. — Mais l'existence ne désigne ici que la vie, telle que nous la vivons sur la terre, ou dans d'autres mondes analogues. Bouddha, il est vrai, ne parle jamais d'un autre mode d'existence, qui devrait se substituer à celui que nous connaissons : il combat d'ailleurs la doctrine brahmanique de l'âtman

ou de l'être universel. Bien qu'il faille nier que Bouddha ait jamais donné au Nirvâna le sens d'anéantissement complet, cependant sa doctrine est si vague sur ce point, que même les bouddhistes orthodoxes sont divisés en quatre sectes différentes pour l'interprétation de ce terme. Les contestations des savants modernes n'ont donc pas de quoi nous surprendre. Dans la solution de ces problèmes, sur lesquels le temps semble avoir jeté un voile impénétrable, la science n'avance qu'avec une extrême prudence, plaçant ses jalons, à mesure que de faits nouveaux voient le jour et modifiant ses hypothèses en conséquence.

Voilà un point d'histoire de la philosophie qui reste obscur : en voici un de grammaire générale : c'est le grand problème de l'origine du langage. Que n'a-t-on pas écrit sur cette question brûlante? Et cependant où est, à l'heure actuelle, la solution véritable, s'imposant sans réserve? Bon nombre de savants, au lieu de continuer à examiner des hypothèses également imparfaites, préfèrent contrôler la formation, le développement du langage de l'enfant.

Des observations à ce sujet, précieuses au premier chef, se retrouvent dans le beau travail de M. Preyer : l'âme de l'enfant — que M. Colinet fit connaître à la société — et dans lequel le savant allemand a enregistré toutes les manifestations psychologiques, observées chez son

enfant pendant les deux premières années de son existence. Parlant du langage, M. Preyer nous dit que le langage articulé est un exercice spontané de l'activité des organes vocaux, mais il n'est pas constaté, bien que la chose soit probable d'après les faits consignés, que l'enfant s'en sert spontanément comme signe de ses idées; celles ci, contrairement aux affirmations de certaine école philosophique, sont antérieures au langage chez l'enfant; les preuves fournies à ce sujet par M. Preyer semblent péremptoires.

Voilà, Messieurs, le bilan de nos travaux — linguistique générale et particulière, histoire des religions, philosophie du langage — la Société Orientale a touché à tout. Qu'on n'aille donc pas inférer du caractère spécial des langues orientales qu'elles ne doivent être le lot que d'un petit nombre. Par certains côtés, sinon par l'ensemble des connaissances qui s'y rattachent, le sanscrit intéresse bien d'autres curieux des choses de l'esprit, que les seuls amateurs des littératures de l'Orient. L'historien, qui dans les vieux recueils sacrés, peut suivre les premiers pas de l'esprit aryen dans la voie de l'idéal et du surnaturel, le philosophe, qui bien des siècles avant notre ère, voit se former et se développer dans les doctrines brahmaniques et bouddhiques, ce double courant, qui cotoye le lit majestueux et fécond de la vérité : le radicalisme idéaliste et matérialiste — ceux-là et bien d'autres peuvent

puiser avec profit aux mines précieuses de l'Orient. Mais pourquoi ces remarques qui semblent voiler des reproches? Le zèle des membres serait-il attiédi? Non, Messieurs, le rapport est là pour constater que la balance nous est favorable, que le progrès se manifeste, donnant pour l'avenir de notre jeune société les plus légitimes espérances. La liste de nos membres honoraires et protecteurs atteste que les plus hautes sympathies suivent nos travaux avec un intérêt encourageant. Et cependant, il faut le dire, on se laisse trop facilement rébuter par le caractère spécial qui frappe dans nos études; les jeunes gens catholiques ne sont que trop enclins à abandonner cette arène des sciences orientales, dont, suivant la parole d'un auguste défunt : « l'impiété veut faire un champ clos pour combattre la religion. »

Et voilà ce que l'on peut et doit regretter. Le temps n'est plus où il était permis de rester inactif spectateur de la lutte qui s'engage chaque jour plus ardente entre le bien et le mal. La vérité réclame de ses enfants toute leur vigilance.

De nos jours nul dévouement n'est plus nécessaire aux intérêts religieux que le dévouement à la science, du reste si noble en lui-même. En ce siècle, où toute autorité tend à diminuer ou à déchoir, la science est l'objet de tous les respects, de tous les hommages; son prestige, son influence sur les esprits croît sans cesse.

A nous, Messieurs, de faire notre part pour l'empêcher de se substituer davantage à la religion, qu'elle doit soutenir et défendre, et dont à son tour elle est appelée à recevoir les plus précieux services.

—

CERCLE INDUSTRIEL.

—

Bureau directeur 1888-1889

Présidents d'honneur, MM. les professeurs L. Cousin et A. Devivier.

Président effectif, M. le professeur Fr. De Walque.

Vice-Président, F. Bouriez, étudiant.

Secrétaire, F. Crèvecœur, id.

Trésorier, J. Berger, id.

Bibliothécaire, Ch. Thérasse, id.

Elèves de 4e année.

MM. J. Ballber, J. Berger, J. Boine, F. Bouriez, L. Baguette, F. Crèvecœur, Ch. de la Vallée Poussin, N. Didderich, R Franssen, E. Halewyck, L. Luyckx, E. Prudhomme, Perez-Garcia, N. Sibenaler, Th. Thérasse, F.Tilman, F. Linard.

Elèves de 3e année.

MM. A. Busschodts, P. Cerckel, M. Crusat, L. Carton, A. Crokidez, L. De Raeck, Diaz, J. D'Hainaut, L. François, Favart, P. Kohl, J. Linard, H. Leborgne, P. Moulart, Minnaert, P. Nieuwland, E. B. Papaconstantin, H. Prudhomme, J. Ricart, A. Staquet, P. Stoltz, N Svolos, N. Saveeki, Spiridonoff, N. Sindic, J.-B. Schneider, L. Van Arenberg, Em. Van Roye, L. Vermeiren.

Elèves de 2e année.

MM. Bustin, J. Cousin, Camarena, Carreaga, Chatran, Cito. Cuvelier, Daubresse, Dujardin, J. De Waey, de la Vallée Poussin, Dermine, Gilbert, Grosfils, Heureux, Lambiotte, J Maes, Mercier, L. Moline, Primbault, Bimenos, Regoût, M. Schuman, Slosse, Seoane, Soisson, Sapin, Vanopstal, Vanden Driessche.

—

RAPPORT

sur les travaux du CERCLE INDUSTRIEL pendant l'année académique 1887-1888, fait au nom du comité directeur (1), par Alp. BUSSCHODTS, vice-président.

—

MESSIEURS,

Appelé à vous présenter le compte rendu de nos travaux pendant l'année académique écoulée, je constate, avec un légitime orgueil, que notre Cercle n'a pas démérité, que nous avons maintenu haut et ferme le drapeau, et développé l'œuvre que nous ont léguée nos prédécesseurs.

Et cette œuvre, Messieurs, mérite bien l'intérêt et la sollicitude que nous lui portons. C'est dans ces réunions, en effet, qu'il nous est possible d'acquérir cette facilité d'élocution si nécessaire à l'ingénieur pour exprimer ses idées. Nous y trouvons l'occasion de nous initier à ce langage sobre, clair et précis que l'on demande dans l'industrie ; nous nous y familiarisons, lentement et sans grand effort, avec

---

(1) Le bureau était composé de MM. les professeurs Devivier et Cousin, *présidents d'honneur;* le professeur De Walque, *président effectif;* A. Busschodts, *vice-président;* E. Schlögel, *secrétaire;* N. Chavarria Mora, *trésorier;* et F. De Zutter, *bibliothécaire.*

cette multitude de détails pratiques dont le nombre effraie l'imagination mal dégourdie des jeunes étudiants. C'est là surtout, que nous parvenons à reculer l'horizon de nos connaissances par l'échange de nos idées et par la discussion animée de sujets variés.

Mais pour retirer de cette institution les avantages que je viens d'énumérer, il ne suffit pas d'assister aux séances, il ne suffit pas d'écouter platoniquement les travaux de quelques membres plus zélés. Chacun doit payer de sa personne, et mettre la main à la pâte. Ce n'est que sur le champ de bataille que se forme le soldat; ce n'est que sur la brêche que son âme se bronze et se trempe.

Un commençant craint souvent de monter à la tribune; et je conçois qu'il éprouve une certaine émotion quand il prend la parole pour la première fois. Mais qu'importe? N'est-il pas au milieu d'un cercle intime, composé de camarades réunis dans une communauté d'idées et de sentiments? Il faut donc se jeter dans la mêlée dès la première heure; c'est la meilleure période pour ces travaux. Plus tard, pendant l'été, alors que l'examen approche, le zèle des travailleurs a une application plus directe, le temps devient trop précieux, et on l'affecte davantage à ce but plus important.

Les nombreuses revues qui paraissent périodiquement au Cercle et notamment l'*Engineering*,

le *Génie civil* et la *Revue universelle*, offrent une source inépuisable de sujets. Les rapports auxquelles elles donnent lieu procurent de la variété à nos séances, présentent beaucoup d'intérêt et s'intercalent avantageusement pour le plus grand bien de tous entre les travaux originaux des membres du Cercle et la discussion à laquelle ces travaux donnent lieu.

En marchant la main dans la main, en unissant nos efforts dans une entente parfaite, rendons cette œuvre, complément indispensable de nos Ecoles spéciales, la plus prospère de l'*Alma Mater*. Et dans cette voie, le Cercle est admirablement secondé par son excellent président effectif, M. le professeur De Walque, auquel nous devons tous nos meilleurs remercîments. Non content de venir présider nos travaux, de nous faire appoint de ses connaissances étendues et variées pour nous montrer le côté pratique et intéressant des choses, les points de vue qui pourraient fausser nos idées et égarer nos discussions, il ne cesse, avec un dévouement de tous les instants, de rechercher tous les moyens possibles, et je dirais même impossibles, de développer notre Cercle, de le rendre florissant et prospère. L'intérêt qu'il nous porte ne reste point stérile, et cette année encore, il a su s'emparer d'un nouvel élément de succès : c'est d'intéresser à nos efforts et à nos travaux, les sommités de la science de notre pays. Et ici, rendons

hommage à Messieurs les professeurs Pasquier, J. Carnoy et J. Cartuyvels, qui, les premiers, ont enrichi notre bibliothèque de leurs savantes publications. Nous aurons l'an prochain à adresser nos remercîments à d'autres personnes qui nous ont promis l'envoi de leurs œuvres.

J'aborde maintenant, Messieurs, l'objet propre de mon rapport, par l'analyse suivante des travaux auxquels le Cercle s'est livré pendant l'année 1887-1888.

Le dépouillement des revues industrielles dont les livraisons s'accumulent toujours nombreuses pendant trois mois de vacances, ont absorbé complètement nos premières séances, laissant un certain répit pour préparer des travaux plus importants.

Le 28 octobre, M. le professeur Dumont nous donna une étude sur un des travaux les plus intéressants qu'ait enregistrés l'exploitation des mines en notre pays : le percement du puits nº 8 du Houssu, à travers 20 mètres de sables boulants, d'après le procédé Poetsch. A 50 mètres de profondeur, fut réservée une banquette d'un mètre sur le pourtour de laquelle on a enfoncé dix-huit tubes. A l'intérieur de ceux-ci on injecte par un tube central une solution de chlorure de calcium, fortement refroidie. Les sables boulants, congélés ainsi ont pu être transformés en une roche dure et résistante. M. Dumont accompagne sa conférence de quelques considérations, sur la

forme qu'affecte le massif congélé et captive toute notre attention par le récit des diverses péripéties de ce travail si important.

Le 10 novembre, M. Dezutter nous intéresse par la lecture de son travail sur : *L'emploi des traverses en acier*. L'orateur détaille longuement les circonstances et les causes qui plaident en faveur de l'emploi de l'acier dans l'exploitation des chemins de fer, et donne plusieurs profils, notamment des traverses Wautrin, Haarmann et de celles employées à l'État Prussien. Il fait ressortir les avantages du laminage à profil variable et donne communication de plusieurs systèmes d'attaches réunissant toutes les conditions de simplicité et de solidité désirables. Il termine ensuite par le détail des essais à effectuer lors de la réception.

Le 25 novembre, M. de la Vallée nous entretient d'un sujet bien attrayant. Il détermine, d'une façon générale, les effets que l'on peut attendre de la concentration de la chaleur ou de la lumière en un point et applique les résultats trouvés à la détermination du rendement maximum qu'on peut obtenir par l'emploi de réflecteurs. Cet intéressant problème a donné lieu à une discussion animée entre MM. de la Vallée et Sibenaler.

La séance du 20 janvier fut toute occupée par une conférence de M. l'ingénieur Van den Bossche, sur *l'Analyse des matières sucrées au*

moyen du saccharimètre. Après une étude des divers composés qui peuvent exister dans les divers produits à analyser, l'orateur aborde l'exposé des diverses méthodes d'analyse, avec leurs avantages et leurs inconvénients. Tous nos remercîments à M. Van den Bossche; son dévouement pour le Cercle nous est connu, et il nous en donne une nouvelle preuve, en se mettant avec un désintéressement complet, à la disposition de ceux de nos membres qui voudraient s'exercer à des essais par cette méthode.

Le 3 février, M. Delin présente une étude très intéressante sur les *Appareils de sûreté*, employés, par l'administration du chemin de fer, au pont de Wilsele, et nous donne communication d'un moyen qu'on pourrait utiliser avantageusement pour provoquer automatiquement l'arrêt brusque du train, dans le cas où le garde-pont aurait négligé son service.

Le 10 février, M. Degroote nous lit son travail *Sur la poudre.* Après avoir passé en revue les qualités indispensables aux matières premières, il nous initie aux divers procédés de fabrication, notamment à ceux de la poudrière royale de Wetteren, et commente toutes les causes qui peuvent influencer sur l'effet utile du produit fabriqué.

Pendant les deux séances suivantes, j'eus l'honneur de vous exposer les circonstances qui peuvent amener la rapide détérioration des chaudières à vapeur et déterminer leur explo-

sion. J'ai étudié les causes de la corrosion, tant interne qu'externe, des bosses, des coups de feu, etc. en examinant chaque fois la nature des accidents résultants. J'ai terminé par une étude détaillée des incrustations et des moyens qui sont préconisés pour en empêcher la formation.

Le 24 février, M. Bidez nous parle de *l'emploi des signaux sur les voies ferrées*. Il passe en revue les signaux échangés entre les agents de la voie et ceux du train; les moyens de couvrir les trains en marche dans différents cas par le Block-system ou le Block enclanché, ou par le Dispatch-system. Le 2 mars, l'orateur termine son sujet par l'exposé succinct des positions relatives qu'occupent les signaux aux points dangereux de nos voies ferrées.

Le mercredi, 14 mai, la séance fut remplie par une intéressante conférence de M. l'ingénieur Bustin, sur *le rôle social de l'ingénieur*. L'orateur débute en nous montrant que les revendications sociales ont existé de tout temps, depuis les Romains jusqu'à nos jours; il nous fait voir que l'ingénieur, homme necessairement scientifique et de science vraie, agent indispensable dans toutes les branches de l'industrie manufacturière et agricole, est apte, plus que tout autre, par sa position même, et par suite de la suppression de plus en plus complète du patron, à agir sur les masses. C'est à lui de discerner entre les revendications ouvrières. Il doit com-

battre et repousser celles qui sont injustes; il doit appuyer celles qui sont légitimes. Mais dans cette œuvre de charité, dans ce rôle providentiel, il ne doit jamais oublier l'origine de toute science, de toute œuvre créée, et ne pas se laisser entraîner par les sophismes des athées et des matérialistes, qui voudraient attribuer à la matière, le principe de toutes choses.

Le Cercle, vu l'intérêt capital que présentait cette conférence, en a décidé l'impression et vous avez pu la relire avec le même plaisir que vous aviez éprouvé en entendant l'orateur sympathique qui avait bien voulu se faire entendre au milieu de nous.

La série des travaux originaux fut clôturée par une conférence de M. l'ingénieur De Ridder, de Bruges, un de nos anciens membres, les plus dévoués, qui est venu traiter devant vous de *L'épuration du gaz d'éclairage par les eaux ammoniacales*, d'après le procédé Heaton. L'orateur a commencé par nous donner l'exposé complet de la théorie du procédé, et en a ensuite montré l'application pratique Les principaux avantages de ce procédé seraient :

Épuration continue en vase clos, et par conséquent, suppression complète des rentrées d'air et des pertes en gaz;

Épuration complète de CO_2, H_2S et CS_2, sans aucune diminution du pouvoir éclairant;

Récupération complète des sous-produits;

Diminution considérable de la main d'œuvre.

Après cet exposé sommaire des travaux originaux, je ne m'astreindrai pas, Messieurs, à détailler les nombreux rapports et analyses qui ont rempli une partie de nos séances; je me bornerai à dire qu'ils ont été des plus intéressants et des plus variés, embrassant toutes les questions théoriques et pratiques qui ont trait à la science de l'ingénieur; qu'ils ont été choisis avec le plus grand soin dans les nombreuses revues qui arrivent au Cercle.

En finissant, Messieurs, il ne me reste plus qu'à souhaiter à ceux qui restent encore dans la lice une heureuse persévérance pour que le Cercle Industriel, qui est notre œuvre à tous, continue sa marche ascendante, et se maintienne à la place que lui assignent, et le nombre de ses membres, et l'importance de ses travaux. C'est là le champ où l'élève-ingénieur se forme, où son esprit et son intelligence se façonnent aux données pratiques de l'industrie et prennent le poli qu'il est nécessaire d'acquérir pour parcourir dignement la carrière de l'ingénieur.

Membres
de l'UNION PHARMACEUTIQUE
des Étudiants de Louvain.

Présidents d'honneur.

MM. les professeurs Blas et Bruylants.

Commission directrice :

Président, Fernand Ranwez, pharmacien.
Vice-Président, Arn.-Joz. Hendrix, étudiant.
Secrétaires, Louis Quintin et Jos. Gobert, id.
Trésorier, L. Gesché, id.

Membres actifs.

MM. Beaulieu, Bonnet, Boonen, Carpentier, Colart, Delcuve, Demeyer Aimé, Demeyer Charles, Descamps, Dessy, Gabriels, Galle, Gilmaut, Guilliams, Halewyck, Henin, Laga, Lecaille, Léotard, Loor, Michielsens, Molemaekers, Mousin, Parmentier, Renoirte, Rigaux, Sevret, Siraux, Sprimont, Van Autenboer, Vancamp, Vancappellen, Vander Marlière, Vander Ghinst, Vande Velde, Van Langendonck, Van Mechelen, Versavel, Veys.

Membres honoraires.

MM. Aertsens, Borremans, Bonner, Breughelmans, Charon, Coffé, Collin, Cuvellier, Decant, Decorte, Dehoust, Deloor, Demey, Depagne, Deryck, Druart, Duvieusart, Etienne, Ferin, François, Geunis, Hannecart, Jacquet, Lemaître, Lermusiaux, Moreau, Muset, Piérard, Rochez, Sappart, Vander Auwermeulen, Vander Vennet, Van Beerendonck, Van Vlasselaer, Verschueren, Vincart, Wyckmans.

RAPPORT

sur les travaux de l'UNION PHARMACEUTIQUE, pendant l'année académique 1887-1888, présenté par Arn.-Joz. HENDRIX.

—

MESSIEURS,

Voilà bientôt deux ans que notre Société existe; les fondateurs ont quitté les bancs de l'Université, mais nous nous souvenons encore des espérances qu'ils ont mises dans le Cercle naissant. Vous savez tous qu'elles étaient grandes, ces espérances, d'autant plus grandes qu'elles étaient fondées sur un enthousiasme peu commun. Et aujourd'hui nous pouvons dire hardiment que la réalisation répond à l'attente. Il est bien certain que nous pouvons faire plus encore, que dans l'avenir nous devons tendre à un résultat plus magnifique. Aussi je ne veux pas dire que notre activité répond à tous les vœux, mais je puis affirmer que dans les circonstances actuelles, les plus difficiles peuvent être contents.

Il ne sera pas inutile de donner quelques détails sur le chapitre que nous appelons : nos intérêts matériels. Cette année « l'Union Pharmaceutique » a encore lancé une circulaire à tous les pharmaciens du pays. Le but que nous pour-

suivions c'était de bien nous faire connaître aux pharmaciens, afin d'avoir des demandes de gérants, d'aides ou de stagiaires. De cette façon les membres de « l'Union Pharmaceutique » sont singulièrement favorisés, et nous le constatons avec plaisir : pas un de ces membres qui font leur examen de sortie, ne se trouve sans place. Nous avons reçu au moins une centaine de lettres, au sujet de remplacements, de places de gérant, d'aides et de stagiaires ou des pharmacies à remettre. Il en est résulté que 25 de nos membres ont remplacé des pharmaciens pendant un terme plus ou moins long, que 14 autres ont obtenu des places fixes. Ce qui prouve que l'utilité de notre Cercle n'est plus à mettre en doute.

Nous passerons maintenant en revue les travaux présentés durant l'année scolaire, sans nous arrêter aux discussions qui les ont suivies.

La première séance, tenue le 25 octobre 1887, a été consacrée entièrement à des communications, des discussions et toutes sortes d'arrangements. A la séance du 22 novembre, M. Léotard donne lecture d'un travail qui prête fort bien à la discussion et qui a été critiqué en différents sens. Ce travail porte comme titre : « Quelques mots sur la situation de notre profession. »

D'après M. Léotard, la situation est déplorable; c'est l'effet de plusieurs causes. La première c'est le trop grand nombre de pharmaciens ; ce qui est dû à la trop courte durée des études.

Pour remédier à ce mal il faudrait allonger les études de deux ans et ne pas permettre de faire le stage pendant les études. Les aspirants pharmaciens devraient passer la candidature en sciences. De plus la loi devrait défendre l'entrée de l'Université aux jeunes gens qui n'ont pas fait d'humanités complètes. M. Léotard allègue comme seconde cause de notre situation la concurrence déloyale des droguistes et des hôpitaux, de même que la tolérance des pharmacies chez les médecins.

A ce propos M. Léotard cite le texte d'une loi française et commente le contenu en l'appliquant à notre situation.

Pour finir M. Léotard défend la suppression du contrôle pour le stage, il voudrait voir le contrôle remplacé par un examen.

A la séance du 6 décembre, M. Geunis présente un travail sur le « Sulfate de quinine ». M. Geunis nous décrit les propriétés du sulfate de quinine, ce qui l'amène à faire connaître les altérations habituelles. Il fait nettement la distinction entre le sulfate de quinine et le sulfate de cinchonine que l'on ajoute parfois à celui-là. Les substances ajoutées sont minérales ou organiques. M. Geunis a soin d'indiquer les méthodes de recherche pour chaque falsification de ce précieux alcaloïde.

Le rapporteur donne après ce travail la lecture d'une étude sur *la coloration de l'acide phénique.*

Le rapporteur fait l'exposé des expériences du Dr Mylius sur la coloration de l'acide phénique. Ce chimiste allemand trouva que l'acide phénique pur, en solution, se comporte différemment dans différents flacons. Dans l'un l'acide restera incolore, dans l'autre il prendra une coloration rouge.

Le Dr Mylius conclut de ses multiples expériences que cette coloration est due à la différence de solubilité de la masse constituante des flacons. Il y a des flacons qui cèdent de l'alcali à l'acide phénique, et ce dernier en présence d'un alcali se colore en rouge Et en effet, si l'on ajoute à l'acide phénique un acide minéral plus fort, la coloration ne se produira pas, parce que l'alcali entre en réaction avec l'acide le plus fort et laisse intact l'acide phénique. D'ailleurs ce n'est pas le seul phénomène qui s'explique par la solubilité de la masse des bouteilles.

A la séance du 17 janvier 1888, le rapporteur communique quelques petits travaux, fruits de ses lectures de Revues allemandes.

Il donne d'abord connaissance de la nouvelle réaction colorante trouvée pour la strychnine par Charles Bloxam.

La réaction se fait dans un verre de montre sur un peu d'alcaloïde, dissout dans une goutte d'acide nitrique dilué. A cette solution chauffée légèrement, on ajoute successivement des réactifs, qui produisent les colorations les plus

diverses. Ainsi on traite d'abord par ($KClO_3$) chlorate de potassium pulvérisé, puis par NH_3, K_2CO_3, etc.

2° Le rapporteur fait connaître l'euchlorine, un nouveau réactif pour les alcaloïdes, trouvé également par Bloxam.

L'euchlorine est obtenue en faisant une solution faible de $KClO_3$ qu'on met en réaction avec de l'acide chlorhydrique concentré en quantité assez grande pour obtenir une solution jaune. Alors on ajoute assez d'eau pour obtenir une solution jaune pâle. Pour faire une réaction de coloration avec l'euchlorine on l'ajoute à la solution chlorhydrique d'un alcaloïde, et on porte à l'ébullition.

Plus loin le rapporteur énumère les différentes réactions qu'on a obtenues de cette façon sur les différents alcaloïdes.

3° Le rapporteur traite de la formation synthétique de la pilocarpine.

Cette synthèse a été obtenue par Hardy sur Calmels. Ils font réagir d'abord la pyridine et l'acide lactique; le dérivé obtenu est transformé en pilocarpidine après quatre opérations :

a) On fait réagir HBr et le chlorure d'or sur le premier dérivé.

b) On ajoute à ce nouveau produit H_2S.

c) L'acide mis en liberté par H_2S est chauffé dans un tube fermé avec une solution de triméthylamine.

d) On traite le résidu sec avec K_2CO_3 et la pilocarpidine se sépare en gouttes huileuses.

Enfin la pilocarpidine deviendra de la pilocarpine, en oxydant l'iodure de méthyle et de pilocarpidine par le permanganate d'argent. Des expériences ont prouvé que l'action physiologique de cette pilocarpine est la même que celle de l'alcaloïde naturel.

4° Le rapporteur finit cette série de travaux en expliquant la méthode de Frésénius pour préparer l'hydrogène sulfuré pur, exempt d'arsenic. Cette méthode a pour principe l'action de HCL dilué sur le CaS.

Le sulfure de Ca est obtenu d'après le procédé de Rob. Otto, en calcinant un mélange de Gypse et de farine de seigle.

A la séance du 31 janvier 1888, M. Gesché nous donna lecture d'un excellent travail sur l'iode.

L'iode est un corps chimique simple, trouvé par Courtois au commencement de ce siècle. Gay-Lussac plaça l'iode dans la famille naturelle des corps hologènes à cause de sa grande analogie avec le chlore et le brome. Alors M. Gesché est amené à décrire les propriétés physiques et chimiques de l'iode, de même que l'action qu'il subit de la part de la chaleur. L'iode peut être appelé le métal des corps négatifs. Il se dissout difficilement dans l'eau, mais très facilement dans les hydrocarbures; de telle sorte que ces

derniers dissolvants extraient l'iode de l'eau. propriété que l'on met à profit pour retirer l'iode ou pour le rechercher.

L'iode brunit la peau et bleuit l'amidon, cette propriété sert encore pour la recherche de l'iode ou de l'amidon.

On trouve l'iode dans les varechs, les fucus, les agarics et autres plantes maritimes, et aussi dans les eaux de mer et dans quelques minerais. C'est en combinaison et généralement sous forme d'iodure alcalin qu'on le trouve.

Cependant on rencontre aussi l'iode en combinaison avec l'argent dans les mines du Mexique.

La préparation industrielle de l'iode se fait en faisant réagir sur les iodures l'acide sulfurique et le bioxyde manganèse, ou en le chassant de ses combinaisons par le chlore.

L'iode étant un produit coûteux est souvent falsifié.

Son emploi en médecine est très étendu; c'est un irritant à petite dose et un poison à forte dose. L'iode est surtout employé à l'usage externe et notamment sous forme de teinture alcoolique.

A la séance du 6 mars, le rapporteur traite d'après les auteurs allemands une question intéressante : « la temperature de nos aliments. »

Il énumère les lois auxquelles un homme de bonne santé doit se soumettre. Ces lois ont été émises par le professeur Uffelmann de Rostock.

Dans ces lois le professeur fait connaître et discute les températures les plus favorables des aliments et des boissons dont l'homme fait ordinairement usage.

Ensuite le rapporteur donne connaissance des lois qui régissent l'alimentation des malades; lois aussi importantes que les premières.

M. Léotard donne, dans la séance du 20 mars, lecture d'un travail de grande actualité : « L'Antipyrine. » Après avoir parlé de ses propriétés physiques et chimiques, de son mode de formation, des altérations et falsifications déjà introduites dans la composition de ce produit il passe en revue son emploi en thérapeutique, il cite les expériences faites par un grand nombre de médecins et notamment par Germain Sée, dans les différentes maladies accompagnées de fièvre, et nous montre, qu'en peu de temps l'antipyrine a pu abaisser la température de 40 à 37°.

Après avoir cité les réactions caractéristiques de l'antipyrine et spécialement la coloration rouge par Fe_2CL_6 et verte par N_2O, il termine en regrettant que le nombre des réactions et de vérifications de pureté soit si petit.

A la séance du 18 juin M. Nyssen donne lecture d'un travail sur les formes médicamenteuses, surtout sur les pilules. Il exprime le désir qu'on s'occupe davantage des nouveaux étudiants en pharmacie et ce, pour les initier, par des travaux, à l'exercice de la pharmacie avant leur stage.

Messieurs, vous pouvez constater que les travaux utiles n'ont pas manqué; mais si je puis exprimer un désir, je voudrais que ce ne fût pas toujours les mêmes qui fissent des travaux. Il faut que tout le monde communique à ses condisciples le fruit de ses lectures et de ses études particulières, de la sorte on parviendra facilement à avoir un nombre de travaux double. Il me semble utile et nécessaire de tendre à ce but.

—

SOCIÉTÉ JURIDIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Commission directrice.

Président, M. le professeur Descamps.
Vice-Président, M. Victor Denyn.
Secrétaire, M. Alphonse Collard.
Trésorier, M. Jules de Géradon.

Membres protecteurs.

Mgr Abbeloos, recteur magnifique et Mgr Namèche, recteur émérite, *Présidents d'honneur*.

M. le professeur Francis de Monge, *Vice-Président d'honneur*.

MM. les professeurs De Jaer, Jacops, Nyssens, Van Biervliet et Van den Heuvel.

M. Thonissen, ministre d'Etat.

M. de Smedt, membre de la Chambre des représentants.

Membres honoraires.

MM. Aglave, Aldernaght, Alhon, Allard, Ancot, Barbieur, Bartholomeussen, Beauloye, Bertrand, Béthune, Bodeux, abbé Bouzin, Boeyé, Boekaert, Brants, Brentani, Butaye, Buyse, Cambrésy, Cappuyns, Caprasse, Carlier, Chevalier, Christiaens, Claes, Cols, Coppens, Corbiau. Coucke A., Coucke S., Criquillion, Croo-

nenberghs, Damoiseaux, Dassy, De Brabandère, De Brie, De Coster, De Cot, De Craene, De Decker, De Groote, De Haene, de Haulleville, Delmée, Demaret, De Necker, de Ravenne, De Roeck, Dermine, de Thier, De Valkeneer, Deville, De Voghel, D'Heygere, Diricq, Dubois, Dujardin, Dullaert, Dupriez, Empain, Ermel, Faucon, Fontaine, Fourquet, Gérard, Géron, Gilkin, Glorieux, Golenvaux, Gorlia, Gourdet, Guillemin, Haumanne, Hanotieau, Hayoit, Hecquet, Herdewyn, Heuvelmans, Hoefnagels, Hoyois, Jans, Janssens, Joly, Jonard, Jorion, Lambrechts, Lamotte, Landas, Lappan, Laurent, Lebon, abbé Lecler, Leduc, Leemans, Lefebvre, abbé Lemaître, Léonard, Lepaige, Leroy, Loix, Lombaerts, Losseau, Lowet, Maquinay, Meyers, Michaux, Mineur, Misone, Moens, Mommaerts, Montens, Morelle, Mussely, Notelteirs, Noterdaeme, Opsomer, Orban de Xivry, Ortegat, Parmentier, Perin, Pil, Quirini, Raes, Ranwez, Rops, Sanders, Scheyvaerts, Schicks, Schramme, Schyrgens, Séghin, Sepulchre, Serigiers, Simonard, Singelée, Slotte, Soenens, Solvyns, Standaert, Streel, Thery, Thevelin, Thimus, Tibbaut Em., Tibbaut J., Tonnelier, T'Serstevens, Van Bortel, Van Caster, Van Cutsem, Van den Broeck, Van den Wouwer, Van de Put, Van der Eycken, Van der Smissen, Van de Walle, Van de Werve, Van Dieren, Van Ham, Van Malleghem,

Van Reeth, Van Ruymbeke, Van Troyen, Verbiest, Verbist, Verbruggen, Verhaegen, Verlant, Vermeersch, Vico, Voisin, Wacrenier, Wauters, Wellens, Witteveen, Zwaenepoel.

Membres actifs.

MM. Auwers, Bareel, Beeckmans, Berckmans, Bertrand, Bomerson, Carbon, Carlier, Chansay, Clément, Coppens Armand, Coppens Théodore, Collard, Crabeels, Cruûls, de Coninck, de Clèves, de Decker, de Géradon Gustave, de Géradon Jules, de la Vallée Poussin, De Nyn, De Tollenaer, Dierckx, Dubois, du Bus, Durand, Fischer, Frère, Gillès de Pélichy, Goethals, Hamoir, Hardy, Houtart, Jacquart, Jacobs, Jeanty, Leclef, Lefebvre, Legrand, Lejeune, Linssen, Malherbe, Mercier, Montens, Ooms, Opsomer Achille, Otlet, Paillot, Petit de Sandrau, Petit, Piret, Poncelet, Poullet Prosper, Poullet Arn., Quinet, Roest, Rouvez, Ruzette, Simonis, Spruyt, Struelens, Thierry, Turlot, Van der Donckt, Verhoeven, Wagemans, Wibaut.

RAPPORT

sur les travaux de la SOCIÉTÉ JURIDIQUE de l'Université catholique de Louvain, pendant l'année académique 1887-1888, présenté au nom de la Commission directrice (1), par M. Victor DE NYN, secrétaire.

—

Messieurs,

Je suis heureux de faire ce soir plus ample connaissance avec la tribune de la société juridique dont une crainte respectueuse m'avait tenu éloigné jusqu'aujourd'hui.

C'est que vraiment je me hasarde dans des circonstances on ne peut plus favorables à un début.

Si je venais développer une thèse quelconque de droit je n'y serais pas à mon aise : vous auriez trop vite fait, Messieurs, d'en trouver le côté faible et vous le feriez bien voir à mes dépens.

Heureusement n'en est-il pas ainsi.

Je suis à la tribune pour rendre justice à qui

(1) La commission était composée comme suit :
M. le professeur Descamps, *président* ; M. Maurice Damoiseaux, *vice-président* ; M. Victor De Nyn, *secrétaire* ; M. Alphonse Collard, *trésorier* ; M. Jules de Géradon, *membre*.

de droit, pour vous rappeler dans une analyse rapide les travaux qu'on nous a présentés l'année dernière et les joutes brillantes auxquelles ils donnèrent lieu au sein de notre société. Ce souvenir vous est assez agréable en lui-même — j'en suis sûr — pour laisser inaperçue l'insuffisance de votre secrétaire.

Je sais gré à nos prédécesseurs d'avoir si bien développé des choses si intéressantes : ils nous ont ainsi donné des exemples que nous n'aurons qu'à suivre pour entrer dans la voie du succès et du progrès, et en même temps ils assuraient le salut de mon rapport ce dont je leur sais un gré infini.

Au début de ce rapport j'ai à remplir, Messieurs, un devoir difficile qui m'est cependant un vrai plaisir. J'ai à exprimer la reconnaissance profonde et le respectueux attachement que nous portons tous à notre dévoué président M. le professeur Descamps. C'est en vain que je cherche les mots qu'il me faudrait pour rendre nos sentiments : les paroles vraies ne sont plus assez neuves.

C'est que je dois rendre hommage à un dévoûment de vieille date que les divers secrétaires de la Société Juridique ont eu soin de n'oublier jamais; c'est que depuis huit ans notre Société trouve chez M. le professeur Descamps amabilité, tact, habileté, direction éclairée et indulgente, et que depuis huit ans elle est heureuse de pouvoir lui dire « merci ».

Que pourrais-je vous dire, M. le président, qui ne se trouve écrit déjà dans les rapports de mes prédécesseurs et que les applaudissements de leur auditoire n'aient déjà confirmé.

Je me contenterai de vous répéter une fois de plus, que vous avez trouvé le secret d'être le véritable ami de vos étudiants tout en restant le maître respecté; et que nulle part peut-être vous ne le démontrez mieux qu'à la Société Juridique, qui trouve dans votre bienveillante direction le gage le plus assuré de son succès.

C'est sur elle encore que nous comptons pour que la Société Juridique conserve le rang acquis par un progrès de huit années dont j'ai pour mission de rappeler brièvement la dernière.

* *
*

Ce fut M. Maurice Damoiseaux qui ouvrit le feu en nous lisant un travail sur la propriété des mines non concédées. Quelques semaines plus tard il nous présentait une seconde étude sur la propriété des mines après l'acte de concession.

Vous me permettrez de renoncer à l'exactitude chronologique pour réunir en une seule analyse ces deux travaux absolument connexes.

La question de la propriété des mines non concédées est très controversée car la loi du 21 avril 1810 sur les mines minières et carrières — loi qui est encore en vigueur chez nous — ne renferme sur la matière aucun texte précis.

Les auteurs se partagent entre trois systèmes. Un premier groupe enseigne que la propriété des mines avant leur concession est à l'Etat.

Il s'appuye à cet effet sur l'art. 7 de la loi de 1810 qui porte que l'acte de concession donne la propriété de la mine.

On applique à ce texte le vieux principe romain « *nemo plus juris in alium conferre potest quam in se habet* »; si l'Etat donne la propriété des mines c'est qu'il est propriétaire.

Le second système affirme que la loi de 1810 ne tranche pas la question soulevée : elle ne proclamerait ni le principe de la propriété publique des mines ni le principe de la propriété privée.

Avant l'acte de concession la propriété des mines n'existerait pas : celles-ci seraient hors du commerce. Après avoir fait connaître rapidement les arguments qui démontrent la fausseté de ces deux théories, M. Damoiseaux nous a exposé la troisième opinion : il s'y est rattaché et l'a légitimée.

Cette opinion consiste à dire que la loi de 1810 admet le principe de l'accession des mines à la surface : le propriétaire de la surface est également propriétaire des mines.

Cette affirmation repose d'abord sur les travaux préparatoires faits au conseil d'Etat.

De ces discussions il résulte que — malgré une opposition vive — Napoléon voulut respecter

dans la nouvelle loi le principe de l'art. 522 du Code civil « la propriété du sol emporte la propriété du dessus et du dessous ».

On peut invoquer ensuite le texte même de la loi de 1810. L'article 6 dit que l'acte de concession règle les droits des propriétaires de la surface sur le produit des mines concédées.

Qu'est le droit sur le produit si ce n'est un attribut de la propriété?

L'art. 19 ajoute d'ailleurs que dès l'acte de concession la mine est distincte de la surface, affirmant ainsi a contrario qu'avant l'acte les deux propriétés sont unies.

Ces arguments ont convaincu les meilleurs auteurs et la jurisprudence s'y est ralliée.

Dans la dernière partie de son travail, M. Damoiseaux examine les droits du propriétaire de la surface sur les mines non concédées. Ces droits se bornent à une redevance sur les produits de la mine lorsqu'elle aura été concédée (art. 5 de la loi de 1810) et à une préférence pour l'obtention d'une concession (loi du 2 mai 1837, art. 4). Quelque temps après, dans une seconde étude, il nous exposa le régime des mines concédées.

Lorsque le droit d'exploiter une mine a été octroyé en suite d'un acte de concession, la mine forme une propriété distincte de celle de la surface, assimilée aux règles et à l'inviolabilité de celle-ci.

Le propriétaire d'une mine a donc le droit d'en jouir comme de tout autre bien. Les produits extraits sont des fruits parce que la chose productrice a été destinée par la volonté du propriétaire à fournir ce produit régulièrement et périodiquement. A cette question se rapportent celle de l'usufruit et surtout celle de l'amortiation ou louage des mines très controversée dans la jurisprudence et la doctrine.

A raison du caractère juridique des produits de la mine, qui sont véritablement des fruits et non la mine elle même, il faut admettre avec notre cour de cassation (arrêt du 2 juillet 1847) que les mines peuvent être louées comme tous autres biens.

Le propriétaire de la mine a le droit d'en disposer à son gré, sauf l'exception de l'art. 7 : « Une mine ne peut être vendue par lots ni partagée sans une autorisation préalable du gouvernement donnée dans les mêmes formes que la concession. »

En ce qui concerne la perte du droit de propriété sur les mines, il faut encore s'en tenir aux règles de droit commun.

Ici se présente la question d'abandon et de déchéance des concessions des mines.

Un concessionnaire peut-il renoncer à sa concession? Non; ce serait une exception au droit commun et cette exception n'est prévue par aucun article de nos lois sur les mines.

Le gouvernement a-t-il le droit d'enlever la mine au concessionnaire par voie de déchéance?

Non; encore une fois, pareille dérogation au droit commun devrait être sanctionnée par un texte légal et il n'en existe aucun.

L'art. 49 de la loi de 1810 n'est pas ce texte car il aurait pour but de rétablir un arbitraire incompatible avec nos principes constitutionnels.

Les deux travaux sur le régime légal des mines avaient été séparés par une nouvelle de M. Bodeux.

Reprenant un genre mis à la mode par « Mon Oncle le Jurisconsulte » « l'Amiral » et la « Forge Roussel », l'auteur de la nouvelle avait recouru aux beautés de la littérature pour en charmer l'exposé d'une idée juridique

« Dans l'Allée d'Héverlé » : c'est ainsi que M. Bodeux intitule sa thèse-fantaisie

Emile Faviole, étudiant en droit, se dirige, flânant, vers le bois d'Héverlé en société de son copain Fernand Maliens, étudiant en médecine. De quoi deviser? De la matière d'examen que l'éloignement de l'épreuve fait envisager avec un enthousiasme que les chagrins de l'étude auront bientôt refroidi.

Fernand Maliens vante la médecine et s'attaque au droit.

Mais Faviole, échauffé peu à peu par les railleries de son camarade, s'excite et dans une improvisation brillante il développe la grandeur, la base et les origines du droit. 19

C'est la notion chrétienne qu'il réédite dans un langage imagé et vibrant.

De l'homme les lois remontent à Dieu et là puisent une sérénité, une impérativité devant laquelle forcément on s'incline.

Si le législateur en travaillant ses décrets dans le silence de son âme, lit et scrute les commandements gravés dans son âme par la justice primordiale, quelle magnificence revêtiront ses lois !

Sortie de Dieu, quoi d'étonnant à ce que la loi y ramène? Qu'elle s'institue donc le soutien de notre croyance, de nos mœurs, de notre salut : elle y gagnera en bienfaisance et en dignité.

La loi figure une trajectoire sublime et lumineuse qui va de Dieu à Dieu : un instant elle perd un peu le brillant de son éclat car elle traverse l'humanité; et c'est juste à ce moment que la loi donne son utilité et remplit sa mission : éclairer les hommes et les guider.

Charles Faviole continue vif, hardi, avec toute la chaleur d'une conviction profonde et d'un amour sincère du droit.

La discussion le jette sur la théorie que M. Picard a développée dans ce livre si admirablement écrit « la Forge Roussel ».

Non, dit-il, non la loi et le droit ne sont pas la lutte de l'homme contre le but ignoré que poursuit la grande nature, contre la fin vers laquelle elle évolue, but et fin que l'homme ne connait

pas et contre lesquels il se révolte parce qu'il les craint.

La loi et le droit sont les efforts de l'homme, créature de Dieu, qui tend à Dieu sa fin connue et désirée.

Toutes ces vérités étaient développées dans une langue à la fois riche et correcte; nous éprouvâmes en écoutant ce travail une double satisfaction : celle que procure une page bien écrite et celle que produit une page bien pensée.

Ce fut au tour de M. Jorion de venir à la tribune.

Il eut la chance de provoquer une discussion très animée et générale en soumettant aux membres l'art. 13 du décret constitutionnel sur la presse. « Toute personne citée dans un journal soit nominativement soit indirectement aura le droit d'y faire insérer une réponse. »

Quelle est la valeur de cette expression « toute personne citée »? Certains membres, M. Jorion en tête, prétendirent que la simple désignation directe ou indirecte, injurieuse ou non suffirait pour légitimer la réponse et forcer le journal à l'insertion. Ils invoquaient d'abord, le texte même de la loi qui parle d'une personne « citée », ensuite, le but poursuivi par le législateur constituant : assurer à toute personne qui se croit lésée un moyen immédiat de réparer le mal commis.

On leur objectait surtout que le texte de la loi parle de l'article qui « aura provoqué » la ré-

ponse, et qu'un article non injurieux ne saurait en aucun cas constituer une provocation.

En outre permettre à toute personne simplement nommée d'envoyer une réponse de 1000 mots ce serait mettre tout journal à la merci d'adversaires politiques un peu grincheux. Les deux camps se jetaient à la tête la jurisprudence qui depuis 1830 évolue sans cesse d'une solution à l'autre.

La discussion durait depuis deux séances lorsque M. le Président proposa de la clore en provoquant le vote des membres.

Cette innovation fut aussitôt acceptée; l'appel nominal fut fait et l'avis de M. Jorion proclamé vainqueur à plusieurs voix de majorité.

Cette discussion était à peine terminée que M. Bodeux nous en faisait espérer une autre : il nous promettait une étude sur les théories communistes.

M. Bodeux ne put être prêt pour le jour indiqué ; il ne nous lut que la première partie de son travail.

Les circonstances nous empêchèrent d'attendre la seconde partie : notre temps fut absorbé par les conférences de M. Jacobs sur la procédure.

Ces conférences constituaient une innovation.

Le but poursuivi par elle est simple et obvie. Il y a pour tout débutant dans la carrière du barreau une période critique, toujours un peu ambarrassante, souvent fort pénible, parfois

pleine de mécomptes et de petites humiliations très désagréables. C'est la période qui s'écoule entre l'acquisition des connaissances juridiques et celle de leur facile mise en œuvre dans la pratique des affaires. C'est la période de transformation du docteur en droit en avocat.

Le stage peut à la vérité pour quelques privilégiés, pourvoir aux nécessités de cette période. Pour la plupart des jeunes avocats, il est fatalement insuffisant.

Les conférences de droit pratique ont pour but de combler cette lacune. C'est le stage mis à la portée de tous, et un stage dont les avantages sont décuplés par des exercices pratiques habilement combinés et appliqués aux matières juridiques usuelles. Les conférences de droit pratique sont l'application de cette maxime de vulgaire expérience et d'éternel bon sens : « Fabricando fit faber. » A forger l'on devient forgeron.

Ces conférences ont été données pour la première fois vers la fin de l'année académique, tous les mercredis, à huit heures du soir, par M. l'avocat Jacobs, qui avait très gracieusement répondu à l'appel de la Société Juridique et dont la compétence et l'expérience étaient le meilleur gage de succès de l'œuvre nouvelle. Bien que l'on fut à la veille des examens, les conférences données par M. Jacobs ont été assidûment suivies par un bon nombre d'étudiants.

Nous adressons ici à l'éminent avocat du barreau de Louvain tous nos remerciements pour l'acte de confraternité gracieuse et en quelque sorte anticipée dont il a donné l'exemple.

Les conférences recommenceront cette année au début du second semestre pour être terminées aux vacances de Pâques.

J'ai fini ma tâche, Messieurs; j'ai résumé devant vous tous nos travaux de l'année dernière, toutes nos recherches et toutes nos études.

Je ne voudrais pourtant quitter la tribune sans ajouter un dernier mot, un souhait, que je serais heureux de voir réalisé : que notre société croisse, se développe, prospère.

Nous l'aimons tous parce qu'à chaque séance, elle nous entretient du droit, qui doit être la raison de toute notre vie et le mobile de toutes nos actions. Il ne dépend que de vous, Messieurs, de la faire prospérer : les sociétés sont ce que les membres les font. Que chacun à son tour vienne soulever un des problèmes nombreux de l'histoire du droit, du droit criminel, du droit public, du droit civil : faites nous part de vos travaux, de vos réflexions, de vos aspirations.

Un effort de chacun! Et la neuvième année de notre existence sera digne des huit années si remplies que la Société Juridique peut invoquer à son honneur.

CERCLE AGRONOMIQUE
de l'Université catholique de Louvain.

—

Composition du Cercle agronomique.

Président d'honneur : Mgr Abbeloos, recteur magnifique de l'Université.
Président : M. le professeur De Marbaix.
Vice-Président : M. le professeur Theunis.

Membres étudiants du bureau.

MM. Callens, 2d *Vice-Président*; Close, *Secrétaire*; Quinot, *Secrétaire-Adjoint*; Lambotte, *Trésorier*; Beer et Jadoul, *Bibliothécaires*.

Membres du Cercle.

MM. Charles, de Gheselle, de Vuyst, Lanthier, Otto, Paquot, Pollet, A., Pollet, J., Schreiber, Van Raemdonck, Buisseret, Van de Putte, Van Velsen, Denoël, Derwa, Porlier, Allard, Lhoest, Collard, Thomas, Lontjens, Wouters, Deny, de Olozabal, Delfosse, Opsomer, Proumen, Ulens, Van Nispen, Carpentier, Jadoul, Groven, Laurent, Jacquemin, De Vaux, De Cock.

—

RAPPORT

sur les travaux de l'année académique 1887-1888, fait au nom de la Commission, par J. CLOSE, secrétaire.

—

MESSIEURS,

Il est inutile sans doute de vous rapporter tous les progrès qu'a faits jusqu'ici notre Cercle agronomique. Il ne compte que quatre années d'existence et déjà, pour l'utilité et l'agrément de ses séances, il peut rivaliser avec les sociétés beaucoup plus anciennes. Personne ne voudrait rester en retard pour présenter un travail; chacun s'habitue à traiter les sujets les plus variés afin de pouvoir plus tard s'exprimer aisément en public, car vous le savez, Messieurs, il ne suffit pas d'avoir de la science, il faut aussi savoir la communiquer à ses auditeurs Il faut à force d'arguments parvenir à convaincre les incrédules, et jusqu'à présent, combien encore il y en a dans les campagnes! Mais ce n'est pas seulement dans les conférences que les heureux effets de nos travaux oraux se feront sentir, ce sera aussi dans les discussions souvent orageuses où nous devrons défendre et faire triompher nos convictions.

Avant d'aller plus loin, signalons un grand progrès : l'assiduité remarquable aux séances et

l'entrain des discussions. Après chaque travail, tout le monde avait un mot de critique et de critique sérieuse. C'est d'ailleurs le moyen de débiter, son tour venu, le travail qu'on aura préparé

Nos félicitations à nos compagnons de première année qui, quoique inexperts encore dans bien des questions agricoles, ont su encourager leurs aînés par leur grande attention et leur exactitude.

Dès la première séance, M. De Vuyst, dans un style élégant, et avec toutes les conclusions de la science, nous a narré sa visite chez M. Lawes et Gilbert; il nous a fait part des nombreuses découvertes nouvelles faites par ces illustres agriculteurs.

Dans les conférences suivantes, toutes les branches de nos études ont été traitées, et quand nous avions exposé tout ce que notre faible savoir pouvait nous fournir, ce qui restait d'obscur était élucidé par nos dévoués président et vice-président : MM. De Marbaix et Theunis.

En second lieu est venu le travail de M. Julien Pollet sur les engrais phosphatés, travail très intéressant et digne du jeune ingénieur. Il nous a rapporté les résultats de nombreuses expériences, et il finit par conclure à l'emploi bientôt exclusif du phosphate basique.

L'industrie linière a trouvé un défenseur dans M. Callens, notre dévoué vice-président.

Pour l'économie animale nous avons eu le travail très complet de M. Pollet, Alfred, sur le lait.

L'horticulture a eu ses conférenciers : MM. Paquot et Lontjens. Le premier nous a parlé longuement de la culture de la vigne; le second a donné les soins d'aménagement et d'entretien des vergers.

Mais où nous avons entendu le plus de sujets variés, c'est en agronomie générale, branche qui résume en quelque sorte toutes nos études.

Cultures et soins spéciaux de certaines plantes, discussion économique sur les avantages de telle ou telle récolte.

Pour ne pas être entraîné trop loin, je ne ferai que citer ces travaux :

Celui de M. De Vuyst sur l'azote et la plante, ceux de MM. Porlier sur l'assimilabilité de l'humus; Thomas sur les prairies; Lanthier sur les champs d'expériences; Derwa sur les défoncements; enfin celui de M. l'abbé Buisseret sur les différentes zones agricoles de la Belgique.

Ce travail d'un caractère spécial a mérité tous les applaudissements, car l'orateur y a examiné tour à tour chaque zone, discuté ses cultures, montré si en réalité le sol s'y prête et dans quelles conditions économiques on pourrait les faire.

M. Collard termine la série des travaux par sa conférence sur le poulailler.

Nos remercîments à tous ces jeunes gens qui ont essayé dans nos réunions leur talent oratoire.

A présent, qu'il me soit permis de remercier, au nom de tous les membres du Cercle, notre digne président, M. De Marbaix, et notre dévoué vice-président M. Theunis pour la sage direction de nos débats et pour tout l'encouragement qu'ils nous ont ainsi procuré.

Nos remerciements aussi à tous nos zélés professeurs qui s'intéressent si ardemment au succès du Cercle.

En finissant faisons des vœux pour l'accroissement de sa prospérité et espérons que l'année qui va s'ouvrir verra affluer au Cercle Agronomique tous les élèves de l'Institut.

LANDBOUWKRING.

BESTUUR.

Voorzitter, Tykort, hoogleeraar.
Ondervoorzitter, Devuyst, student.
Schatbewaarder, Callens, id.
Schrijver, Derwa, id.

Standregelen.

ARTIKEL I. — Ieder lid is gehouden van eene landbouwersvoordracht, zonder hulppapier, voor ons te behandelen. De naamletter zal tot beurtaanduiding dienen, te beginnen met A.

ART. II. — Ieder lid zal op zijne beurt eene wetenschappelijke voordracht geven over een landbouwonderwerp. De naamletter zal tot beurtaanduiding dienen te beginnen met Z

ART III. — Twee leden door den voorzitter aangewezen, zullen in de volgende zitting dit werk bespreken. De bespreking betreft de houding, de taalfouten en de natuurkundige misgrepen. Na de bespreking is iedereen vrij zijne meening uit te drukken (na het woord van den voorzitter bekomen te hebben).

Algemeen verslag van het jaar 1887-88.

—

Mijne Heeren,

De noodzakelijkheid erkennende ons in het mondelijk gebruik der Vlaamsche taal te oefenen, deden eenige studenten van het derde studiejaar, onder anderen: de heeren Devuyst, Callens en Schreiber, geholpen door leerlingen van het tweede jaar, eenen oproep tot al hunne vlaamschsprekende schoolmakkers.

De heer Devuyst, wien de eer toekomt onzen iever te hebben ontvlamd, werd gelast zich met den heer hoogleeraar Tykort in betrekking te stellen, om dezen te bidden het voorzitterschap onzer maatschappij te aanvaarden. Met onverpoosden iever en zelfopoffering werkte hoogleeraar Tykort immer voor den bloei van ons genootschap:

In onze eerste vergadering onder zijn voorzitterschap, werden de bovenstaande standregelen met eenparigheid gestemd.

De heer Callens opende de reeks voordrachten door eene eigenaardige en smakelijke mededeeling over de vlasteelt in Vlaanderen, die eene der voornaamste van Europa is, jammer dat spreker op zijne nuttige voordracht geene wetenschappelijke beknibbeling heeft laten volgen.

Na dezen namen wij het woord om de eigen-

schappen der verschillige gronden te onderzoeken. Wij spraken dus opvolgentlijk over de kleigronden, de zandgronden, de kalkgronden, de leemgronden en de teelaarde.

Op zijne beurt sprak ons M. Devuyst over de verbeteringen aan de gronden toepasselijk. Hij weidde in het bijzonder uit op de waterafleiding, die volgens spreker eenen grooten invloed op de vruchtbaarheid van den grond uitoefent.

De heer Bauwens hield onze aandacht gevestigd door een gegrond werk over het aanleggen van kunstmatige weiden, en het onderhouden der natuurlijke en kunstmatige weiden.

De heer Loontjens trachtte verder, een praktisch punt, de inoogsting, belangrijk te maken; hij is er volkomen in gelukt door een koddig verhaal over de meiboominhaling in Vlaanderen.

De heer Charle biedt ons een voltooid werk aan over de spade; de volmaaktheid van het werk doet ons kennen dat spreker, sedert langen tijd met dit zoo nuttig landbouwtuig opperbest bekend is.

De heer Schreiber gaf lezing van een uitgebreid werk over de stikstof. Dit werk werd op aanvraag van den heer voorzitter duchtig beknibbeld door den heer Devuyst, bijzonderlijk omdat spreker volledig het gebruik van samengestelde meststoffen gansch verwierp. Aanval en verdediging waren zeer krachtig en gegrond; de heer voorzitter was slechts verplicht de

tegenstrevers te doen aanmerken, dat zij beiden iets of wat overdreven hadden, schoon wetenschappelijk gesproken de zienswijze van den heer Schreiber juist was.

Het tweede werk van den heer Schreiber over de kaliezouten was in denzelfden zuiveren en wetenschappelijken stijl geschreven en werd niet min dapper beknibbeld. Deze nuttige redetwist heeft ons klaar bewezen, dat de kaïnit bijzonder tot de zandgronden en de chloorkalie tot de vaste gronden geschikt zijn.

De heer de Gheselle heeft ons gedurende drij zittingen over de cel met al hare eigenschappen onderhouden. Dit werk, zeer beknibbeld door al de leden, had echter den schrijver veel moeite gekost. De bespreking wat moeielijk vallende, heeft de voorzitter zelf de taak op zich genomen en menigvuldige verbeteringen aan het schoone werk van den heer de Gheselle toegebracht, na het ons allen te doen begrijpen hebben.

De heer Van Raemdonck doet ons de voordeelen der goede verzorging van het stalmest kennen, dit zoo nuttig en helaas zooveel verwaarloosd punt, in eene schoone en op de hoogte der landbouwers gebrachte voordracht.

De heer Devuyst geeft ons eene mooie schets van den uitstap in Engeland, waarna de heer voorzitter ons er de wetenschappelijke gevolgtrekkingen deed van kennen, zoowel in hetgeen aangaat de voortbrenging van zwavelzuur, met

al de scheikundige bewerkingen, die in de loodkamers voorkomen, als die der opperphosphoorzuurzouten Hij deelde ons nog mede de belangrijkste aanmerkingen over de wereldberoemde proefvelden der heeren Lawes en Gilbert, die de ware stichters der grondontleding bij middel der plant zijn. Daarna sprak de heer Devuyst ons in eene kodige redevoering over zijne rondreizen in Frankrijk, Zwitserland, Italië, Oostenrijk en Duitschland, waar hij met de bijzonderste landbouwkundigen in betrekking geweest was. Spreker deelde ons zijne verrukking mede voor al die geleerde mannen, welke al hunne geestvermogens ter beschikking van den landbouw stellen. Onze jeugdige geestdrift was zoo hevig dat de heer voorzitter het noodig achtte ons eenige wetenschappelijke uitleggingen te geven over de bijzonderste werken der meest gekende onder de door den heer Devuyst bezochte heeren; zooals de heeren Paul Wagner, doctor Kuhn, Georges Ville en anderen.

De heer Callens gelastte zich de landbouwers met de inrichting der proefvelden bekend te maken, taak die hij opperbest vervuld heeft.

De heer Bauwens heeft gedurende twee schoone voordrachten onze aandacht gevestigd op de levensleer der planten, die hij meesterlijk behandeld heeft.

De heer Wouters sprak over de zoo belangrijke graanteelt, welke hij op dusdanige wijze

uitlegde, dat de landbouwers ze gemakkelijk zouden verstaan hebben.

De heer Loontjens nam voor onderwerp de verschillige phosphorzuurzouten ; een redetwist, die de nuttigste gevolgen voor onzen Kring heeft gehad, was uit dit onderwerp ontstaan.

Wij behandelden nog de vergelijking tusschen het stalmest en de scheikundige meststoffen.

Het bespreken van die menigvuldige werken heeft zeer veel tot onze geestontwikkeling en tot de taaloefening bijgebracht. Wij bedanken uit ganscher harte onzen achtbaren voorzitter en wenschen dat zijne stiptheid nagevolgd worde door al de leden.

—

LISTE DES ÉTUDIANTS
admis aux grades académiques par l'Université pendant l'année 1887-1888.

—

BACHELIERS EN THÉOLOGIE (1).

1 Auger, Alfred, d'Arc-Ainières, prêtre du diocèse de de Tournai ; 18 juillet.
2 Chabot, Jean-Baptiste, de Vouvrai, prêtre du diocèse de Tours (France) ; id.
3 Douterlungne, Aloïs, de Tournai, prêtre du diocèse de Tournai ; id.
4 Helsen, François, de Zoerle-Parwys, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.
5 Van Huffel, Prosper, de Seevergem, prêtre du diocèse de Gand ; id.
6 Van Hulse, Joseph, de St-Jean in Eremo, prêtre du diocèse de Gand, sous-régent au collège Américain ; id.
7 Van Poucke, Cyrille, de Zuelte, prêtre du diocèse de Gand ; id.
8 Verdoodt, Alphonse, de Opwyck, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.

BACHELIERS EN DROIT CANON.

1 Librecht, Constant, de Gand, prêtre du diocèse de Gand ; 18 juillet.
2 Meeus, Léopold-Jean, de Casterlé, prêtre de l'archidiocèse de Malines ; id.

---

(1) Les grades en théologie et en droit canon sont conférés conformément aux règlements du 13 mars 1836, du 4 mai 1837 et du 19 juin 1841. Voyez plus loin la *Liste des Règlements publiés dans les Annuaires*.

3 Sansen, Joseph, de Poperinghe, prêtre du diocèse de Bruges ; id.
1 Scheys, Charles, de Lombise, prêtre du diocèse de Tournai ; id.

LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

1 De Laere, Camille, de Hulste, prêtre du diocèse de Bruges, bachelier en théologie, sous-régent au collège du Pape ; 18 juillet.
2 Mierts, Louis-Joseph, de Casterlé, prêtre de l'archidiocèse de Malines, bachelier en théologie : id.

DOCTEURS EN DROIT CANON.

1 Bauduin, Guillaume, de Maestricht, prêtre du diocèse de Ruremonde, licencié en droit canon (1) ; 18 juillet.
2 Lecler, Mathias, d'Houdelange, prêtre du diocèse de Namur, sous-régent au collège du Pape, licencié en droit canon (2) : id.

DOCTEURS EN SCIENCES DIPLOMATIQUES (1e épreuve).

1 Dupont, Lucien, d'Ostende ; 21 février.
2 d'Ursel, comte Léon, de Bruxelles ; 11 octobre.

LICENCIÉS EN NOTARIAT.

Schottey, Eugène, de Menin ; 21 novembre.

CANDIDATS EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

1 Zuure, Antoine, d'Amsterdam ; 5 juin.
2 de Liedekerke, Jacques, de Bruxelles ; 22 nov.

LICENCIÉ EN SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

Avec la plus grande distinction.

Cauchie, Alfred, de Haulchin ; 1 mai.

---

(1) Les thèses de M. Bauduin étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Consuetudine in jure canonico*, — 230 pages.

(2) Les thèses de M. Lecler étaient précédées d'une dissertation inaugurale intitulée : *De Romano sancti Petri episcopatu*. — 341 pages.

LICENCIÉS EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

Avec distinction.

1 De Craene, Georges, de Courtrai : 20 janvier.
2 Bouscayrol, Isid., de Decazeville (France) ; 22 juin.

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE SELON SAINT THOMAS.

Avec la plus grande distinction.

Nys, Désiré, de St-Léger ; 20 novembre (1).

---

(1) Les thèses de M. Nys avaient pour titre : *Le problème cosmologique*. 201 pages.

ÉCOLE NORMALE

pour les ecclésiastiques qui se préparent à l'enseignement moyen.

—

LICENCIÉS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Bonte, Léon, de Cortemarcq, prêtre du diocèse de Bruges ; 17 juillet.

2 Vander Heyde, Victor, d'Ostende, prêtre du diocèse de Bruges ; id.

BACHELIERS EN SCIENCES PHILOLOGIQUES ET LITTÉRAIRES.

1 Brinkmann, Charles, de Herve, prêtre du diocèse de Liége ; 17 juillet.

2 Dejace, Pierre, de Flémalle-Grande, prêtre du diocèse de Liége ; id.

3 Dejonghe, Camille, de Coolscamp, prêtre du diocèse de Bruges ; id.

4 Deseille, Léopold, de Marche, prêtre du diocèse de Liége ; id.

5 Noterman, Edmond, de Renaix, prêtre du diocèse de Gand ; id.

6 Bombaut, François, de St-Nicolas, prêtre du diocèse de Gand ; id.

7 Vander Donkt, Alfred, de Melden, prêtre du diocèse de Gand ; id.

—

École supérieure d'agriculture.

—

Élèves réguliers.

EXAMENS D'ADMISSION.

1 de Limburg-Stirum, comte Evrard, de Gand.
2 de Béthune, comte Auguste, de Bruxelles.
3 de Massez, Léon, de Bruxelles.
4 Vandevelde, Achill , de La Hulpe.
5 Peiffer, Alphonse, de Hachy.
6 Goffinet, Emile, de Muno.
7 Leplae, Edmond, de Furnes.
8 Smeyers, François, de Molenbeek-Wersbeek.
9 Fortemps, Raymond, d'Ittre.
10 Jennar, Charles, de Gozée.
11 Vanhamont, Joseph, de Donck.
12 Willems, Joseph, de Hasselt.
13 de Gruben, baron Joseph, d'Anvers.
14 Bauduin, Lucien, de Rosoux.
15 Vanormelingen, Henri, de Bommershoven.
16 Smets, Joseph, de Béverst.
17 Houyoux, Maurice, de Marcinelle.
18 Mortgat, Joseph, de Porcheresse.
19 Bouvy, Gustave, de St-Léger.
20 Royon, Jules, d'Ostende.
21 Van Cauwenberg, Charles, de Louvain.
22 Lowet, Jules, de Neerheylissem.
23 Domken, Joseph, de Thimister.
24 Callens, Camille, de Merckem.
25 Vermeulen, Joseph, de Meirelbeke.
26 Limage, Georges, de Perwez.
27 Jurion, Ernest, de Feluy.
28 de Bien, Jean, de Courtrai.
29 Hustin, Louis, de St-Léger.
30 de Coune, Jules, de Maestricht.

31 Vanden Berg, Henri, de Liége.
32 Vannesse, Charles-Borromée, de Trognée.
33 Leurquin, Emile, de Wanze.
34 Castille, Alphonse, de St-Nicolas.
35 Toussaint, Emile, de Bouillon.
36 Vangameren, Adolphe, de Dilsen.
37 Ruwet, Edouard, de Thimister.
38 Gosselain, Edouard, de Belœil.
39 Henry, Jules, de Habay-la-Neuve.
40 van Nispen de Zevenaer, Louis, de Sevenaer.
41 Naveau, Fernand, de Limont.
42 de Turck, comte Godefroid, de Kersbeck.
43 de Pierpont, Hugues, de Tillier.
44 Stassart, Herman, de Louvain.
45 Crikeler, Joseph, de Gastuche.
46 Durant, Victor, de Boitsfort.
47 Léon, Eugène, de Laroche.
48 de Steenhault, baron Louis, de Bruxelles.
49 O'Kelly, Léopold, de Hal.
50 Boulanger, Jules, de Taverneux.
51 Cuvelier, Henri, d'Ophieu.
52 Groven, Léon, de Liége.
53 Claes, Emmanuel, de St-Trond.
54 Jacobs, Raoul, de Haelen.
55 Duchâteau, Ursmar, de Choisy.
56 De Jardin, Jean, d'Havré.
57 Laurent, Armand, de Lincé-Sprimont.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Carpentier, Eugène, d'Iseghem.

Avec distinction.

2 Rondeau, Omer, de Rebecq-Rognon.
3 Opsomer, Joseph, de St-Genois.
4 Jacobs, Eugène, de Moll.

D'une manière satisfaisante.

5 Deru, François, de Polleur.
6 Chantraine, Armand, de Doncel.
7 Jacquemin, Maxime, de Laroche.
8 Hardy, Joseph, de Ham-sur-Heure.
9 Laurent, Arthur, d'Ath.
10 Vandevelde, Achille, de La Hulpe.
11 Caluwaerts, Alfred, de Corbeek-Loo.
12 Dony, Eugène, de Quartes.
13 Ringe, Hugo (frère Arnoldus), de Dortmud.
14 de Croy, prince Charles, de Rœulx.
15 Sonnet, Georges, de St-Hubert.
16 Dessy, Ernest, de Genval.
17 Dumonceau, Eugène, de Vencimont.
18 Nanson, Henri, de Verviers.
19 de Olozabal, Carlos, d'Irun.
20 Beer, Charles, de Liége.
21 Allard, Jules, de Boussu-en-Fagne.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Avec grand succès.

Bethune, baron Charles, d'Alost.

Avec succès

1 de Borrekens, baron Alphonse, d'Anvers.
2 Tyrell, Albert, de Louvain.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Thomas, Emile, de Villers-Perwin.

Avec distinction.

2 Ringe, Hugo (frère Arnoldus), de Dortmud.
3 Loontjens, Alphonse, d'Oostwinkel.
4 Collard-Bovy, Armand, de Verviers.
5 Derwa, Prosper, d'Overrepen.
6 Quinot, Joseph, de Ste-Marie (Etalle).
7 Wauters, Pierre, de Malines.

D'une manière satisfaisante.

8 Libion, Léon, de Haltinnes.
9 Denoël, Pierre, de Val-St-Lambert.
10 de Lannoy, comte Philippe, de Bruxelles.
11 Coien, Georges, des Awirs.
12 Lefèbvre, Adolphe, de Leignon.
13 Vanvelsen, Léon, de Malines.
14 Dessy, Gustave, de Dion-le-Val.
15 Lunden, baron Léopold, de Bruxelles.
16 Stévenart, Paul, de Gembloux.
17 Vilain XIIII, vicomte Georges, de Basel.
18 Lambotte, Nestor, de Carnières.

ÉPREUVES SUR DIVERSES BRANCHES.

Bauwens, Louis, de Lierre.

EXAMENS DE SORTIE ET ONT OBTENU LE DIPLÔME D'INGÉNIEUR AGRICOLE.

Avec grande distinction.

1 Buisseret, Oscar, abbé, de Marchienne-au-Pont.
2 Fabry, Victor, de Marchin.

Avec distinction.

3 de Vuyst, Paul, avocat, de Borsbeke.
4 Pollet, Julien, de Verviers.
5 Schreiber, Constant, de Tongres.
6 Charle, Gustave, de Moorsele.

D'une manière satisfaisante.

7 Callens, Auguste, de Tieghem.
8 Pieraerts, Joseph, de Malines.
9 Otto, Alfred, de Bruges.
10 Forthomme, Pierre, de Bastogne.
11 Vandeputte, Hubert, d'Alost.
12 Pollet, Alfred, de Verviers.
13 Peten, Clément, de Roosbeek.
14 Halleux, Léon, de Latour.
15 Paquot, Joseph, de Bleyberg.

16 Paquet, Adolphe, d'Erpion.
17 Dujardin, Joseph, de Bastogne.
18 Vanderkam, Victor, d'Ixelles.
19 Gochet, Léon, de Bertrix.
20 Bauwens, Pierre, de Lierre.
21 de Gheselle, Georges, de Liége.
22 Ansiaux, Léon, de Huy.
23 Wagener, Emile, de Liége.
24 Delcorde, Joseph, de Velaine-sur-Sambre.

—

École supérieure de brasserie.

—

EXAMENS D'ADMISSION.

1 Dohmen, Alfred, de Yokohama (Japon).
2 Jacobs, Guillaume, de St-Gilles.
3 Verhelst, Léon, de Dixmude.
4 Pierard, Georges, de Gembloux.
5 Jacobs, Eugène, de Moll.
6 Declerq, Arthur, de St-Nicolas.
7 Pirard, Joseph, de Louvegné.
8 Vrancken, Joseph, de Remicourt.
9 Jamotte, Louis, d'Amay.
10 de Boeck, Jean, de Bruxelles.
11 Pètre, Théodore, de Hal.
12 Sepulchre, Paul, de Havelange.
13 Kelecom, Albert, de Louvain.
14 Van Mechelen, Jules, de Pulderbosch.
15 Léonard, Joseph, de Liége.
16 Malherbe, Jean, d'Andenne.
17 Van Roost, Arthur, de Werchter.
18 Christiaens, Félix, de Tongres.
19 Groven, Armand, de Liége.
20 Mertens, Emmanuel, de Louvain.
21 Deprez, Léon, de Rouvroy.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Dohmen, Alfred, de Jokohama (Japon).
2 Jacobs, Eugène, de Moll.

D'une manière satisfaisante.

3 Van Roost, Arthur, de Werchter.
4 Van Mechelen, Jules, de Pulderbosch.
5 de Boeck, Jean, de Bruxelles.
6 de Bliquis, Joseph, de Roucourt.

—

ÉCOLES SPÉCIALES

des arts et manufactures, du génie civil et des mines.

—

1° Élèves ordinaires.

I. *Examens d'admission.*

Programme A.

1 Amat, Barthélémy, de Tarrasa (Espagne). Examen supplémentaire.
2 Barblé, Grégoire, de Vielsalm.
3 Becker, Albert, de Luxembourg.
4 Begasse, Carl, de Liége.
5 Béthune, Emmanuel, de Gand.
6 Brouwers, Paul, de Nyswiller (Hollande).
7 Cornil, Edouard, de Gilly. Examen supplémentaire.
8 De Keyser, Charles, de Molenbeek-St-Jean.
9 De Praet, Édouard, de Bruxelles.
10 De Saint-Hubert, Albert, de Berzée.
11 De Walque, Franz, de Louvain.
12 Duchêne, Joseph, de St-Hubert.
13 Dujardin, Joseph, de Leuze.
14 Dupret, Jean, de Bruxelles.
15 Dupriez, Charles, de Hombourg-l'Evêque (Lorraine).
16 Fabritius, Gérard, d'Aix-la-Chapelle (Prusse).
17 Heim, Frédéric, de Luxembourg.
18 Hénin, Auguste, de Wanfercée-Baulet.
19 Lambert, Alexandre, d'Anseremme.
20 Lanens, François, de Lierre.
21 Martens, Maurice, de Louvain.
22 Misonne, Léonard, de Gilly.
23 Morel de Westgaver, Paul, de Lodelinsart. Examen supplémentaire.

24 Nolf, Raymond, de Courtrai.
25 Petit, Adelin, de St-Hubert.
26 Poullet, Albéric, de Louvain.
27 Primbault, Henri, de Cérilly (France). Examen supplémentaire.
28 Rassaerts, Louis, de Werchter.
29 Regout, Edmond, de Meerssen (Hollande).
30 Seresia, Victor, de Profondeville.
31 Storms, Ernest, de Haekendover.
32 Théron, Joseph, de Couvin.
33 Thomée, Gustave, d'Anhée.
34 Vanderstichele, Achille, d'Exaerde.
35 Van de Weyer, Émile, de Molenbeek-St-Jean.
36 Van Kerckhove, Adolphe, de Meerdonck.
37 Zampari, chevalier Charles, de Naples (Italie).
38 Zoude, Paul, de Poix-St-Hubert.

Programme B.

39 Bribosia, José, de Namur.
40 Jacobs, Henri, de Louvain.
41 De Baets, Charles, de Bruxelles.
42 de Lannoy, comte Jean, de Bruxelles.
43 Elena, Louis, de Rio-de-Janeiro (Brésil).
44 Massin, Louis, de Liége.
45 Menchaca, Adrian, de Bilbao (Espagne).
46 Musters, Constant, d'Ossendrecht (Hollande).
47 Otlet, Maurice, de Bruxelles.
48 Schumann, Jean-Pierre, de Redange (G.-D. de Luxembourg).
49 Stiennon, Hyacinthe, d'Ellemelle.
50 Swennen, Hubert, de Hasselt.

II. *Ingénieurs des arts et manufactures, du génie civil et des mines.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec grande distinction.

1 Daubresse, Paul, de Hornu. 20.

2 de la Vallée Poussin, Léon, de Louvain.
3 Gilbert, Paul, de Louvain.
4 Heureux, Fernand, de Mont-sur-Marchiennes.
5 Moline, Léonide, de Carlsbourg.
6 Soisson, Guillaume, de Lorenzweiler (G.-D. de Lux.).

Avec distinction.

7 Cuvelier, Télesphore, de Bruxelles.
8 Grosfils, Maurice, de Belmez (Espagne).
9 Laigneaux, César, de Petite-Rosselle (Lorraine).
10 Piette, Olivier, de Denée.
11 Primbault, Henri, de Cérilly (France).
12 Sapin, Camille, de Poitiers (France).
13 Van den Driessche, Albert, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

14 Badart, Henri, de Nivelles.
15 Bustin, Maurice, de Liége.
16 Camarena, Jesù, de Guadalaxara (Mexique).
17 Chatrian, Pierre, de Bruxelles.
18 Cito, Nicolas, de Pétange (G.-D. de Luxembourg
19 Cousin, Jules, de Louvain.
20 De Waey, Jean, de Flessingue (Hollande).
21 Doutrelepont, Renier, de Malmedy (Prusse).
22 Dujardin, Henri, de Louvain.
23 Herlinvaux, Edmond, de Jemeppe-sur-Sambre.
24 Maes, Jean, de Nieukerken.
25 Mercier, Henri, de Bruxelles.
26 Perez Seoane, Jean, de Paris (France).
27 Regout, Eugène, de Maestricht (Hollande).
28 Slosse, Eugène, de Bruxelles.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec grande distinction.

1 Crusat, Manuel, de Genève (Suisse).

Avec distinction.

2 Cerckel, Paul, de Cureghem.

3 Prudhomme, Hector, de Tamise.
4 Sindic, Léon, de Torgny.
5 Stoltz, Pierre, de Nospelt (G.-D. de Lux.).

D'une manière satisfaisante.

6 De Raeck, Léon, de Bruxelles.
7 Kohl, Jean-Pierre, d'Ehnen (G.-D. de Lux.).
8 Linard, Jules, de Bois-de-Villers.
9 Moulart, Edouard, d'Ixelles.
10 Nieuwland, Pierre, d'Anvers.
11 Ricard, Jules, de Tournai.
12 Schneider, J.-B., de La Rochette (G.-D. de Lux.).
13 Van Arenbergh, Louis, de Louvain.
14 Van Roye, Emile, de Molenbeek-St-Jean.
15 Vermeire, Louis, d'Ostende.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec grande distinction.

1 de la Vallée Poussin, Charles, de Louvain.
2 Therasse, Charles, de Bioulx.

D'une manière satisfaisante.

3 Bouriez, Fernand, de Couillet.
4 Crèvecœur, Félix, de Lathuy.
5 De Zutter, François, de Ninove.
6 Tilman, Firmin, de Virton.

EXAMENS DE SORTIE.

Avec grande distinction.

1 Doutrepont, Léon, de Herve.

Avec distinction.

2 Bleyenheuft, Auguste, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

3 Antoine, Stanislas, de Schaerbeek.
4 Bidez, Léon, de Frameries.
5 Busschodts, Alphonse, de Lierre.

6 Cornu, Florent, de Bernissart.
7 De Groote, Victor, d'Aardenburg (Hollande).
8 de Liedekerke, comte Florimond, de Bruxelles.
9 Schepens, Henri, de Bulscamp.
10 Schuler, Aloïs, de Mertert (G.-D. de Lux.).
11 Wouters, Emile, de Malines.

III. *Ingénieurs des constructions civiles et des constructions mécaniques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

Wérotte, Léon, de Profondeville.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

Avec distinction.

1 Heirman, Edmond, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

2 Carton, Léonard, de Tournai.
3 Diaz y Ojesto, Jose-Pedro, de Madrid (Espagne).
4 Favart, Ernest, de Bruxelles.
5 Minnaert, Paul, de Grammont.
6 Plottier, Adolphe, de Montevideo (Uruguay).

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

Avec distinction.

1 Veriopoulos, Panageote, de Monembaria (Grèce).

D'une manière satisfaisante.

2 Baguette, Léonard, de Herve.
3 Delivorias, Angelos, de Laguadia (Grèce).

EXAMENS DE SORTIE.

Avec grande distinction.

1 Chavarria Mora, Nicolas, de San-Jose (Costa-Rica).

D'une manière satisfaisante.

2 Blondieau, Etienne, de Peer.
3 Delin, Joseph, de Louvain.
4 Delivorias, Angelos, de Laguadia (Grèce).
5 Veriopoulos, Panageote, de Monembaria (Grèce).
6 Verschueren, Jacques, de Hofstade.

IV. *Ingénieurs-architectes.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

D'une manière satisfaisante.

1 Coomans, Jules, de Scheldewindeke.
2 Dermine, Auguste, de Namur.
3 Dircx, Arthur, d'Anvers.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

Leborgne, Hector, de Gilly.

EXAMEN POUR LE PASSAGE DE LA 3e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 4e.

D'une manière satisfaisante.

Martin, Valentin, de Kiederich (Prusse).

EXAMEN DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

Dony, Julien, de Rummen.

V. *Ingénieurs des arts chimiques.*

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 1re ANNÉE D'ÉTUDES A LA 2e.

Avec distinction.

1 Delannoy, Stéphane, de Tournai.
2 Gobert, Joseph, de Suarlée.

D'une manière satisfaisante.

3 Busschodts, Auguste, de Lierre.
1 de Marnix, comte Jean, de Bruxelles.
5 Lambiotte, Omer, de Morlanwelz.

EXAMENS POUR LE PASSAGE DE LA 2e ANNÉE D'ÉTUDES A LA 3e.

D'une manière satisfaisante.

1 François, Léon, de Mammer (G.-D. de Lux.).
2 Staquet, Amand, de Fleurus.

EXAMENS DE SORTIE.

D'une manière satisfaisante.

1 Lebizay, Albert, de Bruxelles.
2 Soler y Puigdollers, François, de Tarrasa (Espagne).

2° Élèves libres.

EXAMENS SUR DES COURS DE DIVERSES ANNÉES.

Avec succès.

Buttgenbach, Adolphe, d'Ensival.

Avec grand succès.

Zampari, chev. Jules, de Naples (Italie).

LISTE DES ÉTUDIANTS

admis aux grades académiques par les Commissions d'examen de l'Université, en exécution de la loi du 20 mai 1876, dans les deux sessions ordinaires et la session supplémentaire de 1888

—

FACULTÉ DE DROIT.

EXAMEN DE CANDIDAT.

Avec la plus grande distinction.

1 Petit, Alphonse, de Mons.
2 Halleux, Jean-Baptiste, de Bruges.
3 Poullet, Prosper, de Louvain.

Avec grande distinction.

4 Otlet, Paul, de Bruxelles.
5 Richer, Jules, de Perwez.
6 Dewulf, Maurice, de Poperinghe.
7 Van Trimpont, Benoit, de Grammont.
8 Gillon, Paul, de Courtrai.
9 Lebrun, Théophile, de Flobecq.
10 Otto, Hubert, de Bruxelles.
11 De Coninck, Alfred, de Schaerbeek.
12 Legrand, Léon, de Miécret.

Avec distinction.

13 Kinart, Albin, de Tirlemont.
14 Jordens, Ernest, de Bruxelles.
15 Roger, Denis, de Bruges.
16 Bruynincx, Léon, de Termonde.
17 Bareel, Jean, de Bruxelles.
18 de Tollenaere, Louis, d'Ostende.
19 Moussoux, Félix, de Falmignoul.
20 Laitem, Arsène, de Stambruges.
21 Biart, Fernand, d'Anvers.

22 Dubois, Ernest, de Verviers.
23 Bastenier, Fernand, de Gand.
24 Paillot, René, de Tournai.
25 Belpaire, Hippolyte, de Gand.
26 Honlet, Antoine, de Berloz.

D'une manière satisfaisante.

27 Auwers, Albert, de Petit-Enghien.
28 Desclée, René, de Tournai.
29 de Cock, Georges, d'Anvers.
30 Coopman, Joseph, de Verviers.
31 Georges, Fernand, de Charleroi.
32 Van Hove, Paul, de Thielt.
33 Cruls, Albert, de Liége.
34 Elleboudt, Maurice, de Langemarck.
35 Fischer, Mathieu, de Verviers.
36 Struelens, Emile, de Grammont.
37 Van Eyll, baron Edgard, de Liége.
38 Behaghel, Gaston, d'Anvers.
39 de Ghellinck d'Elseghem, Jean-Baptiste, de Wanneghem-Lede.
40 Verachtert, Joseph, de Norderwyck.
41 Delannoy, Charles, de Tournai.
42 d'Huart, Albert, de Bruxelles.
43 Van Ermen, Jules, de Louvain.
44 Leroy, Adrien, de Binche.
45 d'Ursel, comte Adrien, de Bruxelles.
46 Fallon, Joseph, de Namur.
47 Vander Donckt, Omer, de Melden.
48 Jaquet, Emile, de Ville-sur-Haine.
49 de Géradon, Gustave, de Liége.
50 De Clerck, Joseph, de Louvain.
51 Lejeune, Jules, d'Arlon.
52 Nuyens, Frantz, de Turnhout.
53 de Francquen, Raoul, de Gand.
54 Dierckx, Jean, de Turnhout.
55 de Man, Amédée, de Varssenaere.
56 Leclef, Charles, d'Anvers.

57 Dhont, Charles, de Bruges.
58 Beeckmans, Louis, d'Anvers.
59 Spaey, Jules, d'Eecloo.
60 de Terwangne, Amaury, d'Anvers.
61 de Crombrugghe de Looringhe, baron Werner, de Bruges.
62 Jacobs, Alfred, d'Anvers.
63 Jentges, Auguste, de Hachy.
64 Reynaert, Ernest, de Courtrai.
65 Van Gameren, Gaston, de Tongres.
66 Chansay, Arthur, de Bruxelles.
67 Iweins, Henri, d'Ypres.
68 Verstraete, Cyrille, de Heule.
69 d'Huart, Fernand, de Bruxelles.
70 Henderickx, Alphonse, d'Anvers.
71 Turlot, Léon, de Chimay.
72 Lambrecht, Victor, d'Oostroosebeke.
73 Schaetzen, Paul, de Tongres.
74 Bertrand, Félix, de Fourmies.
75 Boogaerts, Fernand, de Tirlemont.
76 Lahaye, Edmond, de Fontaine-l'Evêque.
77 Poncelet, Ernest, de Dinant.
78 Collard-Bovy, Alphonse, de Verviers.
79 De Molder, Léopold, de Basse-Wavre.
80 Leysbeth, Nicolas, de Louvain.
81 Reyntens, Oscar, de Moorseele.
82 Pourcelet, Fernand, de Flobecq.
83 Wittmann, Jules, de Malines.
84 Robyns d'Inkendaele, Auguste, de Bruxelles.
85 Fallon, Edouard, de Gand.
86 Begerem, Hector, de Courtrai.
87 Cooreman, Florent, de Lebbeke.
88 Lambreghts, Séraphin, de Louvain.
89 Loos, Ferdinand, de Haecht.

PREMIER EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction.

1 Corbiau, Jean, de Bouillon.

2 Houtart, Maurice, de Tournai.
3 Simonis, André, de Verviers.

Avec grande distinction.

4 Mannebach, Joseph, de Bruxelles.
5 Denyn, Victor, de Malines.

Avec distinction.

6 van Doorslaer de Ten Rijen, Charles, d'Elverzele
7 Van Overberghe, Cyrille, de Courtrai.
8 Dierckx, Louis, de Casterlé.
9 du Bus, Léon, de Roubaix.
10 Leplae, Alfred, de Furnes.
11 Mathys, Auguste, de Termonde.
12 de Wouters d'Oplinter, Fernand, de Bruxelles.
13 Streel, Alfred, de Bruxelles.
14 Dupont, Lucien, d'Ostende.
15 Opsomer, Achille, de St-Genois.
16 Pringiers, Achille, de Courtrai.
17 de Bousies, comte Maxime, de Harveng.
18 Jacquart, Camille, de La Louvière.
19 Duquesne, Louis, de Vaulx.
20 Quinet, Charles, de Gosselies.
21 Bossaers, Gérard, d'Anvers.
22 Deploige, Simon, de Tongres.
23 Gesché, Adolphe, de Molenbeek-St-Jean.
24 Carlier, César, de Basècles.
25 Dewit, Hippolyte, de Louvain.
26 Lepaige, Léopold, de Herenthals.
27 Bosmans, Jules, de Diest.
28 Van Mol, Emile, de Tirlemont.
29 De Wilde, Albert, de Tirlemont.
30 Loos, Edouard, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

31 Verhelst, Joseph, de St-Josse-ten-Noode.
32 Hannecart, Camille, de Souvret.
33 Laurent, Paul, de Dinant.
34 Plessers, Louis, de Niel près d'Asch.

35 Lefebvre, Charles, de Bastogne.
36 Smits, Alfred, de Couillet.
37 Créteur, Géry, de Renaix.
38 Linssen, Albert, d'Anvers.
39 Slegers, Joseph, de Tongres.
40 Angillis, Emile, d'Ypres.
41 Berckmans, Gustave, d'Anvers.
42 Berckmans, Charles, de Bruxelles.
43 Ooms, Louis, de Tessenderloo.
44 Coulon, Georges, de Sirault.
45 de Brabant, Alphonse, de Roulers.
46 Hap, Albert, d'Ixelles.
47 Hertoghe, Charles, d'Anvers.
48 Legrand, Joseph, de Namur.
49 Meyers, Emile, de Tongres.
50 Fourniez, Laurent, de Tournai.
51 Delacroix, Léonard, de Wasmes.
52 Mercier, Odon, d'Ogy.
53 Nève, Auguste, de Maestricht.
54 Visart de Bocarmé, Etienne, de Bruxelles.
55 von Haeften, baron Gaston, d'Anvers.
56 Havenith, Maurice, d'Anvers.
57 Bourlart, Edmond, de St-Ghislain.
58 Renotte, Edouard, d'Anvers.
59 Fallon, baron Georges, d'Arbre.
60 Wibaut, Edmond, de Tournai.
61 Gourdet, Paul, de Neufchâteau.
62 Martens, Charles, de Louvain.
63 Ruzette, comte Albéric, de St-Josse-ten-Noode.
64 Schellekens, Joseph, de Lierre.
65 Carbon, Jules, d'Ostende.
66 Cabaret, Philippe, de Gand.
67 de Thomaz de Bossière, Fernand, de Louvain.
68 Theunis, Léopold, de Wygmael.
69 Surmont de Volsberghe, Théodore, d'Ypres.
70 Begerem, Georges, d'Ypres.
71 De Smeth, François, d'Anvers.

SECOND EXAMEN DE DOCTEUR.

Avec la plus grande distinction

1 Corbiau, Jean, de Bouillon.

Avec grande distinction.

2 Duvieusart, Léopold, de Frasnes lez-Gosselies.
3 Goethals, Paul, de Bruxelles.
4 Damoiseaux, Maurice, de Mons.
5 de la Vallée Poussin, Joseph, de Louvain.
6 Maus, Isidore, de Bruxelles.
7 Vander Eycken, Albert, de Herck-la-Ville.
8 Jorion, Charles, d'Ath.
9 De Ridder, Alfred, de Louvain.
10 Bergeret, Victor, de Soignies.
11 De Craene, Georges, de Courtrai.
12 Gorlia, Emile, d'Ath.
13 Desclée, Paul, de Tournai.

Avec distinction.

14 Aelbrecht, Ulmar, de Louvain.
15 De Meester, Emmanuel, d'Anvers.
16 Joly, Albert, d'Ixelles.
17 Rousseau, Aimé, de Dour.
18 Vermeersch, Oscar, d'Ertvelde.
19 Opsomer, Georges, de St-Genois.
20 Van Malleghem, Octave, de Nukerke.
21 Golesco, Georges, de Spa.
22 Van Cutsem, Paul, de Bruxelles.
23 Camerlynck, Remi, de Reninghelst.
24 Dijon, Paul, de Huy.

D'une manière satisfaisante.

25 Gesché, Alfred, de Molenbeek-St-Jean.
26 de Limburg-Stirum, comte Henri, de Gand.
27 Palmans, Arthur, de Louvain.
28 de Limburg-Stirum, Adolphe, de Zétrud-Lumay.
29 Dierckx, Henri, de Turnhout.
30 Gillès de Pelichy, Henri, d'Anvers.

31 Labis, Albert, de Mouscron.
32 van Outryve d'Ydewalle, Eugène, de Bruges.
33 Guillemin, Paul, de Grammont.
34 Lepère, Léon, de Liége.
35 Mommen, Edmond, de Schaerbeek.
36 Masselus, Georges, de Bellegem.
37 Marchant, Pierre, de Bruxelles.
38 Dullaert, Maurice, de Bruges.
39 Hachez, Léon, de Soignies.
40 Lambrechts, Hector, de Louvain.
41 Schramme, Victor, d'Ostende.
42 Verstraeten, Jean, de Malines.
43 Borel, Jules, de Bruxelles.
44 De Boeck, Henri, de Bruxelles.
45 Ketelers, Henri, de Pervyse.
46 Van Neste, Jules, d'Oostcamp.
47 Van Cutsem, Paul, d'Anvers.
48 De Groote, Alfred, de Grammont.
49 du Parc, vicomte Gustave, de Vlamertinghe.
50 Caillioux, Arthur, de Tirlemont.
51 Cambier, Jean, de Renaix.
52 Deploige, Florent, de Tongres.
53 de Faudeur, René, de Bruxelles.
54 Francq, Olivier, de Jumet.
55 Misonne, Etienne, de Gilly.
56 Van Bortel, David, d'Anvers.
57 Stroobants, Emile, de Huldenbergh.
58 Capelle, Joseph, de Namur.
59 Gofflot, Louis, de Rochefort.
60 Materne, Alphonse, de Charleroi.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Schipman, Edgard, de Dixmude.

Avec grande distinction.

2 Pillen, Valère, de Lendelede.
3 Saliez, Maurice, de Braine-le-Comte.

4 De Smedt, Alphonse, de Malines.
5 Therry, Achille, de Neuve-Eglise.
6 Segers, Joseph, de Lebbeke.

Avec distinction.

7 Maes, Victor, de Vossem.
8 Quintens, Edmond, de la Bouverie.
9 Messiaen, Ernest, de Warcoing.
10 Fesingher, Arthur, d'Anvers.
11 Pattyn, Aloïs, de Staden.
12 Stroom, Albert, de Stuivekenskerke.
13 Leurquin, Albert, de Maredret-Saussoye.
14 Martin, Arsène, de St-Gérard.
15 Laurent, Alfred, de Dinant.
16 Servais, Albert, de Hanzinnes.
17 Eskens, Sylvain, de Heyst-op-den-Berg.
18 Ruison, Joseph, de Heers.
19 Pien, Louis, de Termonde.

D'une manière satisfaisante.

20 Néeffs, Théodore, de Malines.
21 Smits, Charles, de Schilde.
22 Cruls, Henri, de Kerkom.
23 Van Damme, Edmond, de Calcken.
24 Vande Steene, Benetius, de Cluysen.
25 Wagemans, Alphonse, d'Anvers.
26 Pattyn, Cyrille, de Handzaeme.
27 Gonne, Auguste, de Nivelles.
28 Huygens, Georges, de Cortenberg.
29 Legrand, Charles, de Nassogne.
30 De Groote, Achille, d'Anvers.
31 De Wolf, Henri, de Herenthals.
32 Beek, Théophile, d'Elverdinghen.
33 Duchâteau, Henri, de Malines.
34 Anthony, Charles, de Broechem.
35 De Winter, Jules, de Basel.
36 Vande Casteele, Marcel, de Poperinghe.
37 Peel, Gaston, de Rousbrugge.

38 Wérotte, Ernest, de Profondeville.
39 De Ruyter, Eugène, de St-Nicolas.
40 Demeyere, Léon, de Lichtervelde.
41 De Meunynck, Paul, de Tournai.
42 Raeymaekers, Eugène, de Lichtaert.
43 Stroobants, Louis, de Jauche.
44 Versteylen, Antoine, de Turnhout.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE.

Avec la plus grande distinction.

1 Lauwers, Engelbert, de Louvain.

Avec distinction.

2 De Beer, Joseph, de Leeuwerghem.
3 De Bruyn, Victor, d'Anvers.
4 Goemine, Auguste, d'Aeltre.
5 Gilles, Stanislas, d'Arendonck.
6 Vandenberghe, Joseph, d'Okegem.

D'une manière satisfaisante.

7 Hertsens, Henri, de Doel.
8 Van Nueten, Edmond, de Loenhout.
9 Lambot, Léon, de Gembloux.
10 Verstraeten, Joseph, de Waesmunster.
11 Donck, Camille, de Boesinghe.
12 De Meersman, Charles, de Lennick-St-Quentin.
13 Henry, Georges, de Dinant.
14 Michaux, Maurice, de Perwez.
15 Smets, Emile, de Bree.
16 Aerts, Jules, de Wyneghem.
17 Bruneel, Léon, de St-Trond.
18 Durant, Léon, de Spa.
19 Dewolf, Constant, de Herenthals.
20 Meeùs, Charles, d'Anvers.
21 Van Neste, Emile, de St-André lez-Bruges.
22 Van Damme, Edmond, de Calcken.
23 Hallet, Henry, de St-Germain (Namur).
24 Libberecht, Ernest, de Belleghem.
25 Van Hoestenberghe, Albert, de Stalhille.

EXAMEN DE CANDIDAT NOTAIRE
(DOCTEURS EN DROIT).

Avec la plus grande distinction.

1 Lechien, Gustave, de Mont-St-Aubert.
2 Ernst, baron Alexandre, de Corbeek-Loo.
3 De Neckere, Louis, de Courtrai.

Avec grande distinction.

4 Jorion, Charles, d'Ath.
5 Opsomer, Georges, de St-Genois.
6 Camerlynck, Remi, de Reninghelst.
7 Vermeersch, Oscar, d'Ertvelde.

Avec distinction.

8 Hap, Félix, d'Etterbeek.
9 Van Malleghem, Octave, de Nukerke.
10 Van Cutsem, Paul, de Bruxelles.

D'une manière satisfaisante.

11 Roelandts, Aimé, de Wacken.
12 Van Huffel, Paul, de Seeverghem.
13 Van Reeth, Edouard, de Boom.
14 Cols, Alphonse, d'Anvers.
15 Hap, Joseph, d'Etterbeek.
16 Devis, Paul, de Molenbeek.
17 Rouchet, Louis, de Melckwezer.
18 Piret, Arthur, de Tarciennes.
19 Fichefet, Emile, de Sombreffe.
20 Aelbrecht, Arnold, de Louvain.
21 Lannoy, Gustave, de Comines.
22 Siderius, Arthur, de Baillonville.
23 Van Cutsem, Paul, d'Anvers.

—

FACULTÉ DE MÉDECINE.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE

Avec grande distinction.

1 Smeers, Nicolas, de Esemael.
2 Tahon, Gaston, de Regniowez.
3 Sironval, Alfred, de Herve.
4 Pruvost, Emile, de Leffinghe.
5 Rommens, Félix, de Meersel.

Avec distinction.

6 Appelmans, Jean, de Schepdael.
7 Berteaux, Louis, de Thuin.
8 Limbourg, François, de Lennick-St-Quentin.
9 Bastin, Aimé, de Jumet.
10 Berard, Ernest, de St-Josse-ten-Noode.
11 Peeters, Auguste, de Malines.
12 De Vos, Pierre, d'Elst.
13 Demey, Gérard, d'Auderghem.
14 Dhaenens, Achille, de Synghem.
15 Becker, Florent, de Lammerie.
16 Sobry, Jules, de Sweveghem.
17 Schautteet, Henri, de Knesselaere.
18 De Marbaix, Henri, d'Eynthout.
19 Dandoy, Joseph, de Mettecoven.
20 Thiébaut, Octave, de Jurbise.
21 Hanssen, Emile, d'Aubel.
22 Penninckx, Arthur, de Tirlemont.
23 Meulders, Théophile, de Réthy.
24 Dessent, Oscar, de Roux.
25 Meessen, Wilhelm, d'Ehrenfeld.
26 Lambotte, Henri, de Jehay.

D'une manière satisfaisante.

27 Mertens, René, de Wilmaersdonck.
28 Delcourte, René, d'Acoz.
29 Vanderhasselt, Théophile, de Lennick-St-Martin.
30 Vander Haegen, Auguste, de Ninove.

31 Van Bever, Victor, de Sterrebeek.
32 Lenfant, Léopold, de Gembloux.
33 Dony, Félix, de Quartes.
34 Vander Smessen, François, de Kerckxken.
35 Gauthier, Georges, de Lille (France).
36 Corbiau, Louis, de Bouillon.
37 De Jonghe, Jules, de Roulers.
38 De Moor, Joseph, d'Oombergen.
39 Iserbyt, Alphonse, de Bossuyt.
40 Belloy, Léon, d'Anvers.
41 Godard, Joseph, de Châtelet.
42 Mahieu, Ernest, de Comines.
43 Carpréaux, Louis, de Kain.
44 Deleval, Julien, d'Aubel.
45 Meeùs, Jean, d'Oostmalle.
46 Dumont, Victor, de Dour.
47 Fossé Arthur, de Wannebecq.
48 Sirjacobs, Joseph, d'Enghien.
49 Desmeth, Florent, de Sterrebeek.
50 De Sénepart, Jean, de Chapelle-à-Oye.
51 De Laet, Jean-Baptiste, de Heyndonck.
52 Smets, Joseph, de Bree.
53 Siderius, Eugène, de Ciney.
54 Van Elst, Julien, de Réthy.
55 Vandenberghe, Médard, de Zuyenkerke.
56 Dutilleux, Ernest, d'Ohey.
57 Launois, Edouard, d'Anlier.
58 Piret, Paul, de Gouy lez-Piéton.
59 Rombauts, Jean, d'Itegem.
60 Verrees, Aloïs, de Turnhout.
61 Peeters, Jacques, de Neeroeteren.
62 Parmentier, Louis, de Furnaux.
63 Van Neste, Alphonse, de Lys lez-Lannoy.
64 Derveau, Pierre, de Dour.
65 De Zutter, Octave, de Caneghem.
66 Duquenne, Louis, de Liége.
67 Havet, Jules, de Tournai.

68 Lanthier, Emile, de Grand-Reng.
69 Belvaux, Hector, de Surice.
70 Delpierre, Octave, de Plancenoit.
71 Devroye, Gustave, de Villers-la-Ville.
72 Minne, Jules, de Genappe.
73 Staffe, Emile, de Maredret-Saussoye.
74 Vos, Joseph, de Hauwaert.
75 Lavaerts, Joseph, d'Aerschot.
76 Néeffs, Prosper, de Malines.
77 Dandoy, Victor, de Jumet.
78 Desmons, Fernand, de Froyennes.
79 Evrard, Adrien, de Montigny-sur-Sambre.
80 Mathy, Louis, de Louvain.
81 Poels, Charles, de Vilvorde.
82 Romedenne, Ferdinand, de Floreffe.
83 Vandenbergen, Edouard, de Molenbeek-St-Jean.
84 Poot, Jules, d'Ypres.
85 Deltour, Arthur, de Charleroi.
86 Lebucq, Angel, de Charleroi.
87 Suray, Jules, de Dinant.
88 Slootmans, Henri, de Duffel.
89 Verbeke, Charles, de St-Gilles (Waes).
90 Duchesne, Victor, de Grez-Doiceau.
91 Finet, Louis, de Boussu.
92 François, Louis, de Montrœul-au-Bois.
93 Lemaire, Charles, d'Ans.
94 Van Vossel, Clément, de Wieze.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Bastin, Albert, d'Aulnois.

Avec grande distinction.

2 Cailliau, Henri, de Leffinghe.
3 De Bruyn, Dominique, de Berchem-Ste-Agathe.
4 Van Gool, Henri, d'Anvers.
5 De Haene, Alphonse, de Haringhe.
6 Verrycken, Henri, de Brasschaert.

7 Radermecker, Waltère, de Bilstain.
8 Tahon, Gustave, de Regniowez.

Avec distinction.

9 Godts, Léon, de Louvain.
10 Keutgen, Guillaume, de Baelen-sur-Vesdre.
11 Schelfhaut, François, de Liedekerke.
12 Loos, Emile, de Esschen.
13 Guelton, François, de Taintegnies.
14 Goffart, Désiré, de Thisnes.
15 Brahy, Joseph, de Herve.
16 De Poorter, Henri, d'Emelghem.
17 Maes, Edouard, de Malines.
18 Berteaux, Louis, de Thuin.
19 François, Gaston, de St-Ghislain.
20 Petit, Maurice, de Bruxelles.
21 Bibot, Auguste, d'Assesses.
22 Lebrun, Hector, de Longchamps.
23 Dumont, Victor, de Dour.
24 Courtoy, Jules, de Branchon.

D'une manière satisfaisante.

25 Vanden Bruel, Charles, de Huldenberg.
26 Temmerman, Philémon, d'Erembodegem.
27 Michaux, Léopold, de Perwez.
28 de Posch, Georges, de Gand.
29 Stroobants, Léon, de Huldenberg.
30 Nelo, Jean, de Merxplas.
31 Savoir, Léon, de Merchtem.
32 Eischen, Jean, de Schandel (G.-D. de Lux.).
33 Devoldre, Alphonse, de Gulleghem.
34 De Dycker, Pierre, de Tamise.
35 Robyns, Albert, de Gelinden.
36 Varendonck, Alphonse, de Kieldrecht.
37 Haveau, Jules, de Chapelle lez-Herlaimont.
38 Reynaert, Alphonse, de Lichtervelde.
39 Robert, Léon, de Marbais.
40 Reynders, Joseph, de St-Trond.

41 Lamal, Albert, de Meerbeke.
42 Genot, Nicolas, de Fize-le-Marsal.
43 Legrand, Paul, de Liége.
44 Bouzin, César, de Béclers.
45 Ost, Emile, de St-Pierre-Capelle.
46 Vanden Abeele, François, de Bruges.
47 Depoorter, Victor, de Caster.
48 Lebrun, Xavier, de Villers-la-Tour.
49 De Raeymaeker, Bernard, de Louvain.
50 Jadoul, Hubert, de Frésin.
51 Kockerols, Charles, d'Anvers.
52 Mahieu, Ernest, de Comines.
53 Van Clooster, Henri, de Lichtervelde.
54 Ectors, Gustave, de Herck-la-Ville.
55 Morelle, Aimé, de Gosselies.
56 Van Damme, René, de Roulers.
57 Delrue, Désiré, de Nechin.
58 Vande Weghe, Camille, de Ruddervoorde.
59 Van Neste, René, de St-André (Bruges).
60 Schepens, Philippe, de Bulscamp.
61 Timmermans, Benoit, de Gammerages.
62 D'Haenens, Jules, de Cruyshautem.
63 Dardenne, Joseph, de St-Remy lez-Chimay.
64 De Deken, Jean, d'Anvers.
65 De Dobbeleer, Ferdinand, de Rhode-Ste-Genèse.
66 Quintens, Hector, de la Bouverie.
67 Volders, Henri, de Quaedmechelen.
68 Van Nieuwenhuyzen, Germain, de Malines.
69 Van Rossum, Pierre, de Rhode-St-Génèse.
70 D'Hoogh, Louis, de Rymenam.
71 Goossens, Louis, de Campenhout.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (1re ÉPREUVE)

Avec la plus grande distinction.

1 Brebant, Adhémar, de Warquegnies.
2 Bauwens, François, de Viersel.

Avec grande distinction.

3 Van Gorp, Eugène, de Boortmeerbeek.
4 Helsmoortel, John, d'Ostende.
5 Planquart, Cyrille, de Mouscron.

Avec distinction.

6 Dusollier, Cyrille, de Luingne.
7 Xhonneux, Jacques, de Lontzen.
8 Wullaert, Victor, de Courtrai.
9 Chantraine, Henri, de Namur.
10 Ciovini, Jean, de Buénos-Ayres.
11 Fauconnier, Edmond, de Mignault.
12 Van Eynde, Henri, de Moll.
13 Vanden Wouwer, Louis, d'Itegem.
14 Devaux, Léon, de Philippeville.
15 Flahou, Camille, de Wulveringhem.
16 Verstappen, Henri, de Diest.
17 Allard, Eloi, de Châtelineau.
18 De Ryck, Léon, de Tamise.
19 Deleval, Remi, d'Aubel.
20 Janssens, Alexandre, de Lille.
21 Van Tricht, Emile, de Louvain.
22 Deschamps, Alfred, de Châtelineau.
23 Delchevalerie, Jules, de Temploux.
24 Verhoef, Léon, de Bruges.
25 Gielis, Jean-François, de Liége.

D'une manière satisfaisante.

26 Billouez, Antoine, de Maulde.
27 Eeckman, Jean, de Tournai.
28 Rubbens, Emile, de Zele.
29 Van Holder, Auguste, de Hérinnes.
30 Crabbe, Cyrille, de Locre.
31 Kuyl, Clément, de Vilvorde.
32 Nicles, Jean-Pierre, de Dudelange.
33 Laporta, Auguste, de Lierre.
34 Laurent, Hadelin, de Dinant.
35 Luyckx, Eugène, de Casterlé.

36 Rooryck, Emile, de Hoogstaede.
37 Vereertbruggen, Joseph, d'Opwyck.
38 De Ridder, Joseph, de Deurne.
39 Lemaître, Charles, de Montrœul-au-bois.
40 Claes, Alphonse, de Herent.
41 De Lantsheere, Joseph, d'Assche.
42 Drousie, Jules, de Hornu.
43 Mahaux, Léon, de Boignée.
44 Theunis, Jules, de Wygmael (Herent).
45 Duchâteau, Alphonse, de Malines.
46 Govaerts, Adrien, de Bar-le-Duc.
47 Fostie, Antoine, de Signeulx.
48 Mostaert, Georges, de Watou.
49 Nanson, Jean, de Verviers.
50 Van Baelen, Adolphe, de Louvain.
51 Lebrun, Nestor, de Seloignes.
52 Leemans, Charles, de Malines.
53 Pelgrims, Albéric, de Louvain.
54 Planquart, Godefroid, de Mouscron.
55 Goossens, Edmond, de Malines.
56 Van Hoonacker, Pierre, de Bruges.
57 Reusens, Georges, de Malines.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (2me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Feys, Victor, de Thielt.

Avec grande distinction.

2 Debrun, Octave, d'Andenne.
3 Hénault, Ernest, de Pontillas.
4 Smets, Henri, de Malines.
5 Lelo, Hyacinthe, de Baudour.
6 Van Ongevalle, René, de Lierde-Ste-Marie.
7 Willocx, Gustave, de Merchtem.
8 Franck, Léopold, de Eeckeren.
9 Morren, Emile, de Malines.
10 Wilmaers, Léon, de Duffel.

11 Charlier, Ernest, de Gembloux.
12 Sterpin, Edmond, de Bruxelles.
13 Chantraine, Henri, de Namur.
14 Tellier, Arthur, de Barbençon.

Avec distinction.

15 Deman, Jacques, de Lierre.
16 De Boeck, Joseph, de Hofstade.
17 Linart, Libert, de Wauthier-Braine.
18 Léonard, Edouard, de Silenrieux.
19 Dayez, Albert, de la Bouverie.
20 De Bougnies, Léon, de Tournai.
21 Pattyn, Camille, de Hooglede.
22 Tellier, Emile, de Peruwelz.
23 Dams, Robert, de Pael.
24 Laurent, Hadelin, de Dinant.
25 Verbraeken, Henri, de Zwyndrecht.
26 Bodson, Hubert, de Marchienne-au-Pont.
27 Allard, Léon, de Boussu-en-Fagne.
28 Borreman, Charles, d'Alost.
29 Mahieu, Cyrille, de Villerot.
30 Royer, Emile, de Lens-St-Remy.
31 Ciovini, Jean, de Buénos-Ayres.
32 Henrard, Florimond, de Namur.
33 Wullaert, Victor, de Courtrai.
34 Colsaerts, Henri, d'Anvers.
35 Düren, Nicolas, de Bettembourg (Lux.).
36 Nothelier, François, de Chiny.

D'une manière satisfaisante.

37 Isaac, Edmond, de Quaregnon.
38 Laloyaux, Paul, de Gosselies.
39 Pergens, Edouard, de Maeseyck.
40 Wuyts, François, d'Anvers.
41 Ameels, Charles, de Renaix.
42 Vanderhoeydonck, Louis, de Heusden.
43 Cousinne, Oscar, de Velaines.
44 Hancart, Oscar, de Dampremy.

45 Crochelet, Hector, de Gourdinnes.
46 Lecomte, Fernand, de Nalinnes.
47 Willems, Jean, de Louvain.
48 Piret, Prosper, de Tournai.
49 Hupin, Herman, de Binche.
50 Van Velsen, Prosper, de Malines.
51 Warsage, Lucien, de Verviers.
52 Rombauts, Jean, de Malderen.
53 Laurent, Louis, d'Irchonwelz.
54 Donny, Frédéric, de Velthem.
55 De Herdt, Ernest, de Lebbeke.
56 Butaye, Désiré, de Stavele.
57 Laduron, Octave, de Warfusée.
58 Philippe, Emile, de Trazegnies.
59 Van Geersdaele, Eugène, de Dampremy.
60 Devers, Eugène, de Dixmude.
61 Luysterborghs, Louis, de Lichtaert.
62 Hachez, Victor, d'Espinois.
63 Laurent, Louis, de Namur.
64 Cafferata, Adolphe, de Waterloo (Angleterre).
65 Heugebaert, Aloïs, de Dickebusch.
66 Mahieu, Albert, de Rumbeke.
67 Rousseau, Léon, d'Onnezies.
68 Crabbe, Cyrille de Locre.

EXAMEN DE DOCTEUR EN MÉDECINE
CHIRURGIE ET ACCOUCHEMENTS (3me ÉPREUVE).

Avec la plus grande distinction.

1 Laruelle, Léopold, de Forville.

Avec grande distinction.

2 Debrun, Octave, de Velaines.
3 Hénault, Ernest, de Pontillas.
4 Smets, Henri, de Malines.
5 Willocx, Gustave, de Merchtem.
6 Franck, Léopold, d'Eeckeren.
7 Leto, Hyacinthe, de Baudour.
8 Morren, Emile, de Malines.

9 Sterpin, Edmond, de Bruxelles.
10 Wilmaers, Léon, de Duffel.
11 Charlier, Ernest, de Gembloux.
12 Mahieu, Cyrille, de Villerot.
13 Chantraine, Henri, de Namur.

Avec distinction.

14 De Bougnies, Léon, de Tournai.
15 Deboeck, Joseph, de Hofstade.
16 Linard, Libert, de Wauthier-Braine.
17 Léonard, Edouard, de Silenrieux.
18 Van Ongevalle, René, de Lierde-Ste-Marie.
19 Dayez, Albert, de la Bouverie.
20 Pattyn, Camille, de Hooglede.
21 Cakembergh, Marcel, de Silly.
22 Laurent, Hadelin, de Dinant.
23 Tellier, Emile, de Peruwelz.
24 Allard, Léon, de Boussu-en-Fagne.
25 Borreman, Charles, d'Alost.
26 Bodson, Hubert, de Marchienne-au-Pont.
27 Laurent, Louis, d'Irchonwelz.
28 Royer, Emile, de Lens-St-Remy.
29 Ciovini, Jean, de Buénos-Ayres.
30 Nothelier, Jean-François, de Chiny.
31 Wullaert, Victor, de Courtrai.

D'une manière satisfaisante.

32 Ameels, Charles, de Renaix.
33 Deman, Jacques, de Lierre.
34 Isaac, Edmond, de Quaregnon.
35 Laloyaux, Paul, de Gosselies.
36 Pergens, Edouard, de Maeseyck.
37 Vanderhoeydonck, Louis, de Heusden.
38 Wuyts, François, d'Anvers.
39 Willems, Jean, de Louvain.
40 Crochelet, Hector, de Gourdinnes.
41 Lecomte, Fernand, de Nalinnes.
42 Butaye, Désiré, de Stavele.

43 Cousinne, Oscar, de Velaines.
44 Donny, Frédéric, de Velthem.
45 Dams, Robert, de Pael.
46 Hupin, Herman, de Binche.
47 Laduron, Octave, de Warfusée.
48 Rombauts, Jean, de Malderen.
49 De Herdt, Ernest, de Lebbeke.
50 Devers, Eugène, de Dixmude.
51 Hachez, Victor, d'Espinois.
52 Luysterborghs, Louis, de Lichtaert.
53 Van Geersdaele, Eugène, de Dampremy.
54 Verbraeken, Henri, de Zwyndrecht.
55 Crabbe, Cyrille, de Locre.
56 Cafferata, Adolphe, de Waterloo (Angleterre).
57 Düren, Nicolas, de Bettembourg (Luxembourg).
58 Heugebaert, Aloïs, de Dickebusch.
59 Henrard, Florimond, de Namur.
60 Hancart, Oscar, de Dampremy.
61 Laurent, Louis, de Namur.
62 Philippe, Emile, de Trazegnies.
63 Rousseau, Léon, d'Onnezies.
64 Warsage, Lucien, de Verviers.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec la plus grande distinction.

1 Henin, Oscar, de Bonsin.

Avec distinction.

2 Hendrix, Joseph, de Peer.
3 Lens, Alphonse, de Chimay.
4 Govaerts, Alphonse, de St-Trond.

D'une manière satisfaisante.

5 Bourgeois, Paul, de Binche.
6 Charon, François, de Sautour.
7 Delcuve, Gustave, de Mons.
8 Jacquet, Henri, de Bruxelles.
9 Etienne, Camille, d'Annevoye.

10 Van Camp, Louis, d'Edeghem.
11 De Maeyer, Charles, de Bourg-Léopold.
12 Loor, Edmond, de Soignies.
13 Sprimont, Prosper, de Wamont.
14 Van Autenboer, Joseph, de Montaigu.
15 De Maeyer, Aimé, de Beveren.
16 Dubois, Joseph, de Braives.
17 Luypaert, Pierre, de Vilvorde.
18 Quintin, Louis, de Croix lez-Rouvroy.
19 Renoirte, Fernand, de St-Ghislain.
20 Rigaux, Adelin, de Gerpinnes.
21 Bonnet, Jules, de Montigny-le-Tilleul.
22 Boonen, Frédéric, de Louvain.
23 Compeeren, Constant, de Lierre.
24 Léotard, Léopold, de Vireux (France).
25 Gabriels, Edmond, de Munckzwalm.
26 Guilliams, Edmond, de Bruxelles.
27 Van Kerckhoven, Alfred, de Louvain.
28 Laga, Eugène, de St-Ghislain.
29 Vanhorenbeeck, Alphonse, de Malines.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE PHARMACIEN.

Avec distinction.

1 Henin, Oscar, de Bonsin.
2 Govaerts, Alphonse, de St-Trond.
3 Lens, Alphonse, de Chimay.
4 Hendrix, Joseph, de Peer.
5 Renoirte, Fernand, de St-Ghislain.

D'une manière satisfaisante.

6 Vincart, Firmin, de Saintes.
7 Bourgeois, Paul, de Binche.
8 De Corte, Louis, de Genappe.
9 Etienne, Camille, d'Annevoye.
10 Van Camp, Louis, d'Edeghem.
11 Charon, François, de Sautour.
12 Delcuve, Gustave, de Mons.
13 Jacquet, Henri, de Bruxelles.

14 De Maeyer, Charles, de Bourg-Léopold.
15 Van Autenboer, Joseph, de Montaigu.
16 Dubois, Joseph, de Braives.
17 Loor, Edmond, de Soignies.
18 Sprimont, Prosper, de Wamont.
19 De Maeyer, Aimé, de Beveren.
20 Luypaert, Pierre, de Vilvorde.
21 Quintin, Louis, de Croix lez-Rouvroy.
22 Boonen, Frédéric, de Louvain.
23 Guilliams, Edmond, de Bruxelles.
24 Vanhorenbeeck, Alphonse, de Malines.
25 Bonnet, Jules, de Montigny-le-Tilleul.
26 Laga, Eugène, de St-Ghislain.
27 Rigaux, Adelin, de Gerpinnes.

—

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE.

Avec la plus grande distinction.

1 Pussemier, Lionel, de Gand.
2 Bellefroid, Paul, de Hasselt.
3 Graindor, Jules, de Molenbeek-St-Jean.
4 Vanden Broeck, Edouard, d'Anvers.

Avec grande distinction.

5 Bertouille, Charles, de Tournai.
6 Debruxelles, Gaston, d'Ixelles.

Avec distinction.

7 Godinne, Edmond, de St-Josse-ten-Noode.
8 Vander Belen, Paul, de Bruxelles.
9 Damoiseaux, Raymond, de Mons.
10 Allard, Josse, de Bruxelles.
11 De Booseré, Fernand, de Liége.
12 Vande Vorst, Charles, d'Anvers.
13 Leemans, Jean, de Grimberghen.
14 Schoovaerts, François, de Wavre-Notre-Dame.
15 Piret, Arthur, de Court-St-Etienne.

D'une manière satisfaisante.

16 Bomersom, Oscar, de Verviers.
17 d'Herbais de Thun, Jules, de Soignies.
18 David, Joseph, de Moustier-sur-Sambre.
19 Janssens, Antoine, de St-Nicolas.
20 Godtschalck, Alphonse, de Wervicq.
21 Piret, Fernand, de Roux.
22 Colens, Philippe, de Bruges.
23 Rooman, Maurice, de Gand.
24 Schölvink, Richard, d'Amsterdam.
25 Van Hoestenbergh, Victor, de Stalhille.
26 Lippens, Maurice, de Gand.
27 Arend, Nicolas, de Nobressart.
28 Martin, Ernest, de Visé.
29 de Limburg-Stirum, comte Evrard, de Gand.
30 Auger, Alphonse, de Wattripont.
31 Moulart, Jules, de Jemappes.
32 Schrynen, Joseph, de Venloo.
33 Schwartz, Georges, d'Arlon.
34 Vandenplas, Joseph, de Bossut-Gottechain.
35 Scheyvaerts, Alphonse, de Malines.
36 Le Jeune, Martin, d'Arlon.
37 Beheyt, Prosper, de Rumbeke.
38 Jadoul, Armand, de Velm.
39 L'Olivier, Auguste, de Monstreux.
40 Nicolas, Joseph, de Liége.
41 De Ras, Joseph, de Maestricht.
42 Dauw, Eugène, de Louvain.
43 Verbrugghen, Eugène, de Ternath.
44 de Looz Corswarem, comte Gaston, d'Anvers.
45 Daubechies, Ferdinand, de Tongres-St-Martin.
46 Merchie, Max, d'Escornaix.
47 Cloots, Hyacinthe, de Racour.
48 Lambin, Florimond, d'Ypres.
49 Stoesser, Edouard, de Liége.
50 Portois, Michel, de Renaix.
51 Gaupin, Arthur, de Baranzy.

52 Pulinckx, Gustave, de Léau.
53 Van Biervliet, Victor, de Gand.
54 Villez, Ernest, de Marbais.
55 De Cooman, Léon, de Ninove.
56 de Thibaut de Boesinghe, Firmin, de Bruges
57 Goes, Jules, de Jodoigne.
58 Hecquet, Eugène, d'Elouge.
59 Lambotte, Emile, de Waterloo.
60 Neyt, Alphonse, d'Adeghem lez-Eecloo.
61 Bonchill, Edgard, de Roux.
62 Van Walleghem, Camille, de Zonnebeke.
63 De Smedt, Emmanuel, de Malines.
64 Decroly, Georges, de Brugelette.
65 Halflants, Alphonse, de Tirlemont.
66 Verheyden, Léon, de Beveren.
67 van Outryve d'Ydewalle, Henri, de Ruddervoorde.
68 de Fauconval, Paul, d'Orpmael.
69 Potvin, Louis, de Mons.

1re ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 8 BRANCHES).

Avec grande distinction.

1 Hodün, Gustave, de Courtrai.

Avec distinction.

2 Schramme, Joseph, de Bruges.
3 Verhelst, Joseph, de Courtrai.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec la plus grande distinction.

1 Poullet, Arnold, de Louvain.
2 Spruyt, Albert, d'Anvers.

Avec grande distinction.

3 Delannoy, Charles, de Tournai.
4 Simons, Emile, d'Ixelles.
5 de Géradon, Jules, de Liége.

Avec distinction.

6 Conrotte, Edmond, de Tintegnies.
7 Carrière, Louis, de Nivelles.
8 Montens, Albert, de Massenhoven.
9 Vanden Rydt, Marc, de Nivelles.
10 Nobels, Jules, de Malines.
11 Leplae, Edmond, de Furnes.

D'une manière satisfaisante.

12 Renard, Jules, de Chatelet.
13 Schock, Jean-Pierre, de Grevenmacher.
14 Thomas, Auguste, de Fontaine-l'Évêque.
15 Nys, Oscar, de Jodoigne.
16 Bertrand, Ernest, de Dinant.
17 Guersem, Gustave, de Belœil.
18 Meyers, Georges, de Tongres.
19 Wambacq, Théophile, de Humbeek.
20 Duray, Gustave, du Rœulx.
21 de Liedekerke, comte Pierre, de Bruxelles.
22 De Haene, Daniel, de Furnes.
23 Leclercq, François, de Bruxelles.
24 de Liedekerke, Henri, de Wetteren.
25 du Parc, vicomte Raphaël, de Vlamertinghe.
26 Englebienne, Charles, d'Ath.
27 Périer, Maurice, d'Anvers.
28 Collin, Félix, de Fairon.
29 de Briey, comte Charles, de Laclaireaux.
30 Allard, Edmond, de Guegnies.
31 Hubert, Jules, de Dinant.
32 van Outryve d'Ydewalle, Emmanuel, de St-André lez-Bruges.
33 Coppens, baron Théodore, de Waelhem.
34 Scholvink, Richard, d'Amsterdam.
35 Frères, Adolphe, de Mons.
36 Goemans, Léon, de Louvain.
37 Dewez, Jules, de Sombreffe.
38 d'Herbais de Thun, Jules, de Soignies.
39 Rooman, Maurice, de Gand.

40 Arend, Nicolas, de Nobressart.
41 Auger, Alphonse, de Wattripont.
42 Grégoire, Clément, de Walsbetz.
43 Favart, Léon, de Bruxelles.
44 Portois, Michel, de Renaix.
45 Doucet, Albert, de Namur.
46 Mal, Ferdinand, de Marcinelle.
47 Piret, Fernand, de Roux.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec grande distinction.

1 Valvekens, Emile, de Rillaer.
2 Bellefroid, Paul, de Hasselt.

Avec distinction.

3 Ghyselen, Albéric, de Dixmude.
4 Moens, Léon, de Dixmude.
5 Ghyselen, Valère, de Dixmude.
6 Van Lil, Edouard, d'Anvers.
7 Carpentier, Pierre, d'Iseghem.

D'une manière satisfaisante.

8 Bolsens, Pierre, de Tamise.
9 Cooreman, Florent, de Lebbeke.
10 De Becker, Edgard, de Tirlemont.
11 Reyntens, Oscar, de Moorsel.
12 Pleitinx, Henri, de Louvain.
13 Verhoeven, Louis, d'Anvers.
14 Belloy, Arthur, d'Anvers.
15 Tirmarche, Léon, de Louvain.
16 Vanden Wyngaert, Athanase, de Lierre.
17 Lambreghts, Charles, de Vorst.
18 Smolderen, Joseph, de Gierle.
19 Coucke, Adolphe, de Markegem.
20 Crabeels, Joseph, d'Anvers.
21 De Jonghe, Emile, de Wulveringhem.
22 Desmedt, Pierre, de Maxenzele.

23 Janssens, Antoine, de St-Nicolas.
24 Willems, Charles, de Louvain.
25 Cavens, Léon, de Tirlemont.
26 Calon, Eugène, d'Ysendyke.
27 Dierickx, Paul, d'Aeltre.
28 Van Hoestenberghe, Victor, de Stalhille.
29 Van Roy, François, de Louvain.
30 De Cooman, Léon, de Ninove.
31 Neyt, Alphonse, d'Adegem.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 5 BRANCHES Y COMPRIS L'HISTOIRE MODERNE).

D'une manière satisfaisante.

1 Delmarle, Henri, de Tournai.
2 Ectors, Alfred, d'Anderlecht.
3 Siraux, Victor, de Petit-Enghien.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FRANÇAISE).

Avec grande distinction.

1 Schramme, Joseph, de Bruges.
2 Verhelst, Joseph, de Courtrai.

2e ÉPREUVE DE CANDIDATURE (SUR 2 BRANCHES Y COMPRIS LA LITTÉRATURE FLAMANDE).

Avec distinction.

Hodüm, Gustave, de Courtrai.

ÉPREUVE SUPPLÉMENTAIRE SUR LE GREC.

Avec grande distinction.

1 Schwind, Jean, de Sept-Fontaines.
2 Goedertier, Edmond, de Lede.
3 Raes, Frédéric, d'Heldergem.
4 Valvekens, Emile, de Rillaer.
5 Schrynen, Joseph, de Venloo.

D'une manière satisfaisante.

6 Dujardin, Joseph, de Bruges.
7 Schock, Jean-Pierre, de Grevenmacher.

1re ÉPREUVE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec la plus grande distinction.

1 De Pelsmaeker, Prosper, de Denderleeuw.

Avec grande distinction.

2 Poullet, Prosper, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

3 Schumers, Joseph, de Maeseyck.
4 Stille, Théodore, de Maestricht.

2e ÉPREUVE DE DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Avec la plus grande distinction.

1 Deploige, Simon, de Tongres.

Avec grande distinction.

2 Bethune, baron François, de Gand.

Avec distinction.

3 Petit, Lambert, de La Plante.

D'une manière satisfaisante.

4 Stille, Théodore, de Maestricht.

—

FACULTÉ DES SCIENCES.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec grande distinction.

1 Masoin, Paul, de Louvain.
2 Laureys, Sylvain, de Tamise.
3 Biourge, Philibert, de Bousval.
4 Loncin, Eugène, de Rotselaer.

Avec distinction.

5 Sels, Henri, de Duffel.
6 Vercauteren, Ivon, de St-Denis-Westrem.
7 Dens, Gustave, de Boisschot.
8 Pieters, Joseph, de St-Nicolas.
9 Vandenbulcke, Gaston, de Langemarck.
10 Bogaerts, Gustave, d'Olmen.
11 Delcuve, Georges, de Mons.
12 Vanden Broeck, Athanase, de Heyst-op-den-Berg.
13 Spinewine, Camille, de Hérinnes lez-Pecq.
14 Richard, Edmond, de Jollain-Merlin.
15 Cazier, Gustave, de Louvain.

D'une manière satisfaisante.

16 Ackermans, Guillaume, d'Evere.
17 Pirson, Lucien, d'Enines.
18 Léonard, Joseph, de Nivelles.
19 Delplace, Jules, d'Ollignies.
20 Sermon, André, d'Anvers.
21 Verwilghen, Joseph, de Belcele.
22 Van Oost, Arsène, de Boesinghe.
23 Lodewyckx, Emile, de Hougaerde.
24 Piret, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
25 Behiels, Joseph, de St-Nicolas.
26 Lurquin, Joseph, de l'Ecluse.
27 Labenne, Jean-Baptiste, de Gosselies.
28 Auwers, Félix, de Lessines.
29 Geens, Henri, de Malines.
30 Snick, Arthur, de Pollinchove.
31 Douterlungne, Firmin, de St-Genois.
32 Bellet, Fernand, de Frameries.
33 Deroubaix, Arthur, de Frasnes lez-Buissenal.
34 Steenbeke, Léopold, de Sleidinghe.
35 Vertessen, Joseph, de Vorst.
36 Sluyts, Charles, d'Anvers.
37 Vanderhofstadt, Edgard, de St-Nicolas.
38 Calonne, Oscar, de Thumaide.
39 Debève, Joseph, de Louvain.

40 Tuts, Théophile, de Keerbergen.
41 De Preter, Joseph, de Rhode-Ste-Genèse.
42 Decoster, Jean, de Londerzeel.
43 Lequeue, Oscar, de Mons.
44 Duvieux, Julien, de Melles (Tournai).
45 Parmentier, Auguste, de Tilff.
46 Janssens, Désiré, de Gheel.
47 Kinon, Théodore, de Tirlemont.
48 Amand, Fernand, de Xhores.
49 Hendrickx, Benoit, de Haeltert.
50 Opsomer, Arthur, de Denterghem.
51 Winckelmans, Louis, de Wavre-Ste-Catherine.
52 Painblanc, Charles, de Thimion.
53 Tempelaere, Théophile, de Lichtervelde.
54 Delbeke, Emile, de Sweveghem.
55 Pattou, Raimond, de Courtrai.
56 Bardiaux, Henri, d'Anderlues.
57 Potvin, Léon, de Braine-le-Comte.
58 Weytens, Alphonse, de Heurne.
59 Buvé, Léon, de Tirlemont.
60 Bonmariage, Emile, de Burnontige.
61 Fontaine, Eugène, de Roosbeek.
62 Dumortier, Paul, de Tournai.
63 De Backer, Alphonse, de Deftinge.
64 François, Adhémar, de Mainvault.
65 Van Ackere, Joseph, de Belleghem.
66 Adam, Auguste, de Belvaux.
67 De Decker, Paul, de St-Nicolas.
68 Raes, Victor, de Beveren.
69 Vanderstichele, Jules, d'Astene.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE CANDIDAT EN SCIENCES NATURELLES.

Avec la plus grande distinction.

1 Verheyden, Emile, de Boom.

Avec grande distinction.

2 Duhot, Robert, de Bruxelles.

3 Uyttenhove, Jean, d'Alost.
4 Janssens, François, de St-Nicolas.
5 De Smedt, Auguste, de Minderhout.
6 Froëdure, Victor, de St-Genois.
7 Henrard, Louis, de Philippeville.
8 Rommens, Félix, de Moorsel.
9 Masoin, Paul, de Louvain.

Avec distinction.

10 De Zutter, Octave, de Caneghem.
11 Cuvelier, Charles, de Westmalle.
12 Pruvost, Emile, de Leffinghe.
13 Devos, Joseph, de Bruges.
14 Dessent, Oscar, de Roux.
15 Van Ginderachter, Joseph, de Merchtem.
16 Vander Ghinst, Paul, de Laeken.
17 Ballant, Arthur, de Tournai.
18 Roelens, René, de Handzaeme.
19 Tambuyser, Cyrille, de Malines.
20 Picquet, Charles, de Tournai.
21 Roland, Charles, d'Elonges.
22 Van Boxmeer, Edouard, de Malines.
23 Demolin, Louis, de Beeringen.
24 Léonard, Joseph, de Nivelles.
25 Sluyts, Charles, d'Anvers.

D'une manière satisfaisante.

26 Maes, Charles, de Mouscron.
27 Remy, Jules, de Biesmerée.
28 Bizet, Edgard, de Houdeng.
29 Dusauçois, Charles, de Montrœul-au-Bois.
30 Leun, Aimé, de Bruges.
31 Vanden Bruel, Arthur, de Huldenberg.
32 Cordy, Jean, de Moere.
33 Ost, René, de St-Pierre-Capelle.
34 Poot, Jules, d'Ypres.
35 Van Heghe, Nestor, d'Ophasselt.
36 Delpierre, Octave, de Plancenoit.

37 Lecomte, Abel, de Ham-sur-Heure.
38 Wackens, Richard, d'Audenarde.
39 Coppens, Pierre, d'Ixelles.
40 Polfliet, Alphonse, de Saffelaere.
41 Soete, Paul, de Gheluwe.
42 De Croes, Emile, de Ternath.
43 Masureel, Arthur, de Bavichove.
44 Peremans, Jules, de Hérinnes.
45 Vanden Bempt, Jules, de Héverlé.
46 Van Vossel, Clément, de Wieze.
47 Bary, Ghislain, de Hévillers.
48 Deltour, Arthur, de Charleroi.
49 Pillen, Georges, de Lendelede.
50 Rykers, Jules, de Bruxelles.
51 Wyns, Charles, de Neder-Over-Heembeeck.
52 Croquet, Emile, de Feluy.
53 Courtoy, Léon, de Florennes.
54 Thirion, Charles, de Stembert.
55 Vandeven, François, de Gheel.
56 Bournonville, Jules, de Houdeng-Goegnies.
57 Daems, Julien, de Bruxelles.
58 Callebaut, Alphonse, de Meysse.
59 Duray, Edilbert, de Lille (France).
60 Leers, Charles, d'Anvers.
61 Scoupermant, Fernand, d'Avray.
62 Verwilghen, Joseph, de Belcele.
63 Durant, Maxime, de Spa.
64 Kennes, Fernand, de Mons.
65 Lefebvre, Edmond, de Montrœul-au-Bois.
66 Lurquin, Joseph, de l'Ecluse.
67 Desneux, Henri, de Genappe.
68 Lodewyckx, Emile, de Hougaerde.
69 Melin, Auguste, d'Andenne.
70 Van Oost, Arsène, de Boesinghe.
71 Montury, François, de Taintegnies.
72 Pirson, Lucien, d'Enines.
73 Behiels, Joseph, de St-Nicolas.

74 Piret, Henri, de St-Josse-ten-Noode.
75 Pleitinx, Désiré, de Louvain.
76 Parmentier, Auguste, de Tilff.
77 Sermon, André, d'Anvers.
78 Veldeman, Alfred, de Berlaere.

1re ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec grande distinction.

1 Primbault, Henri, de Cerilly.

D'une manière satisfaisante.

2 de Waha, François, de Mousdorf.
3 Stasse, Ernest, de Liége.
4 Thiery, Armand, de Gendbrugge.
5 Vigoureux, Emile, de Reninghelst.

2e ÉPREUVE DE CANDIDAT EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec grande distinction.

Henry, Paul, de Louvain.

EXAMEN DE CANDIDAT EN PHARMACIE.

Avec distinction.

1 Colart, Emmanuel, de Hornu.
2 Jacobs, Ferdinand, de St-Pierre-Capelle.
3 Cool, Théophile, de Lichtervelde.

D'une manière satisfaisante.

4 Vander Eycken, Louis, de Stevoort.
5 Bolle, Auguste, de Haumont.
6 Coelst, Jules, de Tirlemont.
7 Fortemps, Henri, de Jauche.
8 Dessy, Alfred, de Bousval.
9 Nyssen, Léon, de Louvain.
10 Vandeputte, Henri, de Moorseele.
11 Swinkels, Léon, de Tongres.
12 Vandevelde, Marcel, de Pellaines.

13 Carlier, Alfred, d'Enghien.
14 Vanbeveren, Xavier, de Louvain.
15 Lacroix, Joseph, d'Oisquercq.
16 Marien, Prosper, de Masy.
17 Desonay, Aloïs, de Mons.
18 Van Mol, Fleury, de Tirlemont.
19 Persoons, Arthur, de Thildonck.
20 Lansens, Jean, de Kemseke.
21 Pevenasse, François, de Charleroi.
22 Delplace, Jules, d'Ollignies.
23 Dotremont, Charles, de Hougaerde.
24 Lardinois, Charles, de Jumet.

1re ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

Avec distinction.

1 Buuron, Martin, de Steenbergen (Pays-Bas).

D'une manière satisfaisante.

2 Peeters, Josse, de Bouwel.
3 Haelewyck, Louis, de Charleroi.

1re ÉPREUVE DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec grande distinction.

1 Absolonne, Auguste, de Givet.
2 Lucas, Désiré, de Mons.

D'une manière satisfaisante.

3 Detiège, Victor, de Neerheylissem.

2e ÉPREUVE DE L'EXAMEN DE DOCTEUR EN SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

Avec la plus grande distinction.

1 Desmanet, Stanislas, de Fenal.
2 Grisar, Armand, d'Anvers.

STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
1836	7	»	»	»	»	»	7
1837	10	2	2	»	»	»	14
1838	8	4	4	1	»	»	17
1839	4	1	1	1	»	»	7
1840	1	»	1	»	»	»	2
1841	7	2	»	»	»	1	10
1842	6	1	1	3	»	»	11
1843	4	2	»	1	»	»	7
1844	3	»	2	»	»	»	5
1845	5	1	»	2	»	»	8
1846	8	»	2	1	»	»	11
1847	6	»	3	»	1	1	11
1848	4	3	»	»	»	1	8
1849	9	1	3	»	1	»	14
1850	3	»	2	»	»	»	5
1851	7	1	3	»	1	»	12
1852	4	1	»	1	»	»	6
1853	4	2	2	»	»	1	9
1854	5	3	1	»	»	»	9
1855	3	2	2	»	»	»	7
1856	9	1	4	3	»	»	17
1857	6	»	2	1	1	»	10
1858	3	3	2	»	»	»	8
Totaux	126	30	37	14	4	4	215

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon	Licenciés en théologie	Licenciés en droit canon	Docteurs en théologie	Docteurs en droit canon	TOTAL
	126	30	37	14	4	4	215
1859	9	3	3	»	1	»	16
1860	7	2	2	1	1	»	13
1861	3	»	2	2	»	1	8
1862	9	»	1	»	1	1	12
1863	8	3	1	1	»	1	14
1864	5	1	4	»	2	1	13
1865	6	1	3	»	1	»	11
1866	6	1	3	»	»	»	10
1867	7	4	2	1	1	»	15
1868	6	1	3	»	»	»	10
1869	5	2	2	2	1	»	12
1870	3	3	1	»	»	»	7
1871	8	3	2	»	1	»	14
1872	3	3	1	2	»	»	9
1873	9	1	4	1	»	1	16
1874	5	3	1	»	»	1	10
1875	4	2	4	1	1	»	12
1876	6	2	2	1	»	»	11
1877	10	2	2	1	1	1	17
1878	7	2	3	»	»	»	12
1879	10	1	4	2	»	1	18
1880	7	2	3	1	2	»	15
Totaux	269	72	90	30	17	12	490

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANON.

ANNÉE.	Bacheliers en théologie.	Bacheliers en droit canon.	Licenciés en théologie.	Licenciés en droit canon.	Docteurs en théologie.	Docteurs en droit canon.	TOTAL
	269	72	90	30	17	12	490
1881	5	1	6	»	1	»	13
1882	4	2	4	1	1	»	12
1883	9	2	2	1	3	»	17
1884	8	2	4	3	1	»	18
1885	10	2	3	1	»	»	16
1886	6	»	1	2	3	»	12
1887	6	1	2	»	1	»	10
1888	8	4	2	»	»	2	16
Totaux	325	86	114	38	27	14	604

STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
1836	15	6	38	12	71
1837	11	33	39	13	96
1838	28	58	78	8	172
1839	31	24	59	19	133
1840	42	46	63	24	175
1841	24	41	59	19	143
1842	24	60	74	22	180
1843	32	50	84	22	188
1844	48	75	80	23	226
1845	61	52	66	25	204
1846	41	72	77	20	210
1847	54	66	76	37	233
1848	50	53	84	14	201
1849	26	61	81	18	186
1850	54	38	99	25	216
1851	81	61	68	54	264
1852	88	75	58	39	260
1853	96	70	67	28	261
1854	92	62	62	29	245
1855	78	70	67	28	243
1856	93	103	108	36	340
Totaux	1069	1176	1487	515	4247

(1) Dans cette statistique et dans celle qui suit ne sont pas comprises les promotions aux grades scientifiques qui ont été faites à l'Université. Voyez les listes nominatives insérées dans les *Annuaires*.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL.
	1069	1176	1487	515	4247
1857	104	85	58 (1)	54	301
1858	129	93	52	89	363
1859	120	110	36	59	325
1860	104	88	47	58	297
1861	136	93	48	79	356
1862	114	119	38	47	318
1863	135	139	30	45	349
1864	117	125	42	41	325
1865	122	143	44	56	365
1866	97	114	41	64	316
1867	114	100	44	56	314
1868	122	106	38	49	315
1869	124	107	42	71	344
1870	135	118	32	43	328
1871	144	145	56	79	424
1872	148	129	40	65	382
1873	157	162	61	97	477
1874	173	147	46	71	437
1875	187	163	59	80	489
1876	178	193	37	76	484 (2)
Totaux	3729	3655	2378	1794	11556

(1) Il est à remarquer que l'épreuve préparatoire à la candidature en sciences, qui avait pour objet des matières philosophiques, a été supprimée par la loi du 1er mai 1857.

(2) Dans ces chiffres sont compris les résultats de la session extraordinaire de décembre 1876, la première qui se soit faite d'après la loi du 20 mai 1876.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES ADMISSIONS PAR LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Droit	Médecine	Philos. et Lettres	Sciences	TOTAL
	3729	3655	2378	1794	11556
1877	207	267	64	104	642 (1)
1878	197	292	123	163	775
1879	189	284	138	186	797
1880	201	335	146	214	896
1881	247	335	158	210	950
1882	270	291	168	208	937
1883	252	378	177	233	1040
1884	243	367	165	207	982
1885	266	323	161	207	957
1886	280	391	185	241	1097
1887	275	401	193	239	1108
1888	312	410	171	185	1078
Totaux	6668	7729	4227	4191	22815

(1) Il est à remarquer que le nombre des épreuves dans les différentes Facultés a été considérablement augmenté à la suite de la loi du 20 mai 1876.

STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN (1).

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction (2)	La pl. gr. distinction	TOTAL
1836	54	10	5	2	71
1837	62	17	15	2	96
1838	112	28	20	12	172
1839	93	25	12	3	133
1840	108	35	22	10	175
1841	92	27	18	6	143
1842	114	30	30	6	180
1843	121	38	23	6	188
1844	129	58	26	13	226
1845	120	31	32	21	204
1846	116	37	47	10	210
1847	151	55	20	7	233
1848	129	46	16	10	201
1849	135	27	19	5	186
1850	141	48	20	7	216
1851	162	62	34	6	264
1852	156	66	33	5	260
1853	157	63	33	8	261
1854	154	62	21	8	245
1855	145	57	28	13	243
Totaux	2451	822	474	160	3907

(1) V. la note, p. 395.

(2) Il est à remarquer que le grade de la *grande distinction* a été supprimé par la loi du 1er mai 1857. Il n'a donc plus été conféré après la 1re session de 1857.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE.	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	2451	822	474	160	3907
1856	227	73	29	11	340
1857	187	89	7	18	301
1858	253	94	(1) »	16	363
1859	216	92	»	17	325
1860	218	66	»	13	297
1861	247	93	»	16	356
1862	211	88	»	19	318
1863	234	93	»	22	349
1864	213	95	»	17	325
1865	232	102	»	31	365
1866	208	90	»	18	316
1867	198	93	»	23	314
1868	208	83	»	24	315
1869	216	97	»	31	344
1870	205	88	»	35	328
1871	260	125	»	39	424
1872	235	118	»	29	382
1873	283	146	»	48	477
1874	278	117	»	42	437
1875	297	141	»	51	489
1876	319	126	»	39	484
Totaux	7396	2931	510	719	11556

(1) Voyez note 2, p. 398.

SUITE DE LA STATISTIQUE DES GRADES OBTENUS DEVANT LES JURYS D'EXAMEN.

ANNÉE	Manière satisfaisante	Distinction	Grande distinction	La pl. gr. distinction	TOTAL
	7396	2931	510	719	11556
1877	389	179	(1) 28	46	(2) 642
1878	472	180	70	53	775
1879	492	180	67	58	797
1880	524	210	81	81	896
1881	582	221	82	65	950
1882	596	208	89	44	937
1883	666	226	75	73	1040
1884	633	225	81	43	982
1885	644	192	81	40	957
1886	753	214	89	41	1097
1887	740	231	104	33	1108
1888	713	231	105	29	1078
Totaux	14600	5428	1462	1325	22815

(1) Le grade de la *grande distinction* a été rétabli à la suite de la loi du 20 mai 1876.

(2) Voyez note p. 395

TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1887-88.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences 2me a.	Philos. 2me a.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
1834-35 (1)	»	65	»	»	»	»	21	86
1835-36	»	97	26	28	46	37	27	261
1836-37	»	95	36	42	70	79	40	362
1837-38	»	101	60	63	78	89	52	443
1838-39 (2)	125	105	82	62	64	102	50	590
1839-40	154	136	89	59	62	100	44	644
1840-41	163	129	95	84	79	101	40	691
1841-42	165	155	92	88	84	111	50	745
1842-43	170	153	81	84	73	137	46	744
1843-44	161	136	85	99	77	163	55	776
1844-45	154	137	89	94	81	170	52	777
1845-46	159	133	94	97	88	176	62	809
1846-47	161	121	101	89	92	168	60	792
1847-48	160	111	83	80	99	150	54	737
1848-49	159	130	75	66	75	139	61	705
1849-50	162	128	90	74	95	161	64	774
Totaux	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936

(1) Pendant la première année académique 1834-35 on s'est borné dans l'enseignement, aux cours de première année de Philosophie et des Sciences et à ceux de la faculté de Théologie. Les cours de première année de Médecine et de Droit ont été ouverts l'année suivante.

(2) Le collège des Humanités, ouvert au mois d'octobre 1838, a été supprimé le 6 septembre 1850 (voyez l'*Annuaire* de 1851, p. 225). Les 1893 inscriptions prises pour les Humanités pendant ces douze années ne sont plus comprises dans la suite du Tableau général des inscriptions p. 403

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1887-88.

ANNÉE ACADÉMIQUE	Human.	Phil. et Sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL
	1893	1932	1178	1109	1163	1883	778	9936
1850-51 [1]	»	»	132	113	112	202	56	615
1851-52	»	»	106	110	142	231	58	647
1852-53	»	»	91	127	134	222	55	629
1853-54	»	»	65	143	126	214	54	602
1854-55	»	»	49	144	150	204	53	600
1855-56	»	»	67	194	144	169	57	631
1856-57	»	»	96	186	145	200	66	693
1857-58	»	»	167	105	155	220	75	722
1858-59	»	»	161	92	192	227	82	754
1859-60	»	»	158	107	205	239	84	793
1860-61	»	»	179	113	215	257	79	843
1861-62	»	»	106	119	245	245	98	813
1862-63	»	»	91	128	246	218	111	794
1863-64	»	»	111	102	230	204	121	768
1864-65	»	»	133	100	213	206	112	764
1865-66 [2]	»	»	126	86	199	197	118	768
Totaux	1893	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372

(1) A dater de l'année 1850-51, par suite des modifications apportées par la loi du 15 juillet 1849 à la répartition des matières d'examen, les inscriptions pour les Sciences et pour la Philosophie ont été complètement séparées les unes des autres.

(2) En organisant les Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines, on s'est borné, pendant l'année académique 1865-66, aux cours de la 1re et de la 2e année d'études. Les cours des

SUITE DU TABLEAU GÉNÉRAL DES INSCRIPTIONS PRISES PENDANT LES ANNÉES 1834-35 à 1887-88.

ANNÉE ACADÉMIQ.	Écoles spéciales	Phil. et sc. 1re a.	Sciences	Philos.	Méd.	Droit.	Théol.	TOTAL.
	42	1932	3016	3078	4016	5338	2057	21372
1866-67	71	»	125	91	195	194	108	784
1867-68	90	»	133	81	210	199	125	838
1868-69	92	»	133	77	211	213	123	849
1869-70	125	»	131	92	227	208	124	907
1870-71	139	»	165	106	227	207	142	986
1871-72	144	»	182	107	245	251	116	1045
1872-73	140	»	187	103	255	245	125	1055
1873-74	160	»	178	113	277	247	125	1100
1874-75	187	»	179	112	282	258	142	1160
1875-76	225	»	183	92	290	275	135	1200
1876-77	217	»	200	110	304	341	139	1311
1877-78	214	»	263	157	271	286	70	1261
1878-79	225	»	297	193	275	286	64	1340
1879-80	204	»	351	209	307	320	60	1451
1880-81	194	»	331	212	340	377	58	1512
1881-82	206	»	343	205	380	401	57	1592
1882-83	193	»	325	202	402	374	62	1558
1883-84	184	»	342	206	414	350	59	1555
1884-85	218	»	342	216	435	376	51	1638
1885-86	232	»	360	216	450	384	58	1700
1886-87	253	»	356	216	449	387	66	1727
1887-88	303	»	316	183	468	424	63	1757
Tot.	4058	1932	8438	6377	10930	11941	4129	49698

années subséquentes n'ont été organisés que successivement. En 1867-68, l'enseignement des Écoles spéciales comprenait les quatre années d'études.

STATISTIQUE DES ÉLÈVES INSCRITS PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1887-1888 ET RÉPARTIS D'APRÈS LEUR PAYS D'ORIGINE.

—

Des 1757 élèves inscrits pendant l'année 1887-88 1645 sont Belges; 112, étrangers.

Les étudiants belges se répartissent entre nos provinces de la manière suivante :

Province d'Anvers	240
— de Brabant	386
— de Flandre occidentale	199
— de Flandre orientale	168
— de Hainaut	290
— de Liége	115
— de Limbourg	63
— de Luxembourg	46
— de Namur	138
Total	1645

Les étudiants étrangers se classent comme suit d'après leurs nationalités respectives :

Afrique méridionale	1
Allemagne	12
Angleterre	2
Autriche	2
Brésil	1
Chili	1

Costarica	2
Espagne	12
États-Unis	1
France	18
Grèce.	2
Irlande	1
Italie.	2
Japon	1
Luxembourg (grand-duché)	22
Mexique	3
Pays-Bas	21
Pologne.	3
République Argentine	1
Suisse	3
Uruguay	1
Total	112

TABLEAU DES INSCRIPTIONS DES DEUX PREMIERS MOIS COMPARÉES AVEC LE TOTAL DE CHAQUE ANNÉE ACADÉMIQUE (1).

—

Années	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année*
1834—35	86	86
1835—36	261	261
1836—37	350	362
1837—38	416	443
1838—39	451	465
1839—40	468	490
1840—41	503	528
1841—42	550	580
1842—43	555	574
1843—44	602	615
1844—45	613	623
1845—46	617	650
1846—47	605	631
1847—48	562	577

(1) Dans les chiffres de ce tableau comparatif ne se trouve pas compris celui des étudiants de l'ancien collège des Humanités, de 1838 à 1850, mentionné dans la première colonne du tableau ci-dessus p. 401-402.

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1848—49	538	546
1849—50	552	612
1850—51	556	615
1851—52	574	647
1852—53	576	629
1853—54	562	602
1854—55	541	600
1855—56	584	631
1856—57	648	693
1857—58	694	722
1858—59	717	754
1859—60	750	793
1860—61	803	843
1861—62	776	813
1862—63	760	794
1863—64	751	768
1864—65	744	764
1865—66	746	768
1866—67	750	784
1867—68	785	838
1868—69	816	849
1869—70	882	907
1870—71	935	986
1871—72	1005	1045
1872—73	1024	1055
1873—74	1064	1100
1874—75	1111	1160
1875—76	1147	1200
1876—77	1257	1311

Années.	*Deux premiers mois.*	*Total de l'année.*
1877—78	1201 (1)	1261
1878—79	1267	1340
1879—80	1375	1451
1880—81	1408	1512
1881—82	1451	1592
1882—83	1427	1558
1883—84	1438	1555
1884—85	1502	1638
1885—86	1550	1700
1886—87	1568	1727
1887—88	1618	1757
1888—89	1686	

(1) Cette diminution du chiffre provient de la suppression des cours élémentaires dans la Faculté de Théologie, suppression qui a eu pour effet de réduire de moitié le nombre des étudiants de cette Faculté.

INSCRIPTIONS PAR FACULTÉS PRISES PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE LA NOUVELLE ANNÉE ACADÉMIQUE 1888-89 (1).

Théologie	28
Droit	369
Médecine	432
Philosophie et Lettres	206
Sciences	372
Écoles spéciales	142
Agronomie	137
Total	1686

(1) L'Annuaire devant être mis sous presse au commencement de l'année académique, on doit se borner à donner les inscriptions prises pendant les deux premiers mois (octobre et novembre) de cette année. Les tableaux pp. 406, 407 et 408 donnent le chiffre total de chaque année.

NÉCROLOGE.

—

Sancta et salubris est cogitatio pro defunctis exorare ut a peccatis solvantur.

II Machab. xii, 15.

—

26 déc. 1887. Guyot, Joseph, étudiant en sciences (Écoles spéciales), né à Florzée (Buissonville) le 19 août 1864, y décédé.

8 février 1888. Tasiaux, Alexis-Joseph-Marie, étudiant en sciences (Écoles spéciales), né à Schaltin le 2 février 1865, décédé à Seny.

7 avril. Van Eeckhoudt, Georges, étudiant en sciences (pharmacie), né à La Louvière le 4 avril 1871, y décédé.

15 juin. Claes, Jean-François, étudiant en médecine, né à Oetinghen le 7 mai 1863, y décédé.

17 juin. Sa Grandeur Mgr Henri BRACQ, évêque de Gand, prélat de la Maison de S. S. Léon XIII, évêque assistant au trône pontifical, membre de l'Académie romaine de la religion catholique, officier de l'ordre de Léopold, né à Gand le 16 février 1804, y décédé. (Voir aux analectes.)

12 août.	STIENNON, Hyacinthe, étudiant en sciences (Écoles spéciales), né à Ellemelle le 3 avril 1866, décédé à Borsu.
18 décembre.	DE GOTTE, Louis, étudiant en médecine, né à Hannut le 3 juillet 1867, décédé à Louvain.

R. I. P.

—

DEUXIÈME PARTIE.

Règlement général de l'Université.

Titre Ir.

De l'Inscription et du Recensement.

ARTICLE Ir.

Pour être porté au rôle des étudiants, on doit se présenter devant la commission d'inscription présidée par le Recteur, produire un certificat de bonne conduite et justifier qu'on a régulièrement terminé les études préliminaires.

Les étudiants de la Faculté de Théologie produisent un certificat de leur Ordinaire.

ART. 2.

L'inscription doit être renouvelée tous les ans.

Il sera versé dans la caisse de l'Université 10 francs pour la première inscription, et la même somme pour le recensement ou renouvellement de l'inscription (1). Il sera payé en outre aux appariteurs 5 francs par inscription et par recensement.

---

(1) Cet article a été modifié au commencement de l'année 1872-1873. L'étudiant paye, de plus, une cotisation de cinq francs pour l'usage de la Bibliothèque.

ART. 3.

Pour être admis au recensement, l'étudiant doit présenter son acte d'inscription. En outre il doit être favorablement mentionné dans les rapports annuels du Vice-Recteur et des Facultés.

ART. 4.

Les étudiants inscrits ou recensés le sont pour les cours ordinaires d'une faculté ou d'une année d'études, comme ces cours sont déterminés par les art. 33, 35, 37 et 39. Ceux qui ne se proposent pas de prendre des grades ni de faire un cours complet d'études et qui en font la déclaration, peuvent seuls être inscrits pour des cours spéciaux.

ART. 5.

Les étudiants qui se proposent de prendre les grades académiques ne peuvent être inscrits en Sciences, en Médecine ou en Droit qu'après avoir subi les examens préparatoires, prescrits par la loi ou par les règlements universitaires.

ART. 6.

Les inscriptions et les recensements se font annuellement depuis le lundi qui précède le jour de l'ouverture des cours jusqu'au deuxième samedi suivant.

Après l'expiration de ce terme, on ne peut être inscrit ou recensé que pour des motifs légitimes.

ART. 7.

Lors de l'inscription et du recensement les étudiants promettent d'observer le règlement et confirment cette promesse par leur signature sur le registre des inscriptions.

Titre II.

Des Autorités académiques.

ART. 8.

Les autorités académiques sont : le Recteur magnifique, le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Doyens des Facultés, les Présidents des collèges universitaires, le Conseil rectoral et le Sénat académique.

ART. 9.

Le Vice-Recteur, le Secrétaire, les Professeurs de l'Université et les Présidents des collèges universitaires, convoqués par le Recteur et assemblés sous sa présidence, constituent le Sénat académique.

ART. 10.

Les Doyens des Facultés, conjointement avec le Vice-Recteur et le Secrétaire, forment le Conseil rectoral.

La réunion ordinaire du Conseil a lieu le deuxième lundi de chaque mois. Lorsque le lundi est un jour de fête, la réunion est remise au lendemain.

ART. 11.

Les réunions ordinaires des Facultés ont lieu, au commencement de chaque mois, dans l'ordre suivant :

Le premier lundi, Faculté des Sciences ;

Le mardi, Faculté de Philosophie et Lettres ;

Le mercredi, Faculté de Médecine ;

Le jeudi, Faculté de Droit ;

Le vendredi, Faculté de Théologie.

Lorsque l'un ou l'autre de ces jours coïncide avec une fête, la réunion est remise au samedi suivant.

Titre III.

De la Discipline académique en général.

ART. 12.

Le maintien de la discipline est spécialement confié au Vice-Recteur, qui pourra être aidé d'un ou de plusieurs Assesseurs désignés à cet effet.

ART. 13.

Tous les étudiants doivent professer la religion catholique et en remplir les devoirs.

ART. 14.

Les dimanches et les jours de fête, les étudiants externes assisteront, autant que possible, aux

offices de leur église paroissiale. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Des conférences religieuses, obligatoires pour tous les étudiants, auront lieu à différentes époques de l'année.

L'explication approfondie des vérités fondamentales de la religion fait partie des cours obligatoires de la première année de Philosophie (1).

ART. 15.

Les étudiants externes doivent, dans les trois jours de la prise de leur domicile, remettre au Vice-Recteur leur adresse portant le nom de la rue, le numéro de la maison, le nom et la profession des personnes chez lesquelles ils se sont logés.

Les mêmes instructions devront être données à chaque changement de domicile.

ART. 16.

Ils doivent rentrer chez eux à dix heures du soir.

Les habitants de la ville qui louent des appartements à des étudiants sont engagés à prêter leur concours au maintien de cette disposition.

(1) Ce cours est également obligatoire pour les élèves de la première année des Sciences, des Écoles spéciales et du Notariat.

ART. 17.

Les étudiants internes observeront les règlements particuliers de leur collège.

ART. 18.

Les étudiants ne peuvent former des associations ni donner des fêtes ni faire des démonstrations collectives sans une autorisation préalable.

ART. 19.

La fréquentation du théâtre est interdite.

ART. 20.

L'entrée de toute maison dont la réputation ne serait pas reconnue irréprochable est rigoureusement défendue.

Titre IV.

Des Peines académiques.

ART. 21.

Les peines académiques sont :

1. Les admonitions;

2. La suspension du droit de fréquenter les cours ou l'un d'eux.

3. La suspension du droit de fréquenter les cours, avec renvoi temporaire.

4. Le *consilium abeundi*, ou renvoi simple, mais illimité ;

5. L'exclusion de l'Université, ou renvoi définitif et irrévocable.

Ces peines sont appliquées conformément aux dispositions des articles suivants.

ART. 22.

Les admonitions, par les autorités académiques ou par le professeur;

La suspension du droit de fréquenter un cours, par le professeur de concert avec la Faculté;

La suspension du droit de fréquenter tous les cours ou quelques uns d'entre eux, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges et par la Faculté;

Le renvoi temporaire, par le Recteur, le Vice-Recteur ou les Présidents des collèges.

ART. 23.

La suspension du droit de fréquenter les cours emporte pour l'étudiant la défense de sortir de son domicile, si ce n'est pour des causes à déterminer par le Vice Recteur.

ART. 24.

Le renvoi temporaire emporte pour l'étudiant l'obligation de rentrer dans sa famille.

ART. 25.

Le *consilium abeundi* est prononcé par le Conseil rectoral.

ART. 26.

L'exclusion de l'Université est prononcée par le Sénat académique.

ART. 27.

Lorsqu'une faute paraîtra de nature à provoquer soit le *consilium abeundi*, soit l'exclusion de l'Université, le Recteur en informe l'étudiant et lui accorde un délai moral pour présenter, s'il le juge nécessaire, un mémoire justificatif. Ce mémoire est transmis au corps saisi du jugement.

L'étudiant inculpé pourra être entendu lorsque le Conseil rectoral ou le Sénat académique le trouvera convenable.

ART. 28.

La remise proportionnelle des rétributions payées pour la fréquentation des cours est faite à l'étudiant soumis au *consilium abeundi* ou à l'exclusion.

Titre V.

Des Moyens d'encouragement.

ART. 29.

Les faveurs qui sont à la disposition de l'Université ne sont accordées qu'aux étudiants qui se distinguent par la régularité de leur conduite, par leur application et par le succès qu'ils obtiennent dans leurs études.

ART. 30.

L'exemption des rétributions des cours fixées par les art. 34, 36 et 38 est accordée annuellement à cinq étudiants de chaque Faculté. Ceux qui croiront avoir des titres à cette faveur adresseront leur demande au Recteur, qui accorde l'exemption après avoir pris l'avis des Facultés.

L'exemption pourra être retirée à l'étudiant qui ne continuerait pas à se distinguer par la régularité de sa conduite et par son application.

ART. 31.

Les certificats de bonne conduite, de fréquentation des cours et de succès dans les études sont délivrés par le Recteur.

La demande de ces certificats doit être appuyée sur une déclaration du Vice-Recteur et du Doyen de la Faculté, constatant que rien ne s'oppose à ce qu'ils soient accordés.

En ce qui concerne les étudiants internes, la déclaration est donnée par le Président de leur collège et par le Doyen de la Faculté.

Titre VI.

De la Distribution et des Rétributions des cours.

ART. 32.

Un programme annonce l'ordre et la distribution des cours de chaque semestre.

ART. 33 (1).

Les cours de la Faculté de Philosophie et Lettres et ceux de la Faculté des Sciences comprennent deux années et sont réglés de la manière suivante :

Première année. — Cours ordinaires ou obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit ou de la Médecine : l'introduction à la Philosophie et la Logique, l'Anthropologie philosophique, la Philosophie morale, l'histoire de la Philosophie ancienne, les Langues grecque et latine, l'Algèbre, la Géométrie et la Trigonométrie rectiligne.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude du Droit : l'introduction à l'Histoire universelle et l'Histoire ancienne, les Antiquités romaines, l'Histoire du moyen âge, l'Histoire politique moderne, l'Histoire nationale, la Littérature française et l'Histoire des Littératures modernes, l'Économie politique et la Statistique, la Physique élémentaire.

Seconde année. — Cours obligatoires pour ceux qui se préparent à l'étude de la Médecine : exercices d'Algèbre et de Géométrie, la Physique

(1) Plusieurs dispositions de cet article et des articles suivants ont dû être modifiées pour être mises en rapport avec nos lois successives sur l'enseignement supérieur, et en dernier lieu avec la loi du 20 mai 1876. Voir le programme annuel des cours, et le règlement organique sur les examens académiques.

expérimentale, la Chimie générale, organique et inorganique, et ses applications aux arts et à la médecine, la Zoologie, l'Anatomie comparée, la Minéralogie, la Botanique, la Physiologie des plantes, la Géographie physique et ethnographique.

Cours extraordinaires ou facultatifs de la Faculté de Philosophie et Lettres : la Métaphysique générale et spéciale, l'Archéologie, la Littérature et les Langues orientales, les Littératures grecque et latine, la Littérature flamande.

Cours facultatifs de la Faculté des Sciences : l'introduction aux Mathématiques supérieures, la Géométrie analytique, le Calcul différentiel et le Calcul intégral, la Théorie analytique des Probabilités, la Mécanique analytique, la Mécanique céleste, la Physique mathématique, l'Astronomie physique et la Géologie.

Les étudiants qui se proposent de suivre un ou plusieurs cours facultatifs doivent se faire inscrire chez les professeurs respectifs, immédiatement après la publication du programme.

ART. 34 (1).

Les rétributions pour les cours de Philosophie s'élèvent : pour la candidature, première année,

---

(1) Cet article et les suivants ont dû être modifiés d'après les exigences de la loi du 20 mai 1876.

à 250 fr.; deuxième année, 130 fr.; pour le doctorat, 200 francs.

Les rétributions pour les cours des Sciences sont fixées comme suit :

Candidature en Sciences naturelles. .	295 fr.
» » physiques et mathématiques.	330 »
Candidature en Pharmacie.	205 »
Doctorat en sciences naturelles . . .	325 »
» » physiques et mathématiques	240 »

La rétribution d'un cours annuel dans ces Facultés est de 80 francs et celle d'un cours semestriel de 40 francs.

ART. 35.

Les cours de la Faculté de Médecine comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

Première année : l'Anatomie (générale, descriptive, pathologique (1) embryologie), la Physiologie, l'Hygiène, la Pathologie et la Thérapeutique générale.

Deuxième année : la Pathologie et la Thérapeutique spéciale des maladies internes, la Pathologie externe, la Pharmacologie et la Matière médicale, la Clinique interne et la Clinique

(1) V. le règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection, du 15 janvier 1856.

externe, le cours théorique et pratique des Accouchements.

Troisième année : la continuation des Cliniques interne et externe, des cours de Pathologie et de Thérapeutique spéciale des maladies internes, de Pathologie externe et du cours théorique et pratique des Accouchements, la Médecine opératoire, la Médecine légale et la Police médicale, l'Encyclopédie et l'Histoire de la Médecine.

ART. 36 (1).

Tous les cours de la Faculté de Médecine, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires. Il est payé 30 francs par cours semestriel et 60 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent à 270 francs, de la deuxième à 250 francs, de la troisième à 220 francs. Les rétributions des cours de Pharmacie sont de 250 francs.

Les étudiants en Médecine, qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année des Sciences et qui désireraient fréquenter les cours d'Anatomie comparée, paieront la rétribution semestrielle de 30 francs.

ART. 37.

Les cours de la Faculté de Droit comprennent trois années et sont réglés de la manière suivante :

(1) Voir la note à l'art. 34.

Première année : l'Encyclopédie du Droit et l'Histoire du Droit romain, les institutes du Droit romain, le Droit naturel ou la Philosophie du Droit et les éléments du Droit civil moderne.

Deuxième année : les Pandectes, le Droit civil moderne approfondi, le Droit public et le Droit administratif, le Droit commercial.

Troisième année : la continuation des Pandectes et du Droit civil moderne approfondi, le Droit criminel y compris le Droit militaire, l'Histoire du Droit coutumier de Belgique et les questions transitoires, la procédure civile y compris l'organisation et les attributions judiciaires, et la Médecine légale.

Notariat : le Droit naturel, les éléments du Droit civil moderne et le Droit notarial.

ART. 38 (1).

Tous les cours de la Faculté de Droit, mentionnés à l'article précédent, sont obligatoires.

Il est payé 50 francs par cours semestriel et 100 francs par cours annuel. Les rétributions des cours de la première année s'élèvent ainsi à 240 francs, de la deuxième à 300 francs, de la troisième à 300 francs ; du Notariat, pour la première année à 230 fr., pour la seconde à 250 fr.

---

(1) Voir la note à l'art. 34.

Les rétributions pour les cours de sciences politiques et administratives sont fixées comme suit : pour la candidature à 240 francs et pour le doctorat à 250 francs. Il est payé pour les cours de Diplomatie 200 francs en première année, 150 francs en deuxième année.

Les étudiants en Droit qui n'ont pas suivi les cours de la deuxième année de Philosophie et qui désireraient fréquenter les cours d'Économie politique et de Statistique, et le cours d'Histoire politique moderne paieront la rétribution semestrielle de 50 francs pour chacun de ces deux cours.

ART. 39.

La distribution des cours de la Faculté de Théologie est déterminée par un règlement particulier.

ART. 40.

Les rétributions fixées par les art. 34, 36 et 38, sont payées intégralement entre les mains du receveur des Facultés, au moment de l'inscription ou du recensement.

Le receveur remet aux étudiants avec la quittance une carte d'entrée, portant un numéro d'ordre qui indique la place à occuper par eux dans les auditoires.

ART. 41.

Les Facultés peuvent accorder, à la demande

expresse des parents, un délai pour le paiement des rétributions.

ART. 42.

L'étudiant qui a payé la rétribution pour un cours ou pour les cours d'une année peut être autorisé par la Faculté à fréquenter de nouveau les mêmes cours, sans être tenu à une nouvelle rétribution.

Titre VII.

De la Fréquentation des cours.

ART. 43.

La durée de chaque leçon est d'une heure au moins et d'une heure et demie au plus ; personne ne peut sortir de l'auditoire avant que la leçon soit terminée.

Les professeurs peuvent s'assurer des progrès des étudiants en leur adressant des questions sur les matières de l'enseignement.

ART. 44.

Les étudiants sont tenus de fréquenter avec exactitude tous les cours pour lesquels ils sont inscrits et qui sont mentionnés dans le pro-

gramme. La même obligation existe pour ceux qui se font inscrire pour des cours extraordinaires ou facultatifs.

ART. 45.

Les étudiants qui désirent être dispensés de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours doivent adresser une demande motivée à leur Faculté.

ART. 46.

Les étudiants qui désirent fréquenter un cours appartenant à une année ou à une Faculté autre que celle dans laquelle ils sont inscrits, doivent en demander par écrit l'autorisation à la Faculté compétente.

ART. 47.

Les étudiants ne peuvent s'absenter des leçons ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans l'autorisation du Vice-Recteur ou du Président de leur collège.

ART. 48.

Les étudiants externes qui, pour cause de maladie, sont empêchés d'assister aux leçons, doivent en informer le Vice-Recteur.

ART 49.

Avant l'entrée du Professeur dans l'auditoire chacun aura soin de s'y trouver à la place qui lui est assignée. Pendant les leçons le silence et le bon ordre doivent être rigoureusement observés. Si quelqu'un se permettait de les troubler, le professeur peut lui enjoindre de sortir de l'auditoire et provoquer, selon l'exigence du cas, l'application des peines académiques.

Le silence et le bon ordre doivent être également observés pendant la durée des leçons, dans les locaux où elles se donnent.

ART. 50.

Ne sont admis à fréquenter les cours que ceux qui ont été portés au rôle des étudiants, conformément aux prescriptions du Titre I[r], et qui sont munis de leur carte d'entrée.

ART. 51.

Ceux qui, sans avoir été inscrits, veulent suivre un cours, doivent s'adresser par écrit au professeur qui transmet leur demande au Recteur. Le professeur leur communique ce qui a été arrêté.

Ceux qui désirent assister à une leçon doivent en faire la demande au professeur soit directement, soit par l'entremise de l'appariteur.

ART. 52.

Il y a annuellement deux vacances, l'une du mardi qui précède la fête de Pâques jusqu'au troisième mardi qui la suit, l'autre du premier vendredi d'août jusqu'au premier mardi d'octobre.

Fait et revisé à Louvain, le 19 novembre 1835 et le 3 août 1848.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Vu et approuvé dans la réunion annuelle de l'Épiscopat, à Malines, le 4 août 1848.

ENGELBERT, *Card. Arch. de Malines.*

—

RÈGLEMENT
pour le service de la Bibliothèque.

—

ARTICLE 1er.

La Bibliothèque est ouverte tous les jours (les dimanches, les jours de fête et les samedis exceptés) de deux à quatre heures, pendant le semestre d'hiver, et de deux à cinq heures, pendant le semestre d'été.

ART. 2.

Les catalogues de la Bibliothèque peuvent être consultés dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 3.

L'entrée des salles de la Bibliothèque n'est permise aux étudiants et au public qu'avec l'autorisation du Bibliothécaire et en présence d'un employé de la Bibliothèque.

ART. 4.

Une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants et du public aux heures indiquées à l'art. 1er.

Pour obtenir des livres, on doit remettre à l'un des employés de la Bibliothèque un bulletin portant l'indication de l'ouvrage que l'on désire avec la signature de celui qui fait la demande.

ART. 5.

On doit garder le silence dans la salle de lecture et éviter tout ce qui pourrait distraire les lecteurs.

ART. 6.

Il n'est permis de prendre des notes qu'au crayon. Le calque pouvant endommager les gravures ou les estampes, il est défendu de calquer.

ART. 7.

Aucun livre ne sera communiqué pendant la demi heure qui précède la clôture de la Bibliothèque.

ART. 8.

Les Professeurs et les Fonctionnaires de l'Université peuvent entrer dans les salles de la Bibliothèque et y faire des recherches. Ils sont priés de remettre à leur place les ouvrages qu'ils auront consultés.

ART. 9.

Ils ont le droit d'avoir chez eux les ouvrages qui leur sont nécessaires pour leurs études. Ils les obtiennent en signant un bulletin qui contient l'indication du titre, du nombre des volumes, du format de l'ouvrage et la date de la sortie de la Bibliothèque.

Ce bulletin sera immédiatement transcrit sur un registre particulier, dans lequel la date de la rentrée des livres sera également annotée.

ART. 10.

Les livres peuvent être gardés pendant la durée du semestre jusqu'à l'époque de la remise générale, fixée ci-après à l'art. 13.

Si un ouvrage déjà confié à un Professeur est demandé par un de ses collègues, le Bibliothécaire invitera celui qui a l'ouvrage à le faire rapporter dans la huitaine ou à se concerter avec celui qui en fait la demande, afin de pouvoir s'en servir alternativement. Néanmoins le signataire du bulletin demeure responsable.

ART. 11.

Les étudiants de l'Université et les personnes domiciliées en ville peuvent obtenir des ouvrages de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un Professeur de l'Université, qui sera responsable des livres obtenus.

Il convient que les étudiants présentent la signature d'un Professeur de la Faculté à laquelle ils appartiennent.

Les ouvrages pourront être gardés pendant quinze jours. A l'expiration de ce terme, ils doivent être remis à la Bibliothèque. On peut les obtenir pour une seconde quinzaine en faisant renouveler la signature du bulletin (1).

---

(1) L'article 11 accorde aux étudiants la faculté d'obtenir des livres

ART. 12.

Il ne sera plus accordé de livres à ceux qui ne se seraient pas conformés aux dernières dispositions de l'article précédent.

ART. 13.

Tous les ouvrages prêtés doivent, sans aucune exception, rentrer à la Bibliothèque dans la quinzaine qui précède les vacances de Pâques et dans celle qui précède les vacances du mois d'août.

ART. 14.

Les Professeurs, qui auront satisfait à l'article précédent, peuvent reprendre, en signant un nouveau bulletin, les ouvrages dont ils auraient besoin pendant les vacances.

ART. 15.

Les ouvrages de prix, les collections de planches, les grands dictionnaires, les encyclopédies et autres ouvrages de cette nature ne peuvent jamais sortir de la Bibliothèque. On ne

---

de la Bibliothèque pour en faire usage chez eux, en présentant un bulletin revêtu de la signature d'un de leurs Professeurs. Il est essentiel de remarquer qu'il faut combiner cet article avec l'art. 4, d'après lequel une salle de lecture est mise à la disposition des étudiants, et qu'il résulte de cette combinaison qu'il n'est permis d'emporter à domicile que l'un ou l'autre ouvrage dont on voudrait faire l'objet d'une étude suivie. *Avis rect. du 22 mai* 1837.

peut les consulter qu'à la salle de lecture ou dans le cabinet du Bibliothécaire.

ART. 16.

Si un Professeur avait besoin, pendant la leçon, d'un des ouvrages mentionnés à l'article précédent, le Bibliothécaire pourra le lui confier contre reçu et sous la condition de le faire rapporter par un appariteur immédiatement après la leçon.

ART. 17.

Celui qui aura dégradé ou perdu tout ou partie d'un ouvrage quelconque sera tenu de fournir à ses frais un autre exemplaire du même ouvrage.

ART. 18.

Les livres de la Bibliothèque ne peuvent être prêtés ou emportés hors de la ville qu'avec une autorisation spéciale de la Régence et du Recteur de l'Université.

ART. 19.

La Bibliothèque est fermée pendant la durée des vacances.

Fait à Louvain, le 18 *avril* 1836.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.
P. F. X. DE RAM.

L. † S. *Le Secrétaire*, BAGUET.

Regulæ Collegii Theologorum.

—

ART. 1.

Nemo Collegii Theologorum Alumnus habebitur nisi qui satisfecerit art. XVII Statutorum die XI mensis Junii 1834 et Legibus Academicis obedientiam fuerit pollicitus.

ART. 2.

Præses cum Directore et Subregente, qui sub ipso rem Collegii moderantur, sedulo invigilabunt ut Alumni vitæ sanctitate et doctrinæ sacræ studio magis magisque proficiant. Iis igitur a singulis Alumnis debita præstabitur reverentia et obedientia.

ART. 3.

Unoquoque anno, circa festum Nativitatis Domini, in sacello Collegii instituentur exercitia spiritualia, tribus saltem diebus, ut Alumni in secessu et silentio dignitatem ac sanctitatem sacerdotalis vitæ expendant Deumque suppliciter orent ut in ipsis infundat et confirmet spiritum scientiæ et pietatis.

ART. 4.

Quum ei, qui vias Domini perambulare cupit, nihil utilius immò (teste S. Francisco Salesio)

25.

nihil magis necessarium sit quàm habere probe instructum animi directorem, quisque confessarium eliget ex iis qui diebus sabbatinis et vigiliis festivitatum ad excipiendas confessiones in sacello Collegii sunt parati.

ART. 5.

Quum perfectionis ecclesiasticæ assequendæ et retinendæ præstantissimus ac Sanctorum exemplo comprobatus modus sit oratio mentalis, quotidiè preces matutinas sequetur meditationis exercitium, cujus materia vespere præcedenti recitabitur, ut ita Alumni die ac nocte in lege Domini meditari non desinant.

ART. 6.

Memores præcepti apostolici, quo jubemur omnia in Dei gloriam facere (I ad Cor. X, 31), tempore prandio et cœnæ dato omnes lectioni spirituali animum intendant.

In sumptione cibi et potûs, ut in quavis aliâ actione aut conversatione, abstinebunt ab omni inurbanâ morositate; *charitate fraternitatis invicem diligentes*, *honore invicem prævenientes*, alter alterius onera portans adimpleat legem Christi (ad Rom. XII, 10 et ad Gal. VI, 2).

ART. 7.

Quum oporteat Clericos uti vestibus suo ordini congruentibus, ut per decentiam habitûs extrin-

seci morum honestatem intrinsecam ostendant, omnes habitum gerent ecclesiasticum, scilicet tonsuram suo ordini et gradui consentaneam eamque semper conspicuam, togam talarem, collare Archidiœcesi Mechliniensi proprium et pileum triangularem *(Concil. prov. Mechl. III, tit. XVIII, cap. 2 et 4, et Ord. Illustrissimi ac Reverendissimi Archiepiscopi Mechl. de die 29 Nov. 1833).*

ART. 8.

Horis studio statutis tenebitur silentium; cavebitur præsertim ab omni strepitu, cantu, pulsu et cæteris quæ aliorum studio obesse possint. Nemo candelas aut quasvis alias res extra fenestram appendet vel exponet, multo minus sordes è fenestrâ projiciet. In cubiculis omnia sint munda et ordine disposita.

ART. 9.

Extranei, quibuscum loqui licebit in conclavibus ad hunc usum destinatis, nunquam in cubicula recipi poterunt sine consensu Præsidis; in omni colloquio studeant Alumni servare quæ statum ac vocationem suam deceant.

Prohibetur vini et cerevisiæ aut aliorum ejusmodi in cubiculis usus sine consensu Præsidis

Usus tabaci fumici rarissime permitti poterit.

Prohibetur lusus chartarum pictarum et alearum, omnesque ineptiæ quæ statum ecclesiasti-

cum dedecent. Prohibetur etiam ingressus culinæ et eorum locorum quæ usui domestico sunt destinata.

ART. 10.

Precibus, meditationi, scholis theologicis, jentaculo, prandio et cœnæ omnes suo ordine intersint. Nemini licebit e Collegio exire, nisi tempore et horis constitutis, neque iter facere, nisi locum et causam Præsidi aperuerit ejusque consensum obtinuerit. Si quis, permittente Præside, ex civitate exierit, curabit ut ante horam septimam et dimidiam sit reversus. Statim post preces vespertinas porta Collegii serâ nocturnâ claudetur, et claves soli Præsidi committentur.

ART. 11.

Quoniam expedit, ut in domo benè ordinatâ ritè habeantur præscripta totius diei exercitia, ideo hæc temporis distributio ab omnibus servabitur :

1° A Paschate usque ad ferias autumnales surgitur quadrante ante quintam; loti et vestiti omnes aderunt horâ quintâ in sacello, ubi cantabitur hymnus *Veni Creator* et legentur orationes consuetæ Sequetur usque ad dimidium sextæ meditatio eorum quæ pridiè vespere fuerint prælecta Post meditationem sacerdotibus è sacello patebit exitus ad celebrandam missam in ecclesiis civitatis, et inchoabitur Missa Præsidis,

quâ peractâ, sequetur studium usque ad dimidium octavæ, deindè jentaculum.

A feriis autumnalibus usque ad Pascha surgitur quadrante post quintam; preces matutinæ, Sacrum et studium quod sequitur, mediâ horâ seriùs quàm tempore æstivo peragentur, sic tamen ut jentaculum semper habeatur dimidio octavæ.

2° Ab horâ octavâ usque ad prandium tempus impendetur studiis et frequentationi scholarum theologicarum vel aliarum quibus licuerit Theologis interesse.

3° Horâ primâ prandium; ante prandium omnes convenient ad sacellum, ubi fiet lectio spiritualis, instituetur examen particulare conscientiæ et adorabitur SS. Sacramentum; inter prandium legetur caput ex S. Scripturâ vel ex libro ascetico desumptum.

4° Finito prandio, dabitur tempus liberum usque ad tertiam. Horâ tertiâ studium vel schola theologica. Dimidio quintæ tempus liberum usque ad quintam. Horâ quintâ studium usque ad dimidium octavæ.

5° Dimidio octavæ cœna; antè cœnam omnes convenient ad sacellum, ubi cantabitur *Salve Regina* vel alia pro ratione temporis *B. Mariæ Virginis* antiphona. Inter cœnam per quadrantem horæ lectio spiritualis. Post cœnam tempus liberum usque ad dimidium nonæ.

6° Dimidio nonæ preces vespertinæ, quæ eo

semper ordine habebuntur, ut primo recitentur Litaniæ Lauretanæ, deinde psalmi *Miserere* et *De Profundis* pro fidelibus defunctis et præsertim pro fautoribus Universitatis; denique sequetur examen conscientiæ, ac devota actuum fidei, spei, charitatis et contritionis recitatio. His absolutis, prælegentur puncta meditationis sequentis diei, tum in silentio ad suum quisque cubiculum se recipiet. Horâ decimâ lumina extinguentur.

Tempore precibus vel meditationi destinato nemini licebit absolvere horas canonicas, vel, relictis precibus communibus, privatas recitare.

7° Diebus Martis et Jovis tempore hiberno dabitur exitus post prandium usque ad horam quintam, deindè studium usque ad dimidium octavæ; tempore æstivo, studium ab horâ tertiâ usque ad quintam, deindè exitus usque ad dimidium octavæ.

8° Diebus dominicis et festis horâ nonâ omnes intererunt Missæ solemni. Deindè exitus usque ad primam. Post prandium tempus liberum usque ad dimidium quartæ. Dimidio quartæ Laudes solemnes, deindè tempus liberum. Horâ quinta studium usque ad cœnam.

Datum Lovanii die 30 *mensis julii* 1836.

RECTOR UNIVERSITATIS,
P.-F.-X. DE RAM.

L. † S. BAGUET, *a Secretis*.

—

Règlement concernant le Cours de Pratique notariale et le grade de Licencié en notariat.

—

§ 1. *Cours.*

ARTICLE 1er.

Il est créé un Cours de pratique notariale comprenant deux années d'études.

Sauf ce qui est statué dans les dispositions qui suivent, le *Règlement général de l'Université* est applicable au cours de pratique.

ART. 2.

La fréquentation du Cours de pratique notariale n'est autorisée qu'aux élèves inscrits à l'Université et y faisant ou y ayant fait leurs études théoriques préparatoires soit au grade de candidat notaire, soit au premier ou au second examen de docteur en droit.

La fréquentation du cours de pratique par ceux qui ne font pas ou n'ont pas fait leurs études théoriques à l'Université catholique sera subordonnée à l'autorisation du Recteur.

ART. 3.

La fréquentation du Cours de pratique est obligatoire pour les étudiants en notariat de

première et de seconde année. Elle est facultative pour les étudiants inscrits en doctorat en droit.

Art. 4.

Les droits d'inscription aux cours pratiques sont de trente francs pour la première année et de cinquante francs pour la seconde année, pour les étudiants faisant ou ayant fait leurs études de notariat ou de droit à l'Université de Louvain. Ils sont respectivement de cent et de cent vingt-cinq francs pour les élèves autorisés à suivre ces cours conformément à l'art. 2, al. 2.

Art. 5.

Les Cours de pratique se donnent par leçon d'une heure et demie chacune deux fois par semaine pendant le premier semestre et trois fois par semaine pendant le seçond semestre.

§ 2. *Grade de Licencié en Notariat.*

Art. 6.

Il est créé un grade de licencié en notariat. Pour être admissible aux épreuves à subir pour l'obtention du grade de *licencié en notariat*, le récipiendaire doit réunir les trois conditions suivantes :

1° Avoir obtenu le grade de candidat notaire ;

2° Produire un certificat du professeur du

cours de pratique attestant qu'il a suivi le cours avec assiduité et qu'il a fait les travaux pratiques imposés par le professeur pendant les deux années d'études;

3° Produire la quittance du paiement des frais d'inscription.

ART. 7.

Le grade de licencié en notariat s'obtient par un seul examen qui comprend :

1° Deux épreuves écrites, d'une durée de quatre heures chacune, sur :

a) Les diverses conventions qui se présentent dans l'exercice du notariat;

b) Les liquidations et partages de communautés conjugales, de successions et de sociétés;

c) Les adjudications volontaires et judiciaires;

d) Les déclarations de successions;

e) Et généralement sur tous les actes et travaux ayant fait l'objet du cours :

Le tout avec liquidation des droits d'enregistrement, d'hypothèque, de timbre et de succession;

2° Une épreuve orale, d'une durée d'une heure et demie, dans laquelle le récipiendaire expliquera ses travaux écrits et répondra aux critiques qui pourront en être faites et aux questions pratiques qui lui seront posées.

ART. 8.

La commission d'examen se compose de cinq

membres qui sont : le professeur de pratique, le professeur enseignant le droit civil aux étudiants en notariat, un troisième professeur de la Faculté de droit à désigner par le Recteur et, soit deux notaires, soit un notaire et un fonctionnaire de l'administration de l'enregistrement et des domaines, également désignés par le Recteur.

ART. 9.

Les frais d'inscription aux diverses épreuves réunies sont de cent francs. Quant aux élèves ajournés ou refusés, l'article 11 du règlement organique de l'Université sur la collation des grades leur est applicable.

ART. 10.

Les indemnités à payer aux membres de la commission d'examen sont réglées par les articles 44 et 46 du règlement organique.

ART. 11.

Il n'y a qu'une session annuelle pour l'examen de licencié en notariat ; elle a lieu en mai, aux jours fixés par la Faculté de droit.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigeront, le Recteur pourra fixer une session supplémentaire.

Liste des Règlements publiés dans les Annuaires.

—

1. *Documents relatifs à l'érection de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1869, pp. 405 s.

2. *Règlement concernant les pensions des professeurs, des veuves ou des enfants de professeurs de l'Université catholique de Louvain*; 25 octobre 1866. — V. l'Annuaire de 1869.

3. *Ordinatio pro disputationibus sabbatinis S. Facultatis Theologicæ*; 6 juin 1835. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

4. *Præscripta ad obtinendum gradum Baccalaurei in S. Theologia et Jure Canonico*; 15 mars 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840, de 1858 et de 1870.

5. *Præscripta ad obtinendum gradum Licentiati in S. Theologia et Jure Canonico*; 4 mai 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1858 et de 1870.

6. *Præscripta ad obtinendam Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico*; 19 juin 1841. — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

7. *Cérémonial de la promotion au doctorat en théologie et en droit canon.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

8. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu academico in S. Facultate Theologica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1858 et de 1870.

9. *Juramentum præstandum ab iis qui Laurea doctorali in S. Theologia vel Jure Canonico insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

10. *Formula promotionis ad Lauream doctoralem in S. Theologia vel Jure Canonico.* — V. les Annuaires de 1842, de 1858 et de 1870.

11. *Regulæ Collegii Theologorum*; 30 juillet 1836. — V. les Annuaires de 1837 et de 1857.

12. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de droit*; 8 février 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

13. *Règlement pour l'admission aux examens diplomatiques*; 17 octobre 1862. — V. les Annuaires de 1863, de 1864 et de 1871.

14. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de médecine*; 13 février 1837. — V. les Annuaires de 1838 à 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

15. *Juramentum præstandum ab iis qui gradu Doctoris in Facultate medica insigniuntur.* — V. les Annuaires de 1840, de 1859, de 1864 et de 1871.

16. *Règlement pour l'amphithéâtre d'anatomie et les salles de dissection*; 15 janvier 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

17. *Règlement pour les étudiants en médecine admis au cours de clinique interne et externe à l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

18. *Règlement pour les étudiants en médecine admis à l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

19. *Règlement pour les élèves internes de l'hôpital civil*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

20. *Règlement pour l'élève interne de l'hospice de la maternité*; 7 novembre 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1840.

21. *Règlement pour l'obtention des grades dans la Faculté de philosophie et lettres*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864 et de 1871.

22. *Idem, dans la Faculté des sciences*; 8 mars 1858. — V. les Annuaires de 1859, de 1864, de 1873 et de 1879.

23. *Règlement pour le service de la bibliothèque*; 18 avril 1836. — V. les Annuaires de 1837 à 1861, de 1865, de 1870, de 1873 et de 1884.

24. *Règlement organique pour l'Institut philologique*, fait le 15 octobre 1844, revisé le 30 octobre 1849. — V. les Annuaires de 1845, de 1847 et de 1849 à 1855.

25. *Statuts de la Société littéraire*; 8 décembre 1839. — V. les Annuaires de 1841 et de 1875.

26. *Statuts de la Basoche, société des étudiants en droit*; 14 mars 1860. — V. les Annuaires de 1861 et de 1862.

27. *Statuts de la Société médicale de l'Université*; 1863. — V. l'Annuaire de 1864.

28. *Règlement des Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil, et des mines.* — V. les Annuaires de 1872, 1873, 1874, 1879 et de 1880.

29. *Statuts du Cercle industriel des Écoles spéciales de l'Université catholique.* — V. l'Annuaire de 1875.

30. *Écoles spéciales des arts et manufactures, du génie civil et des mines. — Attributions de la commission exécutive, et Règlement d'ordre intérieur*; 19 novembre 1873. — V. l'Annuaire de 1875.

31. *Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.*—V. l'Annuaire de 1877.

32. *Règlement organique pour la collation des grades académiques, adopté principalement en exécution de la loi du* 20 *mai* 1876. — V. les Annuaires de 1878 et de 1881.

33. *Concours de l'enseignement supérieur organisé en vertu de l'article* 44 *de la loi du* 20 *mai* 1876. (Arrêté royal du 11 octobre 1877.)— V. l'Annuaire de 1878.

34. *Programme de l'École supérieure d'agriculture.* —V. les Annuaires de 1879 et de 1880.

35. *Instructions ministérielles concernant les bourses de voyage.* — V. l'Annuaire de 1881.

36. *Statuts de la Société juridique.* — V. l'Annuaire de 1881.

37. *Bourses de voyage. — Règlement. — Modifications.* (Arrêté royal du 25 juillet 1882) — V. l'Annuaire de 1883.

—

Le Séminaire américain de Louvain.

—

En 1857, plusieurs évêques d'Amérique, mus par la considération des avantages que présente Louvain, y ont établi, avec le consentement et l'approbation de S. Em. le Cardinal Archevêque de Malines, sous le patronage des Évêques de la Belgique et sous les auspices de personnes charitables, un Séminaire américain. Il a pour objet de procurer aux jeunes gens de la Belgique et des pays limitrophes, désireux de se consacrer à la belle œuvre des missions de l'Amérique du Nord, un moyen sûr et facile de suivre leur sainte vocation.

La lettre pastorale des illustres Prélats réunis, le 28 avril 1861, dans le concile provincial de Cincinnati contient le passage suivant par rapport à ce séminaire : « C'est aussi avec une joie » profonde que nous remercions nos vénérables » Frères, le Cardinal Archevêque et les Évêques » de la catholique Belgique, pour le zèle si noble » et si chrétien avec lequel ils ont coopéré à » l'établissement du Séminaire américain de » l'Immaculée Conception dans la ville de Louvain, siège de cette ancienne et célèbre Université catholique, qui a répandu tant de lustre » sur la sainte Église notre Mère. Ce Séminaire,

» fondé avec le louable concours de quelques
» Évêques de notre province, a déjà envoyé
» onze missionnaires pleins de zèle et de pru-
» dente activité. Son existence prospère nous est
» un sûr garant de tout le bien qu'il est appelé
» à rendre à notre sainte Religion; c'est là le
» résultat que nous en attendions. Nous prions
» les Prélats belges de daigner lui continuer
» leur bienveillant appui. »

Et le second concile de Baltimore, tenu en 1866, où étaient présents trente-sept Évêques et sept Archevêques, s'exprime en ces termes :

« Nous devons aussi faire mention du collège
» établi pour les missionnaires de ce pays près
» l'Université de Louvain, ce très célèbre siège
» des lettres et des sciences, par les Évêques de
» Belgique, et dont nous avons déjà recueilli des
» fruits fort nombreux et très salutaires. Car,
» depuis neuf ans que ce collège est fondé, il
» nous a envoyé plus de cinquante missionnaires
» pour travailler à la culture de la vigne du
» Seigneur. »

Au Concile actuel de Baltimore assistent deux archevêques et six évêques sortis du Collège américain de Louvain.

Les vastes bâtiments de l'ancien collège d'Alne ou Aulne, fondé en 1629 par Dom Edmond Jouvent, abbé d'Alne, près de Thuin en Hainaut, ont été acquis et appropriés pour le Collège américain et sont devenus ainsi une nouvelle pépinière de missionnaires.

Pour les conditions d'admission comme élève, on doit s'adresser à Mgr J. De Nève, prélat domestique de Sa Sainteté, vicaire général de l'évêché de Détroit et président du collège, rue de Namur, n° 110.

—

APPENDICE.

—

ANALECTES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN.

Décès de Sa Grandeur Mgr Henri BRACQ, évêque de Gand.

—

Un des chefs vénérés de l'Université dont le dévouement à l'*Alma Mater* ne s'est jamais démenti, nous a été ravi dans le courant de cette année académique.

Le dimanche 17 juin 1888, à sept heures du matin, s'est doucement endormi dans le Seigneur Mgr BRACQ, 22e évêque de Gand. Il avait atteint l'âge de 84 ans et occupait le siège épiscopal de Gand depuis 23 ans. Il était docteur en théologie de l'Université de Louvain, prélat domestique de Sa Sainteté, assistant au trône pontifical, membre de l'Académie romaine de la religion catholique, officier de l'ordre de Léopold.

Mgr Bracq était professeur d'Ecriture Sainte au séminaire de Gand, quand il fut appelé en 1864 à succéder à Mgr Delebecque. Cette succession difficile ne pouvait tomber en meilleures mains. Grâce à son zèle apostolique et à son activité infatigable, Mgr Bracq a su continuer et développer les œuvres nombreuses et florissantes de son illustre prédécesseur, dont la mémoire est restée si grande et si vénérée dans le diocèse de Gand et dans la Belgique entière.

En prononçant l'éloge funèbre de Mgr Bracq, que la voix publique appelait le saint Évêque,

M. le chanoine Stillemans a eu raison de montrer dans toute cette vie, si bien remplie, la réalisation des paroles de l'apôtre : *Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est et futuræ.* C'est, en effet, la piété unie à l'esprit de mortification qui forme le trait caractéristique de cette vie de prêtre et d'évêque. Les lettres qu'il adressait chaque année aux religieuses de son diocèse et où l'on retrouve si bien l'esprit de paternelle bonté de S. François de Sales; son assiduité à l'étude des livres saints dont les textes sacrés forment en quelque sorte la trame de ses mandements et de tous ses écrits pastoraux; son zèle pour la maison de Dieu dont témoignent tant de paroisses qu'il a érigées, de chapelles qu'il a fondées dans son vaste diocèse; et, par dessus tout, son dévouement aux œuvres de l'enseignement populaire qu'il a multipliées en 1879 pour sauver la Flandre de la crise que traversait alors la Belgique : telles sont en raccourci les preuves de la foi généreuse et de l'abnégation chrétienne de son fécond apostolat.

Les funérailles solennelles du saint évêque ont été célébrées le mardi 20 juin, en l'église St-Bavon. Elles ont été dignes de celui dont le clergé et les fidèles tenaient à honorer la mémoire et les vertus. L'Université catholique y était représentée par une députation de professeurs à la tête de laquelle marchait le recteur

magnifique, Mgr Abbeloos, qui fut invité à tenir un des coins du poêle dans le cortège et à chanter une des absoutes.

A l'issue de la messe, M. le chanoine Stillemans a prononcé en termes éloquents l'oraison funèbre du vénérable défunt.

Mgr Bracq a été enterré à Mariakerke, dans le caveau épiscopal, construit d'après ses ordres.

Son souvenir vivra longtemps dans le vaste et religieux diocèse qu'il a gouverné avec sagesse et édifié par ses vertus.

*
* *

Le successeur de Mgr Bracq est, comme on sait, Mgr Henri-Charles Lambrecht, de Welden près d'Audenarde. Le nouvel évêque a à peine 40 ans.

Ancien élève de l'Université de Louvain, il a conquis ici, en 1875, de la manière la plus distinguée, le grade de Docteur en Théologie. Il donnait à l'Université, en qualité de professeur agrégé, un cours d'exégèse de l'Ancien Testament et le cours élémentaire d'hébreu, quand en 1877, il fut appelé au Séminaire de Gand, où il enseigna la théologie dogmatique. En 1886 il devint coadjuteur de Mgr Bracq, avec droit de succession.

Les débuts de l'épiscopat de Mgr Lambrecht donnent à l'église de Gand les plus grandes

espérances. A peine évêque, il a déjà gagné tous les cœurs, et la grande popularité dont il jouit, lui permettra de réaliser beaucoup de bien dans son diocèse, un des plus beaux fleurons, on peut le dire, de l'Église catholique.

—

Bref du 28 avril 1887
AU RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.

—

Mgr Abbeloos, recteur de l'Université, a voulu, au moment d'entrer en charge, présenter au Souverain Pontife l'hommage de son dévouement personnel ainsi que de celui du corps académique et des étudiants de l'*Alma Mater*. S. S. Léon XIII daigna répondre à la lettre du Recteur par un Bref encourageant et paternel, qui aurait dû paraître dans l'*Annuaire* précédent. Nous en publions ici le texte et la traduction :

LEO P. P. XIII.

Dilecte Fili, Salutem et apostolicam Benedictionem. — Tibi quidem Belgarum Episcopi perhonorificum iudicii sui testimonium impertivere, delata Lycei magni Lovaniensis præfectura. Tuum erit, digne sustinere illorum expectationem : immo nòn illorum tantum, sed etiam Nostram, quia Nos ipsi gravitati prudentiæque tuæ confidimus. Certe illud est a te pie ac sapienter factum, quod cum esses in eo ut ingredereris ad istud nobile munus, primum omnium deesse tibi noluisti quin ad romanum pontificem venerabundus respiceres, et hinc velut auspicia præfecturæ bene gerendæ sumeres, præclare testatus, nihil te religiosius curaturum, quam ut doctri-

nas Apostolicæ Sedis cum tibi, tum iis, quibus præes, tamquam iudicandi agendique leges, constanter proponas. Cujusmodi voluntatem tuam, etsi probe iam perspectam habebamus, tamen libenter recognovimus in proximis litteris tuis : multoque libentius, quod intelleximus in re tanti momenti consentientes tecum esse sententias clarorum virorum, qui docendi munus in ista optimarum artium sede exercent. Quamdiu talis animorum habitus in vobis permanserit, permanebit autem, uti speramus, Dei beneficio perpetuus, mire patrimonium augebitis avitæ dignitatis, atque ipsa respublica spes haud sane minores, quam Ecclesia, in Lyceo magno Lovaniensi collocabit. Plurimum vero ad omnem scientiarum laudem assecuturi estis, duce angelico Doctore. Immo quoniam in tractatione philosophiæ Thomisticæ magnopere, quod ipse confirmas, doctorum discipulorumque vestrorum viget industria, amplectenda opportunitas est, et danda diligenter opera, ut fructus inde uberiores majoresque capiantur. Hanc ad rem quædam in animo habemus, quæ per occasionem dilecto filio D. Mercier philosophiæ Thomisticæ doctori summatim indicavimus, quæque his consentanea temporibus et scientiarum incrementis utilia facile iudicabitis. Interea tibi, dilecte fili, doctoribus et alumnis fausta a Deo adprecamur, cælestiumque munerum auspicem et paternæ Nostræ benevolentiæ

testem apostolicam benedictionem peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die XXVIII aprilis an. MDCCCLXXXVII, pontificatus Nostri decimo.

LEO P. P. XIII.

—

LÉON XIII PAPE.

Cher fils, salut et bénédiction apostolique. Les Évêques Belges vous ont donné un bien honorable témoignage de leur estime en vous confiant le rectorat de l'Université de Louvain. A vous de répondre dignement à leur attente, et non seulement à leur attente, mais à la Nôtre aussi, car Nous-même Nous avons foi en votre mérite et en votre prudence. Ce fut assurément de votre part un acte de piété et de sagesse, au moment d'entrer dans vos nobles fonctions, de ne pas vouloir omettre de porter avant tout un regard de respect vers le Pontife romain et de placer en quelque sorte sous ces auspices le succès de votre administration rectorale. Vous avez voulu par là affirmer hautement que vous n'auriez rien de plus à cœur que de tenir constamment les doctrines du siège apostolique comme règles de vos jugements et de vos actions tant pour vous que pour ceux dont vous êtes le chef. Que telle fût votre résolution, Nous en avions déjà la conviction parfaite et cependant c'est avec plaisir

que Nous en avons eu la nouvelle assurance dans votre récente lettre, d'autant plus que, dans une affaire de cette importance, vous Nous mettez à même de constater l'unité de vue qui règne entre vous et les hommes distingués exerçant la charge de l'enseignement dans votre Université.

Aussi longtemps que vous persévérerez dans ces dispositions, et vous y persévérerez, espérons-Nous, avec la grâce de Dieu, vous augmenterez merveilleusement le glorieux patrimoine que vous ont légué vos prédécesseurs et votre Pays non moins que l'Église placera de grandes espérances dans l'Université de Louvain. Toutefois les plus grands résultats au point de vue de votre honneur dans les divers domaines de la culture intellectuelle vous les obtiendrez en prenant pour guide le Docteur angélique. D'ailleurs, et vous Nous le confirmez vous-même, puisque l'étude de la philosophie thomistique est l'objet d'une application active de la part de vos docteurs et de vos élèves, il faut saisir cette occasion et ne rien négliger pour faire produire à ce zèle des fruits plus nombreux et plus importants.

Dans cette intention, Nous nourrissons certains projets qu'à l'occasion Nous avons indiqués à notre cher fils D. Mercier, professeur de philosophie thomistique, et dont vous apprécierez aisément l'opportunité en regard des temps actuels et l'utilité sous le rapport du progrès des

études. En attendant. Nous demandons à Dieu ses faveurs pour vous, cher fils, pour les professeurs et les étudiants de votre Université et, comme présage des dons célestes et gage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur Notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près de St-Pierre, le 28 avril de l'an 1887, de Notre Pontificat le dixième.

LÉON P. P. XIII.

—

Jubilé Sacerdotal de S. S. Léon XIII.

—

L'Université catholique de Louvain s'est ralliée avec empressement au mouvement si admirable qui groupa les nations du monde entier autour du trône de Léon XIII pour offrir au Père aimé des fidèles, l'hommage d'une vénération et d'un dévouement sans bornes.

Le 29 décembre 1887, le Recteur magnifique accompagné de MM. Lefebvre, Descamps, Helleputte, professeurs. et de plusieurs étudiants de l'Université, eut l'honneur d'être reçu en audience particulière par le Saint-Père et de Lui remettre une adresse collective signée par les quatre-vingt membres du corps académique, une adresse des étudiants, ainsi qu'un lectrin en argent, don de l'Université plus précieux encore par sa forme artistique.

L'adresse suivante fut remise à Sa Sainteté par le Recteur au nom du corps professoral :

Beatissime Pater,

In hac communi totius orbis catholici lætitia, dum fausta recurrit illa dies qua sacerdotio initiatus Ecclesiæ militare cœpisti, Academia Lovaniensis quinquagenarium ævi spatium tantis beneficiis cumulatum tanta refertum gloria gestiens gratulatur et celebrat.

Quantum ubique hæc pia solemnisque recordatio jubilum afferat, quantumque inde erga sedem apostolicam filialis obedientiæ vinculum conseratur, abunde testantur gentium ad Te, Beatissime Pater, gratiarum actiones, præclara regum obsequia, populi christiani exhibita fides et amor : quæ ut animum tuum tot curis occupatum mira quadam consolatione perfundunt, ita nos et in Deum gratissimis et in Te devotissimis sensibus vehementer accendunt.

Nos enim valde commovet quod istud divinæ Providentiæ beneficium in decus infallibilis quo polles magisterii redundet atque unitatem Ecclesiæ roboret, ita ut in præsenti errorum colluvie Christi in terris vicarius ac supremus veritatis magister manifestius agnoscaris, Pontifex Deo acceptabilis, hominibus venerandus.

Tu sane, Beatissime Pater, ad bonas litteras disciplinas historicas et philosophicas recte colendum ita excitas omnes in grege christiano eruditiores ut vere scholarum patronus et rector dici merearis, quippe qui catholicis viris doctrinæ cum sacræ tum profanæ addictis singularia benevolentiæ signa præbere, eisdemque et eorum operibus favere ubique gentium nunquam desinas.

Ast nos hujus catholicæ Universitatis doctores in primis meminisse juvat a Paternitate Tua, inter innumeras maximarum rerum sollicitudines, peculiare quoddam ac præcipuum erga

gentem nostram foveri studium, curam quoque singularem Academiæ nostræ olim præsentia tua cohonestatæ, nunc vero, præter alia multa paterni animi testimonia, verbo et scriptis exhibita, depicta etiam nobili Tui imagine a Te donatæ in liberalissimæ propensionis memoriam perennem.

Liceat igitur nobis, Beatissime Pater, tot erga te effusis officiis qualecunque obsequium nostrum coniungere, ac gratissimos animorum sensus in Leonem Pontificem dilectissimum, quinquagesimum sacerdotii sui natalem agentem, cum hac unanimi magistrorum declaratione, tum oblato munere vel exiguo expressos exhibere.

Plane confidimus, Beatissime Pater, hæc nostra pietatis argumenta Tibi haud ingrata fore; Deum vero omnipotentem qui omnium bonorum fons est uberrimus enixe deprecamur ut anni Tui augeantur in longitudinem dierum, crescant in dies omnium erga te amor rerumque a Te gestarum gloria, demum in senectute bona conspicias pacem Ecclesiæ Tuis partam laboribus integramque throni Tui restitutam majestatem.

Nos interea scientiis colendis, fidei tuendæ alacri animo Te duce, Te auspice incumbere conabimur ea benedictione suffulti quam paterno animo filiis obsequentissimis et amantissimis consueta benevolentia digneris impertire.

SANCTITATIS TUÆ
humillimi servi et filii devotissimi.

Voici le texte de l'adresse des étudiants présentée à la même occasion :

Très Saint Père,

Au moment où la chrétienté tout entière élève au ciel de ferventes actions de grâces pour la bénédiction départie à Votre Sainteté, les étudiants de l'Université catholique de Louvain manqueraient à toutes leurs traditions les plus chères, s'ils ne venaient offrir au pied du trône apostolique leurs félicitations respectueuses, leur filial attachement, l'hommage de leur foi.

C'est un spectacle qui nous ravit, Très Saint-Père, de voir votre intrépide vieillesse, loin de plier sous le poids des années, porter sans fléchir le fardeau de la triple couronne, embrasser dans ses actives sollicitudes les intérêts chrétiens du monde entier, déployer d'autant plus d'énergie qu'elle est plus dénuée de tout secours humain, et forcer l'admiration du siècle, à force d'héroïsme, de charité, de bienfaits.

Ce qui nous émeut jusqu'au fond du cœur dans cette circonstance solennelle, c'est de savoir aussi combien vous aimez notre patrie, et combien cette université vous est chère. Non content de multiplier sans cesse les témoignages de votre bienveillante sollicitude pour nos progrès et notre avenir, non content d'accueillir avec une paternelle bonté tous ceux d'entre nous que la piété filiale amène parfois au pied de votre

trône, vous avez voulu, Très Saint-Père, que votre image magnifique devînt le joyau de notre musée universitaire, afin de nous rappeler à toute heure votre paternelle tendresse, et vous avez délégué au milieu de nous votre nonce apostolique, afin qu'il vînt nous redire expressément combien Vous nous aimez.

Tant de bonté vous a gagné tous nos cœurs. Nous nous réjouissons avec vous de voir la fête d'un père bien-aimé porter la joie jusqu'aux extrémités du monde. Nous nous réjouissons de voir vos vues généreuses appréciées, vos travaux bénis par la Providence, vos efforts incessants couronnés de succès, votre nom chéri, respecté d'un bout à l'autre de l'univers, non seulement parmi les chrétiens, mais aussi parmi les nations infidèles. Jamais, au milieu des épreuves, la terre ne vit une telle extension du royaume de Dieu.

Tous nos vœux, Très Saint-Père, accompagnent vos vœux, vos prières, vos travaux apostoliques. Puissiez-vous longtemps encore présider glorieusement aux destinées de l'Église. Puissiez-vous saluer les années de votre Jubilé épiscopal, jouir du bonheur de contempler la pacification religieuse de l'Europe et du monde, et, aux acclamations de l'Italie même, voir la Ville Éternelle rendue, sous votre sceptre, à ses immortelles destinées.

Prosternés humblement aux pieds de Votre

Sainteté, nous vous prions d'agréer, comme un bon père, les sentiments de vénération profonde et d'attachement filial, qui unissent nos cœurs à Votre Sainteté.

Nous prions Dieu de vous conserver longtemps à notre amour, et nous vous demandons, Très Saint-Père, pour tous les fils de l'Université catholique de Louvain, votre bénédiction apostolique.

DE VOTRE SAINTETÉ,

Les très humbles et très dévoués serviteurs et fils.

Sa Sainteté daigna accueillir ces deux adresses avec l'expression de la bonté la plus affectueuse. Il voulut même qu'elles fussent publiées dans le *Journal de Rome.* La députation de l'Université catholique s'en revint comblée des preuves de sa tendresse paternelle, de ses encouragements et de ses bénédictions.

LETTRE

de Son Éminence le Cardinal RAMPOLLA, secrétaire d'état de S. S. Léon XIII, à Mgr ABBELOOS, Recteur Magnifique de l'Université catholique de Louvain.

—

Illustrissimo e Reverendissimo Signore,

Il S. Padre, che accoglieva con paterna compiacenza e con particolare soddisfazione le proteste dí ossequio e dí attaccamento rinnovate dai componenti cotesta Università in occasione del sacerdotale suo giubileo, mi commetteva di rendere ad essi azíoni di grazie pel dolce conforto che aveangli procurato con tale omaggio.

Il qual conforto è tanto più vivo e profondo, quanto più affettuosi alla sua Persona e divoti alla Sede Apostolica continuano a dimostrarsi coloro, che sono destinati ad insegnare le scienze e le lettere, e coloro che ne seguono i corsi in cotesto celebre ed illustre Ateneo.

Volendo portanto la Santità Sua dar loro contrassegno di gratitudine e pegno ulteriore di benevolenza, imparte agli uni ed agli altri una speciale Benedizione, pregando il Signore di ricolmarli delle divine grazie perchè si tengano saldí ne' sentimenti onde sono animati e procurino alla Chiesa ed alla Società quei vantaggi che da essi attendono.

Ciò detto in ossequio al sovrano ordine ricevutone, profitto ben volentieri dell' opportunità per conformarmi con sensi della più distinta stima.

Di vostra Signoria illustrissima
Affettuosissimo per servirla

M. Card. RAMPOLLA.

Roma, 27 marzo 1888.

Monsignr Abbeloos, Rettore dell' Università cattolica di Lovanio.

—

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

Le Saint-Père, après avoir accueilli avec une complaisance paternelle et une satisfaction particulière les protestations de respectueuse obéissance et d'attachement que Lui ont renouvelées les membres de votre Université à l'occasion de Son Jubilé sacerdotal, m'a chargé de leur exprimer Ses remercîments pour la douce consolation qu'un tel hommage Lui a procurée.

Cette consolation est d'autant plus vive et plus profonde que les hommes à qui est confié le soin d'enseigner les sciences et les lettres aussi bien que les jeunes gens qui en suivent les leçons dans votre célèbre et illustre institut continuent à se montrer plus affectueux envers Sa Personne et plus dévoués au Siège apostolique.

C'est pourquoi Sa Sainteté, voulant en retour leur donner une marque de gratitude et un nouveau gage de bienveillance, accorde aux uns et aux autres une bénédiction spéciale et prie le Seigneur de les combler de ses grâces divines pour qu'ils se maintiennent avec fermeté dans les sentiments qui les animent et qu'ils assurent à l'Église et à la Société les avantages qu'elles attendent d'eux.

Après avoir obéi en écrivant ces lignes à l'ordre souverain que j'ai reçu, je profite avec plaisir de l'occasion pour me dire encore une fois avec les sentiments de l'estime la plus distinguée.

De votre Seigneurie illustrissime
le très affectueux serviteur

M. Card. RAMPOLLA.

Rome, 27 mars 1888.

Monseigneur Abbeloos, Recteur de l'Université catholique de Louvain.

—

BANQUET RECTORAL

AUX HALLES UNIVERSITAIRES.

—

Le jeudi 2 février, l'Université célébrait sa fête patronale. A cette occasion Mgr Abbeloos a réuni tous les professeurs en un banquet donné aux Halles universitaires, dans la vaste salle des Promotions. Les membres du corps académique étaient au grand complet : parmi les vétérans de l'enseignement supérieur, assis à la table rectorale, se trouvaient notamment : MM. les professeurs baron Michaux, Van Beneden, Smolders, Delcour, Thonissen, Nève et De Jaer.

A l'heure des toasts, le Recteur magnifique s'est levé et a prononcé les paroles suivantes, soulignées à différentes reprises par d'unanimes applaudissements :

MESSIEURS LES PROFESSEURS,

Les douze premiers mois de notre vie commune m'ont paru emportés avec une rapidité plus grande que les années antérieures, déjà bien nombreuses hélas, de mon existence. Ce qui me console de cette fuite précipitée du temps, c'est la conscience, plus vivace à chaque heure, de l'inaltérable affection qui me rattache à l'Université catholique et aux membres si distingués, si méritants du corps professoral.

Le recteur et les professeurs n'ont pu, cette année, à la date traditionnelle du 1er janvier, échanger dans une entrevue personnelle, leurs vœux et leurs sentiments réciproques; mais leurs âmes ne se trouvèrent pas moins unies, ce jour, sous le charme des plus bienfaisantes, des meilleures impressions que l'on puisse éprouver en ce monde. Nous jouissions, quelques uns de vos collègues et moi, du privilège de vous représenter tous, dans l'immense basilique vaticane, aux pieds du Père commun des chrétiens. Je n'essayerai pas, Messieurs, de vous redire la majesté de cette messe jubilaire, célébrée par Léon XIII sur le tombeau glorieux du premier vicaire de Jésus-Christ. Les princes de l'Église, les Évêques, les ambassadeurs des chefs d'État de tout l'univers, 30,000 fidèles d'élite prosternés en prières et unanimes dans leurs vœux, tous ces cœurs éclatant, à l'apparition du Pontife, en acclamations spontanées ou en sanglots émus, quelle scène touchante et grandiose, et quel éloquent hommage!

Jamais peut-être la puissance d'attraction, la primauté morale, dont les papes sont divinement investis au sein de l'humanité ne sont apparus plus tangibles que sous le pontificat et dans la personne de Léon XIII. Ses hautes vertus, sa doctrine élevée, sa pénétrante intelligence, son universelle sollicitude, les larges conceptions de son génie, son incomparable sagesse lui pré-

parent partout des triomphes pacifiques au bénéfice de l'Église et de la société civile.

On se sent doublement heureux d'être catholique sous le gouvernement de ce grand Pape ; et, il est permis de l'ajouter, Messieurs, on se félicite, on est fier d'appartenir à cette Université à laquelle le Saint-Père a voué un intérêt particulier. Nous fîmes, à Rome même, une expérience nouvelle de son affection spéciale, le jour où il nous fut accordé de déposer à ses pieds avec l'hommage de notre don jubiliaire la filiale expression de nos respectueuses félicitations. Le Saint-Père les agréa avec une souveraine bienveillance, il mit à nous accueillir un empressement que l'affluence des pèlerins et le fatigant encombrement des affaires les plus importantes ne nous permettaient point d'espérer. Durant vingt minutes il daigna nous entretenir, avec une connaissance merveilleuse des moindres détails, au sujet des personnes et de l'enseignement de l'Université, et, comme témoignage de sa bonté paternelle, il voulut embrasser expressément dans la bénédiction qu'il nous donna les professeurs et les étudiants de l'institution qui lui est si chère ainsi que tous les membres de leurs familles.

Nous prîmes congé, Messieurs, tout embaumés des meilleurs souvenirs et bien persuadés que ces étrennes romaines vous seront agréables et vous porteront bonheur.

Quelques jours après notre départ, recevant en audience Mgr l'archevêque de Malines et NN. SS. les évêques de Tournai et de Namur, le Saint-Père se reprit à parler de ce qui abonde en son cœur. Mgr l'archevêque m'a rapporté cette partie de l'entretien, et Sa Grandeur me pardonnera volontiers de vous la communiquer aujourd'hui. L'Université catholique, a dit en substance le Saint-Père à nos vénérables chefs, l'Université catholique est votre honneur, comme elle est ma consolation et ma joie. Il faut qu'elle soit toujours la première en tout et qu'elle progresse sans arrêt. Ce n'est pas assez pour elle de former des prêtres, des médecins, des avocats, des notaires, des ingénieurs instruits; je désire qu'elle soit dotée, en dehors de l'enseignement professionnel, de chaires spéciales où l'on s'applique à façonner des jeunes gens d'élite à la science haute et désintéressée. Et c'est la philosophie qui doit servir de couronnement naturel, de synthèse générale des diverses branches du savoir humain.

Messieurs les Professeurs, nous espérons, que l'Épiscopat belge trouvera le moyen de réaliser ce vœu qui tient au cœur du Souverain Pontife.

Et quant à vous, vous rivaliserez toujours de zèle, j'en suis sûr, pour seconder ces vues élevées, ces projets féconds; vous serez dans l'avenir ce que vous avez été dans le passé : la consolation du chef de l'Église, les meilleurs

soutiens de notre dynastie et de nos institutions nationales, les champions du travail et de la science, la couronne glorieuse de l'*Alma Mater!*

Vous demeurerez aussi, Messieurs, — permettez-moi ce souvenir donné en cette circonstance à nos chers étudiants, — les maîtres toujours et en tout dévoués, les amis bienveillants de ces dix-sept cents jeunes gens qui fréquentent notre Université, qui viennent de tous les points du pays et de tant de nations étrangères y chercher le lumineux aliment, les trésors de la science et que nous entourons tous. — ils le savent et j'aime à le redire ici, d'une égale et toute cordiale affection.

Je lève mon verre et bois à Léon XIII, notre illustre et grand Pontife.

J'associe, dans une pensée de respectueuse gratitude au nom vénéré de Léon XIII les noms bien-aimés de nos augustes souverains, LL. MM. le Roi et la Reine, qui, récemment encore, dans l'audience particulière qu'ils ont daigné m'accorder, m'ont donné des preuves nouvelles de leur vive sympathie pour l'Université de Louvain et qui savent que la patrie et la dynastie comme l'Église, peuvent compter sur la jeunesse qui sort, chaque année, du sein fécond de l'*Alma Mater*.

Je bois en même temps à la prospérité de la grande famille universitaire, de tous mes chers collaborateurs du corps académique.

Mgr Cartuyvels a porté ensuite le toast au Recteur magnifique. Il a montré combien l'accueil fait à Rome au Recteur et aux délégués de l'Université, honorait notre grande Institution d'enseignement supérieur. Il a signalé également comme titre d'honneur l'accueil récent fait au chef de l'Université par nos bien-aimés souverains. Les paroles de Mgr le Vice-Recteur ont été chaleureusement acclamées par tous les membres du corps académique.

Mgr Abbeloos remercia en quelques mots plein d'à-propos. Signalons encore une ovation enthousiaste faite, vers la fin du banquet, « aux anciens de l'Université, » groupés autour du Recteur magnifique.

Fêtes jubilaires du 6 mai 1888.

—

L'Association des Anciens Étudiants de l'Université catholique de Louvain a célébré, le dimanche 6 mai 1888, à l'occasion de son assemblée générale, le XXV[e] anniversaire de sa fondation.

Un nombre très considérable d'anciens disciples de l'*Alma Mater* ont voulu assister à cette réunion fraternelle, heureux de renouer de vieilles et bonnes relations, et de se rajeunir au souvenir de leur vie universitaire.

De son côté la Société Générale des Étudiants actuels fêtait sa dixième année d'existence.

Ainsi un double anniversaire réunissait dans un même élan de reconnaissance et de joie les étudiants actuels et devanciers ; heureuse rencontre qui, en rapprochant les membres anciens et nouveaux de la famille universitaire, manifestait avec éclat que le même esprit, un esprit de foi et de patriotisme, ne cesse d'animer les générations qui se succèdent à Louvain.

La ville entière participait, peut on dire, à la solennité jubilaire, tant étaient nombreuses les maisons qui avaient arboré le drapeau national.

Après la Messe et le *Te Deum* chantés par Mgr le Recteur magnifique, une assemblée générale eut lieu au grand auditoire du collège du Pape.

M. le président comte de Liedekerke de Pailhe donna lecture du rapport suivant, souvent interrompu par les témoignages de satisfaction de l'assemblée :

MESSIEURS,

L'Association des Anciens Étudiants de l'Université de Louvain accomplit sa 25e année d'existence. Elle fut fondée à Malines le 21 août 1863, à la sixième séance de la première assemblée générale des catholiques de Belgique.

Le projet de cette *Union*, suggéré, je pense, par Mgr de Ram et Mgr Laforet, fut étudié dans une section dont faisait partie votre président actuel et plusieurs autres anciens élèves de l'*Alma Mater;* il fut voté par des acclamations unanimes dans une séance à laquelle assistaient plus de trois mille personnes. Les statuts furent arrêtés séance tenante et plus de deux cents membres y adhérèrent dès le premier jour.

L'avocat Paul Van Biervliet, que la mort nous a enlevé trop tôt, exposa à la célèbre assemblée les motifs et le but de cette œuvre nouvelle. Dans son rapport il disait : « Depuis bien longtemps nous éprouvions le désir de posséder un centre de réunions, un quartier général en quelque sorte, et d'y venir nous retremper parfois à la suite des luttes et des difficultés de la vie.

» Dispersés par tout le pays, placés chacun à son poste que la Providence nous a assigné,

nous sentons le besoin de venir quelquefois saluer le drapeau de l'*Alma Mater* et de puiser dans les forces de l'association une énergie et une confiance nouvelle pour combattre sous l'égide de ce drapeau vénéré.

» L'occasion nous a paru particulièrement propice aujourd'hui pour réaliser enfin ce désir. Le moment est bien opportun.

» Nous voyons nos adversaires réunir toutes les forces de l'association pour parvenir à leurs fins; il faut que la grande armée catholique, elle aussi, s'organise de plus en plus. Nous avons pensé que le temps était venu d'y ajouter un bataillon de plus.

» Les anciens étudiants de Louvain, si nombreux dans cette assemblée, ont donc décidé ce matin qu'ils constitueraient entre eux une fédération permanente et générale. Cette association, qui aura son siège à Bruxelles, sera organisée par un comité que le bureau provisoire est chargé de constituer et auquel succédera plus tard un comité permanent nommé par l'assemblée générale. L'association aura à la fois pour but de resserrer entre ses membres les liens d'une fraternelle sympathie et de perpétuer parmi eux les traditions catholiques et nationales (1). »

(1) Voir *Assemblée générale des catholiques de Belgique*, 1re sess. 1863. Bruxelles, Goemaere, t. I, p. 236-237.

Telle est l'origine de notre Association. C'est après nous et sur le modèle de la nôtre que se sont formées les nombreuses associations du même genre qui existent aujourd'hui en Belgique.

Fondée à cette grande et solennelle réunion de Malines, notre œuvre a reçu à ses débuts comme un baptême solennel et cette grâce spéciale semble lui avoir donné une vitalité particulière; elle a grandi rapidement; au Congrès de Malines, en 1863, nous étions 200, demain nous serons 3000. *(Bravos)*

Vous connaissez tous nos statuts qui sont très simples et qu'on peut résumer de la manière suivante :

L'art. 1er indique le double but poursuivi par l'Association.

a) entretenir les liens d'amitié, conserver la communauté de principes entre les anciens étudiants de Louvain.

b) procurer à un certain nombre de jeunes gens peu favorisés des dons de la fortune les moyens de suivre les cours de l'Université.

Les art. 3 à 7 règlent l'administration de notre Société en établissant un comité central siégeant à Bruxelles, et des comités locaux constitués en province.

Les art. 8 à 10 déterminent les points qui concernent nos assemblées générales.

Enfin l'art. 11 fixe la cotisation à 5 fr. par an (qui peut se racheter par un versement de 100 fr.).

Le comité central est composé de 15 membres. Nos 18 comités locaux renferment chacun de 5 à 9 membres. — Quel nombreux personnel administratif et quel maigre budget en apparence que celui que peut produire des cotisations de 5 fr., et cependant tous les frais généraux d'impression et de correspondance payés, notre Association a distribué en bourses d'études à 363 jeunes gens, la somme de fr. 158,437-50, en y comprenant, il est vrai, les quatre bourses de fondation et quelques-unes données par un membre du comité central. Ce chiffre de 158,437 fr. peut se décomposer de la manière suivante :

Pour les 20 premières années 102,125 fr.; moyenne année 5,100 fr.

Pour les 5 dernières années 56,312 fr.; moyenne année 11,262 fr.

En admettant que pendant les 25 années prochaines les ressources de notre Association continuent à progresser même moins rapidement que depuis son origine, le rapport de l'année 1913 pourra présenter un chiffre de sommes distribuées s'élevant à plus d'un demi-million. N'est-ce pas là, Messieurs, un joli résultat de la la multiplication de la pièce de cinq francs? *(Très bien!)*

Il serait trop long d'exposer en détail tout ce qui a été fait au point de vue de la direction et de l'administration de notre Association; un résumé des procès-verbaux de nos assemblées

générales et des discours prononcés à nos banquets annuels m'exposerait au danger de vous dire des choses que vous savez comme moi pour les avoir entendues ou lues dans nos comptes rendus; permettez-moi cependant de vous rappeler quelques points qui me paraissent plus saillants ou plus importants dans les annales de l'Association.

Votre comité central renouvelé partiellement chaque année a élu successivement cinq présidents. Dans une œuvre collective et décentralisée les dévouements doivent être nombreux et la responsabilité de la direction centrale est moindre; elle a cependant son importance, surtout dans la période des débuts. Notre Association a eu l'avantage de trouver dans ses trois premiers présidents, des hommes supérieurs : MM Alphonse De Becker, Prosper Staes et Th. De Lantsheere. Des fonctions publiques importantes les ont obligés successivement à donner leur démission et de membre du comité central et de président, mais ils ont continué à témoigner de leur sollicitude envers notre œuvre et nous sommes heureux de pouvoir acclamer aujourd'hui la présence de MM. De Becker et De Lantsheere. *(Applaudissements.)*

En 1871, quand M. De Lantsheere renonça à nous présider pour devenir ministre de la justice, notre association était bien établie; elle comptait 868 membres et distribuait 17 bourses, soit 4250 fr.

Le comte Ad. de Ribeaucourt fut élu président et le resta jusqu'en 1879, époque à laquelle votre rapporteur le remplaça. Dans cette seconde période de 17 ans, le nombre de nos membres a triplé et nos ressources ont suivi la même progression. Notre association s'est développée comme la grande œuvre à laquelle elle est attachée, celle de l'Université, et il me semble que la manière dont nous sommes constitués, accentue le caractère belge de l'Université. Notre comité central, siégeant à Bruxelles, et nos 18 comités locaux, établis en province, forment une institution un peu compliquée peut-être, mais qui fait ressortir la diffusion de l'influence de notre *Alma Mater* et son action dans toutes les parties du pays.

Les rapports de l'Association avec l'Université ont toujours été ce qu'ils devaient être par la force des choses, c'est-à-dire excellents. A Monseigneur de Ram, un des fondateurs de notre œuvre, succédèrent comme recteurs Mgr Laforet, Mgr Namèche et Mgr Pieraerts qui, chaque année, lors de nos assemblées générales voulaient bien nous accueillir cordialement, assister à notre banquet et nous encourager par les paroles les plus bienveillantes. Nous avons pris une large part au jubilé universitaire de 1884. Tous nos comités se sont mis en mouvement pour préparer ce magnifique cortège historique dont la réussite dépassa toute attente. Mgr Abbe-

loos a voulu, dès le début de son rectorat, suivre les traditions de ses prédécesseurs. C'est lui qui, à notre assemblée générale de l'an dernier, a insisté pour que nous fêtions les *noces d'argent* de notre Association en nous réunissant plus solennellement, et il a contribué de la manière la plus aimable à l'exécution de ce projet. C'est lui qui aujourd'hui nous reçoit, tout en étant, ainsi que Mgr Cartuyvels, notre invité au banquet de tout à l'heure. *(Adhésion)*

Je voudrais, pour que mon rapport fut complet, pouvoir vous nommer, pour les remercier, tous ceux qui se sont dévoués aux intérêts de notre Association, mais que de noms j'aurais à citer et je m'exposerais à en oublier. Je suis donc forcé, pour ne pas être trop long, de me borner à témoigner la reconnaissance due par notre œuvre à tous les membres dévoués de nos 17 Comités et de l'Union des Ingénieurs. Ces derniers auraient même droit à une mention spéciale, à cause du grand nombre de membres qu'ils ont fait inscrire parmi nous.

La collation des bourses d'études est une de nos tâches les plus délicates. Les nombreuses demandes qui nous sont adressées sont d'abord renvoyées suivant leur origine aux différents comités locaux pour information, puis examinées à Bruxelles et à Louvain et enfin soumises au comité collateur, composé du bureau du comité central et de délégués de chaque comité pro-

vincial. C'est en passant par cette filière que les 353 protégés de l'Association ont été choisis dans un nombre double ou triple de candidats.

Le rapport de chaque année indique le résultat des examens subis par nos jeunes gens et toujours vous les avez trouvés satisfaisants. Ceux des trois sessions de février, juillet et octobre 1887, ne sont pas inférieurs.

Les voici : 1 plus grande distinction;
9 grandes distinctions;
15 distinctions;
20 satisfactions;
2 échecs seulement.

Vous voyez, Messieurs, que les bourses de l'Association ne sont pas confiées sans discernement et c'est au comité collateur que nous devons ces résultats. En sept ans, 282 examens dont 208 admissions avec un grade. *(Applaudissements.)*

En terminant ce rapport nous ne devons pas oublier ceux que la mort nous a enlevés depuis vingt-cinq ans. Ils sont au nombre de 200 environ et chaque année nous assistons à une messe à leur intention.

Plusieurs furent des ouvriers de la première heure ayant supporté le poids du jour et de la chaleur, d'autres nous ont été enlevés à la fleur de l'âge et au début de leur carrière sociale : à tous nous adressons un souvenir pieux et reconnaissant. *(Approbation.)*

Et l'avenir de notre Association quel sera-t-il? Restera-t-elle stationnaire? Allons-nous nous contenter de remplir par quelques nouvelles recrues les vides que la mort et l'éloignement font parmi nous? C'est aux étudiants actuels de résoudre cette question et pour moi leur réponse n'est pas douteuse. Leur nombre à Louvain va toujours grandissant, ils marcheront sur les traces de leurs prédécesseurs, et, encouragés par les résultats que je viens de mettre sous vos yeux, ils viendront tous grossir nos rangs; il nous apporteront l'ardeur et le dévouement de leur jeunesse murie par de fortes études, ils soutiendront et remplaceront ceux d'entre nous que d'autres devoirs absorbent ou que la mort enlève.

Dans quelques années nous serons six mille et notre budget sera doublé. *(Bravos.)*

Après le rapport du comte de Liedekerke, la parole est donnée à M. Van Geersdaele, chargé de présenter le rapport décennal de la Société Générale des Étudiants, dont il est le président. Citons un passage de ce discours où se reflètent les sentiments chrétiens et patriotiques des étudiants de Louvain :

Longue vie au successeur de Pierre! A lui nos cœurs, nos vœux, notre vie! Que Dieu garde cet admirable et courageux vieillard pour qu'il puisse voir de ses yeux la paix rendue à l'Église et le pacifique triomphe de la vérité! Que Dieu

répande au centuple sur sa tête vénérée les bénédictions qu'il daigne avec tant de tendresse en toute circonstance, épancher jusqu'à nous. *(Acclamations.)*

Nous aimons la patrie et nous sommes attachés de cœur à notre dynastie nationale. Nés sur un sol comblé de tous les dons du ciel, fiers de sa glorieuse histoire, nous nous préparons par le travail à prendre place un jour dans la vie publique et à fournir à notre chère Belgique le concours de notre humble talent dans toutes les carrières. Nous aimons nos lois, résultante traditionnelle de nos mœurs et de notre histoire; ce n'est pas nous qui parlerons jamais d'arracher des pierres vermoulues à l'édifice qui abrite nos libertés et notre vie nationale! Nous sommes royalistes; et chaque fois qu'il nous est donné d'exprimer nos sentiments à notre dynastie, ce ne sont jamais que ceux de la plus inviolable fidélité. *(Vive adhésion.)*

Toutes les nobles causes trouvent en nous de généreux défenseurs. En attendant que l'arène politique nous soit ouverte, comme elle l'est à nos aînés (qui n'y font pas mauvaise figure, s'il faut en juger par ceux qui nous honorent aujourd'hui de leur présence) s'il est une arène où le dévouement chrétien aime à se donner carrière, c'est le souci des malheureux. Je n'ai pas à redire le bien réalisé parmi nous par les sept conférences de St-Vincent de Paul et par notre École catholique d'Adultes.

Mgr le Recteur se leva ensuite pour clore la séance et pour en marquer la signification. Il s'acquitta de cette tâche dans les termes suivants :

MESSIEURS,

Les deux orateurs que vous venez d'entendre, M. le comte de Liedekerke, dans son brillant rapport, et M. le Président de la Société Générale des Étudiants, avec les accents généreux de la jeunesse, se sont élevés à la hauteur des pensées et de l'attente de cette solennelle assemblée. Invité à prendre la parole après eux, c'est au nom de l'Université que je m'adresse à vous, animé de ce sentiment de fierté et de tendresse qui monte à cette heure au cœur de l'*Alma Mater!* Elle contemple, en ce vaste auditoire, l'élite de ses disciples, de ses enfants venus de toutes parts se grouper autour d'elle : à ce spectacle, elle n'a pu retenir sur les lèvres le *Te Deum* de la reconnaissance et de l'allégresse catholique; mais après avoir fait monter à Dieu, sous les voûtes du sanctuaire, ses ferventes actions de grâces, il est juste qu'elle vous témoigne, par mon organe, la vive part qu'elle prend à la joie de votre glorieux anniversaire.

Il représente cinq lustres de noble et féconde activité, et votre président actuel a pu, mieux que nul autre, en rappeler les débuts et en retracer l'histoire, car il a le droit de dire : *quorum pars magna fui. (Appl.)*

Honneur à ces aînés de la famille universitaire qui ont conçu et réalisé une pensée si digne d'eux! Au terme de leurs années d'études, à la fois si longues et si fugitives, laborieuses mais pleines de charme, ils voyaient se lever le jour assombri du départ et des adieux; l'espace allait séparer ces compagnons de travail, longtemps réunis sous les voûtes de nos vieilles halles, groupés autour des mêmes chaires, à genoux aux pieds des mêmes autels : et ils se sont dit que l'éloignement et l'absence, qui désagrègent jusqu'au ciment des âmes, ne devaient point avoir de prise sur les frères de Louvain, sur les enfants de l'*Alma Mater!* — Ils se reverront donc, ils pourront retremper à leur source les ardeurs de leur jeunesse, la séparation perdra ses amertumes, et le temps lui-même, ce tombeau de tant d'affections et de rêves, restera pour tous — selon le mot du poète — « ce voyageur ami, père du souvenir. » *(Très bien!)*

La Fédération des Anciens Étudiants était créée, avec cette spontanéité qui est le gage du succès, elle avait jailli de deux cents cœurs — car nous n'étions que deux cents alors — animés du même désir d'assurer la permanence du lien universitaire et d'abriter le souvenir de nos années d'études sous l'aile d'une incessante et délicate générosité. Aujourd'hui, l'Association compte dans son sein trois mille membres, répandus dans toutes les sphères de l'activité

humaine : au barreau, à la tribune nationale, dans la magistrature, dans la presse, dans l'industrie, dans les rangs du clergé, au service de toutes les souffrances, à la tête des Associations ouvrières et des Institutions charitables, dans les assemblées de la nation et jusque dans les conseils du Souverain ! *(Bravos.)*

Merci, Messieurs, d'être venus si nombreux pour attester par votre présence la vitalité de votre œuvre et l'importance que vous y attachez.

Rien de puissant, rien de stable ne se fait en ce monde que par l'association. L'association, c'est la famille, c'est l'école, c'est la patrie, c'est la religion.

Vous, Messieurs, qui montez encore vers les sommets, et nous qui descendons déjà le versant de la vie, quand nous pensons à ce premier foyer où se passèrent rayonnantes et heureuses notre enfance et notre jeunesse, n'y trouvons-nous pas la douce trinité du père, de la mère, des enfants, faisceau merveilleux de pureté, de force et d'amour ?

Et quand nous portons nos regards vers des horizons plus vastes, n'est-ce pas encore sous la forme d'une association séculaire où viennent converger les intérêts, les luttes, les souffrances et les gloires du peuple belge, que nous apparaît la patrie ;

Jouissant aujourd'hui, sous une dynastie de notre choix, du bienfait de l'indépendance, nous

sommes d'autant plus attachés à cette patrie que nous nous sentons en communion avec tous ceux qui à travers les âges ont concouru à la fonder, avec ces viriles communes surtout dont les héros luttèrent si vaillamment, par la bonne et la mauvaise fortune, pour conquérir la liberté de chacun par le dévouement de tous! *(Bravos.)*

Et la religion elle-même, Messieurs, que des théoriciens fantaisistes ont vainement essayé de ramener au concept étriqué d'un phénomène individuel et solitaire, n'est-elle pas dans son épanouissement complet, dans la réalité de sa forme excellente, l'Église des saints, la société de ceux qui croient au Dieu révélateur sous l'autorité visible de l'infaillible Pontife, dans la communion des Évêques et des pasteurs de nos âmes? *(Nouveaux applaudissements.)*

L'association est la force vive de la terre, elle est le levier providentiel de toutes les grandes entreprises, la source de toutes les grandes œuvres.

L'Université catholique est une de ces œuvres, issue d'une fécondité qui ne se repose pas et basée sur l'unité qu'engendre la foi et que cimente la charité.

Lorsqu'on vous demande de quel enseignement vous êtes les fils et les témoins, ne répondez-vous pas avec une juste fierté : nous sortons de l'Ecole que nos pères ont fondée pour la défense de leur foi, que les pasteurs de nos âmes ont

relevée de ses ruines et dont quatre siècles proclament, dans une solidarité triomphante, les succès croissants et l'indéfectible honneur.

Nous appartenons à cette École vraiment nationale qui, après avoir été, sous tant de dominations étrangères, la cité commune des intelligences en notre pays et avoir ainsi puissamment concouru à la conservation du caractère du peuple belge, tient à honneur de demeurer fidèle aux meilleures traditions de la nation et verse chaque année sur le sol de la patrie un flot de générations nouvelles, dévouées de cœur et d'âme à leur foi et à leur roi, toutes attachées à notre pacte fondamental et à nos libres institutions.

Et aux liens qui vous unissent comme fils d'un même enseignement, votre association, Messieurs, ajoute un lien nouveau, indestructible. Désormais, dans la lutte qui est la vie de l'homme sur la terre, sur tous les points du pays et même au sein des nations étrangères, dans les carrières les plus diverses, vous restez confédérés et frères pour combattre ensemble autour du même drapeau. Dans cette ligue glorieuse, vous associez des forces qui ne peuvent se diviser que pour le malheur des hommes : la religion et la civilisation. Et pour le triomphe, pour la suprématie de cette double cause, vous devenez légion.

Là, où deux ou trois d'entre vous se réuniront en mon nom, avait dit le divin Maître, je serai au milieu d'eux.

Admirez, Messieurs, comment il vous a tenu parole.

La présence du Christ au milieu de vous est attestée par la divine fécondité de vos œuvres. Ouvrez le livre d'or de votre société. Grâce à votre puissant concours, Louvain est un centre d'où rayonne vers tous les points du pays et de l'étranger cette activité qui se fortifie à mesure qu'elle s'exerce.

Qu'une entreprise nouvelle se fonde pour le secours de l'infortunée, pour la propagande des pensées d'affranchissement et de justice, pour la défense et la protection de l'ouvrier, pour la diffusion des lumières et de l'instruction, qu'une initiative généreuse se manifeste, sans crainte d'erreur l'on pourra dire qu'elle n'est pas étrangère aux étudiants de Louvain, qu'ils y ont mêlé leur cœur et leur dévouement.

Encore un coup, Messieurs, regardez ce que vous avez réalisé par votre activité. N'est-il pas vrai que votre œuvre perpétue et centuple les impulsions reçues au foyer de l'*Alma Mater?*

Dans cette cité même ce sont des membres de votre association qui ont institué les conférences de St-Vincent de Paul, répandues maintenant dans la Belgique entière, grâce surtout aux anciens étudiants de Louvain. D'autres ont créé pour les enfants des travailleurs les écoles d'adultes si riches en dévouements et en heureux résultats. A l'exemple des maîtres illustres

d'autrefois, vous avez fondé de vos deniers des bourses d'étude pour subvenir, en compensation des ressources cruellement enlevées à l'enseignement libre, à des intelligences mieux servies par le talent que par la fortune. — C'est par vous que fleurissent ces cercles religieux, charitables, artistiques et politiques, où se retrempent, devant les grands images de Dieu et de la patrie, les convictions et les courages, les âmes et les forces. — C'est vous qui avez entretenu dans chaque province, dans chaque cité, dans chaque hameau un courant sympathique, reportant vers l'*Alma Mater* les secours, l'affection des croyants capables de s'associer à son apostolat par leur plume, leur fortune et leur cœur. — C'est grâce à vous, enfin, que l'Université catholique a pu, sous le haut patronage de Nos SS. les Évêques, développer sans cesse son programme et son enseignement, multiplier ses installations, concourir par les travaux de ses maîtres à étendre les bornes de la science, se maintenir, en un mot, comme c'est son devoir et son honneur, à la tête du progrès dans toutes les branches du travail intellectuel. *(Acclamations.)*

Ils sont rares, Messieurs, les hommes assez aveuglés par les préjugés pour contester cette vitalité, qui manifeste avec tant d'évidence votre dévouement et l'action de la liberté. Il paraît cependant qu'il en existe encore. Un écrivain

belge, dans une récente et luxueuse publication, où il se targue « d'avoir vécu dans les siècles et » le temps, chez les ancêtres et les vivants, de » la vie même de la patrie, » invite ses lecteurs à pénétrer « à la tombée de la nuit dans la » vieille ville universitaire ». Et puis, à la faveur sans doute des ténèbres évoquées, il fait de notre Université cette étrange description : « Vous » êtes dans la cité catholique où règne l'*Alma* » *Mater;* indifférente aux investigations de la » science, elle s'isole dans l'enseignement traditionnel et ne veut connaître que les vérités » révélées : les yeux tournés vers le Golgotha, » elle s'absorbe dans les contemplations rétrospectives. » *(Murmures ironiques.)*

Messieurs, je vous fait grâce du reste. Il suffira à l'honneur de l'*Alma Mater* de rappeler à l'auteur de ces lignes naïvement ignorantes que la recherche du beau dans la forme ne dispense pas du souci de la vérité. *(Très bien!)*

L'Université prouve son mouvement en marchant. Ses 1700 étudiants, ses succès brillants aux concours et aux examens, les travaux de ses maîtres, dont plusieurs sont célèbres dans le monde savant, attestent assez qu'elle n'est pas indifférente aux investigations de la science. Nous sommes, au contraire, je le dis bien haut, tout en demeurant fidèles aux glorieux principes de la foi chrétienne, des hommes de progrès et des hommes de notre temps. Nous saluons avec bonheur toutes les conquêtes du génie

humain, dans tous les domaines; nous accueillons, à bras ouverts, tout ce qui peut contribuer à l'avancement et au bonheur de l'humanité. Si nous regrettons quelque chose dans la vie scientifique moderne, ce n'est pas le mouvement des idées, qui ne nous effraie point; ce n'est pas l'accroissement du patrimoine intellectuel de notre pays, que nous bénissons; si nous avons un regret, c'est bien plutôt que des malentendus bizarres mais trop réels, nés des préjugés et des habitudes, dressent entre des esprits et des cœurs faits pour se comprendre, mille fois plus de barrières que la divergence réelle de convictions raisonnées. En ouvrant les yeux à la lumière qui rayonne du Golgotha, nous n'entendons pas les fermer à la lumière qui découle de la raison et jaillit de l'étude de la nature; tenant par deux anneaux la chaîne de la vérité, nous cherchons par le travail de la pensée, l'harmonie de cette double lumière dans une synthèse supérieure où sont pleinement sauvegardés les droits de la raison et pleinement respectés les droits de Celui qui est la Vérité même. *(Bravos.)*

Ces convictions et ces sentiments sont communs à tous les fils de l'*Alma Mater*. Qu'elle est belle, Messieurs, cette fédération de vos esprits et de vos cœurs, et comme le spectacle de votre union est bien fait pour combler de joie nos chefs vénérés les Évêques de Belgique et l'illustre Pontife qui porte à notre pays une si grande affection et se plaît à marquer sans

trêve sa haute prédilection pour notre chère Université! *(Approbation.)*

Pour moi, Messieurs, au nom des professeurs, au nom des anciens recteurs, — trois d'entre eux nous regardent du sein de l'éternelle paix, — au nom aussi de tous ceux que vos bienfaits ont soulagés et reconfortés dans les combats de l'existence, je tiens à vous le dire avec l'émotion d'un père : « Vous avez bien mérité de l'*Alma Mater*; vous êtes sa couronne; restez le pour jamais! »

Mais je n'ai pas besoin d'exhorter à la persévérance nos chers vétérans. Je leur citerai plutôt comme un éloge adressé à chacun d'eux et comme un religieux souhait approprié à cette solennité, les vers écrits par notre respectable et classique Juste-Lipse en l'honneur des premiers anciens étudiants de Louvain :

« Salvete Athenæ nostræ, Athenæ Belgicæ,
» O fida sedes artium, et fructu bona,
» Lateque spargens lumen et nomen tuum!
..... O quot millia
(Ita dico) protulistis insignes viros,
Auxilia vel consilia publicæ rei!
Quot Famæ in æde consecrastis nomina,
Perennibus victura scriptionibus,
Et porro proferetis et sacrabitis,
Si donet aliquam mitior pacem Deus!
Donabit autem.
Vota vos modo et preces
Concipite et in partem advocate Virginem
Patrona quæ vestra audit et Dei parens! (1)

(1) *Lovanium*, lib. III, cap. I.

Messieurs les anciens étudiants, Messieurs les étudiants actuels, la Providence qui dispose de toutes choses avec sagesse et bonté, vous donne aujourd'hui de célébrer deux anniversaires, deux fêtes sœurs, et d'affirmer ainsi solennellement, la main dans la main, devant vos maîtres d'autrefois pour les uns, devant vos maitres d'aujourd'hui pour les autres, l'union d'un passé honorable et d'un présent glorieux à l'avenir plein d'espérance. — Il ne pouvait m'arriver plus grande joie aux premières années de mon rectorat. J'en rends encore une fois grâce à Dieu; j'en remercie chacun de vous, et dans l'émotion profonde de mon âme je veux, en terminant, serrer affectueusement la main à vos deux présidents, vous comprenant tous dans la même étreinte d'inaltérable affection !

—

DISCOURS

prononcé à la salle des Promotions de l'Université catholique de Louvain, le 10 octobre 1888, jour de l'ouverture des cours après la messe du Saint-Esprit, par Mgr ABBELOOS, Protonotaire Apostolique a i. p., Recteur Magnifique de l'Université.

—

Messieurs les Professeurs,

Messieurs les Étudiants,

Le jour de l'ouverture des cours universitaires fixe chaque année une date importante qui ramène nos regards vers le passé avec son cortège de labeurs et qui s'ouvre sur l'avenir plein d'espérances, mais aussi plein d'incertitudes. Ni l'une ni l'autre de ces deux périodes ne nous appartiennent; elles sont dans la main de Dieu, souverain Maître et souverain Juge. C'est devant ses autels que nous avons rendu grâce des bienfaits reçus, c'est à ses pieds que nous venons d'implorer les lumières qui doivent guider notre activité future.

Nous reprenons donc ensemble aujourd'hui nos études et nos travaux. L'homme est né pour le travail, *homo natus ad laborem*. Le repos est légitime parce qu'il est nécessaire : nécessaire à l'individu dont l'énergie s'épuiserait par un effort trop continu, nécessaire à la famille dont le commerce entretient nos meilleurs affections,

nécessaire à la société à laquelle il rend un faisceau de forces retrempées aux sources vives de la nature. Le repos cependant n'est pas le but de notre existence, il n'est que le refuge momentané de notre faiblesse et la récompense du travail accompli. Cette récompense vous l'aviez largement méritée, Messieurs; l'année qui vient de finir a été pour notre *Alma Mater* féconde en œuvres utiles. Je voudrais les remémorer brièvement, vous laissant le soin d'en tirer vous-mêmes les enseignements qui en découlent. Le passé est pour l'homme du devoir la boussole de l'avenir.

Plus que jamais, Messieurs, les familles nous témoignent qu'elles ont confiance en nous. Nous avons vu le nombre de nos étudiants s'élever au chiffre de 1757, dépassant notablement celui de l'année précédente. Sans doute cet accroissement constant de notre population universitaire est dû aux efforts que nous faisons pour rester à la hauteur des progrès de la science et pour prendre l'initiative des mesures que réclament les besoins nouveaux des études supérieures dans notre pays; mais il a encore une autre source, résultant d'un sentiment auquel je suis heureux de rendre ici un public hommage : c'est la volonté des chefs de famille de conserver à leurs fils les principes catholiques, les traditions de vertu et d'honneur dans lesquelles ils les ont élevés.

A vous, Messieurs les Professeurs, de répondre

comme toujours vous l'avez fait, par l'action de votre vie et de votre enseignement chrétien, à cette capitale préoccupation de ceux qui nous confient ce qu'ils ont de plus cher au monde.

A vous, Messieurs les Étudiants, d'être fidèles à l'attente de vos parents et dociles à la voix de vos maîtres. A vous aussi, il vous suffit de relire et l'histoire de vos devanciers à l'Université catholique et la vôtre pour y trouver le plus énergique stimulant au bien. La date mémorable du 6 mai dernier met encore ce fait en lumière pour tous avec une indiscutable évidence. L'Association des anciens étudiants de Louvain commémorait le 25e anniversaire de sa fondation et la Société générale des étudiants ajoutait à l'éclat de cette fête la célébration de son premier *decennium*.

« Ainsi un double anniversaire réunissait dans un même élan de reconnaissance et de joie les étudiants actuels et leurs devanciers ; heureuse rencontre qui, en rapprochant les membres anciens et nouveaux de la famille universitaire, manifestait avec éclat que le même esprit, un esprit de foi et de patriotisme, ne cesse d'animer les générations qui se succèdent à Louvain » (1). Devant une assemblée d'élite qui remplissait le vaste auditoire du collège du Pape et qui comprenait le président de la Chambre, des mi-

(1) Compte rendu des fêtes jubilaires du 6 mai 1888, p. 5.

nistres, des sénateurs, des députés, des gouverneurs de provinces, des hommes marquants dans toutes les carrières, M. le comte de Liedekerke, président de l'Association, après avoir célébré les bienfaits de l'œuvre, disait : « Et l'avenir de l'Association quel sera-t-il? Restera-t-elle stationnaire? Allons-nous nous contenter de remplir par quelques nouvelles recrues les vides que la mort et l'éloignement font parmi nous? C'est aux étudiants actuels de résoudre cette question et pour moi leur réponse n'est pas douteuse. Leur nombre à Louvain va toujours grandissant; ils marchent sur les traces de leurs prédécesseurs, et, encouragés par les résultats que je viens de mettre sous vos yeux, ils viendront tous grossir nos rangs; ils nous apporteront l'ardeur et le dévouement de leur jeunesse mûrie par de fortes études, ils soutiendront et remplaceront ceux d'entre nous que d'autres devoirs absorbent ou que la mort enlève. »

A cet appel M. le Président de la Société générale répondit en proclamant avec l'éloquence du cœur tout ce que notre excellente jeunesse tient en réserve de générosité pour le bien et de force pour l'avenir. Et ses paroles, Messieurs les Étudiants, faisaient écho aux sentiments qui vous animent tous, elles ne doivent point se limiter aux membres de la Société générale. Celle-ci est pour vous une sorte de maison de famille qui

vous ménage de légitimes distractions et de fortes amitiés pour l'avenir. Jouissez des avantages qu'elle vous procure et gardez fidèlement sa belle devise : « union dans le plaisir comme dans le travail. » Mais à côté des sociétés où la poursuite de l'agrément est au premier plan, n'oubliez pas, aimez et fréquentez de plus en plus ces réunions si nombreuses à l'Université où, sous la conduite de vos maîtres, vous pouvez trouver l'occasion d'alimenter votre piété, de vous exercer à la charité, de vous livrer à la culture des sciences et des lettres. Les débats auxquels vous vous livrerez au sein des sociétés littéraires et scientifiques, tout en facilitant le succès immédiat de vos études, vous formeront l'esprit et le cœur et vous mettront en mesure de vous rendre plus utiles à l'Église et à la patrie.

L'assiduité aux cours, Messieurs, est indispensable, mais elle ne suffit pas; il faut qu'il y ait de la spontanéité dans votre travail. Depuis plusieurs années l'Université a pu constater avec fierté que cette vérité ne reste pas incomprise. Cette fois encore, deux anciens étudiants de Louvain (1), docteurs en médecine ont obtenu des bourses de voyage du Gouvernement; l'un d'eux avait déjà vu couronner par le même

(1) MM. Wouters, Henri, de Louvain et Heymans, François, de Goyck.

succès son doctorat en sciences naturelles (1) Un autre docteur (2), lui aussi ancien élève de notre Université, a été proclamé premier en *sciences médicales proprement dites* au concours de l'enseignement supérieur pour 1886-88.

Il n'y a pas eu cette année de nominations nouvelles dans le personnel enseignant. NN. SS. les Évêques ont promu au rang de professeur ordinaire MM. Forget, de la Faculté de théologie; Maton, de la Faculté de droit, et Dumont, de la Faculté des sciences.

Les services rendus à l'enseignement universitaire par MM. Dandois, Denys, Colinet et Gilson leur ont valu le titre de professeur extraordinaire dans leur faculté respective.

MM les Professeurs sont restés noblement fidèles à leurs traditions de travail et de dévouement à la science. Plusieurs corps savants du pays et de l'étranger se sont plu à leur rendre hommage. L'université de Bologne ayant célébré, l'été dernier, le huitième centenaire de sa fondation, il convenait que notre *Alma Mater* fût représentée officiellement à cette fête de la science. Nous avons délégué en mission spéciale M. le professeur Nyssens, de la Faculté de droit; notre délégué, porteur de nos félicitations et de

---

(1) M. Heymans.

(2) M. Glorieux, Zénon, de Saint-Genois.

nos vœux, a rencontré à Bologne l'accueil le plus flatteur et le plus sympathique; il a pu constater en quelle haute estime le nom et les travaux de l'Université de Louvain sont tenus à l'étranger et il nous en a, entre autres preuves, rapporté un témoignage qui mérite une mention spéciale. Dans la séance solennelle des festivités académiques, deux diplômes conférant le titre de docteur *honoris causa* ont été attribués à la Belgique, et l'une de ces distinctions fut pour notre illustre professeur émérite, M. le ministre Thonissen.

L'Université a pris également par les travaux de ses Écoles spéciales et de plusieurs professeurs, une part remarquée à l'exposition universelle de Barcelone, encore ouverte en ce moment.

M. le chanoine Carnoy a été nommé membre correspondant de l'Association britannique pour l'avancement des sciences.

L'Académie de médecine de Bruxelles a décerné au travail d'un de nos jeunes professeurs, M. Dandois, le prix pour la question suivante posée au concours : « des diverses méthodes de pansement et de traitement antiseptique des plaies et des affections chirurgicales. »

Deux autres distinctions, émanées de plus haut, sont venues cette année embellir l'auréole de notre *Alma Mater*. Sa Majesté Léopold II a daigné accorder récemment à M. le professeur

Craninx une marque de la plus haute estime, en couronnant par l'octroi de lettres de noblesse, la longue et féconde carrière de cet illustre vétéran de la science médicale.

Sa Majesté a également daigné conférer à M. le professeur Delcour le titre de ministre d'Etat, récompense si bien méritée des éclatants services que le savant jurisconsulte et le vaillant député n'a cessé de rendre à la chose publique.

Nous saisissons avec bonheur cette occasion d'exprimer une fois encore à notre auguste Souverain notre respectueuse gratitude pour la haute bienveillance qu'il ne cesse de nous témoigner. Fille de cette liberté, qui lui a permis de naître et de grandir, et dont notre Roi est le plus fidèle garant, l'Université catholique sait apprécier tout ce qu'elle doit de reconnaissance civique et de loyal attachement à la dynastie nationale : tous, Professeurs et Étudiants, nous voulons être les plus fidèles amis du trône.

Messieurs, un projet de loi sur l'enseignement supérieur est actuellement soumis au parlement belge. Nous saluons avec bonheur l'établissement d'un régime définitif en matière si capitale. Nous pouvons nous rendre cette justice que nous n'avons pas perdu dans l'inaction la période d'essai qui nous a été accordée. Nous avons créé spontanément, dans les différentes facultés, plusieurs cours nouveaux dont mention a été faite dans des rapports précédents.

Pendant l'année même qui vient de finir, la faculté de droit a décerné pour la première fois le grade de licencié en notariat. Les diplômes sont délivrés par une commission composée de membres de la Faculté de droit, d'un représentant du notariat et d'un fonctionnaire de l'administration de l'enregistrement et des domaines. Ils n'ont été obtenus qu'après de sérieuses épreuves, écrites et orales, dans lesquelles les récipiendaires ont eu à faire preuve de grandes connaissances théoriques et pratiques. La création de ce grade a été accueillie par les applaudissements du notariat belge qui y a vu l'accomplissement d'un vœu dès longtemps et souvent exprimé. Le diplôme est d'autant plus recherché qu'il est plus rare et plus difficile à obtenir ; on peut dire qu'il constitue pour son porteur un certificat de capacité qui lui ouvre d'emblée les premières cléricatures dans les grandes études notariales du pays.

Ces résultats sont dus à l'initiative prise par NN. SS. les Évêques de créer, sous la direction d'un jurisconsulte dont la réputation est aussi grande à l'étranger qu'en Belgique, les cours de pratique notariale, dont, depuis un an, le nombre des auditeurs a doublé.

L'étude des sciences de la nature doit être avant tout expérimentale et pratique. Les installations requises pour les enseigner utilemont sont dispendieuses, notre Université ne jouit

d'aucune subvention pécuniaire de la part des pouvoirs publics, et cependant, malgré ce désavantage parfois péniblement ressenti, elle a su se maintenir à la hauteur des exigences légitimes de la science à notre époque. Récemment encore nous avons eu le bonheur de pouvoir mettre au service de l'enseignement l'ancien collège de Villers, approprié à un groupe d'études expérimentales : il servira désormais à l'institut de biologie générale et de microscopie appliquées aux études médicales. La jouissance de ces magnifiques locaux, nous la devons non aux ressources ordinaires que nous crée la charité des fidèles, mais à la libéralité de personnes qui savent apprécier l'importance de la science ainsi que les titres et les besoins de l'Université de Louvain. Je regrette de ne pouvoir ici proclamer les noms des hommes bienfaisants qui font un si intelligent et méritoire usage des biens de la fortune. On me permettra, en citant leur exemple, d'adresser un pressant appel à la charité des catholiques en faveur d'une œuvre qui est dans notre pays la première de toutes à soutenir, parce qu'elle est pour toutes les autres un puissant appui et une garantie presque indispensable d'existence.

Je ne suis du reste, en m'exprimant ainsi, qu'un modeste écho de la parole de Notre Saint-Père le Pape lui-même : vous vous souvenez qu'à propos d'un développement qu'Elle expri

mait le désir de voir donner à l'enseignement supérieur de Louvain, Sa Sainteté disait aux catholiques belges : « votre générosité, nous n'en doutons pas, pourvoira aux besoins des chaires nouvelles. »

Et ici, Messieurs, tandis que je vous reparle de la haute bienveillance, de l'affectueux intérêt du Saint-Père pour notre *Alma Mater*, puis-je ne pas rappeler le grand événement qui a, cette année, tenu en suspens le monde entier, le triomphe de ce jubilé pontifical qui a mis en nouvelle lumière l'autorité, l'affection universelle dont jouit le plus grand représentant de la force morale dans le monde et qui a fourni aux consciences catholiques l'occasion d'affirmer à nouveau la nécessité de sauvegarder efficacement sa dignité et son indépendance. Nous avons, Messieurs, des premiers et de grand cœur pris la part la plus vive aux hommages de vénération et de fidélité portés à Rome de tous les points de l'horison. En même temps que le don jubilaire offert par le corps académique, j'ai eu la joie, en compagnie de professeurs et d'étudiants, de déposer aux pieds de Léon XIII les adresses exprimant notre dévouement et notre amour filial.

C'est avec une effusion, dont je renonce à vous décrire l'émotion communicative, que Sa Sainteté nous a donné pour tous les membres de

l'Université, sa bénédiction paternelle. Cette bénédiction, Messieurs les Professeurs, Messieurs les Étudiants, nous portera bonheur.

Au nom de NN. SS. les Évêques, je déclare ouverte l'année académique 1888-1889, et je la place sous la protection spéciale de Marie, patronne de l'Université catholique.

TABLE DES MATIÈRES

—

PRÉLIMINAIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

DEUXIÈME PARTIE.

APPENDICE.

—